This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

48

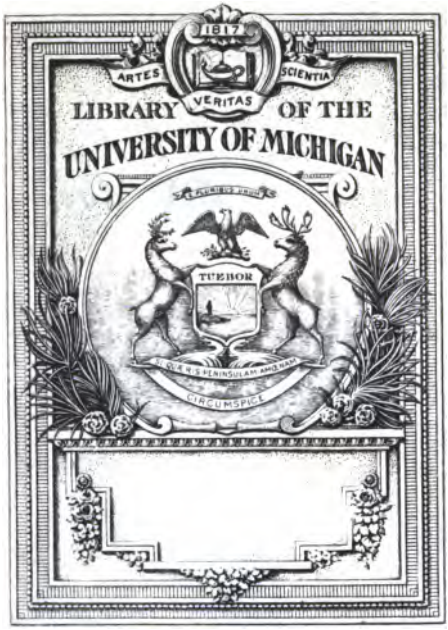
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

Z
1007
.B586

L. F. D. B. inv. C. Duflos f.

UNIV. OF MICH.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de
JUILLET, AOUT, & SEPTEMBRE
1733.

TOME ONZIEME,

Premiere Partie.

BIBLIOTHEK D. KGL. CADETTEN-CORPS
BERLIN

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXIII.

librarian
Nijhoff
929-66

BIBLIOTHEQUE

2/625

RAISONNÉE

DES OUVRAGES DES SAVANS

DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août, & Septembre 1733.

ARTICLE I.

LE DROIT *de la* NATURE *& des* GENS, *ou Syſtême général des Principes les plus importans de la* MORALE, *de la* JURISPRUDENCE, *& de la* POLITIQUE. *Traduit du Latin de feu Mr. le Baron de* PUFENDORF, *par* JEAN BARBEYRAC, *Profeſſeur en Droit dans l'Univerſité de* GRONINGUE: *Avec des* Notes *du Traducteur, & une* Préface, *qui ſert d'*Introduction *à tout l'Ouvrage.* Cinquiéme Edition, revuë de nouveau, & fort augmentée. En deux Tomes *in quarto;* dont le I. contient 716. pages, ſans la *Préface*, qui en a 120. & le II. en renferme 613. ſans les *Tables* des *Auteurs*, & des *Matiéres*; mis à part auſſi trois *Harangues Latines* de Mr. *Barbeyrac:*

beyrac : la I. ſur *l'utilité du* DROIT *& de l'*HISTOIRE, *& la liaiſon que ces deux Sciences ont enſemble :* la II. *ſur la maniére de bien* E'TUDIER *le* DROIT : la III. *ſur la Queſtion, s'il eſt permis d'échaffauder en Chaire le Magiſtrat, qui a commis quelque faute ?* A *Amſterdam*, chez la Veuve de *Pierre De Coup*, 1733.

DANS un *Avertiſſement*, que Mr. BARBEYRAC a mis au devant de cette nouvelle Edition, il nous apprend d'abord pourquoi il l'annonce comme *Cinquieme*, quoi que ce ne ſoit que la *Troiſiéme*, qu'il puiſſe donner pour ſienne. La contrefaction de la *Seconde*, faite en *France*, & à deux repriſes même conſécutives, ainſi qu'on l'en a aſſûré; n'auroit pas ſuffi pour l'engager à avoir égard au nombre de ces réimpreſſions, auxquelles il n'a aucune part: Mais comme quelques Libraires de *Bâle* publiérent l'année paſſée une nouvelle contrefaction, ſur le titre de laquelle ils mirent hardiment: *Quatriéme Edition, revuë & conſiderablement augmentée*; il s'eſt vû par là réduit à la néceſſité de donner à la ſienne un rang ſupérieur. Sans cela, bien des gens qui n'y regardent pas de ſi près, auroient pû ſur l'étiquette, regarder cette nouvelle Edition comme poſtérieure à celle de *Bâle*, ou croire que celle-ci eſt une Copie de l'autre. L'Auteur ſeroit bien fâché, que perſonne eût la moindre occaſion de ſe méprendre là-deſſus. Et c'eſt bien aſſez, que, malgré lui, on aît attendu ſi long-tems ſon Edition, qui,

par

par des contretems ſurvenus au Libraire défunt, a traîné ſous la preſſe pluſieurs années, & donné ainſi lieu à multiplier les Editions contrefaites.

Mr. *Barbeyrac* avoit déja déclaré par occaſion, (a) que, *quand cette Edition paroîtroit enfin, les précédentes devroient déſormais être laiſſées à quartier, par ceux qui croiroient que ce Livre leur eſt utile, & qui en voudroient tirer tout le fruit qui peut leur en revenir.* Il en appelle à la comparaiſon, qu'il eſt aiſé de faire préſentement. Mais pour en épargner la peine à ceux qui voudront d'abord ſavoir, en quoi conſiſtent les avantages de la nouvelle Edition par deſſus les précedentes, il expoſe en gros ce qu'il a fait, en vuë de rendre, autant qu'il pourroit, l'Ouvrage plus parfait & plus utile aux Lecteurs.

Les *trois derniers Livres* n'avoient point été revûs, dans ſa Seconde Edition, parce qu'aiant été appellé de *Berlin* à *Lauſanne*, pour une Chaire, nouvellement établie, de Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire dans cette Academie, il fut obligé d'interrompre la reviſion, & n'eut pas le tems de la continuer, pendant que la preſſe rouloit ſans relâche à *Amſterdam*. L'uniformité eſt maintenant rétablie, & l'Auteur a travaillé ſur ces trois derniers Livres, avec autant de ſoin qu'il avoit fait ſur les précedens. Il s'en faut bien néanmoins, que ceux-ci ſoient demeurez comme ils étoient. La prémiére reviſion n'avoit fait que diminuer la peine de nôtre Auteur; elle

(a) Préface ſur ſon *Traité de la Morale des Péres de l'Egliſe*, pag. 5.

elle lui en a laiſſé encore aſſez, dans l'idée qu'il a, dit-il, d'un certain point de perfection, auquel il ne ſe flatte pas de pouvoir atteindre, & dans la diſpoſition où il eſt cependant de faire tout ſon poſſible pour en approcher. L'Ouvrage entier, en un mot, paroît revû de nouveau, & pour le Stile, & pour les choſes, comme ſi c'étoit la prémiére fois que l'Auteur y travailloit.

A l'égard du Texte, il y étoit reſté quelques Citations, ou quelques Remarques, qu'on a jugé depuis trouver mieux place à la marge, ou dans les Notes: on les y a renvoiées, avec tant d'autres, qui y étoient dès le commencement. Quelquefois, au contraire, on en a remis dans le Texte, qui pouvoient y entrer ſans inconvénient, ou même y bien figurer; à quoi on n'avoit pas d'abord pris garde, entre un grand nombre de celles qu'il falloit chaſſer comme inutiles, ou interrompant ſans néceſſité la ſuite du diſcours. On verra auſſi bon nombre de Paſſages, & dans le Texte, & à la Marge, & dans les Notes, dont l'endroit eſt maintenant indiqué plus exactement, ou les paroles mêmes ſont citées ſur l'Original, dans lequel on n'avoit pû les trouver, & quelquefois revuës ſur de meilleures Editions, que l'on n'avoit pas alors ſous ſa main, ou qui ont paru depuis: de ſorte qu'à l'heure qu'il eſt, il s'en trouve très-peu dans ce grand Ouvrage, que chacun ne puiſſe chercher & confronter aiſément. Mr. *Barbeyrac* a été encore fort attentif à faire en ſorte, qu'il ne reſtât plus de Citations ou de Remarques de ſon Auteur, qui ne puſſent être bien diſtinguées des ſiennes

ſiennes propres, avec leſquelles elles ſe trouvoient quelquefois un peu confonduës dans les Editions précedentes. Comme il ne veut pas, dit-il, dérober à Mr. *de Pufendorf* la gloire d'avoir cité à propos, & fait de bonnes remarques; il ne prétend pas non plus ſe charger du blâme des Citations inutiles, ou mal appliquées. Il eſt juſte, que l'un & l'autre ſoit ſur le compte de celui à qui il appartient.

Mais ce qu'il y a de plus conſidérable dans cette nouvelle Edition, ce ſont les *Additions*, qui ne peuvent tomber que ſur les *Notes*, dont le caractére eſt aſſez petit. Leur grand nombre ſe voit d'un coup d'œil, & par un calcul aiſé. Car, dans la Seconde Edition & les autres contrefaites, le I. Tome n'avoit que 613. pages pour le Corps de l'Ouvrage; dans celle-ci, qui eſt du même format, & des mêmes caractéres, il y en a 716. Le II. Tome contenoit 506. pages; le nombre en a cru juſques à 613. Cependant nôtre Auteur a eû, dit-il, grand ſoin de ne pas perdre des paroles: & même, pour ménager plus de place, il a quelquefois effacé ou en tout, ou en partie, des choſes dont il a cru qu'on pouvoit déſormais ſe paſſer. La plûpart de ces retranchemens regardent des Notes, quelquefois (*a*) fort longues, qu'il avoit d'abord tirées, ou de l'Abrégé des *Devoirs de l'Homme & du Citoien*, ou de GROTIUS; ne penſant nullement alors à traduire ces Ouvrages, comme il fit

(*a*) Par exemple, *Liv.* II. *Chap.* IV. §. 3. *Note* 2. *Liv.* VIII. *Chap.* VI. §. 3. *Note* 1. §. 4. *Note* 1.

fit depuis. Ces trois Traductions étant désormais inséparables, de la maniére que Mr. *Barbeyrac* s'y est pris, toute repétition de ce qui se trouve dans l'une, devient inutile dans les autres. Il suffit d'y renvoier en un mot, & c'est ce que l'on a fait non seulement à l'égard des endroits retranchez, mais encore dans tous les autres où l'on avoit dit sur GROTIUS quelque chose qui peut servir à éclaircir les matiéres, ou à redresser les pensées de *Pufendorf*.

Les Additions ont été inserées, autant qu'il a été possible, dans les anciennes Notes, pour éviter le dérangement des chiffres, & prévenir ainsi les fausses indications dans les *Tables* des *Auteurs* & des *Matiéres*. Mais on n'a pas pû toûjours prendre ce parti: & un grand nombre des nouvelles Notes ont dû nécessairement être mises à part. Elles sont toutes de même nature, & dans le même goût, que celles qui avoient déja paru dans les Editions précedentes. On y verra, entr'autres choses, des idées ou nouvelles, ou mieux développées qu'elles ne l'avoient encore été, sur des matiéres, ou des questions importantes.

La longue *Préface*, ou *Introduction à tout l'Ouvrage*, a été aussi revuë & augmentée, sinon autant que dans la Seconde Edition, du moins assez pour donner à celle-ci un avantage considérable à cet égard. Pendant les longueurs de l'impression, nôtre Auteur (*a*) publia un Ouvrage, qui a une liaison nécessaire avec celui-ci,

(*a*) En 1728. de même forme que *Pufendorf*.

ci, & qui y auroit été joint, ſi ſa groſſeur (*a*) ne l'eût empêché. C'eſt le *Traité de la Morale des Péres de l'Egliſe*, où l'on défend l'Article qui regarde ces anciens Docteurs, contre l'*Apologie* (*b*) du P. CEILLIER, Religieux Bénédictin de la Congrégation de *St. Vanne* & de *St. Hydulphe*. Dans ce Livre, Mr. *Barbeyrac* a eû auſſi occaſion de faire bien des réflexions, quelquefois aſſez longues, ſur diverſes matiéres importantes de Droit Naturel, comme, ſur la juſte *Défenſe de ſoi-même*, ſur le *Prêt à uſure*, ſur le *Mariage*, ſur la *Propriété des Biens*, ſur l'*Homicide de ſoi-même*, ſur la *Reſtitution* &c. Il y traite même à fond, ſelon ſes idées, la matiére de la *Tolérance*. Ainſi on peut regarder cet Ouvrage, comme un ſupplément à ſes Notes, & ſur *Pufendorf*, & ſur *Grotius*.

Enfin, pour ne rien dire des Additions & Corrections faites aux *Tables* des *Auteurs* & des *Matiéres*, pour les accommoder à cette Edition; on trouve à la fin du II. Volume, trois Harangues Latines de Mr. *Barbeyrac* ſur des ſujets importans. La prémiére (*c*) traite *de l'Utilité du* DROIT *& de l'*HISTOIRE, *& de la liaiſon que ces deux Sciences ont enſemble*. La ſeconde, (*d*) de la *maniére de bien* ETUDIER *le*

(*a*) On peut néanmoins, ſi l'on veut, le faire relier avec le II. Volume, qui étant toûjours, quoi que fort augmenté, plus petit que le prémier, n'en deviendra guéres plus gros que l'autre.

(*b*) Qui avoit paru en 1718.

(*c*) Oraiſon Inaugurale, prononcée à *Lauſanne*.

(*d*) Oraiſon Inaugurale, de *Groningue*.

le DROIT. Et la derniére (*a*) roule ſur la queſtion, *s'il eſt permis d'échaffauder en Chaire le Magiſtrat, qui a commis quelque faute?* La prémiére étoit déja dans l'Edition précédente; & le Libraire, qui avoit auſſi depuis imprimé à part la troiſiéme, aiant ſouhaitté de les joindre enſemble dans cette nouvelle Edition de *Pufendorf*, nôtre Auteur lui a fourni la ſeconde, de maniére que ſes Harangues Latines ſe trouvent ainſi raſſemblées. Il les a revuës toutes trois; & pour la derniére, qu'il avoit déja (*b*) lui-même publiée en François, il y a ajoûté tout ce qui ſe trouvoit de plus dans ſes Notes ſur la Traduction.

Dans un Ouvrage auſſi connu que celui-ci par tant d'Editions, tout ce qui nous reſte à faire, c'eſt de donner quelques exemples des Additions particuliéres à celle-ci.

SUR ce que *Pufendorf* dit (*c*) de la force du *Naturel* & du *Tempérament*, qu'il reconnoît néanmoins n'être jamais aſſez grande, pour déterminer invinciblement à de Mauvaiſes Actions; voici les reflexions, que ſon Traducteur (*d*) fait là-deſſus. „ 1. Ce qu'on a remarqué, „ de tout tems, des diſpoſitions naturelles, qui „ rendent ceux d'une Nation ſujets à certains „ Vices, n'eſt pas ſi général, qu'il ne ſouffre „ bien

(*a*) Oraiſon Rectorale, prononcée auſſi à *Groningue*.

(*b*) Dans le *Recueil de Diſcours ſur diverſes matiéres importantes*, publié en 1731. Tom. II. On en a parlé dans cette *Bibliothéque*, Tom. VI. Part. II. Artic. VII.

(*c*) Liv. I. Chap. IV. §. 5.

(*d*) Note 1. à la ſuite de quelques penſées qui étoient tirées de l'Abrégé de *Pufendorf*.

» bien des exceptions. 2. La force de ces dis-
» positions communes dépend plus de l'Educa-
» tion & de l'Habitude, que du fond même
» des Causes naturelles qu'il y a dans un Cli-
» mat, plus que dans l'autre, capables de pro-
» duire ou de faciliter certains Panchans. Or
» l'Habitude se contracte par des actes réite-
» rez, dont chacun est sans contredit en nôtre
» puissance. 3. Il faut dire la même chose du
» *Naturel particulier* de chaque personne, qui a
» une influence plus prochaine, que l'Air, &
» les autres Causes générales, dont il varie &
» modifie l'effet à l'infini. 4. Que l'un & l'au-
» tre de ces Naturels puisse être corrigé, cela
» paroît, d'un côté, par l'exemple de plusieurs
» personnes, qui voiagent de bonne heure dans
» d'autres Païs, & y font un séjour considéra-
» ble; de l'autre, par l'expérience de gens, qui
» se sentant portez à quelque défaut, ont tra-
» vaillé sérieusement à combattre leurs mauvai-
» ses inclinations. On sait l'aveu, que *Socrate*
» (*a*) fit là-dessus à un Physionomiste; & ce
» que l'on raconte d'un autre Philosophe Grec,
» *Stilpon*, de *Mégare*. Voiez CICE'RON,
» *De Fato*, Cap. 4. & 5. Enfin 5. Si le Natu-
» rel, tant commun, que particulier, dispose
» à certains Vices, il dispose aussi à certaines
» Vertus. Et cependant on voit bien des gens,
» qui, quoi que nez & élevez parmi des Na-
» tions

(*a*) On renvoie ici à la *Note* 4. sur le même paragraphe, où CICE'RON étoit déja cité dans la 2. Edition, comme garant de ce fait.

„ tions portées à la Douceur, à l'Humanité, à „ la Politeſſe, dépouillent entiérement ces dis- „ poſitions, en matiére de choſes où ils de- „ vroient le plus en faire uſage ; parce qu'ils „ ſont, de bonne heure, prévenus de faux prin- „ cipes, qui les accoûtument inſenſiblement à „ regarder ſans horreur, & à exercer dans l'oc- „ caſion, de ſens froid, les inhumanitez & les „ cruautez les plus palpables.

DANS une Note ſur *Liv.* II. *Chap.* III. §. 15. Mr. *Barbeyrac*, après avoir marqué ce qu'il trouvoit à redire dans la maniére dont ſon Auteur poſe le principe fondamental du Droit Naturel, qu'il fonde uniquement ſur la *Sociabilité*; y avoit Supplée au long, & établi ce principe ſelon ſes propres idées. Cette (*a*) Note ſe trouve refonduë, dans la nouvelle Edition. Nous n'en rapporterons que ce qui regarde préciſément le Syſtême du Traducteur, ſur cette matiére de la derniére importance. „ On peut (dit- „ il) conſiderer l'Homme, ou comme *Créature* „ de DIEU; ou comme doué par ſon Créateur „ de certaines Facultez, tant du Corps, que „ de l'Ame, desquelles l'effet eſt fort différent „ ſelon l'uſage qu'il en fera ; ou enfin comme „ porté, & néceſſité même, par ſa condition „ naturelle, à vivre en *Société* avec ſes ſembla- „ bles. La *prémiére* rélation eſt la ſource pro- „ pre de tous les Devoirs de la Loi Naturelle, „ qui ont DIEU pour objet, & qui ſont com- „ pris

(*a*) Note 5. pag. 223 *& ſuiv.* de cette Edit. (*pag.* 195. des précedentes.

„ pris ſous le nom de RELIGION. Il n'eſt
„ pas néceſſaire de ſuppoſer autre choſe. Un
„ Homme, qui ſeroit ſeul dans le Monde, de-
„ vroit & pourroit pratiquer ces Devoirs, du
„ moins les principaux, d'où découlent tous les
„ autres. La *ſeconde* rélation nous fournit par
„ elle-même tous les Devoirs qui nous regar-
„ dent NOUS-MEMES, & que l'on peut rap-
„ porter à l'*Amour propre*, ou, pour ôter toute
„ équivoque, à l'AMOUR DE SOI-MEME.
„ Le Créateur étant Tout-ſage & Tout-bon,
„ s'eſt propoſé ſans contredit en nous donnant
„ certaines Facultez, du Corps & de l'Ame,
„ une Fin également digne de lui, & conforme
„ à nôtre propre Bonheur. Il veut donc, que
„ nous faſſions de ces Facultez un uſage, qui
„ réponde à leur deſtination naturelle. De ce-
„ la ſeul naît l'obligation de travailler à nôtre
„ propre conſervation, ſans quoi nos Facultez
„ nous ſeroient fort inutiles; & enſuite à les
„ cultiver & perfectionner, autant que le de-
„ mande le but pour lequel elles nous ont été
„ données. Un Homme, qui ſe trouveroit jet-
„ té dans une Ile déſerte, ſans eſpérance d'en
„ ſortir, & d'y avoir jamais aucun compagnon,
„ ne ſeroit pas plus autoriſé par là à ſe tuer ſoi-
„ même, ou à ſe mutiler, ou à s'ôter l'uſage de
„ la Raiſon, qu'à ceſſer d'aimer DIEU, &
„ de l'honorer. La *troiſiéme* & derniére réla-
„ tion, n'eſt donc le principe propre, que des
„ Devoirs de la Loi Naturelle qui ſe rapportent
„ aux AUTRES HOMMES. Quand je pen-
„ ſe que DIEU a mis au monde des Etres ſem-
„ blables

„ blables à moi, qu'il nous a tous faits égaux;
„ qu'il nous a donné à tous une forte inclination
„ à vivre en Société, & qu'il a disposé les cho-
„ ses de telle maniére, qu'un Homme ne peut
„ se conserver, ni vivre commodément, sans
„ le secours de ses semblables : j'infére de là,
„ que DIEU, nôtre Créateur & nôtre Pére
„ commun, veut que chacun de nous observe
„ tout ce qui est nécessaire pour entretenir cet-
„ te Société, & la rendre également agréable
„ aux uns & aux autres. Ce principe de la SO-
„ CIABILITE' est, je l'avouë, le plus éten-
„ du, & le plus fécond. Les deux autres mê-
„ me viennent s'y joindre ensuite, & y trou-
„ vent une ample matiére de s'exercer. Mais
„ il ne s'ensuit point de là, qu'on doive les con-
„ fondre, & les faire dépendre de la Sociabili-
„ té, comme s'ils n'avoient pas leur force pro-
„ pre & indépendante. Tout ce qu'on doit di-
„ re, c'est qu'ici, comme par tout ailleurs, la
„ Sageſſe de DIEU a mis une très-grande liai-
„ son entre toutes les choses qui servent à ses
„ fins. La Nature Humaine, ainsi envisagée,
„ nous découvre la *Volonté* du Créateur, qui est
„ seule le fondement de l'*Obligation* où nous
„ sommes de suivre les Régles renfermées dans
„ ces trois grands Principes de nos Devoirs.
„ L'*Utilité* manifeste, que nous trouvons ensui-
„ te dans leur pratique, est un *motif*, & un mo-
„ tif très-puissant, pour nous engager à les pra-
„ tiquer actuellement. De sorte que DIEU
„ n'a rien négligé de ce qui peut convaincre
„ nos Esprits, & mouvoir nos Coeurs. &c.

EN

En traitant du Devoir de ſoûmettre les *Paſſions* à l'Empire de la *Raiſon*, (*a*) Pufendorf dit, au ſujet de la *Haine*: *Que s'il y a quelcun qui mérite abſolument d'être haï, nous devons faire en ſorte que nôtre averſion pour lui ne nous cauſe à nous-mêmes une émotion violente, & un chagrin incommode.* Mr. *Barbeyrac* a mis là-deſſus (*b*) cette Note: „ On peut & on doit haïr les Vi-„ ces, ſur tout ceux qui ont quelque énormité. „ Mais pour ce qui eſt de la Perſonne, quelque „ vicieuſe qu'elle ſoit, elle eſt plûtôt digne de „ pitié, que de haine. Si l'on doit ſouhaitter „ que les Méchans ſe convertiſſent, & les y „ porter autant qu'on peut, comme la Raiſon „ & l'Evangile le veulent; une Haine perſon-„ nelle ne ſauroit s'accorder avec cette diſpoſi-„ tion. Ainſi nôtre Auteur fait ici une ſuppo-„ ſition, qui ne peut guéres être admiſe. Il eſt „ même fort à craindre, ſur ce pié-là, qu'on „ ne confonde la haine pour un homme conſi-„ deré comme vicieux, avec des ſentimens d'a-„ nimoſité, qui viennent d'ailleurs, & dont le „ vice de l'objet haï n'eſt qu'un prétexte ſpé-„ cieux.

Sur le Chapitre, (*c*) où il eſt traité de l'obligation de *reparer le Dommage*, Mr. *Barbeyrac* (*d*) avoit traité cette queſtion, dont ſon Auteur

(*a*) Liv. II. Chap. IV. §. 12.

(*b*) Note 5. de cette Edit. entre la 4. & la 5. des précédentes. (*c*) Liv. III. Chap. I. §. 6.

(*d*) *Note* 9. de cette Edit. *pag.* 348. C'étoit la Note 7. des Edit. précedentes; & il y a auſſi quelque autre choſe de changé, ſur ce qui regarde les déciſions du Droit Romain.

teur ne dit rien, Si, lors que le Dommage a été causé par un *Enfant*, ou un *Furieux*, sans qu'il y aît de la faute de quelque autre personne, la réparation doit se faire des biens de l'Enfant, ou du Furieux? Et il avoit suivi là-dessus la décision de feu Mr. THOMASIUS, qui tient pour l'affirmative, fondé sur ces deux raisons: la prémiére, que l'obligation de restituer vient de la chose même, ou de l'Equité Naturelle, & non d'aucune Convention ou d'aucun Délit: l'autre, que l'on peut se défendre contre un Furieux, jusqu'à lui faire beaucoup de mal en sa personne, s'il n'y a pas moien d'éviter autrement le péril; donc on peut à plus forte raison se dédommager sur les biens &c. „ Mais (dit „ présentement nôtre Auteur) j'avouë qu'après „ avoir mieux examiné la matiére, ces raisons „ ne me paroissent pas concluantes. L'Obli„ gation de reparer le Dommage est une Obli„ gation personnelle; & pour être attachée aux „ Biens, il faut qu'elle soit auparavant imposée „ à la Personne, à qui ces Biens appartiennent. „ Or un Furieux, ou un Enfant, par cela mê„ me qu'ils n'ont pas l'usage de la Raison, ne „ sont susceptibles d'aucune Obligation, pen„ dant tout le tems qu'ils se trouvent dans cet „ état-là. La raison tirée du droit qu'on a de „ repousser un Furieux jusqu'à lui faire du mal „ en sa personne, ne prouve rien. Le cas est „ fort différent, puis qu'il s'agit de la Défense „ de soi-même, qui, comme nôtre Auteur l'a „ montré en son lieu, ne suppose pas nécessai„ rement dans celui contre qui l'on se défend,

„ quel-

„ quelque mauvais deſſein, ou quelque faute: „ au lieu qu'on ne peut être reſponſable d'un „ Dommage, proprement ainſi nommé, que „ quand on a contribué à le cauſer par un acte „ de ſa propre volonté. Je conclus, que tout „ dépend ici de la généroſité ou de l'humanité „ des intéreſſez. Du reſte, comme il arrive „ rarement, qu'il n'y aît de la faute ou de celui „ qui a ſouffert le Dommage, ou de quelque „ autre; la queſtion eſt auſſi ſouvent ſuperfluë. Il y a pluſieurs autres nouvelles Notes, ou Additions aux anciennes, ſur ce Chapitre.

Les exemples, que l'on vient d'alleguer, ſont tirez du I. Tome. Prenons en quelques autres dans le II. Mr. *Barbeyrac* avoit (*a*) ſoûtenu, qu'à en juger par le Droit Naturel tout ſeul, celui, à qui l'on a prêté une choſe, eſt tenu de la paier, ſi elle vient à périr entre ſes mains, encore même qu'il n'y aît pas de ſa faute; parce qu'il y a ordinairement là-deſſus une Convention tacite. Un Auteur (*b*) Allemand a rejetté cette penſée, ſans détruire les raiſons, dont on l'avoit appuiée. On prend de là occaſion de les développer & les pouſſer ainſi, dans l'Addition (*c*) ſuivante. „ Il eſt (dit-on) libre „ ſans doute à chacun de prêter, ou de ne pas „ prêter, une choſe qui lui appartient, & de la „ prêter à telles conditions qu'il veut. On n'o„ ſeroit dire, que, s'il ſtipule que celui à qui il „ la

(*a*) Liv. V. Chap. IV. Not. 2, 9, *& ſuiv.*
(*b*) *Jacob Gabriel Wolfius*, Inſtit. Jurisp. Natur. *pag.* 260. (*c*) Sur la *Note* 9. *pag.* 53, 54.

„ la prête la lui paiera, au cas qu'elle vienne à
„ périr même par un cas fortuit, il y aît là rien
„ d'injuſte. Il eſt certain auſſi, qu'il ſe trou-
„ vera bien des gens, qui ne feront pas difficul-
„ té d'emprunter à ce prix-là: il y en aura mê-
„ me, qui ne le voudroient pas autrement, &
„ qui croiroient être fort indiscrets d'exiger un
„ ſervice ſi onéreux à celui de qui ils empruns-
„ tent; en ſorte qu'ils ſe feront même un point
„ d'honneur de ne pas profiter ici du bénéfice
„ des Loix, qui les dispenſent de rendre la va-
„ leur du bien d'autrui, lors qu'il a péri entre
„ leurs mains ſans leur faute. Cela étant, puis
„ qu'il faut néceſſairement ſuppoſer ici, lors
„ qu'on ne s'eſt point expliqué, & qu'il n'y a
„ point de Loi Civile qui détermine le cas, une
„ Convention tacite au ſujet de la perte qui
„ peut arriver par quelque accident imprévû &
„ inévitable; la queſtion eſt de ſavoir, quelle
„ préſomtion eſt la plus forte, ou celle qui con-
„ damne le Propriétaire à perdre ſon bien par
„ une ſuite du ſervice qu'il a rendu, ou celle
„ qui fait tomber la faute ſur l'Emprunteur, qui
„ en a été l'occaſion, innocente à la vérité,
„ mais toûjours l'occaſion réelle, par l'uſage
„ qu'on lui avoit accordé gratuïtement. On ne
„ peut ſe régler ici que ſur des conjectures ti-
„ rées de la diſpoſition où l'on a lieu de croire
„ que ſont les Hommes, de la maniére que la
„ plûpart ſont faits. Et c'eſt principalement à
„ celle du Prêteur qu'il faut avoir égard; l'Em-
„ prunteur, à l'avantage duquel eſt tout le Con-
„ tract, ne pouvant avoir de droit, qu'autant
„ que

„ que l'autre, qui étoit le maître abſolu des
„ conditions, a voulu lui en donner. Or je
„ poſe en fait, que de cent ou mille perſonnes
„ qui prêtent, il s'en trouvera à peine une ſeu-
„ le, qui voulût prêter, ſi elle ne comptoit que
„ celui à qui elle prête lui paiera ce qui aura
„ péri ou ſera perdu, de quelque maniére que
„ ce ſoit. Pour peu qu'on connoiſſe le monde,
„ on ne ſauroit en disconvenir. Et plus la cho-
„ ſe prêtée eſt de conſéquence, plus la préſom-
„ tion ſe renforce. Mais il y a encore d'autres
„ raiſons, tirées de ceux mêmes qui empruns-
„ tent. Car, quoi que la choſe prêtée puiſſe
„ périr, elle peut auſſi ſe conſerver. Ils regar-
„ dent le prémier comme fort incertain; & ain-
„ ſi ils ne croient pas risquer beaucoup de s'en-
„ gager, en ce cas-là, à dédommager le Pro-
„ priétaire. D'ailleurs, l'uſage qu'ils font gra-
„ tuitement du bien d'autrui ou leur épargne la
„ dépenſe qu'ils ne voudroient peut-être pas fai-
„ re d'acheter une pareille choſe, ou leur eſt
„ fort avantageux en ce qu'ils ne trouvent pas
„ pour l'heure dequoi s'accommoder d'une au-
„ tre maniére, ou leur eſt de quelque autre uti-
„ lité, qui peut-être cenſée équivalente au dé-
„ dommagement du danger incertain des cas
„ imprévûs. Et après tout, il ſeroit plus fâ-
„ cheux à celui qui prête, de perdre ſon bien
„ pour avoir fait plaiſir, qu'il ne doit l'être à
„ celui qui emprunte, de rendre la valeur, en
„ cas d'accident ſurvenu pendant qu'il ſe ſert
„ du bien d'autrui. On peut appliquer ici la
„ maxime des Juriſconſultes Romains, ſur un

» autre ſujet: *Et ſit iniquum, damnoſum cuique* » *eſſe officium ſuum.* DIGEST. Lib. XXIX. » Tit. III. *Teſtament. quemadm. aperiantur*, » Leg. VII.

C'EST une grande queſtion, *Si, dans le* Prêt à conſomtion, *lors qu'il arrive du changement dans la Monnoie entre le tems du Prêt & celui du Paiement, on doit rendre l'argent que l'on avoit emprunté, ſur le pié de ce qu'il valloit au moment du Contract conclu, ou bien à raiſon de ce qu'il vaut au tems du Paiement.* Mr. *Barbeyrac* (*a*) a ajouté pluſieurs Notes, dans leſquelles il examine les déciſions de ſon Auteur, qu'il ſoûtient n'être ni conformes au Droit Romain, ni fondées entiérement ſur le Droit Naturel. Comme ces Notes ſont fort longues, nous nous contenterons de dire, que, pour ce qui regarde le Droit Naturel, on diſtingue (*b*) ici entre le *Prêt purement gratuit*, & le *Prêt à intérêt*. Dans le prémier, le Créancier ne doit rien perdre, ſoit que la bonté intrinſéque, ou extrinſéque, des Eſpéces aît été changée. Dans l'autre, où chacune des Parties cherche ſon avantage & trouve ſon compte, c'eſt tant pis pour l'un, & tant mieux pour l'autre, quelque changement qui arrive; à moins que la qualité des Eſpéces, dans leſquelles l'argent devoit être rendu, n'aît été déterminée par le Contract. On verra les raiſons de tout cela dans l'Original.

ON diſpute, *Si l'uſage des* Peines *a lieu hors des*

(*a*) Liv. V. Chap. VII. §. 6, 7.
(*b*) Note 2, ſur le §. 6. *pag.* 88.

des Sociétez Civiles, & entre ceux qui vivent dans l'indépendance de l'Etat de Nature? Mr. *Barbeyrac* (*a*) avoit défendu là-dessus l'affirmative, après GROTIUS & feu Mr. LOCKE. Comme l'opinion contraire, qui est celle de *Pufendorf*, est soûtenuë à cor & à cri par les Auteurs modernes d'*Allemagne*; nôtre Auteur a ajoûté bien des choses, pour détruire les raisons dont ils se servent, & éclairci beaucoup d'ailleurs la matiére, dans une Note, qui étoit déja fort longue. Il abandonne une raison de Mr. *Locke*, comme ne lui paroissant ni nécessaire, ni bien fondée; c'est celle que ce grand Philosophe tire de ce que, selon la pratique commune, & approuvée de tout le monde, chaque Souverain se croit en droit de punir, même du dernier Supplice, les Etrangers qui ont commis quelque Crime sur ses Terres. „ Car, dit-il, on peut „ répondre, ce qui est vrai, que ces Etrangers, „ pendant qu'ils se trouvent dans le Païs, ne „ sont pas, à tous égards, exemts de la Juris„ diction de l'Etat, & qu'ils se soûmettent ta„ citement aux Loix, autant qu'elles leur con„ viennent, & qu'elles leur sont connuës. Après cela, Mr. *Barbeyrac* répond ainsi aux objections de divers Auteurs. „ On dit, que tout „ Crime ne trouble pas la paix du Genre Hu„ main, & par conséquent ne l'intéresse pas. „ HERTIUS, Diss. *de Socialitate, primo Jur. „ Nat. princip.* Sect. III. §. 25. TREUER. *in „ Offic.*

(*a*) Liv. VIII. Chap. III. §. 4. Not. 3. pag. 454, *& suiv.* de cette Edit. (*pag.* 372. des précedentes.)

„ *Offic. Hom. & Civ.* Lib. II. Cap. XIII. §. 5.
„ Mais nous ne prétendons pas non plus, que,
„ dans l'Etat de Nature, chacun puiſſe punir
„ actuellement toute ſorte de Crimes. Si cela
„ a lieu par rapport aux Peines que le Souverain
„ décerne ou inflige, dans une Société Civile,
„ comme on en convient de part & d'autre; à
„ plus forte raiſon, celui qui veut punir ſon E-
„ gal, doit-il prendre garde de ne pas uſer de
„ ſon droit d'une maniére d'où il revienne plus
„ de mal, que de bien. Il faut laiſſer (dit-on
„ encore) à celui qui a été offenſé, le ſoin de
„ venger l'injure, qui le regarde, ou attendre
„ qu'il nous prie de l'aſſiſter. HERTIUS, *ubi*
„ *ſupr.* BÖHMER, *Jur. Publ. Prud.* Part. Spe-
„ cial. *Lib.* II. *Cap.* VIII. §. 1. Mais l'Offen-
„ ſé ne peut pas toûjours venger l'injure par lui-
„ même, ou par quelque autre dont il ſoit en
„ état d'implorer l'aſſiſtance. Tel eſt du moins
„ le cas d'un homme, qu'on a tué. De plus,
„ pourquoi a-t-on droit d'aſſiſter les autres, en-
„ core même qu'on ne ſoit pas intéreſſé à l'in-
„ jure? N'eſt-ce pas parce que l'intérêt de la
„ Société Humaine le demande? Or le même
„ intérêt ſe trouve ici, lors que l'Offenſé ou ne
„ peut pas implorer nôtre ſecours, ou néglige
„ par indolence, ou pour quelque autre raiſon,
„ de penſer aux moiens de venger l'injure. L'im-
„ punité fait toûjours le même effet. Et Mr.
„ *Böhmer*, qui a voulu refuter Mr. *Locke*, ad-
„ met la choſe enſuite, ſous un autre nom: ce
„ n'eſt pas, dit-il, une *peine*, mais une ven-
„ geance (*vindicta*) *Ubi ſupr.* §. 2. On objecte

„ enco-

„ encore l'*Egalité* des *Hommes* dans l'Etat de
„ Nature, laquelle, dit-on, ne permet pas qu'on
„ s'érige en *Juge* des actions d'autrui. Et sur
„ tout on étale les troubles, les désordres, les
„ Guerres qui naîtroient du droit que chacun
„ auroit de punir tout autre. Mais cela prouve
„ seulement, qu'il n'y a rien dont les Hommes
„ n'abusent. Et d'ailleurs on ne prend pas gar-
„ de, que les mêmes inconvéniens, les mêmes
„ difficultez, retombent sur le droit incontesta-
„ ble que chacun a de se faire justice à soi-mê-
„ me. L'usage de ce droit est encore plus dan-
„ gereux, parce qu'on est plus sujet à se faire
„ illusion, & à passer les justes bornes, dans
„ une affaire où l'on est particuliérement inté-
„ ressé, que dans celles où l'on n'a aucun inté-
„ rêt, ou seulement un intérêt commun & é-
„ loigné. Je laisse là d'autres petites Objections,
„ qui ne valent pas la peine d'être rapportées.
„ Et avec quelque confiance, que la plûpart des
„ Ecrivains Modernes rejettent, comme ter-
„ rassée, l'opinion des deux Grands Hommes,
„ que je défens, j'ose dire qu'elle se soûtiendra,
„ dans l'esprit de tous ceux qui ne se laisseront
„ pas éblouïr aux préjugez. Il n'est pas moins
„ nécessaire pour le bien de la Société Humai-
„ maine, dans l'Etat de Nature, que pour le
„ bien des Sociétez Civiles, que les Méchans
„ soient punis..... Il est vrai que, dans l'Etat
„ de Nature, ces sortes de Punitions ne s'infli-
„ gent pas avec autorité, & c'est la source de
„ l'illusion de ceux qui ne veulent point enten-
„ dre parler du droit de punir hors des Sociétez

„ Civiles. Mais la choſe n'en eſt pas moins „ réelle, ni moins bien fondée. Mr. GUND- „ LING, qui prétend que c'eſt jouer ſur les „ mots (*vocabulo ludere*) que de dire qu'un E- „ gal punit ſon Egal (JUS NATUR. *Cap.* „ XXXVI. §. 21.) fait lui-même, comme les „ autres qui ſont de ſon ſentiment, une pure „ pétition de principe. Comme, par une ſuite „ néceſſaire de la conſtitution des Sociétez Ci- „ viles, les Punitions n'y ſont infligées que par „ un Supérieur, on s'eſt accoûtumé à regarder „ cette circonſtance comme eſſentielle aux Pei- „ nes, & à le poſer en fait, comme ſi c'étoit „ une notion commune, qui portât ſa preuve „ avec elle &c." Comme le même Mr. GUND- LING, mort préſentement, avoit voulu diſ- penſer les Criminels de toute *Obligation à ſouf- frir la Peine*, même dans une Société Civile; nôtre Auteur, dans une (*a*) autre Note, réfute auſſi ſes raiſons; & cela lui donne lieu d'éclair- cir de plus en plus la queſtion.

VOILA' un échantillon des Additions, qui regardent le fond même du Droit Naturel. Il faut donner encore quelques exemples de celles qui contiennent quelque choſe d'hiſtorique, ou dans leſquelles on explique quelque point du Droit Romain, dont *Pufendorf*, comme on ſait, compare ſouvent les déciſions avec celles de la Raiſon; car pour ce qui eſt des autres ſortes de Notes de divers genres, il nous ſuffit de dire, qu'il s'en trouve ici par tout de nouvelles, com- me dans l'Editon précedente Le

(*a*) *Note* 8. ſur le même paragraphe, *pag.* 458.

Le bien même de l'Etat, qui veut qu'il y ait des Peines établies pour la punition de certains Crimes, demandant quelquefois que l'on faſſe grace à ceux qui les ont encouruës, ainſi que le prouve *Puſendorf*; le Traducteur (*a*) remarque, que „ c'eſt ce qui donna lieu à établir des *Aſy-* „ *les*, ou de certains endroits dans lesquels ceux „ qui avoient commis quelque action puniſſa- „ ble par les Loix, trouvoient un réfuge contre „ leur exécution. L'uſage (ajoûte-t-on) en eſt „ très-ancien, comme il paroît par la Loi mê- „ me de MOÏSE; & leur protection ne fut „ d'abord que pour des perſonnes ou entiére- „ ment innocentes, ou dans le fait desquelles il „ y avoit plus de malheur, que de faute. Voiez „ GROTIUS, *Liv.* II. *Chap.* XXI. §. 5. & „ Mr. LE CLERC ſur NOMBRES, XXXV. „ 6. Mais la choſe dégénera en abus, chez „ pluſieurs Peuples, où les plus grands Scélé- „ rats furent ainſi à l'abri de la Peine, au grand „ préjudice de l'Etat. Voiez l'*Hiſtoire de l'A-* „ *cad. des Inſcript.* &c. Tom. V. *Ed. de La* „ *Haie*, pag. 52, *& ſuiv.* Parmi les *Chrétiens* „ même, la Religion a ſervi de prétexte à en- „ chérir ici quelquefois ſur les Païens. La coû- „ tume aiant, dès le régne de CONSTAN- „ TIN, fait regarder les *Egliſes* comme des lieux „ de Réfuge; THE'ODOSE, & ſes Succeſ- „ ſeurs, furent obligez de reſtreindre ce privi- „ lége, qu'on avoit étendu à des gens indignes „ de

(*a*) Sur le même Chapitre, §. 15. *Note* 5. pag. 475, 476.

„ de protection, comme, les Débiteurs même
„ du Public, les Esclaves fugitifs. Mais ni ces
„ Loix, ni celles que JUSTINIEN fit là-deſ-
„ ſus long tems après, ne furent pas des barriè-
„ res aſſez fortes pour empêcher que les Eccléſi-
„ aſtiques ne fiſſent ſervir l'avancement de cet
„ abus au deſſein d'établir leur propre domina-
„ tion, & d'attenter ſur les droits du Magiſtrat.
„ Les *Conciles* ouvrirent l'Azyle à toute ſorte de
„ Criminels, & le leur aſſûrérent par les fou-
„ dres de l'Excommunication, qu'ils lançoient
„ contre ceux qui oſeroient les en tirer. Les
„ *Papes* ne manquérent pas de pouſſer, auſſi
„ loin qu'ils pûrent, cette impie & déteſtable
„ immunité des Lieux, que la ſainteté même
„ qu'on leur attribuë, & dont on fait le fonde-
„ ment du Réfuge des Criminels, devroit, plus
„ que tous autres, faire regarder comme ſouil-
„ lez par une telle protection. A peine le *Droit*
„ *Canonique* la réfuſe-t-il à des Voleurs de grand
„ chemin, aux Bandits qui font de nuit des
„ courſes à la campagne, & autres Voleurs pu-
„ blics. Voiez JAQUES GODEFROI ſur
„ le *Code Théodoſien*, Lib. IX. Tit. 44. & 45.
„ Tom. III. pag. 356, *& ſeqq.* Mr. BUDDEUS,
„ *Jurispr. Hiſtor. Specim.* §. 15, *& ſeqq.* Mr.
„ THOMASIUS, *Not. in* LANCELOTT.
„ Lib. II. Tit. XX. pag. 1038, *& ſeqq.* Mr.
„ HERTIUS, Diſſ. *De Superiorit. Territor.* §.
„ 11. Une autre choſe, qui aujourd'hui encore
„ entretient l'abus des Aſyles, ce ſont les privi-
„ léges que les Ambaſſadeurs s'attribuent. Voiez
„ Mr. THOMASIUS, Diſſert. *De jure Aſyli,*
„ *Lega-*

„ *Legatorum ædibus competente;* & le Traité de
„ Mr. de BYNKERSHOEK *Du Juge compé-*
„ *tent des Ambaſſadeurs*, Chap. XXI.

SELON les principes de l'ancienne Juriſprudence Romaine, on ſe rendoit coupable de Larcin, lors que, ſans toucher ſoi-même à la choſe dérobée, on aidoit la Voleur *ope & conſilio*, ou *ope conſilio*, comme la formule eſt conçuë quelquefois. De là naquit une diſpute entre les Juriſconſultes des Siécles poſtérieurs, ſavoir, s'il falloit entendre ſéparément, ou conjointement les mots *ope*, *conſilio*. Voici ce que Mr. *Barbeyrac* (*a*) penſe ſur ce point de l'Hiſtoire du Droit Romain. „ La diſpute, dit-il, étoit autant une
„ diſpute de mots, qu'une diſpute réelle. Il
„ ſemble que l'ambiguité du mot *Conſilium* y aît
„ donné lieu. Ce mot ſignifie ou le *deſſein*, que
„ nous appellons *propos déliberé;* ou un *Conſeil*
„ donné. Et il y avoit ici une ancienne formu-
„ le du Bareau, qui ſe trouve dans (*b*) CICE-
„ RON: OPE CONSILIO [c'eſt ainſi que je
„ crois que l'Orateur Romain avoit écrit, &
„ non pas, comme portent les Editions, *conſi-*
„ *lioque:* car *Conſilio* tout ſeul ſent plus ſon anti-
„ quité, & il eſt de (*c*) cette maniére dans (*d*)
„ quel-

(*a*) Lib. I. Cap. 5. §. 14. *Note* 16. pag. 94, 95.
(*b*) *De Natur. Deor.* Lib. III. Cap. 30.
(*c*) On trouve auſſi l'Abbréviation *O. C.* expliquée par *Ope conſilio*, dans les *Notæ Juridicæ* de MAGNON. Pag. 1569. *Edit. Putſch. Grammatic. Vett.* C'eſt une faute groſſiére dans celles de PAUL DIACRE (pag. 1625.) d'expliquer ainſi l'abbréviation : *Ore concilio*, vel *Ora concilii*; ce qui ne ſignifie rien. (*d*) *L.* 53. §. 2. *D. De Verb.*

„ quelques Loix] TVO FVRTVM AJO FACTVM „ ESSE. Je ſuis fort trompé, ſi cet *ope conſilio*, „ ſelon le langage & les idées du tems où la for- „ mule s'introduiſit, ſignifioit autre choſe, qu'u- „ ne *aſſiſtance* donnée au Voleur *de propos déli- „ beré*, afin de favoriſer ſon larcin, ou en ſorte „ du moins qu'on n'ignoroit pas l'uſage qu'il „ vouloit faire d'une Echelle, par exemple, „ qu'on lui prêtoit. Les Juriſconſultes de ce „ tems-là ne penſoient point encore à donner „ action de Larcin pour un ſimple Conſeil, „ quelque efficace qu'il fût: c'étoit beaucoup, „ qu'ils fiſſent regarder & traiter comme des „ Voleurs, ceux qui fourniſſoient quelque ſe- „ cours réel, ſans porter eux-mêmes leurs mains „ ſur le bien d'autrui; ce qui conſtituoit l'eſſen- „ ce du Larcin, ſelon les Régles du Droit Ci- „ vil. On s'aviſa dans la ſuite d'entendre par „ *Conſilio*, un *Conſeil* donné; ſoit que les Juris- „ conſultes des Siécles poſtérieurs ne compriſ- „ ſent pas bien le ſens des termes & des expreſ- „ ſions de l'ancienne Latinité, comme tant de „ diſputes qu'il y a eû entr'eux là-deſſus prou- „ vent que cela leur eſt arrivé aſſez ſouvent; ſoit „ qu'à la faveur de l'ambiguité du mot *Conſilio*, „ ils vouluſſent porter plus loin, que n'avoient „ fait leurs prédéceſſeurs, la ſévérité des Loix „ contre ceux qui concouroient en quelque ma- „ niére aux Larcins d'autrui. Alors il fut queſ- „ tion de ſavoir, ſi le *Conſeil* tout ſeul, ſans ê- „ tre

Verb. Signifie. L. 6. D. De Condict. furt. L. 50, §. 1. D. De Furt. L. 27. §. 21. D. Ad. L. Aquil. &c.

„ tre accompagné de quelque assistance réelle,
„ rendoit coupable de Larcin, aussi bien que
„ l'assistance sans aucun Conseil précedent. *Sa-*
„ *binus*, Chef de Secte, prit ici l'affirmative.
„ Mais *Labéon*, autre Chef de parti, quoi que
„ d'ailleurs assez sujet à innover, s'en tint au
„ sens qui laissoit subsister l'ancienne Régle, &
„ voulut que le Conseil demeurât impuni, tant
„ qu'il n'influeroit que sur la résolution du Vo-
„ leur, sans rien contribuer à l'exécution en
„ elle-même. Il se mêla encore quelque autre
„ dispute, dont les Compilateurs du Droit Ro-
„ main nous ont aussi conservé des restes sensi-
„ bles, touchant les différentes Actions qu'on
„ avoit en Justice contre les Larrons, ou ceux
„ qui étoient reputez tels. Si l'on ne suppose
„ tout-ce que je viens de dire, & à quoi je ne
„ vois pas qu'on aît fait attention (hormis quel-
„ ques ouvertures données obscurément par JEAN
„ DE LA COSTE, sur le passage des INSTITU-
„ TES, dont il s'agit, & EDMOND MERIL-
„ LE, *Observ.* Lib. II. Cap. 39.) il est bien dif-
„ ficile d'expliquer plusieurs Loix, que les Inter-
„ prêtes, après avoir bien sué, n'ont pû conci-
„ lier d'une maniére satisfaisante. C'est sur ces
„ Loix-là mêmes que mon Systême est fondé,
„ & cela me dispense de les alleguer ici; d'au-
„ tant plus qu'une pareille discussion ne peut
„ guéres bien se faire qu'en Latin..... JUS-
„ TINIEN a adopté l'opinion de ceux qui met-
„ toient à couvert de l'Action de Larcin, une
„ personne coupable seulement d'y avoir porté
„ le Voleur par ses conseils, ou ses sollicitations:

„ *Certè*

„ *Certè qui* NULLAM OPEM *ad furtum faciendum adhibuit, ſed tantum* CONSILIUM „ DEDIT, *atque hortatus eſt ad furtum faciendum, non tenetur furti.* Lib. IV. Tit. I. INSTIT. §. II.

VOICI d'autres penſées nouvelles, ſur un autre article du Droit Romain. Selon ce Droit, on peut leguer (*a*) par Teſtament une choſe appartenante à autrui: & pour ce qui regarde l'effet d'un tel Legs, les Juriſconſultes diſtinguent ainſi. Quand le Teſtateur ignoroit que la choſe appartînt à autrui, le Legs étoit nul. Mais s'il ſavoit qu'elle fût à autrui, le Legs étoit bon & valide, en ſorte que l'Héritier devoit ou acheter la choſe leguée, & la remettre enſuite au Légatoire, ou bien lui en paier la valeur. „ Il „ n'y avoit pas certainement (dit là-deſſus (*b*) „ Mr. *Barbeyrac*) d'autre moien de donner à „ ces ſortes de Legs une interprêtation raiſonnable. Je ſoupçonne même fort, qu'elle a „ été faite originairement contre l'intention du „ Teſtateur. Une perſonne ſenſée ne s'aviſera „ pas de leguer une choſe qu'elle ſait lui appartenir, ſans ajoûter en même tems quelque „ clauſe qui donne à entendre comment on „ pourra & l'on devra ſatisfaire à ſa volonté. Il „ y a grande apparence, que les prémiers, qui „ firent de tels Legs, voulurent ſe moquer de „ ceux à qui ils les faiſoient, en leur donnant des „ choſes, dont ils n'avoient aucun droit de diſ-

„ poſer.

(*a*) *Inſtitut.* Lib. III. Tit. XX. *De Legat.* §. 4.
(*b*) Liv. III. Chap. VII. §. 10. *Note* 7. pag. 477, 478.

„ poſer. Les Juriſconſultes ne voulurent point
„ autoriſer une moquerie ſi mal placée. Pour
„ en épargner l'affront au Légataire, qui ne le
„ méritoit pas, ils ſuppoſérent le Teſtateur plus
„ ſage, qu'il n'étoit effectivement. C'eſt ſur
„ le même principe, qu'ils tinrent pour non-
„ écrites les conditions impoſſibles, ou deshon-
„ nêtes. Voiez le Chap. ſuivant, §. 5. Mais
„ ils auroient dû, pour une autre raiſon, ne pas
„ regarder le Legs comme nul, lors que le Teſ-
„ tateur croioit de bonne foi que la choſe lé-
„ guée étoit à lui. Peut-être, diſent-ils, que,
„ s'il avoit ſû qu'elle appartenoit à autrui, il ne
„ l'auroit pas leguée: *Forſitan enim ſi ſciſſet alie-*
„ *nam rem, non legaſſet.* Fort bien: il n'auroit
„ pas alors legué la choſe même, dont il ne
„ pouvoit diſpoſer. Mais pourquoi n'en au-
„ roit-il pas légué une autre ſemblable de ſon
„ propre bien, ou du moins l'équivalent? Cette
„ préſomtion eſt la plus conforme au deſſein
„ qu'a le Teſtateur, de donner au Légataire
„ des marques réelles de ſa bonne volonté: &
„ par conſéquent, à ſuivre les régles d'une droi-
„ te interprétation, il auroit fallu l'admettre,
„ jusques à ce qu'on eût prouvé le contraire; ce
„ qui, à mon avis, arriveroit très-rarement.

PUFENDORF, en traitant de la *Nobleſſe*, fait (*a*) bien des remarques hiſtoriques ſur celle des anciens *Romains*; & entr'autres ſur ce que les *Plébéiens*, pour éluder l'artifice des *Patriciens*, qui avoient inventé certains Sacrifices & cer-

(*a*) Liv. VIII. Chap. IV. §. 21.

certaines Cérémonies domeſtiques, à deſſein de conſerver par là les Charges dans leurs Familles, vinrent à en établir eux-mêmes de ſemblables, qu'ils firent auſſi paſſer à leurs Descendans. A propos de quoi, il dit, que néanmoins, comme ces Sacrifices de Famille demandoient des frais, les Héritiers, qui ne vouloient pas les ſupporter, trouvérent auſſi moien de s'en liberer, par une eſpéce de Vente, qu'on appelloit *Coemtio*; ſur quoi il renvoie à CICE'RON, *Orat. pro Muren.* Cap. 12. & aux Notes de DE'NYS GODEFROI *in Epiſt. ad Famil.* Lib. VII. Epiſt. 29. „ Il paroît par là (dit (*a*) Mr. *Barbeyrac*) „ que nôtre Auteur a ſuivi ceux qui confondent „ deux ſortes de *Coemtio* fort différentes, & en „ même tems deux ſortes de Vieillards, qu'on „ appelloit *Senes coemtionales*. C'eſt ce que les „ derniers Editeurs de CICE'RON ont remarqué, ſur les endroits citez, après le docte J. „ FRIDERIC GRONOVIUS, qui l'a démontré, *De Pecun. Veter.* Lib. IV. Cap. VII. „ VIII. Voici, en peu de mots, comment on „ s'y prenoit, dans le cas dont il s'agit. L'Héritier, de concert avec un Vieillard, lui vendoit pour une petite piéce d'argent, avec les „ Formalitez de la Balance (*per æs & libram*) „ l'Hérédité ou entiére, ou en partie; à condition & en ſtipulant de lui dans les formes, „ que cet Acheteur imaginaire lui rendroit ce „ qu'il avoit ainſi acheté. Le nom d'*Héritier* „ étant ainſi éteint, celui qui recouvroit réelle-

„ ment

(*a*) Note 3. *pag.* 531, 532.

„ment l'Hérédité, étoit par là déchargé de
„l'obligation des charges, & par conſéquent
„des Cérémonies domeſtiques qui étoient attachées à cette qualité. C'eſt ce qu'on appelloit *Sacra deteſtari*, *Sacrorum deteſtatio*: ſur
„quoi le Juriſconſulte SERVIUS SULPITIUS avoit écrit un Livre, dont AULU-GELLE parle, *Lib.* VI. *Cap.* 12. comme le
„remarque JOSEPH SCALIGER, (*in* FESTUM, voc. *Puri*) qui d'ailleurs n'avoit pas
„une idée exacte de la matiére. Il y avoit une
„autre maniére de ſe décharger des Sacrifices
„Domeſtiques, puis qu'elle ſe faiſoit dans les
„Aſſemblées du Peuple, nommées *Calata Comitia*, ainſi que nous l'apprend encore AULU-GELLE, Lib. XV. Cap. 27. On peut
„voir, ſur pluſieurs cas qui ont du rapport à
„ceci, & les expédiens ſubtils que les Juriſconſultes imaginoient, FRANÇOIS BALDUIN,
„*De Jurisprud. Mutiana*, pag. 67, *& ſuiv.* Pluſieurs Savans ſe ſont trompez, faute d'avoir
„entendu les termes & les principes de l'ancien Droit Romain ſur cette matiére: par
„exemple, CHARLES SIGONIUS, *De Antiq. Jur. Civ. Rom.* Lib. I. Cap. XII. *in fin.* où il
„explique & applique très-mal un paſſage de
„CICERON, *De Legg.* II. 20. *in fin.* Je pourrois auſſi faire voir, combien Mr. DACIER
„s'eſt brouillé, pour la même raiſon, dans une
„Note ſur HORACE, *Lib.* II. *Sat.* V. vers.
„169. Mais ce n'en eſt pas ici le lieu.

NOUS n'irons pas plus loin, quoi qu'il fût facile d'indiquer bien d'autres Additions ſembla-

bles, qui nous ſont tombées ſous les yeux, en parcourant cette nouvelle Edition, & la comparant avec les précédentes. Il y en a là de reſte, pour donner une idée de ce que l'on doit s'attendre à y trouver.

ARTICLE II.

EXAMEN *du* PYRRHONISME *Ancien & Moderne. Par Mr.* DE CROUSAZ. Second Extrait. [On a vû le prémier dans la I Partie du Tome X. Artic. IV. pag. 70, *& ſuiv.*]

IL faut revenir au Livre de Mr. DE CROUSAZ, pour dire quelque choſe de plus particulier ſur les deux derniéres Parties; comme nous l'avons promis. Dans la variété & l'abondance des matiéres, qu'elles renferment, tout ce qu'on peut faire, c'eſt de choiſir quelques endroits, par leſquels il ſera aiſé de juger du reſte.

Comme l'on pourroit confondre les SCEPTIQUES, ou *Pyrrhoniens*, dont SEXTUS EMPIRICUS embraſſa la Secte, avec les ACADE'MICIENS, au moins les *nouveaux*, qui, comme eux, doutoient de tout, & tenoient tout pour incertain; ce Philoſophe a eû ſoin de faire remarquer d'abord (*a*) la différence, & il y revient toutes les fois que l'occaſion ſe préſente. Les uns & les autres étoient oppoſez aux *Dogmatiques*,

(*a*) *Pyrrhon. Hypotypos.* Lib. I. Cap. I.

matiques, qui avoient des Dogmes fixes, de la vérité desquels ils faiſoient profeſſion d'être aſſûrez; & tels étoient les *Ariſtotéliciens*, les *Epicuriens*, les *Stoïciens* &c. Mais les *Académiciens* ſoûtenoient, qu'on ne pouvoit rien ſavoir, & que tout étoit *incompréhenſible:* au lieu que les *Sceptiques*, comme leur nom le donne à entendre, *cherchoient* toûjours & ſuspendoient leur Jugement ſur cet article même, *Si l'on peut, ou non, ſavoir quelque choſe.* Ainſi ceux-ci laiſſoient indéciſe la queſtion générale, que les *Académiciens* décidoient poſitivement, & en quoi ils étoient réellement *Dogmatiques*, quoi qu'oppoſez à ceux qui reconnoiſſoient des Véritez, & générales, & particuliéres. L'ACADE'MICIEN *affirme, que tout eſt incompréhenſible: le* SCEPTIQUE *ne l'affirme point, & ne deſeſpére pas qu'il ſoit poſſible de comprendre quelque choſe.* C'eſt ce que dit ailleurs (*a*) *Sextus* lui-même. On voit bien néanmoins, que cela revenoit au fond à la même choſe. Les *Sceptiques* ne nioient point les *apparences*, non plus que les *Académiciens*, & ils les ſuivoient également dans la pratique: mais ils donnoient moins aux *vraiſemblances* dans la ſpéculation, & n'y reconnoiſſoient aucun degré. Cependant, après tout, ils ſoûtenoient poſitivement, qu'il n'eſt pas poſſible de ſavoir, ſi l'on peut, ou non, connoître quelque choſe avec

(*a*) Ἴσως μὲν [διαφέρουσι τῶν Σκεπτικῶν οἱ ἀπὸ τῆς νέας Ἀκαδημίας] κατὰ αὐτὸ τὸ λέγειν πάντα εἶναι ἀκατάληπτα (διαβεβαιοῦνται γὰρ περὶ τούτου· ὁ δὲ Σκεπτικὸς ἐνδέχεσθαι καὶ καταληφθῆναί τινα προσδοκᾷ) &c. Pyrrh. Hypotyp. *Lib.* I. Cap. 33. §. 226. *Edit. Fabric.*

vec certitude: & c'étoit-là une décision générale, un peu différente à la vérité de celle des *Académiciens*, mais toûjours une décision. On a beau vouloir paroître anciérement Sceptique; tôt ou tard on en vient à dépider d'une maniére ou d'autre. Et par un Doute général, qui renferme une vraie affirmation, on ne fait que s'épargner la peine de soûtenir aucune Opinion particuliére, & se donner le plaisir de combattre toutes celles des autres Hommes.

Aussi les *Sceptiques* posoient-ils pour *principe fondamental* de leur Philosophie, (a) *Qu'à toute raison avancée, sur quelque sujet que ce soit, on peut opposer une raison d'un poids égal*; & par conséquent que, rien ne faisant jamais pancher la balance, le seul parti qui reste, est de n'en prendre aucun. Pour justifier cet état de suspension, où ils croioient devoir demeurer, ils s'efforçoient de détruire tout ce que les autres Philosophes disoient, pour établir quelque certitude. *Sextus* jette confusément sur le papier tout ce qui lui vient dans l'esprit; & tout lui est bon pour son but. Il n'a point de honte d'user de Sophismes, dont l'absurdité & le ridicule sautent aux yeux. Esprit subtil, il ne cherche qu'à éblouïr par de vaines subtilitez: & pour y mieux réussir, il multiplie en apparence les assauts, par des repétitions du même argument, proposé en différens termes, ou avec quelque légére différence.

Nôtre Auteur serre ce Philosophe de tous côtez, & lui fait voir, d'une maniére à ne lui laisser

(a) *Pyrrhon. Hypot.* Lib. I. Cap. 6. §. 12.

laiſſer aucun ſubterfuge, qu'il doit lui-même reconnoître quelque *évidence*. Le deſſein même de l'Ouvrage du Pyrrhonien en fournit la preuve, & une preuve ſans replique. (*a*) Prenant le parti de contredire éternellement, par tout il poſe des Principes, & tire des Conſéquences. D'où vient tant d'habileté à un homme, qui ne fait rien? & à quoi bon s'eſt-il donné tant de peine, pour découvrir de ſimples apparences de réalité? Il définit, avec beaucoup de ſoin & de ſubtilité, les termes dont ceux de ſa Secte ſe ſervoient, afin qu'on les entende bien. Peut-on rendre clair, ce qui eſt obſcur? S'il répond, oui, il avoue donc, qu'il y a quelque choſe de clair. S'il répond, qu'il n'en fait rien, pourquoi définit-il? Quand on lui objecte, qu'en diſant, *Cela n'eſt pas évident, je n'en ſuis pas aſſuré, je ne détermine rien*; il affirme au fond, que les preuves qu'on allégue de ce ſentiment, lui paroiſſent foibles, & que l'on ne l'a pas ſolidement prouvé; il répond, que ceux qui font cette Objection, n'entendent pas le langage des *Sceptiques*, ou font ſemblant de ne l'entendre pas. Mais s'il les accuſe d'ignorance, il croit donc en ſavoir plus qu'eux, il croit entendre mieux ce ſtile: car s'il ne l'entend pas lui-même, pourquoi reproche-t-il aux autres de ne l'entendre pas, pourquoi s'en ſert-il? S'il accuſe ſes Antagoniſtes de mauvaiſe foi, qu'il n'uſe donc plus lui-même de ſubterfuges & de déguiſemens; qu'il reconnoiſſe de bonne foi, qu'il y a une différence, du tout au tout, entre expliquer les ter-

(*a*) Liv. II. Sect. II. pag. 82, *& ſuiv.*

termes, dont un Philoſophe ſe ſert, dans le même ſens que lui, & leur en donner un entiérement oppoſé.

Sextus ſe pique tellement d'exactitude, crainte qu'on ne confonde des ſentimens qui ſe reſſemblent à quelques égards, qu'il emploie pluſieurs (a) Chapitres à démêler la différence de la *Philoſophie Sceptique*, d'avec celle de *Protagoras*, d'*Héraclite*, de *Démocrite*, & il va jusqu'à détailler ſubtilement toutes les différentes maniéres dont les Philoſophes *Académiciens* prenoient le parti de douter. A quoi bon remarquer toutes ces différences, ſi l'Eſprit Humain ne voit rien diſtinctement? Quand *Sextus* examinoit pour cet effet les Ouvrages des Anciens Philoſophes, qui l'avoient précedé, étoit-il poſſible qu'il ne fût pleinement perſuadé, qu'il examinoit, qu'il diſtinguoit? Quand il écrivoit, pouvoit-il douter, qu'il écrivît, & qu'il y eût des Hommes pour leſquels il écrivoit? Pouvoit-il dire de bonne foi, *Je ne ſai ſi j'ai des doigts, ſi je tiens la plume, ſi même j'ai un Corps?* Quand il réfutoit *Socrate*, *Epicure*, *Zénon*, croioit-il comprendre clairement leur penſée, ou ne le croioit-il pas? S'il le croioit, le voilà hors du *Scepticiſme*. S'il ne le croioit pas, de quoi s'aviſoit-il de refuter ce qu'il n'entendoit point?

Voici maintenant un des argumens de *Sextus Empiricus*, qui lui paroît le plus triomphant. Il demande qu'on lui donne un κριτήριον, un caractére diſtinctif du Vrai. Cela eſt juſte. Mais, pour montrer qu'il n'y en a point, il raiſonne

(a) *Pyrrhon. Hypot.* Lib. I. Capp. 29-33.

ne (*a*) ainſi. Vous ne voulez pas apparemment que nous vous accordions, ſans preuves, qu'il y a quelque choſe de Vrai, & à quoi on peut le connoître. Donnez-nous donc cette marque infaillible du Vrai, & prouvez-la. VOILA', direz-vous, nos preuves. MAIS ces preuves, comment ſaurons-nous qu'elles portent le caractére du Vrai? Vous faites donc un cercle vicieux, & ce qui eſt à démontrer, vous le prouvez par ce qui eſt en queſtion. Ou bien vous ſerez obligez d'appuier encore de quelques nouvelles preuves celles que vous avez alleguées pour démontrer le caractére du Vrai; ces autres preuves auront encore beſoin d'être démontrées, & ainſi de ſuite, jusqu'à l'infini.

„ Ce Raiſonnement des *Sceptiques* (dit nôtre „ (*b*) Auteur) eſt fondé ſur cette Propoſition: „ *On ne peut ſe procurer aucune certitude, ſi, pour* „ *s'aſſûrer, il eſt néceſſaire d'entaſſer preuves ſur* „ *preuves à l'infini.* Le *Sceptique* ſe fixe-là; il „ ne veut point ſe laiſſer tirer de ce principe. „ Ne fait-il pas connoître par-là, qu'il eſt per- „ ſuadé, ſinon de ſa vérité, au moins de ſa force, & qu'il le croit très propre à impoſer ſi- „ lence à un *Dogmatiſte*? En effet, on ne lui „ conteſte point ſon principe: on prétend ſeulement, qu'il ſe trompe, quand il ajoûte: *Or* „ *eſt-il qu'il faut des preuves à l'infini*..... Supposons des *Sceptiques*, qui euſſent eû autant „ d'inclination à s'éclairer & à ſe convaincre, „ qu'ils

(*a*) *Ibid.* Cap. XIV. §. 115, 116.
(*b*) Pag. 64, 65.

» qu'ils en avoient à disputer & embarraſſer: ils » auroient dit: *On il n'y a point de* MARQUE » *à laquelle on puiſſe s'aſſurer de la Vérité; ou cet-* » *te* MARQUE *ſe fait ſentir par* ELLE-ME-» ME, *& eſt propre à convaincre l'eſprit,* SANS » *avoir beſoin de* PREUVES. Rien n'étoit plus » naturel que d'ajoûter: *Ou cette marque ſe fait* » *connoître à tous ceux à qui on la préſente, & les* » *force à tomber d'accord de ce qu'on leur propoſe;* » *ou ſon efficace ſe borne à convaincre ceux qui ſou-* » *haittent de bonne foi de s'en inſtruire, & qui* » *s'y rendent attentifs.* Après cela, il n'y avoit » plus qu'à dire très-ſincérement: *Cherchons une* » *marque de cette nature & de cette force, bien* » *réſolus de nous y rendre, de la reſpecter, & d'en* » *faire uſage.* Dès-là, l'EVIDENCE ſe ſeroit » infailliblement préſentée. Quand on ſuppo-» ſe de la *bonne foi* dans les *Sceptiques*, on eſt » ſurpris de voir, qu'ils faſſent ſi peu mention » de l'*Evidence*. Mais, comme ils n'en avoient » pas d'idée, & que l'Evidence étoit devenuë » étrangére à leur Eſprit, ils la fuioient ſans ceſ-» ſe &c.

UN autre Argument, dont *Sextus Empiricus* ſe ſert, c'eſt que l'Homme, ſelon lui, n'a aucune Faculté, par le moien de laquelle il ſoit capable de parvenir à la connoiſſance de la Vérité. (*a*) Car, dit-il, elles ſe réduiſent toutes aux *Sens*, & à l'*Entendement*. Or & les *Sens*, & l'*Entendement*, ne ſont pas des guides ſûrs.

» Nous nous trompons ſi ſouvent, en jugeant » des

(*a*) *Pyrrhon. Hypot.* Lib. II. Cap. 6.

» des choſes ſur la témoignage des *Sens*. Pour-
» quoi s'y fier dans une occaſion, plûtôt que
» dans une autre?

» D'où vient donc (répond (*a*) nôtre Auteur)
» que *Sextus* (*b*) exerçoit la Médecine? Ne lui
» étoit-il jamais arrivé de ſe méprendre, & les
» Remédes, qu'il ordonnoit à ſes Malades, n'a-
» voient-ils jamais eû un effet tout contraire à
» celui qu'il en attendoit? Pourquoi risquer la
» vie de ceux qui recouroient à lui, dans l'en-
» tiére incertitude où il étoit, ſi les Remédes,
» qu'on leur faiſoit prendre, ne leur ſeroient pas
» plûtôt mortels, que ſalutaires?... C'eſt que
» ſes accès [de la fantaiſie de diſputer] avoient
» leur tems de relâche, & qu'il concevoit que,
» dans de certaines circonſtances, un Reméde
» feroit infailliblement, ou du moins très-vraiſ-
» ſemblablement, du bien, quoi que l'uſage en
» eût été douteux dans d'autres. Quand je m'in-
» terroge ſérieuſement, je m'apperçois que j'i-
» gnore en quoi conſiſte la nature des *Couleurs*;
» & je ne ſai ſi elles exiſtent ſur les Corps, tel-
» les qu'elles me paroiſſent. Je croirois plûtôt
» le contraire, parce que je ne trouve qu'oppo-
» ſition entre l'Etenduë, & ce qui reſſemble à
» mes ſentimens ou à ma penſée. Mais ſerois-

» je

(*a*) Pag. 69, & ſuiv.

(*b*) On ſait, que ce Philoſophe étoit Médecin, non ſeulement par le témoignage de DIOGENE LAERCE, mais encore par ce qu'il dit lui-même, *Lib. Contra Grammat.* Cap. XII. §. 260. & *Contr. Logicos*, §. 202. Dans le dernier paſſage, il parle de quelques Ouvrages de Médecine, qu'il avoit publiez.

„ je le même raiſonnement ſur les *Figures*, dont „ j'ai des idées ſi claires, & dont je démontre ſi „ évidemment les propriétez ; ſur les Figures, „ dis-je, qui appartiennent ſi eſſentiellement au „ Corps, & qui terminent ſi néceſſairement des „ blocs d'Etenduë, qu'il m'eſt impoſſible de „ les concevoir autrement, que figurez? *Je me „ trompe ſur la figure, que j'attribuë à un Corps, „ quand je ne le vois que de loin:* Donc je n'ai „ aucune certitude, quand je le vois de près, „ quand je le touche, & que je l'examine au- „ tant que je le trouve à propos. Quelle con- „ ſéquence? On n'aura aucune certitude ſur l'u- „ ſage d'une Faculté, elle ne ſervira de rien, „ dès qu'elle ne ſera pas portée à toute la per- „ fection imaginable. Cela revient à ce raiſon- „ nement, tant de fois refuté: *On ne peut rien „ ſavoir, pendant qu'on ne ſaura pas tout.* Je „ dois douter, ſi je ſuis dans ma Maiſon, ou ſi „ je me trouvé encore dans celle de mon Ami, „ & pourquoi? C'eſt qu'il ne m'eſt pas poſſible „ d'arriver de l'une à l'autre par un ſeul pas; el- „ les ſont trop éloignées. Donc vint pas, tren- „ te pas, cent pas, ne ſauroient m'en appro- „ cher. Quand même je la verrai de près, quand „ même je la toucherai, je douterai encore ſi je „ la vois, ou ſi je la touche. Sur quoi fondé? „ Il n'y a qu'un moment que je ne la voiois „ point, & que je ne la touchois point, je ne „ le pouvois même; j'en étois trop éloigné &c.

A l'égard de l'*Entendement*, l'Ame, dit *Sextus*, eſt incompréhenſible: elle ne ſe connoît pas elle-même; comment ſeroit-elle capable de connoître quelque choſe? On

On répond au *Sceptique*: „ Vous avouez, qu'il „ vous paroît que vous voiez, & qu'il vous „ semble que c'est par le moien de l'Oeil que „ vous voiez: mais *il ne vous paroît pas, que „ l'Oeil se voie lui-même*; donc il ne vous paroît „ pas seulement que vous voiez, vous ne pou„ vez pas seulement dire cela. Il y a plus: vous „ ne pouvez pas même dire, que vous doutez, „ ni qu'il vous paroît que vous doutez. On „ voit par-là, que l'on peut sentir quelques ac„ tes, & s'appercevoir qu'on les sent, quoi„ qu'on ne connoisse point à fond la nature de „ la Faculté qui les sent, ou qui paroît les sen„ tir. Je sens, que je *pense*: cela me suffit pour „ me convaincre que je pense, quand même je „ ne connois point à fond la nature de la Sub„ stance qui pense. Je sens, que j'ai des idées „ de l'*Affirmation* & de la *Négation*: je sens, „ que j'ai des Idées de *Nombres* pairs, du nom„ bre *quatre*, du nombre *huit* &c. cela me suf„ fit, pour oser affirmer, sans aucun doute, que „ *Quatre* est un nombre pair. Je sens de mê„ me, que l'idée du *Triangle* exclut celle du *Cer„ cle*. Cela me suffit, pour nier avec assûran„ ce, que le *Triangle* soit un *Cercle* &c.

Mais, ajoûte (*a*) *Sextus*, au jugement de qui vous en rapporterez-vous, pour croire vraie une Proposition? Sera-ce au vôtre propre? Les Hommes jugent différemment, & est-il juste que chacun soit Juge dans sa propre cause? Sera-ce au jugement d'autrui? De qui donc? Du plus grand

(*a*) *Pyrrhon. Hypot.* Lib. II. Cap. V. §. 17. & *seqq.*

grand nombre? Les plus ſenſez ſont les plus rares. D'ailleurs, le moien de compter tous les ſuffrages du Genre Humain? Ecouterez-vous les plus ſages? Mais quels ſont-ils? comment les reconnoître? Tel qui vous paroît très-habile, ſe trouve très-inférieur à un autre, que vous ne connoiſſez pas.

„ Je ne me rends (répond notre Auteur) ni à „ mon Autorité, ni à celle des autres. Je cé- „ de à l'Evidence, qui me pénétre, ſoit qu'elle „ naiſſe de mes propres idées, ſoit que je la tire „ de mon attention aux discours des autres. ... „ (a) Il n'y a point de Chapitres, où *Sextus* ne „ raméne la preuve tirée de la *diverſité des ſenti-* „ *mens*, preuve qu'il propoſe, tantôt ſous une „ forme, tantôt ſous une autre. Mais ſi cette „ preuve a quelque force, il s'enſuivroit, que, „ quand même tous les Hommes qui ſont ſur la „ Terre, & qui y ont vécu, depuis un tems „ immémorial, auroient été perſuadez de la vé- „ rité d'un grand nombre de Propoſitions, ſans „ aucun doute, & ſans s'être jamais partagez en „ différentes opinions, il ſuffiroit que dix ou „ douze perſonnes, ou par folie, ou par malice, „ ou par un mélange de ces deux principes, s'a- „ viſaſſent de les contredire, ne fût-ce que pour „ ſe donner le plaiſir d'inquieter, pour que dès- „ là toutes les preuves tombaſſent; & alors le „ Genre Humain, s'il étoit ſage, de la maniére „ que les *Sceptiques* conçoivent qu'il faut l'être, „ paſſeroit tout d'un coup de la Perſuaſion au

„ Dou-

(a) Pag. 71.

„ Doute, parce qu'il ſeroit arrivé à dix ou douze perſonnes, ou à moins encore, de douter, „ ou d'en faire ſemblant... Si la diverſité de „ Sentimens, en matiére de Théorie, eſt une „ raiſon ſuffiſante, pour obliger un Homme à „ s'abſtenir d'affirmer ou de nier, & à demeurer en ſuſpens, ſans ſe déterminer pour aucun „ parti; quand il s'agira d'une délibération, & „ que l'on demandera, Si l'on doit faire une „ choſe, ou ſi l'on doit faire le contraire? la diverſité de Sentimens devra de même engager „ un Homme Sage à ne faire aucun choix. „ Il attendra donc de prendre un Remède, „ que tous les Médecins s'accordent à le lui „ conſeiller: il différera d'embraſſer un genre „ de Vie, juſqu'à ce que tout le monde convienne ſur celui qui mérite la préference. Un „ Homme Sage ſera-t-il moins circonſpect en „ matiére d'Action, qu'en matiére d'Opinion? „ Et pendant qu'il n'aura garde de ſe déterminer au hazard ſur des matiéres indifférentes, „ prendra-t-il parti de cette maniére ſur ce qui „ peut avoir de grandes ſuites?" Nôtre Auteur montre enſuite la différence qu'il y a entre les idées des *Sens*, & celles de l'*Entendement*, en ce que les premiéres peuvent quelquefois être différentes en différentes perſonnes, à cauſe de la différente diſpoſition des Organes; au lieu que la diverſité à l'égard des Idées Intellectuelles ne vient que d'un défaut de mémoire, ou d'attention, ou de ce qu'on ſe repoſe aveuglément ſur l'Autorité, ou de ce que l'on ſuppoſe quelque Principe, de l'évidence duquel on n'eſt point convain-

convaincu; en un mot, de ce que l'on ne fait pas uſage de l'Entendement, comme on pouvoit & comme on devoit.

Sextus revient là-deſſus à la charge. L'Entendement, dit-il, s'eſt trompé hier: pourquoi ne lui arriveroit-il pas aujourd'hui de ſe tromper de la même maniére que hier, ou d'une autre façon? (*a*) Peut-on ſe fier à une Faculté, qui s'eſt quelquefois trompée?

„ Voilà, répond (*b*) nôtre Auteur, ce que „ j'aurois raiſon d'oppoſer à un homme, qui „ prétendroit que je dois me rendre aux déci- „ ſions de ſon Entendement par pure *déférence*. „ Il auroit beau aſſûrer, qu'il ne ſuppoſe rien, „ & qu'il n'avance quoi que ce ſoit au delà de „ ce qu'il a apperçû évidemment; je ſerois toû- „ jours en droit de lui répondre: *Vous me teniez „ déja le même langage il y a quelque tems, & ce- „ pendant vous m'avouez aujourd'hui, qu'alors „ vous diſiez trop; je crains que vous ne vous faſ- „ ſiez encore aujourd'hui les mêmes illuſions*. Quand „ il me diroit: *Je ne me les fais point, je vous en „ aſſûre, je vois très-diſtinctement*; Je lui repli- „ querois encore: *S'il étoit en ma puiſſance de pé- „ netrer dans vôtre Esprit, de voir avec vous; „ & de me convaincre par là que vous ne ſuppoſez „ point, & que vous voiez en effet tout ce que „ vous dites; je tomberois d'accord, que dans ce „ moment vous méritez que je vous croie, & que „ je tombe d'accord de ce que vous dites*. Alors il „ pour-

(*a*) *Pyrrhon. Hypotyp.* Lib. II. Cap. VI. §. 64.
(*b*) Pag. 72, 73.

„ pourroit ajoûter: *Rendez-vous attentif au ſens*
„ *de mes expreſſions, & voiez vous-même dans*
„ *vôtre eſprit, ce que je vous avertis que je vois*
„ *dans le mien.* Et ſi en faiſant l'eſſai, auquel
„ il m'inviteroit, le vif ſentiment de mes pro-
„ pres idées me mettoit alors dans l'impuiſſance
„ de n'en pas reconnoître les liaiſons, & de me
„ refuſer à leur évidence, je me trouverois dans
„ une heureuſe néceſſité de paſſer du Doute à la
„ Certitude. Quand donc un Homme ſe cor-
„ rige de quelque Erreur, cela ne lui arrive pas,
„ parce que ſon Entendement a changé d'Idée,
„ comme il arrive à l'Oeil de trouver blanc ce
„ qui lui paroiſſoit jaune dans le tems qu'il étoit
„ détrempé de Bile. Mais quand il ne ſe trom-
„ pe pas, il a des Idées, il s'y rend attentif, il
„ prononce ſur ces Idées: au lieu que, quand il
„ ſe trompoit, il ſuppoſoit d'avoir remar-
„ qué ce qu'il n'avoit point apperçu. Aujour-
„ d'hui qu'il a des Idées, plus il leur donne d'at-
„ tention, & moins il eſt en ſa puiſſance de ne
„ tomber pas d'accord qu'il voit effectivement
„ dans ſes Idées ce qu'il y apperçoit: & quand
„ il compare encore l'état où il ſe trouve, avec
„ celui où il étoit, lors qu'il lui eſt arrivé de dé-
„ cider trop vîte ſur des ſuppoſitions, & ſans
„ une ſuffiſante évidence, il ſent très-diſtincte-
„ ment qu'alors il auroit été en ſon pouvoir de
„ ne décider pas, de ſuſpendre ſon Jugement,
„ de chercher de nouvelles lumiéres, & d'exa-
„ miner avec plus de circonſpection. Le ſen-
„ timent très-vif & très-diſtinct de la différen-
„ ce de ces deux états, lui apprend, d'où vient

„ qu'il s'étoit trompé, & d'où vient que, dans
„ l'état préſent où il ſe trouve, il ne pourroit
„ pas prendre le parti de douter, & de faire ſes
„ efforts pour ſe refuſer à la Certitude qui le ſai-
„ ſit, ſans une fantaiſie très-déraiſonnable. Par-
„ ce qu'il m'eſt arrivé de décider ſans lumiére,
„ je doute auſſi peu que je ne ſois éclairé, quand
„ je le ſuis, que je doute qu'il eſt jour, parce
„ qu'un peu auparavant il étoit nuit.

QUAND on veut donner un exemple de quelque Notion commune, de quelque Principe ſur lequel on ne ſauroit concevoir que le plus déterminé *Sceptique* oſe former des doutes, on allégue ordinairement celui-ci, comme un des plus inconteſtables: *Le Tout eſt plus grand, que ſa Partie.* Voici où *Sextus* eſt (*a*) obligé d'en venir, pour ébranler la certitude d'une telle Vérité: *Vous dites qu'une longueur de dix Toiſes renferme dix Parties, chacune longue d'une Toiſe: mais dès que vous en aurez ôté une, il n'en reſtera que* NEUF: *la neuviéme de ces neuf ne ſera donc plus contenuë dans le Tout précedent; car* NEUF *eſt un autre Tout que* DIX. *Il n'eſt donc pas vrai, qu'il contenoit la* DIXIE'ME *& la* NEUVIE'ME. *De plus,* DIX *contient* HUIT, *auſſi bien que* NEUF. *Il contient* SEPT *auſſi bien que l'un & l'autre de ces deux nombres. Ainſi* DIX *contiendra déja* UN, NEUF, HUIT, *&* SEPT. *Continuez à faire le même dénombrement, vous trouverez que* DIX *renferme* CINQUANTE (*b*). Rappor-

(*a*) *Pyrrhon. Hypot.* Lib. II. Cap. XIX. §. 215, *& ſeqq.*
(*b*) Il y a dans l'Original, *cinquante cinq*: Ἐν τοῖς δέκα περιέχεται πέντε καὶ πεντήκοντα.

Rapporter une subtilité si extravagante, c'est la refuter. Nôtre Auteur se contente de s'en servir, pour montrer, combien peu étoient fondez les *Sceptiques* de prétendre, que sur chaque Question, il y aît autant de raisons en faveur du pour, qu'en faveur du contre. (*a*) „ Figurez-„ vous (dit-il) deux hommes, dont l'un vient „ de vous faire le même raisonnement, que *Sex-„ tus*, l'autre au contraire s'énonce de cette ma-„ niére: DIX *est un* TOUT, *qui renferme plu-„ sieurs* PARTIES. *Partagez-le en deux, trois, „ quatre portions; comptez chaque portion, pour-„ vû que vous ne comptiez qu'une fois la même: „ leur somme égalera toûjours le Tout; & cela au-„ ra lieu, quelque Tout que vous trouviez à pro-„ pos de partager, & quelque partage que vous en „ fassiez.* Oseroit-on dire, qu'il n'y a aucune „ différence entre ces deux Raisonnemens, par „ rapport à la Certitude, & que, si l'on s'y rend „ attentif, on trouvera que l'un est aussi vrai-„ semblable que l'autre? Et ne se croira-t-on „ pas en droit de dire, sur le prémier, ce que „ *Sextus* lui-même remarque sur les Sophismes „ (*b*) quand il les compare à ces tours de main, „ où l'on est persuadé qu'il y a de l'illusion, quoi „ qu'ils paroissent réels, & qu'on n'en connois-„ se pas l'artifice?

TOUS les Hommes sont persuadez de l'existence des *Causes*, leurs *Effets* en supposant nécessairement la réalité. Et dès qu'une fois on s'est

(*a*) Pag. 80.
(*b*) *Cap.* 22. §. 250. *pag.* 124.

s'eſt apperçû de la néceſſité qu'il y a de reconnoître des Cauſes, on eſt conduit naturellement à conclure, que l'*Univers* en a une. Pour s'empêcher de venir à cet aveu redoutable, *Sextus* prend le parti extravagant, de ſoûtenir qu'il n'y a point de *Cauſe*. Et voici comment il raiſonne. (*a*) „ Celui qui dit, qu'il y a des Cauſes, „ le dit ſans raiſon, ou il a raiſon de le dire. Si „ les Raiſons, qu'il allégue, n'ont point de cau„ ſe, & ſi ces Raiſons naiſſent dans l'eſprit par „ quelque cauſe, cette cauſe elle-même en a u„ ne, ou n'en a point. Si elle n'en a point, ce „ n'eſt pas une néceſſité de reconnoître des „ Cauſes. Si elle en a, je recommence, & je „ vai à à l'infini.

Mais, répond (*b*) nôtre Auteur, „ ce raiſonnement ne ſera-t-il pas plus vraiſemblable, s'il „ conduit à une *Cauſe Prémiére*, qui ſoit elle„ même la cauſe de ſes Choix & de ſes Déter„ minations, & qui exiſte néceſſairement ? Il „ faut ou avouer, que les choſes naiſſent ſans „ cauſe, ou admettre une impoſſibilité, en im„ putant un ſeul Effet à une infinie ſucceſſion „ de Cauſes, ou enfin s'arrêter à une, qui agiſ„ ſe ſur elle-même. Nous ſentons, dans nos „ Choix libres, que ce qui penſe en nous eſt „ une Cauſe de cette nature. Lors que nôtre „ Ame uſe de ſa Liberté, elle peut reconnoître, „ dans ſa maniére d'agir, une image de la Cau„ ſe Prémiére: elle peut s'appercevoir, que ſou„ vent

(*a*) Lib. III. Cap. III. §. 23. pag. 133.
(*b*) Pag. 91, 92.

„ vent elle ſe détermine, parce qu'elle veut ſe
„ déterminer, & qu'il ne faut point chercher
„ d'autre cauſe de ſa détermination, que la vo-
„ lonté qu'elle a euë de ſe déterminer ainſi.
„ Lors même qu'elle a déliberé ſur les partis
„ qu'elle doit prendre, afin de régler ſon choix
„ ſur de bonnes raiſons, elle peut aquieſcer à
„ celles qui ſe ſeront préſentées, ou continuer
„ de les examiner, & de les comparer avec d'au-
„ tres : elle peut arrêter ſon attention ſur un
„ Objet, ou la lui refuſer, & l'en détourner
„ pour la porter ſur un autre. Elle peut conti-
„ nuer d'agir, ou ſe repoſer. C'eſt elle-même,
„ qui ſe détermine à l'un de ces partis, plûtôt
„ qu'à l'autre.

L'humeur ſophiſtique de *Sextus*, paroît plus viſiblement, quand il (*a*) ajoûte, pour détruire l'exiſtence des Cauſes : „ L'exiſtence d'une
„ Cauſe n'eſt pas poſtérieure à celle de ſon Ef-
„ fet. Elle n'eſt pas non plus antérieure : car ſi
„ la Cauſe étoit déja Cauſe, avant que de pro-
„ duire ſon Effet, elle ſeroit Cauſe ſans être
„ Cauſe, parce qu'elle ne peut être Cauſe qu'en
„ produiſant. Le ſeul parti qui reſte, eſt donc
„ de dire, qu'une Cauſe exiſte Cauſe, en mê-
„ me tems qu'un Effet exiſte Effet. Cela pa-
„ roît d'abord vraiſemblable : mais qu'on l'exa-
„ mine de plus près, on le trouvera abſurde &
„ contradictoire ; car, afin que l'Effet ſoit, il
„ faut que la Cauſe le produiſe : pour produire,
„ il faut agir : pour agir, il faut être : Il faut
„ donc

(*a*) *Ibid.* §. 24. pag. 133, 134.

„ donc que la Cauſe ſoit, avant que d'agir.

„ Quelle honte pour les *Sceptiques* (dit nôtre „ Auteur) quelle mortification pour leur vani„ té, que leurs Chefs ſe ſoient armez de cette „ foule d'équivoques, & d'équivoques ſi groſ„ ſiéres, parmi des Propoſitions fauſſes encore „ en elles-mêmes, & viſiblement fauſſes? *Pour* „ *agir, il faut être*: cette Propoſition a deux „ ſens. En voici un, qui eſt vrai: *Ce qui n'eſt* „ *point, n'agit pas; ce qui agit, exiſte.* En voi„ ci un autre, qui peut être faux: *Ce qui agit,* „ *a déja exiſté avant que d'agir.* Une choſe, qui „ de ſa nature eſt active, ne ſauroit avoir exiſté „ un moment ſans agir, parce qu'elle ne ſauroit „ avoir exiſté un moment, ſans avoir été ce „ qu'elle eſt; & on ſuppoſe, que, de ſa natu„ re, elle eſt agiſſante. Tel eſt ſans contredit „ le *Mouvement*, qui agit dès qu'il exiſte, & „ qui ne ſauroit être Mouvement, ſans mou„ voir ce qu'il rencontre. De plus, un Etre „ peut *exiſter*, & *n'agir point*. Il aura donc exiſ„ té, avant que d'agir, mais il aura exiſté *ſans* „ *être Cauſe*, & n'aura commencé d'être *Cau„ ſe*, qu'en même tems qu'il aura produit ſon „ *Effet*. Des raiſonnemens ſi captieux, & dont „ les plus groſſiers des Hommes doivent ſentir „ l'équivoque, quoi qu'ils ne ſachent pas la dé„ velopper, peuvent-ils être mis en paralléle „ d'évidence & de vraiſemblance, avec ceux „ que *Sextus* lui-même avance, au commence„ ment de (*a*) ce Chapitre: C'eſt que, *ſi tout* „ *naiſſoit à l'avanture, & qu'il n'y eût point de* „ *Cauſe*,

(*a*) §. 18.

„ *Cauſe, d'où vient que les Païs, qui ont été gla-*
„ *cez pendant quelques Siécles, ne viennent pas à*
„ *être brûlez de chaleur dans la ſuite, & récipro-*
„ *quement : D'où vient que les Eſpéces ſe perpétuent,*
„ *& que les Chevaux naiſſent conſtamment des*
„ *Chevaux, que les Chats ne ſont jamais ſortis*
„ *d'un Chien, ni les Eléphans d'une Mouche &c.*
„ *Car s'il n'y a point de Cauſes deſtinées à leurs*
„ *Effets, toutes ſortes de changemens ſont égale-*
„ *ment faciles, & une maniére d'être n'eſt point*
„ *plus fondée, ni plus vraiſemblable, qu'une autre*
„ *toute oppoſée.* Vous diriez, que *Sextus* affec-
„ te de braver les Hommes, en mettant ainſi
„ en paralléle, comme d'une égale vraiſemblan-
„ ce, les raiſonnemens les plus inégaux.

Mais, ce qu'il y a de plus merveilleux, ce Philoſophe fournit lui-même ailleurs de quoi renverſer tout d'un coup toutes les vaines ſubtilitez, & les équivoques groſſiéres, qu'il a entaſſées. Car, en traitant des Sophismes, il donne une régle, & une comparaiſon, qui porte avec ſoi le préſervatif. (*a*) *Comme* (dit-il) *nous ne nous jettons pas dans un précipice, parce qu'on nous montre un Chemin, qui y conduit, mais au contraire nous retournons en arriére, par la raiſon qu'il conduit à un précipice : tout de même, lors qu'un Discours ſe termine par quelques abſurditez, loin d'y donner, parce que ce Discours y méne, nous rejettons au contraire ce Discours, parce qu'il conclut par une abſurdité.*

En voilà aſſez, ſur l'ancien Philoſophe *Septique.*

(*a*) Lib. II. Cap. XXII. §. 252. *pag.* 124.

tique. Venons au nouveau, ou à Mr. BAYLE, qui fait le principal & le plus étendu ſujet de cet *Examen du Pyrrhoniſme*.

Si ceux qui ont lû avec un peu de ſoin les Ouvrages de ce fameux Moderne, pouvoient douter un ſeul moment, que l'eſprit de Pyrrhonisme ſoit le caractére de celui de l'Auteur, & qu'il aît eû un deſſein fixe & ſoûtenu d'inſpirer les mêmes diſpoſitions à ſes Lecteurs; ils ſeront bientôt deſabuſez, quand ils verront ici raſſemblez tous les traits répandus en une infinité d'endroits des Livres de Mr. *Bayle*, & dont la centiéme partie ſuffiroit pour donner de lui cette idée. Au fond, il n'y a pas lieu d'en être ſurpris. On voit que, de bonne heure, il prit grand goût à cette maniére de philoſopher, & que ceux qui l'avoient choiſie, tant Anciens, que Modernes, comme un MONTAGNE, & un LA MOTHE LE-VAYER, furent toûjours ſes Auteurs favoris. Il ne faut que voir une de ſes *Lettres*, écrite en (*a*) 1673. c'eſt-à-dire, à l'âge de vint-cinq ans. Il y traite fort au long, pour une Lettre, de la Secte du *Pyrrhonisme*, ſans laiſſer échapper le moindre petit mot qui tende à la condamner. Bien loin de là: on ſent aſſez, qu'elle a pour lui de grands charmes. Il parle avec éloge de ceux qui l'ont embraſſée, & il y enrôle les plus illuſtres noms. Il la trouve (*b*) *fort commode*, & n'eſt nullement ſurpris *que tant*

(*a*) C'eſt juſtement la I. du Recueil de ſes *Lettres*.
(*b*) Pag. 9, 10. de la 2. Edit. publiée par Mr. *Des Maizeaux*, en 1729.

tant de gens aient donné dans le Pyrrhonisme. *Vous pouvez*, dit-il, *impunément disputer contre tous venans, & ſans craindre ces Argumens* ad hominem, *qui font quelquefois tant de peine. Vous ne craignez point la Rétorſion; puis que ne ſoûtenant rien, vous abandonnez de bon cœur à tous les Sophismes, & à tous les raiſonnemens de la Terre, quelque opinion que ce ſoit. En un mot, vous conteſtez, & vous* daubez *ſur toutes choſes tout vôtre ſaoul, ſans craindre la peine du Talion.* Dans cette diſpoſition, Mr. *Bayle* négligea l'étude des *Mathématiques;* elles ne paroiſſoient pas d'uſage pour la Diſpute, & la Certitude, qu'elles renferment, n'étoit pas ce qu'il cherchoit. Il ſe jetta dans les termes vagues & les abſtractions de la *Métaphyſique*, ſi propres à fournir matiére aux conteſtations & aux Sophismes, & à éblouïr par des équivoques ceux qui ne ſont pas faits à ce langage.

Il débutta par inſinuer l'incertitude de l'Exiſtence d'un DIEU, en faiſant au long, & avec une grande affectation, (*a*) l'apologie des *Athées*. Et il ne laiſſa paſſer enſuite aucune occaſion d'affoiblir, autant qu'il pouvoit, les plus fortes preuves de cette Vérité capitale; comme nôtre Auteur le montre au long, en répondant à ſes difficultez & ſes objections. Il crut ſur tout trouver de quoi triompher ſur la preuve tirée de la perſuaſion générale, ou presque générale, dans laquelle on voit tous les Hommes, de l'exiſtence de quelque Etre, ou de quelques Etres,

(*a*) Dans ſes *Penſées ſur les Cométes.*

tres, ſupérieurs à la Nature Humaine; en un mot, de quelque Divinité. Il emploia toutes les forces de ſon esprit à combattre cette preuve, en l'étendant au delà de ſes juſtes bornes, & la détachant de ſes vrais fondemens. Cela étoit fort néceſſaire, pour appuier le grand argument des anciens *Sceptiques*, tiré de la diverſité d'Opinions entre les Hommes. Cette Secte ne craint rien tant, que de voir un nombre conſidérable de gens s'accorder ſur quelque choſe. Voici de quelle maniére Mr. *de Crouſaz* (a) tourne & défend la preuve, que fournit le Conſentement général ſur l'Exiſtence d'une Divinité.

„ Les Hommes ont une répugnance extrême „ à ſe perſuader ce qu'ils ne voient pas, & à „ croire au delà de ce que leurs Sens leur font „ immédiatement connoître: ils traitent le reſ„ te de chiméres. Un ſeul cas fait exception „ à cette remarque générale: on trouve établie „ chez tous les Peuples (ou à très-peu près) la „ penſée, qu'il y a un Etre, ou pluſieurs Etres „ inviſibles, & d'une Puiſſance ſupérieure à la „ puiſſance de tout ce qu'on voit; & ceux-là „ même qui conçoivent ces Etres Supérieurs „ viſibles, ne les ont jamais vûs, & les croient „ d'une nature tout-à-fait ſupérieure au reſte „ des Etres, que l'on voit. Une perſuaſion ſi „ ſurprenante.... doit avoir une cauſe. En cher„ chera-t-on la raiſon dans la conſtitution inti„ me de l'Ame de l'Homme? Une diſpoſition „ ſi conſtante & ſi générale doit amener à re-

„ con-

(a) III. Part. Sect. VIII. *pag.* 415.

„ connoître une Cauſe du Genre Humain, &
„ une Intelligence qui a préſidé à ſa naiſſance.
„ (*a*) On arrivera encore à la même conclu-
„ ſion, ſi l'on regarde cette Opinion univerſel-
„ le, comme l'effet d'une Tradition. Car une
„ Tradition, dont l'effet eſt ainſi répandu chez
„ tous les Peuples, ſuppoſe une ſource commu-
„ ne à tout le Genre Humain. Le prémier Pé-
„ re des Hommes devoit ſavoir d'où il venoit,
„ & il ne ſe ſeroit pas appliqué à perſuader à ſes
„ Enfans une opinion, qu'il auroit cruë fauſſe,
„ pour les rendre, dans toute la ſuite du tems,
„ le jouet d'une chimére, qui les gêneroit tou-
„ te leur vie, & les obligeroit de s'oppoſer eux-
„ mêmes à une grande partie de leurs déſirs.
„ Cela même fait, qu'on s'étonne toûjours plus
„ de la facilité avec laquelle cette opinion s'eſt
„ répanduë, & de la conſtance avec laquelle
„ elle s'eſt conſervée.... On ſait avec quelle
„ obſtination les Hommes rejettent ce qu'ils
„ ont intérêt de ne pas croire. Or il eſt cer-
„ tain que l'idée d'un Etre Supérieur eſt un
„ joug, qui leur péſe, un joug, que les Sens &
„ les Paſſions aiment à ſecouer. Si les Hom-
„ mes ont une origine commune, ils doivent
„ en avoir reçû un grand nombre de Traditions:
„ d'où vient que celle-ci eſt la ſeule, qui ſe ſoit
„ conſervée?.... L'habileté des Politiques, qui
„ pour engager les Hommes à vivre dans la ſoû-
„ miſſion,

(*a*) Il y a, ſur cette matiére, un beau Sermon en Anglois du célebre Docteur BARROW, dont on peut voir l'extrait dans la BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE, Tom. III. pag. 313, *& ſuiv.*

„ miſſion, & à ſe régler ſur des Loix, ont pris
„ ſoin de leur perſuader, qu'ils auroient à ren-
„ dre compte de leur conduite à un Etre, ou à
„ des Etres, aux yeux & à la puiſſance de qui
„ rien ne peut échapper; cette habileté auroit-
„ elle eû un ſuccès ſi aiſé & ſi général, ſi la
„ Nature ou la Tradition, ou plûtôt ſi l'une &
„ l'autre tout enſemble, ne l'avoient ſecondée?
„ D'ailleurs, d'où vient que cette idée s'eſt pré-
„ ſentée à tous les Légiſlateurs, & qu'on la
„ voit établie chez tous les Peuples, qui vivent
„ avec ordre, & qui ſe ſoûmettent à des Loix? ...
„ N'eſt-il pas pour le moins très-vraiſemblable,
„ que l'Auteur de l'Univers ne s'eſt pas conten-
„ té d'y répandre mille traits propres à élever
„ l'Ame des Hommes jusqu'à lui, & à les faire
„ remonter des effets à la cauſe, mais qu'il les
„ a encore formez avec un panchant ſecret &
„ très-puiſſant, par cela même qu'il eſt géné-
„ ral, à chercher cette Cauſe, & à s'en perſua-
„ der? Le Genre Humain ſe trouvant en poſ-
„ ſeſſion de cette croiance, & ſe trouvant bien
„ de penſer ainſi, il eſt en droit de regarder
„ comme ſes Ennemis, ceux qui le viennent
„ troubler dans une ſi agréable & ſi utile perſua-
„ ſion. En vain ceux-ci allégueront-ils pour
„ prétexte, leur reſpect pour la Vérité. Car 1.
„ Ils ne peuvent guéres avancer, que des Dou-
„ tes: ils ſont fort éloignez d'alleguer des Preu-
„ ves démonſtratives; ils n'oſent même s'en
„ vanter. 2. S'il n'y a point d'Etre Supérieur,
„ auquel il faille rendre compte, par quel de-
„ voir eſt-on lié à reſpecter la Vérité, & ſur

„ quel

» quel fondement dira-t-on, qu'on lui doit plus
» qu'à l'Utilité?

Il ne ſert de rien non plus d'alleguer „ l'exem-
» ple de quelques Peuples, chez qui on ne trou-
» ve aucun veſtige de cette croiance répanduë
» chez tant d'autres, & commune à tant de
» Siécles. Car on ne dit pas, que l'Auteur de
» la Nature Humaine l'imprime dans l'Ame de
» l'Homme de la même maniére, & avec la
» même néceſſité, qu'ils ont tous deux piez &
» deux yeux, par exemple, mais on reconnoît
» poſſible, qu'ils s'abrutiſſent à cet égard, com-
» me à d'autres... ou par une ſtupidité dans la-
» quelle ils tombent, ou faute d'Education &c.

» La preuve tirée du Conſentement des Peu-
» ples ſe trouveroit très-affoiblie, par l'étenduë
» de l'*Idolatrie*, ſi ceux qui mettent en avant
» cette preuve, ſuppoſoient que l'Idée de Dieu
» eſt l'effet continuel de ſon impreſſion ſur l'Á-
» me, ... & d'une impreſſion ſemblable à celle
» d'un Cachet ſur de la Cire... Mais l'Ame de
» l'Homme ... eſt venuë à bout de faire aſſez
» ploier ſa Raiſon ſous ſes Paſſions, pour ſe for-
» mer l'idée de quelques Etres Supérieurs, moins
» gênante que celle du Vrai. " Par cette der-
niére réflexion nôtre Auteur fait tomber quel-
ques Objections de Mr. *Bayle*, qui tendent à
faire regarder les *Athées*, comme auſſi excuſa-
bles, & plus même que les *Idolatres*. „ L'*A-*
» *thée*, (*a*) ajoûte-t-il, abolit entiérement tou-
» te diſpoſition à connoître & à adorer l'Etre
„ Su-

(*a*) Pag. 416.

„ Suprême. L'*Idolatre* la conſerve, au milieu
„ même de ſes écarts. L'Idolatre a des idées,
„ qui ſe contrediſent, & dans cette confuſion,
„ il en conſerve qui peuvent ſervir à rectifier les
„ défectueuſes.

„ C'eſt encore un ſophiſme, ordinaire à Mr.
„ *Bayle*, de faire regarder le *Polythéïsme* des
„ *Païens*, comme un certain Syſtême, où l'on
„ ſeroit parvenu en raiſonnant d'une certaine
„ façon. Nôtre Auteur prouve, dans la ſuite
„ de ſon Ouvrage, que le Polythéïsme s'eſt
„ établi peu-à-peu, & que les Hommes ne ſont
„ venus à le croire, que parce qu'ils ont groſ-
„ ſiérement admis, ſans examen, ce qu'ils ont
„ trouvé établi dans leur païs, & parce que cha-
„ que Nation y a ajoûté peu-à-peu, & ſans at-
„ tention, d'autres articles. " Il examine auſ-
ſi, avec étenduë, les paralléles que ce Philoſo-
phe fait de l'*Idolatrie*, & de l'*Athéïsme*. Sur ce
qu'il objecte (*a*) contre la *Voix de la Nature*,
dont *les Sermons*, ſelon lui, *ſont*, *Qu'il faut bien*
manger & bien boire, *bien jouïr des plaiſirs des*
Sens, *préferer ſes intérêts à ceux d'autrui* &c. *ſe*
bien venger &c. on lui (*b*) répond, qu'il y a
moien de diſtinguer ſûrement dans l'Homme les
panchans, qui ſont les ſuites de ſa Dépravation,
d'avec ceux qui naiſſent des diſpoſitions qu'il a
reçuës de ſon Créateur, & qui en ſont les effets
naturels. Il n'y a qu'à voir, quelles Inclinations
tendent à faire regner l'Ordre, & quelles *vont à*
tout

(*a*) *Continuation des Penſées diverſes ſur la Comète*, Artic. VIII. pag. 31. (*b*) *Pag.* 416.

tout remplir de désordre & de confusion. Mr. *Bayle* reconnoît lui-même, (*a*) que les idées naturelles de l'*Honnête*, & de la *Beauté de la Vertu*, sont les fondemens de la Société Civile. Or qu'y a-t-il de plus propre, & de plus efficace, que l'idée de DIEU, de l'obéissance qu'on lui doit, & des Suites qui en peuvent naître, pour engager l'Homme à rechercher, à consulter & à respecter ces idées, qui peuvent corriger les mauvais penchans, & engager à vivre dans l'Ordre & dans la Bienséance?

UNE des grandes Objections, que Mr. *Bayle* avance contre la *Providence* d'un DIEU, qui est si fort liée avec l'Existence de cet Etre Souverain; se tire du triste sort du Genre Humain, tel, selon lui, que, de quelque côté qu'on se tourne, la Vie, si on l'envisage de près, paroît plûtôt un châtiment, qu'une faveur; puis que les contentemens des Hommes mêmes les plus heureux se réduisent presque à rien, dès qu'on les met en parallèle avec les maux, qui les accompagnent. De là Mr. *Bayle* infére, que les Hommes ne sauroient être produits & gouvernez par un Principe infiniment Bon, & d'une Puissance infinie. Toutes les Preuves de la Bonté de DIEU, sont, selon lui, nulles & de nulle force. Il étale là-dessus un grand nombre de difficultez, & les pousse à toute outrance. Nous nous contenterons de donner une idée des réponses directes (*b*) de nôtre Auteur, sur la question dont il s'agit.

H

(*a*) En divers endroits, que l'on cite par-ci par-là.

(*b*) Sect. XII. pag. 121, *& suiv.*

Il faut d'abord en bien poſer l'état. Il ne s'agit pas de ſavoir, *S'il y a quelque Homme ſur la Terre en poſſeſſion de tout ce qu'on peut deſirer, & au deſſus de tout ſujet de craindre la perte ou la diminution de ce qui contribuë à le ſatisfaire?* On convient que perſonne n'eſt en poſſeſſion d'un tel Bonheur. La queſtion ſe réduit à ſavoir, *Qu'eſt-ce qui trouble nôtre Félicité? Qu'eſt-ce qui s'y oppoſe?*

Ce ſont prémiérement les *Douleurs*. Là-deſſus il y a deux remarques à faire. L'une, que la vie de bien des gens ſe paſſe, ſans que les Douleurs, qu'ils éprouvent, méritent d'être miſes en paralléle avec les plaiſirs dont ils jouïſſent. L'autre, tirée auſſi de l'expérience, & confirmée par mille exemples, c'eſt que l'Impatience augmente de beaucoup les Douleurs; & que le plus ſouvent on ſe les attire par une mauvaiſe conduite.

Les vains *Déſirs* & les *Inquiétudes* inutiles des Hommes, ſont une autre grande ſource d'infélicité. Ils ſe tourmentent & ſe conſument eux-mêmes, en cherchant à ſe rendre heureux par des Biens trop imparfaits pour les contenter. Les *Paſſions* ſur tout, auxquelles ils ſe livrent, ne leur procurent que des ſatisfactions, qui ne valent pas à beaucoup près ce qu'il leur en coûte pour les aquérir; & ſouvent encore ce qu'ils obtiennent par là ne les dédommage point des ſuites fâcheuſes auxquelles ils s'expoſent. Tout cela vient, de ce qu'ils n'écoutent pas la Raiſon: & c'eſt leur faute, ſi, en cherchant la Félicité, ils ne ſavent pas d'où ils la doivent tirer. S'ils donnoient

noient à cette étude importante la dixiéme partie du tems qu'ils emploient à des choſes dont l'expérience leur prouve le peu d'utilité, ils ſe procureroient des lumiéres ſûres; comme nôtre Auteur le fait voir au long.

Cet abus de la Raiſon ne rejaillit nullement ſur le Créateur. (*a*) „ DIEU a *créé l'Homme Droit*, „ mais il l'a auſſi créé *Libre*, & cette Liberté étoit abſolument néceſſaire, afin qu'il pût ſe „ porter au Bien avec choix, & qu'on pût dire; „ (*b*) *A celui qui fait bien, gloire, honneur, & „ paix.* Mais s'il n'y avoit dans l'Homme que „ du méchanisme, non plus que dans le Corps, „ le Vertueux ſeroit auſſi peu louable d'être vertueux, que l'Eau eſt louable de mouiller, & „ le Feu de brûler.... DIEU ſouffre le déſordre & l'abus de ſes faveurs, pour des raiſons „ de ſa Sageſſe: & qui ſommes-nous, pour le „ trouver mauvais, & pour nous en chagriner? „ Voulons-nous, que DIEU dépouille un Homme de ſa Liberté, dès le moment qu'il le voit „ prêt à en faire un mauvais uſage? Ce ſeroit la „ même choſe, que s'il n'en avoit point, & une „ belle Ame n'auroit jamais la ſatisfaction d'agir „ avec choix; un Cœur dévoué à la Sageſſe, ne „ feroit rien de plus, qu'un Cœur dévoué à la „ Folie. L'art fait d'autant plus d'honneur à ſon „ Auteur, que le méchanisme de ſes ouvrages „ peut moins ſe déranger: mais là où il y a de la „ Liberté, la laideur de la Licence relêve la beauté

(*a*) Pag. 252, *& ſuiv.*
(*b*) *Romains*, II. 10.

» té de la Soûmiſſion. C'eſt de telles réflexions,
» & d'un fond de Réſignation à la Providence,
» qu'on tire cette *Grandeur d'ame*, qui ſe con-
» ſerve tranquille, & qui ſe met au deſſus des
» ſecouſſes; bien différente de la *tranquille ſtu-*
» *pidité* des Hommes qui ne penſent pas, & de
» la *tranquille indifférence* de ceux qui penſent
» mal.

» Nous éprouvons en nous-mêmes un fond
» de Déſirs, que les Objets, qui nous environ-
» nent, ne ſont pas capables de remplir parfaite-
» ment. Nous nous ſentons très-éloignez de
» cette Grandeur, à laquelle une Inclination,
» également ſecrette & puiſſante, nous fait ſans
» ceſſe aſpirer. De là nous devons conclure,
» non que nôtre Créateur nous a rempli de dé-
» ſirs, que rien ne pourra jamais ſatisfaire, mais
» qu'il nous a deſtinez à un meilleur ſort, que
» celui que nous éprouvons ſur la Terre. Le
» tems préſent eſt celui d'un voiage, il s'en faut
» beaucoup que nous y puiſſions trouver tout
» ce qui nous eſt reſervé dans nôtre Patrie, le
» ſéjour de la Vie à venir. Mais ce voiage a
» pourtant ſes agrémens; & ceux qui ſavent ré-
» gler leurs déſirs par la Raiſon, y trouvent un
» grand nombre de douceurs, aſſez vives & aſ-
» ſez ſolides. Elles ſervent à nous faire connoî-
» tre la Bonté du Souverain Maître, qui nous a
» aſſigné cette carriére, en même-tems que les
» ſujets d'épreuves, que nous y rencontrons,
» ſervent à nous faire connoître l'état de Cor-
» ruption, qui mériteroit de tout autres Miſé-
» res..... Pour l'ordinaire, ceux qui ne méri-

» tent

» tent pas d'être heureux, ne le sont pas; & les
» Maux, qu'ils souffrent, sont des moiens très-
» propres à les corriger, & à les rendre plus rai-
» sonnables: par conséquent ce sont de *vrais*
» *Biens*, s'ils veulent en profiter. Sont-ce-là
» les effets d'un Principe, qui se plaît dans le
» Désordre & dans l'Iniquité? ou les effets de
» la Providence d'un Maître Souverain très-juste
» & très-sage?

» Lors que, pour prouver que la Providence
» répand sur les Hommes plus de Biens, que de
» Maux, on allégue l'attachement qu'ils ont
» pour la Vie, attachement qui leur fait regar-
» der comme une grace, la Prison, les Galéres,
» & à plus forte raison la perte de leurs Biens;
» ce n'est pas répondre juste, que de dire, qu'on
» choisit en ce cas-là, entre deux maux, celui
» qui est le moindre; ce n'est pas, dis-je, ré-
» pondre juste, parce que la perte de la Vie, qui
» est l'affaire d'un instant, n'est pas comptée
» pour un mal, par la douleur qui l'accompagne,
» mais seulement par la perte des douceurs, aux-
» quelles elle met fin.

Il faudroit trop copier, si l'on vouloit seulement indiquer tout ce que dit Mr. *De Crousaz*, pour confirmer ces principes, & les défendre contre les Objections de son Adversaire. Passons à une autre matiére.

Après l'*Existence* de Dieu, & sa *Providence*, il n'y a rien dont il importe plus d'être bien assuré, que des fondemens de la *Morale*, dont la certitude aussi est fort liée avec les Véritez Spéculatives de la Religion. Le Pyrrhonis-

me de Mr. *Bayle* n'avoit garde de respecter cet article; & par cela ſeul ſes Ouvrages ſeroient des plus dangereux, à ne conſiderer que l'avantage temporel de la Société; pour ne rien dire des obſcénitez, dont ils ſont pleins, & qui font de ſi fâcheuſes impreſſions ſur le cœur de la plûpart des Lecteurs. Il ſe contredit néanmoins ici, auſſi bien que ſur d'autres ſujets: car, quand il s'agit, par exemple, de juſtifier l'*Athéisme*, & d'établir ſa Société chimérique d'*Athées*, auſſi bien, ou même mieux réglée, qu'une Société de gens qui ont quelque Religion, il ſe tuë de ſoûtenir, qu'indépendamment des idées de la Divinité, les Hommes ont naturellement des Idées de l'*Honnête* & du *Deshonnête*, du *Juſte* & de l'*Injuſte*. Mais ailleurs, il cherche par tout à détruire la certitude des Régles les plus inconteſtables de la Morale. S'il y avoit quelque choſe de certain là-déſſus, il faudroit renoncer au grand principe des *Pyrrhoniens*, Que l'on peut ſoûtenir le pour & le contre ſur toute ſorte de ſujets. Pour ne pas en venir là, les contradictions ne coûtent rien.

Mr. *Bayle* combat, avec des expreſſions badines, burlesques, & groſſiérement deshonnêtes, les Loix de la *Pudeur* & du *Mariage*. Il ſoûtient, qu'on ne ſauroit répondre aux raiſons dont les Philoſophes *Cyniques* ſe ſervoient, pour juſtifier leurs *abominables impudences* (*a*); & à cette occaſion, il traite la *Raiſon d'inſtrument vague, voltigeant, ſouple, & qu'on tourne comme une girouette.*

(*a*) Article *Hipparchia* du *Dict. Hiſt. & Critiq.* Note D.

roüette. Il fait valoir de toutes ſes forces la différence d'Idées, de Loix, & de Coûtumes, entre les Hommes & les Nations. Il en appelle à l'exemple des *Animaux*, dont l'inſtinct naturel ne ſuit aucunes Régles de Pudeur, ni de Juſtice? Et cependant il détruit (*a*) lui-même en d'autres endroits, la preuve tirée de l'exemple des Animaux. Il s'attache ſur tout à mettre en oppoſition avec la Raiſon, la Morale de l'*Evangile*; quoi que, dès qu'on reconnoît la Divinité de l'Ecriture Sainte, on ne puiſſe que regarder ſes Préceptes Moraux comme parfaitement conformes aux Lumiéres Naturelles.

Pour venir à bout de cette derniére entrepriſe, la plus hardie & la plus téméraire du monde, il prend à la lettre des expreſſions viſiblement figurées, & choiſit toûjours le ſens le plus outré dont lui paroiſſent ſuſceptibles des expreſſions, que les Régles de la bonne Critique & de l'Equité ramènent aiſément aux principes de la Raiſon. Selon ce grand Philoſophe, on eſt tenu, à la lettre, (*b*) de *préſenter la Joüe gauche à quiconque nous a frappé ſur la droite; de laiſſer emporter nôtre Manteau, à celui qui veut nous enlever la Tunique &c. de ne reſiſter jamais à ceux qui nous traitent mal* &c. Toute recherche des Plaiſirs & des Honneurs mondains, toute aquiſition de Richeſſes, au delà de ce qui ſuffit à la nourriture & aux vêtemens, ſont abſolument interdites.

Le

(*a*) Article *Barbe*, Note C.

(*b*) *Réponſe aux Quéſtions d'un Provincial*, Tom. IV. pag. 379, & ſuiv.

Le *Prêt à uſure* ne peut jamais non plus être légitime. Il faut néceſſairement reconnoître tout cela, ou avouer que les expreſſions de Nôtre Seigneur ſont inintelligibles; & par conſéquent ſes Leçons, des énigmes impénétrables.

Il eſt aiſé à nôtre Auteur de refuter tout cela (*a*) & en général, & en détail. On peut dire, que jamais Mr. *Bayle* n'a plus commis ſon Jugement, & la droiture de ſon Cœur, que par la maniére dont il s'y eſt pris ſur cet article important, pour ſoûtenir à toute outrance le perſonnage de Pyrrhonien. Je m'arrêterai ſeulement à ce que Mr. *De Crouſaz* (*b*) lui répond touchant le *Prêt à uſure*; & je choiſis cette matiére tout exprès, parce que, parmi ceux mêmes qui ſont Chrétiens de bonne foi, il s'en trouve encore qui ne ſont pas revenus des fauſſes idées que l'ignorance du Droit Naturel, & des Régles de la Critique, avoit introduites.

1. On ne ſauroit diſconvenir, que les *Juifs* ne fuſſent aſſujettis à divers Préceptes, qui ne renfermoient pas des Devoirs eſſentiels, & d'une néceſſité indiſpenſable pour tous les Hommes.

2. Il y avoit pluſieurs de ces Préceptes, qui avoient une liaiſon particuliére avec la forme de leur Gouvernement, & qui, à cauſe de cela, ſont appellez *Loix Politiques*.

3. Chacune de ces Loix n'a pas été revoquée (*c*) en termes exprès. C'eſt donc à la Raiſon à faire

(*a*) Dans la *Sect.* VII.

(*b*) Pag. 408, *& ſuiv.*

(*c*) Toute Loi uniquement fondée ſur une certaine conſti-

faire ce discernement; & il n'est pas difficile sur le sujet, dont il s'agit.

4. Tous ceux qui composoient les *Douze Tribus*, furent partagez, comme Fréres; & de peur que ces Partages ne fussent bientôt confondus, DIEU avoit ordonné que les Fonds retourneroient, dans chaque cinquantiéme année, à la Famille d'où ils seroient sortis. C'étoit le moien de conserver dans cette Nation la mémoire des Patriarches, desquels elle devoit se regarder comme la Famille.

5. Les *Loix Cérémonielles*, auxquelles les *Juifs* étoient assujettis, leur rendoient presque impraticable le Commerce des autres Nations; & DIEU l'avoit trouvé ainsi à propos, afin de les preserver de l'Idolatrie, & des Vices qui régnoient chez les autres Peuples, à l'imitation desquels ils n'avoient que trop de panchant. Les *Juifs* se trouvoient donc par là dans l'impuissance de s'enrichir par le Commerce, & ils étoient réduits à cultiver leurs Fonds de terre.

6. Ceux qui, par quelque fâcheux accident, le mauvais ménage d'un Pére, par exemple, ou

sa

constitution de Gouvernement, tombe d'elle-même, dès que cette constitution est détruite; c'est une maxime inconteſtable, & reconnuë de tous ceux qui ont la moindre teinture des principes du Droit Public. A plus forte raison, lors que le Gouvernement même est détruit, comme fut celui de la Nation Judaïque, il ne reste plus de lieu aux Loix qui supposent ce Gouvernement. Ainsi il n'étoit nullement nécessaire, que JESUS CHRIST, ou ses Apôtres, abolissent ni en particulier, ni en général, les Loix de MOÏSE purement Politiques, telle qu'étoit celle du Prêt à usure, dont il s'agit; comme divers Auteurs l'ont fait voir, avant nôtre Auteur.

ſa mort prématurée, un Incendie, une Tempête, des mortalitez de Bêtail &c. ſe trouvoient dans l'impuiſſance de tirer de leurs Fonds un revenu ſuffiſant pour leur entretien, étoient très-dignes de pitié; & ceux d'entre leurs Fréres, qui avoient été plus heureux, ne pouvoient, ſans dureté, leur refuſer un ſecours également charitable & néceſſaire. Dans un Païs, où l'Argent n'abondoit pas, parce que le Commerce n'y régnoit point, il ne convenoit pas de ſe faire paier en argent la rente d'un Prêt ſi néceſſaire à ceux qui avoient emprunté. On ne parle pas des tems, qui ont ſuivi le régne de *Salomon*. La ſimplicité où l'on vivoit avant ces tems-là, eſt aſſez connuë par la lecture de l'Ancien Teſtament.

7. Mais aujourd'hui que toutes les Nations ſont appellées à faire un ſeul Corps en JE'SUS-CHRIST, aujourd'hui que tous les Peuples commercent enſemble, & tirent de là de ſi grands avantages; l'incommodité des Echanges a rendu l'uſage & la valeur de l'Argent plus néceſſaires, que jamais. On eſt donc convenu, que l'*Argent* ſeroit un *Fonds* d'une valeur égale à celle des *Terres*. Par lui-même, il ne produit rien: mais, par le crédit que les Hommes ſont convenus de lui attribuer, il n'y a rien qu'il ne ſoit capable de rapporter.

8. Ceux qui ont des Fonds de terre, les cultivent eux-mêmes, pour en tirer des Fruits; ou bien ils les font cultiver par d'autres. Dans ce dernier cas, il ſe fait une *Société*, où l'un fournit le *fonds*, & l'autre fournit ſa perſonne & ſon *induſtrie*. Dans cette aſſociation, les Fruits & les

les Pertes deviennent communes, ſuivant les proportions dont on eſt convenu. Par là il peut arriver, & il arrive de tems en tems, qu'un des Aſſociez eſt en perte, ſans avoir de quoi paier: mais une autre année lui fournit de quoi s'entretenir, & dequoi s'aquitter; & une troiſiéme le remet en gain. Au lieu de partager dans une certaine proportion les gains & les pertes, il y a des gens, qui aiment mieux abandonner tout le revenu de leurs Fonds à ceux qui en prennent ſoin, moiennant une certaine ſomme.

9. Dans tous ces cas-là, l'Equité veut qu'un Propriétaire aît égard à la fécondité de ſon terrain, aux ſoins, à la peine, & à la dépenſe, que demandera ſa culture, afin de régler ſur ces conſidérations ce qu'il exige de ceux qu'il choiſit pour leur confier ſon Fonds. Ce qu'il eſt juſte d'exiger, & dont on eſt convenu, eſt dû ſans contredit: & puis que, ſi le gain du Fermier avoit paſſé ſon attente, il ne paieroit pourtant pas au delà de ce qu'il a promis; d'autre côté, lors qu'il n'en tire pas ce qu'il a promis, il ne laiſſe pas d'être obligé à tenir ſa parole; c'eſt lui ſeul, que le bonheur & le malheur regardent. Cela eſt de l'*exacte Juſtice;* mais la *Généroſité* péſe les circonſtances, pour relâcher plus ou moins des droits de la Juſtice.

10. Il convient de raiſonner ſur l'*Argent*, tout comme on vient de faire ſur les Fonds de terre, puis qu'il a le même crédit, qu'un Fonds. On voit même des Païs, &, dans tous les Païs, des Villes, ou du moins un grand nombre de Particuliers, qui deviendroient très-miſérables, ſi l'on refu-

refuſoit de regarder l'Argent ſur ce pié. Un homme cultive donc cette eſpéce de Fonds par lui-même, ou il s'aſſocie avec d'autres. Dans cette aſſociation, ou il joint ſon induſtrie à celle de ſes Aſſociez, ou le travail les regarde uniquement. Les gains encore, & les pertes, ſe partagent, ſuivant les conventions que l'on fait; ou celui qui fournit l'Argent, en tire un certain revenu fixe, & ceux à qui il en a confié le ſoin, courent ſeuls la bonne ou la mauvaiſe fortune. En tout cela encore, les droits de la Juſtice ſe combinent avec les égards de la Générosité.

II. Un homme a de l'Argent, & il le deſtine à acheter un Fonds de terre. Un autre vient lui dire: *Prêtez-le moi plûtôt; comptez ce que vôtre Fonds vous auroit rapporté; je ne veux pas que vous y perdiez rien, je vous paierai le même revenu, & je ne laiſſerai pas d'y trouver mon compte, par la moien de certaines peines que je me donnerai, & que vous n'auriez pas voulu prendre.* Dans un tel cas, n'eſt-il pas viſiblement juſte, qu'un homme qui remet ſon Argent entre les mains d'un autre, ſoit dédommagé, par un revenu, de ce qu'il auroit tiré d'un Fonds, qu'il a bien voulu n'acheter pas, pour rendre ſervice à l'Emprunteur?

A ces raiſons de nôtre Auteur, on pourroit en ajoûter d'autres: mais il en dit aſſez, pour faire voir en général, & que le Prêt à uſure n'a rien de contraire au Droit Naturel, & qu'il n'y a nulle apparence que JESUS-CHRIST aît voulu impoſer à ſes Diſciples une Loi purement politique, comme celle qui rendoit autrefois ce Contract

tract illicite de Juif à Juif; car on ſait que cette Loi même ne le défendoit point par rapport aux Etrangers. Du reſte, il n'y a pas de plus pauvres raiſons, & qui marquent mieux ou une groſſiére prévention, ou une profonde ignorance des bons principes du Droit Naturel, que celles qu'oppoſent les Partiſans de l'opinion, qui condamne abſolument le Prêt à uſure. Au lieu que les preuves de l'innocence & de la juſtice de ce Contract, réduit à ſes juſtes bornes, ſe préſentent en foule, & ſont de la derniére évidence; comme il paroît par les Ecrits de divers Auteurs.

L'obligation où eſt l'Homme de pratiquer certains Devoirs, dont l'obſervation ou la violation le rend digne de Récompenſe ou de Peine, ſuppoſe néceſſairement, qu'il eſt un Agent libre. Mr. *Bayle*, pour détruire ce grand fondement de toute *moralité*, ſoûtient fort & ferme, *qu'on ne peut jamais parvenir à une certitude bien fondée, que nous ſommes la cauſe efficiente de toutes nos volitions*. Nôtre Auteur commence ici par écarter toutes les vaines ſubtilitez & le verbiage des *Métaphyſiciens*, qui ont rendu la queſtion de la *Liberté de l'Homme* une des plus épineuſes, quoi qu'en elle-même des plus faciles & des plus ſimples à réſoudre; puis qu'il ne faut que faire attention ſur ſes propres actes, & ſur ce que chacun ſent diſtinctement. „ Demander, ſi l'Homme „ (a) eſt libre, (dit-il) ce n'eſt pas demander, ſi „ toutes les *déterminations* de la *Volonté*, de quelque nature qu'elles ſoient, ſont *également faci-*

„ *les*,

(a) Sect. XI. pag. 450, & ſuiv.

„ *les*, ſi, de tous les partis qu'on peut prendre, „ il n'y en a point, auquel il ſoit *difficile de ſe re-* „ *fuſer*, & s'il n'y en a point non plus, auquel „ il ſoit difficile de *ſe réſoudre*. On demande en- „ core moins, ſi toutes les *réſolutions*, qu'on a „ priſes, ſont *également faciles à exécuter*. On ne „ demande pas non plus, ſi tous les Hommes „ font un *uſage continuel* de leur Liberté: au con- „ traire, on reconnoît, que la plûpart s'aban- „ donnent aux impreſſions des Sens, des Paſ- „ ſions &c... Il arrive encore à bien des gens, „ de faire uſage de leur Liberté, ſans s'apperce- „ voir qu'ils en font uſage.... " Mais que l'on refléchiſſe ſérieuſement ſur ſoi-même, „ on ſe „ convaincra, que la Volonté, ou, ſi vous vou- „ lez, nôtre Ame elle-même, eſt ſi fort la ſeu- „ le cauſe immédiate de ſa réſolution, que l'on „ ne ſauroit alleguer d'autre raiſon de ſa Volon- „ té, que ſa Volonté même. Pourquoi avez- „ vous voulu ainſi dans un tel cas? Pourquoi a- „ vez-vous voulu ainſi dans un autre? C'eſt, „ vous le ſavez bien, c'eſt uniquement parce „ que vous l'avez voulu. Quand, pour me don- „ ner le plaiſir de faire uſage de ma Liberté, je „ lêve le bras droit, & je baiſſe le gauche, j'ou- „ vre une main, & je ferme l'autre, qui eſt-ce „ qui me détermine à l'un ou l'autre de ces „ choix? Moi-même uniquement. Je veux fer- „ mer la gauche, & pourquoi, plûtôt que la „ droite? Parce que je le veux. La *Volonté* ne „ ſeroit pas *Volonté*, ſi elle n'étoit pas maitreſſe „ d'elle-même. Lors qu'on a jetté des piſtoles „ dans une Bourſe, & qu'on m'ordonne de di-

„ re,

„ re, Si leur nombre eſt pair, ou impair ? à con-
„ dition que, ſi je rencontre juſte, elles ſeront
„ pour moi: je vois bien, qu'il eſt de mon in-
„ térêt de parler, mais je ne ſais que dire; au-
„ cune lumiére, ni aucune inclination, ne me
„ fait pancher pour l'un, plûtôt que pour l'au-
„ tre, des deux mots.... Des raiſons me déter-
„ minent à *parler*, plûtôt qu'à me *taire*, mais
„ aucune ne me détermine à dire *pair*, plûtôt
„ qu'*impair*.

„ Il vous ſemble, dira-t-on, que vous agiſſez
„ librement, mais vous n'êtes point libres. U-
„ ne cauſe ſecréte, & néceſſaire, opére toutes
„ vos déterminations. J'aimerois autant qu'on
„ me dît, qu'il me ſemble que je *penſe*, mais que
„ pourtant je ne penſe pas; car ſi le ſentiment
„ ne procure pas une pleine certitude, il n'eſt
„ pas ſûr que je penſe, il n'eſt pas ſûr que j'exi-
„ ſte; & on ne ſauroit alleguer des preuves qui
„ ſurpaſſent la force du ſentiment intérieur. Or,
„ avec autant d'évidence que je m'apperçois que
„ je penſe & que je ſuis, avec autant d'évidence
„ ſens-je que je ſuis libre &c.

Mais, dit Mr. *Bayle*, (*a*) *toute perſonne qui examinera bien les choſes, connoîtra évidemment, que, ſi nous n'étions qu'un ſujet paſſif à l'égard de la Volonté, nous aurions les mêmes ſentimens d'expérience que nous avons lors que nous croions être libres... Il y auroit dans nôtre Ame la même ſuite de penſées... le ſentiment des Idées, celui des Affirmations,*

(*a*) *Réponſe aux Queſt. d'un Provincial*, Tom. III. pag. 762, & ſuiv.

mations, celui des Irréſolutions, celui des Velléïtez, & celui des Volitions.... La cauſe extérieure, qui imprimera en nous l'acte du vouloir, y mêlera autant qu'elle voudra de plaiſir.... Nous ne ſentirons point de contrainte &c.

„ Il faut (répond nôtre (*a*) Auteur) avoir un „ étrange goût pour les paradoxes, pour les chi„ méres, & pour tout ce qui conduit à l'Irréli„ gion, pour ſe repréſenter l'Etre Suprême, à „ la Puiſſance & à la Sageſſe duquel eſt duë tou„ te la Beauté de l'Univers, ſe plaiſant à créer, „ ſur des ſujets purement paſſifs, des idées, dont „ les unes ſont conformes à la Vérité, & les au„ tres y ſont tout oppoſées, & ſe plaiſant encore à nous faire ſentir des apparences de liberté „ & d'activité; ſe plaiſant enfin de créer dans „ nos Eſprits cette queſtion, *L'Homme eſt-il libre?* & créant enſuite dans les uns l'*affirmative*, dans les autres la *négative*, dans d'autres l'*irréſolution*, ſans que les uns ni les autres puiſſent décider autrement qu'il ne leur fait décider. Des conſéquences auſſi extravagantes ne „ ſuffiſent-elles pas, pour faire rejetter le prin„ cipe d'où elles coulent? &c.

Une Girouette, à qui l'on imprimeroit toûjours le mouvement vers un certain point de l'Horizon, & l'envie de ſe tourner de ce côté-là, ſeroit perſuadée qu'elle ſe mouvroit d'elle-même, pour exécuter les déſirs qu'elle formeroit; ſans ſavoir qu'il y eût des Vents, ni qu'une cauſe extérieure fît changer tout à la fois & ſa ſituation & ſes déſirs. C'eſt la comparai-

(*a*) Pag. 491, & ſuiv.

paraiſon, dont ſe ſert (*a*) Mr. *Bayle*, & qu'il donne pour une choſe que l'on doit *comprendre très-clairement*.

„ Mais (dit nôtre Auteur) cette Giroüette ne „ ſentiroit point, que c'eſt elle qui contribuë à „ faire naître ces déſirs, elle ne s'appercevroit „ point qu'elle ſe détermine elle-même à une di„ rection, plûtôt qu'à une autre; enſuite de l'at„ tention qu'elle veut bien donner à l'une de „ ces idées, plûtôt qu'à l'autre, & aux agré„ mens qui l'accompagnent, comme nous ſen„ tons que c'eſt nous qui ſuſpendons nôtre at„ tention, qui la fixons ſur un objet, ou qui „ l'en détournons, & qui nous déterminons nous„ mêmes à ces différens actes..... Nous voulons être *heureux*, voilà un acte de *Volonté*: „ nous ſentons cette détermination du côté du „ Bonheur, & ce ſentiment n'eſt accompagné „ d'aucune idée de contrainte; mais ce n'eſt pas „ un acte de Volonté *libre*, nous ne le ſentons „ point tel.... mais voulons-nous penſer aux „ moiens de nous rendre *heureux*? dès-là les *dé„ terminations libres* commencent. Il s'en pré„ ſente un, qui paroît propre à nous donner de „ la ſatisfaction, il eſt en nôtre liberté de nous „ déterminer à le choiſir, à le chercher, & à le „ mettre en œuvre. Nous ſentons encore, qu'il „ ne tient qu'à nous d'examiner avec plus d'at„ tention, quelle ſera l'influence de ce moien „ ſur nôtre bonheur, de le comparer avec d'au„ tres, de nous arrêter plus ou moins à faire cer„ te

(*a*) *Ubi ſupr.* pag. 764.

„ te comparaiſon, ou de prendre un autre parti,
„ après un petit nombre de reflexions. Il ne
„ tient qu'à nous de ſentir, que c'eſt nôtre Vo-
„ lonté qui ſe détermine elle-même à prendre
„ ces différens partis. Quand nous nous trom-
„ pons, & que nous regardons comme de vrais
„ Biens, des objets qui ne le ſont pas, nous ſa-
„ vons que cela arrive par trop de précipitation
„ dans nôtre examen, & que nous aurions pû
„ examiner plus mûrement. L'impatience d'ê-
„ tre heureux nous fait ſouvent prendre de faux
„ Biens pour de véritables &c.

Hormis quelques Philoſophes, tous les Hommes, dit (*a*) Mr. BAYLE, *ſentent vivement & diſtinctement que, lors qu'ils jettent les yeux ſur un Arbre, ils produiſent dans leur eſprit une image de cet Arbre.... Allez-vous fier après cela dans cette matiére aux preuves de ſentiment.*

„ Pour moi (répond Mr. *de Crouſaz*) je n'ai
„ jamais ſenti cela, & plus je me rends attentif,
„ moins il m'eſt impoſſible de l'appercevoir. Je
„ ſens bien, que l'idée d'un Arbre naît chez
„ moi, mais je ne m'apperçois point que je la
„ faſſe naître immédiatement. Tout ce dont je
„ ſuis convaincu par ſentiment & par expérien-
„ ce intérieure, c'eſt que je me détermine moi-
„ même à vouloir que mes yeux ſe tournent d'un
„ certain côté, je ſens qu'ils ſe tournent en ef-
„ fet; je ſens que ce mouvement accompagne
„ ma Volonté, mais je ne ſens point que ma
„ Volonté le produiſe &c.

Notez

(*a*) Pag. 766, *ubi ſupr.*

Notez (ajoûte Mr. *Bayle*) *que nous nous ſervons d'un verbe actif, lorsque l'Ame n'eſt point la cauſe efficiente*, Je voi ceci, je ſens de la douleur, je penſe à cela, *comme nous nous en ſervons quant aux actes de la Volonté*, Je veux ceci, j'aime cela, *on ne pourroit donc rien conclure de ce que nous exprimons de la ſorte nos Volitions.* Quel miſérable ſophisme? Et n'eſt-ce pas vouloir faire flêche de tout bois, jusqu'à mettre à profit l'inexactitude du langage des Hommes? Je ne copierai pas ce que nôtre Auteur répond là-deſſus. On voit trop, combien Mr. *Bayle* imitoit ici ſon *Sextus Empiricus*, & comme tout lui étoit bon, pour ne pas démordre de l'envie de rendre tout douteux. Je renvoie auſſi à l'Original, ſur le (*a*) fameux & ridicule Sophisme de l'*Ane de Buridan*, dont il a plû auſſi à Mr. *Bayle* de faire uſage.

Voici une Objection, que Mr. *Bayle* (*b*) tire des Syſtêmes particuliers de quelques Théologiens. *L'Ame Humaine*, dit-il, *n'a point la force de faire une bonne Action ſans la Grace, ni une mauvaiſe Action avec la Grace.* Donc elle n'eſt jamais libre, *entre le Bien & le Mal.*

„ Pour n'avoir rien à démêler (répond (*c*) nô-
„ tre Auteur) avec les perſonnes, de l'autorité
„ desquelles Mr. *Bayle* abuſe ſouvent, & ici en
„ particulier, en vuë de renverſer la Religion,
„ je n'ai que faire de demander la permiſſion de
„ disputer avec lui ſur cet article en Philoſophe,
„ &c

(*a*) Pag. 494, *& ſuiv.*
(*b*) *Rép. aux Queſtions d'un Provinc.* Tom. III. pag. 744.
(*c*) Pag. 497.

„ & non pas en Théologien : car dès que l'on „ conclut de quelques expreſſions des Théolo- „ giens, que l'Homme eſt purement *paſſif*, & „ l'eſt en telle ſorte qu'il ne manque jamais de „ ſuivre les impulſions de la Grace, & qu'il fait „ toûjours tout le bien qu'il eſt capable de faire; „ toutes ces expreſſions, d'où l'on tire de telles „ conſéquences, ils ſoûtiennent eux-mêmes qu'on „ les interprête mal, & qu'on ne les prend point „ dans leur véritable ſens. Mr. *Bayle* propoſe un „ ſyſtême poſſible, il conçoit une Intelligence „ formée de telle maniére, ou aſſujettie à de tel- „ les Loix, ou à de telles conditions, que des „ déſirs & des répugnances naîtront toûjours en „ elle en ſuite de certaines idées, & que jamais „ des actes de Volonté n'y naîtront, ſans être „ produits par de telles cauſes. J'avouë que, „ dans une telle Ame, les Idées auroient des ef- „ fets tout-à-fait ſemblables à ceux des Poids „ dans les plats d'une Balance. On ne ſauroit „ nier, que DIEU ne puiſſe créer des Etres „ penſans d'une telle nature; il ne s'agit plus que „ de ſavoir, ſi l'Ame de l'Homme eſt de cette „ espéce. Deux genres d'argumens nous démon- „ trent, que non. L'un eſt tiré des idées de la „ Morale & de la Religion, qui ne ſeroient que „ des chimères; & de tous les mouvemens de la „ Conſcience, qui ne ſeroient que des foibleſſes „ & des ſuites de l'Erreur, ſi l'Homme, entié- „ rement paſſif dans le fond, n'avoit que les ap- „ parences de la Liberté. L'autre genre d'ar- „ gumens ſe tire de l'expérience, & de l'expé- „ rience intérieure.

L'Ame

L'Ame des Enfans, dit (*a*) Mr. BAYLE, *n'exerce point la Liberté d'indifférence; donc elle n'eſt pas eſſentielle à l'Ame même. Ajoûtez, qu'elle ceſſera après cette Vie.*

„ Nous ſommes aſſûrez (lui répond-on) par „ l'expérience, que l'Ame de l'Homme a cette „ Liberté, quoi qu'elle ne l'exerce pas toûjours: „ & lors que l'exercice en ceſſera pour jamais, „ la faculté en ſubſiſtera encore pour toûjours.

Pour montrer qu'une *néceſſité fatale & inévitable* peut s'accorder avec la *Punition des Coupables*, Mr. *Bayle* (*b*) dit, *qu'encore que les Hommes ſoient perſuadez que les Machines ne ſentent point, ils ne laiſſent pas de leur donner cent coups de marteau, quand elles ſont détraquées, s'ils jugent qu'en applatiſſant une Roüe, ou une autre piéce de fer, ils les remettront au train ordinaire. Ils feroient donc fuſtiger un Coupeur de bourſe, quand même ils ſauroient qu'il n'a point de Liberté, pourvû que l'expérience leur eût appris qu'en faiſant fouetter les gens, on les empêche de continuer certaines actions. Mais en tout cas, ſi cette preuve du Libre arbitre a quelque force, elle ſert manifeſtement à faire voir que les Bêtes ne ſont pas deſtituées de Liberté. On les châtie tous les jours, & on les corrige par là de leurs défauts....* En certains endroits on *pend les Loups, & cela fait plus d'impreſſion ſur les autres Loups, que la marque d'un fer chaud, & la perte des Oreilles &c. n'en fait ſur un Voleur. On attache en croix quelques Lions &c.*

„ Quoi

(*a*) *Dict. Hiſt. & Crit.* Articl. *Rorarius*, Note F.
(*b*) *Ibid.*

„ quelques momens libres, il doit s'en ſervir, „ pour ſe dire qu'il a tout à craindre. " Nôtre Auteur appuie ces réflexions en d'autres endroits.

A l'égard de la *Prédeſtination*, Mr. *Bayle* fait ſemblant d'adopter là-deſſus les idées des Théologiens les plus ſcholaſtiques & les plus rigides, pour en inferer, que la conduite de DIEU eſt entiérement contraire aux idées que nous avons de la Juſtice, (*a*) & qu'on ne ſauroit refuter, ſur ce pié-là, ceux qui ſoûtiendroient, qu'il eſt l'Auteur du Péché, & qu'il le punit néanmoins fort juſtement.

Nôtre Auteur, après avoir fait remarquer les vuës malignes de Mr. *Bayle*, par leſquelles il devoit *s'être rendu odieux aux plus zelez défenſeurs de cette hypothéſe*, au lieu de trouver parmi eux des *admirateurs*; déclare, (*b*) que, ſans examiner l'hypothéſe en elle-même, ſans inſulter à aucun ſyſtême des *Chrétiens*, il ne veut diſputer qu'avec Mr. *Bayle*, en qualité de Pyrrhonien, ou de Défenſeur du Pyrrhonisme; puis que c'eſt-là le perſonnage que ce Philoſophe ſoûtient par tout ſi ouvertement.

„ Je lui demande donc (dit Mr. *de Crouſaz*) ſi „ le Syſtême de la Prédeſtination lui paroît le „ ſeul, ſuivant lequel on puiſſe interpréter les „ paroles de ST. PAUL? Je vais plus loin, & „ je demande, ſi entre les différentes explica„ tions, qu'on a données aux paroles de cet A„ pôtre,

(*a*) *Eclairciſſement ſur les Manichéens*, Dict. Hiſtor. & Crit. *Tom.* IV. pag. 625. de la 4. Edit.

(*b*) *Sect.* II. pag. 277, *& ſuiv.*

„ pôtre, celle des *Prédeſtinatiens* eſt la ſeule vrai-
„ ſemblable ? Il ne ſauroit répondre, qu'oui,
„ ſans abandonner manifeſtement les Hypothé-
„ ſes Pyrrhoniennes. Et d'ailleurs, comment
„ oſer dire, qu'il n'y a aucune vraiſemblance
„ dans un Syſtême embraſſé par plus des trois
„ quarts, tant des *Catholiques*, que des *Proteſ-*
„ *tans*, & qui a été le Syſtême commun des
„ *Péres Grecs* ?... Vous ne prouvez donc plus
„ prendre pour principe l'hypothéſe des *Prédeſ-*
„ *tinatiens*, puis qu'il en eſt une autre, de la
„ vraiſemblance de laquelle vous ne ſauriez dis-
„ convenir. Eſt-ce à celui qui m'attaque, de
„ m'impoſer des Loix, ſur la maniére dont je
„ m'armerai, pour me défendre ?.... Vous vou-
„ lez renverſer la *Religion Chrétienne* par ſon in-
„ compatibilité avec le Sens Commun, & les
„ Notions les plus pures de l'Equité ; & pour
„ argumenter contr'elle avec plus de ſuccès, ou
„ de facilité, vous m'impoſez l'obligation d'a-
„ dopter un Syſtême, qui n'eſt pas avoué de la
„ dixiéme partie des *Chrétiens* : un Syſtême, dont
„ les défenſeurs reconnoiſſent que la croiance
„ n'eſt point eſſentielle au Salut, & dans l'in-
„ telligence duquel *ils* déclarent en termes
„ exprès qu'*ils* ne voient goutte. Mr. *Bayle*
„ ne pouvoit pas ignorer, que des Théologiens
„ célèbres, & très-reſpectez dans la Commu-
„ nion où il vivoit, & où il étoit né, n'euſſent
„ écrit, qu'il ne s'agit pas de la *Prédeſtination*
„ dans le IX. des *Romains* ; telle qu'on la trouve
„ agitée dans les Syſtêmes de Théologie ; mais
„ qu'il s'agiſſoit de lever l'objection, que les

„ *Juifs* tiroient du petit nombre d'entr'eux, qui „ ſe rangeoient au Chriſtianisme. Nous ſom- „ mes, diſoient-ils, les Descendans d'*Abraham* „ & des Patriarches; c'eſt ſur nous que devoient „ s'exécuter les grandes promeſſes, dont DIEU „ les avoit honorez. La venuë du Meſſie en „ devoit porter l'exécution au plus haut point; „ & cependant, s'il eſt vrai que JE'SUS, *Fils* „ *de Marie*, ſoit le MESSIE, ſa venuë eſt in- „ comparablement plus avantageuſe aux *Paiens*, „ qu'au Peuple de DIEU. *St. Paul* répond à „ cette objection, en diſant, *Que les Promeſſes* „ *de* DIEU *ne regardent & n'ont jamais regar-* „ *dé, que les Enfans d'Abraham en eſprit*, c'eſt- „ à-dire, ceux qui ſeroient *imitateurs de ſa Foi* „ *& de ſes Vertus.* Mais d'où vient, ajoûtoient „ les *Juifs*, que DIEU n'a pas fait prêcher ſon „ Evangile, & fait paroître JE'SUS-CHRIST „ avec un tel éclat, & un tel aſſemblage de cir- „ conſtances, avec une ſi abondante effuſion de „ grace, que par ce moien les Descendans d'*A-* „ *braham* ſelon la chair ſe fuſſent rangez en grand „ nombre à ſa Doctrine, au lieu qu'il n'y en a „ que très-peu, qui l'embraſſent? A cela *St.* „ *Paul* répond, & le Bon-Sens ordonne qu'on „ réponde, *Que* DIEU *a dreſſé des plans dignes* „ *d'une Intelligence Infinie, & que, par cela mê-* „ *me que ſon Intelligence Infinie les a formez, ſur* „ *des principes & des raiſons qui lui ſont diſtincte-* „ *ment connuës, il ne faut pas s'étonner ſi la plus* „ *grande partie de ces raiſons, & les plus impor-* „ *tantes même, nous demeurent cachées, ſans que* „ *nous nous trouvions en état de les deviner.* Voi-

„ là

là les (a) *profondeurs des richeſſes, de la ſageſſe, & de la connoiſſance de* DIEU, auxquelles l'Apôtre veut qu'on faſſe attention. On verra dans l'Original, comment nôtre Auteur prouve avec quelque détail cette explication des paroles de *St. Paul, aſſez vraiſemblable pour faire tomber toute la force des argumens d'un* Pyrrhonien, *dans une matiére ſur tout, par elle-même, ſi profonde & ſi difficile.*

IL NE reſtoit plus à Mr. *Bayle*, pour ſoûtenir jusqu'au bout le perſonnage de *Pyrrhonien*, que de ſe contredire groſſiérement ſur le Dogme de la *Tolérance*, qu'il a défendu avec tant de chaleur dans ſon *Commentaire Philoſophique*, & qui renferme une choſe dont il avoit lui-même tant de beſoin. Pour rendre la *Religion* inférieure à l'*Athéïsme*, par rapport au bonheur temporel des Sociétez, on voit ce Philoſophe faire valoir les pauvres raiſons des Intolérans, prétendre que la Tolérance eſt impoſſible parmi des Sociétez Religieuſes, étaler les troubles & les déſordres que cauſe la diverſité des Religions, comme ſi la Religion même en étoit la cauſe; & non pas l'abus qu'on fait de la Religion. Il fait plus. Pour ſe débarraſſer du poids des réponſes qu'on oppoſoit à ſes Objections Pyrrhoniennes, & pour mieux réuſſir en rendant odieux les Défenſeurs de la Religion, il cherche par tout à les commettre avec ceux qui ont trouvé moien de faire prévaloir les ſentimens les plus rigides & les plus abſurdes. Il fait main baſſe ſur tout ce qui porte le nom

(a) Rom. XI. 33.

nom d'*Hérétiques*, d'*Hétérodoxes*, de *Schismatiques*; titres néanmoins qu'on ſait bien que des Eſprits emportez donnent libéralement, ou par prévention, ou par intérêt, à quiconque n'entre pas dans toutes leurs idées. Nôtre (*a*) Auteur met en pleine évidence ce contraſte, qui ne fait honneur ni à l'Eſprit, ni au Cœur, de Mr. *Bayle*.

En voilà de reſte, pour donner lieu à ceux qui n'ont pas encore vû l'*Examen du Pyrrhonisme, ancien & moderne*, de juger, combien la lecture de ce Livre peut être utile pour apprendre à diſtinguer le Certain de l'Incertain, pour confirmer dans les Véritez les plus importantes & les plus aſſûrées ceux qui en ſont perſuadez, & pour ramener du doute ceux qui s'y étoient laiſſé aller de bonne foi, par l'impreſſion des difficultez, pouſſées à toute outrance. A l'égard de ceux, qui veulent abſolument demeurer dans ce triſte état, & qui ont pris une ferme réſolution d'admirer tout ce que dit Mr. *Bayle*, ſans être même ſouvent capables de bien entendre de quoi il s'agit; il ſeroit inutile d'entaſſer volumes ſur volumes, pour tâcher de les déſabuſer. Il y a plûtôt trop, que trop peu, dans celui dont on vient d'achever l'Extrait. Mais il falloit une abondance comme celle-là, pour montrer en même-tems la fécondité du génie de l'Auteur, & celle des reſſources que fournit la Raiſon, quand on en ſait faire un bon uſage.

(*a*) Pag. 348, 583, 696, &c.

ARTI-

ARTICLE III.

HISTOIRE *de l'Ile* Espagnole, *ou de* SAINT DOMINGUE. *Ecrite particuliérement ſur des Mémoires Manuscrits du* P. JEAN-BAPTISTE LE PERS, *Jéſuite, Miſſionnaire à* Saint Domingue, *& ſur les Piéces Originales, qui ſe conſervent au Dépôt de la Marine. Par le P.* PIERRE-FRANÇOIS-XAVIER DE CHARLEVOIX, *de la Compagnie de* JE'SUS. En IV. Tomes *in duodecimo*; dont le I. contient 292. pages, ſans l'*Epître Dédicatoire*, l'*Avertiſſement*, & la Table des *Sommaires*; le II. 390. y compris la *Table des Matiéres* des deux prémiers; le III. en a 302. & le IV. 429. avec la *Table des Matiéres* des deux derniers. A *Amſterdam*, chez FRANÇOIS L'HONORE', 1733.

L'AUTEUR de cet Ouvrage tient plus, que le titre ne promet. On ne s'attend d'abord qu'à avoir ici l'Hiſtoire de l'Ile ESPAGNOLE, aujourd'hui nommée plus communément de ST. DOMINGUE: & on y trouve bientôt une Hiſtoire aſſez étenduë de la découverte du *Nouveau Monde*. Cela n'eſt pas néanmoins hors de propos: & un peu de réflexion en fait même voir la néceſſité. L'Ile, dont il s'agit, eſt une des prémiéres, & des plus conſidérables, qui s'offrirent enfin aux recherches hardies & périlleuſes du fameux CHRISTOPHLE COLOMB. Le moien d'écrire comme il faut l'Hiſtoire d'une telle Ile, ſans

ſans *y raconter*, (*a*) *ou du moins indiquer, par quels moiens & par quels degrez les* ESPAGNOLS, après s'être établis à *St. Domingue*, & delà dans le reſte de l'*Amérique*, *ſe ſont formé*, dit nôtre Auteur, *un Empire auſſi vaſte, & plus riche, que celui des prémiers Céſars* ? Ainſi cette partie de l'Ouvrage figure bien avec l'autre, ou la principale, qui comprend *toute l'Hiſtoire de la plus puiſſante de toutes les Colonies* Françoiſes, *& de celle de toutes les* Indes Occidentales, *dont la naiſſance & les progrès ſont marquez par des traits plus capables de plaire & d'inſtruire.*

Le P. DE CHARLEVOIX, au retour de l'*Amérique Septentrionale*, dont il avoit parcouru la meilleure partie par ordre du Roi, avoit promis au Public le *Journal de ſon Voiage*, avec une *Hiſtoire générale des Découvertes & des Etabliſſemens des* François *dans cette partie de* l'Amérique. (*b*) Quelques années après, un Jéſuite Walon de ſes Amis, le P. JEAN-BAPTISTE LE PERS, qui depuis vint-cinq ans étoit Miſſionaire dans l'Ile de *St. Domingue*, l'exhorta à écrire l'Hiſtoire de cette Ile en particulier ; & pour le mettre en état d'y réuſſir, il lui envoia des Mémoires. Nôtre Auteur, après avoir un peu balancé, s'engagea à cet Ouvrage, & changea ainſi ſon prémier plan. Mais comme il trouvoit des vuides dans les Mémoires qu'on lui avoit fournis, il chercha le moien d'y ſuppléer, & de ramaſſer d'ailleurs autant qu'il pourroit de matériaux.

(*a*) *Préface*, pag. 7, 8.
(*b*) *Ibid.* pag. 6.

riaux. Ses déſirs furent abondamment ſatisfaits. Mr. le Comte de MAUREPAS, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, Petit-Fils d'un Chancelier, à qui la Colonie Françoiſe de *St. Domingue* eſt redevable des plus grands progrès de ſon établiſſement; (*a*) ouvrit au P. *de Charlevoix* le Dépôt de la Marine: & c'eſt-là un Tréſor, d'où il a pû tirer tout ce qui lui manquoit pour l'exécution de ſon deſſein. A la vérité il lui en a coûté bon, pour faire uſage de ces richeſſes, dont l'abondance même, quoi que ſans confuſion, demandoit une peine infinie à chercher & démêler, parmi quantité de choſes inutiles, ce qui pouvoit ſervir à ſon but. Mais *un grand amour de la Vérité* lui a donné le courage d'eſſuïer & de ſurmonter toutes ces fatigues. Cet amour de la Vérité eſt ſans doute le motif qui doit dominer dans le cœur d'un Hiſtorien, & celui auſſi dont tout Hiſtorien, qui a quelque honneur, ſe pique. Mais le malheur eſt, que, même avec une bonne intention, on ſe laiſſe imperceptiblement ſéduire à d'autres motifs bien différens, du moins ſur certains articles: & combien peu d'Hiſtoriens y a-t-il, qu'on ne trouve quelquefois en défaut à cet égard? C'eſt beaucoup qu'en gros un Auteur de ce genre paroiſſe attentif à chercher & à dire le Vrai ſans déguiſement, & ſans eſprit de Parti. Sur ce pié-là, on ne doute pas que le P. *de Charlevoix* ne s'attire juſtement des louanges de toutes parts.

Le tour de ſon Hiſtoire aura encore plus d'approba-

(*a*) *Ibid.* pag. 10, & ſuiv.

probateurs : & ſi nous jugeons des autres par nous-mêmes, l'approbation ſera générale. Le ſtile eſt pur, clair, & d'une ſimplicité élégante. Les faits ſont racontez en bon ordre, & tout en un mot contribuë à faire lire ce Livre avec plaiſir. De la maniére dont il eſt écrit, on a tout lieu de croire, que, ſi l'Auteur eût donné le Journal de ſon Voiage, comme il ſe l'étoit propoſé d'abord, il ſe ſeroit bien gardé d'imiter ceux qui nous accablent de mille détails inutiles, & qu'il auroit laiſſé à quartier, parmi ce qui ſe trouvoit dans ſes papiers, bien des choſes qui peuvent être bonnes à noter pour le Voiageur, mais que le Public n'a que faire de ſavoir.

L'Ouvrage entier eſt diviſé en douze Livres; & le prémier Tome de cette Edition en contient trois.

I. COMME l'Ile de ST. DOMINGUE fait partie des ANTILLES, c'eſt-à-dire, de celles qu'on appelle *grandes*, par oppoſition à d'autres, nommées *petites*, & dont le nombre eſt infini; le P. *de Charlevoix* parle d'abord de cette diviſion, de la ſituation de toutes ces Iles, & de l'origine de leur nom commun. Sur le dernier article, il y a diverſes opinions. Nôtre Auteur s'en (*a*) tient à celle d'un Ecrivain (*b*) Eſpagnol, qui fait venir ce nom d'une Ile imaginaire, marquée ſur d'anciennes Cartes, & ainſi appellée peut-être, par corruption, de la fameuſe *Thulé* des Poëtes.

L'Ile

(*a*) Tom. I. Liv. I. *pag.* 3.
(*b*) *Antoine Herrera*, Hiſt. general. des Indes.

L'Ile *Espagnole*, ou de *St. Domingue*, avoit le nom d'HAÏTI, dans le tems qu'elle fut découverte. (*a*) On en décrit d'abord la ſituation, l'étenduë, la qualité du Climat & des Terroirs, les Lacs, les Mines, Miniéres, & Carriéres, les Animaux, & autres choſes qui ſe rapportent à l'Hiſtoire Naturelle.

De là on paſſe (*b*) aux *Habitans*, & on nous dit quelque choſe de fort ſingulier ſur leur figure. (*c*) „ Ils ſe procuroient par artifice une con„ formation de tête, qui leur ôtoit presque tout „ le front, & dans laquelle ils trouvoient un „ grand agrément. Pour cela les Méres avoient „ ſoin de tenir fort ſerré avec les mains, ou en„ tre deux petits ais, le haut de la Tête de leurs „ Enfans nouvellement nez, afin de l'applâtir „ peu-à-peu: d'où il arrivoit que le Crane, re„ plié en quelque ſorte ſur lui-même, devenoit „ ſi dur, que les *Espagnols* ont ſouvent caſſé „ leurs Epées, en voulant frapper de taille ſur la „ tête de ces malheureux. Or il eſt aiſé de ju„ ger, que cette opération changeoit toute la „ phyſionomie, & contribuoit beaucoup à l'air „ farouche qu'on remarquoit dans ce Peuple.

Cette férocité n'étoit pourtant que dans leur mine. On nous les repréſente d'ailleurs (*d*) comme „ les hommes du monde les plus ſimples, les „ plus doux, les plus humains, qui avoient, ou „ du moins qui montroient moins d'esprit & de „ mémoire, ſans fiel, ſans aigreur, ſans ambi„ tion,

(*a*) *Pag.* 5, & ſuiv. (*b*) Pag. 48. *& ſuiv.*
(*c*) *Pag.* 49. (*d*) Pag. 50.

„ tion, & presque ſans paſſions: des enfans, plû-
„ tôt que des hommes. " La frugalité & la ſimplicité de leur Vie, leur donnoit beaucoup d'éloignement pour tout ce qui ſentoit l'Avarice. (*a*) Accoûtumez à ſe borner au pur beſoin, & à ſe contenter de peu de nourriture, on n'y ſongeoit point à théſauriſer, & ce que la Terre produiſoit presque ſans culture, étoit en quelque ſorte à tout le monde. Du moins les plus accommodez ne manquoient jamais de ſécourir ceux qui étoient dans l'indigence. L'Hospitalité étoit auſſi très-religieuſement obſervée à l'égard de tout le monde, des inconnus, comme des meilleurs Amis.

L'indolence (*b*) faiſoit le fond du caractére de ces Peuples, & elle étoit la plus grande qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Après s'être divertis à danſer une partie du jour, s'ils ne trouvoient plus rien à faire, ils s'endormoient. Ils ne ſavoient rien, & n'avoient nulle envie de ſavoir; ils ignoroient jusqu'à leur origine; de ſorte que, comme on n'a pû l'apprendre que d'eux, on ne peut avoir ſur cela que des conjectures bien foibles. Ils n'avoient ni Ecriture, ni rien qui ſuppléât à ce défaut, que des Chanſons; qui ſe changeant même à la mort du Prince régnant, n'établiſſoient pas une Tradition fort ancienne, à quelques Fables près, qui étoient fort mal digérées. On voit par ces Fables, qu'ils ne doutoient point que la Terre n'eût commencé par leur Ile à ſe peupler; & il eſt peu de Nations dans l'*Amérique*, en qui l'on n'aît remarqué la même prévention

(*a*) Pag. 64. (*b*) Pag. 50.

vention pour leur païs. Selon nôtre (*a*) Auteur, il y a bien de l'apparence, que la Terre Ferme a eû des Habitans avant les Iles: mais de ſavoir de quel côté ſont venus ceux qui les ont peuplées, c'eſt ſur quoi il n'eſt pas poſſible de prendre parti; d'autant moins qu'il y a une grande différence de mœurs & de caractéres entre les Peuples de la Terre Ferme voiſins des *Iles Antilles*, & entre les Habitans des *Grandes Antilles* & ceux des *Petites*.

On n'a reproché aux anciens Habitans des *Antilles* en général, & à ceux de *St. Domingue* en particulier, que des Vices contraires à la Chaſteté. (*b*) Ici même les Auteurs, quoi que contemporains & témoins oculaires, ne ſont nullement d'accord. Les uns les disculpent abſolument à cet égard; les autres les dépeignent comme plongés dans les plus infames diſſolutions de l'Impureté, & du Péché même contre nature. Nôtre Auteur tient un milieu entre ces deux extrémitez. Il croit que la prémiére vient d'un zéle aveugle de Religion, qui a fait exaggerer tout ce qui pouvoit rendre odieux les auteurs des cruautez exercées contre des Peuples, qu'on a mieux aimé exterminer, que de les amener au Culte du vrai Dieu par des moiens convenables. L'amour de la Nation a, au contraire, porté les Ecrivains *Espagnols* à diminuer l'indignation du Public & de la Poſtérité contre leurs Péres & leurs Compatriotes; à quoi rien ne pouvoit mieux ſervir, ſelon eux, que de repréſenter les *Américains* comme

(*a*) Pag. 51. (*b*) Pag. 56, 57.

me des monſtres de débauche. Ainſi il faut rabbattre un peu de ce que les uns & les autres diſent. Le Péché contre nature n'étoit peut-être pas auſſi commun qu'on l'a prétendu, dans les *Iles Antilles*; & les Femmes mêmes de l'*Ile Espagnole* l'avoient en horreur. Mais, pour d'autres genres d'impuretez, la honteuſe maladie, dont les *Caſtillans* furent empeſtez, dès leur abord ſur les Côtes de l'Ile *Espagnole*, paroît à nôtre Auteur une preuve parlante de la communication faite à l'*Ancien Monde* par les Habitans du *Nouveau*, de *cette infame & cruelle maladie*; en quoi ils lui ont cauſé, *& ſur tout à l'*Espagne, *un tort, que toutes les richeſſes du Nouveau ne ſauroient compenſer.* On nous apprend, à cette occaſion, pourquoi ce mal a été appellé par les uns le *Mal de Naples*; & par d'autres, le *Mal François*. Quelle honte pour la Nature Humaine, que l'on aît à rechercher l'origine de ſemblables choſes, ſur leſquelles il faut toûjours remonter à un fond d'ignorance & de corruption, qui marque un abus étrange des Lumiéres de la Raiſon!

Cet abus ne pouvoit qu'influer beaucoup ſur la *Religion* des Peuples, dont il s'agit: & il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours, comme fait nôtre (*a*) Hiſtorien, à une opération ſenſible du *Démon*, pour expliquer leurs groſſiéres Superſtitions, & les idées qu'ils ſe faiſoient de leurs Divinitez, comme étant de différentes figures, mais toutes hideuſes, comme leur rendant des Oracles, & comme beaucoup plus capables de leur faire du mal, que de leur faire du bien. Parmi les Peuples

(*a*) Pag. 70, *& ſuiv.*

ples les plus ſimples, il ſe trouve des Fourbes, qui ſavent en impoſer au Vulgaire, ſans qu'aucune Puiſſance inviſible s'en mêle; & le P. *de Charlevoix* (*a*) rapporte lui-même ce que nous apprend là-deſſus *Don* FERNAND COLOMB, dans la Vie du célèbre *Chriſtophle* ſon Pére, qui découvrit l'*Amérique*. Des *Espagnols* étant un jour entrez dans la Cabane d'un *Cacique*, ils y apperçûrent la Statuë d'un *Zémès* (c'eſt ainſi que les Habitans du Nouveau Monde appelloient leurs Divinitez ſubalternes) laquelle faiſoit grand bruit, & diſoit, dans la Langue du païs, beaucoup de choſes qu'ils n'entendoient pas. Comme ils ſe doutérent, qu'il y avoit de la ſupercherie, ils rompirent la Statuë à coups de pieds, & trouvérent un long tuïau, dont une extrémité donnoit dans la tête de l'Idole, & l'autre dans un petit coin tout couvert de feuillages, où un homme, qu'on ne voioit point, faiſoit dire au Dieu tout ce qu'il vouloit. Le Cacique alors pria les *Eſpagnols* de ne point parler de ce qu'ils avoient vû, & leur avoua qu'il ſe ſervoit de cette adreſſe, pour ſe faire paier un Tribut, & pour contenir tous ſes Sujets dans l'obéïſſance. Nôtre Auteur raconte auſſi (*b*) ce que diſent les anciens Ecrivains des fourberies, dont les Prêtres uſoient chez ces Peuples, comme ils ont fait par tout ailleurs. Ces Prêtres, nommez *Butios*, conſultoient quelquefois les *Zémès* en public: mais là on n'entendoit jamais la réponſe du Dieu; on jugeoit de l'Oracle par la contenance du Prêtre. S'il

(*a*) Pag. 72, 73. (*b*) Pag. 75.

S'il danſoit & chantoit, c'étoit un bon ſigne, & l'on en témoignoit auſſi-tôt ſa joie par toutes les démonſtrations, dont on pouvoit s'aviſer. Si au contraire le Miniſtre des Dieux avoit l'air triſte, on s'abandonnoit aux larmes, & on jeûnoit jusqu'à ce que la Divinité daignât faire connoître par quelque autre marque, que ſon courroux étoit appaiſé.

Les Prêtres (*a*) étoient en même tems Médécins, Chirurgiens, & Droguiſtes. Et voici comment ils traitoient les Malades. Après avoir fait mille ſimagrées autour du Lit, ils ſuçoient la partie, où étoit le mal; puis montrant une épine, ou quelque autre choſe ſemblable, qu'ils en avoient tirée, diſoient-ils, mais que, dans la vérité, ils avoient eû ſoin de mettre auparavant dans leur bouche. *Voilà*, s'écrioient-ils alors, *ce qui vous rendoit malade; c'eſt un tel*, ajoûtoient-il, *qui vous l'avoit fait entrer dans le corps*. Et par-là ces Charlatans ſemoient la zizanie entre les Familles. Mais il leur en coûtoit bon à eux-mêmes, ſi le Malade venoit à mourir, malgré leurs ſoins & leurs prédictions: ils étoient quelquefois mis en piéces, s'ils n'avoient pas eû la précaution de ſe retirer en lieu ſûr.

Les Habitans de l'Ile *Espagnole*, au milieu de leurs ténèbres, (*b*) avoient une très-légére idée de l'Immortalité de l'Ame, & de l'autre Vie. Ils concevoient un lieu, où les Ames des Bons étoient récompenſées, & que chacun plaçoit dans ſa Province: mais ils ne connoiſſoient point de Sup-

(*a*) Pag. 75, & ſuiv. (*b*) Pag. 77, & ſuiv.

Supplice préparé pour les Méchans. Ils ſe figuroient, dans leur Paradis, une vie délicieuſe à leur maniére. Sur tout, ils ſe faiſoient beaucoup de fête, d'y retrouver leurs Parens & leurs Amis, & d'y avoir des Femmes à choiſir.

A l'égard du Gouvernement établi parmi ces Peuples, (*a*) il étoit Monarchique & Despotique: mais les Souverains n'abuſoient pas de leur pouvoir, & les Sujets, de leur côté, obéïſſoient aiſément. Ils avoient peu de Loix, & elles n'étoient pas fort ſévéres, ſi l'on en excepte celles contre le Larcin; Crime qu'ils regardoient comme atroce. Le Voleur étoit empalé, de quelque condition qu'il fût, & reſtoit expoſé en cet état à la vuë de tout le monde. Il n'étoit même permis à perſonne d'interceder pour lui. Ainſi peu de gens s'attachoient à un métier ſi dangereux: & comme on ne ſavoit d'ailleurs, dans cette Ile, ce que c'étoit que d'attenter à la vie les uns des autres, on y vivoit dans une très-grande ſécurité.

Il n'y avoit rien de réglé pour le nombre des Femmes. (*b*) Pluſieurs en prenoient deux ou trois; les autres, un peu plus. Un des Souverains, qui régnoit dans l'Ile, quand elle fût découverte, en avoit juſqu'à trente: mais ces exemples étoient rares. Chacun étoit néanmoins là-deſſus dans une liberté entiére, & régloit le nombre de ſes Femmes ſur ſes facultez; de ſorte que, comme la plûpart n'avoient guéres que le néceſſaire pour vivre, le commun ſe contentoit d'une Fem-

(*a*) Pag. 63, 64. (*b*) Pag. 59, 60.

Femme. Quant aux degrez prohibez, il n'y avoit que le prémier, ſur lequel on ne ſe relâchoit jamais. Parmi les Femmes d'un même Mari, on en voioit ordinairement une plus diſtinguée que les autres, mais ſans aucune ſupériorité ſur ſes compagnes. Toutes couchoient autour du Mari, & nulle jalouſie ne troubloit la paix du ménage. Elles s'enterroient quelquefois toutes vivantes dans le Tombeau de leur Mari, & d'autres fois on les y contraignoit: mais pour l'ordinaire la choſe étoit laiſſée à leur choix, & aſſez peu pratiquée.

Les Principautez (*a*) étoient Héréditaires: mais ſi un *Cacique* mouroit ſans enfans, ſes Etats paſſoient à ceux de ſes Sœurs, préférablement à ceux de ſes Fréres. La raiſon de cette coûtume, établie en tant d'autres Païs, ſur tout de l'*Amérique*, étoit, que les Enfans des Sœurs ſont bien plus certainement du ſang de leurs Oncles, que ceux des Fréres. Dans quelques Provinces, les Femmes des Caciques devoient tenir compagnie à leurs Maris défunts, dans le Tombeau; autrement on regardoit le refus comme un aveu tacite de leur infidélité; & les Enfans, réputez par-là illégitimes, ne pouvoient prétendre à la Succeſſion du Pére.

Quand il ſurvenoit (*b*) quelque différent entre les Caciques (& cela n'arrivoit guéres qu'au ſujet de la Pêche) il étoit bien-tôt terminé, & presque toûjours ſans effuſion de ſang. Auſſi leurs Armes n'étoient-elles pas fort meurtriéres.

Elles

(*a*) Pag. 64, 65. (*b*) Pag. 65, 66.

Elles consistoient en certains Bâtons, ou espéces de massuës, qu'ils appelloient *Macanas*, larges d'environ deux doigts, pointuës par la tête, & aiant un manche en façon de garde, comme les Epées. Ils avoient aussi des Javelots de la même matiére, qu'ils lançoient avec beaucoup d'adresse. Et dans le fond, c'étoit assez pour des gens tout nuds, & qui n'avoient aucune Arme Défensive.

Nôtre Auteur satisfait, autant qu'il peut, la curiosité des Lecteurs, sur les autres choses qui regardent les Usages & les Coûtumes de ces anciens Insulaires, comme, leurs Occupations; leurs Danses, leurs Chansons, & autres Divertissemens; leur maniére de se disposer à chercher de l'Or, & le cas qu'ils en faisoient; celle de cultiver la Terre, & de faire du Feu; leurs Canots, ou Pirogues; leur Nourriture; leurs Maisons; leur Langue &c.

Il marque ensuite (*a*) la division de l'Ile *Espagnole*, telle qu'elle étoit au tems de sa découverte, c'est-à-dire, de la découverte du *Nouveau Monde*. Et parlà il entre dans la matiére de cet événement merveilleux. (*b*) On voit ici, quelle étoit l'origine, encore assez incertaine, de *Christophle Colomb*, l'auteur de cette découverte; comment il vint à en concevoir le dessein & la possibilité; le jugement peu avantageux, qu'on en porta d'abord, & qui fit rejetter ses propositions à diverses Puissances, du secours desquelles il avoit besoin pour l'exécution; la constance avec

(*a*) Pag. 79, *& suiv.* (*b*) Pag. 84, *& suiv.*

avec laquelle il perſiſta à faire des tentatives, qui réuſſirent enfin, par l'occaſion que quelques Miniſtres de la Cour d'*Espagne* trouvérent de perſuader la Reine ISABELLE; le Traité conclu avec lui par cette Reine & FERDINAND ſon Mari, *Rois Catholiques*, comme on les qualifioit en commun; l'embarquement de *Colomb*; les traverſes qu'il eut dans ſon Voiage, & qu'il ſurmonta avec beaucoup de courage & de prudence; comment enfin il découvrit lui-même le prémier la terre d'une des *Iles Antilles*, nommée *Guanahani*, à la vuë de laquelle il fut ſalué par les Bâtimens de ſa Flotte *Amiral & Vice-Roi* du Nouveau Monde, ſelon les conditions du Traité; comment il prit poſſeſſion, au nom de la Couronne de *Caſtille*, de cette prémiére Ile découverte, quoi qu'elle fût habitée; comment il paſſa de là en peu de tems à quelques autres Iles voiſines, du nombre desquelles étoit l'Ile *Haïti*, celle dont il s'agit, & qu'il appella l'Ile *Espagnole*. Parlà finit le prémier Livre de cette Hiſtoire.

II. TOUT ce que nous venons d'indiquer, ſe paſſa en 1492. *Colomb* avoit appris des Habitans de l'Ile de *Cuba*, qu'il ſe trouvoit beaucoup d'or dans celle de *Haïti*, ſur tout dans une grande Contrée appellée *Cibao*. On ſait, que ce précieux métal fut l'objet des déſirs & des recherches de la Nation Espagnole, autant que l'envie de dominer ſur des Peuples inconnus. Le nouvel Amiral ne put pas néanmoins pour le coup pénetrer aſſez avant dans le païs, pour découvrir les Mines d'or, dont on lui avoit parlé. (*a*) Il eut

(*a*) Liv. II. *pag.* 120, *& ſuiv.*

eut ſeulement de quoi ſe perſuader de leur réalité par les échantillons que lui en donnérent les Inſulaires, qui, après s'être d'abord défiez des *Eſpagnols*, ſe familiariſérent beaucoup avec eux. Quelques Caciques lui firent des préſens conſidérables, & en or, & en autres choſes plus néceſſaires à la Vie. Leurs Sujets auſſi crurent faire des trocs fort avantageux, en donnant aux *Caſtillans* tout ce qu'ils avoient d'or, pour des pots de terre caſſez, des morceaux de Verre & de Fayence, & autres choſes qu'en *Europe* les plus miſérables ne s'aviſeroient pas de ramaſſer. Il n'y eut qu'une petite eſcarmouche entre les gens de *Colomb*, & quelques Sauvages de la Baie de *Samana*, mais qui fut bientôt ſuivie de la Paix, que les autres Inſulaires ménagérent eux-mêmes. Pluſieurs Sujets d'un Cacique voulurent ſuivre l'Amiral en *Eſpagne*, où il ſe hâta d'aller porter lui-même les prémiéres nouvelles de ſa découverte, dont il eut lieu de craindre que le Capitaine d'un de ſes Navires ne lui enlévât l'honneur. Il fit route le 16. de *Janvier* 1493. après avoir bâti une eſpéce de Fort de planches, où il mit quelques piéces de Canon, & laiſſa trente-huit hommes. Il eut à eſſuier, dans ce retour, bien des périls; & une ſeconde tempête l'aiant jetté ſur les Côtes de *Portugal*, il fut contraint d'entrer dans la Riviére de *Lisbonne*. Le Roi de *Portugal*, quoi que chagrin de n'avoir pas profité auparavant des propoſitions de *Colomb* pour un projet qu'il voioit ſi heureuſement exécuté; fit de grands honneurs à ce nouvel Amiral d'*Eſpagne*, & rejetta avec horreur les conſeils de quel-

ques perſonnes qui lui demandérent permiſſion de le poignarder, & de lui enlever ſes papiers. On peut bien juger, que les Rois Catholiques, & toute l'*Eſpagne*, ne manquérent pas de témoigner leur joie & leur reconnoiſſance à *Colomb*, par de plus grands honneurs encore, qu'il n'en avoit reçû d'un Prince jaloux de ce qui en étoit le fondement.

Les Rois Catholiques donnérent avis au Pape de la découverte du *Nouveau Monde*, & le ſuppliérent de leur en accorder le Domaine; quoique tout ce qu'on en connoiſſoit encore, ſe réduiſît à une douzaine d'Iles. „ Ce n'étoit pourtant (dit nôtre (*a*) *Jéſuite*) qu'une cérémonie „ de bienſéance. *Ferdinand* & *Iſabelle* étoient „ bien perſuadez, qu'ils n'avoient pas beſoin de „ la permiſſion du St. Pére, pour poſſeder légitimement les nouvelles aquiſitions; & l'Hiſtorien HERRERA dit en termes formels, que „ des perſonnes éminentes en ſavoir, qu'on avoit conſultées ſur ce point, l'avoient ainſi „ décidé. D'ailleurs, bien des gens en *Eſpagne* étoient déja infatuez de l'opinion, que ces „ Iles avoient autrefois appartenu aux *Eſpagnols* „ ... (*b*) ſur la foi d'OVIEDO, qui avance hardiment, que les *Antilles* ſont les fameuſes „ *Heſpérides*, ſi fort célébrées par les Poëtes, & „ ne craint point d'ajoûter, que Dieu, en les „ faiſant paſſer ſous la domination des Rois Catholiques, n'a fait que reſtituer à leur Couronne, ce qui lui avoit appartenu 3150. ans „ aupa-

(*a*) Pag. 143. (*b*) Liv. I. pag. 90.

„ auparavant, du tems du Roi *Heſperus*, de qui „ elles avoient pris leur nom. Il ajoûte, que „ *St. Jaques* & *St. Paul* y ont prêché l'Evangi„ le, & il cite *St. Grégoire* Pape, dans ſes *Mo„ rales*..... En demandant donc au Pape le Do„ maine du Nouveau Monde, „ on (*a*) fut bien „ aiſe ſeulement de donner cette marque de ſou„ miſſion au Saint Siége, occupé alors par un „ Sujet de la Couronne d'*Arragon*, & dont on „ ſe tenoit bien aſſûré. C'étoit ALE'XAN„ DRE VI. lequel, après avoir rendu de ſolen„ nelles actions de graces à Dieu, pour un évé„ nement ſi ſingulier, & qui ouvroit une ſi bel„ le porte à la publication de l'Evangile, accor„ da tout ce qu'on lui demandoit. Et ce fut a„ lors que, pour prévenir les différens qui pour„ roient naître tous les jours entre les Couron„ nes de *Caſtille* & de *Portugal*, au ſujet des „ nouvelles découvertes ; ce Pontife fit tracer „ cette célèbre ligne de (*b*) *Démarcation*, qui „ partageoit entre ces deux Couronnes tous les „ Païs découverts, & ceux qu'on découvriroit „ dans la ſuite, qui ne ſeroient poſſedez par au„ cun Prince Catholique.

Je ne m'oppoſe pas aux raiſons de politique, que l'on dit ici avoir été le motif de la demande des Rois Catholiques, & je veux bien croire, que, quand même le Pape leur auroit refuſé ce qu'ils

(*a*) *Ubi ſupr.* pag. 143, 144.

(*b*) Ligne imaginaire, tirée d'un Pole à l'autre, laquelle coupoit en deux parties égales l'eſpace qui ſe trouve entre les *Iles Açorres*, & celles du *Cap-Vert*. Voiez l'Auteur, *pag.* 144.

qu'ils demandoient, ils n'auroient pas laiſſé de faire valoir les titres ſuffiſans qu'ils croioient avoir d'ailleurs. Mais la queſtion eſt de ſavoir, ſi, dans l'eſprit du Pape, c'étoit une pure *cérémonie de bienſéance*; & ſi les *Rois Catholiques* ne vouloient pas auſſi mettre à profit la crédulité & la ſuperſtition des Peuples, pour bien aſſûrer leurs prétenſions. Le P. de *Charlevoix* (*a*) qualifie lui-même enſuite la conceſſion d'*Alexandre VI.* une *Donation*, une *libéralité du* St. Siége. Et le Pape, dans ſa Bulle, (*b*) s'attribuë bien clairement le droit de *diſpoſer*, *avec plein pouvoir*, comme *Vicaire de* JE'SUS-CHRIST, de *tous les Païs découverts & à découvrir:* il ne veut pas qu'on

(*a*) Pag. 144.

(*b*) *Et ut tanti negotii provinciam* APOSTOLICÆ GRATIAE LARGITATE DONATI *liberiùs & audaciùs aſſumatis*, NON AD VESTRAM *vel alterius pro vobis ſuper hoc nobis oblata* PETITIONIS INSTANTIAM, *ſed de* NOSTRA MERA LIBERALITATE, *& ex certa Scientia, ac* DE APOSTOLICAE POTESTATIS PLENITUDINE, *omnes Inſulas & Terras firmas* INVENTAS ET INVENIENDAS, DETECTAS ET DETEGENDAS *verſus Occidentem & Meridiem..... Auctoritate Omnipotentis Dei nobis in Beato* PETRO *conceſſa, ac Vicariatus* JESU-CHRISTI, *qua fungimur in terris, cum* OMNIBUS ILLARUM DOMINIIS, CIVITATIBUS, CASTRIS, LOCIS, JURIBUSQUE ET JURISDICTIONIBUS, *ac pertinentiis univerſis; Vobis Haredibusque veſtris* CASTELLAE *&* LEGIONIS *Regibus, in perpetuum tenore præſentium* DONAMUS, CONCEDIMUS, ASSIGNAMUS, *Voſque & Haredes ac Succeſſores præfatos illarum* DOMINOS *cum plenâ, libera & omnimoda poteſtate, auctoritate & Jurisdictione*, FACIMUS, CONSTITUIMUS, ET DEPUTAMUS &c. Bulle du Pape ALEXANDRE VI. du 4. *Mai* 1493. §. 6. On peut voir le reſte, dans le CORPS DIPLOMAT. DU DROIT DES GENS, Tom. III. Part. II. pag. 302, 303.

qu'on croie, que c'eſt ſur la demande des Rois Catholiques ou d'aucune autre perſonne qu'il ſe détermine à faire la Donation & le Partage; il faut qu'on regarde tout cela comme un pur effet de ſa *bonne volonté*, & de ſa *puiſſance Apoſtolique*. Il permet (*a*) tacitement, mais clairement, d'enlever aux Princes, qui ne ſeront pas *Catholiques*, les païs dont ils pourroient s'être emparez, comme ne les tenant pas de lui, à cauſe de leur prétenduë Héréſie. Voilà qui montre bien, ſur quels titres chimériques ont été fondées les prémiéres aquiſitions faites en *Amérique*. D'un côté, les *Eſpagnols* ont crû pouvoir non ſeulement s'emparer, par droit de découverte & de prémier occupant, des Iles & Terres déſertes, mais encore chaſſer des lieux occupez depuis longtems, des anciens Habitans, dont la poſſeſſion étoit la plus légitime du monde. D'autre côté, un ſuperbe Evêque, ſous ombre du titre qu'il s'arroge, de *Vicaire du Fils de* DIEU, c'eſt-à-dire, de celui qui a formellement déclaré, (*b*) *Que ſon Régne n'étoit pas de ce monde*; un tel Homme donne libéralement ce qui ne lui appartient point: il diſpoſe à ſon gré des Païs connus & inconnus: il dépouille des Hommes, qui ne dépendent de lui en aucune ſorte, des droits les plus naturels & les plus inconteſtables. Ce ſont-là

(*a*) Par la clauſe, qui porte, que cette Donation faite aux Rois de *Caſtille* & de *Léon*, doit être entenduë, ſauf le droit que peuvent avoir déja aquis ſur quelques Iles ou Terres fermes d'autres *Princes Chrétiens*, c'eſt-à-dire, dévouez au *S. Siége*. §. 7.

(*b*) *Jean* XVIII. 36.

là des réflexions, que l'*amour de la Vérité*, & les Loix de l'Hiſtoire, auroient dû faire faire au P. *de Charlevoix*. Revenons à *Chriſtophle Colomb*.

Comblé de gloire & d'honneurs, (*a*) aiant obtenu confirmation & augmentation de Titres, de Dignitez, & de Priviléges; il fut renvoié dans le Nouveau Monde; avec un grand Armement, compoſé en partie de plus de quinze cens Volontaires, la plûpart Gentilshommes, & quelques-uns même d'une naiſſance diſtinguée. Cette Flotte partit le 25. de *Septembre* 1493. *Colomb* découvrit alors pluſieurs des *petites Antilles*; & le 27. de *Novembre*, il arriva à l'entrée d'un Port de l'Ile *Eſpagnole*, qu'il avoit nommé *Puerto Reale*, un peu plus bas que l'endroit où il avoit laiſſé ſa petite Fortereſſe. Mais il n'en trouva, que les ruines, & tous ſes gens morts. Le pis eſt, qu'il apprit que c'étoit l'effet de leurs violences, de leurs brigandages & de leurs diſſolutions, qui avoient ſoûlevé contr'eux les Habitans, ſur les terres desquels ils les commettoient. Mauvais augure de ce que les Habitans du Nouveau Monde avoient à attendre de la part des *Eſpagnols*, & des juſtes punitions que les *Eſpagnols* eux-mêmes s'attireroient ſouvent par leurs horribles excès! Le Vice-Roi eut néanmoins dequoi s'aſſûrer de l'amitié de GOANARIC, Roi de (*b*) *Marien*, avec qui il l'avoit contractée avant ſon départ. Il penſa donc à ſe faire au plûtôt un établiſſement ſoli-

(*a*) Pag. 145, *& ſuiv.*

(*b*) Second Roiaume de l'Ile, plus grand & plus fertile que le Portugal. Voiez-en la ſituation, *Liv. I. pag.* 80.

ſolide dans l'Ile, & il y bâtit une Ville, qu'il nomma *Iſabelle*, du nom de la Reine de *Caſtille*. Après quoi, pour relever le courage de ſes gens, fort abbattus par la diſette des vivres, & par les maladies, mais capables de tout ſouffrir dans l'eſpérance des Tréſors, dont ils étoient ſi avides; il envoia viſiter les Mines de *Cibao*, & y alla enſuite lui-même. Il eut néanmoins à punir, ſur ces entrefaites, une Conſpiration de quelques-uns des Habitans de ſa nouvelle Ville; ce qui, quoi que juſte, & en apparence fort néceſſaire, lui aliéna ſans retour les eſprits de la Multitude, & eut des ſuites bien funeſtes pour lui, & pour toute ſa Famille.

Il (*a*) bâtit bientôt après une Forteresſe dans la Contrée de *Cibao*, où il avoit trouvé les richeſſes, qu'il cherchoit. Il l'appella le Fort de *St. Thomas*. Aiant enſuite établi un Conſeil à *Iſabelle*, dont il fit Préſident Dom *Diégue Colomb*, le plus jeune de ſes Fréres, qu'il avoit déja établi Gouverneur de cette Ville; il partit pour de nouvelles découvertes, qu'une maladie le contraignit de discontinuer, au bout de cinq mois. De retour à *Iſabelle*, il fut agréablement ſurpris d'y voir arrivé *Dom Barthelemi* ſon autre Frére, qu'il croioit mort; & quelque tems après, il le fit *Adelantado*, ou ſon Lieutenant Général. Quoi que celui-ci fût venu avec trois Navires, chargez de vivres, ce ſecours étoit peu de choſe pour tant de monde. Un grand Corps de Troupes, que l'Amiral avoit envoié viſiter toutes les Provinces

(*a*) En 1494. *Pag.* 161, *& ſuiv.*

vinces de l'Ile, ſous la conduite d'un Officier, qu'il chargea de les retenir dans une exacte diſcipline, fut cauſe que tous les Caciques de l'Ile, à la reſerve du Roi de *Marien*, ſe liguérent contre les *Espagnols*. Les Soldats, ſous prétexte que les anciens Habitans ne vouloient pas leur fournir des vivres, ſe donnoient toute ſorte de licences, & commettoient par tout de grandes violences. On uſa de repréſailles, & tout autant de *Caſtillans* qui tombérent entre les mains des *Indiens*, furent aſſommez, ou périrent de quelque autre maniére. L'Amiral, ſe défiant de ſes forces, eut recours à un (*a*) *Stratagéme*, ou plûtôt à une noire perfidie. CAONABO, Roi de (*b*) *Maguana*, étoit le plus à craindre de tous les Caciques. Pour s'aſſûrer de ſa perſonne, il lui fit propoſer, par le Capitaine *Ojeda*, un Traité de Paix, dont les propoſitions étoient accompagnées de préſens. Ce Prince Caraïbe, qui faiſoit beaucoup plus de cas du Cuivre & de la Fonte, que de l'Or, avoit ſouvent témoigné une grande envie d'avoir la Cloche de l'Egliſe d'*Iſabelle*, parce qu'il s'étoit imaginé qu'elle parloit. Entr'autres conditions très-raiſonnables & avantageuſes, on lui promit cette Cloche, comme le nœud de l'Alliance à contracter. En attendant, le Capitaine lui fit voir un préſent rare, qu'il vouloit lui remettre dans ce moment. Et ce préſent, tel, diſoit-il, que ſon Général n'en avoit jamais fait de

(*a*) Pag. 168.

(*b*) Troiſiéme Roiaume de l'Ile, qui renfermoit la Province de *Cibao*. Voiez *Liv.* I. pag. 80, 81.

de ſemblable à aucun Prince, c'étoit des Fers & des Menotes pour les Criminels ou pour les Forçats, mais le tout ſi bien travaillé, ſi poli & ſi luiſant, qu'on l'auroit pris pour de l'argent. Le Cacique, ébloui, fut aſſez ſot, pour ſe laiſſer mener dans une embuscade, où on lui devoit mettre en particulier ces Fers & ces Menottes, comme une grande marque d'honneur; & là garrotté par les gens d'*Ojeda*, lié à lui corps-à-corps ſur ſon Cheval, il devint la proie des *Espagnols*. Il fut envoié en *Espagne*, & il périt avec tout l'Equipage du Navire; l'Amiral n'aiant pas oſé prendre ſur lui de le faire-mourir, quelque irrité qu'il fût de la fierté de ce Prince, qui lui donnoit en face le nom de *Traître*, & en même tems de *Lâche*, parce qu'il n'avoit pas même oſé exécuter en perſonne ſa trahiſon.

Quatre nouveaux Navires, qui arrivérent d'*Espagne*, (*a*) mirent *Colomb* en état de marcher contre une nombreuſe Armée d'*Indiens*, qu'il défit entiérement, & cela ſans beaucoup de peine, par l'avantage que donnoient aux *Espagnols* leurs Armes à feu, leurs longues Epées, & les gros mâtins qu'ils lâchoient contr'eux. Après cela, les *Caſtillans* parcoururent toute l'Ile en Conquérans, ou plûtôt en furieux, & la remplirent d'horreur & d'effroi. Les ordres de la Reine *Iſabelle*, qui vouloit qu'on traitât avec douceur des gens d'un eſprit ſi doux, étoient arrivez trop tard: & apparemment on ne les auroit guéres ſuivis, s'ils fuſſent venus plûtôt. L'Amiral impoſa un Tribut

(*a*) Pag. 171, *& ſuiv.*

but à toute l'Ile, & il fut aſſez imprudent, pour rejetter la propoſition d'un Cacique, qui, dans l'impoſſibilité où il étoit de paier tout l'Or qu'on exigeoit de lui, offroit en échange de faire cultiver une grande étenduë de païs, & d'y ſemer du bled; ce qui auroit été un moien ſûr d'éviter les fâcheuſes extrémitez, où la diſette de vivres avoit déja réduit plus d'une fois la Colonie naiſſante des *Espagnols*. Les Inſulaires, réduits au deſeſpoir par la peſanteur du joug, convinrent de ne plus ſemer, & de ſe retirer dans les Montagnes. Par-là ils affamérent leurs impitoiables Vainqueurs, qui les pourſuivant avec d'autant plus de rage, les réduiſirent eux-mêmes en tel état, qu'il en périt au moins la troiſiéme partie de faim & de miſére.

Tout ceci ſe paſſa en 1495. Dès l'année précedente, il y avoit eû des plaintes portées en *Espagne* contre l'Amiral. Il vint, dans celle-ci, un Commiſſaire envoié (*a*) par le Roi & la Réine, pour en connoître. On verra dans l'Original les ſuites de cette affaire, le voiage de *Colomb* en *Espagne* pour ſe juſtifier; les Réglemens qu'il y fit faire, tant pour le Spirituel, que pour le Temporel, de l'établiſſement des *Indes*; la lenteur avec laquelle on préparoit l'armement ordonné pour ſon retour &c.

Il avoit laiſſé le Gouvernement de l'Ile, pendant ſon abſence, à ſes deux Fréres. (*b*) Une Galanterie d'un Jeune Espagnol avec une Dame Indienne, Cacique d'une Bourgade, fournit à l'*Ad-*

(*a*) Pag. 176, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 188, *& ſuiv.*

l'*Adelantado*, en l'année 1496. l'occasion de bâtir une Ville sur la Côte du *Sud*, selon les ordres qu'il en avoit reçus de l'Amiral, qui vouloit transplanter la Colonie d'*Isabelle*. Aussi cette Ville fut-elle nommée d'abord la *nouvelle Isabelle*; mais le nom de *San-Domingo* prit insensiblement le dessus, quoi qu'on ne soit pas d'accord sur son origine; & il est même enfin devenu le nom commun de toute l'Ile. C'est ce qu'on trouve de plus considérable dans le II. Livre de cette Histoire.

III. Le troisiéme roule principalement sur une Révolte arrivée dans l'Ile *Espagnole*, & sur la disgrace de *Christophle Colomb*. (*a*) L'ambition de *Roldan Ximenès*, que l'Amiral avoit établi *Alcaïde Major*, ou Juge Supérieur de l'Ile, le porta à faire soûlever les *Indiens*, en l'année 1497. pour se saisir lui-même du Gouvernement pendant son absence. Quelques *Espagnols* de considération entrérent dans le parti du Rebelle. *Dom Barthelemi Colomb*, après avoir inutilement tenté les voies de la douceur & de l'accommodement, marcha contre les *Ciguayos*, chez qui *Roldan* s'étoit retiré. Ils furent défaits, & leur Roi pendu. L'Amiral revint enfin, après avoir fait de nouvelles découvertes, comme dans tous ses Voiages. Il arriva à la Capitale le 22. de *Mai* 1498. La révolte ne laissa pas d'aller son train, & l'Alcaïde Major débaucha même plusieurs des *Espagnols* nouvellement débarquez. Mais enfin, après bien des négociations inutiles, *Colomb* trouva

(*a*) Pag. 199, & suiv.

va moien de pacifier les troubles, ou plûtôt il fut contraint d'accorder aux Rébelles une Amniſtie générale, par le refus que firent presque tous ſes Soldats de le ſuivre contre leurs Compatriotes. Cependant l'Alcaïde Major (*a*) aiant, auſſi bien que lui, informé à ſa maniére la Cour d'*Espagne* de ce qui s'étoit paſſé, trouva des appuis parmi quantité de perſonnes puiſſantes, qui furent ravies d'avoir une occaſion favorable de perdre les *Colombs*. On accuſa l'Amiral de penſer à ſe rendre Souverain des Païs nouvellement découverts, & il y eut même une Sédition excitée contre lui à *Grenade*, où étoit alors la Cour. Ce qui acheva de perdre *Chriſtophle* dans l'esprit de la Reine, c'eſt qu'elle vit arriver des *Indes* trois cens *Indiens*, faits Esclaves, contre ſes défenſes expreſſes d'attenter à la Liberté des gens de cette Nation. Elle dépoſa donc *Chriſtophle Colomb* de la Vice-Roiauté, & envoia dans les *Indes* FRANÇOIS DE BOVADILLA pour Gouverneur général.

Ce Gouverneur (*b*) étant arrivé, le 23. d'*Août* de l'année 1500. commença, ſans autre formalité, par faire mettre les fers aux piez de *Chriſtophle*, & de ſon Frére *Dom Diégue*; après quoi, *Dom Barthélemi*, à la ſollicitation de *Chriſtophle* même, qui comptoit ſur l'innocence de ſes Fréres, auſſi bien que ſur la ſienne, vint de lui-même ſubir le même ſort. Leur procès fut bientôt inſtruit, & la Sentence renduë, ſur les accuſations & les dépoſitions de leurs Ennemis déclarez;

(*a*) Pag. 234, & ſuiv. (*b*) Pag. 251, & ſuiv.

rez; & l'Arrêt ne portoit pas moins, que la peine de mort. *Bovadilla* néanmoins n'osa l'exécuter. Il envoia en *Espagne* les Prisonniers condamnez. Sur le bruit de leur arrivée dans ce triste état, l'indignation publique se reveilla, & éclatta vivement. *Ferdinand* & *Isabelle*, justement offensez de l'abus qu'on avoit fait de leur nom & de leur autorité, donnérent sur l'heure de bons ordres, pour mettre les Prisonniers en liberté. Le Roi n'étoit pourtant pas dans les intérêts de l'Amiral; & quelque bien que la Reine lui voulût encore, quelque sensibilité qu'elle témoignât pour ses malheurs, jusqu'à en verser des larmes, il comprit par les discours de cette Princesse, qu'il n'y avoit pas moien d'esperer son rétablissement dans la Dignité de Vice-Roi, & qu'il falloit se contenter de celle d'Amiral, dont on lui assûroit la continuation. Il demanda donc à la Reine la permission de continuer la découverte du Nouveau Monde. La Reine lui promit de faire équipper au plûtôt autant de Navires qu'il en voudroit; & l'assûra, que, si la mort le surprenoit dans cette Expédition, elle rétabliroit son Fils aîné dans toutes ses Charges. Mais rien ne justifia plus *Christophle Colomb*, dans l'esprit de toutes les personnes désintéressées, (*a*) que la mauvaise conduite de *Bovadilla* dans son Gouvernement; à cause de quoi on le destitua, & on envoia à sa place DOM NICOLAS OVANDO, Commandeur, de l'Ordre d'*Alcantara*. L'Alcaïde Major *Roldan* fut aussi rappellé en

(*a*) Pag. 265, & suiv.

en *Eſpagne*, & en y allant il périt par un naufrage, dans l'année 1502. pendant que le plus petit Navire de la Flotte, où étoit tout le bien de l'Amiral, ſe ſauva.

La même Année 1502. un furieux Ouragan renverſa presque toute la Ville de *San-Domingo*, dont les Maiſons n'étoient encore que de bois & de paille; (*a*) ce qui donna occaſion d'en rebâtir ailleurs une autre ſous le même nom, mais dans une ſituation moins avantageuſe. On nous dit quelque choſe de remarquable, ſur (*b*) une maladie, à laquelle les *Espagnols* y ſont ſujets, & dont néanmoins aucun *François* n'y a jamais été attaqué. On l'appelle *Pasmo*: elle attaque les nerfs, qui ſe roidiſſent & ſe retirent; le Sang ſe congéle dans les Veines; les Malades ſouffrent beaucoup du défaut de reſpiration, & il eſt rare qu'ils en guériſſent. La Lépre eſt auſſi aſſez commune dans cette Capitale, & on prétend qu'elle a ſa principale ſource dans les Eaux de Citerne, qu'on y boit; car ailleurs, où l'on a des Sources & des Riviéres en abondance, il ne ſe voit pas un ſeul Lépreux.

IV. Sous le Gouvernement d'*Ovando*, qui occupe une partie du IV. Livre de cette Hiſtoire, les *Départemens* d'*Indiens*, dont *Chriſtophle Colomb* (*c*) avoit déja donné l'idée, (*d*) furent entiérement établis. Ces Départemens, conformes à la cupidité & à l'avarice des Particuliers, mais

(*a*) Pag. 281, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 290.
(*c*) Liv. III. *pag.* 240. Tom. I.
(*d*) Tom. II. *Liv.* IV. pag. 3, *& ſuiv.*

mais au fond très-odieux & très-déſavantageux au Public, conſiſtent en ce qu'on aſſignoit à chaque *Caſtillan* un certain nombre d'*Indiens*, plus ou moins, ſuivant la qualité des Perſonnes, ou l'inclination que le Gouverneur avoit à leur faire plaiſir. Comme ces malheureux demeuroient les ſix & les huit mois de ſuite dans les Mines, auxquelles on les faiſoit travailler, & qu'il en mouroit beaucoup, ceux que le Gouverneur général vouloit favoriſer, faiſoient aiſément remplacer les Morts du débris des autres Départemens, qu'on étoit obligé d'abandonner, quand ils étoient trop délabrez, & qu'on n'étoit pas en faveur; ou de ceux dont les Maîtres, après le terme expiré, n'avoient pas le crédit de ſe faire continuer le ſervice. Cette diſpoſition a depuis été ſuivie dans tout le Nouveau Monde.

Peu de tems après les Départemens établis, on envoia de la Cour d'*Eſpagne* (*a*) un plan de Réglemens, qui tendoit à policer les *Indiens*: mais, quelque beau qu'il fût, il n'eut d'exécution que pendant très-peu de tems. Le Gouverneur trouva moien de l'éluder, parce qu'il faiſoit tomber les Départemens, ſur leſquels étoit fondée toute l'eſpérance que les *Caſtillans* avoient de s'enrichir.

Ovando, par une politique également imprudente & barbare, dépeupla enſuite une des plus grandes Provinces de l'Ile, (*b*) ſavoir, celle de *Xaragua*, & il eut recours pour cela à un perfide Stratagême, en l'année 1503. Après avoir été reçu & regalé magnifiquement par la Reine de

(*a*) Pag. 4, & ſuiv. (*b*) Pag. 8, & ſuiv.

de ce païs-là, nommée *Anacoana*, il l'invita à ſon tour, & toute ſa Nobleſſe, à une Fête, qu'il vouloit, diſoit-il, lui donner à la maniére d'*Eſpagne*. Mais, quand la Reine fut venuë, avec ſa Cour, dans une grande Salle, qui donnoit ſur la Place, où la Fête devoit ſe celebrer; il fit inveſtir, avec ſes Troupes, & la Salle, & la Place, qui étoit remplie d'une multitude infinie de Peuple. A un certain ſignal, le Soldat maſſacra avec fureur tout ce qui ſe préſentoit. Les Caciques, Vaſſaux d'*Anacoana*, furent attachez à des pôteaux dans la Salle, à laquelle on mit le feu: la Reine liée & garrottée, & conduite ainſi à *San-Domingo*, où elle fut condamnée à mort, & penduë publiquement, ſous prétexte de quelque Conſpiration, dont on n'allegue aucune preuve. Cet horrible maſſacre fit révolter quelques Provinces: mais les Chefs aiant été pris & punis, le reſte ſe diſſipa, de ſorte qu'au bout de ſix mois, il ne reſtoit plus perſonne dans l'Ile, qui n'eût ſubi le joug des *Caſtillans*. Après cette réduction, *Ovando* fonda, l'année ſuivante, pluſieurs Villes, ou Bourgades, dans les endroits les plus avantageux, pour l'affermiſſement de la Colonie.

Chriſtophle Colomb avoit couru les Mers pluſieurs années, faiſant toûjours de nouvelles découvertes. La Reine *Iſabelle* vint à mourir, le 9. de *Novembre* 1504. (*a*) Il fit alors d'inutiles efforts, pour être rétabli dans ſa Charge de Vice-Roi; & il mourut lui-même en 1506. le 20. de

(*a*) Pag. 41, & ſuiv.

de *Mai*. Nôtre Auteur (*a*) fait le portrait de ce grand homme, d'une manière à lui rendre justice, sans dissimuler ses défauts.

La mort de la Reine *Isabelle*, & une nouvelle Revolte des *Indiens*, suivie d'un aussi mauvais succès, que la précédente, (*b*) mirent le comble à l'infortune des Habitans naturels de l'Ile *Espagnole*. *Ovando* les maltraita plus que jamais. Ce Gouverneur, par un faux zèle qu'il affectoit pour la Conversion des *Indiens*, soûtenu de grands envois d'Or en *Espagne*, se fit regarder comme nécessaire à cette Cour, & se maintenoit ainsi contre les efforts des *Colombs*, qui mettoient tout en usage pour être rétablis dans leurs droits. Mais, en 1508. Dom DIE'GUE COLOMB, l'aîné des Fils de *Christophle*, aiant épousé la Niéce du Duc d'*Albe*, Parente du Roi *Ferdinand*, on rappella *Ovando*; & le Jeune Amiral fut envoié dans les *Indes* pour Gouverneur Général, sans titre de Vice-Roi, qui fut supprimé. Le pouvoir même de cette Charge avoit été déja fort diminué, par le retranchement de la Justice, & des Finances, dont les Officiers étoient établis par le Roi, & ne dépendoient immédiatement que de lui.

Le nouveau Gouverneur (*c*) arriva à *Saint Domingue* le 9. de *Juillet* 1509. La Colonie prit alors une nouvelle face; & quoi qu'il n'y eût pas dix-huit ans que l'*Ile Espagnole* étoit découverte, *San-Domingo* pouvoit dès-lors aller du pair avec les

(*a*) Pag. 44, *& suiv.* (*b*) Pag. 46, *& suiv.*
(*c*) Pag. 62, *& suiv.*

les plus belles Villes d'*Espagne*, & elle les surpassoit toutes en richesses & en magnificence. Mais tout cela commença bientôt à décliner, & la décadence fut presque aussi précipitée, que l'élévation avoit été rapide. Bien des choses y contribuérent, mais sur tout le grand nombre de Colonies, qui sortirent depuis de celle-ci : car on peut dire qu'elle est la Mére de toutes celles qui composent le vaste Empire des *Espagnols* en *Amérique*; & c'est en bonne partie, ajoûte (*a*) nôtre Auteur, ce qui l'a réduite à l'état d'épuisement, où nous la voions aujourd'hui.

Dom *Diégue Colomb* eut des Ennemis, comme son Pére, (*b*) & il leur donna prise par une conduite peu politique. Cela lui attira des mécontentemens, & des mortifications. Peu s'en fallut, qu'il ne fût rappellé. Il vit établir à *San-Domingo* une Cour Souveraine, à laquelle on pouvoit interjetter appel des Sentences du Gouverneur, même dans les cas qui lui avoient été reservez jusques-là.

Comme les Insulaires diminuoient à vuë d'œil, & qu'on avoit de la peine à en obtenir des Départemens de ceux qui restoient, l'usage des *Negres*, quoi que défendu par le Roi, & seulement toleré depuis, s'introduisit entiérement. (*c*) L'expérience avoit fait voir, que ces Negres s'accoûtumoient beaucoup mieux, que les *Indiens*, à l'esclavage, & qu'on en tiroit bien plus de service. Les Péres *Dominicains*, qui, en ce même

(*a*) Pag. 65. (*b*) Pag. 77, *& suiv.*
(*c*) Pag. 79, *& suiv.*

me tems, arrivérent dans l'Ile, y firent, dit-on, beaucoup de fruit, ſeconder merveilleuſement par l'Amiral Gouverneur.

Le reſte du IV. Livre ne contient plus rien, qui regarde l'*Ile Espagnole*.

V. Au commencement du V. Livre, on voit (*a*) des Evêchez créez dans cette Ile, l'année 1511. & ce qui reſtoit d'Habitans naturels, preſque entiérement exterminez. Les Péres *Dominicains* firent de (*b*) vains efforts, pour engager à abolir les Départemens d'*Indiens*. Le Gouverneur envoia (*c*) conquérir l'Ile de *Cuba*; & cet exploit réuſſit, avec les cruautez ordinaires des *Espagnols*.

En 1515. la mortalité aiant été grande parmi les Inſulaires, (*d*) on pria le Roi de permettre qu'on transportât dans l'*Ile Espagnole* une partie des Habitans de *Cuba*. La permiſſion fut refuſée; & cela fit que pluſieurs abandonnérent la Colonie, pour s'établir dans les Iles voiſines, & dans le Continent. Ce fut apparemment pour donner le moien de remplir ce vuide, qu'il y eut de nouvelles défenſes d'empêcher les Mariages des *Espagnols* avec les *Indiennes*.

Le fameux Licentié Barthelemi de las Casas, (*e*) pour ſeconder les *Dominicains*, entra en lice contre les fauteurs des *Départemens*, & paſſa en *Espagne*, où il plaida la cauſe des *Indiens* tyranniſez. Mais, quelques mouvemens qu'il

(*a*) Pag. 107, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 110, *& ſuiv.*
(*c*) Pag. 115, *& ſuiv.* (*d*) Pag. 138.
(*e*) Pag. 139. *& ſuiv.*

qu'il ſe donnât auprès du Roi CHARLES, Succeſſeur de *Ferdinand*, & depuis Empereur, ſous le nom de *Charles-Quint*, quoi que l'affaire eût été débattuë & discutée à fond devant ce Prince; il n'y eut rien de conclu, & les choſes reſtérent ſur le même pié. Un peu avant ce tems-là, l'Amiral Gouverneur avoit été obligé de paſſer en (*a*) *Espagne*, pour parer les coups que ſes Ennemis lui portoient; & il y reſta ſix ans.

VI. LA Guerre contre un Cacique Chrétien, commencée pendant l'abſence de Dom *Diégue*, eſt ce qu'il y a de plus conſidérable & de plus étendu dans le Livre ſuivant. (*b*) Ce Jeune Prince, nommé HENRI, dont les Ancêtres avoient régné dans quelque Canton des Montagnes de *Baoruco*, étoit à peine ſorti d'un Couvent, où il avoit été élevé, qu'il fut compris dans les Départemens. La plus haute naiſſance n'en exemtoit pas, & ceux de Famille Roiale n'étoient guéres diſtinguez du commun, que par de plus mauvais traitemens. Nôtre Cacique, dont on fait un portrait très-avantageux, ſupportoit ſon malheureux ſort avec patience, & il ſervoit avec fidélité le Maître, à qui il avoit été donné en commande. Ce Maître étant venu à mourir, il tomba entre les mains d'un autre, qui lui fit tous les maux, dont il put s'aviſer, jusqu'à vouloir débaucher ſa Femme. Le Cacique en porta plaintes: mais il ne put obtenir juſtice d'aucun Tribunal. Outré de ce refus, il forma aiſément un parti de ceux de ſa Nation, avec leſquels il ſe can-

(*a*) Pag. 136. (*b*) Pag. 219, *& ſuiv.*

cantonna dans les Montagnes de *Baoruco*, en 1519. Il discipline ses Troupes, gouverna avec beaucoup de sagesse sa République naissante, & se tenant sur la défensive, il remporta plusieurs Victoires, dans lesquelles il garda une grande modération. Quoi qu'il comptât assez sur la fidélité de tous ses gens, cependant comme il pouvoit arriver que quelques-uns, tombant entre les mains des *Espagnols*, fussent exposez à le découvrir malgré eux, il prit des mesures si justes pour la sûreté de sa personne, qu'aucun ne sût jamais où il se retiroit. Ainsi sa Troupe grossit tous les jours, & la terreur de son nom se répandit par toute l'Ile. On lui envoia un Pére Franciscain, qu'il reçut & écouta avec beaucoup de respect: mais il ne se rendit point aux belles promesses qu'on lui faisoit, & sur lesquelles il ne pouvoit compter, après toutes les infidélitez des *Espagnols* envers sa Nation. De sorte que la Colonie se trouva réduite à la derniére extrémité, par les grands & rapides progrès du Parti de ce courageux Cacique. Le retour de (*a*) Dom *Diégue Colomb* ne fit pas changer les choses de face. Bien loin de là: il eut à essuier une révolte des *Négres*, dont il vint à bout. Peu de tems après, il fut rappellé en *Espagne*, d'où il ne revint plus. (*b*) Il y mourut trois ans après. Son Fils Aîné, *Dom Louïs*, âgé de six ans, fut salué Amiral des *Indes*; mais il ne put jamais obtenir la permission de prendre le titre de *Vice-Roi*, quoi que le Pére,

(*a*) En 1520. *Pag.* 236, *& suiv.*
(*b*) Pag. 279, *& suiv.*

re, quelque tems avant ſa mort, eût obtenu un Arrêt, qui lui aſſûroit ce droit héréditaire, ſelon le Traité fait avec *Chriſtophle*. Dom *Louis* reſta auſſi toûjours ſans aucune autorité dans l'*Ile Eſpagnole*, où le Préſident de l'Audience Roiale gouvernoit abſolument. Il céda (*a*) même enfin tous ſes droits & toutes ſes prétenſions à la Vice-Roiauté perpétuelle du Nouveau Monde, pour les titres de Duc de *Veragua*, & de Marquis de *la Vegua*. Le nom de ſa Famille s'éteignit avec lui.

Pour revenir à la Guerre avec le Cacique *Henri*, (*b*) les deux Evêchez de l'*Ile Eſpagnole* aiant été réunis, & réduits à celui de *San-Domingo*; un Licentié, nommé *Dom* SEBASTIEN RAMIREZ *de Fuente Leal* fut pourvu de ce grand Siége, & déclaré en même-tems Préſident de l'Audience Roiale, avec toute l'autorité de Gouverneur. Il arriva ſur la fin de 1528. & l'année ſuivante, ſuivant les ordres de l'Empereur *Charles-Quint*, il ſe diſpoſa à faire tout ce qu'il pourroit, pour mettre fin à la revolte des *Indiens*: mais la force, les ſtratagêmes, les tentatives d'accommodement, tout fut inutile. Ce n'eſt pas que le Cacique ne témoignât être très-diſpoſé à la Paix, & qu'il ne la ſouhaittât ſincérement: mais il vouloit ſagement en avoir de bonnes aſſûrances, qu'il ne voioit pas encore. Preuve de cela, c'eſt que, ſans s'y être engagé par un Traité formel, il diſcontinua les hoſtilitez pendant quatre ans. Elles recommencérent en 1532. Alors

(*a*) Pag. 323, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 281, *& ſuiv.*

lors l'Empereur aiant avis que les Troupes du Cacique groſſiſſoient conſidérablement, & que d'ailleurs les affaires de l'Ile alloient fort en décadence, voulut finir cette Guerre à quelque prix que ce fût. Il envoia donc pour cela (*a*) un Commiſſaire avec plein pouvoir, à condition ſeulement qu'il ſauvât l'honneur de la Nation. C'étoit un Officier de grand mérite, nommé *François de Barrio Nueva*, qui vint avec deux cens Hommes d'élite. Il ſurmonta de grandes difficultez, pour découvrir la retraite du Cacique, & l'aiant enfin trouvée, il lui fit des propoſitions très-avantageuſes de la part de l'Empereur, dont il lui remit une Lettre fort honorable, qui confirmoit les pleins pouvoirs du Miniſtre. *Henri* accepta les conditions, croiant pouvoir compter ſur une parole de l'Empereur ſi expreſſe. Le Traité fut conclu, & ratifié par les *Indiens*. Un accident néanmoins penſa rallumer la Guerre. Mais les défiances du Cacique aiant été levées, on publia la Paix. *Dom Henri* (car c'eſt le titre que l'Empereur lui donna) alla lui-même à *San-Domingo*, où il fut reçu avec toutes les démonſtrations de bonne foi & d'amitié. Il y ſigna le Traité, qui ne l'avoit été que par ſes Députez: & en conſéquence, on lui laiſſa choiſir un lieu, pour s'y établir avec tous ceux de ſa Nation, dont il fut déclaré Prince Héréditaire, exemt de tribut, & obligé au ſeul hommage, qu'il ſeroit tenu de faire rendre en ſon nom à l'Empereur, & à ſes Succeſſeurs Rois de *Caſtille*,

(*a*) Pag. 305, & ſuiv.

le, toutes les fois qu'il en ſeroit requis. Il ſe retira, peu de tems après, dans un endroit nommé *Boya*, à treize ou quatorze lieuës de *San-Domingo*, vers le Nordeſt. Tous les *Indiens*, qui purent prouver leur deſcendance des prémiers Habitans de l'Ile, eurent permiſſion de le ſuivre. Leur Poſtérité ſubſiſte encore au même lieu, & jouit des mêmes priviléges. Leur Prince, qui s'intitule *Cacique de l'Ile* HAÏTI, juge & condamne à mort; mais il y a appel à l'Audience Roiale.

La Paix, dont nous venons de parler, n'empêcha pas que l'Ile *Eſpagnole* n'allât de plus en plus en décadence. Cinquante-trois ans après, c'eſt-à-dire, en 1586. (*a*) ſa Capitale *San-Domingo* fut priſe, pillée, & ruinée en partie, par *François Drake*, Capitaine Anglois. Cinq ans après, la Ville de *Taguana* fut traitée de même par *Chriſtophle Newport*. Le Roi d'*Eſpagne* achéva de ruïner la Colonie, en défendant aux Habitans le Commerce avec les Etrangers, ſur tout avec les *Hollandois*. Par-là enfin il donna lieu aux *François* de partager avec les *Caſtillans* une Ile, dont ceux-ci, depuis long-tems, laiſſoient une grande partie en friche; & c'eſt de quoi nôtre Auteur va traiter dans le VII. Livre, qui commence la Seconde Partie de ſon Ouvrage, & le III. Tome de cette Edition.

VII. LES conquêtes, (*b*) que les *Eſpagnols* pouſſoient de jour en jour dans le Continent de l'*Amérique*, leur firent négliger les *Grandes Antilles*,

(*a*) Pag. 328, *& ſuiv.* (*b*) Tom. III. pag. 1, *& ſuiv.*

filles, & à plus forte raiſon les *Petites*. Une de celles-ci, nommée *St. Chriſtophle*, fut tout d'un coup occupée par les *François*, & les *Anglois*, qui y débarquérent en même-tems, & la partagérent entr'eux. Cela reveilla la jalouſie des *Eſpagnols*, qui, profitant de la lâcheté d'un Commandant François, chaſſérent de l'Ile les deux Nations. Un des Capitaines François, nommé *d'Enambuc*, y rentra néanmoins peu de tems après. Quelques *François* & *Anglois*, ſe joignirent alors à d'autres *Avanturiers* des deux Nations, appellez FLIBUSTIERS & BOUCANIERS, pour les raiſons qu'on verra (*a*) dans l'Original; & ces ſortes de gens, qui ſe firent depuis redouter par leurs brigandages & leurs Pirateries dans les Mers de l'*Amérique*, allérent s'emparer de la Côte Septentrionale de l'Ile *Eſpagnole*, preſque entiérement abandonnée par les *Caſtillans*, & puis ils les chaſſérent de l'Ile de *la Tortuë*, qui en eſt tout près. Pendant pluſieurs années, les *François*, les *Anglois*, & les *Eſpagnols*, ſe diſputérent la poſſeſſion de cette Ile, & s'en chaſſérent tour-à-tour les uns les autres. Ce ne fut qu'en 1665. qu'elle demeura à la *France*, qui donna le Gouvernement de *la Tortuë*, & de la *Côte de Saint Domingue*, à (*b*) BERTRAND D'OGERON, Gentilhomme Angevin, ancien Capitaine dans le Régiment de la Marine. C'eſt-là proprement l'époque de l'établiſſement de la Colonie Françoiſe de *St. Domingue*.

Dès le commencement que l'Ile de *la Tortuë* ſe

(*a*) Pag. 7, & ſuiv. (*b*) Pag. 48.

ſe peupla, cette nouvelle (*a*) Colonie fut compoſée de quatre ſortes de perſonnes, que l'on appella le Corps des AVANTURIERS; ſavoir, les *Boucaniers*, qui s'occupoient de la Chaſſe; les *Flibuſtiers*, qui couroient les Mers; les *Habitans*, qui cultivoient la Terre; & les *Engagez*, c'eſt-à-dire, des gens que les *François*, ſur tout de *Dieppe*, vendoient pour trois ans, & dont on tiroit les mêmes ſervices, qu'on auroit pû tirer des Eſclaves, en vertu de bons Contracts, que ces malheureux avoient paſſez par devant Notaires, avant leur départ de *France*. Ces *Avanturiers* vivoient entr'eux en fort bonne intelligence. Ils avoient établi une ſorte de Gouvernement Démocratique. Chaque Perſonne Libre avoit une Autorité Deſpotique dans ſon habitation; & chaque Capitaine étoit Souverain ſur ſon bord, tant qu'il en avoit le commandement; mais on pouvoit le lui ôter. Les *Habitans* étoient la pépiniére des Milices, qui ſe ſont ſi fort diſtinguées en pluſieurs rencontres. Les *Engagez* n'entreprenoient jamais rien de leur chef: on ne laiſſoit pas de s'en ſervir même à la Guerre. Il s'eſt trouvé parmi eux de fort braves gens, & d'aſſez habiles, pour ſe tirer bientôt de la ſervitude, & pour faire des fortunes immenſes. Mais les *Boucaniers* & les *Flibuſtiers* ſont ceux qui jouent le plus grand rolle dans cette Hiſtoire, & dont, à cauſe de cela, nôtre Auteur (*b*) décrit avec ſoin la maniére de vivre, la Religion, ou plûtôt l'Irré-

(*a*) Pag. 11, *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 55, *& ſuiv.* 67, *& ſuiv.*

l'Irréligion, les Vêtemens, les Armes, les Chiens, les Chaſſes, la maniére de ſe nourrir, les maladies auxquelles ils étoient ſujets, les principaux Etabliſſemens, la maniére de faire la Guerre, & de partager le Butin &c. Les *Flibuſtiers*, qui faiſoient le mêtier de Pirates, en vouloient ſur tout aux *Eſpagnols*, & ils avoient déja aidé aux *Anglois* à conquérir ſur eux la *Jamaïque*. Ils établiſſoient la juſtice de la Guerre implacable qu'ils faiſoient à cette Nation, ſur ce qu'elle les empêchoit de pêcher & de chaſſer ſur leurs Côtes; quoi que la Pêche & la Chaſſe fuſſent, diſoient-ils, de Droit Naturel. Ils avoient ſi bien formé leur conſcience ſur ce principe, qu'ils ne s'embarquoient jamais ſans avoir fait des Priéres publiques, pour recommander à DIEU le ſuccès de leur expédition, & qu'ils ne manquoient point auſſi de lui rendre de ſolennelles actions de graces après la Victoire.

C'eſt de ces ſortes de gens ſur tout que *D'Ogeron*, dont nous avons parlé, peupla ſa Colonie de l'Ile de *La Tortue*, & de la *Côte de St. Domingue*, dont il étoit Gouverneur. (*a*) Il ne négligea rien pour la faire fleurir: mais il ne fut pas aſſez ſecondé en *France* par l'envoi de Filles à marier, qu'il demandoit: & cette négligence a long-tems laiſſé cette Colonie dans une langueur, dont elle ſe ſent encore aujourd'hui. Le reſte du VII. Livre contient les avantures, les exploits ſurprenans, & la fin tragique d'un fameux Flibuſtier, nommé *L'Olonnois*, qui d'*Engagé* étoit devenu Commandant d'un Navire. VIII.

(*a*) *Pag.* 81, *& ſuiv.*

VIII. On voit dans le VIII. Livre, les Guerres qu'il y eut entre (a) les *Espagnols*, & les *François* de l'Ile de *St. Domingue*, nonobstant la Paix des *Pyrenées* conclue en 1659. & celle d'*Aix la Chappelle*, faite en 1668. La Compagnie des *Indes Orientales*, qu'on avoit établie en *France*, donna lieu en 1670. à un soûlévement de la Colonie. On voulut faire valoir le droit exclusif de cette Compagnie au Commerce des *Indes*; quoi que les *Avanturiers*, en recevant *D'Ogeron* pour Gouverneur de *La Tortuë* & de la Côte de *St. Domingue*, eussent stipulé qu'ils auroient le Commerce libre avec les autres Nations. Cette révolte dura deux ans, & fut terminée par une Amnistie générale, qu'il fallut accorder.

Pendant la Guerre de 1672. entre les *François* & les *Hollandois*, la Colonie souffrit un grand échec, par le mauvais succès d'une Expédition, que (b) *De Baas*, Gouverneur Général des *Indes* pour le Roi de *France*, entreprit contre l'Ile de *Curaçao*, accompagné de *D'Ogeron*. Le dernier passa en *France*, & y mourut sur la fin de la même Année 1675. (c) *De Pouancey*, son Neveu, lui succéda. Celui-ci transporta au *Cap François* de l'Ile de *St. Domingue*, la Colonie qui étoit dans la Presqu'Ile de *Samana*. Il se fit sous son Gouvernement, quelques Expéditions, tantôt heureuses, tantôt malheureuses. Les *Négres* se révoltérent, au *Port de Paix*: mais ils furent défaits

(a) Pag. 102, & *suiv.* (b) Pag. 129, & *suiv.*
(c) Pag. 146, & *suiv.*

défaits par les *Boucaniers*. Le Gouverneur appaisa aussi une Sédition des Habitans du *Cap François*. Il mourut en 1683. laissant, malgré tous ses soins, la Colonie Françoise, dans l'état le plus déplorable qui se puisse imaginer. Ce Gouverneur fut remplacé par (*a*) *Tarin de Cussy*, qui avoit déja prétendu à cette place après la mort de *D'Ogeron*.

On n'avoit pû encore établir dans l'Ile de *St. Domingue* aucune forme de Religion, ni de Police, ni prendre aucune mesure, pour que la Justice y fût bien administrée. Il s'étoit d'ailleurs introduit bien des abus parmi les *Flibustiers*. (*b*) Pour remédier à tout cela, & y aider le nouveau Gouverneur, la Cour de *France* envoia le Chevalier de *St. Laurent*, Lieutenant de Roi au Gouvernement des Iles Françoises de l'*Amérique*, & *Begon*, qui y étoit Intendant. Ces Commissaires trouvérent, qu'il falloit user de grands ménagemens avec les *Flibustiers*, dont on avoit besoin: mais leur opinion ne fut point goûtée à la Cour. On établit un Conseil Souverain, & plusieurs Siéges Roiaux. Les Habitans firent inutilement des propositions au Roi, pour supprimer la Ferme du Tabac, qui ruinoit la Colonie, & pour augmenter par là le Commerce de leur Ile, d'une maniére d'où il seroit revenu plus de profit au Roi même. *De Cussy* fût obligé d'abandonner l'Ile de *La Tortuë*, qui est aujourd'hui absolument deserte.

IX. DANS le *Neuviéme Livre*, nôtre Auteur

(*a*) Pag. 124, & suiv. (*b*) Pag. 127, & suiv.

teur (*a*) raconte au long les courſes & les exploits des *Flibuſtiers* dans la *Mer du Sud*, & puis dans celle du *Nord*. En vain le Gouverneur voulut les faire ceſſer: ils continuérent de plus belle, malgré toutes ſes rémontrances, & quelques coups d'autorité qu'il hazarda. Une innovation dans le Commerce des *Négres*, autoriſée par le Roi, (*b*) porta les Habitans du *Cap François* à ſe revolter en 1689. mais la mutinerie fut bientôt reprimée.

La même Année, *De Cuſſy*, à la tête des *Flibuſtiers*, alla (*c*) attaquer la Ville de (*d*) *Sant-Jago*. Il la prit, & la brûla, après avoir défait les *Eſpagnols* dans un Combat. Preſque en même-tems les *François* (*e*) furent chaſſez de l'Ile de *St. Chriſtophle* par les *Anglois*. La Côte Françoiſe de *St. Domingne* profita de ce malheur, par l'aquiſition qu'elle fit de bon nombre d'Habitans de cette Colonie, qui vinrent ſe réfugier & s'établir en divers endroits, ſur tout au *Port de Paix*.

En 1690. les *Eſpagnols*, pour prendre leur revanche de la priſe de *Sant-Jago*, firent une deſcente (*f*) au *Cap François*. Le Gouverneur marcha auſſi-tôt contr'eux, avec le Sieur *de Franquesnay*, ſon Lieutenant de Roi. Mais la mésintelligence s'étant gliſſée entr'eux, & les Soldats aiant ſuivi l'avis de *Franquesnai*, qui voulut attaquer, dans une Plaine, les Ennemis ſupérieurs en force; l'Armée des *François* fut défaite,

(*a*) Pag. 202, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 278, *& ſuiv.*
(*c*) Pag. 284, *& ſuiv.*
(*d*) Surnommee *de los Cavalleros*, & ſituée dans l'Ile *Eſpagnole*. (*e*) Pag. 291, *& ſuiv.* (*f*) Pag. 294, *& ſuiv.*

te, & le Gouverneur tué, auſſi bien que le Lieutenant. Les ſuites de cette Victoire des *Eſpagnols* terminent le IX. Livre de nôtre Auteur.

X. Le Sieur *Ducaſſe*, Béarnois, dont on raconte ici d'abord les avantures, (*a*) fut nommé pour Gouverneur de *Saint Domingue*, à la place du Défunt. Avant qu'il arrivât, les *Anglois*, pour profiter de la conſternation où ils ſuppoſoient encore les Habitans de la Côte de *St. Domingue*, firent une tentative contr'eux: mais ils furent repouſſez avec perte, & contraints de ſe rembarquer au plus vîte. Il y eut auſſi une Conſpiration de *Negres*, qui fut découverte & punie. *Ducaſſe* étant arrivé au mois d'*Octobre* de la même année 1691. trouva la Colonie en fort mauvais état. Comme les Ennemis de ſon Prédéceſſeur vouloient en rejetter ſur lui la faute en partie, & qu'ils publioient bien des choſes deſavantageuſes ſur ſon ſujet, il prit d'abord connoiſſance des accuſations, & les aiant trouvées très-mal fondées, après un examen très-exact, il juſtifia pleinement la mémoire du Défunt.

Au mois de *Novembre* 1692. les *Eſpagnols* (*b*) s'avancérent par mer & par terre, pour attaquer la Colonie *Françoiſe*: mais *Ducaſſe* prit ſi bien ſes meſures, qu'ils ſe retirérent ſans rien faire.

Il propoſa enſuite (*c*) un Cartel, pour l'échange des Priſonniers avec Mylord *Juſquin*, Gouverneur de la *Jamaïque*, qui accepta la Convention, & la garda de bonne foi. Par-là *Ducaſſe* empê-

(*a*) Tom. IV. *pag.* 1, & ſuiv. (*b*) Pag. 15, *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 17, *& ſuiv.*

empêcha la perte de bien des gens de *Saint Domingue*, que les *Anglois*, après les avoir pris, faiſoient paſſer en *Angleterre*, à la prémiére occaſion, pour leur ôter toute eſpérance de retour. Le Gouverneur auroit bien voulu conclure un ſemblable accord avec les *Eſpagnols*, qui traitoient leurs Priſonniers d'une maniére à les faire périr de miſéres, de fatigues, & de chagrin. Mais il trouva les Chefs de cette Nation intraitables, quoi qu'il eût menacé le Gouverneur de *La Havana* d'uſer de repréſailles, que néanmoins ni lui, ni aucun autre Commandant François, ne put ſe réſoudre à mettre en exécution.

Après une (*a*) Expédition, que *Ducaſſe* fit en 1694. contre la *Jamaïque*, & qui au fond ne ſervit pas de grand' choſe; il eut à ſe défendre, dans l'Ile de *St. Domingue*, contre les *Anglois* & les *Eſpagnols* unis enſemble. (*b*) On verra dans l'Original, tout ce qui ſe paſſa alors; comme auſſi à quelle occaſion la Colonie (*c*) de *Sainte Croix*, une des *petites Antilles*, fut tranſportée à *St. Domingue*, & les différentes révolutions, que cette Ile a eſſuiées. C'eſt tout ce qu'il y a de conſidérable dans le X. Livre.

XI. La fameuſe Expédition de Mr. DE POINTIS contre la Ville de *Carthagéne* dans l'*Amérique Meridionale*, fait la plus grande partie du Livre (*d*) ſuivant. Elle n'a aucun rapport avec l'Ile de *St. Domingue*, que par ce que *Ducaſſe*, ſon Gouverneur, accompagna le Baron, & eut avec lui

(*a*) Pag. 37, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 47, *& ſuiv.*
(*c*) Pag. 78, *& ſuiv.* (*d*) Pag. 93, *& ſuiv.*

lui bien des démêlez; sur lesquels celui-ci a voulu beaucoup le dénigrer: mais nôtre Auteur prend le parti de *Ducasse*.

La Paix de *Ryswyck*, qui se fit l'année suivante 1698. arrêta toutes les hostilitez. (a) On établit alors une *Compagnie*, nommée de *St. Louis*, pour l'établissement d'une Colonie à la grande Terre de L'*Isle Avache*; mais, comme *Ducasse* l'avoit bien prévû, elle se ruina, en faisant bien les affaires des Habitans de *St. Domingue*; & après vint ans, elle se vit obligée de remettre tous ses droits au Roi, qui les transporta à la *Compagnie* des *Indes*.

La Guerre aiant recommencé en 1701. pour la Succession à la Couronne d'*Espagne*, dont PHILIPPE V. prit possession; les *Anglois* (b) attaquérent quelques endroits de la Côte de *St. Domingue*, & furent obligez de se retirer. Sur de tels faits, il seroit bon de savoir, ce que les *Anglois* disent eux-mêmes.

En 1703. le Roi aiant déclaré *Ducasse* Chef d'Escadre, lui donna (c) pour Successeur au Gouvernement de *St. Domingue* le Sieur *Auger*. Il y établit en (d) même-tems un Chef de Justice, sous le nom d'*Ordonnateur*, ou *Intendant*; au lieu qu'auparavant toute l'Autorité Civile & Judiciaire, aussi bien que la Militaire, étoit entre les mains des Gouverneurs, quoique subordonnée à celle du Gouverneur Général des *Indes*; ce qui la faisoit quelquefois dégénérer en despotisme.

(a) Pag. 178, & suiv. (b) Pag. 195, & suiv.
(c) Pag. 206, & suiv. (d) Pag. 209, & suiv.

me. Le Sieur *Deslandes* fut le prémier, qu'on envoia, pour exercer cette Charge. Les *Jéſuites* prirent auſſi, à *St. Domingue*, la place des *Capucins*. *Auger*, & *Deslandes*, moururent, l'un en 1705. & l'autre, l'année ſuivante. Le prémier fut remplacé par le Comte de *Choiſeul*; & l'autre, par le Sieur *Mithon*. Il y eut, en peu d'années, d'autres ſemblables changemens coup ſur coup; & on vit, en 1712. finir la *Flibuſte*; les *Flibuſtiers* s'étant presque tous faits Habitans.

„ Il ne manqua, dit nôtre (*a*) Auteur, à cette „ fameuſe *Flibuſte*, que de la discipline & des „ Chefs, qui euſſent des vuës, & fuſſent capables de les ſuivre, pour conquérir l'une & „ l'autre *Amérique*: mais, toute tumultuaire qu'elle fût, ſans ordre, ſans projet, ſans dépendance, elle a pourtant été l'étonnement du monde entier, & a fait des choſes, que la Poſtérité ne croira point.

XII. JE me hâte de venir au XII. & dernier (*b*) Livre, & d'en indiquer en peu de mots le contenu. Le Commerce excluſif des *Négres*, accordé à la Compagnie des *Indes*, le décri des *Billets de Banque*, la diminution des Eſpéces, & l'ordre de ne plus les recevoir qu'au poids, donnérent lieu, en 1722. à de grands troubles, dont les Moteurs, qui ne paroiſſoient point, tiroient des forces de l'obscurité même, où ils ſavoient ſe tenir. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'une Femme Veuve, nommée *Madame Sagona*, leva l'étendart de la Rebellion: *Dux femina facti*. Elle

(*a*) Pag. 215, 216. (*b*) Pag. 221, *& ſuiv.*

le ſe mit à la tête d'une Troupe d'autres Femmes, qui, comme autant de nouvelles *Amazones*, marchoient en bon ordre, tambour battant, le Piſtolet à la main, & le Sabre, ou une Manchette, au côté. Elles firent fuïr les Employez de la Compagnie, enfoncérent les portes & les fenêtres de la Maiſon d'*Afrique*, jettérent dans la ruë tout ce qui s'y trouva, jusqu'aux Papiers & aux Regîtres, & brûlérent la Maiſon de campagne de cette même Compagnie. Les Hommes, à leur exemple, prirent les armes en grand nombre de tous côtez. Le Gouverneur Général, & l'Intendant, furent obligez de ſe retirer: & après bien des hoſtilitez, la tranquillité ne put être rétablie qu'avec peine, par le Comte de *Champmélin*, & le Chevalier de la *Rochallard*, que le Roi avoit envoiez, avec pouvoir d'accorder une Amniſtie générale, excepté ſeulement les Auteurs de la Révolte, que l'on pourroit découvrir. Bien loin que de pareilles entrepriſes des Sujets ſoient ſurprenantes, il y a lieu d'être étonné qu'il n'en arrive plus ſouvent dans des Païs ſi éloignez, & où l'on reſpecte ſi peu les droits & les priviléges des Habitans. Il paroît par ce que dit nôtre Auteur, que les Peuples de *St. Domingue* (*a*) ont naturellement un fond inépuiſable d'attachement ſincére pour le Roi leur Souverain, & qu'il ne faut que ſavoir bien manier leurs Eſprits, pour les ramener aiſément à l'obéïſſance. Il ſeroit donc bien facile de prévenir toute émeute, en les traitant comme méritent des Sujets de ce caractére. L'Hiſ-

(*a*) Pag. 321.

L'Hiſtoire du P. *de Charlevoix* finit par une (*a*) Description de l'état où étoient, en 1724. la *Colonie Eſpagnole*, & la *Colonie Françoiſe* de *St. Domingue*. Ce qu'il dit de la prémiére eſt tiré d'un Journal de Mr. BUTET, Lieutenant du Roi de *Bayaha*, qui l'avoit viſitée en 1716. & 1717. Il nous fait connoître non ſeulement les Lieux, le Terroir, le Climat, les Riviéres, les Mines, les Fruits, les Animaux, le Commerce, les Richeſſes, les Forces des Païs de l'une & l'autre Colonie, mais encore les qualitez bonnes ou mauvaiſes des Habitans. Les *Negres*, qui ſont aujourd'hui le plus grand nombre des Sujets de la Coloqie Françoiſe, ſont les derniers dont il parle. On lira avec plaiſir dans l'Original toutes ces particularitez.

Rien n'étoit plus néceſſaire pour l'intelligence de cette Hiſtoire, que de bonnes Cartes Géographiques & Topographiques. On ne les a point épargnées. Il y en a dix-huit. 1. Une des *Iles* de l'AMERIQUE, & de pluſieurs Païs de Terre-Ferme ſituez au devant de ces Iles, & autour du Golfe de *Mexique*. 2. Celle de l'Ile *Eſpagnole*, ſous le nom Indien d'HAÏTI, & comme elle étoit poſſedée par ſes Habitans Naturels lors de la Découverte; avec les prémiers Etabliſſemens des *Eſpagnols*. 3. Une Carte particuliére du Gouvernement de VENEZUELA, ou de la *Petite Veniſe*, découverte par *Ojeda*. 4. Un Plan de la prémiére Ville de SAN-DOMINGO. 5. L'Ile ESPAGNOLE, ou de *St. Domingue*,

(*a*) Pag. 322, *& ſuiv.*

guingue, représentée suivant les anciens Etablissemens des *Espagnols*. 6. Une Carte particulière de l'*Isthme* de PANAMA, du *Golfe* de DARIEN, de la Côte de CARTHAGE'NE, jusqu'à *Sainte Marthe*. 7. Carte de l'Ile de SAINT DOMINGUE, depuis l'Etablissement des *François*, avec partie des Iles voisines. 8. Plan du *Port* de BAYAHA, à la Côte Septentrionale de *St. Domingue*. 9. Plan de la VERA-CRÒZ, Port du *Mexique*. 10. Plan du CAP FRANÇOIS, dans l'Ile de *St. Domingue*, & de ses environs. 11. Plan de la Rade du PORT DE PAIX, à la Côte Septentrionale de la même Ile. 12. Carte de l'Ile AVACHE, & du fond de la *Grande Terre*. 13. Plan du *Cul de Sac* de LE'OGANE, ou le *Port au Prince*. 14. Plan de la Ville de CARTHAGE'NE des *Indes*. 15. Carte de la Partie de *St. Domingue* habitée par les *François*. 16. Plan de la Ville du CAP FRANÇOIS, à la Côte Septentrionale. 17. Plan du PETIT GOAVE, & de *l'Ance*. 18. Plan de LE'OGANE, & de la *Côte*, depuis l'*Este*, jusqu'au *Cul de Sac*. Tout cela a été dressé par Mr. D'ANVILLE, Géographe ordinaire du Roi, sur les meilleures Cartes, & les meilleurs Mémoires, ou publics, ou manuscrits.

ARTICLE IV.

PHYSIQUE SACRE'E, ou, *Histoire Naturelle de la* BIBLE. *Traduite du Latin de Mr.* JEAN

JEAN JAQUES SCHEUCHZER, *Docteur en Medecine, Professeur en Mathématiques à Zurich, Membre de l'Academie Imperiale des Curieux de la Nature, & des Societez Royales d'Angleterre & de Prusse, Enrichie de Figures en Taille-douce, gravées par les soins de* JEAN ANDRE' PFEFFEL, *Graveur de sa Majesté Imperiale.* A *Amsterdam*, chez P. Schenk, & P. Mortier. 1732. fol. Tome I. Pages 36. pour les Pieces préliminaires, & 127. pour le Corps de l'Ouvrage. Tom. II. Pagg. 163.

IL Es Journaliſtes ſeroient bien heureux s'ils n'avoient jamais à parler que d'Ouvrages du merite de celui-ci. Ils pourroient ſe répandre en louanges ſans craindre ou de faire tort à leur jugement, ou d'en impoſer au Public. La Conſcience même leur dicteroit les Eloges, & laiſſeroit à leur Critique toutes les marques de l'eſtime la plus parfaite pour les Auteurs. Je dis, *la Conſcience*, parce qu'il s'agit ici d'un Livre auquel elle ne peut que prendre intérêt. Ce Livre eſt un Commentaire ſur tous les Endroits de l'Ecriture qui ſont relatifs à l'Hiſtoire naturelle & qui par conſequent dans leur tout compoſent enſemble un Corps de *Phyſique ſacrée*. Nous ne ſaurions mieux en expoſer l'importance, par rapport à la Religion, qu'en copiant une partie de ce que Mr. *Scheuchzer* en dit dans ſa Preface.

„ Appellé, *dit-il*, par les illuſtres Curateurs „ de notre College (de *Zurich*) à enſeigner la „ Phyſique & les Mathématiques j'entrepris, il „ y a quelques années, d'expliquer, dans mes

„ Le-

„ Leçons publiques, les Textes de l'Ecriture
„ ſainte ſelon les Principes de la Philoſophie mo-
„ derne. D'un côté je m'y trouvai engagé par
„ la maniere dont les Commentateurs s'y ſont
„ pris. J'avois remarqué que la plûpart s'arrê-
„ toient à l'écorce de la Philologie ſacrée; que
„ d'autres, pénétrant plus avant, s'attachoient
„ à rechercher le ſens myſtique; & que le plus
„ grand nombre paſſoit légérement ſur les ma-
„ tiéres qui ſont du reſſort de la Phyſique, & ne
„ les traitoit que d'une maniére peu ſatisfaiſan-
„ te, ou tout à fait propre à jetter dans l'erreur.
„ D'un autre côté le nombre preſque infini de
„ Commentateurs, ... qui ſemblent avoir tout
„ épuiſé devoit me détourner de mon deſſein.
„ Mais, porté, comme je l'étois déjà d'inclina-
„ tion, pour ce travail, je me ſentois animé d'ail-
„ leurs par la multitude immenſe des Objets que
„ nous preſentent & l'Ecriture Sainte & la Na-
„ ture; Objets ſur leſquels la vûë peut s'étendre
„ à l'infini, & qui forment même tout autant de
„ différentes images, qu'on les regarde dans des
„ points de vûë differens. Je crus donc, qu'en
„ ſuppoſant même ces matiéres ſuffiſamment é-
„ claircies, je pouvois me flatter de trouver en-
„ core de quoi repandre du moins un foible ra-
„ yon de lumiere ſur quelques Endroits de nos
„ ſaintes Ecritures. Je tentai l'entrepriſe, &
„ j'en vins heureuſement à bout, après bien des
„ années de travail. Mes Leçons attirerent des
„ Auditeurs de tous les Ordres; Savans, igno-
„ rans, des perſonnes même reſpectables par leur
„ âge, ou par leurs emplois; quelques Etudians,

„ mais

„ mais en petit nombre. Je m'attachai à leur „ faire voir la sainteté de la Revelation, à mesu„ re que je leur découvrois les beautés de la Na„ ture. L'admiration, qu'excitoient en nous les „ merveilleux Ouvrages du Créateur, nous con„ duisoit à l'admiration du Créateur même, de „ sa Puissance, de sa Sagesse, de sa Bonté infinie, „ & nous portoit à lui rendre le Culte qui lui est „ dû. C'est là en effet, le veritable usage que „ l'on doit tirer de ces sortes de Recherches, & „ il y a longtemps que je suis persuadé, comme „ il paroît par les autres Ouvrages que j'ai don„ nés au Public, qu'il ne faut point regarder les „ Découvertes qu'on a faites dans la Physique, „ dans les Mathématiques, ou dans la Medeci„ ne, simplement comme curieuses, ou utiles „ pour les besoins de la vie; mais qu'on doit les „ appliquer à la Pratique, à la Pieté; qu'il faut „ sanctifier les idées qu'elles nous fournissent, & „ les faire servir d'aliment, non à l'Esprit seule„ ment, mais à la Volonté & au Cœur. "

L'Execution de l'Ouvrage repond parfaitement à l'idée que ce Plan nous en donne. Tout y respire la Religion, mais une Religion sincère, pure, sage, éclairée. Le Savant, le Mathematicien, le Philosophe, le Naturaliste, le Medecin, le Critique qui y parle, est un homme du premier rang en toutes ces choses; mais le Chrêtien honnête homme dirige toutes ces Sciences. Et par cela même les rend plus belles en les rendant solidement utiles. Point d'érudition déplacée; point de vaine ostentation de lecture, point de compilation ridicule de puerilitez, point d'atten-

d'attention ſcandaleuſe à multiplier les difficultez & les doutes. Il n'y a rien au contraire qui n'aille au but, & qui ne tende tout à la fois à l'inſtruction, & à l'edification du Lecteur. L'Indéciſion même, qui eſt ſi ſouvent inévitable ſur quantité de paſſages de l'Ecriture, eſt ici toûjours ſi modeſte, ſi judicieuſe, & ſi raiſonnable, que le reſpect qui eſt dû à nos Livres Sacrez n'en eſt affoibli en aucune maniére, & que l'autorité de la Revelation n'en ſouffre aucune atteinte. Il eſt donc bien glorieux à la Faculté, qu'un de ſes Membres ait entrepris un deſſein ſi neceſſaire pour l'intelligence, & pour l'honneur de la Revelation, & qu'il s'en ſoit aquité d'une façon ſi pieuſe & ſi Chrétienne, qu'elle doit ſervir d'exemple aux Théologiens. Au moins cet Exemple, ajoûté à tant d'autres, juſtifiera pleinement la *Religion du Medecin* des préjugez populaires qui la rendent ſuſpecte. Rien à coup ſûr, de plus injuſte que ces préjugez. On ne niera pas que certaines perſonnes de la Profeſſion n'y'ont donné que trop de lieu, & n'y en donnent encore que trop tous les jours. Mais que la Medecine, par elle-même, conduiſe à l'incredulité, c'eſt ce que je ne ſaurois concevoir, quoique (a) *Brown* en ait dit, & quelque commun que ſoit le Proverbe, *ubi tres Medici, duo Athei*, de trois Medecins deux Athées. Il me paroit évident que c'eſt le Cœur, bien plus que la Profeſſion, qui decide ſur ce ſujet dans toute la Republique des Lettres, & que l'Etude même de la Théologie n'a

(a) Relig. Medi. Sec. 19.

n'a point d'avantage en ceci ſur toutes les autres Etudes. N'entrons pourtant point dans cette diſcuſſion. Contentons-nous d'obſerver, que toutes proportions gardées, les Medecins ne ſont pas, parmi les gens Lettrez, ceux qui ont le moins écrit en faveur de la Religion, ou qui dans leurs Ecrits ont temoigné le moins de reſpect, ou d'attachement pour elle.

L'occaſion de rendre cette juſtice à la Faculté étoit trop belle pour la manquer. Je ſuis même mortifié de ne pouvoir pas m'étendre davantage ſur cet Article, puiſqu'il me fourniroit une matiére très-abondante, & très-curieuſe. On y verroit une longue ſuite de Medecins, qui n'ont pas été moins illuſtres par l'éminence de leur Pieté que par celle de leur ſavoir. *Spizelius* (*a*) en a fait un Chapitre auquel il y auroit bien des additions à faire, ſur tout pour les temps poſterieurs à celui (*b*) dans lequel cet Auteur a écrit. Si quelqu'un entreprend d'amplifier, & de continuer ce Catalogue, il y donnera ſans doute à Mr. *Scheuchzer* une place des plus diſtinguées. Il s'y eſt aquis un droit trop inconteſtable par les beaux ſentimens de Religion & de Vertu qui regnent dans tous ſes Ouvrages.

Cette *Phyſique Sacrée* eſt, de ſa façon, le premier en ce genre qui ait paru en François. Publiée d'abord en *Allemand*, & enſuite en *Hollandois*, elle a été reçuë avec tant d'applaudiſſemens du Public, que les Libraires ont cru, avec raiſon,

(*a*) Spizel. Infelix Literat. Commonit. 33. Lect. 5.
(*b*) Année 1680.

raiſon, ne pouvoir rien faire de plus utile & de plus agréable que d'en enrichir nôtre Langue. Ils ſe ſont propoſé d'en faire huit Volumes *in folio*, dont nous annonçons à preſent les deux premiers. Ils comptent qu'il y aura en tout 300 feuilles d'impreſſion, & 750. Figures tant d'une feuille entiere que d'une Demi-feuille, ſans compter la Planche du Titre, le Portrait de l'Auteur, les Vignettes, & 8. Titres rouges. L'Exemplaire complet doit revenir à 190. Florins argent courant de Hollande, pour les perſonnes qui auront ſouſcrit, & n'en coûtera pas moins de 250. aux autres, à ce que diſent les mêmes Libraires.

On conçoit aiſément que ce ſont les Figures qui encheriſſent ſi fort un Ouvrage de 300. feuilles d'impreſſion. Auſſi ſont-elles généralement d'une très-grande beauté. Leur fidélité en rehauſſe conſiderablement le prix, & ce que Mr. *Scheuchzer* en dit, dans ſa Préface, mettra tout le monde en état d'en juger. „ Les Figures que „ je donne ici, *dit-il*, ſont telles que les fournit „ la Nature elle-même, c'eſt-à-dire telles que je „ les ai trouvées dans ma Bibliotheque, dans „ mon Cabinet, & dans les Cabinets les plus „ célèbres de l'Europe; entre autres dans celui „ de Mr. *Jean Henri Link*, de Leipſic, mon Ami „ intime, qui a bien voulu me communiquer ſa „ belle Collection de Serpents peints au naturel. „ Si j'ai fait quelque faute dans ces Figures, je „ prie mes Lecteurs de les corriger, ravi de voir „ porter cette partie de mon travail à un plus „ haut degré de perfection. Les Planches ont „ été deſſinées, & le ſont encore actuellement

„ par un de mes Amis Mr. *Melchior Fueſlin*, qui „ travaille ſous ma direction, & qui excelle „ dans le Païſage... Elles ont été gravées par „ les ſoins de Mr. *Jean André Pfeffel*, d'Augs- „ bourg, Graveur de ſa Majeſté Imperiale... „ Son zèle pour la gloire de nos ſaintes Ecritu- „ res, ſon amour pour les Gens de Lettres, & „ pour l'Art même qu'il exerce avec tant de diſ- „ tinction, l'ont engagé à ſe charger du ſoin & „ de la dépenſe de cet Ouvrage; & afin d'en „ rendre les Gravures auſſi parfaites qu'il eſt poſ- „ ſible, il a diſtribué les Planches à differens „ Graveurs, ſelon les talens divers qu'il leur „ connoiſſoit, ſoit pour le Païſage, l'Hiſtoire, „ les figures d'Hommes, d'Animaux, de Plantes, „ ou les ornemens des Bordures. "

Il avoit dit, quelques Pages auparavant, que d'abord il ne ſongeoit point aux Figures. „ Ce- „ pendant, *ajoûte-t-il*, l'idée m'en vint dans la „ ſuite: je formai inſenſiblement & par degrez „ le projet de joindre des Eſtampes à ce que j'a- „ vois écrit ſur ces matiéres.... Parmi les dif- „ ferens Recueils des Figures de la Bible que j'e- „ xaminai avec ſoin, je remarquai que le plus „ grand nombre & les meilleures même, étoient, „ ou purement hiſtoriques, ou deſſinées ſuivant „ l'idée du Peintre ou du Graveur; mal con- „ çuës; mal exprimées; & que de tant d'Ou- „ vrages, qui peuvent avoir chacun leur prix, il „ ne s'en trouve aucun qui repreſente la Nature „ d'une maniére digne du Créateur, ni qui ex- „ prime fidelement les Objets dont il eſt parlé „ dans les Livres ſaints. "

Ce

Ce n'eſt donc point en qualité de ſimple Ornement, & pour le ſeul plaiſir des yeux, que ces Figures ont été faites. L'Auteur y repreſente exactement au naturel les Objets dont le Texte ſacré nous parle, & l'explication que le même Auteur en donne, eſt parfaitement relative au deſſein de la Planche. De là vient la grande quantité de ces Planches. Il y en a, par exemple, 23. pour la Création, parce qu'il a fallu deſſiner les principales choſes qui y ont du rapport. Il y en a de même 9. pour l'Hiſtoire de l'innocence, & de la chute de l'Homme; 9. autres pour celle de l'Arche, 21. pour celle du Deluge, & ainſi du reſte.

L'Explication des Planches eſt plus ou moins courte à proportion de ce que la diſcuſſion des ſujets eſt plus ou moins difficile. Quant à la Méthode que l'Auteur y a ſuivie, il eſt encore à propos de rapporter ce qu'il en dit lui-même dans ſa *Preface*. „ J'ai obſervé avec ſoin, *dit-il*, „ de ne rien mettre dans cet Ouvrage, qui pût „ choquer ni les differentes ſectes des Chrétiens, „ ni les autres Religions; & j'ai évité d'entrer „ dans les Controverſes qui partagent, dirai-je, „ ou qui déchirent le Chriſtianisme; parce qu'elles ne ſont point de mon reſſort, & afin que „ perſonne n'eût lieu de ſe plaindre. J'abandonne aux Théologiens les Myſteres de la Foi, & „ m'attache uniquement aux choſes que l'on „ peut connoître par les lumieres naturelles. Je „ ne diſſimulerai point qu'il m'eſt ſouvent arrivé de m'écarter du ſentiment des Peres de l'Egliſe, lors que je les ai trouvés en contradic-

„ tion avec la Geographie ou la Philoſophie... „ Je ne m'éloigne jamais du ſens literal; & dans „ l'examen phyſique que je fais de mon ſujet, je „ prends toûjours les noms dans leur ſignifica- „ tion originelle. C'eſt pourquoi j'ai cherché „ le veritable ſens des mots Hebreux, Chaldaï- „ ques, Arabes, ou Grecs, dans les Auteurs qui „ ſe ſont appliqués à ce genre de Literature; & „ j'ai emprunté des Voyageurs, de ceux qui ont „ écrit ſur l'Hiſtoire Naturelle, la Geographie, „ la Botanique, les Animaux, les Foſſiles, tout „ ce qui regarde la nature des Climats Orien- „ taux, la conſtitution de leurs Habitans, leurs „ Plantes, leurs Animaux, & leurs Mineraux. „ Le *Dictionnaire Oriental polyglotte* de Mr. *Fran- „ çois de Mesgnien Meninzki*, Chevalier du St. Se- „ pulchre de Jeruſalem, Conſeiller de S. M. Im- „ periale, & premier Interprête des Langues O- „ rientales, m'a été d'un grand ſecours. "

Mr. *Scheuchzer* a donc dû faire de grandes & de penibles Lectures pour compoſer cette *Phyſique Sacrée*. Par ce moyen il a fait quantité de découvertes utiles, & donné, pour l'intelligence de l'Ecriture, bien des choſes qui ont toutes les graces de la nouveauté. Mais d'ailleurs il ne fait point difficulté d'avouer *qu'il y a eu de grands Hommes, qui l'ayant devancé dans la même Carriere, lui ont ſervi de guides ſur certains ſujets, &* dont il a *tiré du ſecours. S'il* lui *eſt donc arrivé de donner quelque explication conforme à celle d'un autre Auteur ſans le nommer*, il *prie* ſes *Lecteurs de ne* le *point traiter de Plagiaire; titre* qu'il *ne merite aſſurément point, & pour lequel* il a *une averſion*

verſion extrême. Il ne croit point pourtant *avoir copié des Pages entieres, ni même des Periodes, ſans citer les Ecrivains de qui* il *les a priſes;* ce qui regarde principalement le *Hierozoicon* de *Bochart*, dont il confeſſe qu'il a ſouvent puiſé. En preuve de ſa bonne foi ſur cet Article, il donne, à la ſuite de ſa Préface, *un ample Catalogue des Auteurs dont* il a *fait uſage, & à qui* il n'a *garde de refuſer la louange qu'ils meritent.* Ce *Catalogue* contient leurs noms, leurs Ouvrages qui ſont relatifs au ſien, & ſouvent des particularitez qui concernent leurs perſonnes ou leurs Ecrits. J'y ai compté 294. Articles, & comme celui de nôtre illuſtre Medecin eſt du nombre, je vais le copier pour donner une idée des autres.

„ *Jean Jaques Scheuchzer*, Auteur de cette „ Phyſique Sacrée, nâquit le 2. d'Août 1672. „ Son Pere, qui s'appelloit auſſi *Jean Jaques*, „ ſuccombant ſous la charge de premier Mede„ cin, mourut d'une Fievre pourprée, dans ſa „ 42. année, fort regretté de tous les gens de „ bien, ſur tout de ſa Veuve & de ſes Enfans. „ Il avoit épouſé *Barbe Foeſius*, qui par la grace „ de Dieu eſt encore vivante à l'âge de 72. ans; „ elle eſt fille de *Jean Foeſius*, Miniſtre & Mo„ derateur du College Carolin. Mes premiers „ Maitres furent *Rodolphe Hospitalerus*, *Henri* „ *Nozlinus*, *Rodolphe Hospinianus*, *Jaques Hul„ dricus*, & mon Grand-Pere maternel. J'étu„ diai enſuite ſous les Profeſſeurs *Rodolphe Hof„ meiſter* l'ainé, *Jaques Lavater*, *Henri Hottin„ ger*, *Henri Friſius*, dans ce que nous appel„ lons le College d'humanité; & dans le Colle-

„ ge ſuperieur, ſous *Jean Henri Heidegger*, *Jean*
„ *Gaspar Wolphius*, *Jean Lavater*, *Jean Henri*
„ *Suicerus*, *Rodolphe Ottius*, *Henri Lavater*, *Jean*
„ *Herrliberger*, & *Salomon Hottinger*, lequel j'au-
„ rois dû nommer préferablement à tous les au-
„ tres. A tous ces noms je puis ajoûter le mien,
„ puisque j'ai fait la plûpart de mes Etudes ſans
„ autre Guide que moi-même. Je partis le 9.
„ d'Avril 1692, dans le deſſein de voir les païs
„ Etrangers, ayant pour compagnons de voyage
„ Mr. *Jaques Cramer*, depuis Profeſſeur en Lan-
„ gues Orientales & en Theologie à Herborn,
„ & Mr. *Jaques Reutlinger*, aujourd'hui Cha-
„ noine. Je m'arrêtai d'abord a Altorff, pour
„ y profiter des Leçons de Mrs. *Wagenſeil*, *Mau-*
„ *rice*, *Hoffman*, Pere & Fils, *Pancrace Bruno*,
„ & *Jean Chriſtofle Sturmius*. Etant allé de là
„ en Hollande au Mois de Juillet 1693, j'étu-
„ diai à Utrecht ſous Mrs. *Jaques Vallan* &
„ *Jean Munnicks*, dont le premier fut mon Pro-
„ moteur, lorsque je reçus le Bonnet de Doc-
„ teur, dans la même Univerſité le 26. de Jan-
„ vier 1694. Après avoir parcouru la Hollan-
„ de, je retournai chez moi par la Friſe, Ham-
„ bourg, le Brandebourg, la Haute, & la Baſſe
„ Saxe, la Boheme, la Baviere, & la Franco-
„ nie, & cette même année je fis mon premier
„ Voyage des Alpes de Suiſſe. En 1695. je re-
„ tournai à Nuremberg & à Altorff, pour m'a-
„ vancer dans les Mathematiques ſous Mrs. *Stur-*
„ *mius* & *Eimmartus*. De retour à Zurich je
„ fus nommé un des Médecins de la Ville, &
„ le Magiſtrat me fit esperer la ſurvivance de la
„ Chai-

„ Chaire de Profeſſeur en Mathématiques. Le
„ 9. de Novembre 1697. j'epouſai *Suſanne Vo-*
„ *gel* fille de *Gaspar Vogel* du Conſeil des Deux
„ cens, & de *Marguerite Ott*, ou *Ottius*. Il me
„ reſte trois fils, *Jean Jaques*, Officier au ſer-
„ vice de Provinces-Unies; *Jean*, Miniſtre à
„ *Suamendingen*, & *David*, qui s'eſt appliqué à
„ la Gravûre. Je n'en dirai pas davantage de
„ peur qu'on ne m'accuſe de faire moi-même
„ mon Eloge. Par la même raiſon je me con-
„ tenterai de mettre ici les Titres de ceux de
„ mes Ouvrages qui ont du rapport avec la *Phy-*
„ *ſique Sacrée.*

„ *Jobi Phyſica Sacra, oder Hiobs Naturwiſſen-*
„ *ſchafft, verglichen mit der heutigen.* Zurich.
„ 1721. 4.

„ *Herbarium Diluvianum Editio ſecunda duplo*
„ *auctior priori.* Lugd. Bat. ſumptibus Petri van
„ der Aa 1723. fol. [*Prior autem propriis meis*
„ *ſumptibus prodiit*, Tiguri 1709. Typis Gesner.]

„ *Piſcium Querelæ & Vindiciæ.* Tiguri Typ.
„ Gesn. 1708. 4.

„ *Oratio de Matheſeos uſu in Theologia.* Tiguri
„ Imp. Joh. Finsleri, Typis Hardmejerianis.
„ 1711. 4.

„ *Muſæum Diluvianum.* Typis Bodmer. Tig.
„ 1716. 8.

„ *Oratio de Miraculis Paſſionis* CHRITI. Mſſ.

„ *Phyſicæ Sacræ Specimen de Locuſtis.* [*Reſpp.*
„ *Joh. Henrico Mongio & Joh. Jac. Cellario.*
„ Tig. Typ. Heidegg. & Rahn. 1724. 4.

„ *Homo Diluvii Teſtis & Θεόσκοπος.* [*Reſpp.*
„ 13. *Philoſophiæ Candidatis.*] Tig. Typ. Hen.
„ Byrgklini. 1726. 4.

„ *Specimen Operis Biblico-Phyſici ad Exod. XX.* „ 1-7. [*Reſpp. Franc. Kauffmann, & Joh. Caſp.* „ *Heſſio.*] Typis eisdem. 1727. 4. "

Tous les Articles de ce *Catalogue* ne ſont pas ſi remplis que l'eſt celui-ci. Cependant il y en a pluſieurs qui en approchent aſſez, & dans leſquels Mr. *Scheuchzer* a recueilli certains faits qui ne déplairont pas aux Amateurs de l'Hiſtoire Literaire. Donnons-en pour échantillon les trois ſuivans.

„ *Herman Deuſingius* naquit le 14. de Mars „ 1654. Il étoit fils d'Antoine Deuſingius, Pro„ feſſeur en Medecine à Groningue, & de *Ma„ deleine Modeſte Scheidman*... Dame d'une gran„ de pieté. Etant encore enfant il tomba dans „ l'eau, & ſe ſeroit noyé ſi ſon Pere, par une „ espece de miracle, ne fût accouru fortuite„ ment, & ne l'en eût tiré.... En 1677. à l'â„ ge de 22. ans il fut fait Docteur en Droit. Les „ Etats de Groningue le nommerent en 1682, „ à la Chaire de Profeſſeur en Droit, & en Lan„ gue Greque. Mais, content de la permiſſion „ de faire des leçons, qu'on lui avoit déjà ac„ cordée, il refuſa cet Emploi. De retour à „ Groningue, après avoir parcouru les Païs-Bas „ & l'Allemagne, il changea entierement d'ob„ jet dans ſes Etudes: il abandonna la Jurispru„ dence, & par une Metamorphoſe étonnante „ il s'appliqua à la *Demonſtration de l'Allegorie* „ *Hiſtorique du Vieux & du Nouveau Teſtament.* „ *Trois Diſſertations*, qu'il compoſa, *ſur le My„ ſtére de la très-ſainte Trinité*, laquelle il conſi„ deroit comme la ſource d'une triple Allegorie

„ dans

„ dans l'explication de l'Hiſtoire Sainte, lui at-
„ tirerent une haine univerſelle, & ſi violente
„ qu'on l'excommunia, quoiqu'on n'eût fait au-
„ cune démarche pour le convaincre d'erreur,
„ ni pour lui prouver la Verité. Comme il é-
„ toit ſujet à des maux de Tête presque conti-
„ nuels, il alla prendre les eaux d'Aix-la-Cha-
„ pelle ; après quoi il ſe retira dans le Païs de
„ Drent, comme en un lieu d'exil. Mr. le Ba-
„ ron de Pallant, Gouverneur de *Coevoerde* &
„ du Païs de Drent, deteſtant la haine Théolo-
„ gique dont *Deuſingius* étoit la victime, ordon-
„ na au Synode de l'inviter & de l'admettre à la
„ Communion de l'Egliſe. Il retourna enſuite
„ à Groningue, où les Miniſtres de l'Egliſe
„ Françoiſe le reçurent fraternellement. Il mou-
„ rut le 3. Janvier 1722. [Bib. Brem. Cl. v. p.
„ 925.]

„ *Melchior Duringer*, Profeſſeur en Hiſtoire
„ Eccleſiaſtique & en Chronologie, à Berne,
„ doit être mis au nombre des Gens de Lettres
„ pieux & infortunés. Né au Mois d'Avril
„ 1647, il fut promu au St. Miniſtere en 1667.
„ & à la Charge de Profeſſeur en 1701. Sujet
„ à la Maladie hypocondriaque, il vécut dans le
„ Celibat & dans la Solitude, s'occupant à des
„ Oeuvres de Charité, & diſtribuant aux Pau-
„ vres ce qui lui reſtoit de ſa ſubſiſtance. Le
„ feu ayant pris à ſa Maiſon, le 1. de Janvier
„ 1723. il tomba d'un troiſiéme Etage, & mou-
„ rut une heure après, ayant rendu auparavant un
„ peu de ſang par l'oreille droite & par la bou-
„ che. Il étoit dans ſa 76. année.

„ *Her-*

„ *Herman von der Hardt*, Profeſſeur en Phi-
„ loſophie dans l'Univerſité de Helmſtad. Il
„ avoit entrepris de publier, en un Corps d'Ou-
„ vrage, ſes Opuscules ſous le Titre de *Ænig-*
„ *mata prisci Orbis:* mais y ayant inſeré un Trai-
„ té, *de Jona in Carcharia*, qui avoit été defen-
„ du par la Cour, il fut condamné à une Aman-
„ de de 100. Ecus d'Allemagne, & tous les E-
„ xemplaires furent confisquez. Non ſeulement
„ il ſe ſoûmit, mais il brûla ſes Recueils qui
„ conſiſtoient en huit Volumes *in folio*, & en-
„ voya à la Cour une partie des Cendres, avec
„ les huit Caſſettes où ils avoient été enfermes.
„ [Bib. Brem. Cl. VII. 47.] "

Au *Catalogue* des *Auteurs* ſuccede immediatement celui des *Graveurs*, qui ont travaillé aux Planches, & dont on trouve tant le temps de leur naiſſance que le lieu de leur demeure. Après cela vient l'Ouvrage, qui, comme je l'ai déjà inſinué, eſt compoſé de deux Parties, étroitement relatives, dont l'une eſt la *Figure*, & l'autre l'*Explication* de cette Figure, qui eſt en même temps celle du Texte Sacré. Ce Texte y eſt rapporté en deux maniéres pour obſerver les Loix de l'impartialité parfaite que Mr. *Scheuchzer* a promiſe entre les principales Communions des Chrétiens de l'*Europe* : c'eſt-à-dire qu'à un côté eſt, dans cette Edition *Françoiſe*, une traduction de la *Vulgate*, pour plaire aux *Catholiques Romains*, & à l'autre eſt la verſion de *Geneve*, pour l'uſage des *Proteſtants Reformez*. Pour mettre tout le monde au fait, il n'y a qu'à transcrire ici un Article, & pour éviter l'embarras du choix, arrêtons-nous au premier. D'a-

D'abord on voit une Planche d'une Feuille entiere, qui repreſente tout le Monde viſible ſelon les divers Syſtêmes de *Copernic*, de *Ptolomée*, & de *Tycho-Brahé*. Après cela vient l'*Explication* qui eſt conçuë en ces termes.

„ PLANCHE I.

„ Geneſe Chap. I. verſ. 1.

„ *Dieu créa au commencement le Ciel & la Terre.*
„ *Dieu créa au commencement le Ciel & la Terre.*

„ L'Hiſtorien du Monde naiſſant nous appelle à la connoiſſance de *Dieu*, du *Monde*, & de *Nous-mêmes*; connoiſſance qui eſt le grand Objet des Recherches de la *Philoſophie* en general, & en particulier de la *Phyſique*.

„ *Dieu* eſt le Créateur. Le *Monde* eſt ſa Créature. L'Homme, qui eſt lui-même un petit Monde, a été formé pour contempler l'Univers, & pour adorer Dieu qui en eſt l'Auteur; ce Dieu *qui a étendu les Cieux, fondé la Terre, & formé l'Eſprit de l'Homme au dedans de lui.* Zachar. XII. 1.

„ בראשית *Bereſchith, au commencement.* Cette expreſſion de l'Auteur ſacré renverſe, comme d'un coup de foudre, le ridicule Syſtême d'*Ariſtote* & de ſes Sectateurs touchant l'*Eternité du Monde*; elle établit l'*Eternité de Dieu*, & nous le repreſente comme un Etre ſouverainement agiſſant. En effet, celui qui au commencement des Temps a ſû tirer l'Univers,

„ vers des immenſes abîmes du *Neant*, doit né-
„ ceſſairement avoir exiſté de toute Eternité.

„ Quand l'Ecriture Sainte ne nous diroit pas
„ que le Monde a eû un commencement, &
„ qu'il a été fait de *rien*, la Nature ſeule nous
„ l'apprendroit : Mais celui qui a eû un com-
„ merce étroit avec la Divinité, [*Dei de proxi-*
„ *mo Arbiter*, comme *Tertullien* s'exprime en
„ parlant de Moïſe.] Celui-là ſeul a pû nous
„ apprendre l'Année, le Jour, le Mois de la
„ Création de l'Univers, & l'Ordre que Dieu
„ tint dans la formation de cet Ouvrage mer-
„ veilleux. Il ne falloit pas moins qu'un Hom-
„ me inſpiré de Dieu, pour découvrir les thré-
„ ſors cachés de l'origine des choſes.

„ Moïſe, eſt donc celui de qui nous pouvons
„ apprendre quel a été le *commencement* du Mon-
„ de, & c'eſt la *Chronologie*, tant *ſacrée*, que
„ *profane*, fondée ſur les mouvemens perpetuels,
„ & invariables des Aſtres, qui nous fournit
„ l'Hiſtoire des temps ſuivans, juſqu'au Siecle
„ où nous vivons.

„ Le Créateur eſt un Dieu unique en trois
„ Perſonnes, comme le marque le mot Hebreu
„ *Elohim* אלהים [Dieux] qui eſt mis au pluriel :
„ Etre Eternel, ſuprême, un & unique, inde-
„ pendant, très-parfait, agiſſant avec une entie-
„ re liberté, gouvernant avec une autorité ab-
„ ſoluë, ſe ſuffiſant à lui-même, ſpirituel, im-
„ muable, infini, immenſe, incomprehenſible,
„ qui ſait tout, qui peut tout, tout bon, tout
„ ſage, parfaitement ſimple, parfaitement vrai,

„ par-

» parfaitement ſaint, parfaitement heureux. C'eſt
» ainſi que *Sturmius*, dans ſa *Theoſophie* Chap. 3.
» exprime les Proprietés éminentes de l'Etre in-
» fini.

» ברא, *Bara, il créa.* Cet Etre tout parfait,
» *créa*, ou tira du *neant*, pour ſa gloire, cet U-
» nivers. Il s'enſuit de là que le Monde n'eſt
» pas une production de l'Eſſence même de
» Dieu: qu'étant un Etre materiel & purement
» paſſif, il ne ſauroit être l'Auteur de ſa propre
» Exiſtence, & enfin qu'il n'a pû être produit
» par la Nature, cette Idole des Payens, à moins
» qu'on ne voulût adopter le langage barbare de
» l'Ecole, & appeller, comme elle, la premie-
» re Cauſe de toutes choſes, *Nature Naturante*.
» Ainſi tombe le *Spinozisme*, qui attribuë à
» Dieu, & au Monde une même eſſence; ain-
» ſi tombe l'*Epicuréisme*, avec ſon concours for-
» tuit d'Atomes; Syſtême monſtrueux, qui aſ-
» ſujettit *Dieu*, cet Etre ſouverainement libre,
» à une Fatalité aveugle. C'eſt l'Eternel: lui
» auroit-on preſcrit un tems? C'eſt l'Etre infini-
» ment ſage: Lui auroit-on montré l'Ordre qu'il
» devoit ſuivre? C'eſt le Tout-Puiſſant: lui au-
» roit-on donné des forces? Ou, pour m'expri-
» mer avec St. *Ambroiſe*. (a) *Qui eſt-ce qui a*
» *transporté ſur ſes Epaules, & raſſemblé les ma-*
» *tériaux de cet immenſe Edifice? Qui en a fait*
» *les fraix: Qui a mis la main à l'œuvre, avec*
» *l'Eternel.*

» C'eſt le même Dieu qui a *créé* le Monde
» par

(a) *De fid. Reſurrect.*

„ par ſa Toute-Puiſſance, qui l'a *arrangé*, & „ diſpoſé par ſa Sageſſe infinie, & qui le *conſer-* „ *ve* par ſon immenſe Bonté. C'eſt ce qu'em- „ porte la force du Terme Hebreu בָּרָא, *bara*, „ *il créa*, & des mots Grecs, Κτίζειν, Κτίσις, qui „ ne ſignifient pas ſeulement l'action de créer „ quelque choſe, de rien; mais généralement „ toute ſorte de production. En effet Dieu n'a „ pas créé la *Baleine*, de rien, Gen. I. 21. Et „ lorſque l'Apôtre des Gentils ſe ſert du mot „ Κτίσις. Rom. VIII, 38, 39. ce n'eſt pas de „ l'Homme ſeulement, ni des Subſtances en gé- „ néral qu'il veut parler, mais auſſi des Acci- „ dens. Voyez ce qu'a dit ſur ce ſujet l'inge- „ nieux *Gotth. Heidegger*, *in Creatura Gemente.* „ pag. 164.

„ *Créer*, c'eſt produire quelque choſe, de rien. „ C'eſt l'ouvrage d'une Puiſſance infinie, par- „ ce qu'il y a une diſtance infinie entre le Rien „ & Quelque choſe, & que le Rien, multiplié „ à l'infini, ne peut jamais donner une Unité; „ encore moins un nombre. Ici, il n'a falu „ qu'un ſeul acte de la Volonté Divine. Et, pour „ donner une idée de la promptitude avec la- „ quelle cela s'eſt fait, j'emprunterai les termes „ de St. *Ambroiſe*. *Il a dit, & il a fait.*

„ (*a*) *Rerumque creans per nomina formas* „ *Cum fierent*, Vox *ſemen erat*. c'eſt-à-dire,

„ *Il forma les choſes en les nommant.* SA PA- „ ROLE *fut la ſemence qui leur donna l'être.*

„ J. *Cam-*

(*a*) Arat.

„ (*a*) *I. Campi del nulla, fecondi dell' Universo col solo seminarvisi del divin Verbo.* C'eſt-à-dire, les Campagnes du neant, renduës fécondes par la ſeule ſemence de la Parole Divine, „ produiſirent l'Univers.

„ (*b*) *Deus ante Creationem, & post semper idem: immutabilis. Ipse sibi antè omnia erat Mundus, Locus, & omnia.* C'eſt-à-dire; Dieu „ a toûjours été le même, avant & après la Création, il eſt immuable. Avant qu'aucune choſe exiſtât, il étoit à lui-même, & Monde, & „ Lieu, & toutes choſes.

„ Toutes les idées des choſes futures étoient „ preſentes à ſon Intelligence pure & infinie, & „ rien n'empêchoit les choſes futures d'exiſter, „ que ſa Volonté. Il n'étoit pas moins Tout-„ Puiſſant avant la création du Monde qu'après; „ l'empire qu'il a ſur l'Univers ne l'a pas rendu „ plus riche; lorsqu'il punit, il n'en eſt pas plus „ juſte; & lorsqu'il répand ſes bienfaits, il n'en „ eſt pas meilleur.

„ *Le Ciel & la Terre.* Par ces mots, l'on entend ou les Principes généraux de l'Univers, „ tant actifs que paſſifs; incubes & ſuccubes, „ comme quelques-uns aiment à s'exprimer, „ c'eſt-à-dire, ſupérieurs, & inférieurs; ſubtils, & très-ſubtils; groſſiers & très-groſſiers; „ ou plûtôt tout l'Univers en général, c'eſt-à-„ dire tous les Corps, lumineux, transparens, „ & opaques; particulierement ceux qui appar-„ tiennent

(*a*) Bartoli. Ricreat. del Savio. Lib. I. c. 3.
(*b*) Tertull. con. Prax. C. 1.

» tiennent à nôtre Globe, qui eſt compoſé de
» Terre, d'Eau, & d'Air. C'eſt ainſi que *Hei-*
» *degger*, dont nous avons déjà parlé, explique
» très-heureuſement ces mots de l'Epître aux
» Romains VIII. vs. 22. πᾶσα κτίσις, *toutes les*
» *Créatures*, par le *Syſtême de la Terre*, ou le
» Tourbillon. C'eſt dans ce ſens plus reſtreint
» que l'Ecriture employe ſouvent le mot de
» *Monde*. Jean I. 10. *Cette lumiere étoit au Mon-*
» *de, & le Monde a été fait par elle, & le Mon-*
» *de ne l'a point connuë*. Matthieu XXVI. 13. *En*
» *verité je vous dis qu'en quelque lieu, dans tout*
» *le Monde, où cet Evangile ſera préché*. Marc
» XVI. 15. *Allez vous en par tout le Monde, &*
» *prêchez l'Evangile à toute Créature*. Il eſt clair
» que dans ces paſſages il s'agit du Globe de la
» Terre habitée.

» Je laiſſe à ceux qui ont plus de penetration
» que moi, à decider ſi toutes ces choſes ont été
» produites du *Cahos*, d'une Matiere tout-à-fait
» informe & confuſe: s'il n'y eut que les Parti-
» cules elementaires qui furent produites du neant
» dans toute leur perfection; ou ſi le Monde a
» été créé dans toute ſa beauté, à la reſerve de
» la Terre, ce qui me paroit plus vrai-ſemblable.
» Que *Des Cartes*, ce grand Reſtaurateur de la
» Philoſophie, ſe flatte, tant qu'il voudra, d'a-
» voir trouvé la maniere, dont ont été faits les
» trois Elemens, les Globules, & les Tourbil-
» lons circulaires; Syſtême appuyé plûtôt ſur
» une vaine imagination, que ſur une ſolide dé-
» monſtration: pour moi, je n'ai pas le don d'ap-
» profondir de tels Myſtéres.

» Je

„ Je ne prétens pas non plus fixer dans quel „ temps de l'Année le Monde a été créé. C'eſt „ une choſe abſolument incertaine, ſi l'on ne „ conſidere que l'endroit où le Paradis étoit ſi„ tué. Mais la queſtion ſera plus facile à réſou„ dre, ſi l'on a égard à toute l'étenduë de la „ Terre; car alors on pourra dire que le Monde „ a été créé dans toutes les quatre Saiſons, puiſ„ qu'il n'y a point de temps où l'on ne trouve, „ dans les différens Climats de la Terre, le Prin„ temps, l'Eté, l'Automne, & l'Hiver. Il eſt „ très-probable que le Soleil ou la Terre ont été „ d'abord placés dans la Section de l'Ecliptique „ & de l'Equateur [de l'Equinoxe] qui arrive au „ Printemps & à l'Automne. Ceux qui ſont „ pour le Printemps ſont St. Ambroiſ. Hexaem. „ Lib. I. c. 4. *Theodoret. in Exod.* Qu. 27. *Was„ muth ap. Reiber.* Math. Mor. p. 98. & *Pro-*„ Ce dernier fait commencer l'Ere du Monde „ au Dimanche, comme au premier jour du Mois „ de *Niſan*, qui répondoit pour lors à nôtre Mois „ de *Mai*, le Soleil entrant dans le Signe du Be„ lier. La vigueur de toutes les choſes, qui „ prennent alors une nouvelle force, favoriſe „ encore cette opinion. Ceux qui tiennent pour „ l'Automne, s'appuyent ſur ce qu'alors les Ve„ getaux ſont dans leur plus grande vigueur; ſur „ ce que les anciens Egyptiens commençoient „ l'Année au Mois de Septembre; ſur le com„ mencement de l'Année Civile des Hebreux, „ qui étoit au Mois de *Thiſri*; ſur la Fête des „ Tabernacles, & ſur pluſieurs autres raiſons. „ Mais comme c'eſt une choſe abſolument dou„ teuſe,

„ teuſe, il eſt permis à chacun d'en penſer ce
„ que bon lui ſemble.

„ *Il crea.* C'eſt-à-dire, Dieu ſeul en trois Per-
„ ſonnes produiſit, de ces Campagnes immen-
„ ſes du pur Neant, & arrangea par ſon infinie
„ Sageſſe, dès le *commencement* du temps, *le*
„ *Ciel & la Terre:* Non ſeulement le Tourbil-
„ lon du Soleil; mais encore tous les Aſtres,
„ ſoit Etoiles fixes, ſoit Planetes, avec les es-
„ paces immenſes qui les ſeparent dans les Cieux;
„ ſe reſervant ſix jours pour former plus parti-
„ culierement la Terre. Cet arrangement du
„ Monde, & principalement celui du Tourbil-
„ lon du Soleil, dont nous autres petits Mortels
„ habitons une partie, merite ſans doute d'être
„ mis à la tête des Figures de la Bible. Nous
„ prendrons pour cela le Syſtême de *Copernic*,
„ que l'on a reduit, de nos jours, à une certi-
„ tude Mathématique. Le Soleil, ſuivant ce
„ Syſtême, occupe le centre de gravité, & les
„ Planetes ſont à une certaine diſtance de cet
„ Aſtre brillant, laquelle eſt toûjours la Racine
„ Cube du Quarré de leur revolution. Ces Pla-
„ netes ſont *Mercure*, *Venus*, la *Terre* avec la
„ *Lune* qui lui ſert de Satellite, *Mars*, *Jupiter*
„ avec ſes quatre Satellites, & *Saturne* avec ſon
„ Anneau, & ſes cinq Satellites. Les *Cometes*
„ entrent auſſi quelquefois dans le Tourbillon du
„ Soleil: je n'en rapporterai pour exemple que
„ celle qui parut en 1680. Au delà de ce mê-
„ me Tourbillon ſont les *Etoiles Fixes*, qui,
„ comme autant de Soleils, ſont rangées ſous
„ leurs Conſtellations particulieres.

„ Voi-

„ Voici le Plan le plus exact de nôtre *Tourbillon Solaire*, suivant les Observations modernes.

„ *Grandeurs du Soleil & des Planetes, reduites en lieuës Cubes.*

„ Le Soleil	364525292824960
„ Jupiter	267832136731 92
„ Saturne	8995649140400
„ Venus	6151366863
„ La Terre	2662560000
„ Mars	355815367
„ Mercure	149300419

„ Par où il est évident que le Soleil „ est plus grand

„ que { Jupiter 131. / Saturne 405. / Venus 592754. / La Terre 1369078. / Mars 10244509. / Mercure 24415557. } fois

„ *Distances moyennes des Planetes à l'égard du „ Soleil par Diametres de la Terre, „ suivant Mr. de la Hire.*

„ De { Mercure 3880. / Venus 7231. / La Terre 10000. / Mars 15231. / Jupiter 52090. / Saturne 951114. }

„ *Revolutions des principales Planetes autour* „ *du Sole.*

		Ans.	Jours.	Heur.	Min.
„ De	Mercure		87	23	13.
	Venus		224	18	
	La Terre		365	5	31.
	Mars	1	321	23	31.
	Jupiter	11	317	24	59.
	Saturne	29	174	4	58.

„ *Revolutions des Satellites.*

„ La Revolution de la Lune, qui eſt 47. fois „ plus petite que la Terre, & dont la Diſtance „ moyenne eſt de 30. Diametres de la Terre eſt

	Jour.	Heu.	Min.	Sec.
„ En ſon Mois Periodique de	27	7	43	7
„ ------ Synodique de	29	12	44	3
„ Du 1. Satellite de Jupiter				
„ *Mercurius Jovialis*	1	18	28	35
„ 2. *Venus Jovialis*	3	13	13	52
„ 3. *Jupiter Jovialis*	7	3	59	40
„ 4. *Saturnus Joviqlis*	16	19	6	
„ Du 1. Satellite de Saturne	1	21	19	
„ 2.	2	17	41	
„ 3.	4	13	47	
„ 4.	15	22	41	
„ 5.	79	7	54	

„ Les autres *Syſtêmes du Monde*, ſavoir celui „ de

„ de *Ptolomée* Fig. I. & celui de *Tycho-Brahé* Fig. II. ſont trop mal liées pour pouvoir ſe ſoutenir; quoiqu'ils préviennent d'abord en leur faveur, le prémier par ſa ſimplicité, & ſa „ conformité avec le témoignage des Sens, & „ le ſecond par ſon but, qui eſt de concilier les „ differens Syſtêmes. Le prémier établit la *Terre* pour centre, & marque par ordre les Cercles concentriques, de la *Lune*, de *Mercure*, de „ *Venus*, du *Soleil*, de *Mars*, de *Jupiter*, de *Saturne*, & enfin des *Etoiles Fixes*. Le ſecond „ poſe deux Centres dans le même Tourbillon; „ celui de la *Terre*, pour la *Lune*, & le *Soleil*; „ celui de Soleil pour les autres Planetes. A ces „ deux Syſtêmes j'ai joint la Fig. III. qui eſt un „ Syſtême qui tient le milieu entre ceux de *Tycho-Brahé*, & de *Copernic*, en ce qu'il place la „ *Lune*, le *Soleil*, *Jupiter* & *Saturne* autour de „ la *Terre*, comme autour de leur Centre, & „ qu'il fait tourner *Mercure*, *Venus* & *Mars* autour du *Soleil*: ainſi il partage en deux la Monarchie du Tourbillon, que *Copernic* donne „ toute entiere au *Soleil*, & *Ptolomée* à la *Terre*.

„ La Fig. IV. regle les proportions des Corps „ *Planetiques* par rapport au *Soleil*. Elle fait voir „ que nôtre *Terre* n'eſt qu'un très-petit point en „ comparaiſon du Soleil ſeulement, & à plus „ forte raiſon, de tout ſon Tourbillon. A cette Figure ſont jointes les Phaſes des *Planetes*, „ ou les formes ſous leſquelles elles paroiſſent „ par les Lunettes d'approche.

„ La Fig. V. montre la proportion du *Syſtême* „ *Solaire*, par rapport à la diſtance de l'Etoile

„ *Syrus*, en 48 & ½ demi-Diametres du Tourbillon Solaire. Ce qui nous fera ſentir admirablement la gloire du Créateur, ſi nous faiſons attention, ſuivant le Calcul de *Huygens*, qu'un boulet de Canon, qui iroit toûjours de la même viteſſe, employeroit 691600. ans pour arriver à cette Etoile.

„ Les Fig. VI. & VII. font voir les Cercles, les Lignes, & les Points dont ſe ſervent également & les Partiſans de *Ptolomée*, & ceux de *Copernic* pour diviſer la *Sphere du Monde*.

„ Pour concevoir plus clairement le Tableau du Syſtême *Solaire*, ou *Planetaire*, il faut remarquer que j'ai pris des Tables de Mr. *de la Hire*, les diſtances moyennes des *Planetes* à l'égard du *Soleil*, telles que je les ai rapportées ci-deſſus.

„ *Aphélie, ou éloignement des Planetes par rapport „ au Soleil, pour le 1. de Janvier* 1730.

„ Saturne	29	54	11.	♑.
„ Jupiter	11	2	51.	♎.
„ Mars	1	7	33.	♍.
„ La Terre	8	37	13.	♑.
„ Venus	7	37	50.	♒.
„ Mercure	13	51	25.	♐.

„ *Excentricités.*

„ De
- Saturne 5426.
- Jupiter 2600.
- Mars 1415.
- La Terre 179.
- Venus 50.
- Mercure 805.

Tel

Tel eſt le premier Article de cette *Phyſique Sacrée*, & tels ſont auſſi la méthode & le goût qui regnent dans tout l'Ouvrage. Il ne reſteroit plus, pour ſatisfaire la curioſité du Public, que de rapporter en gros le ſentiment de Mr. *Scheuchzer* ſur un grand nombre d'endroits difficiles de l'Ecriture dont il parle dans ces deux Volumes. Mais la tâche ſeroit trop longue, & la plûpart des Lecteurs veulent de la brieveté dans les Journaux Literaires, preferant quelquefois la diverſité des Objets à leur utilité. Les gens de ce caractere ſeront donc très-contents d'apprendre en peu de mots que chacun de ces deux Volumes contient 200. Planches, & que comme l'Auteur y ſuit l'ordre des Livres & des Chapitres de la Bible, le ſecond de ces Volumes finit par l'*Huile* d'*Olive pour le Luminaire*. Ex. XXVII. 20. 21.

Les perſonnes même qui demandent que les Journaliſtes leur apprennent quelque choſe de plus que le Titre, le Format, les Pages, le ſujet principal, & la diviſion des Livres, ſentent aſſez l'impoſſibilité qu'il y a d'entrer dans le détail d'un Ouvrage où les matieres ſont auſſi variées, que dans celui-ci. Donnons pourtant quelque choſe à leur ſatisfaction, & puiſqu'il y a beaucoup d'apparence que l'explication, que nous venons de rapporter toute entiere du I. Verſet de la *Geneſe*, leur aura fait ſouhaiter de ſavoir l'opinion de Mr. *Scheuchzer* ſur les ſix jours de la Création, accordons-leur-en un Extrait.

On a déjà pû comprendre que, ſelon cet Auteur, la narration de *Moïſe* ne regarde que la

Création de nôtre Globe Terreſtre. Dieu qui avoit créé, dans toute leur perfection, le Soleil, & tous les Aſtres, avec les eſpaces immenſes qui les ſeparent dans les Cieux, s'étoit reſervé ſix jours pour former plus particulierement la Terre. Cette Terre étoit תהו ובהו *thohu vabohu*, *ſans forme & vuide*, un vrai cahos, un Globe immenſe, compoſé de corpuſcules de differentes eſpeces, comme d'Eau, d'Air, & de Terre, voltigeant confuſement enſemble. Cela formoit un *Abîme*, ou un Noyau fort épais & fort peſant, & par conſequent enveloppé de très-épaiſſes *ténèbres*, puis que les Rayons du Soleil, que le moindre petit nuage arrête, n'auroient pû penetrer un Atmoſphere de 50, & peut-être de 50000 lieuës. Cette matiere cahotique n'auroit pû prendre aucune figure, ſi l'*Eſprit de Dieu* ne ſe fût pas *mû ſur les Eaux*, c'eſt-à-dire ſi la force divine n'eût pas donné le mouvement & l'ordre à toutes choſes; car par les *Eaux* ſur leſquelles l'Eſprit de Dieu ſe mouvoit on peut très-bien entendre toutes les *matieres fluides*. Au reſte la Création d'une maſſe confuſe, n'a rien de contraire aux perfections divines. La volonté de Dieu eſt parfaitement libre, & il lui a plû de former ſucceſſivement le Globe de la Terre, & non pas dans un inſtant, comme il auroit pû le faire; Dieu ayant voulu faire connoître par là qu'il eſt l'Auteur, non ſeulement de la maſſe même, mais auſſi de l'ordre qui s'y perpetuë de generation en generation.

Quoique la lumiere du Soleil, & des Etoiles fixes fût déjà au monde, cependant leurs rayons ne

ne pouvoient pas penetrer le fluide épais du Cahos. Mais Dieu parla; il *dit que la lumiere soit, & la lumiere fut.* A cette parole, les parties terrestres de la Masse Cahotique se separent des parties aeriennes & aqueuses, & se précipitant vers le centre, laissent un passage libre aux Rayons du Soleil, qui commence à travailler sur cette pesante masse, & à penetrer les Corps fluides & transparens. Ce fut l'Ouvrage du I. jour, dont le *soir* & le *matin* doivent être pris comme parties integrantes, qui forment tout le jour naturel. *Clyvier* a cru que ce I. jour & les cinq suivans, étoient autant d'années, & en a donné des raisons. Mais comme il est certain qu'il ne dépendoit que du bon plaisir & de la volonté de Dieu, d'employer à la formation de nôtre Globe: six jours naturels, ou six Années, le plus sûr est de s'en tenir à l'hypothese ordinaire.

L'Atmosphere Terrestre continuant à se purifier de plus en plus, les parties aqueuses se precipiterent en abondance vers la Terre, & jusque sur sa surface même, & y formerent comme un Anneau d'eau qui l'entouroit entierement. Il y en eut aussi qui restant suspenduës, formérent les Nuées. Ainsi l'Air devint serein, & ce fut l'Ouvrage du II. jour, que l'on peut appeller la purification, ou la *sérenification* de l'Atmosphere qui environne la Terre. Ainsi le *Firmament*, dont parle *Moïse*, sera la derniere ligne du Tourbillon de la Terre; les *Eaux de dessus les Cieux*, seront la matiere fluide qui entoure ce Tourbillon; les *Eaux de dessous les Cieux*, seront l'Atmosphere tout entiere qui s'étend de la Terre jus-

jusqu'à la Lune, & encore plus particulierement les Nuées, les Mers, les Lacs, les Fleuves, & les Eaux de l'Abîme. Ce Tourbillon ſera donc ſemblable à un Oeuf, dont la Terre eſt le jaune, l'Eau qui l'entoure eſt le blanc, l'un & l'autre étant couvertes d'une membrane, qui eſt la ligne la plus éloignée du Centre du Tourbillon. Ce *Firmament* ou *Etenduë*, que Dieu appella רָקִיעַ, *Ciel*, n'eſt donc ici, non plus que dans un nombre infini d'endroits de l'Ecriture, que l'Atmosphere inferieure qui eſt le magnifique Theatre des Nuées & des Meteores.

Les Eaux ſuperieures ayant été diviſées d'avec les inferieures, ces dernieres furent le III. jour ſeparées de la Terre aride. Ce Globe tout couvert des Eaux qui l'environnoient, n'auroit pas été habitable. Les Eaux ceſſerent donc de l'enceindre, & ne ſervirent plus qu'à l'arroſer. Pour cet effet elles furent raſſemblées en *Mers*, en *Fleuves*, en *Lacs*, & en *Fontaines*. La Terre, qui auparavant, bien que partagée en differentes Couches, étoit néanmoins unie, & également élevée par tout, devint inégale, ſes Couches s'éleverent en quelques Endroits, & s'abaiſſerent en d'autres: Toutes les loix de la Mechanique étant inſuffiſantes pour la production de ce changement. Il n'y faloit pas moins que la force divine, & qu'un Acte de ſa volonté. Ce Myſtere qui eſt au deſſus de toute la Philoſophie eſt magnifiquement décrit au Pſeaume CIV. 5-9. Le Miracle ne parut pas ſeulement dans la formation de ces inégalitez qui devinrent néceſſaires ſur la ſurface de nôtre Globe pour le rendre habitable,

en

en ſeparant les *Eaux* du *ſec*; il n'y en eut pas moins dans les premieres productions de ce Globe ainſi deſſeché. Il en ſortit de l'Herbe, & des Arbres, portant une Graine pour perpetuer les eſpeces. La Terre, ſeparée des Eaux, n'étoit à la verité, dans ſa ſurface, qu'un limon, qu'une Eau bourbeuſe, & qu'une eſpece de Terre graſſe, où il pouvoit croître, & s'élever des vegetaux, mais elle n'avoit en elle-même aucune vertu pour les produire. La parole de Dieu la rend féconde, & en tire ces vegetaux de toute eſpece, non ſeulement dans toute la verdeur la plus agréable, mais encore avec toutes les facultés neceſſaires pour ſe perpetuer, & pour ſe multiplier par les ſemences, les racines, les boutures, & les provins. Chaque Plante porte avec ſoi dequoi ſervir à la propagation de l'eſpece. Certainement l'Art infini que renferme la ſtructure de ces Plantes, des Arbres, des Arbuſtes, des Fleurs, & des Semences, & qui ſe diverſifie à l'infini, demandoit une Sageſſe & une Puiſſance infinie. La ſeule propagation de l'Eſpece eſt une merveille inconcevable. Un ſeul Ormeau produit 1584000000 fruits, & chacun de ſes fruits a la vertu de ſe multiplier de même par la ſemence. La progreſſion géometrique de ce nombre va donc juſqu'à l'infini, puis que le premier étant 1. le ſecond eſt 1584000000; le troiſieme eſt le quarté de ce dernier nombre, le quatriéme en eſt le Cube, & ainſi de ſuite. Les Generations preſentes ne ſont pourtant vrai-ſemblablement autre choſe qu'un developpement des Principes infiniment petits qui furent créés dès

le

le commencement. Quoique ce *Developpement* soit le Systême des Modernes, il est néanmoins fondé, non seulement sur la Raison, sur l'Experience, & sur l'Art infini de la structure des vegetaux, mais encore sur l'Autorité des Livres sacrés; car cela est signifié par l'*Herbe portant semence, & l'Arbre portant du fruit selon son espece, qui a sa semence* en lui-même *sur la Terre*: עֵשֶׂב זֹרֵעַ זֶרַע עֵץ פְּרִי. C'est dire que les principes de chaque Plante, & de chaque individu sont cachés dans les Semences, les Bourgeons, & les Fruits; qu'ils ont été même cachez dans les premieres Plantes & les premiers Arbres que Dieu a créés, & qu'ils se *developpent* à présent de temps à autre. A cette occasion Mr. *Scheuchzer* a fait representer dans les Figures, des Observations faites avec le Microscope par Mr. *Leuwenhoek*, & la varieté des fleurs, qui, selon Mr. *Tournefort*, donnent les caracteres auxquels peuvent & doivent se reduire presque toutes les Plantes qui se trouvent dans la Nature.

L'ouvrage du IV. jour fut la création des *Luminaires dans l'Etendue des Cieux, pour separer le jour d'avec la nuit, & qui servent de signes, & pour les saisons, & pour les jours, & pour les Années, & qui luisent sur la Terre.* Gen. I. 14. 15. Par ces Luminaires מְאֹרֹת, on doit entendre tant ceux qui tirent la lumiere d'eux-mêmes que ceux qui l'empruntent d'ailleurs, savoir, le Soleil, la Lune, les Planetes, & les Etoiles fixes, autant qu'ils peuvent servir aux habitans

bitans des Planetes, s'il y en a. Mais ſi le Soleil & les Aſtres, exiſtoient avant que le Cahos de la Terre eût commencé à prendre quelque forme, ainſi que l'Auteur l'a déja établi, il eſt naturel de demander en quoi conſiſta la création du IV. jour? L'Auteur la reduit à ce qu'alors *on commence à appercevoir ces Aſtres ſi brillans*; que *le Soleil commence à être Soleil pour la Terre, pour l'éclairer, & pour l'échauffer*; qu'*au bout de quatre jours le Soleil materiel paroît*, que *le Firmament, ou l'Atmoſphere ayant été conſideré juſqu'à preſent dans ſa ſituation la plus cahotique, reſſemblant à un verre groſſier qui n'a point encore été poli, on peut le comparer à preſent avec une Lentille bien travaillée, & bien polie, & qu'enfin les Luminaires qui juſqu'à preſent avoient lui pour eux-mêmes, luiſent maintenant pour la Terre.* Il me ſemble que je conçois ſa penſée. C'eſt que les Aſtres, dont les Rayons commencerent le I. jour a diſperſer les tenebres du Cahos, devinrent le IV. parfaitement viſibles ſur toute la ſurface de la Terre. Mais je ne ſai ſi cette penſée repond à celle que les paroles de *Moïſe* nous donnent. Si le Soleil exiſtoit actuellement avant ce quatriéme jour, & ſi la Terre étoit déjà placée à la diſtance où elle eſt à préſent de cet Aſtre, falloit-il que Dieu parlât en Maître, & qu'il fit un nouvel Acte de toute-puiſſance, pour rendre le Soleil viſible dans tous les lieux de nôtre Globe Terreſtre, après que l'Air en eût été épuré, & que les Eaux s'en furent ſeparées? Cela devoit certainement arriver ſans Miracle, ou plûtôt il auroit fallu un Miracle pour empêcher que la cho-

choſe n'arrivât. Qu'eſt ce donc que Moïſe voudra dire, lors qu'il nous apprend que *Dieu dit qu'il y ait des Luminaires*, que *Dieu fit deux grands Luminaires, & les Etoiles*; & que *Dieu les mit dans l'étenduë des Cieux pour luire ſur la Terre*? Si l'on s'en tient à l'explication de Mr. *Scheuchzer* cette narration de l'Hiſtorien ſera tout à fait dans le goût le plus oriental, & le plus poëtique, & les conſequences que des Eſprits mal-faits en pourroient tirer pour le reſte, ne peuvent pas ſe conſiderer ſans faire peine à l'eſprit. Nôtre illuſtre Auteur a trop de vertu, & trop d'équité pour prendre en mauvaiſe part la reflexion que je viens de faire. Je puis même l'aſſurer que je ne l'ai faite qu'en tremblant, parce que ſentant toute la ſuperiorité de ſon genie, & de ſes lumieres je me ſuis defié de n'avoir trouvé quelque foibleſſe apparente dans ſon Syſtême, que pour ne l'avoir pas, peut-être, bien compris.

Il y a IX. Planches pour repreſenter les Ouvrages du V. jour. Ces Ouvrages furent les Reptiles, les Oiſeaux, les Poiſſons, & tous les Animaux qui vivent & qui rampent. Gen. I. 20. 21. Ici l'Auteur expoſe à nos yeux en raccourci tout ce que les Naturaliſtes ont remarqué de plus admirable ſur toutes ces Eſpeces de Creatures vivantes. Il commence par les Inſectes, entre leſquels il s'arrête particulierement aux Fourmis & aux Papillons. De là il paſſe aux Oiſeaux, dont la varieté eſt ſi grande que *Willoughby* a eu de la peine à les renfermer tous dans un Volume entier. Contraint de choiſir, ſur ce nombre prodigieux, Mr. *Scheuchzer* ne donne ici que l'*Aigle*, le

le *Perroquet*, le *Corbeau*, la *Huppe*, l'*Autruche*, la *Poule* & le *Coq*, dont les Figures ſont excellemment bien deſſinées, & pour donner une juſte idée de la Generation de ces Volatiles, on voit dans les ornemens de la bordure les differens Etats de l'Oeuf de la *Poule* pendant qu'il eſt couvé, ſelon *Malpighi*. Il traite de la même maniere le ſujet des Poiſſons, des Reptiles Marins, & des Coquillages, & l'œil ne ſe laſſe point d'admirer les diverſes Curioſitez que la Peinture lui offre en ce genre, non plus que l'eſprit à mediter l'admirable majeſté de tous ces Ouvrages. Qu'il faut être aveugle pour n'y pas reconnoître la main d'un Dieu Tout-Puiſſant, & Tout-Sage! Mr. *Scheuchzer* en paroit par tout ſi pénétré, qu'il eſt comme impoſſible qu'un Lecteur attentif n'entre, à cet égard, dans tous ſes ſentimens.

Nous paſſons à regret quantité de ſes Reflexions ſi judicieuſes & ſi Chrétiennes, qu'il tire, en quelque façon, de tous les lieux de la Nature. Mais afin qu'on puiſſe en juger, rapportons une partie de ce qu'il dit ſur l'Ouvrage du VI. jour. Après avoir parlé de la Création des Animaux, & des Reptiles Terreſtres, il vient à celle de l'Homme. „ A preſent, *dit-il*, la plus no-
„ ble de toutes les Créatures... vient paroître
„ ſur le Théatre du Monde.. *Dieu dit: faiſons*
„ l'Homme.... Le ſeul mot, *fiat*, qu'*il ſoit fait*,
„ dont Dieu s'eſt ſervi jusqu'à preſent, ſuffit en-
„ core ici pour produire l'Homme; mais outre
„ cela Dieu tient, en quelque façon, conſeil a-
„ vec la très-Sainte Trinité. Cette Création
„ particuliere, & differente de celle des autres

» Créatures, nous avertit en même temps de
» nôtre nobleſſe, & de nôtre peu de valeur; de
» nôtre Autorité ſouveraine ſur les Créatures,
» & de la ſoumiſſion que nous devons à Dieu.
» Le Myſtere de la Très-Sainte Trinité devoit
» être revelé aux Patriarches par ces mots, *faiſons l'homme*; de façon que ces paroles marquaſſent non une conſultation, ou une délibération; mais ce mouvement par lequel les Etres intelligens s'excitent & ſe portent à agir. *Heidegg.* Hiſt. Patr. *Exerc. IV. Th.* 8.

» Cette Créature ſi noble avant ſa chute, & ſi miſerable après, a été faite à l'image de Dieu. Par conſequent l'Homme (*a*) *eſt né de Dieu*; (*b*) *car auſſi nous ſommes de ſa race*, ce que l'Apôtre des Nations a emprunté du Poëte Aratus, afin de faire voir que les ſeules lumieres de la Raiſon nous enſeignoient cette Origine, ou comme diſoient les Philoſophes Payens, que nous la tirons de Jupiter.

» Si l'on conſidere avec attention cette image de Dieu, on admirera la dignité de l'Homme avant ſa Chute, & la baſſeſſe où cette chute l'a reduit; la communion étroite qu'il avoit autrefois avec Dieu, & la diſtance infinie qui le ſepare aujourd'hui de ſon Créateur; ſa divine Origine, & ſa honteuſe Apoſtaſie.

» Nôtre Ame, qui eſt la pepiniere d'une infinité d'idées, reſſemble à la Divinité par la faculté qu'elle a de penſer, avec cette differen-

» ce,

(*a*) Luc III. 38. ὑἱὸς τοῦ Θεοῦ.
(*b*) Act. XVII. 28. τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν.

» ce, que cette faculté eſt bornée en nous, au
» lieu que Dieu la poſſede dans toute la perfec-
» tion poſſible. Mais que ces penſées ſont con-
» fuſes, interrompuës, incertaines! qu'elles ſont
» reſſerrées dans d'étroites limites, & qu'elles
» durent peu!

» Nôtre Ame eſt immortelle. Mais elle a eu
» cependant un commencement, quoiqu'elle ne
» doive point avoir de fin, depuis qu'elle a com-
» mencé d'être, & cette immortalité dépend de
» la volonté très-libre du Créateur, de celui (*a*)
» qui *poſſede ſeul l'Immortalité*. L'*Homme eſt mor-*
» *tel par la nature de ſon Corps animal, mais il eſt*
» *immortel par la grace de ſon Créateur*, (*b*) dit
» St. Auguſtin. Il ne mourra point, mais il
» pouvoit mourir.

» Nôtre Ame, ſemblable encore à cet égard,
» à la Divinité qui penſe & qui agit avec une li-
» berté & une activité ſouveraines, penſe & a-
» git librement auſſi. Mais cette liberté differe
» peu de l'Eſclavage. Car combien de fois n'ar-
» rive-t-il pas à nôtre Eſprit de ne ſavoir de quel
» côté ſe tourner, d'être embarraſſé ſur le choix,
» de ne ſavoir ce qu'il veut, d'être jetté tantôt
» d'un côté, tantôt de l'autre...? Peut-on dire
» que cette volonté ſoit libre qui ne peut abſo-
» lument rien au dehors du Corps, & qui ne
» peut pas remuer un ſeul Cheveu dans nôtre
» Corps même? Volonté d'autant plus impuiſ-
» ſante, que ſes mouvemens même qu'on ap-
» pelle

(*a*) I. Tim. VI. 16.
(*b*) Lib. VI. de Gen. c. 25.

„ pelle volontaires, ne viennent point de nous, „ mais de Dieu! Combien cet Empire que „ nous exerçons ſur nous-mêmes n'eſt-il pas „ reſtreint & fragile?....

„ L'Empire ou l'Autorité ſouveraine, eſt encore un des Caracteres de l'image de Dieu. „ Gen. I. 28. C'étoit pour leur faire rendre „ hommage à l'Homme que *Dieu avoit fait venir vers l'Homme toutes les Bêtes des Champs &c.* Gen. II. 19. C'eſt auſſi pour cela que „ tous les Animaux *vinrent à Noé.* Gen. VII. „ 14.... Mais que ce Domaine eſt reſtreint & „ dependant! au lieu que celui que Dieu a ſur „ toutes les Creatures, eſt abſolu, toûjours le „ même, & ſans interruption. On peut dire „ même que cette Prerogative dont nous jouïſſons, eſt plûtôt un *Uſufruit* qu'une *Proprieté?*...

„ Un autre Caractere de l'image de la Divinité eſt la *Simplicité* de l'Eſprit; mais elle eſt „ infiniment au deſſous de ſon Original. Les „ penſées de Dieu ſont infinies, très-parfaites, „ & toûjours preſentes à tout: Les nôtres au „ contraire ſont, en quelque façon, diviſibles, „ elles s'excluent mutuellement, & ne ſe preſentent que ſucceſſivement.

„ Enfin l'Intelligence, la faculté d'agir avec „ ſageſſe eſt encore un Caractere de l'image de „ Dieu. Mais ce n'eſt encore là qu'une Ombre, que dis-je? Ce n'eſt rien en comparaiſon „ de la Sageſſe Divine, particulierement dans „ nôtre Etat preſent de corruption & de folie. „ Dieu ſait toutes choſes, & d'une maniere très-„ parfaite: l'Homme ſait beaucoup de choſes,

„ à la

„ à la verité, mais imparfaitement. Il ſouhaite „ avec ardeur de ſavoir beaucoup : cependant „ ce qu'il ſait n'eſt presque rien en comparaiſon „ de ce qu'il ignore, & cette Science, toute pe- „ tite qu'elle eſt combien coute-t-elle de travaux „ & de ſueurs? Et qu'il eſt bien vrai que *nous* „ *ne connoiſſons qu'en partie!*

„ On apperçoit neanmoins encore dans l'Hom- „ me quelques traits de cette image de l'Infini : il „ connoit Dieu, l'Etre infini, & ſes infinies „ perfections : Cependant il ne ſe connoit pas „ lui-même parfaitement, peut-être même con- „ noit-il mieux pluſieurs autres choſes, & lors „ qu'il contemple les choſes qui appartiennent „ à la Divinité, c'eſt comme s'il portoit ſes re- „ gards ſur un Abîme ſans fond d'une Eau claire „ comme le Criſtal.

„ Mais la plus grande difference qu'il y ait en- „ tre l'Original & la Copie, depuis la Chute de „ l'Homme, c'eſt à l'égard de la *Bonté*, la *Ve-* „ *racité*, la *Sainteté*, & la *Juſtice*..... Il eſt ce- „ pendant demeuré encore, par la grace de Dieu, „ quelques reſtes de cet Entendement, & de „ cette Volonté primitifs; l'idée du juſte & de „ l'injuſte; un certain Droit ſur les Créatures; „ certaines verités générales, & axiomatiques. „ Mais ces reſtes ſont ſi defigurés qu'ils ont né- „ ceſſairement beſoin d'être reformés. Il faut, „ par une ſainte vie, *être revêtu du nouvel hom-* „ *me, créé ſelon Dieu dans une juſtice, & une ſain-* „ *teté veritable.* Epheſ. IV. 24. ”

Je l'ai déja dit, & je le repete. Ce n'eſt nul- lement par preference que j'ai rapporté cet Arti-

cle de l'Ouvrage de Mr. *Scheuchzer*. Je n'y ai eû d'autre vûë que d'en faire connoître la Methode & le Caractère. Car d'ailleurs il y en a dans la suite, quantité d'autres où il se trouve plus de discussion & de literature. La seule impossibilité du détail doit me servir d'excuse auprès des personnes qui voudroient qu'on leur donnât, en deux ou trois Feuilles, le précis de ce qu'il y a de plus important en de gros Livres. Contentons-nous de dire de celui-ci, pour finir nôtre Extrait, que les Acheteurs n'auront point regret à ce qu'il leur aura coûté; que l'impression en est très-belle, le Papier fort bon, les Figures magnifiques, & les Explications de la Pieté la plus solide, du jugement le plus exquis, & du savoir le plus rare. Je ferois tort au Traducteur *François*, si je n'ajoutois pas, qu'autant que j'en puis juger sans avoir vû l'Original, sa Traduction est digne de l'Ouvrage, & accompagnée, en quelques Endroits, de notes qui marquent son discernement & son exactitude.

ARTICLE V.

Le veritable ALMANACH NOUVEAU, *pour l'année* 1733. *ou le Nouveau* CALENDRIER JESUITIQUE *extrait de leur Martyrologe, Menologe, & Necrologe.* IMPLE *facies eorum ignominiâ.* A Trevoux *pour la plus grande gloire de la Societé. in* 24. *pp.* 96.

IL y a à Paris au commencement de chaque année un deluge d'Almanachs de divers Titres,

tres, *Almanach du Palais*, *Almanach de la Cour*, *Almanach Astronomique*, *Almanachs pour les Dames*, *Almanachs pour les Maris*, *Almanachs pour les Ecclesiastiques*, *Almanachs Jansenistes*, *Etrennes mignonnes*, *Etrennes Galantes*, *Etrennes* &c. *Calendrier*, &c. Une bonne ame eut envie d'en faire un qui loin de contenir *les sornettes & les bagatelles* dont les autres sont remplis, ou de marquer le cours du Soleil, de la Lune, ou des Planettes & l'Etat du Ciel, enseignât la route sûre pour y parvenir; mais l'execution n'ayant pas paru aussi facile que le projet, cette bonne ame se rabbatit à faire le present Almanach *pour la plus grande gloire de la Société*. On voit par là que le zele de la Religion fait se tourner de bien des manieres; cela se voit fort au long dans la Preface de cet Almanach qui n'est qu'une ironie assez pesamment écrite, *fasse le Ciel qu'après la lecture de ce petit ouvrage on se fasse enfin de ces bons Peres l'idée qu'on en doit avoir & que le public leur rende la justice qu'ils meritent!* C'est ainsi que finit cette Preface; elle est suivie d'une piece qui a pour titre *Idées que les Jesuites ont donné au Public de leur Société extraites d'un Livre qui a pour titre*: Images du premier Siecle de la Compagnie de Jesus *composé par les Jesuites de Flandres l'an* 1640. „ On y voit que les enfans de la Socie-
„ té sont des *Michels* dans leurs combats contre
„ les hérétiques, des *Gabriels* dans la conversion
„ des infidelles, des *Raphaels* dans la consolation
„ des ames & la conversion des pecheurs de tout
„ ordre. C'est la compagnie des parfaits, ce
„ sont des Lions, des aigles, des heros, des *fou-*

„ *dres de guerre*, des Genies Tutelaires, des Pro-
„ phetes & protecteurs de l'Egliſe, *ils naiſſent*
„ *tous le caſque en tête*, c'eſt une fleur de Che-
„ valerie, & un ſeul d'entr'eux vaut une ar-
„ mée; c'eſt une horloge qui eſt réglée & qui
„ règle toutes choſes &c. C'eſt le *rational* atta-
„ ché ſur la Poitrine du Grand Prêtre par le-
„ quel il decide infailliblement, enfin c'eſt le
„ premier & le plus grand miracle qu'on ait vû
„ dans le Monde. Auſſi la Societé n'a-t-elle pas
„ beſoin d'en faire, ce ſont les maîtres du mon-
„ de, les plus ſavans des mortels, les Docteurs
„ de toutes les Nations, les Apollons & les A-
„ lexandres de la Théologie. " Nous paſſons ſous ſilence toutes les amplifications, & accompagnemens ironiques qui ſuivent, tant à l'égard de toute la Societé qu'à l'égard de ſon Fondateur IGNACE qui eſt au-deſſus de *Moïſe* & des Apôtres, & encore à l'égard de quelques autres Docteurs de cette Societé qui ont étendu les bornes de la Science ſacrée &c.

Comme ſi cette Piece ne ſuffiſoit pas pour donner une haute idée des Jeſuites, elle eſt ſuivie d'un Article intitulé: *Privilege extraordinaire de la Societé par deſſus tous les autres Ordres.* On y voit entr'autres choſes que les Jeſuites ſont les Affranchis & les Compagnons de Jeſus, préférables par conſéquent aux Capucins & aux Chartreux, ſuivant une viſion qu'eut un jeune homme dans laquelle il vit le nom de ces deux Ordres écrits en lettres d'argent, mais celui des Jeſuites en lettres d'or. On y voit auſſi que nul Jeſuite ne ſera damné & que la Societé n'a nul ſujet de crain-

craindre la corruption, que Jesus-Christ veut que l'on couvre la Societé de guirlandes & de chapeaux de fleurs à cause de la grandeur & de l'excellence de son nom, *C'est*, dit-on en finissant cet Article, *ce que nous esperons que le public ne manquera pas de faire quand il aura lû cet ouvrage.*

On trouve ensuite les 12. mois de l'année dont les quantiêmes sont marqués entre deux lignes à gauche par les chiffres Romains accompagnés des lettres initiales de chaque jour de la semaine. Les 12. mois ne contiennent que 83. jours du Calendrier Jesuitique. Nous en allons rapporter quelques Articles qui feront juger du zèle de l'Auteur pour l'honneur de la Societé & où l'on verra sans doute que si ce zèle ne pouvoit être plus vif, il pouvoit être plus ingenieusement employé.

„ Le 7. Janvier les nôces du B. P. Mena Confesseur Jesuite avec sa devote, puis avec une „ Gennoise. Indulgence pour les Peres Confes„ seurs de la Societé. Panegyrique du B. par le „ R. P. Moralez Jesuite Missionnaire du Japon.

„ Le 21. le B. Confucius, Patron tutelaire de „ l'Eglise de la Chine, mort en odeur de sainte„ té, sans avoir eu la connoissance de Jesus„ Christ & trepassé deux mille ans avant que „ l'on eût annoncé l'Evangile à ces vastes Ro„ yaumes. Les RR. PP. Jesuites feront à la „ Chine en son honneur les Sacrifices & les Ido„ latries ordinaires. Panegyrique du B. par Mr. „ Palafox, Evêque d'Angelopolis.

„ Le 10. Fevrier. La B. Marie Alacoque R. „ de la Visitation. Panegyrique par Mr. Languet

„ de Gergy, ci-devant Evêque de Soiſſons & „ aujourd'hui Archevêque de Sens, où toute l'A- „ cadémie & le Regiment de la Calotte aſſiſte- „ ront en corps. La piece ſera nouvelle, attendu „ le ſort facheux de celle que ce Prelat donna „ au public en 1730. qui en fut honnêtement & „ juſtement ſifflée.

„ Le 3. Mars le B. frere Balthazar de Rois „ Jeſuite mort à Grenade en odeur de chaſteté, „ entre les bras d'une jeune femme mariée. In- „ dulgence privilégiée pour tous les Moines. Ser- „ mon par le Reverend P. Poiſſon Cordelier „ du grand Convent.

„ Le 4. grand Service ſolemnel, pour le repos „ de l'ame du mari de laditte jeune femme, qui „ fut pendu & étranglé par les ſoins charitables „ des RR. Peres de la Societé. On y chantera „ le *Dies Iræ*, avec le *Requiescat*... Tous les „ maris ſont invitez d'y aſſiſter, & de s'y trou- „ ver de bonne heure, l'aſſemblée, ſelon toutes „ les apparences, devant être nombreuſe. Il y „ aura force pardons à gagner.

„ Le 1. d'Avril, la fête des poudres en An- „ gleterre. Il y aura ce jour-là grand feu d'arti- „ fice dans la Cour du Palais. Grande Indul- „ gence & grande ſolemnité chez les RR. PP. „ Jeſuites de Londres, où les chapelles des B. „ Garnet & Oldecornes, Jeſuites martyriſés à ce „ ſujet, ſeront magnifiquement decorées & illu- „ minées. Sermon par le R. P. Jouvency, Je- „ ſuite, Hiſtoriographe de la Societé.

„ Le 28. le B. Barriere, executeur des ven- „ geances de la Societé, martyriſé à Mehun.

„ Ser-

„ Sermon sur le parricide, par le R. Pere Va-
„ rades Jesuite.

„ Le 14. Mai le Bienheureux Pere Morales
„ Jesuite, Martyr de la Foi, pour la propagation
„ de laquelle il se maria au Japon. Indulgence
„ pour tous les Moines Apostats et defroquez.
„ Panegyrique du B. par un Cordelier refugié à
„ Geneve.

„ Le 27. le B. Ravaillac, Martyr, Libérateur
„ de la Societé, & Defenseur de la Catholicité.
„ Sermon sur le respect & l'obéissance qui est
„ dû au Pape, au préjudice des autres Princes
„ & Rois de la terre, par le R. P. d'Aubigni
„ Jesuite.

„ Le 8. Juin jour de St. Medard grand Solem-
„ nel dans la paroisse du Fauxbourg St. Marcel
„ de Paris, qui a pris ce St. pour titulaire. Le
„ service se fera par les Exempts & les Archers,
„ qui sont depuis long-temps les habituez de cet-
„ te paroisse. L'Office sera fort court, mais en
„ recompense le Sermon sera vif, pathetique, &
„ fort long. Mr. l'Abbé Coëffrel, leur Autmô-
„ nier, y fera briller son zele & son éloquence
„ ordinaire.

„ Le 30. la fête de la deposition de Mre. J. B.
„ Soanen, Evêque de Senès. *Te Deum* en musi-
„ que dans l'Eglise des grands Jesuites. Panegy-
„ rique des SS. PP. du St. Concile d'Ambrun,
„ par Mr. l'Evêque de Montpellier & 40. des
„ plus célebres Avocats de Paris, alternative-
„ ment.

„ Le 3. Juillet la grande fête du B. Pere Jean
„ B. Girard, Jesuite, Confesseur & restaurateur

„ des

„ de l'Ordre des Jeſuiteſſes en Provence. Gran-
„ de Indulgence pour toutes les meres qui met-
„ tent & mettront leurs filles ſous la direction
„ des RR. Peres de la Compagnie. Panegyri-
„ que du B. par Mr. Chaudon, ci-devant Avo-
„ cat au Parlement d'Aix.

„ Le 15. la fête des Stigmates de Catherine de
„ Cadiere, atteſtées & palpablement verifiées
„ par le B. P. Girard, Confeſſeur de lad. De-
„ moiſelle. Sermon ſur le ſixiéme commande-
„ ment par le R. P. Marion Jeſuite d'Avignon.

„ Le 26. la delivrance miraculeuſe du B. P.
„ Girard. Indulgence pour tous les criminels,
„ de quelque nature que ſoient leurs crimes. Pre-
„ dication par ſa revendiſſime Reverence le R.
„ Pere de Liniere, Jeſuite, Confeſſeur. Com-
„ me la choſe ſera nouvelle & rare, pour éviter
„ le trop grand concours des perſonnes qui ſe-
„ roient curieuſes d'y aſſiſter, on avertit le pu-
„ blic que l'on n'entrera ce jour-là chez ces Re-
„ verends PP. que par Billets, ou en payant
„ comme on le fait tous les ans à leurs Tragedies,
„ & à leurs Ballets Pantomimes. Mr. le Nonce
„ y aſſiſtera.

„ Le 24. Août jour de St. Barthelemi, maſſa-
„ cre général des Bajaniſtes, Richeriſtes, Jan-
„ ſeniſtes, Arnauldiſtes, Quesneliſtes, Parle-
„ mentaires, & autres hérétiques de cette natu-
„ re, qui ſont oppoſez à la Doctrine & aux deſ-
„ ſeins de la Societé. Indulgence pleniere pour
„ tous ceux qui tremperont leurs mains dans le
„ ſang desdits hérétiques, avec la bénédiction
„ Papale, *in articulo mortis*. Il y aura exhorta-
„ tion par Mr. le Nonce. „ Le

„ Le 4. Septembre le B. P. Le Tellier, premier Inſtituteur de l'Inquiſition en France. „ Proceſſion à la Baſtille, à Vincennes, au Fort „ l'Evêque. Indulgence à perpetuité pour les „ Vanneraux, les Renards, les Tapins, & autres executeurs des ordres de la ſainte Inquiſition. Sermon ſur l'Héréſie par le R. P. de Liniere Jeſuite, ſucceſſeur du B. dans cette „ auguſte charge.

„ Le 9. La fête des Repreſailles. Proceſſion „ du Parlement de Paris aux quatre coins du „ Royaume. *Te Deum* aux grands Jeſuites de „ cette Ville. Sermon par Mr. de Vintimille. „ Indulgences pour les maîtres des poſtes.

„ Le 9. Octobre le Baptême du Fils unique „ ou la ripaille des quarante. Grand regal chez „ la belle Eminence Monſeignèur le Cardinal de „ Rohan, Evêque de Strasbourg. Le ſervice „ y ſera delicat, & nos Seigneurs les Prelats y „ officieront *in magnis*. Eloge des bons morceaux par Mr. l'ancien Archevêque d'Aix. Indulgence pour les Traiteurs, Cabaretiers, Tabagiſtes &c.

„ Le 15. la fuite du Pere Jouvency Jeſuite en „ Italie, Hiſtoriographe de la Societé, où il alla chercher du baume contre la brûlure. Sermon par Mr. l'Abbé Drouin.

„ Le 8. Novembre Commemoration de l'expulſion de la Societé des Etats de Veniſe pour „ avoir ſoutenu les pretentions du Pape contre „ les interêts de cette République: il n'y aura „ ce jour-là ni Indulgence ni Service, hors la „ proceſſion où l'on chantera le Pſeaume *in Exitu*.

„ Le

„ Le 29. la conversion du R. Pere Mena, Je-
„ suite du Christianisme au Judaïsme. Sermon
„ par un Capucin refugié à Basle.

„ Le 4. Decembre. Translation de Ste. Barbe.
„ *Te Deum* au College de Louïs le Grand. In-
„ dulgence pour les Exempts, Archers de la
„ Police & de l'Ecuelle. Panegyrique de Mr.
„ Herault, par le Docteur Gaillande, aujour-
„ d'hui Principal du College du Plessis.

„ Le 28. jour des Innocens, Massacre de
„ Thorn, excité & causé par les R.R. Peres de
„ la Societé. Sermon, par un Ministre de la
„ Reforme, converti à cette sainte journée.

„ Le 30. l'extirpation & l'abolition generale
„ de la Compagnie de Jesus. Cette Fête qui a
„ été annoncée par le Pape Innocent X. est at-
„ tenduë avec grande impatience par toute la
„ Chrétienté, qui la celebrera avec grande alle-
„ gresse, dut-il n'y avoir ni Pardons, ni Indul-
„ gences à gagner. Dieu nous fasse la grace de
„ la voir bientôt dans le Calendrier.

Après le mois de Decembre on trouve un petit Avis, où il est dit que comme il se pourroit trouver des gens scrupuleux qui après la lecture de ce Calendrier pourroient soupçonner l'Auteur de malice & peut-être d'incredulité, d'avoir donné le titre de Bienheureux aux personnages dont on vient de voir ici les noms; il croit être à l'abri de tout soupçon en donnant au public un Abregé très-succinct de la Doctrine des Jesuites tirée des livres mêmes de leurs Théologiens & de leurs Casuistes par lequel, dit l'Auteur, le Lecteur verra si nous avons outré la raillerie, &

si nous avons rien mis du nôtre : nous y joignons encore, poursuit-il, quelques Actes juridiques qui sont devenus très-rares par le soin que la Société a pris de les faire enlever &c.

Après un Abregé de ce que l'Evangile enseigne on trouve trois Articles sur ce que des Peres de la Société ont enseigné touchant *la connoissance de Dieu & de la justice, les pechés d'ignorance & la crainte servile* : sur trois autres Articles, *l'Amour de Dieu, le culte qu'on doit à Dieu, de la devotion à la Ste. Vierge.* Et enfin de la devotion en général, de la Confession, Satisfaction &c. de l'Amour du prochain, de l'homicide, du duel, des restitutions, de l'usure, du larcin, & sur les sept pechez mortels. Les Pieces justificatives sont une conclusion de la Sorbonne contre l'Etablissement des Jesuites à Paris l'an 1554. Une Requête presentée par l'Université de Paris à la Cour de Parlement à ce que la Société fût chassée, une Relation de la Procédure faite contre Jean Chatel Etudiant au College des Jesuites, pour le parricide par lui attenté en la personne du Roi Henri IV. Un Arrêt contre Jean Chatel & les Jesuites, un Recit de la Procédure faite à l'encontre du Pere Guignard, Jesuite, atteint & convaincu d'avoir écrit des libelles diffamatoires contre Henri IV. un Arrêt contre Jean Guignard du 7. Janvier 1595. un Arrêt contre Jean Gueret Jesuite, Precepteur de Jean Chatel, & Pierre Chatel son Pere, un Arrêt du Parlement de 1598. portant defenses à toutes personnes d'envoier des Ecoliers aux Colleges des Jesuites, en quelques lieux & endroits qu'ils soient, pour y être in-

inſtruits, & qui punit le St. Tournon pour avoir contrevenu à l'Arrêt, par la ſaiſie de ſes biens, par la perte de ſa charge, & le declare indigne & incapable de la tenir & de l'exercer; prive les Ecoliers contrevenans de tout degré en l'Egliſe & l'Etat. Un Extrait des Remontrances du Préſident de Harlai contre le rapel des Jeſuites, au Roi. Un Extrait du Livre du Pere de Santarel Jeſuite, intitulé: *Traité de l'Héréſie, Schisme & Apoſtaſie, & du pouvoir du Pape* approuvé par Vitelſchus, Général des Jeſuites, du Vice-gerent du Pape, & du Maître du Sacré Palais. Un prémier Arrêt du Parlement de Paris du 13. Mars 1626. ſous Louïs XIII. des Articles de demandes de Meſſieurs du Parlement aux Jeſuites avec leur Réponſe. Un ſecond Arrêt du Parlement contre les Jeſuites du 17. Mars 1626. Un Extrait de la Cenſure de Sorbonne dans une Aſſemblée extraordinaire du 16. Mars 1626. Une Liſte de pluſieurs autres piéces, avec une concluſion aſſortiſſante à tout l'ouvrage finiſſant par ces vers:

Sauterelles des noirs abîmes,
Empoiſonneurs empoiſonnez,
Tigres de rage forcenez
Contre d'innocentes victimes,
Pouvez-vous ſans impieté,
Vous dire la Societé
D'un Dieu tout bon, tout charitable?
Seroit-ce parce qu'au deſert,

Je-

Jesus autrefois a souffert,
D'avoir pour compagnon le Diable.

Dieu nous garde, ami Lecteur, de l'un & des autres. Amen, Amen.

ARTICLE VI.

OBSERVATIONS *upon the* PROPHECIES *of* DANIEL *and the* APOCALYPSE *by Sir* ISAAC NEWTON,

C'est-à-dire:

Observations sur les Propheties de DANIEL *& sur* l'APOCALYPSE de S. JEAN par Mr. le Chevalier NEWTON. *à Londres*, 1733. *in* 4. *pages* 323.

IL paroît par ce Livre, que son illustre Auteur ne s'est pas moins appliqué à l'étude de l'Ecriture Sainte & des Oracles les plus obscurs, qu'aux Découvertes Astronomiques & Physiques; quoique nous ne pretendions pas soûtenir, qu'il ait aussi bien réussi dans la premiére que dans la derniere.

L'Introduction regarde les *Compilateurs* des Livres du Vieux Testament. On commence par l'*Octateuque*, c'est-à-dire *les cinq Livres de Moïse*, & ceux de *Josué*, des *Juges* & de *Ruth*. Mr. le Chevalier *Newton* prétend que ces Livres

ne contiennent qu'une Hiſtoire ſuivie écrite de la même main : & que tels que nous les avons aujourd'hui ils n'ont été écrits ni avant le Regne de *Saül* ni après celui de *David*. Pour le prouver on cite *Geneſ. XXXVI:* 31. *Juges XVII:* 16. *XVIII:* 1. *XIX:* 1. *XXI:* 25. *I:* 21. 2. *Sam. V:* 8. 1. *Chron. II:* 8. *Ruth IV:* 17, 22. On attribuë cette Collection à SAMUEL, qui vivoit pendant le regne de *Saül*, & qui d'ailleurs en qualité de Prophete, de Juge, & d'Ecrivain ſacré (2. *Sam. X:* 25.) étoit très-propre à faire un tel Ouvrage. Mais on croit, qu'il s'eſt ſervi de l'*Hiſtoire de la Création*, & du Livre *des generations d'Adam*, compoſé par *Moïſe*; du livre *des Guerres de l'Eternel* commencé par *Moïſe* & continué par *Joſué*; du *Livre de Jaſcher*, & d'autres Memoires, dont il eſt fait mention *Geneſ. II:* 4. *V:* 1. *Nombr. XXI:* 14. *Joſué XXIV:* 26. *X:* 13. 2. *Sam. I:* 18.

C'eſt ſur ce Livre, que David & Salomon ont reglé le Tabernacle & le Temple; & c'eſt de là que David a tiré les Hiſtoires, qu'il allegue au *Pſeaume LXXVIII.* Mais ce Livre tomba bientôt après en oubli pendant les troubles du regne de *Roboam*, cauſés par l'invaſion de *Siſac* Roi d'Egypte, qui durerent environ vingt ans, juſqu'à ce qu'*Aſa* fils de Roboam rétablit la Loi & l'Alliance 2. *Chron. XV:* 3, 12. Et que *Joſaphat* ſon fils envoya de ſes principaux Gouverneurs & des Levites, qui enſeignerent en Juda ayant avec eux le Livre de la Loi de l'Eternel; 2. *Chron. XVII:* 19. Ce même Livre, qui s'étoit aparemment perdu du tems de la captivité de *Manaſſé*, fut retrouvé ſous JOSIAS ſon petit-fils, 2. *Chron. XXXIV.* On

On paſſe aux *deux Livres de Samuel*, & comme on n'y trouve point de Citations, on les croit originaux & contemporains aux choſes qui y ſont racontées, c'eſt-à-dire, que la partie qui contient l'Hiſtoire de la Vie de Samuel a été écrite ou par lui-même ou ſous ſes yeux, & que la continuation eſt de ſes diſciples, les Prophetes de Najoth en Rama 1. *Sam. XIX.* 18, 19, 20.

Les *Livres des Rois* ſont citez dans *les Livres des Chroniques*, & les Livres des *Chroniques* ſont citez dans les Livres des *Rois*. De là on conclud, qu'ils ont été écrits en même tems. On ſuppoſe que c'eſt ESDRAS, qui en a fait la collection ſur les Actes de David, de Salomon, & des autres Rois, écrits par *Samuel*, *Nathan*, *Gad*, *Ahia*, *Semaïa*, *Iddo*, *Hanani*, *& Eſaïe*, en y ajoûtant les Livres qui portent le nom d'*Eſdras* & de *Nehemie*, leſquels commencent, où les Livres des *Chroniques* avoient fini.

On croit que le même *Eſdras* a ramaſſé les Ecrits des *Prophetes* & qu'il les a rangez dans l'ordre, dans lequel on les voit préſentement; que l'Hiſtoire de *Jonas* n'a pas été écrite par ce Prophete, mais par quelque autre, & que les ſix prémiers Chapitres de *Daniel* n'ont point été écrits par lui-même, à moins qu'on ne diſe, que le dernier verſet du prémier & du ſixiéme Chapitre ont été ajoûtez par *Eſdras*.

Comme on trouve des *Pſeaumes*, qui font allusion à la Captivité de Babylone, on eſt porté à croire, qu'*Eſdras* a auſſi fait la collection des *Pſeaumes*, compoſez par *Moïſe*, *David* & autres.

Le ſecond Chapitre traite du *langage Prophetique*, dont les figures ſont empruntées du monde naturel pour repreſenter les Empires & les Royaumes. Les *Cieux* ce ſont les Magiſtrats ; la *Terre*, les Sujets ; l'*Enfer*, les malheureux : *monter au ciel*, c'eſt être élevé en dignité ; *descendre ſur la terre*, c'eſt tomber. Un *grand tremblement de Terre*, ſignifie des troubles dans un Royaume ; la *création d'un nouveau Ciel*, c'eſt l'érection d'un gouvernement : Le *Soleil* c'eſt le Roi ; les *Etoiles*, les Grands du Royaume ; la *lumiere*, la gloire ; les *ténèbres*, la baſſe condition ; l'*incendie* & les *tempêtes*, la guerre ; la *pluie*, les graces du S. Eſprit &c.

Après ce Discours préliminaire M. *Newton* explique les Viſions de *Daniel*. Par les *quatre metaux* & par les *quatre bêtes* il entend les quatre Monarchies, des Babyloniens, des Perſes, des Grecs & des Romains ; il commence la derniere par la conquête de la Macedoine en l'année huitiéme d'*Antiochus Epiphanes*, & finit par la mort de *Theodoſe* le Grand ; car c'eſt alors que les Goths ayant ravagé l'Empire & pris Rome érigerent dix Royaumes repreſentés par les *dix doits* des pieds de la ſtatue, & par les *dix cornes* de la quatriéme bête *Dan. VII:* 7. Voici l'énumeration de ces Royaumes : le Royaume 1. des *Vandales* en Eſpagne ; 2. des *Sueves* en Eſpagne ; 3. des *Wiſigoths* ; 4. des *Alains* dans les Gaules ; 5. des *Bourguignons* ; 6. des *Francs* ; 7. des *Bretons* ; 8. des *Huns* ; 9. des *Lombards*, & le Royaume 10. de *Ravenne*. On prouve par l'Hiſtoire, que tous ces Royaumes ont été érigez vers le commencement du cinquiéme ſiécle. Par

Par l'onziéme ou *la petite corne* vs. 8. l'Auteur entend le Pape; ſes *yeux* marquent l'inſpection qu'il prétend avoir en qualité d'Evêque univerſel; *ſa bouche qui parle de grandes choſes*, deſigne ſa prétenduë infaillibilité; il *arracha trois des premiéres cornes*, c'eſt-à-dire, il acquit dans le huitiéme ſiécle le patrimoine de S. Pierre, en ſe ſoumettant l'Exarchat de Ravenne, le Royaume des Lombards, & le Duché de Rome; il regnera *un tems & des tems & une moitié de tems* vs. 25. c'eſt-à-dire, trois années & demi, qui font en ſtyle Prophetique 1260. ans.

Par la *petite corne du boue Dan. VIII.* 9. on entend la Macedoine ſous la domination des Romains, car alors la *puiſſance* de la Macedoine *s'eſt accrue, non par ſa* propre *force* vs. 24, mais par la force des Romains, qui conquirent peu après l'Aſie, la Syrie, la Judée, & l'Egypte: On refute les Interprêtes qui ont cru que cette petite corne ſignifioit Antiochus Epiphanes.

En expliquant l'onziéme Chapitre de *Daniel* Mr. *Newton* ſuit l'interpretation commune, jusqu'au verſet 31. qu'il entend de la deſtruction de Jeruſalem par les Romains. Ceux qui *donnent inſtruction* vs. 32. ce ſont les Apôtres & les Martyrs; *ils ſeront un peu ſecourus* vs. 34. par *Conſtantin* le Grand. Le *Roi qui s'enorgueillira* vs. 36. c'eſt l'Empire Grec à Conſtantinople; *il ne ſe ſouciera point des femmes* vs. 37. il protegera les Moines, & encouragera le Celibat; il *honorera le Dieu Mahuzzim* vs. 38. c'eſt l'invocation des Saints, que l'on a pris pour patrons après leur mort; *le Roi du Midi choquera avec lui* vs. 40.

c'eſt-à-dire les Sarraſins; *le Roi d'Aquilon ſe levera contre lui*, c'eſt l'Empire des Turcs.

Il y a ici une Digreſſion touchant *le tems de la naiſſance & de la mort de Jeſus-Chriſt*. On célèbre la memoire de la *Naiſſance de Jeſus-Chriſt* le 25. Decembre, mais on n'eſt pas en droit de conclure de là, qu'il eſt né le même jour; car il faut ſavoir, que ceux qui ont inſtitué les fêtes Chrétiennes, ont choiſi des jours remarquables, & leur ont aſſigné au hazard une certaine fête. Ils ont pris, par exemple, le 25. de Mars pour la fête de l'Annonciation, le 24. Juin pour la fête de S. *Jean*, le 29. de Septembre pour la fête de S. *Michel*, & le 25. de Decembre pour la fête de Noël, parceque c'étoient les jours de l'Equinoxe du Printems, du Solſtice d'Eté, de l'Equinoxe d'Automne, & du Solſtice d'Hiver, du tems de la correction de l'Almanac par Jule Ceſar. Par la même raiſon ils ont placé la fête de S. *Philippe* & de S. *Jacques* le 1. de Mai, parce que ce jour étoit la fête de la Bonne Déeſſe. Ainſi le jour de *Noël* ne nous indique pas le véritable jour de la naiſſance de Jeſus-Chriſt. On ne tire pas de plus grands ſecours des Peres, parcequ'ils ne ſont nullement d'accord entre eux-mêmes pour fixer l'Epoque.

La tradition n'eſt pas moins incertaine & contradictoire par rapport à l'année de la *mort de Jeſus-Chriſt*. Il faut donc bâtir ſur des fondemens plus ſolides, & voir ce qu'on peut tirer de l'Ecriture ſainte. Jeſus-Chriſt ayant été baptizé l'année 15. de Tibere *Luc III.* 1. il célébra la Pâque l'année 16. *Jean II.* 13. & paſſa par la Samarie

marie vers le Solſtice d'hiver quatre mois avant la moiſſon *Jean IV*: 35. L'année 17, ayant apris que S. *Jean* étoit en priſon, il repaſſa en Galilée, & fut à Cana, à Nazaret, & enfin à Capernaum vers le tems de la *ſeconde* Paque. Il fit le Sermon ſur la montagne en été, quand les lis étoient en fleur *Matth. VI*: 28; il eſſuya une tempête ſur le lac *Matth. VIII*: 24. ce qui deſigne le tems approchant l'hiver, il choiſit les Apôtres, reçut les envoiés de S. Jean, & paſſa par les bleds *Matth. XII*: 1. à la *troiſiéme* Paque. Il prononça la parabole du Semeur *Matth. XIII.* en hiver, après la mort de S. Jean il multiplia les pains, la *quatriéme* Paque étant prochaine *Jean VI*: 4. Il célébra à Jeruſalem la fête des Tabernacles, & celle de la Dedicace *Jean VII*: 2. & *X*: 22. il reſſuscita Lazare, & fut crucifié lui-même à la *cinquiéme* Paque, l'année 20. de *Tibere*, ſous le Conſulat de *Fabius* & *Vitellius*.

On aprend la même choſe par un raiſonnement Aſtronomique. Jeſus-Chriſt a été crucifié le 14. du mois de Niſan, qui étoit la pleine Lune après l'Equinoxe du Printems. Or il faut ſavoir, que les Juifs ne commençoient pas les mois du moment de la nouvelle Lune, mais du moment de ſon Apparition, qui venoit ordinairement plus tard de 18. heures. Il faut ſavoir en ſecond lieu, que pour éviter la concurrence de deux fêtes ils commençoient le mois un jour plus tard, toutes les fois que le prémier de Tisri auroit été un Dimanche, ou un Mecredi ou un Vendredi. Ces principes poſés il conſte par le Calcul, que le 14. de Niſan de l'année 31. de

Christ étoit un Mecredi, l'an 32. un Lundi, l'an 33. & 34. un Vendredi, l'an 35. un Mecredi, & l'an 36. un Samedi. Delà on conclud que Jesus-Christ n'est mort ni l'année 31. ni en 32. ni en 35. ni en 36, parceque dans le cours de ces années le 14. de Nisan n'étoit pas un Vendredi. Restent les années 33. & 34. Ce n'étoit pas l'année 33, car les Disciples de Jesus-Christ avoient trouvé le bled dans sa maturité à Paque deux ans avant sa mort, comme nous avons vu ci-dessus, ce qui probablement ne fut pas la Paque de l'année 31, le 28. de Mars, mais plûtôt celle de l'année 32. le 14. d'Avril. D'où il s'ensuit que l'année de la passion c'est l'année 34.

La seconde Dissertation est sur l'*Apocalypse*. Quoiqu'il semble par le temoignage de S. *Irenée*, que l'Apocalypse n'avoit été publiée que sous Domitien, nôtre Auteur croit pourtant, qu'elle a été écrite plutôt. Il se fonde sur les Demonstrations Evangeliques d'*Eusèbe* l. 3, qui joint le bannissement de S. Jean dans l'Isle de Patmos avec la mort de S. *Pierre* & de S. *Paul*, qui arriva sous Neron: c'étoit aussi le sentiment de *Tertullien*, de *Pseudo-Prochore*, de celui qui a inventé la fable, que S. *Jean* avoit été mis dans l'huile bouillante par *Neron*, immédiatement avant que d'être banni, & de celui qui a mis le titre de l'Apocalypse dans la Version Syriaque. *Arethas* nous assure aussi, que l'Apocalypse avoit été écrite avant la destruction de Jerusalem, laquelle selon les anciens Interprêtes avoit été prédite & representée par le sixiéme Seau. Enfin *Epiphane* soûtient que l'Apocalypse avoit été écrite même avant le regne de *Neron*.

Le

Le ſentiment commun eſt, que S. Jean fut exilé par Domitien, qu'il retourna à Epheſe après la mort de cet Empereur, & qu'il ne lui ſurvecut que deux ans & demi. Cela eſt refuté par un fait raconté dans les Ecrits de Clement d'Alexandrie, d'Euſebe, & de S. Chryſoſtome: que S. *Jean* après ſon retour de Patmos avoit confié un jeune homme aux ſoins d'un Evêque, que ce jeune homme après avoir été inſtruit dans la Religion Chrétienne & après avoir reçû le Baptême s'étoit relâché par degrés, juſqu'à devenir à la fin chef d'une bande de brigands, que S. Jean l'ayant apris, en faiſant la viſite des Egliſes, ſe mit à cheval pour chercher ce brigand, & qu'il le fit rentrer dans le ſein de l'Egliſe. C'eſt une Hiſtoire de pluſieurs années, arrivée dans un tems, que S. *Jean* avoit encore aſſez de vigueur: par conſequent ce n'a pas été après la mort de Domitien, quand S. *Jean* avoit presque 90. ans, mais plutôt après la mort de Neron.

Il y a encore d'autres argumens, qui prouvent, que l'Apocalypſe a été écrite avant la deſtruction de Jeruſalem. 1. S. *Jean* y fait alluſion au Temple, à l'Autel, & à la Sainte Cité, comme ſubſiſtant encore. 2. Le ſtyle de l'Apocalypſe eſt plus rempli d'Hebraiſme que celui de l'Evangile, ce qui vient aparemment de ce qu'elle avoit été écrite immediatement après que S. *Jean* fût obligé de quitter la Judée à l'occaſion de la guerre, & avant qu'il ſe fut rendu la langue Grecque aſſez familiere. 3. On avoit pluſieurs fauſſes Apocalypſes, de S. *Pierre*, de S. *Paul*, de S. *Thomas*, de S. *Etienne*, & de *Cerinthe*,

the, dès les premiers tems du Chriſtianiſme; car *Cerinthe* mourut avant S. *Jean*, & s'oppoſa aux Apôtres à Jeruſalem avant la premiere année de Claude. Or il eſt très-naturel de croire, que la veritable Apocalypſe étoit la plus ancienne, & que les fauſſes avoient été ſuppoſées à ſon occaſion & à ſon imitation. 4. Il ſemble que l'Épître aux Hebreux, que l'on croit addreſſée aux Juifs refugiés en Aſie, de même que les Epîtres de S. Pierre, font alluſion à l'Apocalypſe. Ce qui eſt dit par exemple dans l'Epître aux Hebreux de Melchiſedec Sacrificateur & Roi, de la parole de Dieu comparée à une épée à deux tranchans, du repos de la terre dont la fin eſt d'être brûlée, du feu qui doit devorer les Adverſaires, de la Cité qui a des fondemens & de laquelle Dieu eſt l'Architecte, de la nuée de temoins, de la Montagne de Sion, de la Jeruſalem celeſte, de l'ébranlement de la terre & du Ciel, & de l'abolition des choſes muables, afin que celles qui ſont immuables demeurent; tout cela a beaucoup de rapport avec ce que nous trouvons dans l'*Apocalypſe*. S. *Pierre* fait dans ſa premiére Epître trois fois mention de la Revelation de Jeſus-Chriſt, il y parle du ſang de Chriſt comme de l'agneau déjà ordonné avant la fondation du monde, d'une maiſon ſpirituelle, d'un héritage incorruptible conſervé dans les Cieux pour nous, de la Sacrificature Royale & ſainte, du jugement qui commence par la maiſon de Dieu, & de l'Egliſe de Babylone. Si on ne prend toutes ces expreſſions que pour des alluſions obſcures à l'Apocalypſe; on ne ſauroit diſconvenir,

que

que la ſeconde Epitre de S. Pierre depuis le verſet 19. du premier chapitre juſqu'à la fin ne ſemble être qu'un Commentaire ſuivi ſur l'*Apocalypſe*.

Après cette diſcuſſion on poſe en fait, que le Temple eſt la Scene des viſions de l'Apocalypſe, & que les viſions ſe rapportent à la fête du ſeptiéme mois. Le prémier jour de ce mois le ſouverain Sacrificateur ornoit les lampes; les ſept Anges repondent aux ſept *Amarcholim* ou gardes des clefs du treſor; les 24. Anciens aux chefs des familles ſacerdotales; les eclairs, au feu de l'autel; le tonnerre & les voix, au ſon des trompettes & au chant; la mer de verre, à la mer d'airain; les 4 bêtes, au peuple d'Iſraël; le livre écrit dedans & dehors, au livre de la Loi, que le ſouverain Sacrificateur devoit étudier pour ſe preparer au jour du jeûne ſolennel du 7. mois; ce qui ſe paſſa à l'ouverture du ſeptieme ſeau, repond au jour du jeûne ou de l'expiation, auquel jour tout le peuple d'Iſraël eſt ſeellé dans le livre de la vie & de la mort, ſelon la tradition des Juifs; la multitude ayant des palmes en leurs mains repond à la celebration du grand Hoſanna le dernier jour de la fête des Tabernacles.

L'enfant, qui doit gouverner toutes les nations avec une verge de fer, c'eſt l'Empire chrétien, la *terre* c'eſt l'Empire des Grecs à Conſtantinople; la *mer* c'eſt l'Empire des Latins; la bête qui montoit de la Terre, c'eſt l'Egliſe Grecque &c.

Nous laiſſerons au Lecteur la liberté de faire la Critique de cet Ouvrage. Il y en aura ſans doute,

doute, qui paroitront ſurpris, de ce que dans le Catalogue des Livres Canoniques du Vieux Teſtament il n'eſt point fait mention des Ecrits de *Salomon*; d'autres demanderont, comment on a pu prendre le Duché de Rome pour une des *trois cornes arrachées*, vu qu'elle ne ſe trouve point parmi les *dix cornes*? Dan. VII: 7, 8. On trouvera auſſi à redire à ce que par τὰς ἡμέρας τῆς ἀναλήψεως Luc IX: 51. Mr. Newton entend *le tems, quand Jeſus-Chriſt devoit être reçu par les Juifs à Jeruſalem* p. 152: Ce terme ſignifiant par tous ailleurs l'aſcenſion ou l'*aſſomption* de Jeſus-Chriſt au Ciel, étant pris de l'Hiſtoire d'*Elie*, 2. Rois II: 9, 10. & XII: 17. à laquelle l'Evangeliſte fait alluſion lui-même trois verſets après, Luc IX: 54. Enfin ce que l'Auteur dit de l'Antechriſt ne ſera pas du gout de tout le monde. Mais ſans entrer dans ce detail, nous ſommes aſſurez qu'on trouvera ici bien des recherches également curieuſes & ſavantes.

ARTICLE VII.

Hiſtoire des Rois de POLOGNE *& du Gouvernement de ce Royaume. Où l'on trouve un détail très-circonſtancié de tout ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable ſous le Regne de* FREDERIC AUGUSTE, *& pendant les deux derniers Interregnes. Par Monſieur* M. ***. A Amſterdam chez *François l'Honoré*, 1733. 3 Tom: in 8. Le premier de 455. pages ſans la Preface &

la

la Table des Matieres: le ſecond de 514. & le troiſieme de 627. ſans la Table qui en comprend 17.

CEt Ouvrage peut paſſer pour une Hiſtoire complette de tous les Rois de *Pologne*. Il contient même quelque choſe de plus que la Vie de ces Princes, puiſqu'on trouve à la tête du premier Tome un petit Traité qui ſert comme d'introduction, & où l'on donne une deſcription exacte & fidele de ce Royaume. Ce Traité eſt ſuivi de l'Hiſtoire des Rois qui ont regné depuis *Lech* juſqu'à *Frederic Auguſte*. Nous ne dirons rien de cette premiere partie dont Monſieur *Folli* eſt l'Auteur, & qui parut pour la premiere fois en 1698. La matiere des deux Tomes ſuivans ne roule que ſur ce qui s'eſt paſſé depuis la mort de *Jean Sobieski* XXXIII. Roi de *Pologne*, juſqu'à preſent. Ce nouvel Ouvrage contient par conſequent tout ce qui eſt arrivé de plus remarquable ſous le Regne de *Frederic Auguſte* & pendant les deux derniers Interregnes. Le grand nombre d'évenemens extraordinaires arrivez pendant cet intervalle & les circonſtances du tems rendent cette Hiſtoire très-intereſſante, & ont porté l'Auteur à s'étendre beaucoup plus qu'il ne s'étoit d'abord propoſé. *Il n'eſt guère poſſible d'écrire avec quelque exactitude la Vie de ce grand Roi ſans faire mention des principales Guerres qu'il a eu à ſoutenir pendant pluſieurs années contre* Charles XII. *Roi de* Suede, *contre les* Lithuaniens, *& même contre ceux d'entre les* Polonois *qui s'étoient revoltez contre lui. Mais quelle foule d'évenemens*

ne

ne ſe préſente-t-il pas durant le cours de toutes ces années ! Combien de Batailles livrées ! Combien de Diétes tenues au ſujet des troubles & des diviſions qui regnoient alors dans tout le Royaume ! Combien de Traitez & de Manifeſtes ne vit-on pas paroître à cette occaſion ! Pour ſuivre ce Prince dans la plûpart de toutes ſes demarches, on ne peut ſe diſpenſer d'examiner en même-tems toutes celles du Roi de Suede *& du Czar de* Moscovie. *Or il eſt impoſſible de rapporter tout ce qui s'eſt paſſé d'important entre ces trois Rois, ſans entrer dans un grand nombre de détails, qui ne ſont jamais trop longs quand ils ſont neceſſaires.* (a)

Nôtre Auteur commence ſon Hiſtoire par l'expoſition de ce qui ſe paſſa immediatement après la mort de *Jean Sobieski*. Le Cardinal *Michel Radziewski* Archevêque de *Gnesne* étoit alors Primat du Royaume. D'abord le Sénat s'aſſembla en ſa preſence & continua ſes ſéances durant trois jours. La plûpart des petites Diétes ſe ſéparerent tumultuairement. Le trouble & le deſordre commencerent dès lors à regner dans toute la *Pologne*. Les Turcs faiſoient de grands ravages & menaçoient de faire quelque irruption. L'Armée de la Couronne ſe confedera, tant pour ſes propres interêts que pour ſe faire payer de ce qui lui étoit dû. *Boguslas Barenowski* fut choiſi pour Maréchal de cette Confederation. C'étoit un homme entreprenant, hardi, avide du gain, & qui enviſageoit la pauvreté comme le plus grand de tous les malheurs. Il commença par lever

(a) Preface, pag. 3.

lever de la propre autorité des contributions en plusieurs endroits, & envoya des Deputez à la Diéte pour demander ce qui étoit dû à l'Armée. Peu de tems après on apprit que l'Armée de *Lithuanie* s'étoit aussi confederée. *Oginski* Grand Enseigne de ce Duché se mit à la tête de ces nouveaux Rebelles. Il en vouloit sur tout au Grand Général; dont il ravagea les terres & de tous ceux qui lui appartenoient. Il suffisoit d'être attaché aux *Sapiehe* pour devenir l'objet de sa haine & de sa fureur. Les Barbares profitoient de toutes ces divisions. Ils s'avancerent avec cinquante mille hommes jusqu'à huit lieuës de *Leopol*, & pillerent ce que les Rebelles n'avoient pas enlevé. Ils se jetterent sur la *Volhinie* où ils saccagerent *Olesko* & *Brodi*; & après avoir laissé par tout des marques de leur cruauté ordinaire, ils emmenerent en esclavage un grand nombre de personnes. Tous ces desordres étoient entretenus par ceux-mêmes qui auroient dû les appaiser. On accusa la Reine Douairiere d'y avoir eu part. L'Abbé de *Polignac* fut aussi soupçonné d'avoir de secrettes correspondances avec l'Armée confederée.

Tant de maux n'empêcherent pas qu'on ne pensât à l'élection d'un nouveau Roi. Plusieurs Princes briguoient la Couronne, & chacun d'eux avoit ses Partisans. On mit sur les rangs le Prince *Jaques* & le Prince *Alexandre* son frere; l'Electeur de *Baviere*; les Princes de *Conti*, de *Lorraine*, de *Bade* & de *Neubourg*; le Grand Maréchal de la Couronne; le Grand Général de *Lithuanie*; *Opalinski* Starofte de *Nowemiejski*.

On

On proposa aussi *Don Livio Odescalchi*. Ce Prince étoit riche de plus de vint millions de livres Polonoises, & faisoit à la Republique des offres considerables; mais on trouva moyen de lui faire passer l'envie d'augmenter le nombre des Competiteurs. Les *Polonois* publierent par écrit, que *Davia* Nonce de sa Sainteté se declaroit hautement pour *Odescalchi*, qu'il offroit trente millions à la Republique, & que l'Italie se depouilloit pour lui de ce qu'elle avoit de plus considerable. On faisoit courir une liste & un tarif de tous les precieux bijoux de ce Prince, entre lesquels étoient trois originaux de Raphaël, six de Paul Veronese, quatre de Jule Romain, sept du Titien, treize d'Annibal Carache, & plusieurs de quelques autres grands Maitres, dont les Polonois entendoient peut-être parler pour la premiere fois. Deux statues antiques de Remus & de Romulus n'y étoient pas évaluées à peu de chose: il y avoit une medaille d'Othon en bronze, destinée à payer deux quartiers de l'Armée. Enfin on étoit resolu de livrer aux Polonois, le jour du Couronnement, les statues de *Pasquin* & de *Marforio*. Après ces pasquinades on ne parla plus d'*Odescalchi*.

Le parti du Prince de Conti devint enfin le plus puissant. Depuis l'année 1693. l'Abbé de Polignac residoit à la Cour de *Pologne* en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de France. Il donna avis au Roi son Maitre de tout ce qui se passoit en Pologne, & fit voir que si on proposoit le Prince de Conti, il auroit bien-tôt formé une faction puissante: Dès qu'il eut reçu des ordres

dres de ſa Cour, il commença à parler du Candidat qu'il avoit en vuë ſans en dire le nom. Il ne tarda pas néanmoins à le faire connoître ouvertement, dans un Discours addreſſé à la Diète de Pologne. A cette nouvelle tous ceux qui étoient oppoſez à la faction de France, réunirent toutes leurs forces, pour diſſiper un orage qui étoit ſur le point d'éclater. On en fit des plaintes dans la plûpart des Cours de l'Europe. Ces plaintes ſe repandoient enſuite par les Miniſtres des Alliez dans toutes les Provinces de la Pologne.

Un nouveau Candidat que l'on propoſa ſur ces entrefaites dérangea beaucoup tous les projets de l'Abbé. C'étoit *Frederic Auguſte*, Electeur de *Saxe*, dont *Jean Przependowski* Caſtelan de *Culm* fit le premier la propoſition. Ce Prince pour faire réuſſir ce projet, fit avancer quelques Troupes à *Torgau* près de la *Sileſie*, ſous prétexte d'entrer au nom de l'Empereur dans les affaires de la ſucceſſion de *Mekelbourg*, qui étoit diſputée entre les Princes de *Swerin* & de *Guſtrow*. Il vendit en même-tems au Duc d'*Hanover* pour cinq cens mille écus ſes droits ſur le Duché de *Saxe-Lawembourg*, demanda à l'Empereur le payement des ſubſides qui lui étoient dûs, & fit des Traitez avec les Juifs, dont il envoya les principaux à *Warſovie*, pour y avoir de l'argent prêt dans le beſoin. Il vendit les revenus de ſon Domaine de *Misnie* au Clergé Lutherien de *Saxe*, & leva des contributions dans ſes Etats.

Cependant tout ſe preparoit pour la Diète de l'Election, dont l'ouverture ſe fit le 15. Mai

1697. Le 27. Juin le Primat nomma le Prince de *Conti*, *Roi de Pologne*, *& Grand Duc de Lithuanie*. Ce Prelat s'étoit à peine retiré, que l'Evêque de *Cujavie* à la tête de quarante Compagnies nomma l'Electeur de *Saxe*. Après cette élection Auguſte ſe rendit à *Cracovie* où il fut couronné le 15. Septembre. Le 26. du même mois le Prince de Conti qui s'étoit embarqué ſur l'Escadre du Chevalier *Bart* parut à la rade de *Dantzic*, & vint le 28. mouiller devant *Olive*. L'Electeur n'eut pas plûtôt appris cette nouvelle qu'il ſe determina à empêcher ſon debarquement & à couper tous les ſecours qui pouvoient lui venir de loin. Il envoya pour cet effet trois mille Saxons qui ſe partagerent en deux corps, dont l'un prit la route d'*Olive*; & l'autre celle de *Marienbourg*. Le General *Brant* étant enfin arrivé près de *Dantzic*, s'avança à la pointe du jour vers *Olive* avec environ 2000. Chevaux. Ayant trouvé les Troupes qui gardoient ce poſte enſevelies dans un profond ſommeil, il les attaqua ſi brusquement, qu'il y en eut plus de la moitié paſſée au fil de l'epée. Peu s'en fallut que l'Abbé de Polignac n'y fût pris; & à peine eut-il le tems de ſe ſauver à bord de l'Escadre Françoiſe qui étoit à la rade de *Dantzit* & qui mit à la voile le 9. Novembre.

Peu de tems après le départ du Prince de Conti Auguſte ſe rendit à Warſovie où il mit tout en œuvre pour porter le Primat à ſe déclarer en ſa faveur. Après bien des conferences le Cardinal temoigna vouloir enfin ſe rendre, & reconnoître le nouveau Roi; mais à des conditions

que

que l'on trouva beaucoup trop rudes. Ce ne fut que le 16. Mai 1698. que ce Prince fut confirmé dans la poſſeſſion de la Couronne avec une entiere ſatisfaction des deux parties. On attribua l'heureux ſuccès de cet accommodement à la mediation du Pape, que le Cardinal n'avoit oſé refuſer.

Depuis long-tems le trouble & la diviſion regnoient dans toute la Lithuanie. L'Armée de ce Duché s'étoit rangée ſous les ordres d'*Oginski*, qui en étoit Grand Enſeigne. Oginski commettoit tous les jours de grands déſordres dans le Pays, & ſur tout dans la Province de *Samogitie*: il avoit même ravagé diverſes terres de la maiſon de Sapieha, ce qui obligea ce dernier, qui en étoit le Chef, d'aſſembler auſſi des Troupes, afin de repouſſer la force par la force. Le Roi trouva moyen de faire conclurre un Traité d'accommodement entre les deux parties; mais dans le tems qu'on étoit occupé à le ſigner à *Warſovie*, on étoit en armes en Lithuanie & on s'y battoit effectivement. Il fallut que Sa Majeſté ſe rendît elle-même en Lithuanie pour calmer ces troubles par ſa preſence. Un combat qui ſe donna dans ce tems-là entre les Troupes de *Sapieha* & celles d'*Oginski*, donna lieu à des Negociations de paix. Voici comment la choſe ſe paſſa. Le Prince *Sapieha* s'étant porté dans un certain endroit à quelque diſtance de la Ville de *Grodno* avec l'Armée de *Lithuanie*, le Grand Enſeigne *Oginski* en fit autant d'un autre côté avec la Nobleſſe du pays & ſes autres adhérants. Le General *Flemming* vint auſſi, & ſe mit entre les deux

Armées, avec vint-huit Compagnies des Troupes Saxonnes. Ce General ordonna enſuite au Prince *Sapieha*, de la part du Roi & de la Republique, de caſſer ſon Armée ſur le champ, *Sapieha* en fit d'abord quelque difficulté; mais ayant enfin conſideré que M. *Ogiuski* avoit trente mille hommes ſous lui, au lieu qu'il n'en avoit pas dix mille en tout; il prit le parti d'obeïr. Sur cela des Commiſſaires de part & d'autre s'étant aſſemblez en preſence du General Flemming, que le Roi avoit établi pour Mediateur, on ſigna un Traité d'accommodement.

Dans ce même tems l'Electeur de *Brandebourg* fit inveſtir la Ville d'*Elbing*. Ce Prince prétendoit que par les Traitez d'Alliance conclus entre la *Pologne* & le défunt Electeur, renouvellez & confirmez par ſa Majeſté Polonoiſe, il avoit été ſtipulé entr'autres, que la Ville d'Elbing ſeroit remiſe au pouvoir de ſon Alteſſe Electorale, pour ſureté de l'engagement contracté: que néanmoins après une attente de plus-de 40. ans, & de diverſes inſtances inutiles & ſans effet, cet article étoit demeuré ſans execution. Comme la Republique de Pologne ne ſe trouvoit pas alors en état de ſecourir cette Ville, le Magiſtrat fut obligé de ceder au tems & de capituler. Cette même année *Caminiec* fut reſtituée aux Polonois en conſequence du Traité de paix conclu à Carlowitz le 26. Janvier 1699.

Au commencement de l'année 1700. Sa Majeſté Polonoiſe fit une irruption dans la Livonie, ce qui donna lieu enſuite à une Guerre qui s'alluma dans toutes les parties du Nord. D'abord

les

les Troupes Saxonnes prirent le Fort de *Cobron*, & menacerent *Riga*, dont on forma le *Blocus* que l'on abandonna dans la ſuite. Sur ces entrefaites le Czar declara auſſi la Guerre à la Suede, & fit alliance avec Auguſte à qui il promettoit de puiſſans ſecours. Dès le 1. Octobre de cette même année Sa Majeſté Czarienne parut devant *Narva* à la tête de cent mille hommes. Dès que le Roi de Suede eut été averti de cette entrepriſe, il marcha droit à Narva, livra bataille au Czar & remporta ſur lui une victoire complete. Après cette action le Roi de Pologne & le Czar prirent des meſures, pour agir de concert contre le Roi de Suede. Le premier s'engagea de fournir au Czar cinquante mille hommes de Troupes Allemandes: celui-ci de ſon côté devoit envoyer cinquante mille Moſcovites en Pologne, pour y apprendre l'art de la Guerre, & promettoit de payer au Roi Auguſte trois millions de Rixdales en deux ans. Cette alliance ne fut avantageuſe ni au Roi de Pologne ni à ſa Majeſté Czarienne. Les Troupes Saxonnes furent entierement defaites par le Roi de Suede au paſſage de la *Duna*. Il y avoit vint-quatre mille Moſcovites aux environs pour ſoutenir les Saxons; mais ces Troupes prirent la fuite quand elles apprirent leur defaite. Comme le Roi de Suede faiſoit tous les jours de nouvelles conquêtes, Auguſte ſe determina à lui demander la paix. Pour cet effet il prit la reſolution d'envoyer le Sieur *Witdumb* ſon Chambellan à Sa Majeſté Suedoiſe pour faire un Traité entre ce Prince & lui; mais ce Chambellan fut fait priſonnier à ſon

arrivée, & le Roi de Suede ordonna de lui dire qu'il n'avoit aucun commerce avec ſon Maître que celui des armes. L'Ambaſſade que la République envoya peu de tems après n'eut pas un meilleur ſuccès. Charles XII. au lieu de repondre à ceux qui la compoſoient s'avança vers *Warſovie*, & fit précéder ſa marche par un Manifeſte qui fut bien-tôt répandu dans toute la Pologne. Sa Majeſté Suedoiſe arriva à *Prage* le 2. Mai, ſous l'eſcorte de 600. Chevaux. Auguſte qui s'étoit rendu à Cracovie, y prit toutes les meſures neceſſaires, pour combattre ſon Ennemi avec avantage : il hâta la marche de ſes Troupes Saxonnes, & mit en peu de jours toute la Pologne dans un mouvement extraordinaire. Charles XII. de ſon côté ſe prepara non ſeulement à recevoir le Roi de Pologne, mais encore à l'attaquer. Le 13. Juillet 1702. les deux Armées parurent en preſence près de *Cliſſou* entre *Warſovie* & *Cracovie*. Celle du Roi de Pologne étoit forte de vint-quatre mille hommes. Le Roi de *Suede* n'en avoit que douze mille. Les Saxons furent encore vaincus dans cette occaſion ; ils perdirent deux mille hommes, toute leur artillerie, leurs munitions & tout leur bagage.

Auguſte vaincu par tout & abandonné de la plus grande partie des Polonois, fut enfin déchu de toutes ſes pretentions ſur la Couronne, dans une Aſſemblée qui ſe tint à Warſovie au commencement de l'année 1704. & à laquelle on avoit donné le nom de Confédération de la Haute Pologne. Dans la Séance qui ſe tint le 15. Fe-

Fevrier on y lut l'instrument de la Confederation, dont on forma la conclusion en ces termes. *Puisque le Serenissime Roi Auguste II. Duc de Saxe, n'a pas gardé nos Loix & nos Droits, & que par là, suivant la teneur des* Pacta conventa, *il nous a liberez de son obéissance; nous y renonçons & prenons en main la Justice distributive & vindicative. Nous recusquons les Senateurs & Ministres, & ne voulons plus lui adhérer depuis la publication; mais nous declarons pour ennemis de la Patrie ceux qui l'assisteront de Conseil. Nous prions l'Eminentissime Primat de publier l'Interregne, de pourvoir à la Justice & aux Finances, & d'indiquer l'Election.* Auguste n'eut pas plûtôt été informé des resolutions de cette Assemblée, qu'il fit passer les Confederez pour Rebelles, & declara nulles toutes les Resolutions que l'on avoit prises.

Malgré cette declaration & les menaces du Pape qui vouloit maintenir Auguste sur le Trône, l'Interregne fut resolu, & on le publia à *Warsovie* au commencement de Mai 1704. On proposa dans la suite divers Candidats. On mettoit de ce nombre le Prince *Alexandre Sobieski*; le Prince de *Conti*; le Prince *Ragotski*; l'Electeur de *Baviere*; le Duc de Mantouë; le Grand Maréchal *Lubomirski*; le Palatin de *Posnanie*, & le Prince Radziwill, Grand Chancelier de *Lithuanie*. Mais la plupart des suffrages se réunirent en faveur de M. *Leczinski Palatin de Posnanie* qui fut élu & declaré Roi de *Pologne* le 12. Juillet 1704. Les Partisans d'Auguste protesterent contre cette élection, & de-

clarerent le Palatin de *Posnanie* Rebelle & ennemi de la Patrie.

Le Couronnement de *Stanislas* se fit le 4. Octobre avec toutes les ceremonies ordinaires: on ne negligea que celles qui n'étoient pas de conſequence. On peut mettre du nombre de ces dernieres, la coutume de jetter des medailles au peuple. Il en eſt de même du lieu du Couronnement, qui eſt ordinairement à *Cracovie*, quoique cela n'ait pas toûjours été obſervé. Le Primat fait ordinairement le ſacre du Couronnement; mais on a des exemples que d'autres Evêques l'ont auſſi fait en cas de beſoin. Pour ce cas-ci, outre que le Cardinal ne pouvoit pas ſe rendre à *Warſovie*; il declara qu'il approuvoit tout ce qu'on auroit fait en ſon abſence, & qu'il le tiendroit comme fait par lui-même. Il n'y eut pas un Palatinat ni dans la *Pruſſe*, ni dans la *Grande Pologne*, ni dans la Petite, & même dans la *Lithuanie* & dans la Samogitie, où étoient les Troupes ennemies, qui n'envoyât quelques Deputez. Les Coſaques empêcherent ceux de la Ruſſie de s'y rendre; mais nonobſtant cela, les principaux d'entre eux ne laiſſerent pas de temoigner leur obéïſſance.

Cependant le Roi de Suede toûjours vainqueur ſe diſpoſa à entrer en Saxe avec ſes forces. L'approche de Sa Majeſté cauſa dans tout ce pays une allarme extraordinaire. Les Habitans de la Campagne fuyoient dans les Villes, & ceux des Villes fuyoient plus avant dans le pays, & même hors de la Saxe. Alors Auguſte

guſte qui n'avoit plus aucune reſſource, & qui voyoit ſon Ennemi dans le cœur de ſes Etats, ſe determina à lui demander la paix. Il écrivit pour cet effet une Lettre de ſa main à ce Prince, & chargea ſecretement le Baron d'*Imhof* & Mr. *Finſten* de l'aller porter à Sa Majeſté Suedoiſe. Dans le tems que cette paix ſe negocioit ſecretement Auguſte livra bataille au General Meyerfeld à une lieuë de *Raliſch*, & remporta ſur lui une victoire dont il ne voulut pas profiter. Il ſigna même alors le Traité de paix par lequel Charles XII. lui ôtoit la Couronne, & partit en même-tems pour *Saxe* dans le deſſein de s'aboucher avec le Roi de Suede.

Lorsque Sa Majeſté Polonoiſe fut arrivée à *Cracovie*, Elle envoya ordre au Comte de *Zinzendorf*, Gouverneur de *Dresde*, de faire publier la paix, & lui donna avis qu'Elle ſe rendroit inceſſamment en *Saxe*. Voici en ſubſtance ce que contenoient deux des principaux Articles de ce Traité.

I. *Le Séréniſſime & très-Puiſſant Prince* Frederic, *Roi Electeur de* Saxe, *renonce pour toûjours en faveur de la Paix, à tous ſes droits & prétentions au Royaume de* Pologne, *& reconnoit en conſequence pour legitime Souverain de ſes Etats, le très-Séréniſſime & très-Puiſſant Prince*, Stanislas I. *ſous condition que ledit Séréniſſime Roi, Electeur de* Saxe, *retiendra pendant ſa vie, le nom & les honneurs de Roi, ſans pouvoir porter les armes, ni prendre le titre de Roi de* Pologne.

II. *Le Séréniſſime Roi & Electeur promet de*

notifier dans ſix ſemaines, après la ſignature du preſent Traité, ſon abdication aux Etats de la Republique de Pologne, *auxquels il remet dès à preſent le ſerment qu'ils lui ont prêté: s'engageant en outre de n'entretenir aucune intelligence avec eux, & de ne donner retraite ni ſecours à aucuns Membres de la Republique, Ennemis declarez ou ſecrets du Roi* Stanislas.

Auguſte arrivé en Saxe vit le Roi de Suede & mangea diverſes fois avec lui. Charles XII. obtint d'Auguſte tout ce qu'il voulut, il engagea même ce malheureux Prince à écrire au Roi Stanislas pour le feliciter ſur ſon avenement à la Couronne. Auguſte fut encore obligé d'ordonner lui-même à tous ſes Officiers de Magiſtrature de ne plus le qualifier de *Roi de Pologne*, & fit même effacer ce titre de toutes les prieres publiques. Il mit en liberté les Princes *Jaques & Conſtantin Sobieski* qu'il avoit retenus long-tems renfermez. Il livra aux Troupes Suedoiſes le malheureux *Patkul*, Ambaſſadeur du Czar, qui fut rompu vif & mis en quartiers.

Charles XII. après un long ſejour en Saxe, ſe determina enfin à partir. Le 6. Septembre 1707. il ſe rendit à *Dresde* où il prit congé du Roi Auguſte. Cette entrevuë ſe paſſa comme toutes les autres, en civilitez & en honnêtetez reciproques. Ou prétend même qu'elles furent en cette occaſion encore plus grandes qu'à l'ordinaire. Le deſſein du Roi de Suede étoit de porter ſes armes victorieuſes du côté de la *Moſcovie*. Il s'avança en effet à grandes journées

dans

dans les Etats du Czar ; mais après avoir penetré fort avant dans un pays presque inconnu son Armée se trouva reduite à la moitié. Ses Troupes perissoient tous les jours par le grand nombre de combats qu'il étoit obligé de livrer à son Ennemi, par la rigueur du froid, par la disette des vivres, & enfin par les maladies qui faisoient de grands ravages. Cette triste situation n'empêcha pas que ce Prince n'entreprit le siege de *Pultowa*. Pour comble de malheurs Sa Majesté fut blessée à ce siege d'une bale de Mousquet qui lui perça le talon & sortit par le gros orteil. Ce Prince avoit déjà ordonné un assaut, quand on vint lui dire que le Czar paroissoit avec une nombreuse Armée. Dans cette fâcheuse extremité, Charles ordonna au Velt-Maréchal *Renchild* de tout disposer pour livrer bataille. Dès le lendemain on alla attaquer l'Ennemi. D'abord les Suedois eurent quelque avantage ; mais un moment après, le Prince *Menzikoff* attaqua leur corps de reserve qu'il tailla en pieces. Après cet échec on en vint à un combat general. Une volée de Canon emporta les deux chevaux de la chaise du Roi de *Suede*. Ce Prince y en fit atteler deux autres ; mais un moment après une seconde volée de Canon renversa la chaise & le Prince. Cet évenement consterna les Soldats qui furent rompus dans le moment par les *Moscovites*, & mis dans une entiere deroute.

Auguste n'eut pas plûtôt appris la nouvelle de cette bataille, qu'il prit la resolution de remonter sur le Trône, protestant contre tout ce

ce qui s'étoit passé à Alrandstat. Il fit publier à ce sujet un Manifeste que l'on trouve dans notre Auteur; & *Finsten* & *Imbof* qui avoient signé son abdication furent mis en prison, pour avoir, disoit-on, passé leurs ordres & trahi leur Maitre. Sa Majesté Polonoise quitta la Saxe au mois d'Août 1709. & se mit en marche pour la Pologne. A mesure que ce Prince avançoit dans son Royaume, les principaux d'entre ceux du parti contraire accouroient en foule se soumettre à lui, après avoir abandonné le Roi Stanislas. A l'égard de ce dernier, il fut obligé de quitter la Pologne & de se retirer avec le Général *Crassau*.

Il n'est pas besoin de pousser notre Extrait plus loin pour faire juger du grand nombre de faits importans contenus dans cette Histoire. Quant au reste, elle paroit écrite avec beaucoup d'impartialité. On n'y trouve ni satires ni invectives qui deshonorent toûjours un Historien. On y a inseré la plûpart des pieces authentiques qui paroissent les plus interessantes, & par lesquelles on peut toûjours s'assurer de la verité de certains faits. Un Journaliste qui a déjà donné une idée de cette Histoire, prétend que notre Auteur a puisé une bonne partie des materiaux du second Tome dans une *Histoire de Pologne* qui est l'ouvrage d'un nommé M. *Jolli*, & dans celle *de la Scission de Pologne* dont M. *de la Bizardiere* est l'Auteur. Il ajoute que les Histoires de Charles XII. & celle de *Pierre le Grand* ont fourni de grands détails pour une partie considerable du reste; &

& que comme il ſe trouvoit encore un vuide depuis la mort de ces deux Princes jusqu'à celle d'Auguſte, notre Auteur l'a heureuſement rempli par les Gazettes & les Mercures. Il lui reproche enfin qu'on y rencontre des Traitez, des Memoires, des Manifeſtes, des Lettres des Souverains & des Miniſtres, & autres pieces de ce genre. La Critique de cet habile Journaliſte nous a paru très-mal fondée à pluſieurs égards. L'Auteur de cette Hiſtoire n'a presque rien tiré de celle de Pologne, où l'on ne trouve qu'un abregé fort defectueux de ce qui s'eſt paſſé pendant l'Interregne qui a précédé celui-ci. Il s'eſt encore moins ſervi de l'Hiſtoire de *Pierre le Grand* ſur laquelle il a à peine jetté les yeux. A l'égard de la *Sciſſion de Pologne*, des Hiſtoires de Charles XII. & des Journaux, on y a eu recours dans le beſoin comme à un grand nombre d'autres Ouvrages, dans lesquels il a fallu neceſſairement puiſer pour travailler à cette Hiſtoire. C'eſt au Journaliſte à indiquer de meilleures ſources: ſi celles-ci ſont bonnes n'étoit-il pas permis d'y recourir? Il y a quelquefois des faits très-intereſſans & ſouvent très-eſſentiels à une Hiſtoire dont il n'eſt fait mention que dans certaines feuilles periodiques: faut-il donc les omettre ces faits, par cette ſeule raiſon qu'un Gazetier les rapporte? Les circonſtances du tems exigeoient auſſi que notre Auteur inſerât dans ſon Hiſtoire pluſieurs Traitez & Manifeſtes qui s'y trouvent; & l'on peut dire que ces ſortes de pieces ſont à preſent la partie la plus intereſſante d'une Hiſtoire de Pologne. Notre Auteur auroit-il dû, par exemple,

xemple, ne pas inſerer ce beau Manifeſte (a) que le Roi Auguſte fit publier, lorſqu'il voulut remonter ſur le Trône. On doit dire la même choſe de pluſieurs autres pieces, ſur leſquelles une bonne partie de l'Hiſtoire eſt fondée, & qui nous mettent ſouvent au fait de certaines circonſtances que l'on chercheroit inutilement ailleurs.

(a) Tom. III. pag. 219, & ſuiv.

ARTICLE VIII.

Vetus Teſtamentum ex verſione Septuaginta Interpretum, olim ad fidem Codicis Alexandrini ſummo ſtudio & incredibili diligentia expreſſum, emendatum ac ſuppletum a JOANNE ERNESTO GRABE S. T. P. Nunc vero exemplaris Vaticani aliorumque MSS. Codd. Lectionibus variis, nec non Criticis Diſſertationibus illuſtratum, inſigniterque locupletatum ſumma cura edidit JOANNES JACOBUS BREITINGERUS.

C'eſt-à-dire:

Le Vieux Teſtament ſelon la verſion des Septante Interprêtes, exprimé avec un très-grand ſoin & une exactitude incroyable du Manuſcrit d'Alexandrie, corrigé & ſupplée par Monſr. GRABE, *embelli par des Variantes du Manuſcrit du Vatican & d'autres MSS. & enrichi des Diſſertations Critiques, par* JEAN JACQUES BREITINGER. *A Zuric, chez Heidegger & Compagnie, l'an* 1730. 1731. *&* 1732. *en* 4 *Tomes in quarto.*

Mon-

MOnsieur *Breitinger*, presentement Professeur en Hebreu a Zuric, ayant entrepris de donner une nouvelle Edition des *Septante*, engagea pour cet effet son Libraire à reimprimer celle de Mr. *Grabe* faite en Angleterre sur le célèbre Manuscrit d'Alexandrie, avec les Prolegomenes; il ajouta au bas de chaque page les Variantes tirées de l'Edition de Rome, faite sur le Ms. du Vatican; & il y ajouta quelques courtes prefaces, accompagnées des Observations de Lamb. Bos & des prefaces qui se trouvent à la tête de l'Edition de Rome.

Le caractere en est assez beau, & l'Impression est correcte: desorte que si on n'avoit promis, que ce qui vient de paroître, il n'y auroit que peu à redire. Mais l'execution ne repond point au Projet, publié dès le commencement de l'année 1728, dans lequel on avoit sollicité les souscriptions & les avances de passé trois florins, qui faisoient environ le tiers du prix entier de ce Livre.

Car on promit dans le projet trois Dissertations de Mr. Grabe, sur les corrections faites par Origene dans ses Hexaples, sur la preference du Ms. d'Alexandrie à celui du Vatican, avec une Lettre sur la même matiere au Docteur Mill. Toutes ces pieces manquent à notre edition, & nous apprenons par Mr. Le dans les Prolegomenes du second Tome, que la piece principale, dans laquelle la preference du Ms. d'Alexandrie auroit été demontrée, ne s'est point trouvée parmi les papiers de feu Mr. Grabe.

Monsr. Breitinger promit aussi trois Dissertations

tations de ſa façon ſur les MSS. d'Alexandrie, du Vatican, & d'un Pſeautier qui ſe trouve a Zuric. On n'en voit rien dans l'édition ; au lieu de cela on fait eſperer, dans la Preface du dernier Tome, un *Tome cinquieme, dont on enrichira cette Edition avec le tems, où l'on ſoutiendra courageuſement*, dit-on, *l'antiquité & l'autorité* du MS. Alexandrin, *contre les injuſtes chicanes de quelques demi-ſavans, qui ont tâché par une criminelle audace de la rendre ſuſpecte. Ce que nous ferons dans ſon lieu*, ajoute-t-on, *s'il plait a Dieu.* Cette defaite pourroit paroitre un peu cavaliere, à ceux qui avoient avancé leur argent avec les ſouscriptions. On ne nous fera jamais accroire, diront-ils, que les pieces annoncées auroient été *hors de leur place*, ſi on les avoit publiées ſelon les engagemens, que l'on avoit pris dans le projet; & il ne s'agiſſoit pas ici de declamer contre un troiſieme parti, mais de tenir ce qu'on nous avoit promis.

Enfin on promit les *Variantes* tirées de la marge d'une Bible d'Iſaac Voſſius, & celles d'un Octateuque de Basle, d'un Pſeautier de Zuric, & de quelques cahiers, qui ſe trouvent à la Bibliotheque de Leide, publiés autrefois par Mr. Bos & en dernier lieu par Monſr. Mill, Profeſſeur à Utrecht. Cette promeſſe fut reïterée par un autre Avertiſſement du 23. Avril 1728, dans lequel, après avoir dit, qu'on ne donnera pas cette Edition *in octavo* comme on l'avoit propoſée d'abord, mais *in quarto*, & que le pretendu Octateuque de Basle contenoit en trois differens Tomes la Geneſe & l'Exode, les livres des Rois & de

& des Chroniques; Job, les livres de Salomon, la Sapience & Sirac; on s'engagea de nouveau, a remplir les conditions, & à donner la Collation de deux MSS. d'Augsbourg par deſſus. Mais dans l'Edition même on ne trouve rien de toutes ces Variantes, ſi ce n'eſt ſur le Titre: & on eſt encore renvoyé au *cinquieme Tome*, qui paroitra, *s'il plaît à Dieu*, & qu'il faudra alors payer à part.

On ne ſauroit ici paſſer ſous ſilence une bevuë bien ridicule, qui s'eſt faite à l'égard des MSS. de Basle. Le Pere Dom *Bernard de Montfaucon* ayant cité ſouvent dans ſes Hexaples ſous le nom de *Codex Baſilienſis* un Manuscrit *du dixieme ſiecle contenant l'Octateuque*, on prit cela bonnement pour un MS. de la Bibliotheque de Basle. Dans cette ſuppoſition Monſr. le Docteur *Jacques Chriſtophle Iſelin*, l'un des Bibliothecaires de l'Academie, en écrivit dans une Lettre, ce que Mr. Breitinger a eu ſoin d'inſerer dans ſon Avertiſſement: (a) *Ne penſez pas, que nos MSS. ayent jamais été collationnés, car pour ce qui regarde le peu de diverſes Leçons, rapportées par le P. de Montfaucon, je crois que le P. Mabillon ou quelque autre les a remarquées en feuilletant nos livres par ci par là, & en courant la poſte, comme les Savans ont accoutumé de faire dans leurs voyages.*

On a de la peine à concevoir, comment on a

(a) *Neque eſt ſane quid exiſtimes, ab ullo antehac eſſe cum aliis collatos: nam quæ paucæ Lectiones variæ à cl. ſæp. Montfaucono allegantur, puto illum ex Mabillonianis, aut ſi quis fuit alius, variis locis curſim inſpectis, ut fere ſit in peregrinationibus ab hominibus eruditis, olim adnotaſſe.*

pu commettre tant de fautes en ſi peu de lignes. L'affirmation, que ces MSS. de Baſle n'avoient jamais été collationnés eſt egalement temeraire & fauſſe. Le moyen de prouver, que des livres qui ont été entre les mains des Savans & à l'uſage du public depuis trois cens ans n'ayent jamais été collationnés? On aſſure au contraire, que ſi le Docteur avoit conſulté ſon Collegue, l'autre Bibliothecaire, il auroit pu aprendre de lui, que tous ces MSS. ont été effectivement collationnés, il y a 15. ans; outre qu'il paroit par les Regitres de l'Academie, qu'ils furent accordés a *David Hoeschelius* demeurant à Augsbourg, qui les avoit demandé pour ſon édition du Livre de Sirac. On n'a même qu'à ouvrir les MSS. en queſtion, pour voir d'abord le nom du célèbre *Martinus Cruſius*, qui s'en eſt ſervi à Tubingue il y a 160. ans. Nonobſtant tous ces faits nôtre Bibliothecaire décide magiſtralement, que ces MSS. n'ont *jamais* été collationnés par qui que ce ſoit.

La Scene la plus plaiſante c'eſt de voir ici le Docteur par ſon mal entendu en contradiction avec le ſavant Benedictin. 1. Le P. de Montfaucon a eu ſoin d'expliquer très-clairement ce qu'il entendoit par le MS. *Baſilien*, quand il en a parlé la premiere fois, dans ſon Avertiſſement ſur la Geneſe, *C'eſt un MS.*, dit-il, *qui ſe trouve à Rome dans le Couvent des RR. PP. de S. Baſile. Codex RR. PP. Sancti Baſilii Romæ*: le Docteur le confond avec des MSS. qui ſont à *Basle*, dans la Bibliotheque de l'Academie. 2. Le MS. Baſilien de Rome eſt du *dixieme ſiecle* ſelon le P. Montfaucon: ceux de Baſle ne ſont

pas

pas si anciens à beaucoup près. 3. Le P. de Montfaucon a tiré de très-grands secours & un nombre infini de Leçons de ce MS. *Basilium*; ce qui paroit à l'œil dans ses Hexaples, outre qu'il nous le repete dans ses Avertissemens. (*a*) Mr. Iselin ne faisant pas la moindre attention à tout cela, & malgré la politesse dont il se pique, donne le dementi au savant Religieux, & nous assure gravement dans sa Lettre, qui a été raportée ci-dessus, que le P. de Montfaucon n'allegue que *peu* de leçons tirées de certains endroits de ce MS. (*b*) Le P. de Montfaucon devoit-il s'attendre à un pareil traitement d'un homme, qu'il avoit comblé d'honnêtetés durant son sejour à Paris, & pour lequel il a eu la complaisance d'inserer, dans les *Antiquitez expliquées*, *un très long fragment de sa Lettre sur les haches des Anciens*? 4. Le P. de Montfaucon dit, qu'il a lui-même vu & collationné le Ms. en question, étant à Rome: voyez les Hexaples sur l'Exode Ch. XXVIII, vs. 5. Le Docteur nie cela, & nous soutient, que tout ce que le P. de Montfaucon en sait, il l'a apris du P. Mabillon ou de quel-

(*a*) Monito in Exodum: *Ex his qui majorem lectionum copiam suppeditarunt, sunt Basilienses, cujus formam descripsimus in Monito ad Genesin*; in Leviticum: *Ex his autem magis subsidio fuerunt Codex Basilienses, unde ingentem lectionum copiam nondum observatam mutuati sumus*; in Numeros: *Qui plura suppeditavit est Codex Basilienses de more*; in Deuteronomium: *usi maxime codice Basilienses, qui longe plura quam alii suppeditavit*; in Josuam: *Lectiones libri Josua magno numero nobis suppeditavit Codex ille Basilienses, de quo frequenter supra*; in Judices: *Magnam lectionum sylvam nobis suppeditavit Codex Basilienses.*

(*b*) *Pauca Lectiones variæ a Cl. Monfalconio allegantur* &c.

quelque autre. 5. Le Ms. *Basilien* à Rome contient la fin de la Geneſe & le reſte des Livres de Moïſe, avec les livres de Joſué & des Juges: les MSS. de Basle, que le Docteur confond avec le Ms. Basilien, ne contiennent rien de tout cela, excepté la fin de la Geneſe & le commencement de l'Exode. 6. Le P. de Montfaucon entend par les diverſes leçons tirées du Ms. Basilien, les differentes Interpretations d'Aquila, de Symmachus & de Theodotion, qu'il avoit trouvé à la marge du Ms.: mais le Docteur entend par là les variations qui ſe trouvent dans le texte des Septante même, quand on compare le Manuscrit avec l'Edition imprimée. 7. Enfin le Docteur accuſe le P. Mabillon & les ſavans Voyageurs en general d'avoir vu les MSS. en *courant la poſte*. C'eſt un bon mot de la ſeconde main, emprunté de la Critique du P. Simon contre Monſieur Burnet: mais il eſt très-mal appliqué ici, puiſqu'il eſt certain par tout ce que nous venons de dire, que le Docteur lui-même *a couru la poſte*, qu'il a parlé en étranger des affaires de ſa patrie & de ſon métier, & qu'il a confondu mal à propos un Ms. de Rome avec ceux de Basle. Voilà un exemple de précipitation cauſée par une trop bonne opinion de ſa memoire & de ſon autorité.

Nous n'avons garde d'imputer tous ces defauts à Monſieur Breitinger; comme il eſt très-honnête homme, nous le croyons volontiers ſur ſa parole, quand il dit qu'il a fait ce qui dépendoit de lui, quoi qu'il n'ait pas encore ſatisfait à l'attente du public; il ſe peut que ceux,

ſur

ſur leſquels il comptoit, ne lui ont rien communiqué; il ſe peut auſſi, ce qui eſt bien pis, qu'ils lui ont communiqué des fauſſetez. Quoiqu'il en ſoit, il y a encore moyen de redreſſer tout cela, & peut-être on n'a rien perdu par ces delais, qui lui donnent le tems de reflechir encore une fois ſur ce qu'il entreprend de prouver, & de rectifier l'idée qu'il a du Ms. d'*Alexandrie*, comme du meilleur & du plus venerable de tous.

Car il ſemble que la haute idée, qu'il en a conçu, le porte jusqu'à vouloir defendre des fautes manifeſtes: par exemple, ce Manuscrit confond toutes les lettres, voyelles ou conſones, qui ſe prononcent d'une maniere ſemblable; qu'y avoit-il de plus naturel que de conclure de là, que celui qui l'avoit écrit n'entendoit pas l'orthographe, & que probablement c'étoit une fille, puiſqu'on ſait par l'hiſtoire d'Origene, qu'on employoit des filles pour copier les livres? Cette conjecture ne plait pas à notre Editeur: *Mr. Bos* qui l'a faite *ne s'entendoit pas en MSS.*, dit-on, *& les autres ont mieux aimé le ſuivre aveuglément que rechercher la verité*. Examinons les raiſons, qu'il aporte.

On ne peut pas attribuer la maniere d'écrire dans le Ms. d'Alexandrie à l'ignorance du Copiſte: parce qu'elle eſt uniforme, depuis le commencement du livre juſqu'à la fin. Il ſemble que la raiſon alleguée prouve plûtôt le contraire; car ſuppoſé l'ignorance du Copiſte, n'étoit-elle pas égale par tout, & ne devoit-elle pas ſe repandre dans tout le livre par une repetition continuelle des mêmes fautes contre l'orthographe?

Voici la ſeconde raiſon : *Les MSS. les plus anciens ſont tous écrits de la même maniere ; donc on ne ſauroit l'attribuer à l'ignorance du Copiſte.* Ce qu'on dit ici de *tous les anciens MSS.*, ne ſe trouve pas vrai, car le Ms. le plus ancien & le plus célèbre des Prophetes, qui apartient aux PP. Jeſuites à Paris, eſt écrit avec toute l'exactitude poſſible par rapport aux accens & aux lettres. Mais quand même cela ſeroit vrai, la concluſion qu'on en tire ne ſeroit pas juſte ; car *tous* les anciens MSS. ſe reduiſans à trois ou quatre ſeulement, il ne ſeroit pas impoſſible, qu'ils fuſſent tous écrits par des Copiſtes qui n'avoient aucune connoiſſance de l'orthographe : au moins il ſeroit très-difficile de prouver le contraire.

Ce qu'on ajoute eſt tout à fait incomprehenſible : (*a*) *Ainſi il eſt clair qu'il faut chercher dans l'accent particulier des Alexandrins la veritable raiſon de la maniere d'écrire, qui ſe trouve dans tous les anciens MSS.* Il ſemble plûtôt, qu'il auroit falu chercher une raiſon *generale* d'une choſe qui eſt commune à tous les MSS. ; car à moins qu'on ne prouve que tous les MSS. ont été écrits à Alexandrie, l'accent Alexandrin qu'a-t-il de commun avec des livres écrits à Conſtantinople ou en Chypre ? Bien ſi la maniere d'écrire en queſtion depend de l'accent particulier d'Alexandrie, d'où vient que les Oeuvres de S. Athanaſe, de S. Cyrille & des autres Peres Egyptiens ne

(*a*) *Itaque ſatis conſtare arbitror hanc ſcribendi proprietatem omnibus Codicibus communem quærendam eſſe in peculiari lingua Alexandrina dialecto.*

ne ſont pas écrites & imprimées de la même maniere ? D'où vient enfin, qu'il y a des MSS. de la Bible écrits en Egypte, dans leſquels toutes les loix de l'orthographe ſont obſervées ?

Mais laiſſons ces minuties d'orthographe, & venons à la valeur réelle du Ms. d'Alexandrie. Monſr. Breitinger eſt presque en extaſe quand il en parle, il a de la peine à trouver des mots aſſez forts pour exprimer le profond reſpect qu'il lui porte, il promet de prouver que c'eſt le meilleur de tous les MSS., il offre ce *Treſor* à Meſſieurs les *Preſidens de l'Egliſe de Zuric* par une Dedicace datée *du* 5. *Fevrier* 1730.

Voici une difficulté embarraſſante pour lui. Monſr. *Iſelin* fit imprimer à Basle, quoique clandeſtinement & contre la defenſe expreſſe du Magiſtrat ſouverain, une Lettre comme venant des mêmes *Preſidens de l'Egliſe de Zuric*, datée *le* 10. *de Janvier* 1730. dans laquelle on porte tout un autre jugement du Ms. d'Alexandrie en ces termes: (*a*) *Pour ce qui regarde l'édition de ce Teſtament fameux, ne permettez pas que ce monſtre paroiſſe au préjudice de l'Egliſe, même ſelon le Manuscrit d'Alexandrie, lequel a été apparemment forgé, pendant que les Ariens ayant le deſſus, avoient enſorcelé tout l'Univers, & qu'on n'expoſoit en vente publique ni ne vendoit que des fauſſetés, & point la verité.* Com-

(*a*) *Et quantum Teſtamenti illius famigeratiſſimi editionem attinet, nolite dare ut monſtrum hoc, etiam ſecundum Alexandrinum Codicem adornatum (qui forte in ipſo Arianiſmi dominantis & totum orbem faſcinantis ſeculo compoſitus eſt, quando veri nihil, ſed omnia falſa, mendacia venditataque ſunt) in Eccleſia perniciem damno encludatur.*

Comment concilier ce Syſtême avec celui de Mr. Breitinger? Mr. Breitinger auroit-il comblé de louanges un Manuscrit, en même-tems que les Preſidens de ſon Egliſe l'avoient en abomination? Auroit-il oſé leur preſenter publiquement une Edition faite ſur ce même Ms.? Eſt-il à croire que ces ſages & ſavans Preſidens jugent ſi mal d'un Manuscrit connu depuis près de cent ans? Eſt-il même concevable qu'on ſouffle ainſi le chaud & le froid, en prônant un Manuscrit quand il s'agit des intérêts d'un Libraire de Zuric, & en decriant le même Ms. comme heretique, ſur le bruit incertain & faux, qu'un autre Libraire le veut publier auſſi? Une pareille ſupercherie ſeroit elle bien pardonable? La contradiction eſt ſi groſſiere & ſi abſurde, qu'il n'y a pas moyen de l'éviter qu'en deſavouant la Lettre, qui porte d'ailleurs d'autres caracteres de reprobation.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que l'Ecrivain de ce Ms. d'Alexandrie ne ſent point l'Arien: 1. Il a au devant des Pſeaumes la Preface de S. Athanaſe, qu'il nomme *Archevêque*; or on ſait que les Ariens ne l'ont jamais reconnu en cette qualité. 2. Après les Pſeaumes il y a des Hymnes, dont l'onzieme a pour titre: *προσευχὴ Μαρίας τῆς Θεοτόκου: priere de Marie la Mere de Dieu.* On doute fort, ſi un Arien auroit aimé à ſe ſervir de cette expreſſion. 3. L'Hymne quatorze & dernier contient une adoration & invocation formelle de Jeſus-Chriſt, dans laquelle il eſt joint au Pere & au S. Eſprit. On nous indique dans les Prolegomenes

du

du 2. (*a*) & du 4. Tome, que c'étoit l'hymne qu'on chantoit tous les matins dans l'Eglise Grecque *Orthodoxe*, & que, selon toutes les apparences, c'est le même dont parle Pline le jeune quand il écrit à Trajan, que les Chrétiens chantoient un hymne à la gloire de Christ, par lequel ils reconnoissoient sa *Divinité*. Le savant *Usser* cite aussi cet Hymne dans son Traité des *Symboles* comme un temoignage de *l'Orthodoxie* des Anciens. Tout cela ne convient nullement à un Arien. 4. L'Epitre aux *Hebreux* est non seulement toute entiere dans le Ms. d'Alexandrie, mais elle y tient une place plus honorable, que dans les autres copies; car au lieu que dans celles-ci elle est la derniere de S. Paul, & que Luther l'a même deplacée & l'a rangée après les Epîtres Cathol., elle se trouve immédiatement après les Epîtres aux Thessaloniciens, avant les Epitres à Timothée, à Tite & à Philemon. Un Arien n'auroit jamais fait cela, car ils recusoient l'Epitre aux Hebreux, & disoient qu'elle n'étoit pas de S. Paul, parce qu'elle étoit trop contraire à leurs opinions, comme nous l'aprenons de S. Epiphane & autres. 5. Un Arien falsificateur, qui auroit entrepris d'ajuster la Bible aux opinions de sa Secte, y auroit mis quelque endroit, qui auroit enseigné clairement la doctrine Arienne, ou bien il auroit changé les passages les moins compatibles avec son Systême, particulierement le commencement de l'*Evangile de S. Jean*. Nous ne trouvons rien de semblable dans le Ms. d'Alexan-

(*a*) Chap. I. §. 50.

lexandrie; outre que le premier de S. Jean y eſt ſans aucune alteration, il ne s'eſt point encore trouvé de Savans, qui ſe ſoit aperçu que le Ms. d'Alexandrie ſentoit l'Arianisme, comme on vient de l'inſinuer en dernier lieu, ſans en apporter la moindre preuve. 6. Le Dr. Mill & d'autres Connoiſſeurs croient, que le Ms. d'Alexandrie a été écrit dans le ſixieme ſiecle, ou au plûtôt vers la fin du cinquieme. Dans ce tems le parti Arien étoit ruïné en Egypte, & ſentir l'Arien c'étoit ſentir le fagot. D'où nous concluons qu'il n'eſt nullement probable, que l'Ecrivain de ce Ms. ait été dans le parti perſecuté plûtôt que dans le parti dominant; & que c'eſt même une injuſtice de l'accuſer d'un crime contre les loix de l'Etat, ſur des ſoupçons legers, & ſur un ſimple *peut-être*.

Il ne paroit pas que Mr. Breitinger ait jamais douté de l'orthodoxie du Ms. d'Alexandrie: mais il doit prendre garde de tomber dans l'autre extremité. Ce Manuscrit pour être orthodoxe n'eſt pas pour cela le meilleur de tous: les Manuscrits Grecs de la Bible, qui nous ſont venu du Levant, ſont tous orthodoxes par rapport aux controverſes Ariennes, mais il y a pourtant une vaſte difference par rapport à leur bonté & fidelité. Si Mr. Breitinger veut bien prendre la peine de comparer le Vieux Teſtament du Ms. d'Alexandrie avec les Hexaples du P. Montfaucon, & le Nouveau avec l'Edition du Docteur Mill, il changera de ſentiment, & il verra que ce Ms. ne repreſente pas le Vieux Teſtament ſelon les Septante, mais avec les additions & changemens

de Theodotion, & que dans le Nouveau ſon Copiſte a pris la liberté d'alterer le ſtyle des Ecrivains ſacrés à tout moment: en un mot que ce Manuſcrit eſt extrêmement interpolé, & par conſequent peu digne de foi. S'il lui reſte quelque doute là-deſſus, on ſe fera un plaiſir de lui communiquer les lumieres qu'on a. S'il perſiſte au contraire à ſoutenir ce qu'il a avancé, & à prôner ſon Saint, juſqu'à mepriſer l'autorité de tous les autres Manuſcrits, & à traiter de demi-ſavans audacieux & chicaneurs le célèbre *Gataker*, & tous ceux qui ont jugé comme lui du Manuſcrit d'Alexandrie, il trouvera à qui parler.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

IL eſt aſſez rare que les Predicateurs ſe declarent contre les Myſteres, cependant en voici un qui a pris ce parti: *Religion plain, not Myſterious; or Reaſon the Judge of all Doctrines:* c'eſt-à-dire, *que la Religion eſt claire & intelligible, & non myſterieuſe; ou que la Raiſon eſt le Juge de tous les Dogmes de la Religion. Sermon preché à Londres par George Johnſton.* In 8. Ce qui eſt obſcur ou inintelligible, dit l'Auteur, ne ſauroit être l'objet de nôtre croyance; les Scholaſtiques ont inventé les Myſteres, en fabriquant des dogmes de Religion qu'ils ne pouvoient pas expliquer, & ſe ſont enſuite déchainez contre la Raiſon

ſon en diſant qu'elle étoit corrompuë, aveugle &c. Il examine les difficultés qu'on lui peut faire, & particulierement celle qui eſt tirée de ce que dans les choſes naturelles il y a une infinité de Myſteres, & que la matiere a pluſieurs proprietez que nous ne comprenons pas.

Mr. *John Campbell* a entrepris de nous donner une „ Hiſtoire nouvelle & complette de la „ Sainte Bible, comme contenant les Ecrits du „ Vieux & du Nouveau Teſtament, depuis le „ commencement du Monde, juſqu'au premier „ établiſſement du Chriſtianisme; liée par tout „ avec l'Hiſtoire prophane éclaircie par des No„ tes, contenant les Antiquités, les Rites &c. de „ la Nation Juive, & où l'on explique les Tex„ tes difficiles, on rectifie les mauvaiſes Traduc„ tions, & on concilie les Contradictions appa„ rentes. Avec des Diſſertations ſur les paſſa„ ges & les évenemens les plus remarquables; „ des Tables Chronologiques, des Cartes, des „ Figures &c. " Cet Ouvrage ſera un in folio d'environ 300. feuilles; on en diſtribuë trois, brochées en papier bleu, toutes les ſemaines pour le prix de ſix ſous.

On vient de publier *Letters concerning the English Nation. By Mr. de Voltaire*: c'eſt à-dire, *Lettres ſur les Anglois. Par Mr. de Voltaire.* Ceci n'eſt qu'une Traduction, mais on nous promet bientôt l'Original, qui ſera auſſi imprimé ici (*a*). Mr. de Voltaire écrivit ces Lettres en 1728-1731 qu'il étoit en Angleterre. Ce Volume en contient vingt-quatre. Les IV. premieres roulent ſur les Quakers: la V. parle de l'Egliſe Anglicane: la VI. des Presbyteriens: la VII. des Sociniens, Ariens,

(*a*) *E. Ledet* & *J. Desbordes* l'impriment actuellement à Amſterdam.

riens, ou Antitrinitaires: la VIII. du Parlement: la IX. du Gouvernement: la X. du Commerce: la XI. de l'Inoculation: la XII. du Chancellier Bacon: la XIII. de Mr. Locke: la XIV. de Des Cartes & du Chevalier Newton: la XV. de l'Attraction: la XVI. de l'Optique de Mr. Newton: la XVII. des infinis en Geometrie, & de la Chronologie de Mr. Newton: la XVIII. de la Tragedie: la XIX. de la Comedie: la XX. des personnes de qualité qui cultivent les Belles-Lettres: la XXI. du Comte de Rochester & de Mr. Waller: la XXII. de Mr. Pope & de quelques autres fameux Poëtes: la XXIII. des égards qu'on doit avoir pour les gens de Lettres: la XXIV. de la Societé Royale & des autres Academies. Voilà une grande varieté: il n'y a pas d'apparence que personne s'avise de prendre au pié de la lettre tout ce qu'on y debite: il y a du vrai & du faux, du bon & du mauvais, des airs de savoir & des ignorances grossieres &c. Avec tout cela il ne faut pas douter que ces Lettres ne soient aussi bien reçuës que les autres Ecrits de Mr. de Voltaire.

Le Dr. *Tindal*, Auteur du *Christianisme aussi Ancien que le Monde* &c. mourut le 16. de ce mois d'Août. On vous donnera une autre fois les particularitez les plus essentielles de sa Vie, & le Catalogue de ses Livres & brochures.

DE LA HAYE.

Pierre de Hondt vient de publier une très-belle Edition d'un Livre fort estimé, & qui étoit fort rare; c'est l'Histoire d'*Espagne* par le Jésuite MARIANA, avec une Continuation jusqu'à la fin du XVI. Siécle, qui n'avoit jamais paru, & qui est du P. MINIANA, aussi Jésuite & Espagnol. On y a joint les Portraits des Rois d'*Espagne*. L'Ouvrage

vrage eſt en 4. volumes *in folio*, dont le dernier contient la Continuation. En voici le Titre: JOANNIS MARIANÆ *Soc. Jeſu, Hiſtoria de rebus* Hiſpaniæ *libri triginta. Accedunt* JOANNIS EMMANUELIS MINIANÆ *Valentini, Ordin. SS. Trinitatis Redemptionis Captivorum, Continuationis novæ Libri decem. Cum Iconibus Regum.*

On en donnera l'Extrait dans le Volume ſuivant de cette *Bibliotheque*. On donnera auſſi dans le même Volume l'Extrait des Oeuvres poſthumes du P. *Hardouin* qui viennent de paroître. Mais nous ajouterons ici l'Epitaphe de ce célèbre Jeſuite qu'un habile homme a faite, & qu'on nous a communiquée.

Hîc jacet hominum quandò ſolers
Natione Gallus, Religione Jeſuita,
Orbis litterati portentum,
Doctâ ſebricitans,
Antiquitatis cultor idem atque deprædator.
Commenta inaudita vigilans ſomniavit,
Scepticum pè egit
Credulitate puer,
Audaciâ juvenis,
Deliriis ſenex,
Verbo dicam: Hîc jacet HARDUINUS.

TABLE DES ARTICLES.

I. PUFENDORF, *Le Droit de la Nature & des Gens, traduit par* M. BARBEYRAC. *Edit.* Pag. 5
II. DE CROUSAZ, *Examen du Pyrrhoniſme ancien & moderne.* Second Extrait. 36
III. *Le P.* de CHARLEVOIX, *Hiſtoire de l'Iſle Eſpagnole, ou de S. Domingue.* 91
IV. J. JAC. SCHEUCHZER, *Phyſique ſacrée, ou Hiſtoire Naturelle de la Bible.* 141
V. *Le Veritable Almanach nouveau pour l'année* 1733. *ou le nouveau Calendrier Jeſuitique.* 182
VI. I. NEWTON, *Obſervations ſur les Prophéties de Daniel & ſur*

& ſur l'Apocalypſe de S. Jean. En Anglois. 193
VII. *Hiſtoire des Rois de Pologne juſqu'à la mort du Roi* FREDERIC AUGUSTE. 209
VIII. JO. JAC. BREITINGER, *Son Edition de la Verſion du V. T. ſur le Ms. d'Alexandrie.* 222
IX. *Nouvelles Litteraires.* 235

CATALOGUE *des Livres Nouveaux.*

Libri Latini.

F. Fabricii Orator Sacer, acceſſit Heptas Diſſertationum Theologico-oratoriarum. 4.

Steph. de Brais. Epiſtolæ S. Pauli Apoſtoli ad Romanos Analyſis Paraphraſtica notis eruditis illuſtrata. Editio nova cum Epiſtola commendatitia T. H. v. d. Honert. 4.

Rari Caſus Explicatio Anatomico-Medica, per Th. Schwencke. 8.

De Urinis Tractatus duo Authore H. J. Rega. 8.

Operationes & Experimenta Chirurgica Ant. Nuik. Edit. nova. 8.

Em. Merillii Operæ continent Obſervationum Lib. VIII. Notas Philolog. in Paſſionem J. C. Expoſitiones in L. deciſiones Juſtiniani, variantium ex Cujacio Libros III. differentiarum Juris ex Libris J. Pauli Lib. Singularem. oration. de Tempore in ſtudiis Juris prorogando. 4.

Livres des François.

Pauſanias, ou Voyage Hiſtorique de la Grece, traduit en François, avec des Remarques, par M. l'Abbé Gedoyn. 4 Tomes. 12.

Eſſai ſur les Erreurs Populaires, ou Examen de pluſieurs opinions reçuës comme vrayes, qui ſont fauſſes, ou douteuſes &c. 2 Tom. 12.

L'Aſtrée de M. d'Urfé, Paſtorale Allegorique, avec la Clé. Nouvelle edition. 5 Tomes. 12. *fig.*

Hiſtoire des Papes, depuis St. Pierre juſqu'à Benoît XIII.

XIII. inclusivement, Tom. 3 & 4, commençans par Eugene III. & finissant par Pie IV. 4.

Les Interêts presens des Puissances de l'Europe, fondez sur les Traitez conclus depuis la Paix d'Utrecht inclusivement, & sur les Preuves de leurs Pretensions particulieres, par M. J. Rousset. 2 Tom. 4.

Nouvelle Traduction Françoise du Pastor Fido, avec le Texte à côté. 12.

Perkin Faux Duc d'York, sous Henri VII. Roi d'Angleterre, Nouvelle Historique. 12.

Temple du Gout, par M. de Voltaire. 8.

Nouveau Recueil des Pieces de Theatre. 8. 2 Tomes.

Histoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens &c. par Mr. Rollin. Tom. 5.

Les Avantures de Monsr. Robert Chevalier dit de Beauchêne, Capitaine de Flibustiers dans la nouvelle France. 12. avec fig.

Histoire de Charles XII. Roi de Suede, par Mr. de Voltaire Nouvelle édition augmentée par l'Auteur; avec les Remarques critiques de Mr. de la Motraye & les Reponses de Mr. de Voltaire. 8.

Oeuvres de Maitre Franc. Rabelais &c. Nouvelle Edition. 8. 6 Tom.

Histoire de l'Empire Ottoman traduite de l'Italien de Sagredo, par Mr. Laurent. 12. 7 tomes.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, par le Sr. Le Nain de Tillemont fol. 10 Tomes.

Histoire des Empereurs & des autres Princes qui ont regné durant les six premiers siecles de l'Eglise &c. par le Sr. Le Nain de Tillemont. fol. 5 Tom.

Histoire du seizieme siecle, par Monsr. Durand, Ministre de St. Martin &c. à Londres. 12. 4 Tom.

Reflexions sur la Poesie en general, suivies de trois Lettres sur la decadence du Gout en France, par Mr. A. D. S. M. 8.

FIN.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois

D'OCTOBRE, NOVEMBRE & DECEMBRE
1733.

TOME ONZIEME.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXIII.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octobre, Novembre & Decembre 1733.

ARTICLE I.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ ΛΟΓΓΙΝΟΥ περὶ Ὕψους ἐπόμνημα. DIONYSII LONGINI *de* SUBLIMITATE *Commentarius. Quem* nova Verſione *donavit, perpetuis* Notis *illuſtravit, & partim Manuſcriptorum ope, partim conjecturâ, emendavit* (*additis etiam omnibus ejusdem Auctoris* Fragmentis) ZACHARIAS PEARCE, A. M. *Regiæ Majeſtati à Sacris Domeſticis*, &c. Editio Tertia. Acceſſit FR. PORTI, *Cretenſis*, in LONGINUM *Commentarius* integer, *nunc primum editus.*

C'eſt-à-dire:

TRAITE' du SUBLIME, par DENYS LONGIN.

Publié avec une *nouvelle Verſion*, éclairci par des *Notes* d'un bout à l'autre ; & *corrigé* en partie à l'aide des Manuſcrits, en partie par conjecture. Avec tous les Fragmens du même Auteur. Par ZACHARIE PEARCE, Maître ès Arts, Chapelain de *Sa Majeſté Britannique* &c. Troiſiéme Edition, à laquelle on a joint un *Commentaire* entier, qui n'avoit point encore paru, ſur ce Traité de *Longin*, par FRANÇOIS PORTUS, *Candiot*. En grand *in octavo*, pagg. 372. ſans les *Préfaces*. A *Amſterdam* ; chez les *Wetſtein* & *Smith* ; 1733.

IL y a neuf ans, que Mr. PEARCE publia à *Londres* ſa prémiére Edition de LONGIN, en très-beaux caractéres, & d'une forme (*a*) qui ne pouvoit que rendre le Livre plus cher qu'il ne convient à la bourſe de bien des Acheteurs. Cela fit depuis naître la penſée aux Libraires de *Hollande*, de rimprimer cette Edition en un plus petit volume, d'ailleurs plus commode pour la lecture. Ils y furent encouragez par la découverte qu'ils firent d'un Commentaire qui n'avoit jamais paru, quoi que l'Auteur ſoit mort il y a plus de cent-cinquante ans. Ce nouveau Commentaire devoit être mis tout à la fin, comme de raiſon, & il ne reſtoit que peu de feuilles à imprimer des *Emendationes*, ou Notes Critiques ſéparées du Corps de l'Ouvrage dans l'Edition d'*Angleterre*, lors qu'il vint tout d'un coup avis aux

(*a*) *In quarto*. En 1724.

aux Libraires, que Mr. *Pearce* faiſoit auſſi rimprimer ſon *Longin*, préciſément de la même forme. Dès ce moment, ils ſuſpendirent l'impreſſion, qu'ils ne pouvoient abandonner entiérement, vû qu'elle étoit ſi avancée; & quand l'Edition de *Londres* eut paru, ils la ſuivirent en ce qui n'étoit pas encore imprimé. Pour le reſte, il n'y avoit pas d'autre moien de l'y conformer, qu'en raſſemblant & faiſant imprimer à part tout ce qui ſe trouvoit de corrigé, de changé, ou d'ajoûté, par l'Editeur; & c'eſt ce que l'on a fait. Mais avant que d'entrer dans le détail de ce qui eſt particulier à la nouvelle Edition d'*Amſterdam*, il faut parler du fonds même de l'Edition originale, qui, quoi que publiée depuis pluſieurs années, n'eſt guéres connuë en deçà de la Mer, & dont cette Copie ſort depuis peu de deſſous la preſſe.

APRE'S le travail de JAQUES TOLLIUS, qui, ſur la fin du Siécle paſſé, publia *Longin* revû ſur les Manuscrits, traduit de nouveau en Latin, accompagné de toutes les Notes *Variorum*, ſans en excepter les Remarques Françoiſes de Mrs. BOILEAU, DACIER, & BOIVIN, jointes à la Traduction du prémier, que l'Editeur, à cauſe de cela, fit auſſi imprimer dans le même Volume; après tout cela, dis-je, il ſembloit qu'il n'y eût plus qu'à copier cette belle & ample Edition, ou du moins qu'on ne pouvoit plus trouver qu'à glâner. Cependant Mr. *Pearce*, que ſon caractére d'Eccléſiaſtique n'a pas empêché de s'enfoncer dans l'Etude des Belles Lettres, crut être en état de donner quelque

chose de plus parfait & de plus utile au Public; tant pour la revision du Texte, que pour la Version & pour les Notes, qui en doivent faciliter l'intelligence.

Tollius s'étoit servi d'une Collation, faite autrefois par ISAAC VOSSIUS, d'un Manuscrit qui est à *Paris*, dans la Bibliothéque du Roi; & de celle qu'un (*a*) Bibliothécaire du *Vatican* lui communiqua de trois Manuscrits de cette Bibliothéque du Pape. Il avoit lui-même, dans ses Voiages, conféré un Manuscrit de la Bibliothéque de *Saint Marc*, à *Vénise*, mais fort à la hâte, comme il l'avouë; donnant à entendre que ce fût l'effet du peu de courtoisie d'un homme qu'il ne nomme pas. Mr. *Pearce* a eû ici de nouveaux secours. Le Savant HUDSON, Bibliothécaire d'*Oxford*, qui avoit réduit en abrégé l'Edition de *Tollius*, y joignit des Variétez de lecture, tirées d'un Manuscrit du feu (*b*) Evêque d'*Ely*. Peu de tems après, on vit paroître des Observations Critiques d'un docte (*c*) Allemand, CONRAD SAMUEL SCHURZFLEISCH, dans lesquelles il explique ou corrige bien des endroits de *Longin*, & il rapporte les Variantes, qu'il avoit recueillies d'un Manuscrit, qui se trouve à *Milan*, dans la Bibliothéque de *St. Ambroise*. Mais Mr. *Pearce* chercha sur tout à être mieux

(*a*) *Laurent de Zaccagnis.*

(*b*) *Jean Moore.* Ce Manuscrit est présentement dans la Bibliothéque de *Cambridge*.

(*c*) *Animadversiones ad Dion. Longin.* &c. *è codicibus à* JACOBO TOLLIO *emissis erutæ* &c. Vitenberg. 1711. *en quarto.*

mieux informé du Manuscrit de *Paris*, ce qui lui parut d'autant plus nécessaire, qu'on le croit ancien (a) de six cens ans, & que même, au jugement de feu Mr. BOIVIN, c'est l'original, sur lequel tous les autres qui restent ont été copiez. Heureusement un Savant, Grec de nation, & fort versé dans la connoissance des anciens Manuscrits, se trouvant alors à Paris, voulut bien prendre la peine de conferer avec soin celui dont il s'agit, & d'en marquer toutes les diverses leçons à la marge d'un Exemplaire imprimé. Par là, aussi bien que par des Lettres particulières de Mr. *Boivin*, nôtre Editeur fut instruit à fond de la qualité & du contenu de ce Manuscrit, comme s'il l'eût vû lui-même. C'est le seul, qui montre bien l'étenduë juste des lacunes, que les Interprêtes ou n'avoient point connuës, ou s'étoient figuré beaucoup moindres qu'elles ne sont: découverte, qui à la vérité augmente le regret de ce que nous avons perdu d'un Auteur si estimé, mais qui sert à empêcher qu'on ne se flatte quelquefois de pouvoir reparer la perte, en suppléant par conjecture peu de mots, ou peu de lignes. Une autre chose encore plus importante, c'est que, par la nouvelle confrontation du Manuscrit de *Paris*, on vit clairement, (b) que les Variétez de lecture, publiées par *Tollius*, sont presque toûjours fausses, soit

(a) Mr. BOIVIN, dans sa 1. Note sur la Version de BOILEAU, dit, que ce Manuscrit est de sept à huit cens ans.

(b) Voiez, par exemple, *pag.* 216, 218, 227. des *Emendationes*.

soit que cela vienne de la négligence de *Voſſius* à conferer le Manuscrit, ou de celle de *Tollius* à copier la Collation, & peut-être auſſi à confondre ces Variétez avec les conjectures de *Voſſius*. On ne pourra plus déſormais s'y tromper. Car, outre les Diverſes Leçons fidélement indiquées dans les Notes de Mr. *Pearce*, il a mis à la fin du Livre une liſte de toutes les autres, dont il n'avoit fait aucune mention. Il donne auſſi, dans ſa Préface, une deſcription exacte du Manuscrit, de la grandeur & du nombre des Feuillets qu'il contient, de l'endroit où commencent & où finiſſent les Lacunes, de la quantité de Feuillets perdus &c. De plus, il a fait graver un échantillon, en ſept lignes, de l'écriture du Manuscrit; ce qui peut ſervir à juger du tems auquel il a été copié, comme ſi l'on avoit ſous ſes yeux le Manuscrit même.

Après la *Préface* de l'*Editeur*, on trouve la *Vie* de l'*Auteur*. Elle ne peut qu'être courte; ce que l'on ſait de *Longin* ſe réduiſant à peu de choſe, dont le principal ſe trouve dans la Préface de la Traduction Françoiſe. Mr. *Pearce* auroit pû allonger ſa narration, en y joignant les citations des Anciens, d'où il l'a tirée, & qu'il n'indique pas même le plus ſouvent. On pourra voir toutes ces autoritez dans les Préfaces, qui ſont à la tête de l'Edition de *Tollius*, laquelle a par là quelque avantage ſur celle-ci. Mais nôtre Editeur eſt plus exact, ſur la liſte qu'il donne des Ecrits perdus de *Longin*.

La méthode de ſes Notes a quelque choſe de ſingulier, & qui mérite d'être imité. Elles ſont divi-

divisées en deux classes ; l'une de Notes purement critiques, c'est-à-dire, qui regardent les Diverses leçons, & la véritable maniére de lire ; l'autre, de celles qui servent à expliquer ou éclaircir le Texte même. Les derniéres sont toutes au bas des pages. Les autres ont été placées à part, après le Corps de l'Ouvrage ; en sorte que l'endroit du Texte, auquel elles se rapportent, y est indiqué par des Chiffres, qui se suivent sans interruption, & que, sur ces mêmes Chiffres, il y a, entre le Texte & les Notes du bas des pages, d'autres petites Notes, dans lesquelles on marque en un mot l'ancienne maniére de lire, qui a été changée, ou celle que l'on croit qu'il faut substituer à la leçon ordinaire, lors qu'on n'a osé y rien changer. Cela épargne aux Lecteurs, qui ne cherchent que le nécessaire, l'embarras de démêler les Notes utiles pour l'intelligence de l'Auteur, d'avec les minuties de Critique, dont ils ne se soucient point, ou dont ils ne veulent prendre connoissance, qu'après avoir vû sans interruption la suite des pensées : & pour les autres sortes de Lecteurs, qui aiment mieux la pure Critique, ou qui veulent commencer par là, il leur est aisé de se satisfaire en recourant aux Notes, auxquelles on les renvoie.

Mais le bon goût de l'Editeur paroît encore mieux par la nature & le choix des Remarques, qui sont sous le Texte. S'il en a emprunté une partie de l'Edition de *Tollius*, dequoi il n'y avoit pas moien de se dispenser ; il s'est borné à celles qui sont de quelque usage pour entendre son Auteur,

teur, & il les a même souvent abrégées, en vûë d'écarter tout étalage d'érudition, qui, quoi que peut-être utile d'ailleurs, ne sert de rien au but principal. Du reste, il a tiré de son propre fonds le plus grand nombre des Notes, & il s'y est proposé, non seulement d'expliquer & d'éclaircir tout ce qui en a besoin, mais encore d'illustrer le fond de la matiére, en alléguant des exemples du vrai Sublime, tirez des Auteurs Latins, & de l'Ecriture même, pour les comparer à ceux que *Longin* rapporte des Auteurs Grecs. Il propose aussi des exemples contraires, semblables à ceux que *Longin* critique; & ainsi il fournit aux Lecteurs, dequoi juger solidement, par les Régles établies dans ce Traité, en quoi les anciens Auteurs les plus estimez les ont suivies, ou non, & sont par conséquent dignes d'être louez, ou blâmez.

Pour l'une & l'autre sorte de Notes, il s'est servi de tout ce qu'il trouvoit de bon & dans les diverses Editions de *Longin*, qu'il a toutes parcouruës; & dans la Version Françoise de *Boileau*, accompagnée, outre les Notes du Traducteur, de celles de Mrs. *Dacier* & *Boivin*; & dans les Observations de *Schurzfleisch*, dont nous avons parlé ci-dessus. La Version de *Boileau* est, à son avis, d'un stile noble & pur, mais non pas (a) toûjours fidéle. A cela près, il ne désapprouve

(a) Outre les exemples qu'on en voit sous le Texte même, dans les dernières Editions, on peut en trouver quelques autres dans les *Miscellanea Observationes*, qui paroissent de deux en deux mois à *Amsterdam*, Vol. I. Tom. II. *pag.* 145, *& seqq.*

ve point, que ce fameux Poëte n'ait pas suivi scrupuleusement son Original, & se soit attaché à rendre la pensée, plûtôt que les mots & le tour. Cela est permis, dit-il, dans les Traductions en Langue vulgaire, où l'on se contente du sens en gros, & l'on demande de l'élégance, & des ornemens. Mais autre chose est dans une Version Latine, qui doit paroître à côté du Texte. Elle n'est là, que pour être consultée dans le besoin, sur tout des personnes peu versées dans le Grec. C'est la raison pourquoi nôtre Editeur n'a point retenu la Version Latine de *Tollius*; qu'il loue d'ailleurs, autant qu'elle le mérite; mais qui, à force de délicatesse *Cicéronienne*, dont ce Savant se piquoit beaucoup, devient obscure, par ses périodes longues & arrondies; de sorte qu'au jugement de Mr. *Pearce*, il est souvent plus aisé d'entendre le Grec de *Longin*, que le Latin de *Tollius*. Feu Mr. *Hudson* avoit bien remédié en partie à ce défaut, dans sa petite Edition, où il abrége beaucoup d'endroits trop diffus de la Version de *Tollius*. Mais cela ne suffisoit pas pour ôter toutes les superfluitez, & pour réduire les choses au point qu'il faut. Ainsi nôtre Editeur a pris le parti de faire une Version toute nouvelle, telle qu'il conçoit qu'elle doit être pour l'usage qu'on s'y propose; c'est-à-dire, où il suffit que la Latinité soit bonne, & que l'on exprime clairement & brièvement le sens de l'Auteur Grec. Il est si attentif à suivre ce plan, que toutes les fois qu'il est obligé de suppléer, par le sens même, un ou quelque peu de mots, qui ne sont pas à la lettre dans l'Original, il les désigne par

par des caractéres Italiques. Cela eſt fort utile pour la Jeuneſſe.

Nôtre Editeur ne penſoit d'abord, qu'à donner le Traité du *Sublime* ainſi revû & éclairci à ſa maniére. Mais, par le conſeil de ſes Amis, il y joignit enſuite les Fragmens qui reſtent de quelques autres Ouvrages de *Longin*, ou que l'on croit au moins en être tirez. Il a ſuivi pour cela la derniére (*a*) Edition de Mr. *Hudſon*, où la collection eſt plus ample, que celle de *Tollius*, dont les Notes, auſſi bien que celles de Mr. *Boivin*, & de Mr. *Hudſon* lui-même, ſe voient ici au bas des pages. Pour lui, il n'y en a ajoûté que peu des ſiennes, ſelon qu'elles ſe préſentoient ſur le champ. Mais il y a placé le prémier Fragment, qui n'étoit que dans la Préface de Mr. *Hudſon*; il a auſſi un peu changé l'ordre des autres Fragmens, & corrigé la Verſion Latine en beaucoup d'endroits.

On ne trouve point ici de Table des Matiéres, (*b*) comme dans l'Edition de *Tollius*: mais il y a un *Index* Grec des Mots & des Phraſes les plus remarquables, beaucoup plus ample & plus correct, que celui des Editions de Mr. *Hudſon*.

Voilà en gros le plan de cette Edition. Il faut maintenant donner quelques exemples des différentes ſortes de Notes de Mr. *Pearce*.

A L'E'GARD des *Notes critiques*, il eſt bon de remarquer d'abord, ce que l'Editeur nous ap-

(*a*) De 1718. La prémiére parut en 1710.

(*b*) Mr. *Pearce* dit, dans ſa *Préface*: *Duos Indices huic operi ſubjeci* &c. Mais on n'en trouve qu'un dans cette Edition.

apprend dans sa *Préface*, qu'il a suivi le Texte de PAUL MANUCE, comme le plus commun, à moins que celui de la prémiére (*a*) Edition, & les Manuscrits, ne lui fournissent quelque meilleure Leçon. Toutes choses même d'ailleurs égales, l'autorité de cette prémiére Edition lui a paru devoir l'emporter sur celle de *Manuce*, parce que celui-ci se vante lui-même d'avoir corrigé de son chef bien des endroits, sans distinguer jamais ses propres conjectures d'avec la maniére de lire du Manuscrit (*b*) unique, sur lequel il publia ce Traité. Aussi Mr. *Pearce* a-t-il reconnu, par des preuves inconteſtables, en ce qui regarde les Passages d'Auteurs anciens citez par *Longin*, qu'au lieu de les rapporter tout tels qu'il les trouvoit dans son Manuscrit, il les a réformez sur les Editions qu'on avoit alors de ces Auteurs: car, selon ce Manuscrit & tous les autres, aussi bien que selon la prémiére Edition, tous les Passages, hors ceux qui consistent en deux ou trois mots, se trouvent citez d'une maniére un peu différente pour les termes, de celle dont ils sont conçus dans les Originaux. Et *Longin* n'est pas le seul, qui en usât ainsi: c'étoit la coûtume des autres Ecrivains de l'Antiquité, & des plus grands Auteurs. Contens d'exprimer le sens, & les principaux termes d'un Passage, qu'ils rapportoient, ils ne se mettoient pas en peine du reste. Ce n'est que dans les derniers

(*a*) Publiée à *Bâle* en 1554. par *François Robortel*. L'année suivante, *Manuce*, qui n'en avoit aucune connoissance, publia la sienne, à *Venise*.

(*b*) Ce Manuscrit appartenoit au Cardinal *Bessarion*.

siécles, ajoûte Mr. *Pearce*, que l'on a introduit la mode, loüable certainement, de citer mot-à-mot, & avec la dernière exactitude. A cette occasion, il fait une remarque contre le fameux Mr. WHISTON, son Compatriote, c'est que le fait incontestable, dont il s'agit, montre avec combien peu de raison ce Savant a prétendu, que, par tout où les Passages de l'*Ancien Testament*, tel que nous l'avons, sont cités autrement dans le *Nouveau*, il faut réformer le Texte du prémier sur les Citations du dernier. Venons maintenant aux Exemples des Notes de l'Editeur, où nous examinerons quelquefois par occasion la Version du Satyrique François.

Longin, après avoir exposé son dessein dans une espéce de Préface, dit à l'Ami, auquel il s'adresse par tout, & en faveur de qui il avoit entrepris l'Ouvrage: (*a*) *C'est à vous à juger avec la dernière sincérité de toutes les parties de cet Essai*, ὡς πάνυ καὶ παθητικῶς. Ainsi portent toutes les Editions précedentes. Mais, au lieu de πάνυ, Mr. *Pearce* a mis dans le Texte, πάνυς, sur l'autorité du Manuscrit de *Paris*, soûtenuë de celle d'un des Mss. du *Vatican*, qui porte πάνυς, visiblement fait de πάνυ. Cela ajoûte à la pensée quelque chose qui n'est pas indifférent. Car, selon la leçon vulgaire, *Longin* dit simplement, *comme cela est raisonnable & convenable*; au lieu que, de l'autre maniére, il faut traduire

(*a*) Sect. 1. pag. 4. *lin.* 4. Car les lignes sont par tout numerotées de cinq en cinq; & ainsi on peut d'abord trouver le passage indiqué.

traduire, ainſi que fait nôtre Editeur, *comme* VOUS AVEZ ACCOUTUMÉ D'EN USER, *& comme il eſt digne de vous*. Une lettre ôtée, & une autre changée, faiſoit diſparoître un éloge, très-bien placé ici, & très-conforme aux ſentimens de l'Auteur. *Boileau* traduit: *avec cette ſincérité que nous devons naturellement à nos Amis*. Ce *naturellement*, à mon avis, eſt impropre. Il ſe dit de ce qui arrive ordinairement, ou par un effet du naturel, ou ſelon le train ordinaire des choſes; & non pas de ce qui a du rapport au Devoir. Il faudroit ainſi réformer la Verſion, ſelon le nouveau Texte: *avec cette ſincérité que nous devons à nos Amis, & qui nous eſt naturelle*. Le dernier mot eſt ici auſſi bien placé, que *naturellement* l'eſt mal dans les paroles précedentes.

Entre les défauts, oppoſez au *Sublime*, *Longin* en met un, qu'il appelle *Puérilité*, & qu'il définit: *Une penſée d'Ecolier, qui pour être trop recherchée devient froide. C'eſt*, ajoûte-t-il, *le vice où tombent ceux qui aiment beaucoup à dire quelque choſe d'extraordinaire & de fort travaillé, mais ſur tout de plaiſant & d'agréable*. Après quoi ſuivent ces paroles: (*a*) *inculcavit & in contrariis nil antiquum*. A la place du mot *contrariis*, qui ſe lit dans les Editions précedentes, le nouvel Editeur a mis *parvis*, fondé ſur la (*b*) premiére Edition, & ſur deux Manuſcrits, dont celui de *Paris* eſt un. La penſée même de *Longin*

(*a*) Sect. III. pag. 14. lin. 12, 13.
(*b*) *Emendation.* pag. 220, 221.

gin demandoit un changement de la Leçon ordinaire, qui lui fait mettre ici purement & ſimplement au rang des défauts le *Stile figuré*, qu'il donne (*a*) ailleurs pour une des Sources du *Sublime*. Ainſi, au lieu qu'il diroit, que ceux, dont il s'agit, *donnent dans le Stile figuré, & dans une mauvaiſe affectation*; il dit maintenant, que ces gens-là *tombent dans le ſtile bas*, oppoſé par conſéquent au Sublime, auſſi bien que l'*affectation*. L'affaire eſt de trouver ce ſens dans ἰσχνὸν, mot, dont on n'a ailleurs aucun exemple: mais l'analogie de ſa dérivation y méne aiſément; & ce n'eſt pas le ſeul endroit, où quelque ancien Auteur emploie des mots, dont il eſt l'unique garant. Du reſte, ſans la préférence que méritent les Manuſcrits indiquez, on pourroit ſuivre celui de *Veniſe*, qui porte, ἰσχνὸν, terme commun, par où l'on déſigne ce qui eſt *chétif & de nulle valeur*. La Verſion de (*b*) BOILEAU eſt ici la moins conforme de toutes à l'Original: *Parce*, dit-il, *qu'à la fin, pour s'attacher trop au Figuré, ils tombent dans une ſotte affectation*. On voit-là, que le Traducteur fait regarder cette *affectation*, comme l'effet d'un trop grand attachement au *Figuré*; au lieu que, ſoit qu'on liſe τροπικὸν, ou ἰσχνὸν, le vice eſt mis de niveau avec παιδίῳλον, de ſorte que l'ἀπαιδευσία tombe également ſur l'un & ſur l'autre.

Lors que *Longin* veut donner des exemples du *Stile*

(*a*) Sect. VIII. pag. 26. *lin.* 11.
(*b*) Chap. II. pag. 52. Tom. III. *Oeuvres*, *Ed. d'Amſterd.* 1722.

Stile froid, un ancien Hiſtorien, nommé TIME'E, dont il n'eſt rien parvenu juſqu'à nous, ſe préſente d'abord à ſon eſprit, comme péchant le plus en ce genre; & à cette occaſion, il donne ſon caractére, commençant par les bonnes qualitez qu'il y reconnoît. (*a*) Ἀνὴρ τὰ μὲν ἄλλα ἱκανὸς καὶ πρὸς λόγων ἰδέαν μάγιστος, οὐκ ἄφθονος, πολύπειρος, ἐπιστημικὸς &c. Il n'y a ici aucune différence, pour les mots, entre l'Edition de nôtre Auteur, & toutes les autres: mais la ponctuation ſeule changée en un endroit, ajoûte quelque choſe, qui n'avoit point été apperçû. On joignoit οὐκ ἄφθονος, avec πρὸς λόγων ἰδέαν μάγιστος: mais nôtre Editeur met une virgule après μάγιστος, en ſorte que les paroles précedentes ſe rapportent à ἱκανὸς, par un tour élégant, dont on trouve d'autres exemples dans *Longin* même: ainſi οὐκ ἄφθονος demeurant ſéparé, comme il peut très-bien l'être, fournit un nouveau trait de ce que l'Auteur trouve de louable dans *Timée*. *Il eſt*, dit-il, *d'ailleurs aſſez habile Ecrivain, quelquefois même juſqu'à avoir du ſublime*, IL N'EST POINT STE'RILE, *il ſait beaucoup, il eſt plein de penſées* &c. L'éloge ainſi ſuppléé, répond parfaitement à ce que CICE'RON (*b*) dit du même Hiſtorien, & que l'on avoit déja cité ici: *longè eruditiſſimus, & rerum copiâ & ſententiarum varietate abundantiſſimus* &c. Ὄυκ ἄφθονος marque l'abondance des choſes, *rerum copia*; & ἐπιστημικὸς, celle des penſées, *ſententiarum varietas*.

(*a*) Sect. IV. pag. 16. *lin.* 5, *& ſqq.*
(*b*) *De Oratore*, Lib. II. Cap. 14.

vas. Après l'exemple, qui ſuit, des penſées froides de *Timée*, qui, pour louer ALEXANDRE *le Grand*, diſoit, que ce Prince *avoit conquis toute l'*Aſie *en moins de tems qu'*ISOCRATE *n'en avoit employé à compoſer ſon Panégyrique*; l'Auteur dit: (*a*) *Voilà, ſans mentir, une belle comparaiſon, du* Macédonien (τῦ Μακεδόνος) *avec un Sophiſte*, ou Rhéteur! TANNEGUY LE FE'VRE, Savant homme, mais quelquefois Critique trop hardi & trop ſubtil, vouloit changer Μακεδόνος en ἡγεμόνος, qui ſignifieroit *Grand Capitaine*; comme ſi le mot de *Macédonien* n'étoit pas aſſez beau pour former une juſte oppoſition à celui de *Sophiſte*, ou Rhéteur. Mr. *Pearce* rejette tacitement cette correction, ainſi qu'avoit fait ouvertement TOLLIUS, qui remarque, que *le Macédonien* ſe prend ici par excellence pour *Aléxandre*, & donne d'abord l'idée de tout ce qu'il y a de grandeur dans le rang & les exploits du Conquérant ſorti de *Macédoine*. BOILEAU avoit (*b*) dit auſſi, qu'il falloit que cette expreſſion, *le Macédonien*, eût quelque grace en Grec, comme quand on appelloit CICE'RON, *l'Orateur Romain*. Mais on n'avoit point allégué d'autre exemple, au ſujet d'*Aléxandre*. Mr. *Pearce* en produit un, de (*c*) QUINTE-CURSE même, le plus flatteur Panégyriſte d'*Aléxandre*: *Quod ubi* Macedo *conſpexit* &c.

Voici un Paſſage, qui a fort embarraſſé les Interprêtes, en ſorte que LE FEVRE a voulu

y

(*a*) *Ibid.* lin. 16. (*b*) Pag. 34.
(*c*) Lib. III. Cap. II. num. 2.

y ſuppléer quatre ou cinq mots: (*a*) Ἀλλ' ὅτε δὴ πολυμηχάνους εἰς ἑαυτὸν Ὀδυσσεὺς ἢ περὶ τὰ ἴδια μύθους ἐγκυμόνα, τὸ λοιπὸν φαλλόμενος τῇ μυθώδει ἀφηνιάσῃ καὶ τοῖς μυθώδεσι καὶ ἀπίστοις πλάνοις. Nôtre Editeur ne fait que changer le dernier mot πλάνοις en πλάνοις, guidé par le ſens, qu'il développe ainſi mieux qu'on n'avoit fait. Il s'agit d'HOMÈRE, dont *Longin* compare l'*Iliade* avec l'*Odyſſée*. Il y trouve la même différence, qu'entre le Soleil qui ſe léve, & le Soleil qui ſe couche: c'eſt toûjours le même Soleil, il a toûjours ſa même grandeur; mais, quand il ſe couche, il n'a plus tant d'ardeur ni de force, c'eſt-à-dire, que dans l'*Odyſſée*, il y a moins de ce Sublime qui frappe & qui enchante, qu'il n'y en a dans l'*Iliade*; parce que le Poëte compoſa celle-ci lors que ſon eſprit étoit encore dans toute ſa vigueur; au lieu que l'*Odyſſée* eſt un ouvrage de ſa vieilleſſe. Suit, dans l'endroit dont il s'agit, une autre belle comparaiſon, tirée de l'*Océan*. Comme, dans le reflux, l'*Océan*, qui ſe retire, ſemble manquer, & néanmoins, par l'étenduë même de la partie du Rivage qu'il laiſſe à ſec, il montre encore combien il eſt grand, & que les limites, dans leſquelles il eſt renfermé, ſont preſque immenſes: de même, quand *Homére*, dans l'*Odyſſée*, relâche la force de ſon eſprit, & s'égare dans des narrations fabuleuſes & incroiables, il laiſſe pourtant des traces de la grandeur de ſon génie, qui montrent que, ſi c'eſt une eſpéce de reflux, ce ne peut être que le réflux d'un

(*a*) Sect. 11. pag. 40. lin. 3. & ſeqq.

d'un Esprit ſublime. Ainſi *Longin* n'exclut pas abſolument le Sublime de l'*Odyſſée*, comme le ſuppoſent les autres Interprêtes & Traducteurs: il veut dire ſeulement, que c'eſt un Sublime, dont le caractére & les ſujets ſont différens.

LONGIN, parlant du *Corps Humain*, l'appelle (*a*) ἀνθρώπινον σκῆνος. *Le Févre* avoit déja remarqué, que pluſieurs croioient mal-à-propos qu'il n'y a que le *Nouveau Teſtament*, où le mot de σκῆνος ſe prenne ainſi pour le *Corps*, par métaphore; puis que PLATON (*b*) l'a ainſi emploié, & que même (*c*) ELIEN le dit du Corps d'un petit Animal. Mr. *Pearce* ajoûte, qu'on trouve auſſi σκῆνος, en ce ſens dans HIPPOCRATE (*d*), dont il cite les paroles; & que deux autres anciens Médecins, NICANDRE & ARE'TE'E, s'en ſervent (*e*) auſſi très-ſouvent. D'où il conclut, que σκῆνος ſignifioit le *Corps*, non par métaphore, mais dans un ſens propre. Cela lui fait auſſi conjecturer, qu'au lieu de traduire, comme on fait ordinairement, les paroles de ST. PAUL: (*f*) *Nous ſavons, que, ſi la demeure terreſtre de nôtre* TENTE, *vient à être détruite* &c. il faut dire, *la maiſon terreſtre de nôtre Corps*. Pouſſant plus loin ſes conjectures, il explique auſſi autrement, qu'on ne

(*a*) Sect. XXXII. pag. 116. *lin.* 11. (*b*) In *Timæo*.
(*c*) Lib. V. *De Animal.* Cap. 3. pag. 258. *Edit. Genev.*
(*d*) *De Corde*, Sect. III. pag. 269. *Edit. Genev.* 1657.
(*e*) On peut voir d'autres exemples, dans les *Obſervationes Sacræ* de Mr. ELSNER, ſur le *N. Teſtam.* Tom. II. *pag.* 145, 146. & dans celles de Mr. ALBERTI, pag. 360. (*f*) *II. Corinth.* V, 1.

ne fait, les paroles de (*a*) ST. JEAN, où l'on trouve le Verbe σκηνόω, venu de σκῆνος: καὶ ἐσκήνωσεν ἐν ἡμῖν [ὁ Λόγος] *La Parole a demeuré*, ou *habité, au milieu de nous.* Il croit, qu'on peut mieux traduire: *La Parole a été revêtuë d'un corps* &c. Mais il ne décide rien positivement, & il laisse entiérement le jugement aux Lecteurs.

VENONS maintenant à des Exemples, qui regardent les choses mêmes, & non simplement la maniére de lire, ou le sens de l'Auteur.

Sur le (*b*) Fragment (*c*) d'une Ode de SAPPHO, que *Longin* rapporte, pour y faire remarquer le Sublime, qui naît du choix & de l'amas des circonstances; Mr. *Pearce* compare avec ces vers Grecs, où l'Amante exprimoit elle-même sa passion, la description que fait VIRGILE, *Aeneid.* Lib. IV. *vers.* 68, 69. 76—89. de l'amour, moins criminel, de *Didon.* Il critique aussi ces vers de *Boileau:*

Et dans les doux *transports où s'égaye mon ame* &c.
Je n'entends plus, je tombe en de douces *langueurs* &c.

Doux transports, Douces langueurs: voilà, dit-il, une

(*a*) *Jean* I, 14. (*b*) Sect. X. pag. 44, 45.
(*c*) Je ne sai sur quoi fondée Madame DACIER, dans ses *Remarques* sur les Fragmens de SAPPHO, dit que LONGIN *nous a conservé cette Ode entiére.* L'imperfection paroît visiblement par le dernier Vers. Mr. *Pearce* (pag. 232. *Emend.*) conjecture, quelles étoient les pensées qui devoient suivre dans le reste de l'Ode.

une épithéte, qui ne convient point à la violence des mouvemens, dont *Sappho* se représente comme transportée jusqu'à la fureur.

Sur la description d'une Tempête, que *Longin* rapporte un peu plus bas, tirée de l'*Iliade* (*a*) d'HOME'RE, on compare (*b*) auſſi, après *Tollius*, la maniére dont VIRGILE (*c*) repréſente la Tempête, qu'*Eole* excita contre *Enée*, à la priére de *Junon*. Nôtre Editeur y joint, du ſien, quelques verſets d'un PSEAUME (*d*), où il y a un Sublime, égal à celui des plus grands Poëtes: DIEU, *commande*, (*e*) *& il excite un Vent de tempête, qui éléve les Flots de la Mer. Les* Mariniers *montent jusqu'au Ciel, & puis ils descendent jusqu'aux Abymes: leur ame ſe fond d'angoiſſe. Ils chancellent de côté & d'autre, & comme un homme yure, ils ne peuvent ſe tenir fermes ſur leurs piez: toute leur ſcience* de navigation *eſt* comme *engloutie* au milieu des Flots.

Au ſujet de l'*Amplification*, par laquelle une penſée s'éléve par degrez, (*f*) on cite trois vers (*g*) de VIRGILE; & ce paſſage de CICE'RON, plus beau encore, & plus propre à ſervir de modéle. (*h*) *Prô Dii immortales! tantamne unius hominis incredibilis ac divina virtus, tam brevi*

(*a*) Lib. XV. verſ. 624, *& ſeqq.*
(*b*) Sect. X. pag. 48, 49.
(*c*) *Æneid.* Lib. I. verſ. 55, *& ſeqq.*
(*d*) *Pſeaum.* CVII. verſ. 25, *& ſuiv.*
(*e*) C'eſt la traduction de nôtre Editeur. Mr. LE CLERC traduit, peut-être mieux: *Et il fait ceſſer un Vent de tempête, ou bien il éléve les Flots &c.*
(*f*) Page 52. (*g*) *Æneid.* Lib. II. verſ. 728, *& ſeqq.*
(*h*) Orat. pro *Leg. Manil.* Cap. 12.

brevi tempore, lucem adferre Reipublicæ potuit, ut vos, qui modo ante ostium Tiberinum *classem prædonum videbatis, ii nunc nullam intra* Oceanum *hostium navem esse audiatis?* „ Dieux immortels! „ Se peut-il que la valeur incroiable & divine „ d'un seul homme, aît si promtement dissipé „ les nuages qui menaçoient la République; que „ vous, qui avez vû, il n'y a que peu de tems, „ une Flotte de Pirates à l'embouchûre du *Ti-* „ *bre*, maintenant vous n'entendiez parler d'un „ seul Vaisseau d'Ennemis, qui fasse voile dans „ l'*Océan*?" Il s'agit-là d'une Victoire, que *Pompée* avoit remportée sur les Pirates. L'Orateur, en opposant l'*Embouchûre du Tibre* à l'*Océan*; un seul *Vaisseau* à une *Flotte* entiére; *entendre*, à *voir*; renchérit, par degrez, de maniére qu'on ne sauroit mieux amplifier le sujet de l'éloge dont il s'agit. Au reste, j'ai rapporté ce passage d'autant plus volontiers, que Mr. *Pearce* en corrige, sans dire mot, les derniéres lignes. Car les Editions, sans en excepter la derniére de GRÆVIUS, portent: *ut vos, qui modo ante Ostium Tiberinum classem* hostium *videbâtis, ii nunc nullam intra* Oceani ostium prædonum *navem esse audiatis?* Je ne vois d'ailleurs aucune variété des Manuscrits, indiquée dans les Notes des Commentateurs; cela étant, il faudroit traduire: " Vous, qui avez vû il n'y a „ que peu de tems, une Flotte d'*Ennemis* à „ l'Embouchûre du *Tibre*, maintenant vous „ n'entendez parler d'un seul Vaisseau *de Pira-* „ *tes, qui vienne à l'entrée de l'Océan*; ou dans „ la *Mer Méditerranée*." Je m'imagine que

nôtre Editeur a cru, que, de la maniére qu'il réformoit le Texte de *Cicéron*, la penſée étoit plus juſte, & la Figure, dont il a voulu donner l'exemple, mieux ménagée; de quoi je tombe auſſi d'accord. Car l'Orateur venoit de parler de la deſcente que firent les Pirates à *Oſtie*, où ils détruiſirent la Flotte des *Romains*. Et c'eſt plus de dire, qu'on n'entend maintenant parler d'un ſeul Vaiſſeau Ennemi, qui faſſe voile dans tout l'*Océan*, que de dire, qu'on n'entend parler d'aucun Vaiſſeau de Pirates, qui vienne à l'entrée de l'*Océan*. Mais après tout, Mr. *Pearce* auroit dû avertir d'un changement ſi conſidérable, & alléguer ou les Manuſcrits, ou les raiſons, qui l'y ont autoriſé.

Un des anciens Auteurs, que (*a*) *Longin* accuſe en général d'avoir écrit d'un ſtile enflé, juſqu'à donner dans des niaiſeries, eſt HE'GE'SIAS, de *Magnéſie*. Mr. *Pearce* allégue, après d'autres, un exemple, que PLUTARQUE (*b*) en rapporte, & condamne fortement. Cet Hiſtorien, parlant du Temple d'*Ephéſe*, qui fut brûlé & réduit en cendres, la nuit même qu'*Alexandre le Grand* nâquit; diſoit, *Qu'il ne falloit pas s'étonner que ce Temple de Diane eût été brûlé, parce que la Déeſſe étoit alors occupée à faire l'office de Sage-Femme aux couches d'*OLYMPIAS. PLUTARQUE trouve *la réflexion ſi froide, qu'elle auroit ſuffi à éteindre un embraſement comme celui-là*. Nôtre Editeur remarque, avec raiſon, que *Plu-*

(*a*) Sect. III. pag. 13. *lin.* 6. (*b*) In *Vit. Alexandr.* pag. 665. Tom. I. *Ed. Wech.*

Plutarque tombe ici lui-même dans le défaut qu'il reproche juſtement à l'Hiſtorien, & qu'en le blâmant, il ſe montre un autre *Hégéſias*. Si Mr. *Pearce* avoit lû le Livre du P. BOUHOURS, intitulé, *La Maniére de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit*, il n'auroit pas manqué ſans doute de ſe féliciter du jugement de ce Jéſuite, conforme au ſien. Voici ce qu'il diſoit, il y a long-tems. (*a*) " Mais ne vous ſemble-t-il pas, que „ ce Cenſeur ſi auſtére a oublié ſa ſévérité, en „ ajoûtant que la réflexion de l'Hiſtorien eſt ſi „ froide, qu'elle ſuffiſoit pour éteindre l'incen„ die? Pour moi, je trouve la penſée de PLU„ TARQUE mille fois plus fauſſe, que celle de „ *Timée* [*Bouhours* ſuit ici CICE'RON (*b*), qui fait dire à *Timée*, ce que *Plutarque* donne à *Hégéſias*] „ & je ne vois qu'un biais, pour ſau„ ver *Plutarque*, c'eſt de dire, qu'il a voulu s'é„ gaier, dans l'endroit même où il parle grave„ ment ". Si cela étoit, *Plutarque*, à mon avis, auroit dû donner à entendre, qu'il vouloit badiner; & ce n'eſt guéres ſa coûtume de le faire. Au reſte, le P. *Bouhours* dit auſſi là quelque choſe contre CICE'RON, de quoi nôtre Editeur ne parle point, & qui auroit bien mérité de venir ſur la ſcéne avec la critique de *Plutarque*. Cet Orateur trouve la penſée, dont il s'agit, fort jolie: (*c*) *Concinnéque, ut multa*, Timæus, *qui .... adjunxit, minimè id eſſe mirandum*,

(*a*) *Maniére de bien penſer dans les Ouvrages d'Eſprit*, pag. 50. *Ed. d'Amſterd.* 1692.

(*b*) *De Natur. Deor.* Lib. II. Cap. 27.

(*c*) *Ubi ſupr.*

dum, cùm in partu Olympiadis *adesse voluisset, abfuisset domo.* Le Jésuite fait là-dessus cette réflexion : " Je me persuade, que l'Orateur Romain, qui avoit l'esprit tourné naturellement à la raillerie, & qui aimoit les Bons-mots jusqu'à en dire quelquefois d'assez froids, ainsi que remarque (*a*) QUINTILIEN, a été touché de ce qu'il y a de plaisant dans la penſée de *Timée*, sans examiner le reste &c. "

Quelques Savans (*b*) ont voulu défendre HERODOTE, contre la critique que fait *Longin*, d'un endroit où cet Historien, parlant de *belles Femmes*, les appelle (*c*) *le mal des yeux*. Ils allégurent, pour cet effet, plusieurs expressions semblables, qui se trouvent dans de bons Auteurs de l'Antiquité. Mais Mr. *Pearce* soûtient, qu'ils n'ont pas compris la pensée de *Longin*, & le fondement de sa censure. Ce Rhéteur, dit-il, n'auroit pas trouvé mauvais qu'on eût dit, que des Femmes, placées vis-à-vis de quelques Barbares échauffez par le Vin, leur faisoient mal aux yeux, ou blessoient leurs yeux, en irritant leurs désirs : il blâme seulement ici cette *métonymie*, qu'il trouve trop dure, d'appeller les Femmes mêmes *le mal des yeux*, pour dire, qu'elles le causent. Du reste, *Longin* n'auroit peut-être pas désapprouvé le mot d'*Alexandre le Grand*, (*d*) qui disoit, que les Femmes de *Perse* étoient les

(*a*) *Inſtit. Orat.* Lib. VI. Cap. 3.

(*b*) *Victorius*, Var. Lect. *Lib.* II. *Cap.* 5. *Langhanius*, T. *Fuber*, Not. in h. l.

(*c*) Ἀλγηδόνας ὀφθαλμῶν. Lib. V. Cap. 18.

(*d*) Τὰς Περσίδας ἔλεγεν βολίδας ὀμμάτων εἶναι. Ceci eſt

les *traits des yeux*; ni cette expression de Poëte, ESCHYLE, qui appelle *Hélène*, (*a*) *le tendre dard des yeux*. Ajoûtons, qu'il y a une grande différence entre un Historien, & un Poëte. Pour ce qui est d'*Alexandre*, dans la bouche même duquel *Boileau*, (*b*) trouve le mot froid; si ce Prince s'exprima précisément comme *Héraclite*, ainsi que PLUTARQUE rapporte (*c*) l'apophthegme, il l'avoit sans doute pris d'*Héraclite* même; & peut-être que cela avoit comme passé en proverbe. L'estime qu'on a pour un Auteur, tel qu'*Hérodote*, est bien capable de faire admirer & imiter des traits même vicieux, qui ont quelque chose d'éblouissant. Mais, comme *Tollius* l'a remarqué, le mot d'*Alexandre* est autrement rapporté par PHOTIUS, c'est-à-dire, de la maniére que Mr. *Pearce* semble donner pour la seule vraie, quoi qu'il ne cite point le Patriarche. Il est vrai que *Tollius* met sur le compte de *Photius* cette différence; prétendant qu'il a changé les termes de *Plutarque*, en empruntant de lui le mot d'*Alexandre*. Mais le Patriarche, qui avoit une grande lecture, comme il paroît par tant d'Extraits qu'il nous a laissez; ne peut-il pas avoir suivi quelque autre ancien Auteur, de ceux qui sont perdus aujourd'hui? Rien n'empêche

est du Patriarche PHOTIUS, que TOLLIUS avoit cité, mais en indiquant mal l'endroit: car il dit *Epist.* 49. où il n'y a rien de tel. J'ai trouvé le passage dans la 1. Lettre, qui est fort longue, *pag.* 39. *Ed. Londin.* 1651.

(*a*) Μαλθακὸν ὀμμάτων βέλος. In *Agamemn.* pag. 199. *Ed. H. Steph.*

(*b*) Pag. 39. (*c*) In *Vit. Alex.* pag. 678.

pêche auſſi que *Plutarque* n'aît confondu des expreſſions fort approchantes, & dont le ſens eſt le même.

Longin cite (*a*) un autre paſſage d'HE'RODOTE, dont le ſens a bien exercé les Interprêtes; c'eſt celui, (*b*) où l'Hiſtorien dit, que *la Déeſſe* Vénus, *pour punir les* Scythes, *qui avoient pillé ſon Temple, leur envoia la maladie des Femmes.* Le Rhéteur donne ces paroles pour exemple d'une *Périphraſe*, qu'il trouve *inimitable*. C'eſt le ſens de l'Original: Καὶ τὸ ἀμίμητον οὑτῶ τῦ Ἡροδότε. Je ne ſai pourquoi Mr. *Pearce*, ſi attentif d'ailleurs à ſuivre le ſens précis des termes, traduit ici: *Et parum imitabile eſt illud* &c. C'eſt affoiblir la force du mot ἀμίμητον, en la réduiſant à dire, que ce tour *ne peut guéres être imité.* Et il ne manquoit pas de terme Latin, qui répondît mot-à-mot au Grec, car on trouve (*c*) *inimitabilis* dans de bons Auteurs. De la maniére même que nôtre Editeur s'exprime dans ſa Note, on diroit qu'il a pris ceci, non pour un grand éloge, tel qu'il eſt, mais pour une eſpéce de critique: *Interim, licet hanc* Herodoti *periphraſin* Longinus *cenſeat* VIX IMITANDAM ESSE, *audeo tamen ei opponere id, quod* CICERO *in* Orat. pro Milone *dicit* &c. Ce *vix imitandam eſſe*, ſignifie, ce ſemble, *qu'on ne doit guéres imiter* un pareil tour; & l'*audeo tamen ei opponere*, inſinuë la liberté que l'Editeur prend d'oppoſer au

(*a*) Sect. XXVIII. *pag.* 106. lin. 23, *& ſeqq.*
(*b*) Lib. I. Cap. 105.
(*c*) On n'a qu'à voir les Dictionnaires.

au jugement de *Longin* l'autorité de l'Orateur Romain, qui s'eſt heureuſement ſervi d'une périphraſe (*periphraſi felici uſus*) pour déſigner ce qu'il n'étoit pas à propos de nommer par ſon propre nom. Peut-être que Mr. *Pearce* a ainſi entendu le mot ἀμίμητον, parce qu'immédiatement après l'Auteur dit: (*a*) *La Périphraſe certainement eſt une choſe, dont l'uſage eſt plus dangereux, que celui des autres Figures, à moins qu'on n'en uſe ſobrement* &c. Mais il ne s'enſuivroit point de là, que *Longin* eût voulu alléguer la périphraſe d'*Hérodote*, comme peu à imiter, quand même le terme de l'Original ſouffriroit cette interprétation; car, en ce cas-là, le Rhéteur n'auroit pas dit, immédiatement après les exemples tirez de PLATON & de XE'NOPHON, qu'il approuve fort: Καὶ τὸ ἀμίμητον ἐκεῖνο τὸ Ἡροδότου: mais Ἀλλὰ τὸ, ou Τόδε ἔφως, ou quelque autre choſe ſemblable, qui marquât de l'oppoſition, ou de la différence. Mr. *Pearce*, dans un autre endroit de *Longin*, (*b*) où ἀμίμητον ſe trouve, le traduit lui-même, *non imitabile*, & là il ſignifie certainement, *qui ne peut être imité*. Quoi qu'il en ſoit, l'exemple tiré de CICE'RON eſt bien choiſi, & il n'a pas été oublié par les Modernes, (*c*) qui ont fait des Traitez de Rhétorique. C'eſt l'en-

(*a*) Le Texte de cette Edition eſt différent des autres, & la leçon paroît meilleure: Ἐπίκαιρον... & εἰ μὴ συμμέτρως &c. pour Ἐπίκαιρον, & εἰ μὴ ἀσυμμέτρως. Voiez les *Emendat.* pag. 248.

(*b*) Sect. 34. *pag.* 131. lin. 2.

(*c*) *Voſſius*, Inſt. Orator. *Lib.* V. *pag.* 350. *Ed. Amſt.* 1643. *Lamy*, Art de parler, *pag.* 168. *Ed. d'Amſt.* 1712.

l'endroit de la Harangue pour *Milon*, où l'Orateur, ne pouvant nier que *Clodius* eût été tué par les gens de celui qu'il défendoit, évite le mot odieux de *tuer*, & en même-tems donne à entendre que l'action n'avoit rien de criminel: (a) *Les Eſclaves de* Milon, (dit-il) *croiant qu'il avoit été tué, comme* Clodius *lui-même le diſoit, firent, ſans l'ordre de leur Maître, à ſon inſu, & même en ſon abſence, ce que tout Maître auroit voulu que ſes Eſclaves fiſſent en pareil cas.* Les dernières paroles, qui forment la périphraſe, ſont aſſûrément ingénieuſes. Mais qu'il me ſoit permis de dire ma penſée ſur les précedentes. N'y a-t-il pas là une profuſion inutile de paroles? *Sans l'ordre de leur Maître, à ſon inſu, en ſon abſence.* Dès-là que l'Orateur vient de dire, que les Eſclaves de *Milon* le croioient tué, étoit-il à craindre qu'on penſât qu'un homme, ſuppoſé mort, pût avoir ordonné, ou ſû, ce que ſes gens firent? *Si Ciceron* eût commencé par là, & qu'il eût parlé enſuite de l'opinion où étoient les Eſclaves de *Milon* que leur Maître avoit été tué, tout auroit été bien; cette circonſtance ſervant alors de preuve, que la choſe s'étoit paſſée ſans aucun ordre, & à l'inſû même de *Milon*. Mais l'erreur des Eſclaves aiant été d'abord poſée en fait, ces mots, *ſans ſon ordre, à ſon inſû, en ſon abſence*, deviennent, à mon avis, un amas de paroles ſuperfluës. Et je mettrois cet exemple à peu près au même rang, qu'un autre, que Mr. *Pearce* donne (b) ailleurs, tiré

(a) Cap. 10. (b) Ad Sect. III. pag. 14.

tiré de VIRGILE. (*a*). Ce Poëte parlant d'*Anchiſe*, qui reconnut qu'il avoit pris un lieu pour l'autre, s'exprime ainſi:

Seque novo *veterum deceptum errore locorum.* L'épithéte *novo*, ne ſignifie là rien, & ne fait, dit nôtre Editeur, que former une antithéſe puérile de l'erreur *nouvelle*, aux lieux, dont il s'agit, qui étoient *anciens*. Je vois que SERVIUS, ou celui qui paſſe ſous ſon nom, propoſe un autre ſens, qui feroit diſparoître la cheville. *Aut* novo *pro* magno *poſuit*. Nôtre Editeur a crû apparemment cette explication trop peu plauſible, pour mériter d'être rapportée. Effectivement, ſi quelquefois *Novus* s'emploie pour exaggerer, c'eſt lors que la choſe, dont il s'agit, eſt extraordinaire & ſurprenante. NOVUM *crimen*, *& ante hunc diem inauditum*, dit (*b*) CICERON. Pollio *& ipſe facit* NOVA (*c*) *carmina*; ce que SERVIUS lui-même explique, *magna*, *miranda*. Or ſeroit-ce une grande merveille, qu'un bon Vieillard, comme *Anchiſe*, ſe fût mépris ſur des choſes d'une grande antiquité? Ainſi en ſuppoſant même que *Virgile* eût dit ici *novo*, pour *magno*, l'épithéte manqueroit toûjours de juſteſſe. Mais après tout, pourquoi ne veut-on pas, que *Virgile* s'endorme quelquefois, auſſi bien qu'*Homére*?

ON peut juger, par les échantillons que nous avons donnez, du goût & de la liberté d'eſprit de Mr. *Pearce*. Il n'épargne pas même ſon Auteur,

(*a*) *Aen.* III, 181. (*b*) Orat. *pro Q. Ligar.* Cap. I.
(*c*) *Virgile*, Eclog. III. verſ. 86.

teur, quand il le trouve en faute; & c'eſt la pierre de touche, à laquelle on peut connoître, ſi un Editeur eſt exemt de cette eſtime paſſionnée & partiale, qui fait que ſouvent on trouve tout beau, & l'on juſtifie ou l'on exténuë avec de grands efforts les défauts les plus marquez. *Longin* croit, que l'*Iliade* d'*Homére* a été compoſée avant l'*Odyſſée*; & nôtre Editeur eſt de ſon avis: mais il trouve, qu'à de bonnes raiſons, ce Rhéteur en a ajoûté une qui ne prouve rien; c'eſt (*a*) que les Héros de l'*Odyſſée* parlent des maux qu'ils avoient ſoufferts à la Guerre de *Troie*, comme de choſes connuës & arrivées fort longtems auparavant. Or, dit Mr. *Pearce*, le Poëte, qui vivoit trois Siécles après la Guerre de *Troie*, ne pouvoit-il pas, s'il eût voulu compoſer l'*Odyſſée* avant l'*Iliade*, parler, comme il fait, des malheurs que les Héros *Grecs* avoient éprouvez devant *Troie*?

Il y a un Chapitre, (*b*) où *Longin* traite de (*c*) la petiteſſe des Termes, qui vient ou d'un ſon déſagréable, ou d'un ſens qui ne remplit pas toute l'idée des choſes dont on parle. Après en avoir donné quelques exemples, il rapporte un long Paſſage de l'Hiſtorien THE'OPOMPE, où il critique l'ordre de ſes penſées, en ce que les plus ſublimes ſont miſes avant celles qui ont moins d'élévation; & il blâme enſuite le mélange qu'y fait l'Hiſtorien de certaines choſes trop baſſes, qui deshonorent toute la deſcription de la

(*a*) Sect. IX. pag. 38. *lin.* 6, *& ſeqq.* (*b*) Sect. XLIII. pag. 160, *& ſeqq.* (*c*) Ἡ μικρότης τῶν ὀνομάτων.

la descente du Roi de *Perse* dans l'*Egypte*. Ces deux censures sont très-justes, dit là-dessus nôtre Editeur, mais elles sont mal placées. Car les termes, que *Longin* désaprouve ici (*a*) *boisseaux*, *ragoûts*, *sacs*, expriment assez bien la pensée de l'Historien : tout ce qu'il y a, c'est que l'idée peu noble qu'ils donnent, est tout-à-fait indigne d'une description si magnifique. Je vois que *Boileau*, au commencement du Chapitre, (*b*) traduit *la bassesse des termes*, ce qui n'exprime point le sens de μικρότης. Et il ne faut que considerer les exemples alleguez par *Longin*. Par un son désagréable, comme ξεσμὸς, que le Traducteur François a exprimé par un autre de différente signification, *bruire;* est-il bas par cela seul qu'il sonne mal à l'oreille? N'y a-t-il pas, dans toutes les Langues de ces sortes de termes, qui ont quelque chose de sublime en eux-mêmes, & auxquels on ne pourroit en substituer d'autres d'une égale force? Dans l'exemple qui suit, où HE'RODOTE parlant de gens qui font naufrage, dit, qu'*ils firent une fin peu agréable;* le mot ἄχαρι n'a rien de bas par lui-même: mais il est ici *petit*, parce qu'il est trop foible, & qu'il n'exprime pas tout ce qu'un tel accident a d'affreux. De cette *petitesse* naît la *bassesse*, opposée au *Sublime :* & ainsi *Boileau* confond la cause avec l'effet.

Pour revenir à Mr. *Pearce*, il est aussi fort porté à ne pas approuver le jugement de *Longin*, en

(*a*) Θύλακοι, ἀρτύματα, σάκκοι.
(*b*) Pag. 151.

en ce que le Rhéteur traite (*a*) de ridicules les fictions qu'HOME'RE fait dans l'*Odyſſée*, des Compagnons d'*Ulyſſe* changez par *Circé* en Pourceaux, des Colombes qui nourrirent *Jupiter* comme un Pigeon &c. Il voudroit bien ſauver ces ſortes de choſes par l'allégorie, ou par des expreſſions *Phéniciennes* à double entente. Les Compagnons d'*Ulyſſe*, après avoir jeûné longtems, aiant trouvé dequoi bien manger & boire, s'enyvrérent, & par là devinrent comme des Pourceaux. Une *Colombe*, & une *Prêtreſſe*, s'appelloient d'un même (*b*) mot en *Phénicien*: ainſi ces Colombes, qui nourrirent *Jupiter*, ne ſont autre choſe que les Prêtreſſes, qui lui offroient des Sacrifices, qu'on appelloit la *Viande des Dieux*. Voilà tout le myſtére. La queſtion eſt de ſavoir, ſi *Homére* l'entendoit ainſi. Il y aura toûjours des gens, qui chercheront des Allégories, & qui tâcheront d'excuſer par là les Anciens: mais il y en aura toûjours auſſi qui ſe moqueront & des Allégories, & de la bonté qu'on a de les prêter à des Auteurs qu'on ne ſauroit prouver qui y aient jamais penſé. Il eſt encore moins ſûr, qu'ils aient démêlé l'hiſtorique caché ſous des Fables, que l'ignorance de l'ancien langage avoit produites. Il n'y avoit point alors de *Bocharts*: & les *Bocharts* même ne devinent pas toûjours juſte.

EN voilà aſſez, pour donner une idée des Notes de l'Editeur. Voïons maintenant ce qu'il y a de nouveau dans ſa Seconde Edition.

Le

(*a*) Sect. IX. pag. 40.
(*b*) Voiez *Bochart*, Chanaan, *Lib.* II. *Cap.* XI.

Le Texte a été aſſez ſouvent changé; Mr. *Pearce* aiant crû depuis pouvoir faire aſſez de fonds ſur ſes propres conjectures, ou ſur celles d'autrui, pour les mettre à la place de la leçon ordinaire. Par exemple, dans ce paſſage (*a*) de la Sect. XIII. Καὶ ἴσως ἡμῖν ἀποδείξων ἔδει, εἰ μὴ τὰ ἐπ' Ἴνδους καὶ οἱ περὶ Ἀμμώνιον ἐκλέξαντες ἀνέγραψαν. Les mots ἐπ' Ἴνδους ne ſignifient rien ici: & cependant le Texte eſt ainſi conçû dans tous les Manuſcrits, dont nôtre Editeur avoit néanmoins conſervé la leçon, quoi que vicieuſe, ſe contentant d'avertir dans une Note, qu'il approuvoit la conjecture de *Le Févre*, qui lit ἐπ' ἴδιους, quoi que d'ailleurs il s'en éloignât pour l'ordre du καὶ, que *Le Févre* place après εἰ μὴ, au lieu qu'il eſt après Ἴνδους dans les Manuſcrits. De là naît ce ſens, très-conforme à la ſuite du diſcours: *Il faudroit peut-être donner ici quelques exemples* [des imitations d'*Homére*, qui ſe trouvent dans HE'RODOTE, dans STE'SICHORE & ARCHILOQUE, & ſur tout dans PLATON] *ſi* AMMONIUS *n'en avoit déja, dans ſes Ecrits, remarqué* EN DE'TAIL *pluſieurs, qu'il a choiſis.* Préſentement Mr. *Pearce* a mis dans le Texte ἐπ' ἴδους, comme avoit fait TOLLIUS, qui ne ſuivoit pas d'ailleurs l'ordre des termes, tel qu'il eſt dans les Manuſcrits. Il s'y eſt déterminé d'autant plus volontiers, que ces mêmes mots ſe trouvent (*b*) ailleurs pour *ſingillatim* dans *Longin* même, & corrompus auſſi par les Copiſtes

(*a*) Pag. 60. *lin.* 13.
(*b*) Sect. XLIII. pag. 166. *lin.* 18.

piſtes d'une maniére approchante, *inidis.*

A l'égard des *Notes*, nôtre Editeur y a fait des additions, & des changemens, dont la plûpart peuvent ſe voir d'abord raſſemblez en huit pages, dans la nouvelle Edition d'*Amſterdam*; c'eſt-à-dire, tout ce qui ſe rapporte aux Notes placées ſous le Texte, & à la partie des *Emendationes* qui n'étoit pas encore imprimée, quand les Libraires reçûrent la Seconde Edition d'*Angleterre*.

AINSI, pour venir maintenant à l'Edition d'*Amſterdam*, on peut dire qu'elle contient tout ce qui ſe trouve dans la nouvelle Edition de Mr. *Pearce*, & qu'elle repréſente en même-tems l'état de la prémiére; de ſorte qu'on peut juger de leur différence, comme ſi l'on avoit les deux Editions, ce qui n'eſt pas inutile. Tout le Corps de l'Ouvrage de *Longin* aiant été imprimé, & une partie des *Emendationes* qui le ſuivent, avant qu'on ſût rien de la nouvelle Edition qui ſe faiſoit à *Londres*; juſques-là, tout eſt conforme à la prémiére Edition. Et juſques-là auſſi, on n'a qu'à conſulter les *Addenda & Mutanda*, qui ſont à la fin, pour ſavoir ce que l'Editeur a jugé à propos de changer ou d'ajoûter. Pour ce qui eſt du reſte des *Emendationes*, où l'on a pû ſuivre exactement la Seconde Edition, on verra aiſément les différences, en comparant ces Notes avec le Texte, & les petites Notes critiques qui ſont au deſſous avant les Notes en forme. Car, dans les endroits où Mr. *Pearce* a changé le Texte, la maniére de lire ſubſtituée eſt au commencement de la Note des *Emendationes*, au lieu de l'an-

l'ancienne leçon ; & marque ainſi comment il veut maintenant qu'on liſe dans le Texte même.

Dans la néceſſité où l'on a été de diſpoſer, comme on a pû, cette Edition, pour y joindre les changemens & les additions de la Seconde, il n'étoit guéres poſſible, qu'il ne ſe gliſſât quelque dérangement. Les Libraires en avertiſſent eux-mêmes d'un, qui eſt venu de ce que, Mr. *Pearce* aiant retranché deux ou trois petites Notes de peu de conſéquence, l'ordre des chiffres a été ainſi changé dans la ſuite, ſans que les Imprimeurs y aient fait attention. Mais il eſt facile de remédier à cela ; & nous allons indiquer, en faveur de ceux qui voudront ſe ſervir de cette Edition, les endroits où le dérangement ſe trouve, avec la maniére de le corriger.

A la page 232. *num.* 76. il faut mettre 77. & le nombre répondra alors à celui du Texte, auquel il ſe rapporte. Depuis le *num.* 77. juſqu'au 81. incluſivement, il faut augmenter le Chiffre de deux nombres, 79. pour 77. & ainſi de ſuite. Depuis le *num.* 82. pag. 234. juſqu'au *num.* 220. par où finit la *pag.* 256. il y a trois nombres à ajoûter, 82. pour 85. &c. Moiennant ce changement de chiffres, qu'on peut faire à la marge, on trouvera d'abord aiſément les renvois des chiffres qui ſont dans le Texte, ou l'endroit du Texte, auquel les *Emendationes* ſe rapportent.

Il ne reſte plus qu'à parler du Commentaire de François Portus, ajoûté à la nouvelle Edition d'*Amſterdam*, & qui eſt ce qu'elle a de tout particulier. On eſt redevable de la publication de cette Piéce à Mr. Isac Verburg,

Recteur de l'Ecôle Latine d'*Amſterdam*, & connu, entr'autres choſes, par la belle Edition de CICE'RON, dont il eut ſoin, il y a quelques années. Le Manuſcrit, qu'il poſſédoit, paroît écrit de la main même de *Portus*, ou du moins de quelque autre, *Grec* de nation comme lui; l'écriture en étant fort différente, pour ce qu'il y a de Grec, d'avec la maniére dont l'écrivent ordinairement ceux qui ne ſont pas nez dans la *Gréce* même. On ſait que *Portus* avoit lui-même donné à *Genéve*, en 1569. une Edition de *Longin*, conjointement avec deux autres Rhéteurs Grecs, APHTONIUS & HERMOGE'NE. Il étoit alors Profeſſeur en Langue Gréque à *Genéve*, où il mourut en 1581. *Jean Creſpin*, qui imprima cette Edition, dit, dans une *Epître au Lecteur*, qu'à *Hermogéne* il a joint *Longin*, dont le Texte auſſi, qui étoit en très-mauvais états a été revû par *Portus*, qui autrefois, lors qu'il étoit à *Ferrare* & à *Veniſe*, l'avoit comme reſſuſcité par ſes ſoins (*veluti redivivum curavit*) à l'aide de ſes conjectures & à force de travail, plûtôt que par le ſecours des Manuſcrits, en aiant eû à peine (*a*) deux, qu'il pût conſulter. Ces paroles *veluti redivivum curavit olim* FERRARIÆ &c. embarraſſent les Editeurs du Commentaire, qui paroît aujourd'hui. La Préface, dit-on, où elles ſe trouvent, fut publiée ſous les yeux de *Portus*, dans le lieu où il étoit alors; & il

(*a*) On croît, à ce que remarque Mr. *Pearce*, que *Portus* avoit vû un Manuſcrit, qui avoit appartenu à ANDRE' DUDITHIUS, Evêque, qui ſe fit Proteſtant.

il y a beaucoup d'apparence, que c'eſt lui-même qui l'a écrite, ſous le nom de l'Imprimeur. On ne doit pas croire, qu'il y aît rien de faux, dans les paroles dont il s'agit. Mais que ſignifient-elles donc? Entendrons-nous par *curavit*, que *Portus* publia *Longin* à *Ferrare*, ou à *Veniſe*? Demandons à Mr. *Maittaire*, ou à Mr. *Pearce*, en quelle année a paru cette Edition, dont perſonne encore n'a parlé. Que ſi ce *curavit* pouvoit déſigner le Commentaire, qui paroît aujourd'hui; en ce cas-là, il devroit avoir été compoſé, avant que *Renée* de *France*, Fille de *Louïs XII.* fût revenuë dans ſa patrie, après la mort d'*Hercule II.* ſon Mari, Duc de *Ferrare*; car c'eſt auſſi en ce tems-là, que *Portus* quitta l'*Italie*. Mais, ajoûte-t-on, il paroît plus vraiſemblable, que ce Commentaire fut fait peu de tems après l'Edition de *Longin*, imprimée à *Genéve*. Cependant nous avouons ingénument, que nous ne ſavons ce que ſignifient les paroles de *Creſpin*.

Pour moi, aiant ſous mes yeux l'Edition de *Creſpin*, & après avoir examiné le Commentaire de *Portus*; je crois pouvoir aiſément éclaircir la difficulté. Il y a, avant la Préface de *Creſpin*, une Epître Dédicatoire en Grec, de *Portus* même, adreſſée à *Théodore de Béze*, où, après les complimens ordinaires, il parle des grandes peines qu'il s'eſt données, pour publier ces Rhéteurs, ſur tout *Hermogéne*, dans le meilleur état qu'il fût poſſible. Il dit, au ſujet de celui-ci, ſur lequel il s'étend le plus, qu'il a gardé long-tems par devers lui ſa reviſion, en attendant l'oc-

caſion de la mettre au jour: & que *Creſpin* la lui aiant fournie; il y a joint auſſi *Longin* &c. Voilà à quoi ſe rapporte ce qui eſt dit enſuite en Latin, ſoit par l'Imprimeur, ſoit par *Portus* lui-même: *olim* Ferrariæ Venetiisque *velut redivivum curavit* &c. On a voulu ici marquer le tems & le lieu, dans leſquels avoit été faite la reviſion ou correction, & qui n'étoient point ſpécifiez dans l'Epitre Gréque. C'eſt-là tout ce que ſignifie *curavit*, & ce qu'il peut bien ſignifier. Ainſi il n'y a nul lieu à demander des nouvelles de quelque Edition précedente de *Longin*, que *Portus* auroit publiée en *Italie*.

Je ne crois pas non plus, qu'on puiſſe ſoupçonner ſeulement, que le Commentaire, nouvellement mis au jour, aît été compoſé à *Ferrare*, ou à *Veniſe*. Car, dans la prémiére page, l'Auteur donne à entendre, qu'il avoit depuis long-tems corrigé & rétabli le Texte de *Longin*, autant qu'il avoit pû. *Qui quamvis & mutilatus eſſet, & plurimis ſcateret mendis, à nobis tamen, quoad fieri potuit, repurgatus* OLIM *fuit, & in aliquam formam reſtitutus.* De plus on voit, qu'en citant & (*a*) *Longin*, & *Hermogéne*, (*b*) il marque la page même de ſon Edition. Dans une Note il dit, (*c*) qu'il a ajoûté de ſon chef au Texte un mot, ὑπέρογκα: ce mot ſe trouve juſtement (*d*) dans l'Imprimé, où *Portus* n'avertit point de l'addition: mais ici il fait voir, par un autre

(*a*) Voiez *pag.* 346. ſur les mots Τὰ ἐγγὺς &c.
(*b*) Pag. 290. ſur le mot Καυόζηλον.
(*c*) *Pag.* 347. vers la fin. (*d*) *Pag.* 59.

autre Paſſage de *Longin*, qu'il a eû raiſon de ſuppléer le mot, quoi que, dit-il, il ne ſe trouvât point *dans les Manuſcrits, qu'il a eûs*. Mr. *Pearce* avoit laiſſé d'abord dans le Texte (*a*) ce mot ἐνέργημα, qui ſe trouve dans les autres Editions, & même dans celle de *Tollius*, ſans que les Commentateurs diſent rien là-deſſus: mais (*b*) il l'a ôté du Texte, dans ſa Seconde Edition, ſur l'autorité du Manuſcrit de *Paris*, de deux du *Vatican*, & de la prémiére Edition de *Longin*; montrant d'ailleurs, qu'en changeant la conſtruction, on peut ſe paſſer de ce mot.

Voions maintenant, ce que c'eſt que le Commentaire. Il m'a paru d'abord, que c'étoient des Leçons, que *Portus* fit à *Genéve*, en expliquant *Longin* à ſes Ecôliers; & à meſure que je parcourois ce Commentaire, je me ſuis de plus en plus confirmé dans ma penſée. Dès l'exorde, on ſent un Profeſſeur, qui parle en Chaire. „ Nous avons dit autrefois, que *Sophocle* eſt gra„ ve & ſublime: mais nous n'avons pas enſei„ gné, de quelle maniére, & par quels degrez, „ il s'éléve à ce Sublime. Si nous ne nous ſom„ mes pas arrêtez à cela, c'eſt en partie parce „ que nous voulions alors éviter la longueur, en „ partie parce que nous nous reſervions de don„ ner ces régles ici, où elles trouveront mieux „ leur place. Nous en traiterons donc maintenant „ &c. „ Voilà le debut d'un commencement de Leçons ſur quelque nouveau ſujet. L'Auteur dit

(*a*) Pag. 146. *lin.* 7.
(*b*) Voiez les *Addenda*, pag. 275.

dit un peu plus bas, après avoir donné à entendre, qu'il vouloit expliquer *Longin* & *Hermogéne*: „ Nous n'avons pourtant pas deſſein d'ex-„ pliquer en détail tout ce que ces divins Ecri-„ vains ont dit touchant le Sublime, mais ſeu-„ lement de toucher ce qui nous paroît néceſ-„ ſaire. Nous promettons cependant de démon-„ trer en tems & lieu les choſes dont nous n'au-„ rons rien dit, & de les rapporter aux chefs, „ que nous allons établir ". De plus, en quelques endroits *Portus* s'exprime comme un homme, qui parle devant des Auditeurs: (a) *Corrigez*, dit-il, ce paſſage: *conferez* cet autre. Enfin, il y a, dans ce Commentaire, trop de choſes communes & triviales, pour croire qu'un auſſi ſavant homme, que *Portus*, l'eût deſtiné, tel qu'il eſt, au grand jour de l'impreſſion. Il auroit ſans doute fait un choix; car il y a auſſi de ce qui peut plaire même aux Savans, comme il paroîtra par l'idée générale que nous allons donner de tout l'Ouvrage.

Portus établit d'abord, ſelon que nous venons de voir qu'il le promettoit, les principales régles du Sublime, dont il fait enſuite application à *Sophocle*. Après quoi, il donne une courte analyſe de tout le Traité de *Longin*, & il le compare avec celui d'*Hermogéne*, en ſorte qu'il donne au prémier la préférence.

Venant enſuite au Corps de l'Ouvrage de *Longin*, il explique tout, autant qu'il le jugeoit néceſſaire pour l'intelligence de ſon Auteur, & autant

(a) Voiez *pag.* 346. à l'endroit cité ci-deſſus.

tant que le demandoit l'utilité de la plûpart de ceux à qui il parloit. Comme il n'y avoit point encore de Verſion Latine, il en donne preſque une perpétuelle, ne laiſſant paſſer aucun mot, aucune phraſe, qu'il croioit pouvoir arrêter les Jeunes Gens, peu verſez dans la Langue Gréque; & ainſi il ne peut qu'y avoir, comme je l'ai dit, bien des choſes inutiles pour des perſonnes plus avancées. Il développe la ſuite du diſcours & les tranſitions. Il fait ſouvent des paraphraſes, & donne toûjours une analyſe particuliére de chaque chef, & de chaque raiſonnement.

Mais il n'en demeure pas là. Il fait auſſi des Remarques Critiques ſur le Texte, & d'autres ſur les choſes mêmes, d'une maniére à montrer, qu'il ne ſe bornoit pas aux beſoins des petits Ecôliers. Il en examine les Diverſes Leçons, ſelon le peu d'Editions & de Manuſcrits qu'il avoit pû conſulter, & il établit celle qu'il croit la meilleure. Il corrige lui-même par conjecture pluſieurs Paſſages. Il indique les endroits, où il croit qu'il y a quelque lacune, encore même que cela ne paruſt point par les Manuſcrits ou les Editions. Il a grand ſoin de marquer l'endroit où ſe trouvent les Paſſages citez par *Longin*, de citer ou d'indiquer ceux auxquels le Rhéteur fait alluſion, de faire voir la différence des Originaux, d'avec les Citations de *Longin*. Il allégue auſſi de ſon chef des Paſſages, qui peuvent ſervir à l'intelligence de l'Auteur. En un mot, il ne néglige rien de ce dont les Interprêtes ſavans & judicieux croient pouvoir ſe faire honneur: &

s'il

s'il n'y a pas, dans son Commentaire, une érudition aussi exquise, & aussi abondante, que dans les modernes, il faut l'attribuer en partie au peu de secours qu'on avoit de son tems, en comparaison de nôtre Siécle. Nous donnerons encore ici quelques exemples, afin qu'on puisse bien juger de tout ce que renferme l'Edition, dont nous rendons compte.

Dans la comparaison, que (a) *Longin* fait d'HYPE'RIDE & de DE'MOSTHE'NE, il dit du dernier de ces Orateurs, que lors qu'il s'efforce d'être *plaisant*, plus il veut en approcher, & plus il s'en éloigne. C'est le sens, que la suite du discours demande, & celui aussi qu'expriment toutes les Versions des (b) paroles suivantes: Ὅταν δὲ ἐγγίζειν θέλῃ τῷ ἐπιχαρὴς εἶναι, τότε πλέον ἀφίσταται. PORTUS y trouve aussi le même sens: mais il croit que le terme, qui doit exprimer ce caractére de *plaisant*, est corrompu. Voici sa Note. Ἐπιχαρὴς] *Corrige* ἐπίχαρις, *ut valeat idem ac* ὁ ἐπαφρόδιτος *cum venustatem genatur, & proximè ad eam accedere conatur, tum longiùs ab eâ recedit.* Aucun Interprête de *Longin* ne s'est avisé seulement de soupçonner qu'il y eût faute: & Mr. *Pearce* se contente de mettre le mot d'ἐπιχαρὴς dans son *Index*, en renvoiant à ce passage même. Il me semble néanmoins que *Portus* n'est pas mal fondé. Car l'idée de *plaisant* est celle que renferme le sens propre & commun d'ἐπίχαρις: au lieu qu'ἐπιχαρὴς signifie, *joieux, qui don-*

(a) Sect. XXXIV. *pag.* 128, *& seqq.*
(b) Pag. 130. *lin.* 12, 13.

me de la joie, & ce ſont deux choſes différentes. On peut ſe réjouïr, & être réjouï, ſans que le ſujet aît rien de *plaiſant*. Il faudroit, au moins, alleguer quelque exemple, qui montrât, que, ſelon le génie de la Langue Gréque, ἐπιχαρὴς & ἐπίχαρις peuvent être emploiez indifféremment dans le ſens dont il s'agit. Un peu plus haut, *Portus* (*a*) lit κεχυμένως, pour κεχύμενος : & il pourroit bien auſſi avoir raiſon.

Au Chapitre de l'*Hyperbole*, *Longin* (*b*) donne cette régle, comme la principale pour faire un bon uſage d'une Figure, dont on peut aiſément abuſer : Ἐκ γὰρ (ὡς ἐ διαλείπω λέγων) παντὸς τολμήματος λεκτικὴ λύσις καὶ φανέρωσίς τις τὰ ἐγγὺς ἐξετάσεως ἔργα καὶ πάθη. Portus dit là-deſſus : Ἐξετάσεως] *Corrigite* ἐκστάσεως, *optimo & germano, ni fallor, ſenſu*..... Ἔκστασις *mentis commotionem ſignificat, quum ſui eſſe quaſi deſiit, quum mentis & rationis non eſt compos;* ἐκστατικὸς, *qui rapitur extra ſe, qui mente commotus & numine adflatus eſt.* C'eſt juſtement ainſi, que *Tollius* a ſoupçonné qu'il falloit lire, quoi qu'il retienne ἐξετάσεως, & qu'il veuille y trouver ici un ſens, qui ne ſatisfait guéres. Mr. *Pearce*, qui avoit d'abord approuvé la conjecture de *Tollius*, d'autant plus volontiers que cette leçon ſe voit à la marge d'un Manuscrit ; l'a jugée depuis ſi ſûre, qu'il l'a miſe dans le Texte de ſa Seconde Edition. Ainſi le ſens des paroles eſt : *Car* (*comme je ne ceſſerai de l'inculquer*) *le grand & univerſel reméde pour*

(*a*) Sur la lig. 4.
(*b*) Sect. XXXVIII. pag. 144. *lin.* 5, & *ſeqq.*

pour prévenir le mauvais uſage de toute hardieſſe dans le diſcours, c'eſt que celui qui parle ſoit dans une action & dans des mouvemens de paſſion, qui approchent de la fureur. Comparons ici la Verſion (*a*) de *Boileau*: *Un remède infaillible pour empêcher que les hardieſſes ne choquent; c'eſt de ne les employer que dans la paſſion, & aux endroits à peu près qui ſemblent le demander.* Pour ne rien dire des autres endroits, où la penſée de l'Original n'eſt pas aſſez exactement exprimée, comme on le verra d'abord; dans les derniéres paroles, *& aux endroits à peu près qui ſemblent le demander*, il a voulu exprimer le texte corrompu, ἐγγὺς ἐξιτάσεως. Mais, outre qu'il donne là au mot ἐξίτασις un ſens tout-à-fait extraordinaire; qui croira, que *Longin* eût voulu dire, que lors que la choſe même ne demande pas quelque hardieſſe de diſcours, quelque hyperbole, on puiſſe néanmoins l'emploier? car c'eſt ce qu'inſinue l'*à peu près*. Or *Longin* venoit de dire, pour juſtifier les exemples, qu'il en avoit alleguez, *que la choſe n'y ſemble pas recherchée pour l'Hyperbole, mais que l'Hyperbole ſemble naître du ſujet même.* Après quoi ſuivent les paroles, dont il s'agit, *Car* &c. L'Autéur veut donc, que le ſujet, ſur quoi roule l'Hyperbole, aît toûjours quelque choſe qui ſemble le demander. Mais *Boileau* n'étoit pas aſſez verſé dans la Critique, pour déviner le vrai mot ἐκτάσεως. Il auroit pourtant dû y faire attention, dans les Editions de ſa Verſion qui ſuivirent l'Edition Gréque & Latine de *Tollius*.

Les

(*a*) Pag. 140.

Les exemples, que je viens de donner, ne ſont pas les ſeuls, où *Portus* aît fait des remarques, tant critiques, que d'une autre ſorte, ou ſemblables à celles qui ont paru depuis ſa mort, ou que les Editeurs ne lui ont point enlevées. Il y a même des Notes toutes particuliéres à Mr. *Pearce*, dans leſquelles *Portus* l'avoit devancé, & dont néanmoins chacun d'eux peut s'attribuer l'honneur, ſans faire tort à l'autre. Par exemple, dans la Section XXXIX. (*a*) au lieu de τῷ δοκεῖν, (*b*) *Portus* lit τῦτο δοκεῖ. Mr. *Pearce*, qui (*c*) l'avoit d'abord ainſi conjecturé, a réformé là-deſſus le Texte de ſa Seconde Edition, & la leçon ſe trouve à la marge d'un Manuſcrit.

Je fus curieux d'abord de voir, ce que *Portus* penſoit de deux Paſſages, citez par *Longin*, ſur leſquels les Savans ont fort diſputé. L'un eſt celui d'HE'RODOTE, dont j'ai déja parlé ci-deſſus, au ſujet des *Scythes*. Nôtre Savant Grec (*d*) ſe trouve de l'opinion, que *Boileau* ſeul a ſuivie dans la derniére (*e*) réviſion de ſa Verſion, mais qu'il n'a pas inventée, puis que le Paſſage d'HIPPOCRATE (*f*), ſur lequel il ſe fonde, & qu'il cite comme de ſon chef, avoit été fourni par *Tollius*, qui néanmoins trouve ici *une autre maladie plus abominable*. Selon *Portus* donc, (*g*) la Déeſſe *Venus* rendit les *Scythes* impuiſſans: *Ἀμίμητον encomium: quia caſtrationem, & Veneris impotentiam περιφραστικῶς appellavit θήλεαν νῦσον.*

Mr.

(*a*) Pag. 148. *lin.* 21, 22. (*b*) Pag. 348.
(*c*) *Emendat.* pag. 261. (*d*) Pag. 331. (*e*) Pag. 113.
(*f*) *De Aër. Aqu. & loc.* Cap. 43. (*g*) Pag. 331.

Mr. (a) *Pearce*, ſans décider, quelle étoit cette maladie, dit, que, quelle qu'elle fût, *Hérodote* la croioit particuliére au Séxe.

L'autre Paſſage eſt celui de MOÏSE, que (b) *Longin* cite ſelon la Verſion des SEPTANTE: QUE *la Lumiére ſe faſſe, & la Lumiére ſe fit.* Le ſentiment (c) de *Portus* eſt ici tout ſingulier. „ Cette Citation, dit-il, m'eſt fort ſuſ„ pecte. Comme je ne vois rien d'où il paroiſ„ ſe que *Longin* étoit Chrétien, il n'y a point „ d'apparence, à mon avis, qu'il fût verſé dans „ la lecture des Auteurs Sacrez, ni qu'il eût „ voulu en tirer des exemples. Je ſoupçonne „ donc, que, quelque Moine aiant ajoûté ce„ lui-ci à la marge de ſon Manuscrit, un Co„ piſte ignorant fourra enſuite cette addition „ dans le Texte même. Permis à chacun néan„ moins d'en croire ce qu'il voudra. " La raiſon, qui a engagé *Portus* à entrer dans un tel ſoupçon, n'eſt pas ſans fondement: car les Auteurs Paiens, ſur tout les Rhéteurs, ne s'amuſoient guéres à lire les Livres des *Juifs* & des *Chrétiens*. Mais les paroles, qui précédent la Citation, ſont d'un Stile, qui ne ſent pas le Moine, & qui eſt fort conforme à celui de *Longin*. Mr. *Pearce* ſemble avoir voulu prévenir l'objection. Car il (d) conjecture, que *Cecilius*, celui dont *Longin* dit dès l'entrée, qu'il avoit compoſé un Traité *du Sublime*, qui lui paroît défectueux; avoit cité dans ce Livre même le paſſage de

(a) Pag. 107. (b) Sect. IX. pag. 32, 36.
(c) Pag. 301. (d) Pag. 36.

de *Moïse*, & que c'eſt de là que *Longin* l'a pris. SUIDAS dit que (*a*) ce *Cécilius* étoit *Juif* de Religion, mais fort verſé dans la Littérature Gréque. Voilà le fondement de la penſée de nôtre Editeur, qui eſt aſſez plauſible.

Nous n'irons pas plus loin. Ce que nous avons dit eſt ſuffiſant de reſte, pour faire connoître & l'Edition de Mr. *Pearce*, & le Commentaire de *Portus*, qui l'accompagne dans l'Edition d'*Amſterdam*. On peut voir par là, que les Notes de *Portus* ne ſont pas inutiles, & qu'elles peuvent ſur tout ſervir beaucoup à la Jeuneſſe. Pour ce qui eſt du travail de Mr. *Pearce*, nous ſommes perſuadez, que ſon Edition, à tous égards, ſera regardée comme la meilleure & la plus commode qui aît paru jusqu'ici, & qu'il ſeroit à ſouhaitter, que l'on eût tous les autres Auteurs Grecs publiez de la même maniére.

(*a*) Voc. Κάικίλιος, pag. 283. Tom. II. *Ed. Kuſter.*

ARTICLE II.

JOANNIS MARIANÆ, *Societ. Jeſu*, HISTORIÆ de rebus HISPANIÆ *Libri triginta. Accedunt* JOSEPHI EMMANUELIS MINIANÆ Valentini, *Ord. Sanctiſſ. Trinit. Redemptionis Captivorum*, Continuationis novæ *Libri decem. Cum Iconibus Regum.*

C'eſt-à-dire:

L'*Hiſtoire d'*ESPAGNE, en trente Livres, par

le P. JEAN MARIANA, Jéſuite. Avec une nouvelle *Continuation*, en dix Livres, par le P. JOSEPH EMMANUEL MINIANA, de l'Ordre de la *Rédemtion des Captifs*. On y a joint les *Portraits* en taille douce, des Rois d'*Eſpagne*. En quatre Tomes *in folio*, gros caractére : *pagg.* 428. pour le I. Tom. 379. pour le II. Tom. 439. pour le III. Tom. & 416. pour le IV. & dernier, qui ſeul contient la *Continuation*. A *La Haïe*, chez *Pierre de Hondt*, 1733.

QUAND on n'auroit fait que rendre l'Hiſtoire Latine de MARIANA plus commune qu'elle n'étoit, on auroit toûjours rendu un bon ſervice au Public. La derniére Edition, (*a*) qui eſt de *Maïence*, en 1605. ne peut qu'être très-rare; & le lieu de l'impreſſion forme d'abord un grand préjugé, que le papier & les caractéres en doivent être mauvais, & l'Edition peu correcte, comme le ſavent ceux qui l'ont vuë. Il y a lieu d'être ſurpris, que juſqu'ici aucun Libraire de *Hollande* n'eût penſé à rimprimer un Livre ſi eſtimé en ce genre. Encore auroit-on peut-être attendu plus long-tems, ſans l'occaſion que des *Eſpagnols* en ont fournie, par l'offre d'une *Continuation* toute nouvelle, & par l'achat de cent Exemplaires, auquel ils ſe ſont engagez d'avance. Mais auſſi le Libraire s'eſt bien aquitté de deux conditions, qu'on a exigées de lui; l'une, que l'*Hiſtoire*,

(*a*) *In quarto.*

toire, & la *Continuation*, fussent imprimées, sans y rien changer ni retrancher, condition fort superflue, & qui n'auroit été nécessaire, supposé qu'elle eût pû être obtenuë, qu'au cas qu'il se fût agi d'une Histoire écrite par un Protestant, qui dût être réimprimée en *Espagne*: l'autre, que l'Edition fût belle, & c'est ce qui saute aux yeux. Le caractére est gros & fort net, le papier beau; & il paroît qu'on a eu assez de soin de ne pas laisser gliſſer des fautes d'impression.

Cela suffisoit pour l'Ouvrage principal si connu depuis long-tems & si recherché, n'étoit une des Préfaces de la *Continuation* (car il y en a (*a*) plusieurs) dans laquelle, après de grands éloges de MARIANA, (*b*) on fait quelques remarques, qu'il est bon de rapporter.

L'Histoire de *Mariana*, quoi que regardée de plusieurs comme un chef-d'œuvre, n'est pas exempte de fautes & il en parut une Critique de son vivant.

(*a*) Une de *Don* HYACINTHE JOVER & VALDENOCHES, Jeune Homme, qui a été Disciple du P. MINIANA, & dont le Pére, à sa sollicitation, a procuré le Manuscrit, & acheté cent Exemplaires de cette Edition. Une autre, de *Don* GREGOIRE MAYANS & SISCAR, Professeur en Droit dans l'Université de *Valence*. Une troisiéme, du même Docteur, en forme d'*Approbation*, donnée comme Censeur établi par le Conseil Royal de *Castille*. Pour ne rien dire d'une Lettre du Couvent de *Valence*, de l'Ordre duquel étoit le Pére *Miniana*; & de l'Epître Dédicatoire du Disciple de celui-ci, au Prince des *Asturies*. Toutes ces Piéces sont autant d'Eloges du Continuateur de *Mariana*, & de son Histoire, aussi bien que de celle, dont elle est une Continuation.

(*b*) *Gregor. Mayansii* Admonit.

vivant. On peut voir là-dessus l'Article de ce Jésuite, dans le *Dictionnaire* de BAYLE, où d'ailleurs tout ce qui regarde la personne & les Ecrits de *Mariana*, est exposé fort au long. Un (*a*) Professeur en Droit de l'Université de *Valence*, a pris à tâche dans son *Avertissement* sur cette Edition, de défendre l'Historien contre un chef d'accusation, qui lui a paru de conséquence. On sait, que *Mariana* traduisit lui-même son Histoire en Espagnol, & la publia ainsi à *Tolède* en 1601. c'est-à-dire, neuf ans après la prémiére Edition de l'Original, qui ne contenoit que vint Livres, auxquels il ajoûta les dix derniers, dans les années suivantes. Mais en travaillant à cette Traduction, il s'écarta souvent de son Latin, & cela sans en rien insinuer dans les endroits où il en usoit ainsi. Voilà le sujet de critique. On répond, que *Mariana* avoit déclaré en gros, dans la Préface de sa Version, ce que l'on devroit sans cela comprendre assez, que cette Version, comme postérieure, & de l'Auteur même, devoit être préferée à l'Original. „ Je m'y suis pris, dit-il, non comme si je me „ traduisois moi-même, mais comme si je com„ posois. Je ne me suis point assujetti à suivre „ les termes, & les periodes: j'ai librement re„ tranché, ou ajoûté, selon qu'il m'a paru être „ mieux. Car ce qui est bon pour les Savans, „ ne l'est pas toûjours pour ceux qui ne le sont „ pas ". Après cela, à quoi bon se seroit-il retracté formellement, dans tous les endroits où, pour

(*a*) Le même Don *Mayans*.

pour de bonnes raiſons, il pouvoit avoir changé ou corrigé quelque choſe? Mais depuis il s'exprima encore plus nettement, dans une ſeconde Edition de la Traduction Eſpagnole, qu'il fit imprimer à *Madrid* en 1608. Car il ajoûte, après la premiere période du paſſage qu'on vient de voir: „Je me ſuis allé jusqu'à changer quelque„ fois un ſurnom, & (*a*) peut-être auſſi à chan„ger de ſentiment. De ſorte que, ſi l'on veut „ ſavoir ce que je penſe, on doit en juger par „ ce que l'on trouvera dans cette Edition. Car „ je ne me ſuis point aſſujetti &c.[21] – D'où il paroît, qu'il ne faut pas regarder la Traduction, comme une Traduction exacte & ſcrupuleuſe, que ni lui, dit-on, ni aucun autre n'auroit pû donner; tant il y a de poids & d'énergie dans les expreſſions de l'Original. Mais, diſent les Cenſeurs, *Mariana* a auſſi changé quelquefois les choſes mêmes. Fort bien. N'avertit-il pas lui-même, qu'il a quelquefois *changé un ſurnom*? L'Apologiſte ne ſe ſouvient d'aucun changement comme celui-là: mais il cite enſuite un endroit, où il y a quelque choſe de plus conſidérable, puis que (*b*) l'Hiſtorien, trompé par ſa mémoire, avoit mis *Henri*, Roi d'*Angleterre*, pour *Richard*, ce qu'il a corrigé dans ſa Verſion. On ne donne aucun exemple d'Additions, parce qu'elles

(*a*) *Et forſaſſe etiam opinionem.* C'eſt ainſi qu'on traduit. L'Original cité porte: *i tal vez mudar opinion, que ſe tendra por la nueſtra la que en eſta impreſſion ſeguimos.* Il me ſemble, que cela ſignifie *quelquefois auſſi*, & non pas *peut être*.

(*b*) Lib. XI. Cap. 21. au commencement.

qu'elles ſont en ſi grand nombre, qu'elles ſe préſentent aiſément aux Lecteurs. Mais à l'égard des retranchemens, on en indique un, où *Mariana* ſupprime (*a*) ce qu'il avoit dit dans ſon Hiſtoire Latine de l'Iſthme de *Panama*, en *Amérique*, découvert en 1513. & l'éloge de celui (*b*) qui fit cette découverte. *Mariana* avoit tant d'amour pour la Vérité, qu'il ne fit pas difficulté de ſe retracter quelquefois formellement: & voici l'exemple qu'on en allégue. Il avoit dit, & il le dit encore dans ſon Hiſtoire (*c*) Latine, que la Reine BLANCHE, Mére de SAINT LOUIS, étoit l'aînée de *Berengére*, Mére de ST. FERDINAND, Roi d'*Eſpagne*: mais dans la ſeconde Edition de ſa Traduction Eſpagnole, il reconnut que c'étoit *Bérengére*; ſe rendant à l'autorité de pluſieurs (*d*) Hiſtoriens, imprimez & manuſcrits. Mais d'où vient que l'Hiſtorien, aiant depuis revû ſon Hiſtoire Latine, pour l'Edition de *Francfort* en 1603. parmi le Recueil des Hiſtoriens (*e*) d'*Eſpagne*, & pour celle de *Maience*, en 1605. ne changea rien aux endroits corrigez pour les choſes mêmes dans ſa Verſion? C'eſt, dit-on, parce qu'il n'avoit pas encore fait ces corrections dans la prémiére Edition de l'Eſpagnol, où il s'étoit contenté d'ajoûter, ou de retrancher ce qu'il jugeoit à propos, ſans ſe retracter de rien. Or ce ne fut qu'en 1607. & par con-

(*a*) Lib. XXVI. Cap. 1. (*b*) *Vascus Nunnius Balboa.*
(*c*) Lib. XII. Cap. 7.
(*d*) *Luc. Tudens. Roderic. Toletan. Chronic. Sanct. Reg. Ferdinand. Chronic. General. Hiſpan.* &c.
(*e*) *Hiſpan. illuſtrat.* Tom. II.

conſéquent après la prémiére Edition de la Traduction Eſpagnole, que PEDRO MANTUANO publia ſa Critique, dans laquelle *Mariana* ayant trouvé qu'il étoit quelquefois repris avec raiſon, changea de ſentiment, comme il le devoit, & réforma en conſéquence la ſeconde Edition de 1608. Je trouve ici dans l'Article du *Dictionnaire* de (*a*) BAYLE, des faits, qui détruiſent cette réponſe, s'ils ſont vrais. Car prémiérement, on y dit, après NICOLAS ANTONIO, (*b*) que les *Advertentias à la Hiſtoria de Juan de Mariana*, par *Pedro Mantuano*, parurent à *Milan* pour la prémiére fois, en 1611. En ſecond lieu, (& ceci eſt encore rapporté ſur la foi du même (*c*) *Antonio*, qui a fait une *Bibliothéque des Auteurs Eſpagnols*) THOMAS TAMAIUS DE VERGAS, qui répondit pour *Mariana*, raconte, comme une choſe qui tient du prodige, que *Mariana* ne voulut jamais jetter les yeux, ni ſur l'Ouvrage de ſon Cenſeur, ni ſur celui de ſon Apologiſte, quoi que ce dernier, qui étoit fort de ſes Amis, lui eût offert ſon Manuſcrit, avant que de le donner à l'Imprimeur, & l'eût prié de le corriger; *Noluiſſe* Marianam *legere*, *nec* Mantuani *Cenſuram*, *nec* Tamaji, *amiciſſimi capitis*, *Apologiam*, *etiam antè editionem ſibi ab Auctore ad pervidendum & emendandum oblatam*; *quod credet vix poſteritas*. Il auroit été à ſouhaitter, que le nouvel Apologiſte eût prévu ces difficultez. Car, ſi la publication des *Adverten-*

(*a*) Remarque D. (*b*) *Bibliothec. Scriptor. Hiſpan.* Tom. II. pag. 170. (*c*) *Vbi ſupr.* Tom. I. pag. 561.

vertentias de *Pedro Mantuano* eſt poſtérieure à la ſeconde Edition de la Traduction Eſpagnole de l'Hiſtoire de *Mariana*, ce ne peut être ſur les avis de *Mantuano* que *Mariana* a reconnu les fautes, ou les inexactitudes, qu'il redreſſa. La choſe eſt également fauſſe, ſi *Mariana* n'a voulu lire ni la Critique de *Mantuano*, ni l'Apologie de *Tamajo*, comme celui-ci le poſe en fait. Et en ce cas-là, eſt-ce indolence louable, ou mépris ſuperbe, de la part de l'Hiſtorien critiqué? J'en laiſſe le jugement à chacun. Il reſte toujours un grand inconvénient, en ce que, comme l'Auteur de l'Avertiſſement ne ceſſe de le recommander, on ne doit jamais citer l'Hiſtoire Latine de *Mariana*, ni ſe tenir aſſuré de ſes derniéres penſées, qu'après avoir confronté l'Original avec la Verſion de l'Edition de 1608. ou les poſtérieures, qui l'ont ſuivie. Tous ceux qui liſent *Mariana* n'entendent pas l'Eſpagnol, ou ne ſont pas à portée de conſulter quelcune de ces Editions de la Traduction. La nouvelle Edition de l'Original, étoit une belle occaſion de remédier à cela. Les Editeurs auroient pu nous donner, en forme de Notes, une indication exacte de tous les Paſſages changez, corrigez, ajoutez, ou retranchez dans l'Edition Eſpagnole de 1608. Cela auroit donné un grand relief à cette Edition; & auroit augmenté les avantages qu'elle a d'ailleurs par-deſſus toutes les autres, tant pour la forme & la beauté de l'impreſſion, qu'à cauſe de la nouvelle *Continuation*, d'une autre main; dont il nous reſte à parler.

C'EST un Ouvrage poſthume: mais il étoit ache-

achevé, quand l'Auteur mourut. Voici ce qu'on nous dit des principales circonstances de sa Vie.

(*a*) JOSEPH EMMANUEL MINIANA naquit à *Valence* le 15. d'*Octobre* de l'Année 1671. Il fit ses premières études du Latin à *Segorve*, sous un savant Jésuite; & à l'âge (*b*) de dix-neuf ans, il entra dans l'Ordre des Religieux *de la Rédemtion des Captifs*. Ses Supérieurs l'envoiérent bien-tôt à *Naples*, où il demeura sept ans, & acquit une plus grande connoissance de la Langue Latine. Il y apprit aussi la Peinture, & il montra depuis son habileté dans cet Art, par deux Tableaux qu'il fit, & que l'on voit encore à (*c*) *Morvedro*, dans le Couvent de son Ordre, placez sur le grand Autel. Quand il fut revenu de *Naples* en *Espagne*, il enseigna le Latin, quatre ans à *Liria*, & puis autant de tems à *Morvedro*. Il fut ensuite Régent de Rhétorique pendant quelques années, à *Valence* sa Patrie. Mais comme il avoit de plus grandes vuës, & qu'il lui falloit du tems pour exécuter ses projets; il demanda sa démission de cet Emploi. La Ville de *Valence* ne voulut pas y consentir; mais il demeura ferme dans sa résolution; & ne faisant plus depuis de leçons de Rhétorique, il ne voulut pas toucher les gages, qu'on lui offroit. Il profita de ce loisir, sur tout pour écrire la Continuation de l'Histoire de *Mariana*. Il y travailla douze ans; & peu de jours après l'avoir achevée, il mou-

(*a*) *Don Hyacinth. Jever Præfat.*

(*b*) *Pubertate egressus.*

(*c*) *Saguntum*, dit-on; parce qu'on croit que c'est l'endroit où étoit l'ancienne & fameuse Ville de *Sagonte*.

mourut le 27. de *Juillet* 1730. étant alors Supérieur du Couvent pour la troiſiéme fois. Il avoit été deux fois *Viſiteur* Général de ſon Ordre dans la Province d'*Aragon*. On fait un portrait magnifique des qualitez de ſon Eſprit & de ſon Cœur. Il devoit avoir une grande mémoire, puis qu'étant encore Ecôlier, il apprit par cœur presque tous les Livres de l'Ecriture Sainte, ſur tout les Hiſtoriques. Et en 1720. aiant à faire une Leçon Publique, à l'occaſion de la dispute pour une Charge de ſon Couvent, il l'écrivit toute ſans Livres, au grand étonnement, dit-on, de ceux qui étoient les plus verſez dans la Scholaſtique, qu'il n'avoit guéres étudiée lui-même. On remarque encore, qu'il entendoit le Grec, & qu'il ſe plaiſoit beaucoup à lire le *Nouveau Teſtament* en cette Langue. Quelques momens même avant que de mourir, il recita l'Oraiſon Dominicale en Grec.

Avant cette Continuation de *Mariana*, le P. *Miniana* avoit compoſé *Bellum Ruſticum Valentianum*, ou l'Hiſtoire de ce qui s'étoit paſſé, lors que les Troupes de l'Archiduc, aujourd'hui Empereur, & celles de ſes Alliez, entrérent dans le Roiaume de *Valence*. Cette Piéce fut volée, quand il mourut, ſans qu'on ſache ce qu'elle eſt devenuë: mais le brouillon eſt tombé entre les mains du zélé (*a*) Diſciple, qui nous apprend toutes ces particularitez. Le même garde ſoigneuſement une ébauche, que le P. *Miniana* a laiſſée, d'un Poëme intitulé *Saguntinis*, dont le ſujet

(*a*) D. *Hyacinthe Jouer & Valenciches.*

ſujet eſt la ruïne de l'ancienne *Sagonte*. On a encore de lui un Dialogue ſur le *Théatre* de SAGONTE; & l'on fait eſperer, que cette Piéce ſera miſe au jour, avec un Recueil de Lettres de l'Auteur.

Pour parler maintenant de l'Ouvrage même, qui paroît aujourd'hui, comme le P. *Miniana* penſoit à le publier lui-même, lors qu'il vint à mourir; il y a lieu de croire, que l'Avant-propos, par lequel commence cette Continuation de *Mariana*, eſt toute la Préface, qu'il y auroit miſe: car il y inſtruit les Lecteurs de ſon deſſein. Nous ne dirons rien ſur l'impartialité, qu'il promet: on a été ſi ſouvent la duppe de ces ſortes de promeſſes, qu'on ſe croit en droit de ne pas s'y fier, juſqu'à ce qu'on ſoit convaincu de l'effet par la lecture même de l'Hiſtoire. En vain s'attendroit-on auſſi à trouver un parfait déſintéreſſement dans une Hiſtoire écrite par un Religieux, & un Religieux Eſpagnol, qui doit raconter tant de choſes concernant des troubles de Religion, comme ceux que préſente la narration de ce qui s'eſt paſſé ſous CHARLES-QUINT, & ſous PHILIPPE II. La fin du dernier Régne, & du XVI. Siécle, eſt auſſi celle de la carriére, que le P. *Miniana* avoit deſſein de fournir. Il s'étoit borné-là, pour éviter, dit-il, l'occaſion qu'il auroit euë à divers égards de s'attirer des Ennemis, s'il fût deſcendu plus près de ſon tems. Ainſi il a laiſſé un plus grand (*a*) eſpace de tems à remplir, que n'avoit fait *Mariana*, dont

(*a*) L'Hiſtoire de *Mariana* finit en 1516.

dont il continuë l'Hiſtoire, & qu'il tâche d'imiter autant qu'il peut, tant pour le ſtile, que pour le choix & l'arrangement des choſes. Il faut avouer, que cette Continuation eſt en gros aſſez bien aſſortie avec l'Ouvrage principal. L'imitation ſeroit plus parfaite, ſi le Continuateur n'eût aimé la briéveté encore plus que *Mariana*, & ſi, comme on le remarque dans un des Eloges, il ne ſe fût propoſé ſur tout d'imiter (a) PLAUTE, qu'il ſavoit presque par cœur. Le ſtile de *Miniana* ne me paroît pas non plus toûjours auſſi net, & auſſi dégagé, que celui de ſon modéle; & ſes conſtructions ſont quelquefois embarraſſées.

Je ne ſai ſi c'eſt par la faute de l'Auteur, ou par celle des Copiſtes, que les noms propres ſe trouvent aſſez ſouvent mal écrits. On lit, par exemple, (b) *Coclæus*, pour *Cochlæus*: & de trois (c) Auteurs de la Formule de l'*Interim*, que l'on nomme, deux ſont changez; *Pfeffinger*, en *Phulgius*; *Sidonius*, en *Sidonia*. On auroit dû même y joindre leurs noms de batême, *Jules*, *Michel*; ſur tout pour le troiſiéme, *Jean Islebius Agricola*, lequel autrement peut être confondu avec d'autres *Agricola*, qui vivoient dans le XVI. Siécle.

Nous n'entreprendrons pas de faire un Extrait de cette Continuation de *Mariana*, par cela même que ce n'eſt qu'une Continuation, & qui rou-

(a) D. *Greg. Mayans*, dans l'*Approbation*.
(b) Lib. II. Cap. 14. *pag.* 77. col. 1. *in fin.*
(c) Lib. IV. Cap. 11. pag. 172. col. 2.

roule toute ſur des Régnes, dont l'Hiſtoire eſt aſſez connuë. Mais, pour donner une idée du ſtile & du gout de l'Hiſtorien Continuateur, nous allons copier les portraits qu'il fait des deux Princes. Voici celui (*a*) du Pére: *Invicti prorſus corporis & animi Princeps, virtute & pietate nulli ſecundus* [CAROLUS QUINTUS]. *Nihil in eo non mirabile fuit. Figura corporis venuſta majeſtatem præferebat. Color niveus mirum quam decebat purpureis genis. Flavum olim attonſumque ritu veterum capillum, venerabilique canitie poſtea reſperſum. In oblongo vultu inverſum inferius labrum paullulum eminebat, Auſtriacorum in poſterum character. Cæſii oculi, atque in lætitiam vergentes. Sermo rarus & modeſtus, nec ſalis expers. Inceſſus tardus, geſtus & habitus ita temperatus, ut ſeveritati & gravitati propior videretur. Laudantur præterea eximiæ animi dotes. Fuit enim clementiſſimus, fortitudine & conſtantia inſuperabilis; Juſti & Æqui apprime tenax, benignus adeo, ut ejus beneficentiæ nulli theſauri ſufficerent. Ad ſagi togæque munia, quibus ſe totum impendebat, ſtrenuus admodum & perſpicax. Tam ſincerus Religionis cultor, quam vindex. Fortuna non ſemper uſus eſt indulgentiſſima, ejus caſus aliquando retro lapſæ æquo tulit animo, vel erecto ac forti ſuperavit. A nullo ferme bello provocatus fuit, quem non victum modo, ſed (quod mirabile dictu eſt) victum etiam non viderit. Res maximas, præliaque natali die ſuo fecit plura. Voluptatum inprimis fuit parcus; etſi quando lapſus, ſum-*

(*a*) Lib. V. Cap. 9. pag. 216. col. 2.

summa verecundia culpam texit. Dignus certe meliori ævo; cujus infelicitate nævos aliquos contraxit; quibus expiandis, severus sui ultor, extrema vitæ tempora serio addixit. „ CHARLES QUINT „ fut un Prince d'une force de Corps & d'Esprit „ entiérement invincible, d'une Vertu & d'une „ Piété, en quoi-personne ne l'a surpassé. Il „ n'y avoit rien en lui, que d'admirable. Bien „ fait de Corps, son air *étoit* majestueux *& agréable en même-tems.* La blancheur de son „ teint étoit merveilleusement bien assortie avec „ des joues vermeilles. Ses *Cheveux* autrefois „ blonds, & qu'il portoit courts selon la mode „ ancienne, prirent ensuite une blancheur vénérable. Sa lévre de dessous étoit un peu grosse en dehors, marque depuis caractéristique „ des Princes de la Maison d'*Autriche*. Il avoit „ les yeux bleus, & quelque chose de gai dans „ le regard. Il parloit peu, & modestement; & „ il ne manquoit pas de sel dans ce qu'il disoit. „ Sa démarche étoit lente, son geste & son port „ si réglez, qu'il paroissoit peu éloigné du sérieux & du grave. On loue aussi des qualitez „ excellentes de son Ame. Car il étoit très-clément, d'une valeur & d'une fermeté à toute „ épreuve: grand observateur de la Justice & de „ l'Equité: si bon, & si libéral, qu'aucuns Trésors ne lui suffisoient pour satisfaire l'inclination qu'il avoit à faire du bien: très-habile & „ très-éclairé dans les fonctions de la Guerre & „ de la Paix, auxquelles il se donnoit tout entier: aussi sincérement attaché à remplir les „ Devoirs de la Religion, qu'à s'en montrer le „ Défen-

» Défenſeur. La Fortune ne lui fut pas toûjours
» extrémement favorable : mais ſi quelquefois el-
» le lui tourna le dos, il en ſupporta les revers
» avec patience, ou bien il les ſurmonta par la
» grandeur de ſon courage. Il ne fut attaqué
» presque d'aucun Prince, qu'il ne vainquît non
» ſeulement, mais (ce qui eſt merveilleux) qu'il
» ne vît encore ſon Priſonnier. Il fit de gran-
» des choſes, & donna pluſieurs Batailles, le
» jour même de ſa naiſſance. Il eut ſur tout
» beaucoup de retenuë dans les Plaiſirs ; & ſi
» quelquefois il s'y abandonna, il cacha ſes fau-
» tes d'une maniére à en témoigner une grande
» honte. Il étoit certes digne d'un meilleur Siè-
» cle, que celui où il vêcut, dont les influen-
» ces malheureuſes le rendirent ſujet à quelques
» défauts : mais, juge ſévére de lui-même, il
» conſacra ſérieuſement les derniers tems de ſa
» vie à expier les péchez où ces Vices du ſiécle
» l'avoient entraîné.

Voici maintenant le portrait de PHILIPPE II. (*a*) *Magnus certe Rex dum vixit. Cujus potentiam univerſus Orbis ſuſpiciebat, ac verebatur. Fuit tamen in ea fortuna modeſtus, prudens, gravis, pius, atque adeo veritatis diligens, ut ne joco quidem mentiri quemquam pateretur impune. Notior fuit publica negotia conſilio ex Aulæ adytis regendi ſolertia, quam rei militaris labor ; quem hortare quodammodo viſus eſt vel arcano quodam naturæ, vel contrario uſu calamo ſcriptorio cuncta moderandi procul à belli tumultu, vel utroque. Aulæ*

(*a*) Lib. X. Cap. 14. pag. 405, 406.

ta namque assuetus à puero, & negotiis consilio explicandis, ad sævum Martis opus ingenio & consuetudine minus ferebatur. Nec censebat Regii nominis Majestatem manu, sed consilio citra periculum tuendam. Et aliæ extabant causſæ, quæ ipsum à castris & hostium conspectu avertebant. Nam imperii amplitudo Orbis extremos fines complectentis, ut in varias ac longe dissitas regiones divideret curas, præsensque animo locis omnibus adesset, hortabatur. Tum plura ordinandi corrigendique gravi censura & sacra & profana à Parente bellis peregre gerendis intento passim neglecta, pungebat sollicitudo. Tum denique eximii bello duces in Parentis castris educati adeo strenue rem gerebant, ut ejus opera minime desideraretur, modo ipse quasi in specula præsidens in omnes partes plenus rationis & judicii prospiceret. Unde bella per Legatos gessit, perpetua quidem cum pietatis Catholicæ hostibus; quibuscum ut pacificaretur, qua erat religione, ab animo suo impetrare nunquam potuit. Quam caute vitia texit modestia & gravitate inenarrabili, quibus sui reverentiam hominum animis offundebat. Circumspicientia prudentis illi nomen peperit ab ingenii gravitate orta. Popularitas in eo Patris desiderabatur: morum & actionum facilitas. Pietate virtutes suas omnes antevertit..... Statura corporis justa fuit, vel certe mediocris. Læta frons, facies candida, subflava cæsaries attonsaque eorum temporum more; quam in canitiem venerandam ætas mutavit. Cæsii oculi, in queis apparebat Majestas, perinde atque in incessu; universi denique corporis habitus cum venustate decorus & venerabilis. „ Ce fut certainement un grand Roi; dont

„ la

„ la puiſſance étoit admirée & redoutée de tout
„ l'Univers. Il fut néanmoins modeſte dans une
„ ſi grande fortune, prudent, grave, pieux, &
„ ſi amateur de la Vérité, qu'il ne ſouffroit pas
„ impunément que perſonne mentît, même pour
„ rire. Il fit plus paroître d'habileté à gouverner
„ par les conſeils du Cabinet, que d'attachement
„ à l'Art Militaire, pour l'exercice pénible du-
„ quel il avoit une eſpéce d'averſion, ſoit par
„ une antipathie naturelle; ſoit par l'habitude
„ contraire, qu'il avoit contractée, de régler
„ tout avec la Plume, loin du bruit des Armes;
„ ou par les deux tout enſemble. Car accoûtu-
„ mé dès ſon enfance à la vie de Cour & aux
„ affaires Politiques, il n'avoit guéres d'inclina-
„ tion ni d'expérience aux exercices de *Mars*.
„ Et il faiſoit conſiſter ſa gloire à défendre ſa
„ Couronne, non de ſon bras, & en expoſant
„ ſa perſonne, mais par de ſages délibérations,
„ & ſans courir aucun risque. Il y avoit enco-
„ re d'autres raiſons, qui le tenoient éloigné des
„ Armées, & de la vuë de l'Ennemi. Car la
„ grandeur de ſon Empire, qui s'étendoit d'un
„ bout du Monde à l'autre, demandoit qu'il par-
„ tageât ſes ſoins entre divers Etats, fort éloi-
„ gnez les uns des autres, & qu'il fût préſent
„ d'eſprit par tout. D'ailleurs, il avoit fort à
„ cœur de régler & de redreſſer, tant le Spiri-
„ tuel que le Temporel, où il s'étoit gliſſé bien
„ des abus, que ſon Pére avoit négligé de réfor-
„ mer, pendant les Guerres Etrangéres qui l'oc-
„ cupoient. Enfin il avoit d'excellens Géné-
„ raux, qui élevez dans l'Ecôle de ſon Pére,

„ commandoient avec tant d'habileté, qu'il n'é-
„ toit nul beſoin de ſa préſence: il ſuffiſoit, que
„ de ſon Palais, comme d'un lieu d'où il pou-
„ voit tout voir, il pourvût à tout, & donnât
„ ſes ordres de tous côtez, avec le bon ſens &
„ le jugement dont il étoit plein. Ainſi il ne fit
„ la guerre que par ſes Lieutenans, & il la fit
„ perpétuellement contre les Ennemis de la Foi
„ Catholique: il ne put jamais ſe réſoudre, tant
„ il avoit de piété, à entendre parler d'aucune
„ paix avec eux. Il cacha ſes vices avec beau-
„ coup d'habileté, ſous une modeſtie & une
„ gravité inexprimables, par leſquelles il ſe fai-
„ ſoit reſpecter. Une circonſpection, produi-
„ te par la gravité de ſon naturel, lui fit donner
„ le nom de *Prudent*. On trouvoit qu'il lui man-
„ quoit l'humeur populaire, & les maniéres
„ douces & aiſées de ſon Pére. La Piété étoit
„ celle des vertus, qui dominoit en lui..... Il
„ étoit d'une taille raiſonnable, ou au moins
„ médiocre. Il avoit l'air gai, le teint blanc,
„ les cheveux presque blonds, qu'il portoit courts
„ ſelon la mode de ces tems-là, & qui avec l'â-
„ ge ſe couvrirent d'une blancheur vénérable.
„ Ses yeux bleus avoient de la majeſté, auſſi
„ bien que ſa démarche: toute la façon de ſon
„ corps, en un mot, étoit accompagnée d'une
„ bonne grace, qui inſpiroit en même-tems du
„ reſpect ".

On peut voir par-là, quels ſont les principes de Politique, ſur leſquels nôtre Hiſtorien régle les jugemens qu'il porte. La *Sainte Inquiſition* doit être ſur tout fort contente de l'eſtime qu'il

a pour

a pour ſes procédures, & pour le zéle charitable dont elle eſt animée. Il ne manque pas de rapporter par tout, avec de grands éloges, (*a*) ſon attention perpétuelle à découvrir les *Hérétiques*, & à mettre en uſage contr'eux le *Feu*, & autres ſortes de *Peines*, ſi conformes à l'Humanité, & à l'eſprit de l'Evangile.

On ne doit pas craindre non plus, que le P. *Miniana* diſe rien qui puiſſe le faire ſoupçonner de trouver quelque choſe de bon dans les *Héréziques*. Il les peint toûjours des plus noires couleurs. CALVIN eſt (*b*) *le plus déteſtable des hommes, né pour la ruïne de ſa Patrie.* ZUINGLE (*c*) un *autre monſtre, coupable de toute ſorte de crimes.* Voilà, dit-on, des gens dignes de la Secte, qu'ils formérent! LUTHER ſur tout, qui le prémier, pouſſé par une horrible ambition, répandit le vénin de l'Héréſie, mourut d'une maniére, qui montre viſiblement la punition du Ciel. (*d*) Un jour qu'il s'étoit enivré, & déchaîné, dans le vin, contre le Pape & le Concile Ecuménique, il fut trouvé mort dans ſon lit la nuit ſuivante. Ha! ſi les Deſtins l'avoient enlévé plûtôt, quel bien n'auroit-ce pas été pour le Monde Chrétien! Mais les *Dieux* en diſpoſérent autrement: *Cujus mortem ſi fata maturaſſent, Orbi Chriſtiano quam iſſent conſultum! Sed aliter Divis viſum eſt.* Je ne ſai ſi nôtre Hiſtorien entend par *Divis* les *Dieux*, ou les *Saints*; car

(*a*) Voiez, par exemple, *Lib.* I. *Cap.* 4. *pag.* 110. *col.* 2. (*b*) Lib. III. Cap. 8. *pag.* 113. col. 1.
(*c*) Lib. I. Cap. 5. pag. 13. *col.* 1.
(*d*) Lib. IV. Cap. 3. *in fin.* pag. 151.

car il s'exprime ſouvent ainſi, quand il s'agit de ce que nous attribuons à la Providence. Mais il faut que, ſelon lui, ou il y aît pluſieurs Dieux, ou que le vrai Dieu ne faſſe rien, & qu'il ſe ſoit déchargé du ſoin de l'Univers ſur les *Saints*, que le P. *Miniana* adoroit. A l'égard de ce qu'il dit de *Luther*, ſe peut-il, qu'on débite encore des calomnies ridicules, ſur leſquelles (*a*) MAIMBOURG même n'a oſé faire aucun fonds? Le P. *Miniana*, qui ſavoit par cœur, à ce qu'on nous dit, l'Ecriture Sainte, avoit bien peu profité de ſes leçons: & il vaudroit mieux pour lui, que la lecture lui en eût été toûjours interdite, comme aux Laïques.

Auſſi n'a-t-il puiſé ce qu'il dit des affaires de Religion, que dans des Auteurs animez du même esprit que lui: & pour ce qui regarde les troubles des *Païs-bas*, on voit qu'il ne fait qu'abréger le Jéſuite STRADA. C'eſt, par exemple, ſur la foi de cet Hiſtorien, qu'il poſe (*b*) en fait, comme une choſe certaine, que la raiſon pourquoi GUILLAUME I. Prince d'*Orange*, remuoit, dit-il, ciel & terre, pour engager les Etats à rappeller le Duc d'*Anjou*, c'étoit que celui-ci lui avoit promis de lui donner à titre de Fief héréditaire la *Hollande* & la *Zélande*.

En parlant de la mort tragique de ce prémier *Stathouder* des *Provinces-Unies*, il loüe extrémement (*c*) la conſtance avec laquelle l'Aſſaſſin *Baltha-*

(*a*) Voiez le *Dictionn.* de BAYLE, Artic. de *Luther*, Rem. *I.* (*b*) Lib. VIII. Cap. 13. *init.* pag. 340.
(*c*) *Ibid.* pag. 341. *col.* 1.

Balthazar Gerard souffrit les tourmens, & il n'a garde d'insinuer que ce Scélérat les avoit bien méritez. Bien loin de là, il remarque, après un Ecrivain de ce tems-là, qu'il ne nomme pas, que la tête de *Gérard*, exposée au bout d'une pique, *parut beaucoup plus belle, qu'elle n'étoit quand il vivoit. Caput hastæ infixum multo pulchrius solito, inquit ejus temporis Scriptor, spectantium se oculis exhibuit.* Suit un portrait affreux du Prince assassiné, & dont le dernier trait est, que c'étoit un homme à qui il ne manquoit aucun Vice: *homo denique vitiorum omnium.*

En voilà assez, pour donner une idée générale de la Continuation de *Mariana*, & du caractére de l'Historien. Quel dommage, que des Histoires, d'ailleurs agréables à lire, soient si pleines de passion & de partialité, dès qu'il s'agit de quelque chose qui regarde la Religion! C'est ici sur tout que le Pére *Miniana* auroit dû se souvenir de la disposition où il dit lui-même, dès l'entrée, que doit être un bon Historien, *De se regarder comme Citoien du Monde,* (*a*) *& de peser tout à la balance de* Thémis, *avec un amour dominant de la Vérité, & avec la derniére exactitude.*

Je ne ferai plus que deux remarques, qui concernent l'Histoire de *Mariana*. On ne voit point dans cette Edition un *Appendix*, dont il est parlé dans le *Dictionnaire* de Bayle. (*b*) Cet *Appen-*

(*a*) *Cosmopolita incerta sedis, qui, veritatis* Themidis *Stateræ curatissime expendas negotia* &c.

(*b*) Article de *Mariana*, Remarq. *D.*

Appendix, dit-il, *ne contient qu'un petit sommaire de quelques évènemens depuis l'an 1515. jusques au tems qu'il fut fait; car l'Auteur aiant fini son grand Ouvrage à la mort de* FERDINAND d'Arragon *en 1516. trouva mieux son compte à un simple Indice Historique depuis ce tems-là, qu'à des Narrations exactes, qu'il n'eût pû faire sans s'écarter de la bonne foi qu'il a suivie, ou sans offenser des personnes encore vivantes &c.* Un peu plus haut, on avertit à la marge, que *les XXX. Livres, avec l'*APPENDIX, *se trouvent dans l'Edition de* Maience *en 1605. in quarto.* J'ai sous mes yeux cette Edition de *Maience:* mais l'*Appendix* n'y est point, & le Titre n'en fait aucune mention. Puis que Mr. *Bayle* l'y a vû, il faut que les Libraires l'aient joint depuis, & qu'ainsi il manque dans les Exemplaires débitez auparavant. Peut-être que *Mariana* avoit donné cette Continuation seulement en Espagnol, & dans la Seconde Edition de sa Version, de 1608. d'où on la fit ensuite traduire en Latin. Mais c'est ce que je ne saurois vérifier. Quoi qu'il en soit, comme cette Continuation n'étoit qu'une espéce de canevas, que le P. *Miniana* a rempli, & peut-être suivi pour l'ordre jusqu'au tems auquel il s'est borné; elle n'est pas presentement nécessaire. Il suffit qu'on puisse désormais se pourvoir d'un Livre, qui manquoit à bien des Bibliothéques, & qui est ce que l'on a de meilleur sur l'Histoire Générale d'*Espagne*. S'il est vrai, comme on le dit, que le Libraire n'en aît tiré qu'un petit nombre d'Exemplaires, ceux qui ne s'en feront pas pourvûs de bonne heure, courent grand

grand risque d'avoir bien-tôt autant de peine à trouver cette Edition, qu'on en avoit à trouver les précedentes.

L'autre Remarque, que j'ai promise, c'est que SCIOPPIUS, ce redoutable fleau des Ecrivains, & sur tout des Historiens, qui lui paroissoient pécher en quelque chose contre la bonne Latinité, homme d'ailleurs ennemi des *Jésuites*; n'a critiqué qu'une seule fois *Mariana*, dans son Livre intitulé, *De Stilo, sive de Stili Historici virtutibus & vitiis.* (*a*) Il lui reproche là un *Hispanisme*, s'il m'est permis de parler ainsi, mais sans indiquer ni le Chapitre, ni le Livre où l'Historien parle ainsi: *Rex sumptus istos excusare possit*, pour *compendi facere, lucri facere, ponere ad compendium, sumtibus superfedere*; en un mot, épargner des frais. Comme on dit en Espagnol, *excusar los gastos*, de là *Mariana*, pensant en Espagnol, a fait *excusare sumtus*. Il y a tout lieu de croire, que si ce Critique avoit trouvé beaucoup à mordre dans le stile de *Mariana*, il ne l'auroit pas plus épargné, que FAMIEN STRADA, contre qui il publia un Livre entier sous ce titre peu poli: (*b*) *Infamia* FAMIANI &c. Encore n'y touche-t-il que *la I. Décade*, c'est-à-dire, la moitié de l'*Histoire* du Jésuite. *Scioppius* n'auroit pas non plus, à coup sûr, approuvé bien des *Archaïsmes* qu'on trouve dans la Continuation de *Mariana*. Il blâme, (*c*) par exemple, ISAC CASAUBON, d'avoir

(*a*) Pag. 130. *Edit. Sar.* 1658. (*b*) Dans le même Volume, que le *Judicium de stilo* &c. (*c*) *De stilo*, pag. 240.

d'avoir dit : *In explicandis his* AFANIIS, &c. Ainſi il n'auroit eû garde de paſſer au P. *Miniana* le même mot *Afaniæ*, dont il ſe ſert à la fin d'un Chapitre : (a) *Sed nihil moror hujusmodi hominum ſuperſtitioſorum* afanias, *quæ etiam in adulationem componi ſolent.*

(a) Lib. IV, Cap. 6. pag. 160.

ARTICLE III.

LES INTE'RETS *préſens des Puiſſances de l'*EUROPE, *fondez ſur les* TRAITE'Z *conclus depuis la Paix d'*UTRECHT *inclusivement, & ſur les Preuves de leurs Prétenſions particulières. Par Mr.* J. ROUSSET, *Membre de la Société Roïale des Sciences de* Berlin. En deux Tomes *in quarto*, dont le I. contient 608. pages, & le II. en a 768. A *La Haïe*, chez *Adrien Moetjens*, 1733.

SI l'on en croit l'Auteur, c'eſt ici un *Cours entier & une Bibliothéque complette de Politique.* Il avoit ainſi annoncé ſon Ouvrage, dans un *Programme* : ce titre a paru bien ronflant, & il faut que quelcun, qu'on ne nomme point, l'ait critiqué, puis que c'eſt au déſir ſeul de le défendre que nous ſommes redevables de la *Préface*, *Morceau*, dit l'Auteur, *dont je connois toute l'inutilité, parce que rarement on le lit, ſi ce n'eſt du bout du doigt.* Mais l'importance d'*expliquer ce qu'on a dû entendre par un* Cours entier de Politique,

tique, *l'a mis dans la néceſſité de faire* un morceau ſi ſuperflu.

Voici l'explication, après laquelle il n'eſt plus permis de douter du ſens de l'Auteur. „ Les „ Loix que les Princes ont entr'eux, ſont de „ deux ſortes; les unes ſont éternelles; ce ſont „ les Loix de l'Equité, de la Raiſon & de la „ Conſcience. GROTIUS & PUFENDORF „ ont diſcuté celles-là fort au long, dans leurs „ excellens Traitez &c. Les autres ſont volon„ taires, poſitives, & dreſſées d'un commun „ conſentement; celles-ci ſont renfermées dans „ les Traitez, Accords, Conventions, Allian„ ces conclues entre les Souverains, pour ré„ gler leurs Droits préſens, & terminer leurs „ querelles & leurs diſputes.... " Or dans le Second Volume de cet Ouvrage, on trouve raſſemblez les derniers de tous ces Actes: il y a ſeulement „ quelques Pactes anciens, qui d'un „ commun conſentement ſont regardez comme „ perpetuels; tels ſont les Traitez de *Weſtpha„ lie*, celui d'*Oliva*, la *Bulle d'or*, & quelques „ Traitez de Commerce &c. Le Premier Vo„ lume comprend un expoſé des Intérêts des „ Puiſſances de l'*Europe*, *reſpectivement les unes* „ *par rapport aux autres*, discutez ſuivant la diſ„ poſition préſente des affaires générales, & ap„ puiez ſur les Traitez. Cet Article des Inté„ rêts eſt ſuivi dans chaque Chapitre d'une liſte „ des Prétenſions de chaque Souverain, ſur l'un „ ou l'autre de ſes Voiſins, avec les Preuves ſur „ leſquelles elles ſont fondées, & les raiſons allé„ guées par la Partie Adverſe pour les réfuter.

„ Je crois (conclut-on) que voilà tout ce qu'il „ faut, pour former un *Cours entier* de la Scien„ ce dont il s'agit ".

Pour le mieux faire sentir, on s'étoit d'abord étendu à nous apprendre ce que l'on entend par *Politique*. C'est, dit-on, *une saine Politique, qui a pour base le Droit, la Justice, & le Bien public.* Et elle consiste dans *l'art de gouverner l'Etat, & d'en diriger toutes les affaires, soit dans la Paix, soit dans la Guerre, relativement à ses Intérêts avec les autres Puissances, & conformément au Droit & à la Justice.* Nôtre Auteur „ n'a jamais pû „ approuver la maxime que *César* avoit toûjours „ dans la bouche:

Nam si violandum est jus, regnandi gratiâ
Violandum est: aliis rebus pietatem colas.

„ & il dira toûjours à cet égard, avec CICE„ RON: *Capitalis* Euripides, (a) *qui quod omnium sceleratissimum fuerat, excepit.* Il n'est „ pas du sentiment de ceux qui croient, qu'on „ ne peut être en même-tems Grand Ministre „ d'Etat,

(a) On cite, dans une Note, les paroles même d'EURIPIDE, auteur de cette pensée: mais la Tragédie, où elle se trouve, est appellée ici *Phoenissa*, au lieu de *Phoenissæ*. Et dans les deux Vers Grecs, il y a trois fautes: Ἔστιν, pour Ἔστιν: Χρὴ, pour Χρὴ: Χρεῶν, pour Χρεών. Voiez le passage aux vers 527, 528. Pour ce qui est de CICERON, le Texte porte: *Capitalis* Eteocles, *vel potius* Euripides, *qui id unum, quod omnium &c.* De Offic. Lib. III. Cap. 25. Nôtre Auteur, qui cite *Cicéron* en général, ne tient pas tout-ici des Originaux, comme on voit.

„ d'Etat, grand Politique, & Honnête Hom-
„ me &c.

Voilà de beaux sentimens sans contredit. Mais je ne sai si tout cela prouve, que le contenu de cette Collection remplisse toute l'étendue de la *Politique*, & en forme un *Cours complet*. *L'art de gouverner l'Etat, & d'en diriger toutes les affaires*, ne se borne pas aux affaires du dehors, & à ce qu'on peut avoir à démêler avec les Puissances Etrangéres, comme le suppose la définition de nôtre Auteur: il consiste premiérement & directement à bien régler l'intérieur de l'Etat: ainsi c'est retrancher de l'idée naturelle de la *Politique*, ce qui en fait la plus grande & la principale partie. De plus, à la restreindre même ainsi contre sa nature & contre l'usage, il ne suffit pas de savoir, quels Intérêts ou quels Droits on a par rapport aux autres Puissances: il faut, avant toutes choses, être bien instruit de ce qui regarde l'Utilité générale de tous les Etats, & des moiens par lesquels on peut procurer cette Utilité, sans préjudice de la Justice. Il faut par conséquent savoir les Principes & les Maximes de la Justice, qui se rapportent à cette partie du Gouvernement, de peur qu'on ne les viole en aiant trop d'égard à l'intérêt. Il faut être muni de régles tirées du Bon-Sens, de l'Expérience, & de la lecture des Histoires, par où l'on apprenne de quelle maniére les Princes, & leurs Ministres, doivent se conduire dans les affaires qu'ils ont avec les Puissances Etrangéres, selon les diverses circonstances. Cela ouvre un vaste champ, & c'est-là proprement en quoi consiste la *Politique*, consi-

conſiderée comme une Science, dont on veut donner un *Cours*. Tout le reſte, & par conſéquent ce qui fait toute la matiére du Livre de nôtre Auteur, n'eſt qu'une Connoiſſance Hiſtorique, utile & néceſſaire pour appliquer aux Intérêts de tel ou tel Etat en particulier les principes généraux de la Politique. On peut avoir dans la mémoire tous les Intérêts des Princes, toutes leurs Prétenſions, tous leurs Traitez, ſans être pour cela plus éclairé ni plus habile ſur ce qu'il faut faire, ou ne pas faire dans les choſes qui s'y rapportent, & par conſéquent ſans pouvoir ſe vanter de ſavoir la Politique. Ainſi, à dire vrai, les deux Volumes de nôtre Auteur, ne contiennent que des matériaux, ſur leſquels on peut exercer des lumiéres Politiques, que l'on doit avoir aquiſes d'ailleurs.

L'intérêt public, & par conſéquent nôtre devoir, demandoient de nous ces réflexions. Comme l'Auteur veut toûjours, que ſon Livre ſoit un *Cours entier de Politique*, quoi qu'il n'aît pas jugé à propos, par modeſtie apparemment, d'orner de cet éloge le frontiſpice; bien des gens, qui n'ont d'autre vocation aux affaires les plus importantes, que l'Ambition & la Faveur, pourroient ſe mettre dans l'eſprit, qu'avec ce Livre ils ont tout ce qu'il faut, pour devenir ou paroître autres qu'ils ne ſont: de même que quantité d'Ignorans ont cru poſſéder toutes les Sciences, parce qu'ils pouvoient lire de miſérables Abrégez d'Encyclopédie, plus propres à gâter l'Eſprit, qu'à l'éclairer.

Revenons à la Préface de nôtre Auteur. Nous paſſons

paſſons ce qu'il dit de ſon *exacte impartialité*; qu'il a tâché, dit-il, de porter juſqu'à *ne rien dire, qui pût découvrir à ſes Lecteurs ni ſa Patrie, ni ſa Religion.* C'eſt une choſe, dont les Lecteurs jugent plûtôt par l'Ouvrage même, que par toutes les proteſtations de l'Ecrivain. Mais il eſt bon de ſavoir ce qu'il nous apprend des ſources, d'où il a puiſé l'expoſé des *Prétenſions* de chaque Puiſſance. Il a choiſi pour cet effet le *Theatrum Hiſtoricum Prætenſionum & Controverſiarum Illuſtrium in* EUROPA, écrit en Allemand par Mr. SCHWEDER, Référendaire du Tribunal de la *Poméranie Brandebourgeoiſe*; & ſur tout l'Abrégé, que Mr. GLAFFEY, Conſeiller de la Cour de *Saxe* & Archivaire de l'Electeur, donna à ſa maniére de ce gros Ouvrage *in folio*, qu'il réduiſit à deux moindres (*a*) Volumes, compoſez auſſi en Allemand. Nôtre Auteur, aidé par (*b*) le Fils d'un Profeſſeur Allemand, a traduit cet Abrégé, mais en abrégeant lui-même ce qu'il y trouvoit de trop prolixe dans les Précis hiſtoriques, qui précédent ordinairement chaque Prétenſion; & en retranchant les anciennes Prétenſions, qui ont été éteintes par des Traitez ſolennels. Il a néanmoins, dit-il, ajoûté ſes *Conſidérations* à celles de Mrs. *Schweder* & *Glaffey*, & quelques *Notes*, où il les a cru néceſſaires.

Le prémier Tome, qui ſeul contient les *Interêts préſens des Puiſſances*, n'en eſt qu'une Prémiére Partie; ſavoir, ce qui regarde *la Cour* de Ro-

(*a*) Imprimez en 1727. (*b*) Mr. *Kauderbach.*

ROME ; l'*Empereur* & l'*Empire* ; les *Cantons Suiſſes* ; la République de *Veniſe*, & quelques Princes d'*Italie* ; l'*Empire Ottoman* ; la *Pologne* ; la *Ruſſie* ; le Roi de *Pruſſe* ; la *Suéde* ; le *Dannemark* ; la *Grande Bretagne* ; la *France* ; le Roi de *Sardaigne* ; l'*Eſpagne* ; le *Portugal*. A quoi il a joint, pour dernier Chapitre, & contre ſon prémier deſſein, toute l'affaire de la *Pragmatique Sanction Caroline*. Il nous donne ici, dit-il, *outre la Loi même éclaircie par pluſieurs Remarques & Piéces néceſſaires, les Ecrits les plus judicieux qui ont paru ſur cette matiere : Quelques-uns, publiez en Allemand, ſont traduits ; d'autres ſont originairement en François, & deux ſont en Latin.*

L'abondance des matiéres ne lui a pas permis de la renfermer en un ſeul Volume. Il en promet un autre dans quelques mois, où l'on verra *les Prétenſions de tous les* Electeurs, Princes & Etats *de l'*EMPIRE, *& d'autres Princes, comme du Duc de* Schleswic, *de celui de* Modéne, *de celui de* Parme &c. *Leurs Prétenſions ſont en ſi grand nombre, qu'elles fourniront dequoi remplir la tâche, & au delà.* Mais il ne faut rien attendre ſur les *Provinces-Unies*. Nôtre Auteur s'abſtiendra de cet article & *par prudence*, & *parce qu'il ſent que la matiére ſeroit au deſſus de ſes forces*, vû la grande étenduë des *Intérêts de cette République* (*car elle n'a point de Prétenſions.*) Il *laiſſe donc cette matiére à une Plume plus délicate & plus laborieuſe, que la ſienne.*

Pour ce qui eſt du *Stile*, il déclare, *comme il*

il l'a déja fait plus d'une fois, que, peu esclave des mots, & d'un scrupuleux arrangement, il se contente de donner toute son attention aux choses; qu'il tâche d'être clair, qu'il évite un galimatias néologique, & souvent inintelligible pour être trop étudié; en un mot, qu'il écrit cavalièrement, & non en Pédant, dont il a toûjours détesté le caractére & les manières.

N'oublions pas l'aveu qu'il fait, & qui étoit bien néceſſaire, d'une faute dont il s'eſt apperçû un peu bien tard. Il cite en pluſieurs endroits de ſon Ouvrage le fameux Livre, dont l'Auteur, déguiſé ſous le nom d'HIPPOLITHUS A LAPIDE, n'eſt point encore connu, & ne le ſera jamais apparemment avec quelque certitude. Cependant, ſans balancer, & ſans dire ſur quel fondement, il l'avoit toûjours donné au célébre PUFENDORF. „ Ce „ n'eſt pas (dit-il préſentement) que j'ignoraſ„ ſe qu'on le donne à un nommé *Tranſée*, „ Miniſtre du Roi de *Suéde* à la Cour de l'E„ lecteur de *Brandebourg*; mais je me ſuis laiſ„ ſé entraîner dans le ſentiment contraire, par „ les raiſons que m'allégua un Seigneur Sué„ dois, qui vouloit abſolument que *Pufendorf* „ fût ce trop véridique Auteur. Je me laiſſai „ d'autant plus facilement perſuader qu'il ac„ cuſoit juſte, que je ſai, comme bien d'au„ tres, que ce Savant Baron a pris plaiſir à „ publier presque tous ſes Ouvrages ſous des „ noms empruntez. Ainſi....le Lecteur aura „ la bonté de ſe ſouvenir, que, dans les en„ droits où ce Livre eſt cité, il faut ſubſtituer „ *Tranſée* à la place de *Pufendorf*. Je

Je ne ſai quelles raiſons le *Seigneur Suédois* allégua à nôtre Auteur, pour lui perſuader qu'*Hippolithus à Lapide* étoit *Pufendorf*: mais je ſai bien, qu'il ne lui en pouvoit donner de bonnes, parce qu'il y a des raiſons contraires de la derniére évidence. Déja il eſt conſtant (& il ne faut pour l'apprendre, qu'ouvrir le *Supplément* de MORE'RI) que *Pufendorf* mourut en 1694. âgé de 63. ans. Or le Livre d'*Hippolithus à Lapide* parut en 1646. comme il a été déja remarqué dans (*a*) cette *Bibliothéque*. Par conſéquent *Pufendorf* n'auroit eû alors que quinze ans. Je demande à tous ceux qui ont lû ce Livre, où l'on voit d'abord une très-grande lecture & une connoiſſance profonde de la Politique, ſi ce peut être la production d'un petit Ecolier? D'ailleurs, ceux qui ont lû le *Monzambano*, qu'on ne peut douter être de *Pufendorf*, & qui roule préciſément ſur la même matiére de l'*Etat de l'Empire d'Allemagne*; ſavent qu'il y a une différence du tout au tout, entre les principes & la maniére d'écrire de *Pufendorf*, & celle d'*Hippolithus à Lapide*. Bien plus: le Syſtême de celui-ci eſt réfuté fortement dans le *Monzambano*, jusques-là qu'il y eſt traité (*b*) de *très-abſurde*. Je ne comprends pas comment nôtre Auteur s'étoit pû laiſſer éblouïr par la ſeule raiſon qu'il allégue, que *Pufendorf*, dit-il, *a pris plaiſir à publier presque tous ſes Ouvrages ſous des noms emprun-*

(*a*) Tom. IX. Part. II. *pag.* 387.

(*b*) *In eo valde abſurdus eſt* [Hippolithus a Lapide] *quòd eumdem* [Imperatorem] *Ordinibus ſubjicit, & nudi Magiſtratus dignationem velut precario tot titulis ſuperbienti concedit* &c. Cap. VI. §. 7.

empruntez. Ce *Savant Baron* n'a-t-il pas mis ſon nom à la tête du Livre *De Jure Nat. & Gentium*; de celui *de Officio Hominis & Civis*; de ſes *Elementa Jurisprudentiæ Univerſalis*; de ſes *Diſſertationes Academicæ*; de ſon *Introduction à l'Hiſtoire*, de ſes Hiſtoires de *Suede*, & de *Brandebourg*? Quels ſont ces Ouvrages, qu'il a *pris plaiſir à publier ſous des noms empruntez*? Quelques Brochuresériſtiques, à l'occaſion des querelles (*a*) qu'on lui fit ſur ſon Traité *Du Droit de la Nature & des Gens*; & le *Monzambano*. Encore a-t-il défendu celui-ci de ſon vivant, d'une maniére à montrer, qu'il ne ſe ſoucioit pas beaucoup de paſſer pour en être l'Auteur, quoi qu'il ne jugeât pas à propos de lever entiérement le masque, comme il fit depuis, en ordonnant de le publier ſous ſon nom après ſa mort. Au lieu que perſonne n'a jamais penſé à le ſoupçonner d'être l'Auteur déguiſé ſous le nom d'*Hippolithus à Lapide*, avant le *Seigneur Suédois*, aux anecdotes duquel, deſtituées de tout fondement, nôtre Auteur s'étoit bonnement fié. Mais ici même on ne ſait pas ſeulement le vrai nom de celui, de qui on veut parler, & à qui, quelques-uns, mais non pas le plus grand nombre, ont attribué l'Ouvrage pſeudonyme; car ce Réſident de *Suéde* s'appelloit (*b*) *Dranſe*, & non *Tranſée*.

Il eſt beau & utile de reconnoître les fautes où l'on eſt tombé: mais il eſt fâcheux de ſe voir ré-

(*a*) Toutes les Piéces de part & d'autre ſont raſſemblées dans l'*Eris Scandica*.

(*b*) Voiez les Auteurs Allemands, citez dans l'endroit de cette *Bibliothéque* indiqué ci-deſſus.

réduit à le faire, en matiére de bevues très-aiſées à éviter, & qui peuvent rendre fort douteuſe pour tout le reſte l'exactitude de l'Ecrivain; principalement lors qu'on cherche enſuite de mauvaiſes raiſons pour ſe juſtifier, & que l'on couvre une faute par une autre. Auſſi crains-je fort qu'on ne trouve ſouvent dans cet Ouvrage, de ſemblables marques de précipitation & de négligence. En voici un échantillon, qui me tombe ſous les yeux.

En expoſant les Prétenſions de l'*Empereur* ſur la République de *Veniſe*, on allégue (*a*) entr'autres argumens, tirez du fameux *Squittinio della Liberta Veneta*, mais qu'on ne cite jamais: „ Que „ les Ducs de Veniſe *Vilbario* & *Beati* vinrent „ trouver *Charlemagne* en 806. avec l'Evêque „ de Veniſe, à Thionville ſur la Moſelle près de „ Metz, & lui apportérent des préſens conſidé„ rables, lui prêtérent hommage &c. Que le „ Duc de Veniſe *Oblere Antenori* implora qua„ tre ans après, ſavoir, en 810. le ſecours de „ *Charlemagne*, contre les Venitiens, qui ſe re„ voltoient contre lui, & que *Pepin* fils de *Char„ lemagne* alla ſur les inſtances de ce Duc à Ve„ niſe, avec une Flotte à (*b*) Veniſe, & y mit „ les Venitiens d'abord à la raiſon, &c. "

Il y a ici plus d'une mépriſe. 1. L'Evêque, qui alla trouver *Charlemagne* avec les Ducs de *Veniſe*, n'étoit point Evêque de *Veniſe*, mais de *Jadera* en *Dalmatie*, & il ſe nommoit *Donat. Statim*

(*a*) Pag. 101.

(*b*) Cet *à Veniſe* repeté, eſt bien dans l'Original.

Statim post Natalem Domini venerunt Wilharius *&* Beatus, *Duces* Venetiæ, *nec non &* Paulus, *Dux* Jaderæ, *atque* Donatus *ejusdem Civitatis Episcopus, Legati* Dalmatarum *ad præsentiam Imperatoris* &c. C'eſt ce que diſent les Auteurs (*a*) mêmes qu'on cite en marge. 2. *Obelerio Antenori*, dont on parle enſuite comme différent de *Vilhario*, n'eſt qu'une même perſonne, comme il paroît par (*b*) SIGONIUS, qui l'appelle toûjours *Obelerius:* & je ne ſai où l'on a pêché ce ſurnom d'*Antenori*. 3. En ce que l'on dit de ce prétendu *Antenori*, on allégue les raiſons des *Venitiens*, qui diſent, (*c*) que les Ducs *Obeleri* & *Valentin* (ils étoient Fréres & Ducs en même-tems, mais leur troiſiéme Frére *Béatus*, avec qui auſſi ils partageoient cette Dignité, les avoit chaſſez, comme favoriſant le Parti de *Charlemagne*) que les Ducs, dis-je, *Obéleri* & *Valentin*, implorérent le ſecours de *Charlemagne*, qui, pour les rétablir, envoia ſon Fils *Pépin* avec une Armée. L'Empereur au contraire ſoûtient, en ſuivant la narration des Annaliſtes de *France*, citez en (*d*) marge, que, les Ducs de *Veniſe* s'étant revoltez contre *Charlemagne*, ſon Fils *Pépin* envoia contr'eux une Armée, qui attaqua *Veniſe* par mer & par terre: qu'il réduiſit cette Ville, & que les Ducs ſe rendirent à lui; après quoi il envoia

(*a*) *Annal. Francor.* ad Ann. 806. *Regino*, & *Aimoin.* Voiez auſſi *Eginhart. Ann.* ſur la même année.

(*b*) Lib. IV. *Hiſt. de Regn. Ital.* pag. 166, *& ſeqq.* Ed. Baſil. 1575.

(*c*) *Sirmond*, ubi ſupr.

(*d*) Voiez ces Auteurs, ſur l'Année 810.

envoïa la même Flotte sur les Côtes de *Dalmatie*, pour ravager le Païs voisin de la mer. PIPPINUS *Rex, perfidiâ Ducum* Venetorum *irritatus*; Venetiam *bello, terrâ marique, jussit* (*a*) *appetere: subjectâque* Venetiâ, *ac Ducibus ejus in deditionem acceptis, eumdem classem ad* Dalmatiæ *littora vastanda misit* &c. Ainsi voilà les raisons des Partis contraires confonduës.

La suivante fait aussi pour les *Vénitiens*, & non pour l'*Empereur*: *Que* CHARLES LE GROS, dit-on, *avoit renouvellé l'Alliance entre* Venise *& l'*Italie *pour cinq ans.* Les *Venitiens*, à ce compte, n'étoient donc pas *Sujets*, mais *Alliez*, de *Charles le Gros*. SIGONIUS, que l'on cite en marge, mais en indiquant le *Liv. IV.* (*b*) au lieu du V. dit: (*c*) *In itinere* Ravennam *cum accessisset, fœdus inter* Venetos *atque* Italicos *sibi subjectos in quinquennium renovavit.* (*d*) Les mots *sibi subjectos* se rapportent à *Italicos*, & non pas à *Venetos*. Et la nature même du Traité montre, que les *Venitiens* étoient regardez de *Charles le Gros* comme indépendans. Il est fait pour cinq ans: & ce n'est pas ainsi qu'un Prince contracte

(*a*) *Adelmo*, Bénédictin, Annal Franc. *in h. ann.* lit *statuit.* Mais tous les autres, avec *Eginhart*, mettent *jussit.* Ce qui n'importe de rien pour le fond.

(*b*) Ce n'est pas une faute d'impression, puis qu'on dit: *Lib.* 4 *d. l.* & là on avoit cité *Lib.* 4. *ad Ann.* 802, 812.

(*c*) *Sigon.* De Regn. Ital. *Lib.* V. ad Ann. 812. *pag.* 223.

(*d*) Voïez *Corrad. De Finib. Imp. German.* Lib. I. Cap. XI. *pag.* 131. où il reconnoit, que l'argument tiré de là, & quelques autres, n'ont rien qui fasse contre l'indépendance de *Vénise*.

tracte avec ſes Sujets un Traité d'Alliance. Dans celui dont il s'agit, l'Empereur traite manifeſtement avec les *Vénitiens*, comme un Peuple libre, en qualité de Souverain des autres Peuples d'*Italie* qui dépendoient de lui, & auxquels ſe bornoient les engagemens du Traité.

Une autre raiſon, (*a*) qu'on avance en faveur de l'Empereur, c'eſt, *Que les* Venitiens *avoient reçû quantité de Priviléges d'*OTHON I. Pour preuve unique de ce fait, on met en marge: *Ad L. Cunctos populos. C. de SS. Trinit.* Cela indique quelque Commentateur, ſur la Loi du CODE citée. Mais devinera-t-on, que c'eſt ALBERICO DE ROSATE? On le cite plus (*b*) bas, ſur un autre chef, & avec l'indication de la même Note ſur la Loi du CODE. *Alberico de Roſate* (dit-on) *un célébre Hiſtorien Italien, qui a vécu en* 1350. *témoigne d'avoir vû lui-même un Privilége, par lequel les Empereurs avoient accordé la liberté au Doge & à la République de* Veniſe &c. Je voudrois bien ſavoir, où l'on a trouvé, qu'*Alberico de Roſate*, qui juſqu'ici n'eſt connu que comme Juriſconſulte, & par des Ouvrages de Droit, étoit (*c*) un *célébre Hiſtorien*. Que l'on conſulte PAUL FROLE, & les autres Ecrivains des *Vies* des Juriſconſultes Modernes, (*d*) raſſemblées en un Volume par Mr. HOFFMANN: ils parlent-vous de cet *Alberic*; mais

(*a*) *Num.* VII. (*b*) Pag. 102. *num.* XIII.

(*c*) Dans le *Squittinio della Liberta di Venetia*, d'où la citation eſt tirée, il eſt appellé *gran' Leggiſta*, Cap. III. pag. m. 202.

(*d*) En 1721. à *Leipſig*, *in quarto*.

mais pas un ne fait mention d'aucune Histoire qu'il ait compoſée.

Dans un autre endroit, on (a) fait repliquer aux Avocats de l'*Empire*: „ Que les Iles de *Veniſe* ont eû des Maîtres long-tems avant l'*occupation* des *Venitiens*, & qu'elles ont été déja „ cultivées du tems de *Strabon*, & ſuivant le „ calcul pour le moins 421. ans après la naiſſance de Jéſus-Chriſt long-tems avant *Ulpien*. Voici de merveilleux Raiſonnemens Chronologiques. On prouve, que les Iles de *Veniſe* étoient déja habitées du tems de STRABON, qui vivoit ſous *Auguſte* & *Tibére*. De là on infére, qu'elles l'ont déja été *pour le moins* 421. *ans après la naiſſance de Jéſus-Chriſt*, & qui plus eſt long-tems avant le Jurisconſulte *Ulpien*, lequel vivoit ſous *Alexandre Sévére*; or chacun ſait qu'*Alexandre Sévére* vivoit à la fin du Second Siécle, & au commencement du Troiſiéme.

Je ne m'engagerai pas à examiner un plus grand nombre d'endroits. En voilà de reſte, pour montrer, que ceux qui ſe feront à nôtre Auteur courront grand risque d'être trompez. Par ſurcroît, les noms des Auteurs citez ſont défigurez en un grand nombre d'endroits, ſur tout à la marge. On lit, par exemple, (b) *Peculus Warnefrid*, pour *Paulus*; *Guadling*, (c) pour *Gundling*; *Arumaeus*, (d) pour *Aruneus*; *poſt Librum Tend.* (e) pour, *Feud. Kreſebeek*, (f) pour *Kneſebeck*; *Sabellius*,

(a) Pag. 102, *num.* 1. (b) Pag. 86. (c) Pag. 90.
(d) Pag. 49. au Texte, *num.* 6.
(e) Pag. 110. (f) Pag. 114.

Bellius, (a) pour *Sabellicus*; *Joh. Polarzan*, (b) pour *Solorzanus*; *Tiraqnellus*, (c) pour *Tiraquellus*; *Prisson.* (d) pour *Brissonius* &c.

Il y a auſſi des expreſſions très-impropres, qui changent le ſens des Originaux, que l'on traduit. Par exemple, en parlant des Prétenſions du Roi de *Pruſſe*, ſur la ſucceſſion de *Berg* & *Juliers*, on met pour 71. raiſon: *Car ſi quelcun fait quelque choſe par une ignorance du Droit, il faut le refaire.* Que ſignifie ce *refaire*? Il s'agit d'une *Renonciation*, que l'on prétend être nulle. Ceux qui la ſoûtiennent telle, veulent-ils donc qu'elle ſoit *refaite*? Ou bien eſt-il néceſſaire, toutes les fois qu'un acte ſe trouve nul, de le refaire d'une autre maniére? L'Original portoit apparemment, que celui qui a renoncé par ignorance, doit être *reſtitué en entier*, ou quelque autre terme équivalent; mais ce n'eſt pas là *refaire*, c'eſt remettre les choſes dans l'état où elles étoient avant la Rénonciation, en un mot regarder la Rénonciation comme non-faite.

Je finirai cet article, par quelques penſées remarquables du célébre Mr. Leibniz, qui ſe (e) trouvent dans les *Miſcellanea* publiez après ſa mort par Mr. Joachim Frideric Feller. „ Je ne connois, dit-il, aucun Ecrivain de nos jours, qui ait traité des *Intérêts* „ des Princes & des Républiques, ſolidement „ & avec pénétration, ſi vous en exceptez La „ Cour,

(a) Pag. 105. deux fois, dans le Texte, *num.* 6.
(b) Pag. 429. (c) Pag. 517. (d) Pag. 472.
(e) Pag. 143, 144.

„ COUR, (*a*) dans ſes *Conſideratien van Staat*. „ Je ne ſai ſi le Livre de GOCKELIUS, (*b*) „ *De Regibus Europæis*, mérite d'être ici indiqué. „ Les petits Livres, que l'on ſéme de tems en „ tems ſur ce ſujet, ne font que ſuivre ſottement „ le Traité du Duc DE ROHAN, malgré tant „ de changemens arrivez depuis. Du reſte, ceux „ qui veulent écrire ſur les *Intérêts* des Puiſſan- „ ces, doivent diſtinguer entre la *vérité*, & l'*o*- „ *pinion*; car peut-être que l'état de la *France*, & „ de l'*Allemagne*, paroît demander autre choſe, „ qu'il ne lui convient effectivement. Un hom- „ me, qui a de la prudence & du jugement, „ peut, avec une ſimple connoiſſance Géogra- „ phique, décider exactement du véritable in- „ térêt de chaque Nation; & même de ce qui „ eſt véritablement utile aux Rois. Mais de di- „ re ce qui paroît aux Rois mêmes leur être a- „ vantageux, perſonne n'en peut bien juger, à „ moins qu'il n'aît aſſez étudié & connu la per- „ ſonne, le naturel, & en un mot le caractére „ particulier des Princes régnans, & de leurs „ Prémiers Miniſtres. Or c'eſt de cette partie „ pratique de la Morale, que découlent tous les „ Raiſonnemens Politiques qu'on peut faire ſur „ ce ſujet. Le Duc *de Rohan* même a plûtôt „ dit

(*a*) Ou *Van den Hof*, que le même Mr. LEIBNITZ (dans ſa *Theodicée*, pag. 574, 575.) dit être l'Auteur de la *Balance Politique*, & de quantité d'autres Livres, qu'il publia en ſe déſignant ainſi *V. D. H.*

(*b*) *Ernest. Gockel. De Europæis Regib. eorumque præcipuis Majeſtaticis Juribus, ad noviſſimos mores noſtros conformis methodica Tractatio.* A *Augsbourg*, en 1667. *in octavo.*

„ dit ce que les Princes doivent faire, que ce
„ qu'ils font, ou que l'on a lieu de croire qu'ils
„ feront. Mais il ne suffit pas de savoir le pré-
„ mier, sans le dernier: & on doit juger des é-
„ vénemens, non par le véritable Intérêt, mais
„ par celui qui a paru tel. Je ne vois pas non plus,
„ comment un Ecrivain pourroit établir quelque
„ chose de fixe sur des choses de fait comme
„ celle-ci, je veux dire, sur l'Intérêt apparent
„ des Princes, puis que peu de chose fait chan-
„ ger les affaires de face d'année en année, &
„ même d'heure en heure". Voilà des réflexions dignes du grand Génie de leur Auteur, & qui servent à donner de justes idées des meilleurs Livres faits ou à faire sur les *Intérêts des Princes*.

ARTICLE IV.

JOH. FREDERICI CHRISTII *De* NICOLAO MACHIAVELLO *Libri tres. In quibus de Vita & Scriptis, item de Secta ejus Viri, atque in universum de Politica nostrorum, post instauratas Litteras, temporum, ex instituto disseritur, Historiæque Civilis & Rei Litterariæ passim ratio habetur. Partim jam primum editi, partim iterum cusi auctiores.*

C'est-à-dire:

TROIS Livres, au sujet de NICOLAS MACHIAVEL: Où l'on traite, selon le but qu'on s'est proposé, de la *Vie* & des *Ecrits* de cet

Auteur, & en général de la Politique des derniers Siécles depuis le rétabliſſement des Lettres; y mêlant par ci par là des choſes qui regardent l'Hiſtoire Civile & l'Hiſtoire Littéraire. Ouvrage, dont une partie paroît pour la prémiére fois, & l'autre eſt rimprimée avec des Additions. Par JEAN FREDERIC CHRISTIUS. *In quarto*, pagg. 134. ſans les *Indéx*, & les *Prefaces*. A *Leipſig* & à *Hall* en *Saxe*, chez *J. Chriſtophle Krebſius*, 1731.

QUOI que cét Ouvrage ne ſoit pas tout-à-fait nouveau, comme il n'eſt tombé entre nos mains que depuis peu, & qu'il y a quelque choſe de ſingulier dans le but de l'Auteur; nous avons crû qu'un Article là-deſſus ne ſeroit pas déſagréable aux Lecteurs; d'autant plus que le Livre n'eſt peut-être pas encore fort répandu hors de l'*Allemagne*.

Mr. CHRISTIUS, originaire de *Franconie*, s'étoit fait connoître au Public par un Ouvrage, qu'il intitula *Noctes Academicæ, Obſervationibus ad Rem Litterariam Miscellis & Conjecturis expoſitæ*, qu'il commença à publier (*a*) en 1727. comme le fruit des Etudes Académiques, qu'il avoit faites à *Hall* pendant plus de ſept ans. Il en donna alors un *Specimen I.* qui contenoit des Remarques ſur divers Paſſages du *Droit Romain*, & des *Auteurs Latins*, & une Apologie de CARDAN; mais celle-ci eſt écrite en Allemand, je ne ſai pourquoi; tout le reſte étant en Latin. Dans

(*a*) A *Hall* en *Saxe*, *in octavo*.

Dans le *II. Specimen*, publié la même Année, il y a de semblables Remarques de Littérature sur l'Antiquité Romaine; de plus sur *Anacréon*, & sur le caractére d'HENRI ETIENNE. Le *III. Specimen*, qui parut en 1728. ne se borne pas aux Auteurs de la belle Antiquité; il descend jusqu'au Moien Age, & même jusqu'aux derniers Siécles. Là on voit, entr'autres choses, les *Annales Francorum*, que P. PITHOU avoit donnez au Public, corrigez en divers endroits sur un Manuscrit; & un Article sur trois Portraits différens de MACHIAVEL, que l'Auteur prit la peine de dessiner & de graver lui-même, pour les présenter aux Lecteurs à la tête de cette Partie. Un *IV.* & dernier *Specimen*, de même nature que les autres, fut publié en 1729. avec des *Indices*, & un Titre général, qui annonçoient que l'Auteur en demeuroit là, pour les Recueils qu'il vouloit publier sous cette forme.

Cependant il avoit fait imprimer en 1727. une petite Piéce, sur la *Loi Scatinienne*, contre le Crime de Sodomie: *Historia Legis Scatiniæ, Antiquorum testimoniis emendandis, illustrandis, passim distincta.* Et en 1728. il mit au jour un Livre sous ce titre: *Origines* LANGOBARDICÆ. *E membrana pervetusta edidit, & Commentarium adjecit* JOANN. FRID. CHRISTIUS; *Accessit* CONRADI A LIECHTENAU *Historia Langobardorum, & ex aliis Excerpta quædam.* Le morceau sur les *Origines* des LOMBARDS, qui est très-petit; & que Mr. *Christius* publia sur un Manuscrit qui lui paroît ancien de sept cens ans, est accompagné d'un long Com-

Commentaire de l'Editeur. Nous avons indiqué tout ceci, pour faire voir à quel genre d'études s'eſt appliqué l'Auteur encore jeune, de l'Ouvrage dont nous voulons rendre compte.

L'Apologie de *Cardan*, dont nous avons fait mention, eſt précedée d'un Avertiſſement (*a*) en Latin, où Mr. *Chriſtius* déclare le deſſein qu'il a de redreſſer les torts faits à la mémoire de quelques Grands Hommes, qui, quoi que parvenus au comble de la gloire par leur Nobleſſe, par leur Savoir, & par leurs Vertus, ſont ſi fort dénigrez dans bien des Livres, par la malignité de gens du plus bas ordre, petits enviéux, esclaves, médiſans, qui jugent des autres par eux-mêmes, & les croient auſſi dignes qu'eux d'infamie; qu'aujourd'hui même on croit ne pouvoir guéres compter ſur la fidélité de ces grands perſonnages, pour laquelle on devroit avoir un ſouverain reſpect. Comme je ne ſaurois bien exprimer toute la force des termes de l'Original, & que cela ſert à connoître le génie, & le zéle de l'Auteur pour le projet, dont il a exécuté une partie; je vais rapporter ſes propres termes: *Defendendos ſunſimus Viros quosdam nobilitate generis, eruditione, virtutibus, ad ſummum gloriæ culmen evectos: verum quos maledictis per libros paſſim ſparſa improbitas infimi generis hominum, invidulorum, ſervorum, dicaculorum, qui caeteros ex ſuo ingenio æſtimant, nec minus quam ſe putant eſſe turpes, usque adeo adflixit: ut hodieque eorum virorum fides, quæ maxima eſſe meruerat, vix habeatur tu-*

(*a*) *Specimen I.* Obſ. III. *pag.* 46, 47.

ta

ta &c. Il rend graces enſuite à divers Auteurs, ſur tout à NAUDE', & à BAYLE, de ce qu'ils ont réhabilité la réputation de pluſieurs de ceux que l'on avoit ainſi diffamez injuſtement. Mais comme il en reſte encore plus à défendre, que nôtre Auteur ne ſouhaitteroit, il veut achever l'ouvrage, & prendre en main le fait & cauſe de ceux qui n'ont point encore trouvé de Défenſeurs dans les formes. Il commence par *Cardan*; après quoi, dit-il, il viendra à *Machiavel*.

Depuis cela il a changé le deſſein qu'il avoit d'écrire en Allemand la Défenſe de *Machiavel*, comme il donna celle de *Cardan*. Il a vû ſans doute, qu'une Langue auſſi peu connuë hors de l'*Allemagne*, que celle dont il s'étoit ſervi, laiſſeroit encore *Machiavel* expoſé par tout ailleurs aux jugemens désavantageux. Aiant donc à préſider, en 1729. à une Diſpute Publique, dans l'Académie de *Leipſig*, il fit ſoûtenir la prémiére partie de l'Ouvrage, qu'il publia deux ans après en ſon entier. Il venoit alors d'être établi Profeſſeur Extraordinaire en Hiſtoire dans la même Académie.

I. NÔTRE Auteur fait, dès l'entrée du I. Livre, des réflexions générales contre ceux qui préférent, ou égalent les Modernes aux Anciens. Il les traite de *vains*, & d'*ignorans*. Rien n'eſt plus impertinent, ſelon lui, que le Livre & le Poëme de PERRAULT, qui a comme ſonné le tocſin dans la grande Diſpute ſur ce ſujet, & qui oſa, par une ſotte flatterie, comparer les faux (*a*) brillans des *petits François*, avec l'habileté

(*a*) *Cum Galliculorum hodie cincinnis* &c. C'eſt là renchérir

leté des Anciens dans les Arts & les Sciences, & même dans l'Eloquence. Il s'objecte lui-même le grand argument (a) de Mr. DE FONTENELLE, qui se réduit à ceci: *Si nos Arbres sont aussi grands, que ceux d'autrefois, nous pouvons égaler* HOME'RE, PLATON, *&* DE'MOSTHE'NE. Mais il répond, que, quoi que la Nature ne vieillisse point, les Révolutions des Etats empêchent que la force des Génies ne se déploie toûjours de même. Autres sont les Hommes, que forme la Liberté du Gouvernement, & autres ceux que produit la Servitude des Monarchies. C'est ainsi que les Esprits en général (car on convient qu'il y a toûjours eû quelques exceptions) vinrent à dégenerer, chez les *Grecs* premiérement, ensuite chez les *Romains*, sur tout sous les Empereurs de *Constantinople*, jusqu'au renouvellement des Loix anciennes, qui étant comme ressuscitées par hazard, firent renaître aussi l'ardeur de s'attacher à toutes les Lettres & les Sciences: en quoi les *Allemands* se distinguérent par dessus les autres Nations, quoi que les diverses circonstances des tems y aient depuis changé les choses en pis. On conclut, qu'à la vérité il ne faut pas tout donner à l'Antiquité, & la croire absolument infaillible, mais aussi qu'elle doit être maintenuë en possession du

chérir sur le diminutif: on ne dira plus déformais, pour se moquer de la Nation Françoise, *Galluli*, mais *Gallicuti*.

(a) *Digression sur les Anc. & les Modernes*, au commencement.

du reſpect de préférence qu'elle mérite, & que ce n'eſt qu'en ſe moulant ſur elle qu'on peut rétablir la plûpart des Lettres & des Sciences, aujourd'hui fort imparfaites & fort incultes.

Pour en venir à la *Politique*, (*a*) qui eſt le but de ce préambule, nôtre Auteur donne un grand avantage à la connoiſſance qu'en avoient les Anciens Auteurs, par deſſus celle des plus habiles Modernes, qui la cultivent. On ſe contente, dit-il, aujourd'hui, de débiter des maximes ſur quelques menus avantages de la Souveraineté : mais pour ce qui regarde le fond de la grande Utilité Publique, ou l'on n'y voit goutte pour l'ordinaire, ou l'on n'en dit rien, ou bien on obſcurcit ce qu'on débite par des régles fauſſes & inutiles. De là vient que ceux qui, après avoir étudié la Politique dans les Ecôles, ſont élevez aux Emplois du Gouvernement, & y ont aquis de l'expérience, ſe moquent, non ſans quelque raiſon, de la plûpart des choſes qu'on leur a enſeignées, & les regardent comme des ſpéculations creuſes. On ne ſauroit même, ajoûte nôtre Auteur, ſe flatter là-deſſus de quelque heureux changement, ſur tout en *Allemagne*, que nous avons principalement en vuë ; parce qu'une des grandes maximes du Gouvernement, y eſt de faire tout en ſecret, & de cacher ſoigneuſement les vuës & les deſſeins ; de ſorte qu'il n'eſt ni permis, ni utile, que tout le monde ſâche en quoi conſiſte le Bien Public. Au lieu qu'autrefois, pendant

(*a*) Cap. II, *& ſeqq.*

dant que la Liberté des *Grecs* & des *Romains* étoit dans ſa fleur, comme on déliberoit en public des plus grandes affaires, & qu'ainſi chacun avoit quelque part au Gouvernement; les Hommes étoient curieux de s'inſtruire des affaires politiques, & l'expérience même les formoit à l'habileté de gouverner. C'eſt pourquoi on ne ſauroit mieux apprendre la véritable Politique, que dans les Livres des Anciens, qui en ont traité, & dont il ſeroit à ſouhaitter que nous euſſions un plus grand nombre. Mais, au défaut de ceux, dont le ſujet s'y rapporte directement, nous pouvons nous ſervir de leurs Livres d'Hiſtoire, qui ont échappé aux injures du tems.

Dans les derniers Siécles, depuis le renouvellement des Lettres & des Sciences, il n'a pas manqué de beaux Génies, qui ont ſuivi, en écrivant ſur la Politique, le goût & les idées des Anciens: mais l'Ignorance a enſuite ſupprimé les meilleurs de ces Ouvrages, de ſorte qu'aujourd'hui on ne les lit presque plus. Tels ſont, ſelon Mr. *Chriſtius*, les Ecrits de MACHIAVEL, qui néanmoins peut être regardé, à peu près, (*a*) comme le prémier Auteur en ce genre. Son nom eſt devenu odieux depuis longtems, comme s'il avoit voulu donner des leçons de Tyrannie, à deſſein d'encourager les Tyrans à leur pratique. Nôtre Auteur avoit lui-même ſuivi d'abord le torrent des jugemens ſiniſtres, dont la mémoire de *Machiavel* a été chargée, par l'ignorance ou par la paſſion de ceux qui ſe ſont

(*a*) *In Politicis prope princeps.* Pag. 8, & 83.

ſont déclarez contre lui. Mais il en eſt bien revenu, & une lecture attentive des Ouvrages de *Machiavel* lui en a donné une idée très-différente.

Il y a trois (*a*) Sectes, en matiére de *Politique*. L'une, des *Républicains*, ou, comme on les appelle en Latin d'un mot tout nouveau, des *Monarchomaques*, qui, pouſſant trop loin l'amour de la Liberté, haïſſent jusqu'au nom de la Monarchie, & voudroient que tous les Etats fuſſent autant de Républiques. La ſeconde Secte, entiérement oppoſée à celle-là, c'eſt celle des gens, qui ou, par imbécillité de jugement, ou par une honteuſe flatterie, donnent trop à la Roiauté, & par des maximes qui ont d'abord un faux air de modération & de piété, ou qui aboutiſſent tôt ou tard à la ruïne du Genre Humain, autoriſent au fond la Tyrannie, & lui donnent des leçons funeſtes. Cette Secte, quoi que fort nombreuſe, n'a point encore de nom propre, que je ſâche, dit nôtre Auteur (on pourroit en François ſe ſervir de celui de *Roialiſtes*). A la vérité, ajoûte-t-il, le nom de *Machiavelliſtes* eſt celui qu'on emploie ici ordinairement: mais on a grand tort; &, pour marquer l'oppoſition de cette Secte à la précedente, il s'offre un mot aſſez commode, ſavoir, celui de *Monarcholatres*, ou *adorateurs des Rois*. La troiſiéme & derniére Secte, pour laquelle nôtre Auteur ſe déclare, c'eſt celle des Ecrivains, qui, ſans préferer en tout & par tout une forme particuliére de Gouverne-

(*a*) Cap. VI. pag. 11, *& ſeqq.*

vernement aux autres, croient, que, selon le génie des Peuples, & les circonstances des tems, tantôt l'Etat Républicain convient mieux, & tantôt le Monarchique; mais que le *Gouvernement Mixte*, ou qui tient des trois formes générales, est le meilleur, & toûjours à préférer aux Etats qui sont purement Monarchiques, ou Aristocratiques, ou Démocratiques.

Après cela, (*a*) Mr. *Christius* soûtient qu'on s'est lourdement trompé, en faisant *Machiavel* comme le Chef ou le grand Défenseur de la seconde de ces Sectes. Il s'en faut bien. C'étoit au contraire, le plus grand *Républicain* qu'il y ait jamais eû. Avant que d'en venir à la preuve, on nous (*b*) donne ici, autant qu'on peut, la Vie de *Machiavel*, son caractére, & un catalogue raisonné de ses Ouvrages.

NICOLAS MACHIAVEL, fils de *Bernard*, (*c*) nâquit à *Florence*, on ne sait en quel tems: il semble avoir été à peu près contemporain de *Politien* & de *Savonarole*. Il étoit d'une Famille noble & Patricienne, dans laquelle on vit quelquefois la Dignité de *Gonfalonier*, la plus haute de cette Ville. Le nom de la Famille subsiste encore aujourd'hui; & depuis peu, comme il alloit s'éteindre, on a pourvû, par testament, [illegible] (dit nôtre Auteur) à ce qu'il ne s'éteignît, en le faisant porter à des Etrangers [illegible] *Machiavel* fut le premier de sa race, [illegible]

(*a*) Cap. VII. (*b*) Cap. VII.

(*c*) *Scip. Ammirat. in Familiis Florentin. Jovius Elogior. Hist. Script. Florent.*

qui se distingua dans les Lettres. Tous les Connoisseurs tombent d'accord, que c'étoit un grand génie, & un Esprit très-pénétrant: qu'il avoit une Eloquence tout-à-fait Attique, une élégance accompagnée d'un choix singulier de choses & de pensées; de sorte qu'il passe depuis longtems, & avec raison, pour un des prémiers Ecrivains en sa Langue. Il fut d'abord estimé & aimé de tout le monde, & il eut des Charges considérables dans sa Patrie. Mais pendant les troubles qui s'élevérent à l'occasion de *Soderini*, qui fut chassé pour avoir conspiré contre les *Médicis*; *Machiavel* eut à souffrir la question, comme soupçonné d'être complice, parce qu'il tenoit pour le Parti de la Liberté, c'est-à-dire, pour le meilleur. Alors, quoi qu'il n'eût rien avoué, les *Médicis*, d'un côté, ne le crurent pas moins coupable; & de l'autre, comme il leur parloit dans ses Ecrits d'une maniére à s'accommoder au tems, les bons Citoiens le tinrent pour déserteur du Parti de la Liberté. De là il y a apparence que la médisance prit occasion de se déchaîner contre lui, comme un homme dangereux, & de mauvaises mœurs; quoi qu'il eût eû des Emplois Publics, même dans sa Vieillesse. Mais rien ne contribua plus à le décrier, que son *Traité du Prince*, dont on comprit mal le but. Il se proposoit là, selon nôtre Auteur, par un tour délicat, mais ambigu, d'inspirer aux *Médicis* le dessein de se rendre maîtres de l'*Italie*, non pour avancer leurs affaires, mais au contraire pour leur nuire. Il s'imaginoit, que, s'ils suivoient ses conseils, ils se perdroient eux-mêmes

dans l'exécution d'une entrepriſe ſi difficile; & que, s'ils ne les ſuivoient pas, cela les rendroit plus odieux à la Ville, encore pleine de ſemences de troubles, parce que ſon Livre ſerviroit à découvrir leurs mauvais deſſeins. Les piéges que *Machiavel* tendoit aux *Médicis* n'aiant pas eû leur effet pour l'heure, & les Citoiens ne s'appercevant point de ſes vuës; la haine qu'il vouloit inſpirer contre les Uſurpateurs, ſe tourna toute contre lui-même, & on le prit pour un homme qui leur coniſeilloit ſérieuſement l'uſage des leçons de Tyrannie qu'il donne dans ſon Livre. Depuis cela, quand les *Médicis*, après avoir été chaſſez, cherchérent à ſe rendre entiérement maîtres dû Gouvernement, avec le ſecours de CHARLES-QUINT, & par l'inſtigation du Pape CLE'MENT VII. le nom de *Machiavel* devint ſans doute de plus en plus odieux, dans la penſée où l'on étoit toûjours, que les *Médicis* ne faiſoient que ſuivre ſes conſeils & ſes leçons. Il étoit déja mort pourtant, dans un âge avancé, & il ne pouvoit avoir vû l'oppreſſion entiére de la Liberté de ſa Patrie; quoique le tems précis de ſa mort ne ſoit pas bien ſûr, & que les Auteurs varient là-deſſus. Mr. *Chriſtius* ne fait mention que de PAUL JOVE, & de BENEDITTO VARCHI: mais dans le *Dictionnaire* de BAYLE, on indique d'autres Auteurs. Pour lui, il renferme le tems de cette mort, entre l'année 1527. ſelon *Varchi*; datte qui lui paroît la plus ſûre: & l'année 1531. ſelon *Jove*, de la narration duquel il (*a*) s'enſuit, dit-il,

(*a*) Pag. 17.

il, que *Machiavel* doit être mort après 1530. puis que ce fût *un peu avant que les Troupes de* CHARLES-QUINT fussent entrées *dans* Florence, *ce qui tombe sur l'Année* 1531. Mais il est certain, que *Florence* se rendit le 9. d'*Août* 1530. On n'a qu'à voir (*a*) SLEIDAN, & (*b*) GUICCIARDIN. Ainsi nôtre Auteur fait ici un petit anachronisme, en même tems qu'il censure rudement quelques Ecrivains Modernes de famation.

Il récuse, comme suspects, tous ceux qui accusent *Machiavel* d'avoir été de mauvaises mœurs, en attendant d'examiner en détail les chefs d'accusation. Il veut qu'on juge de lui par ses Ouvrages; & comme on y trouve, dit-il, presque par tout des sentimens très-honnêtes, il conclut, (*c*) qu'il y a dans la conduite de *Machiavel* des choses où il faut peut-être reconnoître qu'il n'a point agi par malice; d'autres louables; d'autres qu'on doit lui pardonner, à cause des circonstances où il se trouvoit, & en considération de l'infirmité humaine. A cela Mr. *Christius* joint une présomtion tirée de ce qu'un aussi grand génie, que *Machiavel*, & qui avoit tant cultivé ses beaux talens par l'Etude, ne peut guéres devenir un scélérat, tel qu'on le dépeint.

Tous les Ouvrages de *Machiavel* sont en Italien. Ceux qu'il a écrit en vers peuvent être

(*a*) *Comment. de Statu Religionis & Reipub. in Germania, pag. 100. vers.* Ed 1559.

(*b*) *Hist.* Lib. XX. sur l'Année 1530.

(*c*) *Erit fortasse, in quo veram malitiæ notam det, quod prorsus, quod tempori & humanitati condones.* Pag. 15.

regarder pour la plûpart comme des fruits de ſa Jeuneſſe : quoi qu'il n'y manque ni fécondité, ni agrémens. Ce ne ſont presque que de petits Poëmes, que les *Italiens* appelloient alors *Capitoli*. Quelques-uns ſont hiſtoriques, comme les *Dieci Decennali*, où l'on trouveroit ce qui s'eſt paſſé en *Italie* pendant vint ans, jusqu'en 1494. si *Machiavel* eût achevé ſon plan. Il y a des Poëmes Moraux, comme ſur l'*Occaſion*, ſur la *Fortune* &c. Dans celui, qu'il intitule, *l'Ane d'or*, & qu'il compoſa à l'imitation de LUCIEN & d'APULE'E, il s'abſtint de toute obſcénité. Son *Belfagor*, Piéce du même genre, l'emporte, ſelon nôtre Auteur, ſur BOCCACE ; & l'on ſait que LA FONTAINE en a tiré un de (a) ſes *Contes*.

Machiavel fit auſſi deux Comédies, mais en proſe, & où il imita PLAUTE. L'une, dont le ſujet eſt tout nouveau, & où il ſe donne beaucoup de liberté, a pour titre *la Mandragore* (*Mandragola*). L'autre, intitulée *Clitia*, eſt une Copie de la *Caſina* de PLAUTE, mais en ſorte qu'il y ajoûte, ou en retranche, ce qu'il juge à propos. Ces Piéces plûrent beaucoup aux *Florentins*, & au Pape LE'ON X. qui même les fit jouer à *Rome*. Mais par là *Machiavel* s'attira à dos presque tous les Moines & les Eccléſiaſtiques, dont il peignoit les mœurs, avec un ſel piquant, ſur tout dans la *Mandragore*, où un Prêtre fourbe eſt mis ſur la ſcéne. Il n'en fallut pas

(a) Le 20. en ordre, *Belphegor*, *Nouvelle*, dit-il, *tirée de* Machiavel.

pas davantage, pour le faire regarder comme un *Moqueur*, & un *Athée*: ce ſont les titres, que PAUL JOVE (*a*) lui donne, & qui n'ont pas d'autre fondement, ſelon nôtre Auteur.

Après cela, (*b*) *Machiavel* publia ſes *Diſcours ſur la Prémiére Décade de* TITE LIVE, ou trois Livres *De la République*. Il y explique merveilleuſement bien la Politique du Gouvernement Populaire, & il y montre un grand zéle pour la Liberté. La plûpart des choſes, qu'il dit, ſont non ſeulement innocentes, mais encore dignes d'être éternellement conſervées. Il y en a très-peu, au contraire, qui aient donné quelque lieu à ſes Ennemis de trouver à mordre.

Suit le Livre *du Prince* (del Principe) & c'eſt ici ce qu'il y a de plus ſcabreux, dans les Ouvrages de *Machiavel*. Il le compoſa étant déja vieux, & comme une ſuite des *Diſcours* ſur TITE LIVE (*c*). Dans ceux-ci, il avoit repréſenté une Forme de Gouvernement, qu'il jugeoit bonne & déſirable. Mais dans le *Prince*, il expoſa actuellement

(*a*) *Elog. Doctor. Viror.* pag. 206. *Ed. Baſil.* 1571.

(*b*) Cap. IX.

(*c*) Je ne ſai d'où vient que nôtre Auteur s'exprime ici, comme s'il n'étoit pas ſûr, que *Machiavel* eut compoſé ſon *Prince* après les *Diſcours*, & qu'il fallût avoir recours à des conjectures: *Id vero valde mirabor, ut credam, Librum de* Principe *eſſe poſt illos* De Republica, *tanquam ad abſolvendum argumentum, compoſitum.* L'Auteur ne dit-il pas au commencement du Chap. II. qu'il ne parlera point, dans cet Ouvrage, des *Républiques*, parce qu'il en a traité ailleurs au long: *percio altra volta ne ragionai à lungo.* De quel autre Ouvrage entend-il parler ici, que des *Diſcours ſur* TITE LIVE? Auſſi AMELOT DE LA HOUSSAIE y renvoie-t-il, en marge, le Lecteur.

lement aux yeux des *Florentins*, & de toute l'*Italie*, l'état préſent des choſes, plus ſupportable par néceſſité, que bon en lui-même. Auſſi le Traité du *Prince* eſt-il mis après les *Diſcours* ſur TITE LIVE, dans quelques Editions anciennes & très-correctes, quoi que les derniéres ſuivent un autre ordre. Or, que *Machiavel* fût avancé en âge, quand il compoſa ſon *Prince*, on l'infére de ce qu'il dit dans l'Epître Dédicatoire à *Laurent de Médicis*, qu'*il avoit aquis la connoiſſance des actions des Grands Hommes par une longue expérience des affaires modernes*, après avoir *long-tems penſé & tout examiné*, après avoir *appris ce qu'il ſçavoit, en tant d'années, au milieu de tant de diſgraces, de malheurs, & de dangers.* Ainſi la publication de l'Ouvrage tombe ſur le tems où *Machiavel* obtint l'emploi d'Hiſtoriographe de la République, avec de bons gages, que les *Médicis* lui procurérent, pour le conſoler de la torture, qu'ils lui avoient fait donner. Auſſi voit-on dans *le Prince*, outre le ſujet principal, qui eſt la *Tyrannie*, bien des traits qui marquent un reſſentiment caché de l'Auteur, & un déſir ſecret de rendre les *Médicis* odieux. Et pouvoit-on, dit nôtre Auteur, attendre autre choſe d'un homme, qui aiant toûjours été de parti contraire, venoit de recevoir un traitement ſi cruel & ſi injuſte? Cela paroît encore de ce qu'on voit, dans le Livre dont il s'agit, des maximes toutes différentes de celles qui ſe trouvent dans les autres Ouvrages de *Machiavel*. Quoi? un homme, qui avoit ſi fort prêché la Liberté, ſeroit venu tout d'un coup, ſur ſes vieux jours, à conſeiller

ſeiller aux *Médicis* d'entreprendre la conquête de l'*Italie*? Un homme ſi intelligent auroit donné ſérieuſement ce conſeil à un Prince, qui auroit paſſé pour fol, s'il eût alors penſé à quelque choſe de ſemblable, pendant que les *Vénitiens*, la *France*, l'*Eſpagne*, & autres Nations puiſſantes, convoitoient la même proie? Or il paroît clairement par le dernier Chapitre du *Prince*, que c'eſt le deſſein que *Machiavel* veut inſpirer: par conſéquent il doit avoir eû de tout autres vuës, que de rendre ſervice à *Laurent de Médicis*. Mais, ajoûte nôtre Auteur, quoi que l'on puiſſe diſculper *Machiavel* de toute mauvaiſe intention, par celle qu'on a tout lieu de lui attribuer, comme pluſieurs l'ont déja fait, entr'autres (*a*) ALBE'RIC GENTIL, & GASPAR (*b*) SCIOPPIUS; & quoi qu'il entendre les maximes de ſon *Prince*, non d'un Prince legitime, mais d'un *Tyran*, il n'y aît pas beaucoup à redire; cependant, comme le vrai but qu'il ſe propoſoit étoit caché, il produiſit par hazard un très-mauvais effet, qui rendit le conſeil très-pernicieux à celui qui le donnoit. Ainſi j'aimerois mieux que *Machiavel* ou n'eût point publié ſon Livre, ou l'eût écrit d'une autre maniére. S'il en faut même croire (*c*) un Hiſtorien Florentin, *Machiavel* aiant reconnu le mauvais ſuccès de ſes vuës, voulut ſupprimer l'Ouvrage, qui n'étoit pas encore

(*a*) *De Legation.* Lib. III. Cap. 9.

(*b*) In *Padia Politic.* Il avoit promis un Ouvrage tout exprès, pour faire l'Apologie de *Machiavel*. Voiez ſon petit Livre, *De Padia Human. ac Divin. Litterar.* pag. 17.

(*c*) *Benedict. Varchi*, Lib. IV. pag. 84.

coré imprimé, *après la Révolution du Gouvernement*, c'eſt-à-dire, en 1527. Mais on ne ſait, de l'aveu de nôtre Auteur, en quel tems précis ce Livre a été écrit & publié. Il a lui-même dit, que la *publication* en tomba (a) ſur le tems où *Machiavel* fut fait Hiſtoriographe de *Florence*; comme nous l'avons rapporté ci-deſſus.

Machiavel (b) fit auſſi un Traité *De l'Art Militaire* (*Dell' Arte della Guerra*) en forme de Dialogues, très-bien écrits, où il tâche de ramener la maniére dont on faiſoit la Guerre de ſon tems, à la Diſcipline des anciens *Romains*. Il donna encore une courte Vie de CASTRUCCIO, qui, dans le Recueil de ſes *Oeuvres* ſe trouve après l'*Hiſtoire de* FLORENCE, avec quelques autres petites Piéces Hiſtoriques. *Mr. Chriſtius* n'a pas vû apparemment le jugement que porte Mr. le Chevalier DE FOLARD des lumiéres de *Machiavel* en fait d'Art Militaire. Voici ce qu'il dit, (c) après avoir cité avec éloge quelques Paſſages des *Diſcours ſur* TITE LIVE. „ Les „ Diſcours Politiques & Militaires de cet Au„ teur ſur les *Décades* de TITE LIVE, ſont „ un Ouvrage immortel: je le trouve digne de „ la curioſité des Gens de guerre, & d'en être „ bien lû & bien médité. Sa Vie de *Caſtruccio*, „ un des plus grands Capitaines de ſon Siécle, „ quoi que peu connu, n'eſt pas moins admira„ ble:

(a) *Incidunt tempora* EDITI *primum hujus Libri in illa quibus* Machiavellus... *annuam pecuniam, cum munere ſcribendi res* Florentinas, *obtineret*. Pag. 20.

(b) Cap. X. *pag.* 21, 22.

(c) *Obſervations* ſur *Polybe*, Tom. I. pag. 223. *Ed. d'Amſt.*

„ ble: elle eſt toute ornée de faits curieux, très-
„ inſtructifs, & pleins de réflexions & d'obſer-
„ vations militaires, que peu de gens ſavent fai-
„ re, tant cet homme avoit le génie tourné au
„ métier; hors un *Livre de Guerre* de ſa façon,
„ qui ne lui fait pas beaucoup d'honneur, quoi
„ qu'il aît pillé *Végéce*, qu'il a très-mal traveſti;
(*a*) il eſt admirable en tout. Il s'étoit trouvé dans
„ un tems où l'*Italie* étoit agitée de tant de
„ troubles & de Guerres inteſtines & étrangé-
„ res, qu'il ne faut pas être ſurpris qu'un hom-
„ me d'eſprit & de jugement, ſavant d'ailleurs,
„ aît été capable d'un ſi bel Ouvrage, étant com-
„ me il ſe trouvoit ſur les lieux; il étoit en état
„ d'avoir d'excellens Mémoires, & de conſulter
„ les Officiers qui s'étoient trouvez dans ces
„ Guerres ".

Reſte l'*Hiſtoire de* FLORENCE, le dernier Ouvrage de *Machiavel*, à ce que croit notre Auteur, & le plus travaillé. Il y remonte juſqu'aux plus anciens tems de la Ville, & deſcend juſqu'à l'année 1492. la mort l'aiant empêché de pouſſer plus loin. Mr. *Chriſtius* s'inſcrit en faux contre le jugement de PAUL JOVE, qui (*b*) accuſe ici *Machiavel* d'avoir écrit de mauvaiſe foi, & avec un eſprit de partialité. Comme il étoit lui-même coupable de ce défaut, & qu'il ne s'accordoit pas avec *Machiavel*, dans ce qu'il avoit dit des affaires de *Florence* & au ſujet de *Caſtruc-*

(*a*) Il y a ici ou quelque choſe d'omis, ou une liaiſon embarraſſée. Car cet *Il eſt admirable en tout*, ne peut ſe rapporter à ce qui précéde au ſujet du *Livre de Guerre*.

(*b*) *Elog. Doct. Viror.* pag. 206.

Castruccio; il falloit bien qu'il décrédităt les Histoires de *Machiavel*, de peur qu'on n'y ajoûtât plus de foi qu'aux fables, & qu'on ne le trouvât menteur. De là vient aussi qu'il chercha d'ailleurs à dénigrer *Machiavel*, comme un *Athée*; quoi que d'ailleurs il lui donne de grands éloges, par rapport à son Esprit & à son Eloquence. Comment accorder cela, dit Mr. *Christius*. „ Pour moi, je tiens, avec Machiavel, que tous „ les *Athées* sont des insensés. Les grands Génies, au contraire, sont pour l'ordinaire Gens de probité, quoiqu'ils ne paroissent pas tels aux „ Génies médiocres.“

Après avoir ainsi parlé des Ecrits de *Machiavel* selon l'ordre dans lequel on croit qu'ils ont été composez, on passe aux Editions différentes qui en ont paru, & aux Ouvrages anecdotes. On croit que ceux que nous avons furent imprimez les uns après les autres au commencement du XVI. Siécle. Mais, pour être assûré de quelque chose là-dessus, il faudroit déterrer ces prémiéres Editions; dont les exemplaires qui restent ne peuvent guéres se trouver qu'en *Italie*, ou dans de grandes Bibliothéques. Nôtre Auteur s'est servi pour l'ordinaire de celle des anciennes Editions de tous les Ouvrages de *Machiavel*, qui, quoi que rare, est la plus commune, & qui fut imprimée à *Venise* en 1550. *in quarto*, la même Année qu'il y en parut une autre *in duodecimo*. J'ai sous mes yeux la prémiére: mais je ne vois nulle part le lieu de l'impression mar-

(a) Cap. XI. *pag.* 22, *& seqq.*

marqué. Il y a, à la tête du I. Volume, un Privilége du Pape CLEMENT VII. pour l'*Histoire*, les *Discours sur la République*, & *le Prince*, accordé à *Antoine de Blado*, Imprimeur de *Rome*. La datte est du 13. d'*Août* 1531. D'où il paroît, que ces trois Ouvrages avoient été rimprimez ensemble à *Rome*, quelque tems après la mort de *Machiavel*, dont on parle ainsi: *quandam* Nicolai Machiavelli *civis Florentini Opera* &c. Et cela méritoit bien d'être remarqué ici par Mr. *Christius*. Il indique les principales des autres Editions, dont il a connoissance, & sur tout une qui est entre ses mains, commencée à *Palerme*, en 1584. *in octavo*; mais il ne sait, si elle fut achevée. Il y a dans celle-ci une Apologie de *Machiavel*, en forme de *Préface*, qui a tant plû à nôtre Auteur, qu'il l'a faite imprimer à la fin (*a*) de son Livre. La toute derniére Edition, qui parut à *La Haïe* en 1726. *in duodecimo*, est complette, & fort belle, assez correcte même, autant qu'il a pû en juger d'un coup d'œil.

Pour ce qui est des Ouvrages encore anecdotes, il parle de trois Comédies de *Machiavel*, intitulées, *Le Maschere*, *Il Segretario*, *La Sporta*. On a aussi plusieurs de ses *Lettres*: Un Traité de *la maniére de régler le Gouvernement de* FLORENCE, écrit au Pape (*b*) LEON X. Des *Mémoires sur les affaires de son tems*, qu'il laissa en

(*a*) Pag. 117, *& seqq.*

(*b*) Et par son ordre, comme le témoigne JAQUES GADDIUS, qui possédoit ce Manuscrit, dont il dit que le titre étoit, *De reformatione Rep. Florentinæ.* Voiez le *Diction.* de BAYLE, Not. F.

en mourant à FRANÇOIS GUICCIARDIN; & dont on dit que ce fameux Ecrivain s'eſt bien ſervi dans ſon Hiſtoire. Toutes ces Piéces, écrites en Italien, étoient en Manuſcrit chez bien des gens, du tems de (a) JULES NEGRI.

Nous laiſſons ce que nôtre Auteur (b) dit enſuite des Traductions, & Latines, & en Langues Vulgaires, des divers Ouvrages de *Machiavel*. Il nous reſte encore trop de ce qu'il y a de plus conſidérable, par rapport au grand but de cet Ouvrage.

Ce ne fut (c) pas du vivant de *Machiavel*, qu'on attaqua ſes Ecrits, ou ſa réputation. On admiroit, on liſoit avidement ſes Livres, qu'il publioit; on en recommandoit la lecture, comme des modéles d'Eloquence. PAUL JOVE, tout ennemi qu'il étoit de *Machiavel*, en rend (d) témoignage. Il loue même les Ouvrages de Politique, & n'oſe d'ailleurs lâcher contre l'Auteur que quelques traits indirects. Divers Savans firent des Epigrammes honorables, en forme d'Epitaphe, à l'honneur de *Machiavel*, un deſquels eſt rapporté (e) par *Jove* même. En ce tems-là, quoi qu'il ſe fût paſſé bien des années, depuis la mort de *Machiavel*, ſa réputation n'étoit point encore flétrie, comme elle l'a été depuis. Cela paroît encore par tant d'Editions de ſes Ouvrages, qui parurent coup ſur coup; principalement par celle de *Palerme*, que les Librai-

res

(a) *Hiſt. Script. Florentin.* (b) Cap. XII. & XIII.
(c) Cap. XIV. (d) *Ubi ſupr.*
(e) Celui d'*Antoine Vacca.*

res n'auroient osé publier sous les yeux de l'Inquisition d'*Espagne*, si *Machiavel*, que les Ignorans avoient alors commencé à diffamer, eût été déja condamné par les jugemens même particuliers du Clergé. Lorsque le Pape qui depuis fulmina la grande excommunication, les Libraires d'*Italie* ne feignirent pas pour cela d'imprimer les Oeuvres de *Machiavel*, ils le firent seulement en cachette; ne sachant lequel des deux Editions seroit le moins dangereuse, que des autres.

Le (a) premier, qui écrivit contre *Machiavel*, fut [illegible] qui (b) prétend que *Machiavel* donnoit l'avantage au Paganisme des *Romains* par dessus la Religion Chrétienne, quoique *Machiavel* désapprouve seulement les Ordres Monastiques, & nullement les Dogmes du Christianisme: car tout ce qu'il dit là, c'est que l'établissement des Cloîtres est moins propre, que la Religion des anciens *Romains*, à encourager la Vertu Militaire dans un Etat. Pour *Gentillet*, auquel on cite ordinairement le Livre sous le nom d'*Anti-Machiavel*, quoi que ce ne soit (c) pas le vrai titre, il

(a) Cap. XV. pag. 18, & seqq. (b) Evêque de *Sinon*.
(c) *De Nobili. Christian.* Lib. III. pag. 409, & seqq. Edit. Colon. 1627.
(d) *Discorsi sopra la prima Decade di Tito Livio*, Lib. II. Cap. 2. pag. 150. Ed. 1550.
(e) Voïez le *Dictionn.* de BAYLE, Not. E.

il combattit tous les principes de *Machiavel*, comme faux & impies, en les réduiſant à cinquante chefs, tirez de Paſſages qu'il cite plus exactement qu'aucun des autres Adverſaires n'a fait, & qu'il examine doctement, quoi qu'en diſe (*a*) BAILLET, qui le mépriſe ſans raiſon. Mais, ajoûte nôtre Auteur, Gentillet ſemble avoir été porté à décrier les Ouvrages de *Machiavel*, plus par la haine du Parti des Guiſes, qui, de ſon tems, rempliſſoient tout de carnage, que par une étude exacte des principes de la Politique. Il crut, que les Ligueurs avoient appris dans la lecture de *Machiavel* à ne tenir aucun compte de la foi donnée, & à mettre tout en combuſtion, pour parvenir au but de leurs deſſeins ambitieux. Quelques Grands même de cette faction faiſoient *peut-être* leurs délices de la lecture de *Machiavel*. Ici Mr. *Chriſtius* paroît embarraſſé: il voudroit rendre le fait douteux, & éluder la conſéquence. Cependant il paroît par des Paſſages, qu'il (*b*) cite lui-même de *Gentillet*, que *Cathérine de Médicis*, qui admiroit (*c*) & ſuivoit les maximes de *Machiavel*, avoit ſi bien fait prendre goût pour ſes Ouvrages à tous les Courtiſans, que chacun, pour lui plaire, s'empreſſoit à les lire & en *Italien*, & en *François*, & qu'on les regardoit, comme les Païens faiſoient leurs *Oracles des Sibylles*, comme les *Turcs* font leur *Alcoran*, & les *Prêtres* leur *Bréviaire*. Le fidéle & judicieux DE THOU dit auſſi,

(*a*) *Satires Perſonnell.* au mot *Anti-machiavel*. (*b*) Pag. 38. (*c*) Voïez le *Dictionn.* de BAYLE, Not. N.

auſſi, en parlant du Maſſacre de la *Saint Barthélemi*, (*a*) que CHARLES IX. *inſtruit dans l'Ecôle de* MACHIAVEL, *étoit perſuadé, qu'il ne devoit ſouffrir dans ſon Roiaume d'autre Religion, que celle qui ſervoit à affermir ſa domination, & que, tant qu'il y auroit deux Religions dans le Roiaume, il ne ſeroit jamais tranquille.* Là-deſſus nôtre Auteur répond, que *Machiavel*, enclin de ſon naturel à la Liberté & de vivre & de penſer, n'a jamais enſeigné, qu'on dût ne ſouffrir qu'une Religion dans l'Etat. Il y avoit, ajoûte-t-il, aſſez d'autres choſes capables d'animer la fureur naturelle de *Charles IX.* Un faux zéle de Religion, inſpiré par les *Catholiques*, & l'ambition exceſſive des *Guiſes*, ſuffiſoient de reſte, ſans qu'on mettât en jeu l'impreſſion funeſte d'une Etude de Politique, dont un jeune Prince, comme lui, pouvoit à peine ſavoir les Elemens. Que ſi quelques Courtiſans ont abuſé des principes de *Machiavel*, mal entendus, on ne doit pas pour cela les regarder comme pernicieux en eux-mêmes. Mais que *Machiavel* ſe ſoit abſtenu, tant qu'on voudra, de conſeiller l'intolérance des Religions, ſur quoi on lui fait grace de ſuppoſer qu'il avoit des idées juſtes; dès-là qu'il enſeigne aux Princes, dans quelque vûe qu'il le faſſe, à mettre en uſage toute ſorte de moiens les plus illégitimes, pour établir ou affermir leur domination; il leur enſeigne aſſez à perſécuter & détruire toutes les Religions qui leur paroîtront contraires à cette fin. D'ailleurs, dans le tems qu'il

(*a*) *Hiſt.* Lib. LII. vers le commencement.

qu'il écrivit, tout étoit encore *Catholique*; & les commencemens de la *Réformation* en *Allemagne*, (supposé qu'elle eût déjà commencé alors, ce qui ne paroît point) encore trop foibles, pour que *Machiavel* pensât qu'ils pussent avoir des suites, qui pénétrassent jusqu'en *Italie*. A l'égard de l'*abus*, que notre Auteur n'ose entiérement nier, c'est plûtôt l'effet naturel des principes de *Machiavel*, comme nous le verrons plus bas.

Je renvoie à l'Original les autres Auteurs, qui ont écrit contre *Machiavel*, & le jugement qu'en porte Mr. *Christius*. Il n'oublie pas, comme on peut juger, ceux qui l'ont défendu d'une maniére ou d'autre, comme ALBE'RIC GENTIL, JUSTE LIPSE, GASPAR SCIOPPIUS, GABRIEL NAUDE', HERMAN CONRINGIUS, AMELOT DE LA HOUSSAIE, WICQUEFORT &c.

De là il (*a*) passe à ce qui porta le plus rude coup aux Ecrits de *Machiavel*, je veux dire, les foudres du *Vatican*, postérieures au Livre de *Gentillet*, qui étoit Protestant. INNOCENT IX, avant que d'être Pape, avoit fait quelques Extraits des Livres de *Machiavel*, qui lui parurent, tels qu'ils sont véritablement, contraires à la *Hiérarchie Romaine*. Lors qu'il fut parvenu au Pontificat, il chargea le Jésuite ANTOINE POSSEVIN de joindre ces Extraits à ceux qu'il avoit faits lui-même, & d'en composer une réfutation (*b*) non seulement en Latin, mais encore

(*a*) Cap. XVI. pag. 36, & *seqq.*

(*b*) Qui parut à *Rome*, en 1592. *in octavo*, avec la Censure de *La Noue*, *Bodin*, & *Du Plessis Mornay*.

core en Italien. On renvoie à divers Auteurs, entr'autres, à CONRINGIUS (*a*), & à BAYLE, qui ont montré avec quelle négligence, & avec combien peu de succès, le Substitut du Pape s'aquitta de la commission.

Les Défenseurs même de *Machiavel* ne s'y sont pas toujours bien pris, selon nôtre Auteur, & ne s'accordent pas bien ensemble; de sorte que presque tous ceux qui en ont jugé ou favorablement, ou désavantageusement, paroissent n'avoir pas lû les Ecrits avec assez de soin. Les uns le trouvent éloquent, mais ils disent, qu'il n'avoit pas beaucoup de savoir. D'autres au contraire le trouvent savant, mais peu éloquent. Mr. *Christius* soûtient, qu'il étoit & très-éloquent, & d'une assez grande Erudition *Gréque* & *Latine*. Par là finit le I. Livre de cet Ouvrage.

II. DANS le *Second Livre*, on examine en détail les chefs d'accusation, intentez contre *Machiavel*. Le prémier (*b*) est celui d'OSORIO, dont nous avons parlé ci-dessus; & tout ce que nôtre Auteur dit ici, se réduit à ce qu'on a vû. Il rapporte tout du long le passage, que l'Evêque avoit en vuë, & en donne une Traduction Latine de sa façon. Il montre que là-même *Machiavel*, d'accord avec son Censeur, reconnoît, qu'il n'y a nulle contrariété entre les vrais Préceptes de la Religion Chrétienne, & la Valeur Militaire, ou Civile.

Plu-

(*a*) *Préface* sur son Edition du *Prince* de *Machiavel*.
(*b*) *Cap.* II. *pag.* 44, *& seqq.*

Plusieurs (a) Chapitres sont ensuite destinez à la Défense de *Machiavel* contre GENTILLET. Parmi les Objections de celui-ci, il y en a assûrément de bien frivoles, ou qui ne sont fondées que sur des mal-entendus, & que nous devons par conséquent passer sous silence. En voici une, que l'Apologiste lui-même ne trouve pas méprisable. C'est sur l'endroit, où *Machiavel* dit (b) qu'un Prince doit faire semblant d'avoir les Vertus, quoiqu'il n'a pas, *en sorte qu'à le voir & l'entendre, on croie qu'il est tout Pitié, tout Intégrité, tout Humanité, tout plein de Religion. Et il n'y a rien*, ajoûte-t-il, *de plus nécessaire, que de paroître avoir la dernière qualité*, c'est-à-dire, de la Religion. On avouë, que, sur ce point de l'hypocrisie des Princes, *Machiavel* paroît quelquefois (c) peu ferme dans ses principes, & qu'il ne s'exprime pas toûjours d'une maniére qui puisse être justifiée au jugement de tout le monde, & au jugement même de nôtre Auteur. Il cherche néanmoins à le défendre, en diverses maniéres, qui supposent toutes que l'Accusé a besoin d'une grande indulgence. Car, pour sauver la pureté de ses intentions, on rabat de ses lumiéres en fait de Morale, on le fait parler en Rhétoricien, plûtôt qu'en Philosophe; on dit, que, bien loin de dissuader les véritables Vertus, & de les désapprouver, il en rehausse le prix, par cela même qu'il en trouve la seule apparence très-utile &c.

Il

(a) Capp. III. VIII. (b) Dans le *Prince*, Chap. XVIII.
(c) *Fluctuari hoc interdum Florentinum nostrum*, &c. Pag. 52.

Il y a des endroits, où *Machiavel* ſemble ne regarder Moïse, que comme un Prince & un Législateur Humain; d'autres, où il parle de la *Fortune*, comme dominant ſur les affaires humaines, à l'excluſion de la Providence; & quelques-uns de ceux, qui le défendent d'ailleurs, paſſent condamnation là-deſſus. Nôtre Auteur ſe donne bien des mouvemens, pour le juſtifier, comme il peut. Mais il faut venir au Livre du *Prince*, qui tout entier a donné lieu aux jugemens les plus déſavantageux, ſur le compte de l'Auteur, & de ſes principes de Politique. Nous raſſemblerons ce que Mr. *Chriſtius* dit là-deſſus en divers endroits.

Son grand moien de défenſe ſe réduit à ce (*a*) que *Machiavel* ne veut pas former la conduite d'un bon Prince, mais d'un *Tyran*; & cela à deſſein, comme on l'a dit ci-deſſus, de rendre odieux les *Médicis*, en même tems qu'il ſembloit leur faire la cour. On a objecté, (& quelques-uns même des Défenſeurs de *Machiavel*, ont trouvé l'objection bien fondée) que le Titre du Livre promet tout autre choſe; que l'Auteur parle ſouvent comme s'il donnoit des leçons à tous ceux qui ſont en poſſeſſion du Gouvernement d'un Etat, de quelque maniére qu'ils y ſoient parvenus; & que c'eſt après tout une méthode bien dangereuſe, de prendre un tître ſi ſujet à être mal interprêté. Mr. *Chriſtius* convient, que le Titre eſt équivoque: il aimeroit mieux, que l'Auteur l'eût conçû autrement, & qu'il s'y fût

(*a*) Cap. VII. *pag.* 61, *& ſeqq.*

fût auſſi pris d'une maniére un peu différente dans toute ſa doctrine du *Prince*. Il déclare que, comme les Livres d'*Hiſtoire*, & les Discours de *Machiavel* ſur TITE LIVE, lui paroiſſent mériter une eſtime toute particuliére, d'autre côté, il ne fait pas le même cas de ſon *Prince*, & il croit même qu'on ne doit guéres le lire, qu'après avoir lû les *Discours*, qui traitent de la *République*. Mais, dit-il, pourquoi ſe déchaîner tant contre un Auteur, qui, ſinon prudemment, du moins ſans mauvais deſſein, s'eſt ſervi d'un tître ambigu? S'il eût dit *Tyran*, au lieu de *Prince*, tout ſujet de critique diſparoiſſoit. Or il eſt clair, que, chez lui & ſelon ſes idées, *Prince* & *Tyran*, c'eſt tout un. On le prouve, & parce qu'il étoit *Républicain*, c'eſt-à-dire, d'une Secte qui regarde comme vicieux & illégitime tout Gouvernement qui n'eſt pas uniquement fondé ſur les Loix; & par deux Paſſages de ſes *Diſcours*, (*a*) où il confond les noms de *Prince* & de *Tyran*. Dès-là, ſelon notre Auteur, tombent toutes les Objections fondées ſur tant de choſes injuſtes & cruelles, que *Machiavel* conſeille à ſon Prince.

BOCCALIN (*b*), & d'autres après lui, ont juſtifié *Machiavel* par cette raiſon, qu'il ne fait que débiter des maximes ſuivies de tout tems par des Princes ambitieux, & telles qu'on en trouve dans preſque toutes les Hiſtoires, où on les

(*a*) *Diſcorſi*, Lib. I. Cap. 16. *pag.* 50. & Cap. 58. *pag.* 130, 131.

(*b*) *Ragguagli di Parnaſſo*, Centur. I. Cap. 89.

les voit mises en pratique, au lieu qu'elles sont seulement conseillées dans le Livre du *Prince*. Faudra-t-il donc, disent-ils, condamner pour cela la lecture de l'Histoire? Mr. BAYLE, dans (*a*) son *Dictionnaire*, fait une réponse, qui se présente naturellement. „ Cela, dit-il, ne „ disculpe point *Machiavel*: il avance des Maxi„ mes, qu'il ne blâme pas: mais un bon Histo„ rien, qui rapporte la pratique de ces Maximes, „ la condamne". Notre Auteur, qui estime d'ailleurs Mr. *Bayle*, comme un (*b*) *homme de bien & sage*, récuse ici son autorité. (*c*) Il n'avoit pas, dit-il, lû *Machiavel* avec assez de soin, & à mon avis, il ne s'étoit pas assez attaché aux matiéres de Politique, pour bien juger de ce qui s'y rapporte. „ *Machiavel* n'a jamais loué „ la Tyrannie, ni conseillé à personne d'y aspi„ rer: son dessein n'a jamais été de loüer ou de „ supposer les moiens de la maintenir, ni de les „ faire regarder en aucune maniére comme justes & légitimes. S'il a donné & conseillé quelques Maximes dures & injustes, c'est seulement dans la supposition que quelcun veuille à „ quelque prix que ce soit, demeurer maître du „ Gouvernement par tyrannie, au hazard de „ perdre les autres & de se perdre soi-même. „ Nôtre *Florentin* donc, & tous ceux (*d*) qui „ sont sages & éclairez, veulent premiérement, „ que l'on n'opprime point la liberté de l'Etat; „ &

(*a*) Not. E. (*b*) *Vir probus ac sapiens.*
(*c*) Lib. I. Cap. 5. pag. 9, 10.
(*d*) *Omnes, qui sapiunt.*

„ & enſuite, que, ſi on l'a une fois opprimée, „ on conſerve ſon pouvoir par les plus grandes „ Vertus, par la plus grande Clémence. Que „ ſi on ne peut venir à bout de l'un ni de l'au„ tre, il reſte un troiſiéme parti, non pas à la „ vérité ſalutaire, mais néceſſaire, c'eſt qu'on „ maintienne par la Cruauté & par les Armes le „ Gouvernement dont on s'eſt emparé de quel„ que maniére que ce ſoit. Vouloir trouver un „ milieu entre les deux derniers partis, ce n'eſt „ pas le conſeil des Sages, mais des Foux; com„ me le remarquoit très-bien *Héremius Pontius*, „ Samnite, dans (*a*) TITE-LIVE. Il en eſt „ ici de même, que ſi quelcun vouloit enſeigner „ l'art de s'enrichir injuſtement, ou du Briganda„ dage: on dira qu'un tel Docteur fait bien, & „ ſelon les régles, lors qu'il conſeillera à ceux „ qui font ce métier de dépouiller toute humanité & toute compaſſion, de ne tenir aucun „ compte ni de leurs promeſſes, ni de la Reli„ gion, quand ils y trouveront leur intérêt: au „ lieu que, s'il recommandoit au Brigand la Bonté „ & la Clémence, on verroit aiſément, qu'il „ loüe des choſes (*b*) étrangéres & abſurdes. „ Mais, dira-t-on, il n'eſt pas expédient, d'en„ ſeigner l'art du Brigandage. D'accord: Mais „ c'eſt parce qu'il n'eſt jamais utile, ou néceſ„ ſaire, qu'il s'exerce des Brigandages. Au con„ traire, il eſt quelquefois utile, de s'emparer „ du Gouvernement d'un Etat par tyrannie, & „ quelquefois, de ſe maintenir dans ſa poſſeſſion.

„ Un

(*a*) Lib. IX. Cap. 3. (*b*) *Aliena & abſurda laudari.*

„ Un tel Gouvernement, fondé ſur la Force,
„ a ceci de commun avec le Brigandage, que
„ l'un & l'autre eſt également injuſte, contrai-
„ re à l'Honnêteté & aux Loix; & par conſé-
„ quent, que ſi on en veut enſeigner l'art, il
„ faut que les Régles en ſoient préciſément les
„ mêmes. Mais il y a cette différence, que les
„ Maximes de la Tyrannie doivent quelquefois
„ être miſes en uſage, comme autant de remé-
„ dès violens dans des maladies opiniâtres; au
„ lieu que cela n'a jamais lieu, dans le Brigan-
„ dage. Car, quand l'Etat eſt déchiré par des
„ Factions acharnées, qui le mettent dans le
„ dernier péril, ce ſeroit en vain, le plus ſou-
„ vent, qu'on voudroit y rétablir la tranquillité
„ par des moiens légitimes; les Loix n'aiant a-
„ lors aucune vigueur. Mais ſi, en ce cas-là,
„ quelcun qui ſera fort vertueux & puiſſant,
„ veut abſolument ſauver l'Etat, & qu'il aime
„ mieux riſquer ſa vie, s'expoſer à la haine de
„ ſes Concitoiens, & à l'opprobre extrême dont
„ ſa mémoire ſera chargée éternellement, que
„ de voir périr ſa Patrie; il ſera quelquefois né-
„ ceſſaire & utile qu'il oppoſe la Tyrannie aux
„ Factions, pour remédier, comme il pourra,
„ aux déſordres. Lors même que, ſans avoir
„ eû aucune part à l'aquiſition violente du Gou-
„ vernement, on vient à en hériter; ſi l'on veut,
„ par un principe de Vertu, renoncer à cette
„ puiſſance injuſte, il arrivera ſouvent que par
„ là on perdroit l'Etat infailliblement. Car il
„ ne manquera pas alors de Factions, qui ſe ſai-
„ ſiront du Gouvernement, dès qu'on s'en ſera

„ démis. Ainſi il peut être quelquefois plus a-
„ vantageux à l'Etat, que l'on conſerve la Ty-
„ rannie déja établie, que de l'abandonner. C'eſt
„ pourquoi auſſi tous les bons Ecrivains, qui
„ ont traité la Politique, ont jugé à propos de
„ ne pas oublier ces Maximes néceſſaires à un
„ tel Prince &c." On cite ailleurs, après d'autres, la Politique (a) d'ARISTOTE, qui doit être, dit-on, enveloppé dans la même condamnation que *Machiavel*, ſi c'eſt un crime, d'enſeigner l'art de la *Tyrannie*.

Pour moi, je doute fort, que toutes ces raiſons, & celles qu'on a vuës ci-deſſus, ſuffiſent pour bien ſauver l'honneur de *Machiavel*, & pour empêcher qu'on ne regarde toûjours ſon *Prince*, comme le plus pernicieux Ouvrage, qui ait jamais été fait en ce genre. Déja le but qu'on lui attribue, par rapport aux *Médicis*, eſt une pure conjecture; perſonne ne s'en apperçut, comme on l'avoue, & il eſt difficile de croire, que ni les *Médicis*, ni les *Florentins*, ne l'euſſent jamais démêlé, s'il y avoit eu quelque apparence. *Machiavel* lui-même l'auroit ſans doute fait entendre ſourdement à ſes Compatriotes, par lui-même, ou par ſes Amis, pour prévenir ou diſſiper la haine qu'il s'attira de leur part. On dira tout auſſi bien, & même avec plus d'apparence, que, voiant le train que les affaires prenoient, & qu'il n'y avoit guéres moien d'éviter que la Maiſon de *Médicis* n'opprimât entiérement la Liberté de *Florence*, il voulut tout de bon

(a) *Politicor. Lib. V.*

bon lui faire ſa cour. Les grands Génies, quoiqu'on en diſe, ne ſont pas moins ſujets, que les autres, à s'accommoder aux tems, & à donner dans la Flatterie. Ce ſont eux auſſi, qui donnent quelquefois dans les plus grands travers d'Eſprit; & ainſi il n'eſt rien moins qu'incroiable, que *Machiavel* aît jugé praticable le conſeil qu'il donne aux *Médicis*, de *délivrer* l'Italie *des Barbares*; ni qu'après avoir paru fort zélé pour le Gouvernement Républicain, il ſe ſoit montré enſuite Partiſan de la Tyrannie. Quand on embraſſe un Parti, quelque bon qu'il ſoit en lui-même, par un pur eſprit de Faction & d'Intérêt, on change aiſément du blanc au noir, lors qu'on trouve mieux ſon compte au Parti contraire. Pour mettre *Machiavel* entiérement à l'abri de tels ſoupçons, il faudroit avoir des preuves bien claires, que c'étoit un homme parfaitement éclairé en matiére de Morale, & d'une Probité à toute épreuve. Or il s'en faut beaucoup, qu'on nous en donne de telles. Je veux bien n'avoir aucun égard à ce qu'ont dit de ſon irréligion, & de ſes mauvaiſes mœurs, des Ecrivains, ſur le témoignage desquels on ne peut pas compter ſûrement. Il faut même presque toûjours rabattre un peu des contes qui ſe font des perſonnes d'ailleurs décriées avec raiſon. Mais le Livre du *Prince* ſuffit par lui-même, pour qu'on ne doive pas avoir grande opinion du jugement & du cœur de *Machiavel*. Un Eſprit ſi pénétrant ne pouvoit ignorer, ce qui ſaute aux yeux, que le Titre de ſon Livre donneroit lieu de croire, que les leçons de *Tyrannie*, qu'il renferme,

ferme, étoient pour toute ſorte de Princes, légitimes ou non. S'il n'y approuve pas formellement, comme juſtes & honnêtes, les choſes qu'il conſeille, il les conſeille pourtant: il réduit en art la plus déteſtable Politique; il en fait un ſyſtême le plus détaillé & le plus travaillé, qu'on aît jamais vû. Par un tel Livre, publié après les *Diſcours ſur* TITE LIVE, il détruit tout ce qu'il peut avoir dit de bon dans ceux-ci, ou au moins il réſulte de là un contraſte, qui fait qu'on ne ſait à quoi s'en tenir. Pouvoit-il auſſi s'imaginer, que ſon *Prince*, écrit en Langue vulgaire, & de nature à devoir infailliblement être traduit en d'autres Langues; ne ſeroit pas ſujet à corrompre l'eſprit & le cœur d'un grand nombre de Lecteurs, ſur tout de ceux qui peuvent en abuſer le plus dangereuſement? Pouvoit-il ne pas prévoir l'objection, que Mr. *Chriſtius* ſe fait lui-même, & qu'il réſout très-mal? A quoi bon enſeigner l'art de voler, d'empoiſonner? Ho! ce n'eſt qu'au cas qu'on veuille voler, ou empoiſonner; & cela n'eſt jamais néceſſaire, ni utile. Mais qu'entend-on par une *Tyrannie utile & néceſſaire*? Eſt-ce au *Tyran* même? Et pourquoi la lui enſeigner, plûtôt qu'au Brigand, ou à l'Empoiſonneur, qui y croient ſans doute trouver leur utilité, auſſi bien que le *Tyran* dans ſa Tyrannie? Il eſt, dites-vous, quelquefois utile à l'Etat, que le Gouvernement ſoit envahi par un Tyran. Mais l'eſt-il toûjours? Et parce qu'en certains cas rares, le Tyran ſera peut-être plus utile, à cauſe des circonſtances, qu'une Guerre Civile, ou qu'un grand nombre de

petits

petits Tyrans, qui ſe disputent l'Empire; faudra-t-il donner des leçons à tous les Tyrans, quels qu'ils ſoient, qui voudront l'être, lors même que rien ne ſera plus pernicieux à l'Etat, ce qui arrive ordinairement? Le cas ſingulier qu'on allégue ici eſt hors du ſujet. On ſuppoſe un homme *doué de grandes Vertus*, auſſi bien que *puiſſant* & accrédité, lequel, dans un tems où l'Etat eſt ſur le point de périr par les Factions qui le diviſent, s'empare du Gouvernement, & s'expoſe lui-même à tout, pour procurer, autant qu'il peut, la tranquillité publique. Ce n'eſt pas là un *Tyran*, que vous nous peignez, ni le *Prince* de *Machiavel*. Ce Prince, ce Tyran, c'eſt un ambitieux, qui ne cherche qu'à s'élever lui-même, ou à ſe maintenir, ſur les ruïnes de la Liberté & de la Félicité Publique. Celui, que vous ſuppoſez, eſt plûtôt un homme de bien, un bon Citoien, qui, s'il eſt tel véritablement, doit regarder comme une fâcheuſe néceſſité, que lui impoſe le Devoir, de faire ce à quoi autrement il ne devroit ni ne voudroit ſeulement penſer. Un tel Poſſeſſeur du Gouvernement, comme il ne l'a pris qu'à regret, ne le gardera, qu'autant que le demanderont les circonſtances, qui l'y ont forcé: que s'il le retient plus long tems, ou pour toûjours, ce ne ſera que du conſentement des Citoiens mêmes; & alors il deviendra un Souverain légitime. Il en ſera de même du Succeſſeur innocent d'un vrai *Tyran*: s'il ne veut point participer à l'aquiſition injuſte, il ne ſe prévaudra de l'héritage, qu'autant que la néceſſité préſente des affaires, ou l'approbation des Citoiens

toiens opprimez par ſon Prédéceſſeur, l'y autoriſeront. Mais, dites-vous, presque tous les bons Auteurs de Politique en ont uſé de même, que *Machiavel*, dans ſon *Prince*. Poſé que cela ſoit, je vous dirai hardiment, que ce ne ſont pas de *bons Auteurs*, & que le Livre de *Machiavel* augmente le nombre des plus *mauvais*. Mais y a-t-il quelque autre Ecrivain, qui aît fait ainſi un Syſtême iſolé, & ſi complet, de l'art de la Tyrannie? Pour ce qui eſt d'ARISTOTE, la différence eſt grande. Il ne fait que rapporter hiſtoriquement; & comme en paſſant, les moiens dont les Tyrans ſe ſervent pour s'établir ou ſe conſerver: il repréſente leur injuſtice ſans équivoque, & inſpire pour eux toute l'horreur qu'ils méritent. Du reſte, il enſeigne au long, & c'eſt la plus grande partie de ſon Ouvrage, à fonder tous les Gouvernemens ſur les Loix de la Juſtice, de l'Humanité, & de l'Equité. Il n'y a nul poiſon à craindre, avec tant de contrepoiſons, ni le moindre lieu de douter des bonnes intentions de l'Auteur. C'eſt ce qui fait auſſi que la lecture des Hiſtoires n'eſt point dangereuſe par elle-même, quoi qu'elles racontent ce que font les Tyrans les plus inſignes. Car l'Hiſtorien, à moins qu'il ne ſoit un ſcélérat, bien loin de rien dire ou directement, ou indirectement, qui tende à louer & à conſeiller de pareilles choſes, les blâme, & les repréſente comme infames. Il n'eſt pas même néceſſaire qu'il le faſſe toûjours en termes exprès: tout Lecteur de bon ſens, & qui n'a pas le cœur gâté, juge bien, que, pour raconter ſimplement des faits, on ne

doit

doit pas être censé approuver ce qu'il y a de mauvais, lors que d'ailleurs on loue les actions contraires, & l'on fait par tout profession de n'approuver que ce qui est conforme à la Vérité & à la Vertu. Plus même les actions ont quelque chose de noir & d'atroce par elles-mêmes, & plus la seule narration, accompagnée de toutes ses circonstances, porte avec elle sa condamnation tacite, & dispense l'Historien d'une qualification formelle. Ainsi c'est alors uniquement la faute des Lecteurs, s'ils croient pouvoir imiter, comme proposez à leur imitation par l'Historien, les exemples de Tyrannie, qu'il est obligé de faire entrer dans son Histoire: tout de même que s'ils s'imaginoient qu'il loue les Perfidies, les Assassinats, les Empoisonnemens, & autres crimes de simples Particuliers, dont il a occasion de parler. En un mot, qu'on cherche tant qu'on voudra à disculper *Machiavel* par des intentions cachées & les plus incertaines du monde; c'est là justement faire comme porte le Proverbe: *Aethiopem lavas.* On ne viendra jamais à bout de plâtrer seulement, dans l'esprit des personnes sages & non-prévenuës, la grande tâche que cet Ecrivain a faite à sa mémoire, par un Livre le plus propre qu'il y ait jamais eû à produire les plus mauvais effets du monde. On a là-dessus une trop longue expérience, pour en douter: & quoi que le *Machiavellisme* soit en lui-même plus ancien que *Machiavel*, on aura toûjours raison d'appeller ainsi, comme on fait depuis long tems, l'art de régner tyranniquement; puis que *Machiavel* est le Pére de ceux qui

qui ont fait, ou qui feront, des Systêmes en forme & des Leçons formelles de cette abominable Science, que les Princes ambitieux n'ont toûjours sû que trop d'eux-mêmes. Revenons à nôtre Auteur.

Il répond (*a*) ensuite à ce que plusieurs, outre *Gentillet*, blâment *Machiavel* d'avoir proposé à son *Prince*, comme un exemple à imiter, la conduite de CE'SAR BORGIA, qui passe pour le plus grand monstre de Scélératesse. Cela est vrai, dit-on : mais les jugemens sont partagez, au sujet de *Borgia*, & il y a eû aussi des gens, qui l'ont loué. En des choses si anciennes, il n'est guéres possible de discerner le Vrai d'avec le Faux. Il y a dans les plus grands Hommes un mélange de Vertus & de Vices. Ainsi *Machiavel* a pû n'avoir pas aussi mauvaise opinion de *Borgia*, qui étoit fort de ses Amis (*capite sibi amicissimo*) que ceux de parti contraire. Mais qui sont ces Panégyristes de *Borgia*? (*b*) Des Poëtes, peu scrupuleux en matiére de louanges, & prêts à élever jusqu'aux nuës, quand ils y trouveront leur compte, ou seulement pour se divertir, les *Phalaris*, les *Busiris*, les *Nérons*, les *Domitiens* &c. Qu'on aît un peu exaggeré les horribles forfaits de *Borgia*, n'y en a-t-il pas assez, dont tous les Auteurs conviennent, & peut-être plus qu'on n'en sait? Ce que *Machiavel* lui-même en dit, & qu'il donne pour exemple, ne suffiroit-il pas ici? Car on suppose toûjours ce qui est en ques-

(*a*) Cap. VIII. pag. 68, *& seqq.*
(*b*) On cite des Vers d'*Hercule Strozza*.

queſtion, un prétendu deſſein de rendre *Borgia* odieux, auſſi bien que les *Tyrans*, au nombre deſquels *Machiavel* le met. On allégue enſuite un (*a*) Poëme, où *Machiavel* parle mal de *Borgia*, & du Pape *Alexandre VI.* ſon Pére, après leur mort. Cela prouve que *Machiavel*, ſemblable en cela à bien d'autres Poëtes, louoit & blâmoit, ſelon les tems: & cela n'empêche point le mauvais effet de l'exemple de *Borgia*, propoſé à l'imitation des Princes, ſoit que *Machiavel* le crût, ou non, digne de louange. Pour les Vertus, qu'on attribuë à *Borgia*, elles ſe réduiſent à ce qu'il entendoit l'Art Militaire, & qu'il avoit de la bravoure. Comme ſi cette Science, & une Valeur, fauſſe quand elle n'eſt pas réglée par la Juſtice, ne pouvoient pas ſe rencontrer dans un homme d'ailleurs livré à toute ſorte de vices!

Nous paſſons ce que Mr. *Chriſtius* répond (*b*) enſuite à POSSEVIN, à THOMAS BOZIUS, à RIBADENEIRA, & à CONRINGIUS même, qui d'ailleurs a juſtifié *Machiavel*, autant qu'il a cru pouvoir le faire. Nous ne dirons rien non plus de (*c*) l'Apologie des mœurs de *Machiavel*, contre les Hiſtoriens, & les bruits deſtituez d'autorité, qui en donnent une très-mauvaiſe idée. Il y a peut-être là du faux, auſſi bien que du vrai. Et au fond, en laiſſant tout cela à quartier, le principal ſujet d'accuſation ſubſiſte toûjours. Si *Machiavel* a eu quelque véritable

(*a*) *Decennal I.* pag. 61, *& ſeqq.*
(*b*) Cap. IX, *& ſeqq.* (*c*) Cap. XIV. & XV.

ritable probité, il a fait lui-même le rebours de ce qu'il conſeille aux Princes: il a paru méchant, ſans l'être. Quelle des deux hypocriſies vaut mieux, ou celle qui trompe les Hommes par de faux dehors de Vertu, ou celle qui cache la Vertu ſous de grandes apparences de Vice? Venons au Troiſiéme & dernier Livre de nôtre Auteur, dont il ſuffira auſſi d'indiquer briévement le contenu.

III. ON revient ici aux Sectes des *Politiques*, dont nous avons parlé ci-deſſus, & on compare les deux prémiéres enſemble, à deſſein de montrer, que, ſi *Machiavel* s'étoit rangé de la ſeconde, ou de celle des *Républicains*, il ſe tenoit néanmoins dans des bornes raiſonnables, & n'autoriſoit rien de ſéditieux, ſous ombre du déſir de la Liberté Civile. Mais tous les paſſages, qu'on cite, ſont tirez, comme on le peut bien penſer des *Diſcours ſur* TITE LIVE; & le contraſte avec le Traité du *Prince*, n'eſt point levé. On expoſe & on examine enſuite les raiſons que les *Républicains*, & les Partiſans de la *Roiauté*, alléguent, pour faire voir, les uns que le Gouvernement Républicain eſt le meilleur, & les autres, que c'eſt le Monarchique: à propos de quoi on fait paſſer en revuë, & l'on compare, les ſentimens des Anciens & des Modernes. Il y a en tout cela des réflexions ſenſées, & nôtre Auteur ſe déclare toûjours pour les principes d'une bonne Politique. De ſorte qu'il n'y a aucun lieu de ſoupçonner, qu'en prenant la défenſe de *Machiavel*, il aît voulu indirectement accréditer le *Machiavellisme*, juſtement, ou non, ainſi

ainſi appellé. Tout le risque qu'il court, à mon avis, c'eſt que bien des gens ne penſent qu'un déſir, très-louable en lui-même, de mettre la mémoire de *Machiavel*, & ſes Ouvrages, à l'abri des jugemens peu équitables, l'a jetté dans l'extrémité oppoſée, d'en juger lui-même trop favorablement.

Il a mis à la fin du Livre pluſieurs Paſſages d'Auteurs de diverſes Nations, où l'on trouve des *Témoignages* honorables, & pour la perſonne de *Machiavel*, & pour ſes Ecrits. Ces Paſſages ſont chacun en la Langue de l'Original, & accompagnez de Notes marginales, qui indiquent ce à quoi Mr. *Chriſtius* veut que l'on faſſe attention. Il s'eſt borné, dit-il, aux Auteurs principaux, & déja morts; les Vivans ne faiſant que les copier.

Je ſuis ſurpris, qu'il n'aît pas connu, ou qu'il aît négligé le jugement d'un Ecrivain de ſa propre Nation, dont l'autorité vaut bien pour le moins celle de quantité d'autres, appellez ici en témoignage. C'eſt HENNINGIUS ARNISÆUS, dont on a pluſieurs (*a*) Ouvrages de Politique, pleins d'érudition. Il ne ſe (*b*) contente pas de défendre *Machiavel* contre la *calomnie*, par la conformité de ſon Livre du *Prince* avec ce que dit ARISTOTE dans le V. Livre de ſa *Politique*; & par le grand expédient des Préceptes d'injuſtice & de cruauté donnez dans la ſuppoſition

(*a*) Voiez ſon Article, dans le *Dictionnaire* de BAYLE.
(*b*) *De Republ.* ſeu *Relation. Politic.* pag. 668. *Edit. Argentor.* 1636.

position qu'un Prince veuille être Tyran, & se maintenir dans sa Tyrannie: il veut trouver même dans l'Ecriture Sainte, de quoi justifier cette méthode *hypothétique*. Effectivement peut-on en douter, quand on lit au II. Livre de (*a*) SAMUEL, que le *conseil d'*Ahitophel *étoit bon*, c'est-à-dire, pour perdre *David*, & pour établir la Tyrannie d'*Absalom*: quoi qu'en lui-même il fût mauvais, & qu'il tendît à opprimer l'Innocence? JE'SUS-CHRIST lui-même ne louë-t-il (*b*) pas, dans une Parabole, le tour infidelle de l'Econome, qui, pour se faire des Amis après son expulsion, céde, de sa pure autorité, aux Débiteurs de son Maître une partie de leurs Dettes? Mais quelle comparaison de ces Passages, où toute la suite du discours marque le caractére de l'action mauvaise en elle-même, qui est utile pour une mauvaise fin; avec un Livre entier, où tout tend à enseigner aux Princes la Tyrannie, & les moiens les plus injustes qui servent à l'affermir? Ainsi je ne m'étonne pas, si *Arnisæus* raméne encore ici ce que disent les Jurisconsultes Romains, (*c*) Qu'une Courtisane, comme telle, fait un métier deshonnête, mais que, des-là qu'elle est Courtisane, il n'est plus deshonnête pour elle de se faire bien paier de ses Galants. L'application de cette Loi, fondée sur des principes (*d*) peu raisonnables de la Juris-

(*a*) Chap. XVII. vers. 14. (*b*) *Luc*, XVI, 8.
(*c*) *L.* 4. §. 3. *D. De Condition. ob turp. vel injust. causam.*
(*d*) ULPIEN même, en rapportant les décisions de LABE'ON & de MARCELLUS sur ce sujet, y trouve quelque

risprudence Romaine, va à établir, que tout ce qui est nécessaire ou utile pour le maintien de la Tyrannie, devient par là juste & légitime. J'aurois été curieux de savoir, si Mr. *Christins* auroit approuvé l'usage que fait *Arnisæus* de toutes ces Citations, supposé qu'il eût pû ou voulu joindre son autorité à celles qu'il a recueillies.

Il loue la Préface Apologétique d'AMELOT DE LA HOUSSAIE, comme écrite *assez sagement*. Mais si on la lit avec attention, on verra qu'*Amelot* ne borne point aux *Tyrans* l'usage des Maximes de *Machiavel*, & qu'à cause de leur nécessité, il les tient pour légitimes dans tous les Princes, quels qu'ils soient. *Les Maximes*, dit-il, *que* Machiavel débite, *sont pour la plûpart nécessaires aux Princes, qui, au dire du grand* COSME de Médicis, *ne peuvent pas toûjours gouverner leurs Etats avec le Chapelet en main*.... Machiavel *dit ce qu'ils font, ou pour parler plus juste, ce qu'ils sont quelquefois contraints de faire*. Et après avoir cité là-dessus un passage du *Prince*, il met en Note pour commentaire, ce que PLUTARQUE dit, selon lui, que *s'il falloit absolument remplir tous les Devoirs, & observer toutes les Regles de la Justice, pour bien régner*, Jupiter *même n'en seroit pas capable*. Dans l'*Epître Dédicatoire* au Grand Duc de *Toscane*, il remarque, qu'*il y a des conjonctures fâcheuses, où les Princes sont contraints de faire, plûtôt ce qu'ils peu-*

quelque chose de fort extraordinaire: *Sed* NOVA *ratione, non eâ, quod minimè turpitudo versatur, sed solius dantis: illam enim turpiter facere, quòd sit meretrix; non turpiter accipere, cum sit meretrix.*

peuvent, que ce qu'ils DOIVENT. Par tout, il fait regarder la *Raiſon d'Etat*, comme excluant les Régles de *Juſtice*, qui doivent être obſervées de Particulier à Particulier. C'eſt-là s'expliquer rondement, & c'eſt ainſi qu'on a toûjours entendu & qu'on entendra les leçons de *Machiavel*. Il n'appartient qu'à de petits Particuliers, de tenir de bonne foi leur parole : mais, dès qu'un Prince ne trouvera pas ſon compte à obſerver les Traitez, il peut les rompre ſans ſcrupule. Cela eſt décidé dans le Chapitre XVIII. du *Prince*, qui a pour titre : *Si les Princes doivent tenir leur parole?* Mais, puis que l'occaſion s'en préſente, admirons ou la mauvaiſe foi, ou la bêtiſe d'*Amelot de la Houſſaïe*, dans la Citation de PLUTARQUE. Il n'indique pas même le Livre, dans lequel ſe trouvent les paroles qu'il cite. Voici l'endroit, d'où il paroîtra, que ce grave Philoſophe & Hiſtorien dit préciſément le contraire. Il venoit de rapporter la flatterie lâche du Philoſophe *Anaxarque*, qui, pour appaiſer les remords que ce Prince avoit du meurtre de *Clitus*, lui diſoit, que tout ce que les Princes font eſt juſte, par cela même qu'ils le font; & qui le prouvoit par la fiction de *Thémis*, ou la *Juſtice*, que l'on repréſentoit toûjours à côté de *Jupiter*, comme Aſſeſſeur de ſon Conſeil; ce qui ſignifioit, ſelon lui, que les Princes, comme l'image de la Divinité, avoient auſſi le privilége de rendre juſte tout ce qu'ils faiſoient. *Plutarque* condamne cette abominable explication, & tournant la médaille, dit, qu'au contraire on a voulu donner à entendre par l'aſſociation perpétuelle

le de *Jupiter* & de la *Juſtice*, Que *Jupiter* eſt lui-même la Juſtice, & que, ſans la Juſtice, il ne pourroit pas lui-même bien gouverner : Ὅτι (a) παλαιὸν ὕπο λέγεται, καὶ γράφεται, καὶ διδάσκεται, ὡς ἄνευ δίκης ἄρχειν μηδὲ τῶν Διὸς παλῶς ἔχειν δυνάμενον. Ici, & par tout ailleurs, *Plutarque* ſe déclare contre les principes des anciens *Machiavelliſtes*.

Au reſte, tout l'Ouvrage de Mr. *Chriſtius* eſt parſemé de Notes, dans leſquelles, auſſi bien que dans le Texte, il rapporte bien des faits curieux, & critique ſouvent les fautes de divers Auteurs. Si l'on joint ce Livre à l'Article du *Dictionnaire* de BAYLE, on aura dequoi s'inſtruire pleinement de tout ce qui regarde *Machiavel*, & ſes Ouvrages, ou du moins de quoi connoître les Auteurs qu'on doit conſulter, pour en ſavoir davantage.

(a) *Ad Princip. indoct.* pag. 781. Tom. II. *Ed. Wechel.*

ARTICLE V.

LA MEDECINE THEOLOGIQUE ou LA MEDECINE CRE'E'E, *telle qu'elle ſe fait voir ici, ſortie des mains de Dieu, Créateur de la Nature, & regie par ſes Loix. Ouvrage où s'explique* L'HYGIEINE *par les principes du Méchanisme; puis par de ſemblables notions tirées des Sciences les plus propres à perfectionner la Medecine, l'on y développe les idées des vrayes cauſes des Maladies, de l'Ordre auquel elles appartiennent, & de leurs vrais remedes. On*

y a joint à la fin les THESES de Medecine de l'Auteur de ce Traité. A Paris, chez Guillaume Cavelier, 1733. in 8. deux Tomes, Pagg. 602. pour le premier Tome; & 713. pour le second, sans compter la Preface qui contient 54. pagg.

CE Ouvrage plein d'érudition & de recherches, est divisé en trois parties qui ont toutes rapport les unes aux autres. Dans la premiere l'Auteur fait voir quelle est la veritable origine de la Medecine. Il demontre qu'elle est sortie des mains de Dieu, Créateur de la Nature; qu'elle s'accroît par ses Loix; & que loin d'affoiblir la Religion dans les Medecins, elle leur fait voir au contraire par tout ce qui se passe dans le corps humain, la Divinité toujours présente & par-tout adorable. Voici en abregé tout ce qu'il y a d'essentiel & de remarquable dans cette premiere partie.

L'OBJET *de la Medecine*, selon notre Auteur, *est de conserver la vie de l'homme; & celui de la Création a été de pourvoir à sa conservation.* Tout ce qui a été fait les cinq premiers jours de la Création ne doit être regardé que comme un amas de provisions de toutes les choses necessaires à la conservation du Maître, que Dieu devoit donner le sixieme jour à l'Univers. Cette premiere proposition sembloit avoir besoin de quelque bonne preuve, d'autant plus que l'Auteur tire de ce principe un grand nombre de consequences, qu'il donne pour autant de demonstrations. En effet peut-on supposer que tout

tout l'Univers a été fait pour l'Homme seul? De très-habiles Naturalistes établissent tout le contraire, & leur sentiment est appuié sur des raisons qui ont beaucoup de vrai-semblance. Mais voici une seconde proposition qui ne paroît guére plus incontestable que la premiere. *La nourriture propre à l'homme ne doit pas se prendre parmi les Animaux, mais parmi les Vegetaux.* C'est là, dit Monsieur Hequet, *un prononcé de la bouche même du Createur.* Voici les preuves qu'il en donne.

Premiere Preuve. Quoique Dieu ait donné à l'homme toute la terre avec ce qu'elle contient d'animaux, d'oiseaux & de poissons, pour se la soûmettre & se l'assujettir en Souverain, il ne l'a mis néanmoins au dessus des Animaux, que pour les soûmettre à son domaine; de sorte que l'usage qu'il pouvoit en faire, est, qu'en les lui amenant tous, il leur donnât à chacun le nom qui lui étoit propre (*a*). Or cela est-il autre chose qu'une marque de l'empire qu'Adam devoit exercer sur les Animaux? Au contraire, en lui donnant les plantes & les arbres ou leurs fruits, il l'avertit que c'est pour en faire sa nourriture (*b*).

Voilà ce que l'Auteur appelle *une importante découverte en Physique & en Medecine*, découverte qui ne fut le fruit ni de méditations savantes, ni de raisonnemens étudiés, ni de quelque Système ingenieux, mais de l'assertion infaillible, &

(*a*) *Adduxit Deus ad Adam cuncta animantia, & universa volatilia cæli, ut videret quid vocaret ea.* Genes. II. v. 19.

(*b*) *Dedi vobis herbam & lignum, ut sint vobis in escam.* Ibid.

de l'ordonnance immediate & expreſſe du ſouverain Maitre de la Nature. Cependant tout ce qu'il allegue, ſemble prouver ſeulement que le premier Homme devoit ſe nourrir de Vegetaux; mais devoit-il établir en même-tems, *que la nourriture propre à l'homme ne doit pas ſe prendre parmi les Animaux?*

Seconde preuve. Dieu a établi des rapports phyſiques & proportionnels entre les ſucs des plantes & les organes du corps de l'homme, pour les convertir en ſucs nourriciers propres à ſa nature. Il a diſpoſé les organes pour diſſoudre par le broïement les alimens qui lui conviennent; & en même-tems il a diſpoſé les plantes & les fruits propres à ſe diſſoudre par cette maniere. Il y avoit trois jours que Dieu venoit de créer les legumes & les fruits; trois jours après il créa l'homme, & auſſi-tôt il lui indique les légumes & les fruits pour ſa nourriture. *Le concert*, dit Mr. Hequet, *peut-il être plus marqué, en celui qui eſt l'Auteur de la création des legumes & de l'homme? Rien en Phyſique fut-il ſi parfaitement conſtaté?*

On pourroit demander à Mr. Hequet s'il n'y a pas auſſi quelque rapport phyſique & proportionel entre les ſucs des Animaux qui nous ſervent de nourriture, & les organes de notre corps. La chair de ces Animaux ne peut-elle pas auſſi ſe diſſoudre par le broïement, de même que les plantes & les fruits? L'experience le demontre tous les jours, & par conſequent notre Auteur ne ſauroit jamais prouver le contraire. Cette ſeconde preuve n'a donc pas plus de force que la pre-

premiere ; mais peut-être que les ſuivantes ſeront un peu mieux fondées.

Troiſiéme Preuve. „ Ce n'eſt pas, dit Mr. *Hequet*, qu'après 15. ou 16. cens ans, le Créateur n'aît ajoûté à la connoiſſance qu'il avoit „ donnée à l'homme de ſe nourrir des plantes, „ l'indulgence de manger des Animaux : Autre „ leçon de la *Medecine naturelle*, que le Créateur donna encore à l'homme, pour lui apprendre que quoique les plantes lui convinſſent préférablement, il pouvoit auſſi doréna„ vant tirer ſa nourriture des Animaux, comme des legumes (*a*). Mais ſi l'on remarque „ que cette permiſſion n'eſt accordée qu'après „ le Déluge, qu'avoient attiré les crimes des „ hommes, il paroîtra que Dieu accorde à l'homme la permiſſion de manger de la viande, comme dans la ſuite il permit aux Juifs de répudier „ leurs femmes ; c'eſt dans les uns & dans les „ autres à la dureté de leur cœur, qu'il accorda „ ces indulgences (*b*). Auſſi ne fut-ce pas de „ même dans les commencemens de l'homme, „ où encore innocent il ne s'étoit pas laiſſé corrompre dans ſes voyes ; ainſi les pures loix du „ Créateur étoient les ſiennes : au contraire, „ l'exemple du Deluge étant le ſigne du châtiment de ſa corruption, & de ſon penchant „ vers le mal, Dieu pour lui épargner la tentation du crime d'aller contre la rigueur de ſa „ Loi,

(*a*) *Omne quod vivit erit vobis in cibum, quaſi olera virentia tradidi vobis omnia.* Geneſ. III. v. 3.

(*b*) *Ad duritiem cordis veſtri permiſit vobis dimittere uxores veſtras ; ab initio autem non fuit ſic.* Matth. XIX. v. 8.

„ Loi, prévient ſa malice par l'indulgence, en „ accordant à l'homme l'uſage de la viande, que „ peut-être le penchant de ſa cupidité lui auroit „ fait manger contre ſon ordre. Mais la verité „ n'en eſt pas moins conſtante, que c'eſt par „ rapport aux legumes que le Créateur avoit „ diſpoſé en premier les organes de la digeſtion „ dans l'homme innocent. Au lieu que ce n'eſt „ qu'en ſecond, & comme par ſouffrance, qu'il „ lui permet, étant devenu criminel, de man- „ ger des viandes d'animaux. Autre marque de „ la ſage & benigne Providence médicinale, qui „ a ſçu & voulu dreſſer les puiſſances de la di- „ geſtion, de maniere qu'étant faites principale- „ ment pour diſſoudre les Vegetaux, elles puſ- „ ſent ſans trop d'inconvenient pour la ſanté, „ digérer auſſi les chairs des Animaux ".

Cette troiſieme preuve n'eſt qu'une confirmation ou plûtôt une ſuite de la ſeconde. Elle eſt fondée comme la precedente, ſur le grand rapport qu'il y a entre les Végetaux & les organes de la digeſtion. L'Auteur ſuppoſe toûjours que les legumes ſont preferables à la nourriture qui ſe tire de la chair des Animaux; & cette ſuppoſition n'eſt établie que ſur ce que Dieu n'a permis à l'homme de manger des Animaux, que par indulgence & après le deluge. Dites-moi, je vous prie, ſi c'eſt là une raiſon de préférer les legumes à la chair des Animaux. Car enfin quoique cette permiſſion n'aît été faite qu'*en ſecond, & comme par ſouffrance*, pour me ſervir des expreſſions de l'Auteur, prouve-t-on par là qu'il y a moins de *rapport & de proportion* entre les Animaux

maux & les organes de la digestion, qu'entre les Vegetaux & ces mêmes organes. Je n'examine point si le sentiment de Mr. Hequet est bien fondé ou non ; mais il me semble qu'il auroit dû s'épargner la peine de produire de si chetives preuves de convenance qui ne portent aucune atteinte à l'opinion qu'il veut combattre. Il est à croire qu'autrefois les Hommes étoient faits à peu près comme à present: Or nous voyons bien des gens qui se trouveroient fort incommodez s'ils étoient obligez de se nourrir de pois & de lentilles, quoiqu'ils digerent très-aisément la chair d'une infinité d'Animaux.

La *Quatrieme Preuve* qu'emploie notre Auteur pour prouver sa thèse, se tire de la longue vie des Hommes qui n'ont vêcu que de fruits de legumes & de graines, & de la santé parfaite dans laquelle ils se sont conservez, sans avoir besoin ni de remedes ni de Medecins. Depuis, dit-il, près de 6000. ans qu'il y a que les hommes boivent & mangent, l'on en est encore à disputer sur la sorte d'aliment qui leur est la plus naturelle. Seize siecles se sont d'abord écoulez, pendant lesquels ils ont vêcu des seuls fruits de la terre avec un tel fond de santé, que pendant tant de tems (où sont remarquez les inventions & l'usage de plusieurs Arts, certainement moins necessaires que la Medecine à la vie) il ne s'est fait la moindre mention ni d'elle, ni de remede, ni des maladies; un tel genre de vie, qui a suffi non seulement pour entretenir la vie des hommes, mais encore pour préserver leur santé pendant des centaines d'années, auroit dû lui meriter dans l'esprit

prit de ceux qui leur ont ſuccedé le titre de préférence. Il n'en eſt pourtant pas moins vrai, que dans l'uſage de la viande, qui n'a commencé que 1600. ans après la création de l'homme, il ſe laiſſe appercevoir que la vie & la ſanté s'y ſont conſervées. Mais a-ce été ſans quelque déchet? Or ce déchet qu'a commencé à ſouffrir la durée de la vie en mangeant de la viande, prouve deux choſes: la premiere, qu'en mangeant des legumes, des fruits & des grâmes, la vie des hommes duroit pendant des ſiecles entiers; au-lieu qu'elle s'eſt diminuée des deux tiers ou des trois quarts en mangeant de la viande. 2. Les infirmitez ou étoient rares en mangeant des legumes, ou bien elles ſe guériſſoient par le ſeul ſecours de ce regime. Quoi que l'on accorde là-deſſus, toûjours ſera-ce une prééminence bien marquée en faveur d'un regime, qui en prolongeant la vie, preſerve de maladie & en guérit. Ce qui releve donc incomparablement l'uſage des fruits & de ſemblables nourritures, c'eſt qu'avec lui, il eſt conſtant, ſuivant une obſervation non interrompuë de 1600. ans, que la vie de l'homme peut durer neuf à dix ſiécles, & la ſanté ſe maintenir pendant tout ce tems juſqu'au point de ſe paſſer de remedes & de Medecins.

Il réduit plus bas cette même preuve en un Syllogisme très-ſimple, & qui decouvre d'abord ou le fort ou le foible de tout ce qu'il allégue à ce ſujet. Voici ſon raiſonnement. „ Le regime „ qui fait le plus long-tems vivre, eſt autant au „ deſſus de celui qui abrege les jours, qu'il pa-

„ roît

„ roît plus propre à ſoutenir la Nature pour le
„ maintien de la ſanté; & par là il eſt prouvé
„ qu'il eſt plus naturel, puiſqu'il convient ſi
„ parfaitement aux fonctions de la vie: Or le
„ regime pris des fruits & des legumes, tant que
„ les hommes lui ont été fideles, leur a procuré
„ de plus longues années, & une plus heureuſe
„ ſanté, que celui qui eſt tiré des Animaux; il
„ eſt donc le plus naturel à l'homme ".

Dans tout ce raiſonnement Mr. Hequet ſuppoſe que la veritable cauſe de la longue vie des premiers hommes a été le regime pris des fruits & des legumes. Or c'eſt juſtement ce qu'il auroit dû prouver d'abord avant de conclurre, comme il fait, qu'un pareil regime eſt plus naturel à l'homme que celui qui eſt tiré des Animaux. On peut néanmoins former de très-fortes difficultez contre cette ſuppoſition, & je doute fort que cet Auteur ſoit en état d'en démontrer la verité. Nous avons mille exemples de gens qui n'ont presque jamais mangé de viandes & ne ſe ſont nourris que de legumes; mais il s'en faut de beaucoup que la vie d'aucun d'eux ait été auſſi longue que celle des hommes qui ont vêcu avant le deluge. S'il eſt vrai, comme on le prétend, que les premiers hommes ayent vêcu des cinq, ſix, ſept, huit ou neuf cens ans, on doit neceſſairement attribuer cette longue durée de leur vie à quelque autre cauſe differente du ſimple regime tiré des Vegetaux. Mais on ne fera jamais que des conjectures ſur cet article. Mr. *Hequet* parle de la ſanté des premiers hommes, comme s'il eût vêcu au milieu d'eux. Il

ſe

ſe perſuade que dans les premiers ſiecles il ne regnoit presque aucune maladie, parce qu'il n'en eſt fait aucune mention. Il falloit donc alors ou que les corps des hommes fuſſent faits autrement qu'à preſent, ou que les viciſſitudes de l'air ne produiſiſſent aucun effet ſur eux.

Mais voici encore quelques conſiderations, qui, ſelon notre Auteur, font voir combien la nourriture tirée des grains & des fruits de la terre, eſt préférable à celle qui vient des Animaux. *Qui ſait*, dit-il, *ſi les hommes devenus ſi ſenſibles aux attraits de la volupté*, videntes filias hominum quod eſſent pulchræ, (a) *ne s'étoient pas rendu tels en mangeant de la viande, qui auroit allumé leur ſang, & avancé en eux les paſſions, pour s'être ainſi livrez à des nourritures qui enflamment les jeunes perſonnes, & les précipitent dans le libertinage* (b). Le ſeul ſouvenir du plaiſir d'avoir mangé de la chair fut encore dans la ſuite l'origine du murmure criminel du peuple Hébreu, contre Moïſe, juſqu'à regreter de n'être pas plûtôt mort que de ſe voir privé de manger de la viande. Lorſque Dieu eut fait tomber ſur le camp des Hebreux une quantité immenſe de cailles, dont ils ſe gorgerent pendant un mois, il fit pleuvoir ſur la terre une ſorte de roſée ſous la forme d'une petite graine comme ſeroit de la coriandre; & cette graine fut ſuffiſante pour la nourriture & la ſanté de tout ce monde pendant

40. ans.

(a) Genes. VI. v. 2.

(b) *Excalefacti adoleſcentes evadunt propenſi ad libidines, citiùs quam oportuit maturis membris cupiditatis.* Clemens Alexand. *Stromat.* pag. 191.

40. ans. De là Mr. Hequet conclut *que la nourriture naturelle à l'homme, ſuivant l'intention du Créateur, a paru de tout tems renfermée dans les grains & les fruits de la terre, & certainement en autre choſe que dans les chairs des Animaux.* Mais que doit-on conclurre de ces Cailles dont Dieu nourrit les Iſraëlites pendant un mois entier?

Autres raiſons. Parmi les promeſſes que Dieu fit autrefois aux Iſraëlites, il ne s'en trouve aucune où il leur faſſe eſperer de manger de la chair. La terre promiſe ne devoit pas être une terre abondante en gibier, un pays de bois, de forêts & de chaſſe, mais une terre où coulent *le miel & le lait.* Il n'eſt point dit qu'elle dût abonder en bons vins ou en ſemblables liqueurs; c'eſt au contraire une terre de fleuves, de rivieres & de fontaines, & arroſée de toute ſorte d'excellentes eaux. Le fond de cette terre étoit riche en bled, en orge, en vignes, en figuiers & en oliviers; de ſorte qu'elle étoit comme toute d'huile ou de graiſſe & de miel. Voilà, dit l'Auteur, la matiere principale des excellentes nourritures que Dieu promet à ſon peuple, & qui devoient faire la felicité temporelle de ſa vie. Il n'y eſt parlé ni d'animaux, ni de poiſſons, ni d'oiſeaux dont les chairs delicates auroient fait le plaiſir de ſes repas. Il en eſt fait auſſi peu mention en d'autres endroits des Livres ſacrez, où Dieu promet à ſon peuple une vie heureuſe & ſatisfaiſante. Les ſeuls legumes & les fruits de la terre rempliſſent même ſi parfaitement l'intention du Créateur, qu'il fit ceſſer la manne de pleuvoir, dès auſſi-tôt que ſon peuple fut entré

dans la terre promiſe; parce qu'alors il trouva les campagnes couvertes de toutes ſortes de grains & de fruits, qui ſuivant cette intention ſuffiſoient pour le faire ſubſiſter.

On doit encore conſiderer que les Animaux dont il eſt parlé dans les Livres ſaints, n'étoient deſtinez que pour les Sacrifices que Dieu ordonnoit; & quoique les Hebreux fuſſent obligez d'avoir de gros troupeaux, ils en faiſoient néanmoins très-peu d'uſage pour leur nourriture. De plus, il n'étoit permis à ce peuple d'uſer de viande qu'avec tant de reſerves, d'obſervances & de précautions, qu'il ſembleroit plûtôt que Dieu auroit voulu l'en détourner, que lui en inſinuer l'uſage.

Mr. *Huet* qui ſe fait une loi d'alleguer tout ce qui peut donner du poids à ſes raiſons, ſans conſiderer ſi ce qu'il dit eſt ſolide ou non, pouſſe encore plus loin ſes reflexions. Il nous fait remarquer, par exemple, que les ſortes de créations d'alimens qui ſe ſont faites ſous la Loi nouvelle par Jeſus-Chriſt, pour nourrir des milliers d'hommes qui le ſuivoient dans les deſerts furent auſſi des productions d'alimens maigres. En effet, les differentes multiplications que fit le Sauveur pour nourrir ces peuples, furent principalement de *pains*; de ſorte que ſi quelque peu de *poiſſons* ſe trouvent entrer dans ces multiplications, ce ne fut que parce que quelques petits poiſſons s'étant rencontrez avec le petit nombre de pains qu'il bénit, ils ſervirent à augmenter le miracle & à le doubler, en faiſant voir ſi peu & de ſi petites choſes s'accroître tout à la fois avec

le

le pain, jusqu'au point de pouvoir raſſaſier des milliers de perſonnes: mais rien de plus, ni d'autres animaux ne ſe trouvent dans ces repas de cette ſorte de création.

C'eſt au Lecteur à juger ſi ce miracle de Jeſus-Chriſt prouve que la nourriture priſe des Vegetaux eſt préférable à celle qui vient des Animaux. Si quelque Auteur ſe propoſoit de ſoutenir la theſe contraire, il pourroit citer par voye de retorſion tous les endroits de l'Ecriture où il eſt fait mention des poiſſons, des chevreaux & d'une infinité d'Animaux qui ſervoient de nourriture aux Juifs. Il pourroit faire remarquer que la grande occupation des Apôtres étoit la pêche, & que par conſéquent leur nourriture conſiſtoit plûtôt en poiſſons qu'en fruits & legumes. De pareilles raiſons quoique frivoles, ne laiſſeroient pas, ce ſemble, de contrebalancer celles qu'allegue ici Mr. *Hequet*.

Mais ce n'eſt pas encore tout. Les anciens Anachorètes & un grand nombre de Societez religieuſes, qui ont ſuccedé à celles du Peuple Juif, ne ſe nourriſſoient point de viandes, & nous voyons encore aujourd'hui beaucoup de Peuples qui ſe paſſent d'un manger. Tous ces faits, ſelon notre Auteur, ne nous font *appercevoir qu'une notion générale de vie ſimple & auſtère, reſtée d'une impreſſion innée & univerſellement repandüe dans les eſprits*. Or cette notion, comme il le prétend, ne peut venir d'ailleurs, que de ce que le Créateur a appris à l'homme en le créant, que l'uſage des chairs des Animaux eſt auſſi peu neceſſaire à la vie, que les fruits de la

Terre, peuvent eux ſeuls ſuffire à ſa conſervation.

Rien de plus foible que ce raiſonnement, où il eſt viſible que l'Auteur conclud du particulier au général, en même-tems qu'il fait une ſuppoſition ridicule & qui n'a aucun fondement. En effet peut-il prouver que cette maniere de vivre des Anachorètes & de certains Peuples n'a été obſervée qu'en conſequence d'une impreſſion innée? La plûpart des Animaux tant ceux qui ſe trouvent ſur la Terre que ceux qui vivent dans les Eaux ſervent de nourriture à l'homme. Or en raiſonnant ſelon les principes de Mr. *Hequet*, on pourroit dire que cette maniere de vivre vient auſſi de quelque *impreſſion innée*, & par conſequent que la chair des Animaux peut ſeule ſuffire à la nourriture & à la conſervation de l'homme. On ſeroit en droit, ce ſemble, de tirer une pareille concluſion toute oppoſée à celle de notre Auteur.

La plûpart des autres Propoſitions, que ce Medecin nous donne pour certaines, ne ſont pas mieux fondées que les précédentes; & quelques-unes d'entre elles ne peuvent être regardées que comme autant de paradoxes & de ſimples conjectures. Le Lecteur pourra aiſément s'en convaincre par les exemples ſuivans.

Ce qu'il avance au ſujet des Animaux carnaſſiers peut être rangé dans la claſſe des Paradoxes. Voici comment il s'exprime ſur cet article. „Tous „ les Animaux, dit-il, ſuivant l'ordonnance ou „ l'inſtitution du Créateur, devoient unique„ment ſe nourrir d'herbes: ordre d'ailleurs d'au-

„ tant

„ tant plus précis pour les Animaux, que le „ Créateur ne leur avoit pas donné d'autre re„ ſource de ſe nourrir. Car c'eſt une queſtion „ reſoluë par les Interprêtes de l'Ecriture, que „ les Animaux appellez aujourd'hui Carnaſſiers, „ parce qu'en effet on les voit ſe nourrir du car„ nage d'autres Animaux, n'étoient pas tels a„ vant le Deluge; mais qu'ils étoient renfermez „ dans l'ordre ſimple du regime inſtitué par le „ Créateur pour tout ce qui avoit vie, & ce re„ gime étoit de ſe nourrir uniquement d'herbes. „ Il eſt vrai que la ſtructure de leurs dents & de „ leurs machoires, étoit dès lors la même qu'au„ jourd'hui; mais ici ſe montre encore la ſage „ prévoyance du Créateur, lequel, pour n'avoir „ rien à changer à ſes œuvres, a ſû les diſpo„ ſer pour des uſages differens dans les differen„ tes conjonctures, *multùm enim valere ſòli (Deo) „ ſupereſt ſemper*; car comme il eſt certain qu'il „ n'eſt point encore aujourd'hui d'Animaux Car„ naſſiers qui ne puiſſent vivre d'herbes, il de„ vient tout naturel de penſer que conformé„ ment à l'inſtitution de l'Auteur de la Nature, „ ils s'en nourriſſoient avant le Deluge. N'eſt„ ce point quelque choſe de parfaitement ſem„ blable dans l'homme, quoique dans un ſens „ contraire? La diſpoſition de ſes dents les avoit „ deſtinées à ne broyer que des fruits, des grai„ nes, ou des plantes; cependant par l'éveneſ„ ment des choſes, il eſt arrivé qu'elles ont pû „ ſuffiſamment broyer les chairs des Animaux, „ & l'eſtomac ne s'eſt pas trouvé incapable d'a„ chever de les digerer ".

Cette propoſition ridicule & abſurde n'eſt fondée, comme l'on voit, que ſur le temoignage de quelques Interprêtes de l'Ecriture, dont l'autorité ne peut être ici d'aucun poids. Suivant cette idée tout-à-fait bizarre on doit croire que les Hirondelles ne ſe nourriſſoient avant le deluge que de plantes, au lieu de mouches, comme elles font à preſent. On doit dire la même choſe de certaines Araignées qui ne mangent jamais que des mouches & quelques autres inſectes. Les Chats dans ce tems-là ne faiſoient pas apparemment la guerre aux Souris ni aux Rats. Il falloit auſſi ſans doute que les Poux & les Puces, petits Animaux fort carnaſſiers, tiraſſent leur nourriture des Végetaux. Mais de quoi ſe nourriſſoient alors un nombre innombrable de Poiſſons qui ſe trouvoient dans la Mer? Nous n'ignorons pas que l'Ocean a ſes Plantes comme la Terre a les ſiennes; mais ces Plantes aquatiques pouvoient-elles ſuffire pour entretenir un peuple ſi nombreux. Toutes ces raiſons & une infinité d'autres que l'on pourroit alleguer font voir le peu de fondement du Syſtême de notre Auteur. Cependant il avance hardiment qu'avant le Deluge *le Créateur n'avoit pas donné aux Animaux d'autre reſſource de ſe nourrir, que celle des plantes.* Cette propoſition n'eſt-elle pas un Paradoxe?

Mr. Hequet ſe plait auſſi à faire des Conjectures; mais elles ſont d'ordinaire auſſi peu fondées que ſes prétenduës démonſtrations. Après avoir prouvé à ſa maniére que les Animaux avant le Deluge n'étoient pas deſtinez à la nourriture de l'Hom-

l'Homme, il avance que *les viandes ont pû attirer le Deluge*, comme étant la ſource des déſordres dans leſquels les Hommes étoient tombez. Il ſemble, dit-il, que c'eſt aux excès du boire & du manger que l'Ecriture attribuë le Deluge de l'Univers, & l'embraſement de Sodome (*a*). Les autres déſordres qui attirerent ces punitions ne ſont pas moins ordinairement les ſuites ou les apanages de la bonne chère. Car les Hommes d'alors, au lieu de ſe conſiderer, tels qu'ils étoient en effet, comme les enfans de Dieu, s'humaniſerent trop avec les filles des hommes, parce qu'ils les trouverent belles, (*b*) & aparemment l'amour des femmes, cet amour le plus ſeduiſant des amours, aura-t-il engagé en bien des crimes: (*c*) eſt-il donc hors de raiſon de penſer qu'il ſe ſera bien permis des alliances illégitimes, peut-être inceſtueuſes, par des hommes paſſionnez qui ſe choiſiſſoient ces femmes par goût & peut-être par débauche: (*d*) tous effets naturels d'une vie molle & licentieuſe, *quand le ſang échauffé par les feux des chairs des Animaux ſe troublant lui-même, aura aveuglé ſa Raiſon* (*e*). *Ainſi donc les raiſons morales pour leſquelles s'interdiſent les viandes, prouvent comme la Phyſique va faire, com-*

(*a*) *Edebant & bibebant usque in diem quâ venit Diluvium... quâ exiit Lot à Sodomis.* Luc. XVII. v. 27. 29.

(*b*) *Videntes filii Dei filias hominum quod eſſent pulchræ.* Geneſ. VI. 2.

(*c*) *Uxores ducebant, & dabantur ad nuptias.* Luc. *ubi ſupra.*

(*d*) *Acceperunt ſibi uxores, ex omnibus, quas elegerant.* Geneſ. *ibid.*

(*e*) *Quâ ex iis carnibus aſcendit exhalatio, cum ſit turbidior, offendit animæ tenebras.* Olem. Alexand. *Pædag.* p. 145.

combien les alimens tirez des Animaux ſont à plus d'un égard plus nuiſibles à l'homme, que ceux qui ſe prennent des Plantes.

Les Paradoxes & les Conjectures de notre Auteur ſe trouvent par tout confonduës avec un grand nombre de queſtions très-inutiles, & qui ne peuvent être éclaircies. Il examine, par exemple, ſi les Legumes ont été alterez par le deluge, ou s'ils ſont encore à preſent tels qu'ils étoient auparavant. Il prétend que les Eaux du Deluge n'ont point *détérioré* les Plantes; & pour apuyer cette conjecture, il allégue gravement les raiſons ſuivantes. Il fait voir en premier lieu, que ce n'étoit pas ſur les Plantes que devoit tomber la punition du Deluge, dans lequel il n'eſt point marqué qu'elles ſoient periës. Il ne fut conſumé, dit l'Ecriture, que tout ce qui étoit chair, tout ce qui respiroit, tout ce qui avoit vie; (*a*) les herbes étoient même ſi peu endommagées par ces eaux, que la Terre en étoit encore apparemment couverte quand elles furent retirées; car Dieu donna à *Noé* l'uſage des Animaux pour ſa nourriture, en même-tems qu'il lui laiſſa les Legumes qui couvroient la Terre. 2. On voit auſſi-tôt aprés le Deluge la terre cultivée par *Noé*, qui planta bien-tôt la Vigne. Auroit-ce donc été, dit notre Auteur, la ſeule plante qui ſe ſeroit trouvée en état de culture? On ſe fait, ajoûte-t-il, une fauſſe idée des plantes renfermées ſous les eaux du Déluge; car on les

(*a*) *Conſumpta eſt omnis caro qua movebatur, ... cuncta in quibus ſpiraculum vitæ eſt, mortua ſunt.* Geneſ. VII. v. 21.

les compare, dans cette ſituation, à des plantes qui pourriſſent comme macerées dans l'eau commune, impure & groſſiere : mais au contraire les plantes ſous les eaux du Déluge, étoient demeurées en pied, plantées en terre, tenantes donc à leurs racines; & leurs tiges comme leurs feuilles étoient dans leur entier, temoin le rameau d'Olivier vert que la Colombe apporta à *Noé* dans l'Arche, ſur la fin du Déluge. Or qui ne ſait jusqu'à quel point les plantes en cet état ſe conſervent ſaines & vertes au fond de la Mer? témoin la Mer Rouge, que les Hebreux en la paſſant trouverent dans ſon fond couverte de plantes vertes & bien ſaines. 3. Perſonne n'ignore que les Cuiſiniers conſervent pour l'hiver les herbes du Printems vertes & ſaines, en les couvrant de beurre fondu. Il y a même un art de conſerver des ſucs d'herbes, & de fruits pendant des ſaiſons où manquent ces fruits, en faiſant ſurnager de l'huile par-deſſus ces ſucs. Mais il y a encore plus que tout cela, au rapport de notre Auteur. Les Anatomiſtes ont ſu inventer des liqueurs ſingulieres, dans leſquelles les corps humains, ou leurs parties, conſervent des années entieres leur volume, leur integrité & leurs couleurs, comme dans leur état naturel. De là il conclut que le Créateur pour préſerver les plantes pendant cent-cinquante jours ſous les eaux, les a couvertes d'une eau moins capable de les pourrir, que de les conſerver dans leur verdeur & leur integrité. Pour produire des effets ſi merveilleux, il falloit ſans doute, que ces eaux euſſent une vertu toute particuliere, & qu'el-

opusculis aliquot, notis nonnullis, Dogmaticis, Historicis & Criticis, Auctoris Vitâ, variis monumentis, tum ad Launoium tum ad Scripta ipsius pertinentibus, Præfationibus cuique Volumini affixis, Indicibus locupletissimis aucta & illustrata. Accessit Tractatus de varia Launoii Librorum fortuna.

C'est-à-dire:

Les Oeuvres de Mr. DE LAUNOI, Tom. I. Pagg. 1112. *sans l'Epitre dedicatoire, la Preface & la Table.* A Geneve, chez Fabri & Barrillot & Mich. Bouquet & Compagnies, 1731, in fol.

MR. GEORGE SERPILIUS Surintendant des Eglises Lutheriennes de Ratisbonne publia en 1720. une Brochure in 4. qui contient le projet d'une Edition de toutes les Oeuvres de Jean de Launoi, & s'engagea de la renfermer en 4 vol. in fol. Il insera dans cette Brochure le Catalogue des Ecrits de ce fameux Docteur. Mais ce projet n'ayant pû s'executer, Mr. Serpilius se mit à imprimer in 8. avec une longue Preface, la *Dissertation sur le vrai sujet qui obligea St. Bruno de se refugier dans la solitude.* La mort ne lui permit pas de pousser plus loin son entreprise, qui fut abandonnée par les Libraires Allemans. Vû la rareté des Ouvrages de ce Docteur Catholique, il étoit bien difficile d'en faire un recueil exact dans les Païs étrangers; & en France même il falloit se donner beaucoup de peine,

peine, pour ne laiſſer échaper aucune de ces pieces, dont la plûpart ne ſont presque que des brochures. Auſſi une Compagnie de Libraires de Geneve ayant formé le projet de cette utile & curieuſe Collection, ne balança point à s'addreſſer à un homme de Lettres établi à Paris, qui après bien des recherches, eſt enfin parvenu à raſſembler tous ces differens morceaux. Il a plus fait; il a encore imprimé pluſieurs pieces manuscrites qui ne peuvent manquer de piquer la curioſité publique. En confrontant le Catalogue des Oeuvres de Mr. de Launoi, publié par Mr. Serpillus, avec celui qu'a donné l'Editeur de Paris, il eſt aiſé de ſe convaincre qu'il s'en falloit beaucoup que le ſavant Allemand n'eût tout decouvert.

Voici quel eſt à peu près le plan de l'Editeur; il a rangé ces divers Traités, par matiere, & a diviſé ce vaſte Recueil en cinq volumes in fol. A la tête de chaque volume il a mis une Preface qui contient une courte analyſe de chaque piece, entremêlant de tems en tems des reflexions critiques; & dans le corps de l'ouvrage il a inſeré un petit nombre de remarques qui ſervent ou à éclaircir des faits ou à corriger des dattes, ou à relever des mépriſes. Dans le quatrieme volume, où ſe trouvent les écrits qui ont rapport à l'Hiſtoire Litteraire, il a inſeré une Hiſtoire étenduë de la Vie de Mr. de Launoi & de ſes diſputes, y a joint un Catalogue Chronologique des ouvrages de ce Docteur où les differentes editions ſont marquées; & un autre Catalogue des Ecrits compoſez pour & contre lui. Il a encore

impri-

imprimé le nombreux Catalogue de ſes ouvrages manuſcrits, & divers temoignages pour & contre. Enfin il a ajouté differentes pieces imprimées & manuſcrites qui ſont comme les preuves des faits rapportez dans la Vie de Mr. de Launoi. Au reſte nous croyons faire plaiſir d'apprendre au public que l'Editeur ſe diſpoſe à donner en François l'Hiſtoire de la Vie & des Diſputes de ce Docteur, & que pour rendre la collection plus achevée, il a raſſemblé les ouvrages de divers Auteurs qui l'ont attaqué ou defendu. Ce Recueil qui compoſera deux volumes in folio, paroîtra vers la fin de l'année prochaine.

Mr. de Launoi eſt ſi célèbre dans le monde ſavant, qu'il ſeroit ſuperflu de s'étendre ſur ſon merite. On ſait qu'il a été un hardi Critique, amateur paſſionné de la Verité, le fleau de la Cour Romaine, des Archives & des Privileges des Moines, le defenſeur de l'autorité Episcopale, & le vengeur des droits ſacrez des Rois contre les entrepriſes ultramontaines, l'ennemi des ſuperſtitions & des fables. Ce fut pour ſatisfaire cette noble ambition, qu'il renonça à la fortune & à la richeſſe; content d'un état mediocre, il fit profeſſion d'une ſincerité invariable. On ne le vit jamais dire la verité à demi; & quiconque lui paroiſſoit la bleſſer, étoit ſûr de trouver en lui un redoutable adverſaire. Peut-être qu'il ne mania pas avec aſſez de flegme les armes de la Critique; mais ce defaut ne ſauroit donner atteinte à ſa grande reputation: les vertus portées jusqu'à un certain point, touchent presque aux vices. Mais en faveur d'un caractere

tere ſi eſtimable, il ſemble qu'on doit lui pardonner ſa vivacité, ſes ſarcasmes, & ſes emportemens. Il joignit à tant d'heureuſes qualitez, un travail infatigable, & une étude profonde; Philoſophie, Theologie, Jurisprudence, ancienne diſcipline, tout lui étoit connu; & il eſt peu de Savans qui ayent oſé parler avec tant de liberté.

Après avoir ébauché le portrait de ce grand homme, il ne nous reſte qu'à donner une idée generale de ce Recueil. Nous nous bornerons d'abord au premier volume, nous renfermerons enſuite dans un autre extrait le ſecond & troiſieme volume; & à l'égard du quatriéme, il nous a paru ſi important que nous avons cru devoir en faire un extrait particulier. Mais celui du cinquieme qui renferme les Lettres ſera fort court, parce que d'autres Journaliſtes en ont parlé autrefois en détail.

L'Editeur commence ſa Preface par nous apprendre la methode que Mr. de Launoi a coutume de ſuivre dans ſes Ecrits. Après avoir poſé l'état de la queſtion, il appuye ſon ſentiment par l'autorité des Conciles, des Papes & des Peres de l'Egliſe, entremêlant des raiſonnemens courts & vifs, qui donnent plus d'énergie à ces divers paſſages. Il cite les Scholaſtiques, lorſqu'ils s'accordent avec la Tradition, & les refute quand ils s'en écartent. L'Editeur reproche à Mr. de Launoi de repeter les mêmes autoritez; mais en même temps il l'excuſe en ce que la plûpart des queſtions qu'il traite, ont une grande liaiſon, & que d'ailleurs il s'eſt donné la peine de conſul-

conſulter une infinité de manuſcrits. A ſon avis, les Ecrits de ce Docteur ſont une mine inépuiſable, & l'élixir de l'antiquité Eccleſiaſtique. Quoique le ſtile de Mr. de Launoi ne ſe reſſente ni de la pureté, ni de l'élegance du ſiecle d'Auguſte, il trouve cependant de la facilité, & un tour ingenieux. Il attribuë ce defaut d'élegance, à la lecture d'une infinité d'Ecrivains barbares.

Le premier ouvrage publié par Mr. de Launoi parut en 1636. C'eſt une eſpece de Catalogue des raiſons qu'on peut apporter, pour ne pas cenſurer l'opinion de Durand Docteur de Paris, & Evêque de Meaux touchant le concours de Dieu. Ce Theologien craignant de faire Dieu Auteur du peché pretend qu'il ne concourt que d'une maniere éloignée aux actions des cauſes ſecondes; enſorte qu'il ne fait que leur conſerver la faculté d'agir. Dans le temps que Mr. de Launoi fit imprimer cet Ecrit, quelques Théologiens vouloient faire condamner cette opinion; mais notre Docteur qui ne s'accommodoit ni de la premotion Phyſique des Thomiſtes ni de leur grace efficace par elle-même, ſe hâta d'imprimer cet Ecrit, où il pretend qu'on ne pourroit cenſurer Durand mort dans la Communion de l'Egliſe, ſans faire injure à l'ancienne Faculté de Theologie de Paris, qui après avoir fletri quelques propoſitions de Pierre Lombard, de Thomas d'Aquin, & même d'Evêques, n'a rien trouvé à redire à la Doctrine de Durand. D'ailleurs cette cenſure retomberoit ſur Pierre d'Oriol Archevêque d'Aix, Nicolas Bonet, Richard Archevêque d'Armach, Pierre de l'Aigle Docteurs

teurs de la Faculté de Paris qui ont ſoutenu cette opinion comme la plus commune même avant la naiſſance de Durand. Des Theologiens contemporains de Durand, ont ſuivi un autre ſentiment, mais ils n'ont jamais imprimé de fletriſſure à l'opinion touchant le Concours éloigné. Bien plus Gerſon, Merlin, Guillaume le Petit, Martimbos Docteurs de Paris, qui ont recommandé ſans reſtriction la Lecture de Durand, participeroient à cette fletriſſure.

Enfin pluſieurs Philoſophes & Theologiens, ſurtout les Jeſuites, attachez à l'opinion de Durand ſeroient accablez par cette condamnation; ce que Mr. de Launoi ne peut ſouffrir, ne voulant point qu'on attente à la liberté des Ecoles, ſentiment qui lui eſt commun avec l'Editeur: *Invehitur deinde*, dit celui-ci pag. 2. *in eos qui Scholarum libertatis impatientes, opiniones ſuas, præfocatis cæteris, in articulos fidei abire vellent quod ab Chriſtianæ Religionis commodis alienum eſſe cum Launoio ſentiunt, qui nullo partium ſtudio ducuntur.* Il applaudit auſſi à Mr. de Launoi qui en approuvant une juſte cenſure d'un livre, aſſure qu'il n'y a rien de plus pernicieux qu'une condamnation injuſte. Ce Docteur conjecture avec raiſon que l'opinion contraire à celle de Durand, a prevalu, parceque Thomas d'Aquin qui l'a ſoutenuë, a eu plus de diſciples que Scot partiſan de Durand.

Le Pere Louïs de Dole Capucin a compoſé un ouvrage où il a mis dans un beau jour le ſentiment de cet ancien Theologien de Paris; & ſelon l'Editeur, il y a fait voir plus de capacité

qu'il n'appartient à un homme de ſa robe. C'eſt de là que Mr. de Launoi a tiré les principales raiſons pour juſtifier l'opinion de Durand, qu'il croit qu'on peut defendre comme problematique, puiſqu'elle n'a été cenſurée ni par l'Egliſe ni par la Faculté de Théologie de Paris, & que dans l'Univerſité on ne laiſſe pas de ſoutenir des opinions de S. Thomas, que la ſacrée Faculté a proſcrites. Mr. de Launoi ſouhaite que le ſentiment de Durand ſur le Concours, prenne le deſſus; mais ſes deſirs n'ont point été exaucez, dit l'Editeur, & on n'oſeroit ſe declarer pour cette opinion, dans l'Univerſité de Paris. Il remarque encore, après Richard Simon, que dans celle de Salamanque où l'on fait ſerment de ſoutenir la Doctrine de S. Thomas, il y a un Profeſſeur obligé d'enſeigner les opinions Théologiques de Durand.

A la fin de ce petit Ecrit Mr. de Launoi propoſe ce cas de conſcience: Si les Suppôts de l'Univerſité de Paris ſont plus obligez de ſe conformer à la condamnation qu'Urbain VIII. a faite, de l'opinion de Galilée touchant le mouvement de la Terre, ſans la leur avoir adreſſée, qu'au Decret du Concile de Paris tenu en 1204. qui fit brûler les Livres de Metaphyſique d'Ariſtote, defendit de les lire & de les garder, & au Reſcrit addreſſé par Gregoire IX. à l'Univerſité de Paris par lequel il defend de ſe ſervir des Livres de Phyſique du même Philoſophe, jusqu'à ce qu'ils ayent été corrigez. Mr. de Launoi remarque que S. Thomas n'a pas fait difficulté de violer ces defenſes. Il propoſa ce cas de conſcience pour rendre ſervice à un Profeſſeur

feſſeur de Philoſophie à qui on vouloit ſuſciter des affaires, parcequ'il s'étoit declaré pour l'opinion du mouvement de la Terre. Par la maniere dont il le propoſe, il montre aſſez qu'il faudroit plûtôt deferer aux Cenſures portées contre Ariſtote, qu'au Decret d'Urbain VIII. Nous verrons dans la ſuite, combien Mr. de Launoi étoit ennemi de ce Philoſophe.

Les Preſcriptions touchant la Conception de Notre Dame parurent en 1676. & furent reimprimées plus correctement l'année ſuivante. L'Editeur fait voir dans une note que Mr. Dupin s'eſt trompé en aſſûrant que ce petit ouvrage ne fut imprimé qu'après la mort de Mr. de Launoi arrivée en 1678. Le but de Mr. de Launoi eſt de faire voir qu'en ſuivant l'Ecriture & la Tradition jusqu'à l'an 1300, on trouve que la Vierge a été conçuë en péché comme le reſte des hommes. Il ne nous eſt pas poſſible de detailler toutes les raiſons dont il ſe ſert pour prouver ce qu'il avance. Scot eſt le premier qui ait ſoutenu l'immaculée Conception de la Vierge, peut-être pour contredire Thomas d'Aquin qui étoit d'un ſentiment contraire; cependant Alexandre de Hales & Antoine de Padoue Cordeliers l'avoient adopté avant les Jacobins; mais dans la ſuite les Cordeliers aimerent mieux ſuivre les viſions de Scot. Les Jeſuites ſans avoir égard à la moderation de St. Ignace qui, pour ne pas deplaire aux Jacobins, defendit de ſoutenir publiquement l'immaculée Conception de la Vierge, en ſont devenus les zelez partiſans. Mais Turrien & Maldonat Theologiens du premier ordre,

ont courageuſement defendu la Conception maculée. Mr. de Launoi cite divers paſſages des Papes pour faire voir que l'Egliſe de Rome a été dans le même ſentiment & s'éleve contre Sixte IV. Cordelier qui en impoſant ſilence aux deux partis, ſemble avoir donné le même degré d'autorité à ces deux opinions.

Comme dans les premieres Editions de la Seſſion du Concile de Trente touchant le péché originel, la Vierge n'étoit point exceptée de la Loi commune, Mr. de Launoi avoit conclu de là, que le Concile l'avoit miſe dans le même rang que les autres hommes, & qu'il ne falloit point avoir égard à l'exception marquée dans les éditions ordinaires, à moins qu'elle ne ſe trouvât dans une édition anterieure à l'an 1564. L'Editeur dans une note qui eſt à la pag. 23. cite une Edition de Milan de 1548, & divers Auteurs qui ont aſſiſté au Concile de Trente, & qui depoſent en faveur de cette exception. Mais ſuppoſé que la Vierge ait été conçuë comme le reſte des hommes, il s'enſuivra qu'il ne faudra point célébrer la fête de la Conception de la Vierge, c'eſt ainſi que le penſoit S. Bernard; mais Mr. de Launoi n'eſt pas de ce ſentiment, parce que dans les Martyrologes d'Uſuard & d'Adon, l'on trouve la fête de la Conception de Ste. Anne, & de S. Jean Baptiſte. Voilà un court precis de la premiere partie de cet Opuscule.

Dans la ſeconde partie Mr. de Launoi s'éleve fortement contre la Faculté de Theologie de Paris qui en 1497. declara que l'immaculée Conception appartenoit à la foi, & que l'opinion con-

contraire étoit fauſſe & impie. Elle s'appuyoit principalement ſur le Decret du Concile de Bâle; mais comme il a été fait après que le Pape Eugene ſe fut retiré de cette Ville, Mr. de Launoi le rejette & declare nettement qu'il a été dreſſé par une Aſſemblée Schismatique. Il pretend que la Faculté de Theologie eſt allée plus loin que Sixte IV. qui, comme nous avons déja dit, ſe contenta d'impoſer ſilence aux deux partis. Dans la ſuite elle ſe porta à de plus grands excès; lorſqu'elle condamna le Jeſuite Maldonat, elle declara qu'elle tenoit comme de foi l'immaculée Conception de la Vierge. Mr. de Launoi remarque que dans cette Cenſure la Faculté s'arrogea une autorité qu'elle n'a point; car, ſelon Gerſon, un Evêque même ne peut declarer heretique une propoſition qui eſt douteuſe de droit & par elle-même; & parmi diverſes opinions douteuſes, Gerſon compte la Conception immaculée de la Vierge. Mr. de Launoi s'étend enſuite ſur la diſpute excitée à ce ſujet entre Maldonat & la Faculté de Theologie de Paris; il ne tient pas à lui qu'on ne regarde comme invalide le Decret fait contre ce Jeſuite, parce que René Benoit y fit oppoſition. L'Editeur a rapporté dans ſa Preface un beau paſſage de Mr. de Launoi contre ces Aſſemblées tumultueuſes de la Faculté de Theologie, où la paſſion & l'intrigue ont coûtume de dominer.

Une diſpute élevée dans l'Egliſe de Paris a donné naiſſance à l'Ecrit de Mr. de Launoi ſur l'Aſſomption de la Vierge. En l'année 1668. un Chanoine s'engagea à faire transcrire le Martyro-

loge qui n'étoit presque plus lisible. Comme depuis long-tems on lisoit le jour de l'Assomption de la Vierge, une longue Homilie, où l'Assomption corporelle est autorisée, ce Chanoine demanda au Chapitre, si en faisant transcrire le Martyrologe, il falloit y inserer cette Homilie, ou conserver ce qui se lisoit ce jour-là dans le Martyrologe d'Usuard. Le plus grand nombre de Chanoines opina pour s'en tenir au Martyrologe de ce Benedictin; mais les Srs. Lavocat Billiad & Gaudin Chanoines, s'étant opposez à cette deliberation, on vit bientôt éclorre divers ouvrages sur cette matiere. Claude Joly un des Chanoines, écrivit en faveur d'Usuard, qui, comme on sait, avouë d'un côté que le corps de la sainte Vierge ne se trouve point sur la terre, & de l'autre que l'Eglise ne doute point qu'elle n'ait subi l'arrêt de mort prononcé contre tous les enfans d'Adam. L'Eglise, ajoûte-t-il, a mieux aimé ignorer pieusement l'endroit où ce precieux dépôt est caché, que d'adopter des relations frivoles & apocryphes. Les Srs. Lavocat & Gaudin entreprirent de refuter les Ecrits de Mr. Joly & peu s'en faut qu'ils n'ayent donné l'Assomption corporelle de la Vierge pour un Article de foi. Mr. de Launoi étoit à Laon lorsque cette dispute commença à s'échauffer, & il y imprima en 1670. une courte Dissertation qui tend à fortifier le sentiment d'Usuard. De retour à Paris il la reimprima corrigée & augmentée. Mr. de Launoi s'attache à faire voir que l'antiquité a gardé un profond silence sur ce point, & que S. Jean Damascene sur l'autorité duquel s'appuyent

les

les defenſeurs de l'Aſſomption corporelle n'a fait que copier le livre du faux Meliton Evêque de Sardes dont le livre ſur le paſſage de la Vierge, fut condamné dans un Concile Romain ſous le Pape Damaſe. A l'égard du lieu où la Vierge a été enterrée, les uns veulent que ce ſoit à Jeruſalem, & d'autres à Epheſe, fondez ſur un texte obſcur d'un Concile Oecumenique tenu dans cette Ville. Mr. de Launoi eſt du ſentiment de ces derniers. Il convient cependant que le ſilence de Polycrate Evêque d'Epheſe, le rend fort incertain. En effet ce Prelat faiſant l'énumeration des Saints qui ont illuſtré ſon Egliſe, ne dit rien de la mort de la ſainte Vierge qu'il n'auroit pas manqué de citer, ſi elle étoit réellement morte en cette ville. Mr. de Launoi ne fait pas grand cas des Menées des Grecs & des Martyrologes des Latins, favorables à l'Aſſomption corporelle, perſuadé que les uns & les autres ont orné des faits très-ſimples. Ainſi il faut s'en tenir aux plus anciens monumens. Il dit une choſe plaiſante ſur S. Thomas & ſur Albert le Grand defenſeurs de l'Aſſomption corporelle. Ces deux Saints, dit-il, ne s'accordoient pas; ils chantoient d'une maniere dans le Chœur où on liſoit le Martyrologe d'Uſuard, & ils écrivoient d'une autre dans leur Cabinet; d'ailleurs ils s'étoient gâté l'eſprit par les fables de S. Jean Damaſcene.

Mr. de Launoi attaque chemin faiſant, les Srs. Lavocat & Gaudin; il tâche de leur enlever l'autorité de l'Egliſe Greque, & ſur tout d'André Evêque de Crete dont ces deux Doc-

teurs faiſoient leur bouclier. Ils avoient encore fait valoir une pretenduë Cenſure de la Faculté de Theologie de Paris de l'an 1497. contre Frere Morcel Jacobin; dans la premiere Edition de cet Ecrit, Mr. de Launoi s'étoit contenté de dire que cette Cenſure étoit indigne de la reputation de ces fameux Docteurs; mais après l'avoir murement examinée, il a ſoutenu dans la ſeconde Edition, que c'eſt une piece ſuppoſée, parce que Guaguin, Clichtovée, & l'Auteur de l'Homilie n'en diſent rien; ce qu'ils n'auroient pas fait ſi cette Cenſure étoit veritable, parce qu'ayant écrit en faveur de l'Aſſomption corporelle, ils n'auroient pas oublié une piece ſi victorieuſe. Les defenſeurs de ce ſentiment ſe ſont encore égarez, pour avoir mal interprêté les mots Grecs κοίμησις, & μετάστασις, & le mot Latin *Aſſumptio*. Mr. de Launoi prouve par des autorités indubitables, qu'ils ne ſignifient preciſement que *dormitio*, *tranſitus*, *receptio*. D'ailleurs quelques Auteurs anciens ſemblent avoir penché vers l'Aſſomption corporelle, il faut avoüer qu'ils ne ſe ſont ſervis que de raiſons de convenance, & jamais de celles qui appartiennent au dogme Eccleſiaſtique.

Au reſte Mr. de Launoi a été plus hardi que Mr. Joly; celui-ci en ſoutenant le ſentiment d'Uſuard proteſte qu'il n'attaque point la pieuſe créance des Fidelles; au lieu que notre Docteur l'attaque ouvertement. En un mot tout ſon Livre ſe reduit à faire voir que le Martyrologe d'Uſuard eſt d'une grande autorité, & qu'il n'a été en ce point que l'Echo de la Tradition.

Mr.

Mr. de Launoi peu content d'avoir escarmouché contre Mr. Lavocat Billiad, fit imprimer la même année un Catalogue des fautes qui se trouvent dans le Livre que ce pitoyable Critique publia sous le titre de *Vindiciæ Parthenicæ*. Il ne nous est pas possible d'entrer dans tous ces détails ; mais cet Ecrit merite d'être lû, parce que Mr. de Launoi y interprête plus heureusement divers textes qu'il avoit déjà citez dans son premier ouvrage sur cette matiere.

L'Editeur a joint à ces deux Ecrits, une Lettre imprimée à Sens en 1671. sous le nom de Bernard Charpentier : mais il croit que ce Bernard Charpentier n'est autre que le fameux Jaques Boileau, quoique le stile de cette Lettre soit plus pur & plus clair que celui des autres ouvrages de ce Docteur, qui selon la remarque de l'Editeur affectoit un stile barbare & presqu'inintelligible, pour échaper à la censure des gens peu clairvoians. Quoiqu'il en soit, cet Ecrit est très-curieux. L'Auteur commence par faire les portraits de Mrs. Joly, de Launoi, Gaudin & Lavocat. Autant qu'il estime les deux premiers Ecrivains, autant mepriſe-t-il les deux autres, dont il censure ensuite les Ecrits. Il en releve avec soin les propositions les plus absurdes, & se moque sur tout de la necessité de faire professer de foi l'Assomption corporelle. Il remarque judicieusement qu'on ne peut exiger des fideles que la créance des Articles necessaires à salut, & qu'il n'y a de necessaire à salut que ce qui est revelé. Nous renvoyons le Lecteur à l'ouvrage même.

En 1653. on disputoit vivement sur la frequente communion; Mr. de Launoi qui aimoit les guerres Litteraires, entra en lice. Il imprima cette même année un Ecrit sur cette matiere; mais il s'y est presque borné à expliquer la Doctrine de Gerson, que l'Editeur trouve avec raison un peu obscure, parce que cet illustre Théologien ne fait que marquer les grands avantages qu'on retire de la frequente communion, ce que tout le monde reconnoit. Le point de la difficulté, est de fixer les cas où elle peut être permise. Mr. de Launoi pretend que Gerson & les Theologiens de Paris ont les premiers renouvellé l'usage de la frequente confession & communion, que les Eglises particulieres ont secondé leur zele, & qu'ainsi l'Auteur d'un Idyle imprimé à la tête de l'*Imago primi seculi Societatis Jesu*, a injustement attribué à St. Ignace, le retablissement de la frequente communion.

La Dissertation touchant l'Esprit du Concile de Trente sur la Contrition & l'Attrition, est infiniment plus curieuse. En 1653. il s'éleva une contestation très-vive dans le Dioceſe de Chalons sur Marne. Les uns pretendoient que le Concile avoit decidé que la Contrition ou un acte de charité étoit necessaire, pour recevoir dignement le Sacrement de Penitence, & selon les autres il avoit decidé que l'Attrition ou un acte depourvû de charité suffisoit. Dès le tems de ce Concile, c'est-à-dire en 1546. ces deux opinions regnoient dans les Ecoles. Mr. de Launoi soutient que le Concile n'a point donné atteinte à cette liberté, & qu'il a seulement condamné

damné Luther qui soutenoit que l'Attrition ou la Contrition imparfaite rend l'homme hypocrite & plus criminel. Or cette opinion heretique n'a rien de commun avec l'opinion de la suffisance de l'Attrition avec le Sacrement de Penitence. Pour faire voir que le Concile ou plûtôt l'Assemblée de Trente a respecté la liberté des Ecôles, Mr. de Launoi examine ce qui se passa dans la sixieme Session, & ce qu'en dit André Vega qui y avoit assisté, & il en conclut aussi bien que de quelques autres faits, que l'Assemblée de Trente n'étoit bornée à censurer les dogmes heretiques. D'ailleurs Melchior Canus, Tapperus & Salmeron qui s'y étoient trouvées, traitent cette question sans faire mention du Concile; ce qui a été suivi par Suarez, Comitolus, Becan, & Sanchez Jesuites qui ont vecu vers le même-tems. Est-il possible qu'ils eussent traité problematiquement cette matiere, si le Concile avoit fait quelque décision? Mr. de Launoi remarque encore que Calvin en exposant le sentiment Catholique sur ce point, ne fait que decrire la Contrition parfaite, en quoi il est suivi par Bellarmin. Mr. de Launoi observe que Calvin se sert pour detruire ce sentiment, des mêmes raisons qu'employent les Attritionaires, contre ceux qui demandent un acte de charité. Il fait voir que Raymond de Pennafort Jacobin, a été un des plus grands defenseurs de la necessité de la Contrition, que sa Somme fut dediée à Clement VIII. & imprimée à Rome peu de tems après la canonisation de ce Religieux. Or auroit-on permis cette impression solemnelle, si Ray-

Raymond avoit avancé quelque chose de contraire aux decisions du Concile de Trente?

De la question de fait, Mr. de Launoi passe à la question de droit, & il soutient en s'appuyant sur l'autorité des Theologiens de divers tems, que si le Concile avoit voulu prononcer sur cette matiere, il auroit plûtôt jugé en faveur de la Contrition que pour l'Attrition. Après avoir prouvé que le Concile n'a porté aucune atteinte à ces deux opinions, il fait voir dans la seconde partie, qu'il a laissé aux Ecôles la liberté de soutenir l'une & l'autre, ce qu'il montre fort par ce qui s'est passé dans le Concile, soit par les temoignages des Theologiens qui y ont assisté, ou qui ont écrit depuis ce tems-là. Mais comme Mr. de Launoi panche vers la necessité de la Contrition, malgré la liberté qu'il reconnoît, il n'a pas manqué de rappeller divers points de discipline, favorables à ce sentiment.

Ce que nous venons de rapporter compose la partie Historique de cet ouvrage, sur laquelle Mr. de Launoi fait ensuite plusieurs observations Theologiques. Il ne nous est pas possible d'entrer dans tous ces détails. Il nous suffira de remarquer qu'il n'a rien oublié pour accrediter la necessité de la Contrition, que ce sentiment ne lui paroit pas avoir besoin de l'autorité du Concile, & que selon lui c'est s'éloigner du but que s'est proposé le Concile, en soutenant qu'il a prononcé en faveur de la Contrition. Il fronde en passant Thomas d'Aquin, qui a avancé qu'un penitent non contrit, n'est point obligé de se confesser de nouveau, & il pretend que le Docteur

teur Angelique s'éloigne de la Tradition.

Dans le tems que Mr. de Launoi fit imprimer son Livre, il y avoit près d'un demi siecle que le plus grand nombre de Theologiens s'étoit declaré en faveur de l'Attrition. Notre Docteur recherche la cause de cette preference. Il l'attribuë à la fausse interpretation de quelques textes de l'Assemblée de Trente, au faux zèle de quelques Theologiens contre les Novateurs qui avoient ou aneanti, ou énervé la puissance des Clefs, à la negligence de l'étude de l'Ecriture & de la Tradition, & enfin au ridicule attachement aux opinions de certains Theologiens qu'on regarde comme des Oracles. Les Attritionaires n'osoient presque se montrer pendant quelque tems; mais depuis quelques années, ils prennent le dessus. Comment pourroient-ils ne pas faire bonne contenance, puisque des Evêques condamnent comme une erreur capitale, le precepte de l'amour de Dieu?

Le Traité de l'Esprit du Concile ou plûtôt de l'Assemblée de Trente touchant la Satisfaction imposée dans le Sacrement, parut en 1644. Il roule uniquement sur une question de fait, savoir si le Concile a rétabli l'ancien usage d'accomplir les peines satisfactoires, avant que de recevoir l'absolution ou du moins si en divers endroits des Actes, on voit qu'il ait ouvert la voye au rétablissement de cette ancienne discipline. Mr. de Launoi examine les textes qui peuvent avoir rapport à ce point, & il en resulte évidemment que le Concile n'a point pretendu renouveller l'ancienne discipline. Les passages

ges de divers Ecrivains qui ont fleuri, avant ou après la publication de la ſixieme & quatorzieme Seſſion où le Concile s'eſt expliqué, ſont décififs; & ce qui ne laiſſe aucune difficulté, c'eſt que des Theologiens qui avoient aſſiſté au Concile, ont eux-mêmes depoſé en faveur de la moderne diſcipline: comment peut-il venir à l'eſprit de quelqu'un qu'ils ayent ignoré ce qui y avoit été reſolu? C'eſt pourtant ce qu'il faudroit admettre, ſi le Concile avoit rétabli les anciennes regles de la Penitence.

Mr. de Launoi après avoir rapporté divers paſſages depuis 1547. juſqu'en 1617. en faveur de la moderne diſcipline, refute avec beaucoup de force les raiſons qu'un Anonyme, peut-être l'Abbé de Saint Cyran, a employées pour prouver que le Concile de Trente a decidé, qu'il falloit avoir accompli la ſatisfaction impoſée par le Prêtre, avant que de pouvoir recevoir l'abſolution. Il examine enſuite les raiſonnemens de l'Illuſtre Mr. Arnauld, qui dans ſon Livre *de la Frequente Communion*, a ſoutenu que le Concile a ouvert ſept voyes au rétabliſſement de ce point de l'ancienne diſcipline, & il n'oublie rien pour les fermer. Il prétend que Mr. Arnauld n'a embraſſé ce ſentiment, que pour empêcher la frequente communion, conformément au but qu'il s'eſt propoſé dans ſon Livre. Mais l'Editeur n'approuve point cette conjecture. *An vero*, dit-il pag. 13. de la Preface, *utraque opinio propugnaretur, quo frequens Euchariſtiæ uſus impediretur, ſecundum audaciorem forſan Launoii ſuſpicionem non ego ſtatuere auſim.* Mais ce qui tranche

che entierement la difficulté, c'eſt qu'un Theologien Proteſtant a fait un crime au Concile, de n'avoir pas fait refleurir l'ancien uſage d'accomplir les peines ſatisfactoires avant que de recevoir l'abſolution. Eût-il fait ce reproche ſi le Concile avoit prononcé la deciſion que lui attribuent les Rigoriſtes?

Il n'y a pas moins de candeur dans la maniere dont Mr. de Launoi s'explique ſur la queſtion de droit. Il convient que l'ancienne diſcipline tire ſa ſource des Apôtres ou des hommes Apoſtoliques, & que la moderne ne doit ſa naiſſance qu'au relâchement des mœurs. Je ne me ſouviens pas, *dit-il pag.* 242, d'avoir lû aucun Concile où les Prêtres de l'Egliſe ayent decidé qu'il falloit changer l'ancien ordre de la Penitence. Ce changement s'eſt fait peu à peu, & a été enſuite approuvé par l'Egliſe. En reconnoiſſant les avantages de l'ancienne diſcipline, il pretend qu'il n'appartient point à des particuliers de l'introduire, & que cette introduction ne ſeroit pas fort aiſée. Il faudroit pour cela un Concile Oecumenique ou pluſieurs Conciles Provinciaux équivalens à un Concile General.

L'Erudition de Mr. de Launoi brille encore davantage dans le Traité ſuivant, où il explique la Tradition de l'Egliſe touchant le célèbre Canon du Concile de Latran tenu en 1215, dans lequel la Confeſſion & la Communion fut pour la premiere fois generalement commandée à tous les Chrétiens. Le Concile ordonne que tout fidele de l'un & de l'autre ſexe, après être parvenu à l'âge de raiſon ſe confeſſe à ſon propre Prêtre, *pro-*

proprio Sacerdoti, & qu'il communie du moins à Pâques. Jamais Canon n'a été plus diverſement interprété, & n'a donné occaſion à tant de diſputes. Mr. de Launoi rend d'abord un compte Hiſtorique de ce qui s'eſt paſſé depuis l'an 1215. juſqu'en 1660. tems auquel il publia ſon ouvrage. Il fixe certaines époques, & tranſcrit tout au long les pieces concernant ces diſputes, comme ſont les Bulles, les Privileges des Papes, les Decrets des Univerſitez, les paſſages des Theologiens; & après avoir copié les monumens qu'on trouve durant le cours d'un certain nombre d'années, il en fait une eſpece d'abregé & les accompagne d'obſervations critiques. L'Editeur auroit voulu que Mr. de Launoi eût fondu ces divers materiaux, & qu'il en eût fait une Hiſtoire ſuivie, en renvoyant à la fin de l'ouvrage, les pieces juſtificatives. Mr. de Launoi eſt perſuadé que le propre Prêtre deſigné par le Canon du Concile de Latran, n'eſt autre que le Curé; & il combat avec force les Theologiens qui ont transporté ce titre au Pape ou à l'Evêque Dioceſain. Les Reguliers ſe ſont ſur tout montrez zelez à donner ce titre au Pape, parce qu'avec le pouvoir qu'ils en obtenoient ſans peine, ils alloient prêcher & confeſſer dans tout le monde au mépris de l'autorité des Evêques & des Curez. Les Jacobins furent les premiers qui en 1227. munis d'un Privilege de Gregoire IX. entreprirent de renverſer l'Ordre Hierarchique. On les vit paſſer en Angleterre, & s'emparer des conſciences des perſonnes Illuſtres & ſur tout des Femmes. Mathieu Paris fait une peinture af-

freuſe

freuſe de la maniere dont ces Moines ſe comporterent, mais les déſordres que les Religieux mendians exciterent dans le même pays en 1370. furent infiniment plus grands. Richard Archevêque d'Armach prit la défenſe du Clergé & Roger Chonnoé Cordelier fit l'Apologie des Mendians. Ricard vint à Avignon & ſoutint ſa cauſe en preſence d'Innocent VI. & des Cardinaux; mais malgré ſes bonnes raiſons, il n'intervint aucun jugement, parce que les Mendians donnerent plus d'argent que lui.

Les Mendians n'exciterent pas de moindres troubles en France. En 1456. l'Univerſité de Paris les chaſſa de ſon corps, parce qu'ils vouloient faire uſage d'une Bulle de Nicolas V. & ce ne fut qu'après la promeſſe de ne point s'en ſervir qu'ils furent retablis, à la recommandation du Connétable & de pluſieurs autres perſonnes illuſtres du Royaume. Il ne nous eſt pas poſſible de raconter tout ce qui s'eſt paſſé à ce ſujet pendant plus de cinq ſiécles. Nous ne nous ſommes permis quelques details, que pour piquer la curioſité des Lecteurs. Au reſte Mr. de Launoi eſt perſuadé que les Curés ne peuvent être troublés ſans de juſtes raiſons dans la poſſeſſion du droit de confeſſer & de communier leurs Paroiſſiens, droit cependant qu'il ſemble croire n'avoir été accordé que par le Concile de Latran. Comme ce même Concile défend à toute ſorte de perſonnes de ſe confeſſer à un autre Prêtre, ſans la permiſſion du propre Curé, il s'enſuit évidemment qu'un Prêtre approuvé par un Evêque ne peut validement confeſſer ſans la permiſ-

sion du Curé. *Cum aliter Sacerdos alienus non possit absolvere vel ligare*, dit le Concile. Cependant au mépris du Decret d'un Concile General, on voit tous les jours des Evêques envoyer des Prêtres & des Reguliers pour confesser dans des Paroisses sans consulter les Curez, & ils n'inserent plus dans les Lettres qu'ils expedient cette clause, *de Consensu tamen Parochi*, clause appuyée de l'autorité d'un Concile Oecumenique.

Mr. de Launoi soutient que le Pape & les Evêques ne peuvent point donner atteinte à ce droit des Curez, & qu'ils ne sont chargez que de l'execution du Canon de Latran: Mais, dira-t-on, il s'ensuit de là que les Curez ont plus d'autorité que le Pape & les Evêques. Ce n'est qu'un paralogisme, dit notre Docteur, parce que dans le cas present, on considere un Curé comme exerçant un droit accordé par un Concile general qui est superieur au Pape & à l'Evêque. Ce qui nous a paru bien remarquable, c'est que Mr. de Launoi si favorable à l'autorité des Curez, n'insinue en aucun endroit qu'ils sont d'institution divine.

Les observations qu'il fait tant sur les faits Historiques, que sur les textes des Theologiens sont très-curieuses. Il separe avec soin le vrai du faux. Aux énormes privileges des Reguliers, il oppose la Jurisprudence Ultramontaine, qui pour les rendre valides exige, que le Pape déroge expressément aux Canons, lorsque ce qui fait l'objet des privileges a été déjà arrêté dans un Concile; or dans tous les privileges sur la matiere presente, il n'y a aucune derogation au célè-

bre

bre Canon du Concile de Latran. Mais ce raisonnement n'eſt qu'hypothetique, car il s'en faut bien que Mr. de Launoi croye que le Pape puiſſe déroger aux Canons; il l'accable d'une nuée de temoins qui tous le declarent ſoumis. Voilà une petite esquiſſe d'un ouvrage trop rempli de details pour comporter un extrait plus étendu.

Nous en diſons autant du Traité ſur le Sacrement de l'Extrême-onction; Mr. de Launoi entre dans une infinité de queſtions & de particularitez. Il parle de l'uſage de ce Sacrement, de ſon inſtituteur, de la matiere, de la forme, du Miniſtre; il rapporte les rits de la plûpart des Egliſes particulieres ſur les onctions, ſur la recitation des prieres, ſur l'adminiſtration du Viatique, ſoit avant ou après la reception de l'Extrême-onction. Il n'a pas même oublié de marquer les divers genres de Penitence qu'exerçoient les Chrétiens mourans, dont quelques uns ſe revêtoient d'un cilice, & les autres ſe faiſoient mettre ſur la cendre. C'eſt dans ce Traité que Mr. de Launoi a fait un grand uſage de ſon beau Recueil de Rituels & de Synodes tant imprimez que manuſcrits, qu'il a legüez aux Minimes de la Place Royale à Paris. Il a accompagné tous ces faits, d'une infinité d'obſervations également curieuſes & inſtructives. Il fronde en chemin faiſant les Scholaſtiques, qui n'ayant aucune teinture de l'antiquité, ont raiſonné pitoyablement ſur ce qu'on appelle forme & matiere de Sacrement.

Un des ouvrages les plus eſtimez de Mr. de

noi eſt ſon Traité de la puiſſance des Rois ſur le Mariage publié en 1674. Il eſt diviſé en deux parties; dans la premiere qui roule ſur la queſtion de droit, il prouve par l'autorité des Peres & de quelques Conciles & ſur tout des Theologiens de divers ordres & de differentes Univerſités, qu'un Prince ſeculier peut établir des empêchemens dirimans du mariage. Il pretend même que le Concile de Trente a reconnu ce pouvoir, bien qu'il l'ait attribué à l'Egliſe qui eſt l'Aſſemblée des fidelles; parce que les Princes étant membres de l'Egliſe, il eſt très-certain, que le Concile les a compris dans ce mot *Egliſe*. Mais quoique cette explication ſoit très-ſolide, il eſt plus naturel de croire que les Peres de Trente ont attribué ce pouvoir aux perſonnes Eccleſiaſtiques, à l'excluſion des Laïques. Une remarque qu'il faut encore faire, c'eſt que Mr. de Launoi cite pour lui les paſſages de quelques Theologiens qui ont differtement ôté aux Princes le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans du mariage, mais en cela il n'y a aucune ſupercherie de la part de ce Docteur, il en a uſé à peu près comme un Avocat célèbre, qui tire avantage des avœus de ſa partie adverſe. Il ſuffit pour la juſtification de Mr. de Launoi que les paſſages qu'il cite ſervent à prouver ce qu'il avance.

Mais, dira-t-on, il eſt vrai qu'à la naiſſance de l'Egliſe les Princes ſeculiers ont fait des loix ſur cette matiere, mais dans la ſuite l'Egliſe les a depouillé de ce pouvoir & ſe l'eſt reſervé. Mr. de Launoi refute avec ſoin cette objection, & fait voir dans cette partie de ſon ouvrage une

vaſte

vaſte connoiſſance du Droit Civil & Canonique. Il s'attache enſuite à prouver que les Loix les plus importantes ſur le mariage ont été établies par les Empereurs & par les Princes, & que l'Egliſe a été fidele à les obſerver. Une queſtion bien délicate, eſt celle qu'il traite avant que de venir à la queſtion du fait, ſavoir qu'il n'eſt pas de l'intérêt du Sacerdoce de priver les Rois du droit d'établir des empêchemens dirimans du mariage, & qu'il n'eſt pas poſſible de les en dépouiller pour toujours. Mr. de Launoi ſemble par-là reconnoître la puiſſance de l'Egliſe ſur le temporel des Rois, mais pour le juſtifier, il ſuffit d'obſerver qu'il ſe transforme en Theologien ultramontain, & qu'il ſe ſert de ſes faux principes, pour faire tirer à ſes Lecteurs la conſequence, que l'Egliſe ne peut ni ne doit uſurper ce droit. Il tourne contre ſes adverſaires leurs propres armes. Ce qui appartient plus intimement à Mr. de Launoi eſt la diſcuſſion exacte des differentes opinions qu'il rapporte, & dont il démêle ce qu'il y a de vrai & de faux. On ſent une main habile & exercée dans les regles de la bonne Dialectique.

Après avoir ainſi prouvé que les Princes ont le pouvoir d'établir les empêchemens dirimans du mariage, ce qui eſt la queſtion de droit, il vient à la queſtion de fait & prouve par des exemples decififs, que les Princes ont réellement exercé ce pouvoir. Mr. de Launoi a recueilli avec ſoin tout ce qu'ont fait à ce ſujet les Rois de France, de la premiere, de la ſeconde & de la troiſiéme Race. Il n'a pas oublié ce qui ſe

passa sous Louïs XIII. au sujet du mariage de Gaston, d'Orleans avec la Princesse Marguerite de Lorraine. Parmi les faits qu'il cite, il y en a plusieurs tirez de Manuscrits des Auteurs, & les observations dont il les accompagne sont victorieuses pour la cause qu'il soutient. Mr. de Launoi fait encore voir que les Papes eux-mêmes ont reconnu & autorisé le pouvoir des Rois de France sur le mariage. Il trouve la même autorité dans les Empereurs d'Orient & d'Allemagne, dans les Rois Goths, d'Espagne, de Lombardie, dans les Rois de Sicile, d'Angleterre, d'Ecosse, de Pologne, d'Hongrie, & de Navarre, dans les Ducs de Lorraine, de Savoye & de Florence. Les Papes mêmes ont exercé ce pouvoir comme Seigneurs temporels. Voilà un très-court détail de cet important ouvrage, où Mr. de Launoi donne de grandes preuves de son attachement aux droits de la Couronne.

Trois ans après, c'est-à-dire en 1677. Dominique Galesio Evêque de Ruvo en Italie, ci-devant Consulteur du Saint Office, & Professeur du Droit Canonique dans le College de la Sapience, attaqua le Traité de Mr. de Launoi sur le Mariage, & prétendit que l'Eglise seule avoit le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans. En qualité d'ancien Consulteur, il donne à son opinion le titre de Catholique, & décharge sur celle de Mr. de Launoi, les qualifications les plus odieuses. Cet Ecrivain Italien pose comme un axiome incontestable que le Pape est le maître des Empires, qu'il peut en priver les Rois;

on

on sent assez les énormes conséquences qu'il peut tirer d'un principe si faux & si extravagant. Pour décréditer le fatras Canonique & Théologique du Docteur Italien il suffisoit presque à Mr. de Launoi de soudoyer cette chimère ultramontaine. Mais notre Docteur trouva tant de différens moyens d'attaquer son adversaire, qu'il succomba facilement à la tentation de publier une longue liste d'impostures & d'erreurs. Pour ce qui regarde le fond de la matiere, il faut avouer que Mr. de Launoi n'a fait qu'aiguiser les armes dont il s'étoit déja servi, mais dans quelques endroits il les manie avec plus d'adresse & de vigueur.

Le Traité de Mr. de Launoi avoit déja excité des querelles en France. Jacques Leullier, Licentié en Théologie, & aujourd'hui Doyen de la Faculté de Théologie de Paris, & ancien Curé de St. Louis en l'Isle, s'éleva contre notre Docteur dans son Acte de *Vesperies* soutenu dans les Ecoles du College de Sorbonne le 8. Juin 1676. Il assure qu'on ne peut avancer sans heresie que l'Eglise n'a point le pouvoir d'établir des empêchemens dirimans du mariage, depuis la définition du Concile de Trente. Il ajoute qu'aucun homme pourvû qu'il soit sensé, n'entendra jamais par le mot d'*Eglise* dont se sert le Concile, les Princes seculiers. Cette These fit beaucoup de bruit. Mr. de Launoi composa, à cette occasion, quelques petits Ecrits, pour mettre son sentiment dans son veritable jour. Ils avoient demeuré manuscrits jusqu'à présent; mais l'Editeur les ayant heureusement recouvrés les a inserez dans sa Col-

lection. Le premier qui a été tiré de la Bibliotheque de Mr. Louis d'Aquin Evêque de Fréjus & enſuite de Secez, eſt intitulé *De la Puiſſance des Empêchemens du Mariage*. Mr. de Launoi rapporte les deux Canons que le Concile de Trente a fait ſur cette matiere, & obſerve enſuite que le but de cette célebre Aſſemblée a été de condamner Luther qui ne voulant point reconnoître d'autres empêchemens de mariage que ceux qui ſont exprimez dans le Levitique, prétendoit qu'on devoit abolir des autres empêchemens de conſanguinité & d'affinité, qui avoient été établis dans la Religion Chrétienne, prétention qui n'a rien de commun avec la diſpute Theologique touchant la puiſſance des empêchemens de mariage. Une autre reflexion c'eſt que le Concile anathematiſe ceux qui avancent que l'Egliſe n'a pû établir des empêchemens dirimans, ou qu'elle s'eſt trompée en les établiſſant. Or dit Mr. de Launoi, il s'agit dans ce Canon, non du tems preſent, mais du tems paſſé auquel les Empêchemens annullans de mariage ont été établis. Par conſequent comme, ſelon les Hiſtoriens, Theodoſe le Grand & Juſtinien ont établi les empêchemens annullans le mariage, ajoutez à ceux du Levitique, il s'enſuit que le Concile a entendu par ce mot *Egliſe* non une Aſſemblée de perſonnes Eccleſiaſtiques, le Pape ſeul & les Evêques, mais l'Aſſemblée des fidelles, & qu'il a attribué au tout, ce qui n'appartient qu'à une partie, c'eſt à dire aux Princes ſeculiers. Mr. de Launoi fait voir que les Papes, les Conciles, & les Peres de l'Egliſe ont

recon-

cation dont il prétend que le Pape ne peut être frapé, ce qui tend à établir sa supériorité sur le Concile. Il vient ensuite aux propositions concernant le pouvoir d'établir les empêchemens annullans le mariage; & là il met d'abord dans un nouveau jour & fortifie de nouvelles preuves ce qu'il avoit observé dans la premiere Piece touchant les actions d'une partie de l'Eglise, attribuées à tout le Corps; & afin qu'on ne puisse point attaquer l'interprétation qu'il a donnée au mot d'*Eglise* qui se trouve dans le Canon sur la matiere controversée, il cite quelques passages du Concile de Trente, où il est pris pour l'Assemblée des fidelles. Il reproche ensuite à Mr. Leullier d'avoir entendu par le mot d'Eglise, l'Ordre sacerdotal ou une Assemblée de Prelats, à dessein d'établir la puissance souveraine directe ou indirecte du Pape & des Evêques, sur le temporel des Rois. Parce que les empêchemens qui annullent le mariage étant des loix purement civiles *ex objecto & fine*, ne peuvent être établies que par une puissance de même nature, c'est-à-dire, Civile & Souveraine. D'ailleurs les Theologiens qui ont accordé à l'Eglise ou au Pape le pouvoir de faire ces loix, se sont appuyez sur la puissance indirecte qu'ils leur attribuent sur le temporel des Rois. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Mr. Leullier étend ce pouvoir jusqu'aux Evêques. Nous passons quelques autres raisons dont se sert Mr. de Launoi pour faire voir que le Concile n'a pû avoir l'imagination que lui prête son adversaire.

Mr. de Launoi s'attache ensuite à montrer

que

que l'Ecriture & la Tradition n'offrent rien qui puisse assurer à l'Eglise ou au Pape le pouvoir d'établir ces Loix civiles; il cite ensuite divers temoignages des Conciles & des Peres qui reconnoissent que ce pouvoir appartient originairement aux Princes.

Le Sieur Leullier peu content d'avoir dépouillé les Souverains d'un droit attaché à leur dignité, a poussé l'extravagance jusqu'à soutenir, que les Princes l'avoient ôté à l'Eglise, opinion bien étrange, puisque les Theologiens les plus favorables à la Jurisdiction Ecclesiastique, ont avoué ingenument que l'Eglise pour de sages considerations, avoit jugé à propos d'ôter aux Princes le pouvoir d'établir les empêchemens qui annullent les mariages, ce qui est également faux, puisque les Princes n'ont point cessé de l'exercer, & que l'Eglise s'est conformée à leurs loix. Mr. de Launoi relève avec beaucoup de force la temerité du Sr. Leullier & peu s'en faut qu'il ne le fasse passer pour un Criminel de Leze majesté. Il lui enleve l'autorité de St. Thomas, & lui objecte les témoignages de MM. de Gamache, Herinequin, Hubert Evêque de Vabres, célèbres Theologiens, qui reconnoissent ce pouvoir dans les Princes seculiers. En chemin faisant il réfute le Sr. Leullier qui avoit avancé qu'il y a de la temerité à accuser de Simonie les Annates. Ce reproche regarde notre Docteur qui comme on l'a vû a soutenu avec beaucoup de force que les Annates sont infectées de Simonie. Il fait ensuite une espece de recapitulation de toutes les demarches irregulieres du Sr. Leullier, qui depuis

puis ce temps-là n'a point donné lieu qu'il s'y soit élevé de fâcheuses opinions particulières. C'est ce même Jacques Leschassier qui est cité par nos Auteurs dans la Faculté de Théologie, où dans le Parlement, a été obligé de rétracter les excès de sa fureur.

Depuis jour à autre [illegible] Charles Gobinet, que [illegible] avait annoncé que Jésus-Christ avait accordé à l'Eglise le pouvoir d'établir les empêchements qui annullent les mariages. Mr. de Launoi n'a pas cru devoir dissimuler cette petite attaque, & relever en passant ce Paradoxe & plusieurs autres Sophismes.

La troisiéme Piece qui se trouve parmi les Opuscules de l'Abbaye de S. Germain des Prez, a pour titre : *Défense de la sentence de Mr. de Launoi contre les Empêchements du Mariage*. Le but principal de l'Auteur est de prouver que les Empêchements annullans le mariage sont des Loix purement civiles, & que pour les établir il faut avoir une puissance souveraine & civile. Pour ne laisser aucun doute là-dessus, il développe le Sentiment de S. Bonaventure dans son Commentaire sur le Maître des Sentences. Ce Docteur dit nettement que les Empêchements qui peuvent annuller les degrez de Consanguinité dans le mariage, & dans les personnes qui doivent contracter le mariage, & dès l'heure que S. Pierre & ses Successeurs en l'Eglise ont aussi le droit de retirer ces mêmes degrez pour la même fin. La raison qu'il en donne est, que Jésus-Christ a donné à S. Pierre & à ses Successeurs pouvoir seulement

célé-

célebre Parlement de Paris. Nous passons le reste de cet Ecrit où l'on fait voir que l'Eglise a executé les Loix Imperiales sur le Mariage.

A la fin de cette Piece on trouve une petite Dissertation *de la Discipline de l'Eglise sur la Separation du Mari d'avec la Femme, pour cause d'adultere suivant ce qui est écrit dans St. Matthieu Chap. XIX &c.* Mr. de Launoi cite d'abord un texte du Concile d'Arles, tenu en 314. qui conseille aux jeunes gens de ne point se remarier du vivant de leurs Femmes qu'ils ont surpris en adultere. Le Concile marque qu'il étoit autrefois defendu de passer dans ce cas à un second mariage. De tout cela Mr. de Launoi conclud que les Peres d'Arles laissent la liberté de quitter les femmes adulteres pour se marier à d'autres, & qu'ils ont changé la Discipline de Cocadrie.

Mais on abusa bien-tôt de cette liberté, & de simples soupçons d'adultere suffisoient pour renvoyer les femmes & en prendre d'autres; aussi le Concile d'Agde tenu en 506. voulant remedier à cet abus, ordonne que ceux qui voudront quitter leurs femmes & en prendre d'autres, les convaincront d'adultere devant les Evêques. Il leur defend sous peine d'excommunication d'en user autrement.

Gregoire II. consulté par Boniface Evêque de Mayence sur la maniere dont devoit en user un mari dont la femme étoit devenue impuissante par maladie depuis son mariage. Le Pape decide qu'il seroit à souhaiter qu'il gardât la continence, mais que s'il ne le peut pas, il vaut mieux qu'il se marie, à condition qu'il aura

toûjours ſoin d'elle, puiſqu'elle n'eſt point coupable d'adultere; ce qu'il y a de remarquable c'eſt que ce Pape ſe donne en cette occaſion pour l'Oracle de l'Egliſe Romaine; d'où Mr. de Launoi conclud que c'étoit l'uſage de cette Egliſe de diſſoudre le mariage pour cauſe d'adultere, & de laiſſer la liberté à un Mari de prendre une autre femme. On trouve enſuite dans Marculphe une Formule intitulée *Libellus repudii &c.* qui ne laiſſe aucun doute ſur cette Diſcipline; on lit une ſemblable Formule dans un Recueil d'anciennes Formules *ſecundùm legem Romanam.* Mr. de Launoi obſerve 1. que la diſcorde pour laquelle il eſt permis ſuivant ces deux pieces, au mari & à la femme de ſe ſeparer & de paſſer à un autre mariage, venoit originairement de l'adultere; 2. que les Formules ont été obſervées par des Chrétiens; 3. qu'elles n'ont été reprouvées par aucun ancien Concile General ou National. La même Diſcipline fut autoriſée par un Concile Romain tenu en 824. ſous Eugene II; & un autre Concile tenu à Rome en 847. ſous Leon IV. repeta & confirma toutes les déciſions du Concile qu'avoit aſſemblé Eugene II.

On voit par ce qui ſe paſſa au Concile de Florence tenu en 1438. & 1439. que l'Egliſe d'Orient ſuivoit la même Diſcipline, & que les Grecs l'obſervoient encore au tems du Concile de Trente, puiſque les Ambaſſadeurs de Veniſe firent de grandes inſtances pour qu'on ne donnât aucune atteinte à l'ancienne liberté des Chrétiens de l'Iſle de Chypre qui quittoient leurs fem-

femmes pour cauſe d'adultere & ſe marioient à d'autres. Mais le Concile n'eut point d'égard à ces repreſentations. Mr. de Launoi ſe moque des Theologiens qui diſoient que la ſéparation pouvoit ſe faire *quoad thorum, non quoad vinculum*, & pretend que cette diſtinction n'a aucun fondement dans l'Ecriture Sainte.

Il ne faut pas oublier un fait bien remarquable arrivé du tems du Concile de Trente. Ambroiſe Catharin Jacobin qui avoit publié un Livre contre les erreurs du Cardinal Cajetan, fut blâmé de n'avoir pas cenſuré l'opinion de ce Cardinal qui permet à un mari de quitter ſa femme pour cauſe d'adultere & d'en prendre une autre. Mais Catharin compoſa alors un Livre pour juſtifier le ſentiment de Cajetan.

Il faut avouer cependant que l'Egliſe d'Afrique s'éloigna de la Diſcipline introduite par le Concile d'Arles; car un ſiécle après, le ſecond Concile de Milevé defendit au mari & à la femme de ſe remarier en cas de ſéparation. Il eſt vrai que le Concile ne s'expliqua pas ſur l'exception qui eſt dans l'Evangile; mais les Latins des derniers ſiécles ont entendu le Canon, de la cauſe d'adultere, & ont fortifié leur interpretation de l'autorité de St. Auguſtin qui a pourtant laiſſé la queſtion indeciſe. Cette Diſcipline des Africains a paſſé il y a quelques ſiécles dans les Ecôles de Theologie & du Droit Canon, où l'on ne connoiſſoit plus l'ancienne Diſcipline. Mr. de Launoi rapporte enſuite le Canon 7. de la Seſſion 24. du Concile de Trente qui frape d'anathême ceux qui diſent que l'Egliſe ſe trompe

trompe en enseignant suivant la Doctrine Evangelique & Apostolique, que le mariage ne peut être dissous en cas d'adultere, *quoad vinculum*; notre Docteur ajoute ces paroles remarquables; „ Si ce Canon passe pour un dogme de la foi, „ il ne sera pas aisé de l'accorder avec la même „ Tradition de l'Eglise Grecque & Latine, ni „ Dogme de Foi s'entend de la maniere que „ Vincent de Lerins l'a défini il y a douze cens „ ans ". On voit par là que la foudre du Concile de Trente n'épouvantoit guéres Mr. de Launoi.

L'Editeur a joint à toutes ces Piéces un *Recueil Chronologique de diverses Ordonnances & autres Actes, Piéces & Extraits concernant les Mariages clandestins*, qui avoit paru à Paris en 1660. Il trouva heureusement un Exemplaire de ce Livre qui avoit appartenu à François Pinsson, célébre Avocat du Parlement de Paris, & dans cet exemplaire l'Avocat avoit marqué que l'illustre Mr. Nublé son Confrere, & Mr. de Launoi avoient travaillé ensemble à ce Recueil, qui renferme un précis des Ordonnances des Rois de France depuis Henri II. jusqu'à Louis XIV. inclusivement. Les Compilateurs n'ont pas negligé les divers Arrêts du Parlement sur cette matiere, & ce qui s'est passé dans les Etats du Royaume. Ils ont encore rapporté une Lettre du célebre Pasquier, un fragment de l'Histoire de Mr. de Thou, & l'Avis du Clergé de France donné en 1635 sur les mariages des Princes du sang faits sans le consentement du Roi & contre la défense. Ils ont accompagné cet Avis de réflexions curieuses qu'on trouve à la page 1043.

Il paroît que Mr. Nublé ſe chargea de l'impreſſion de ce Recueil; car Mr. de Launoi dont le grand ouvrage ſur le Mariage eſt annoncé, n'auroit jamais dit ce qu'on lit pag. 1044; „ Mais „ lorsqu'un des plus ſavans, des plus ſolides & „ des plus veritablement pieux Docteurs de la „ Faculté de Théologie de Paris de notre ſiécle, „ (*Mr. de Launoi*) aura donné au public le Traité par lequel il a pleinement demontré cette „ verité (*le pouvoir des Princes ſur les empêchemens „ du Mariage*) il n'y aura plus que les opiniâtres „ qui puiſſent refuſer de s'y rendre ".

A la ſuite de toutes ces Piéces les deux célébres Compilateurs ont imprimé la Harangue Latine ſur les Mariages clandeſtins que le ſavant Gentien Hervet d'Orleans avoit reſolu de prononcer au Concile de Trente. Elle avoit déja été imprimée à Paris en 1555. A la fin de cette piéce on trouve le Chapitre I. de la Seſſ. 24. du Concile de Trente ſur la même matiere, des extraits de ce qu'ont dit quelques Hiſtoriens à ce ſujet, & des remarques ſur la fauſſe Lettre du Pape Evariſte qu'Hervet avoit citée comme authentiques.

L'Editeur a renvoyé à la fin du premier volume un Ecrit attribué à Mr. de Launoi, & qui a pour titre: *Véritable Tradition de l'Egliſe ſur la Predeſtination & la Grâce*. Il a paru en 1702. ſous le nom de notre Docteur. Mais l'Editeur ſans decider encore le fait qu'il ſe propoſe d'éclaircir dans ſon Traité intitulé *Launoiana*, dit dans une note que les uns attribuent ce petit ouvrage à Mr. de Launoi & les autres à Louïs Marais

rais Docteur de Paris, & qui avoit été Disciple de notre Docteur. Enfin quelques-uns soutiennent que c'est une production Jesuitique. Quoiqu'il en soit de cette attribution, le but de l'Auteur est de prouver qu'avant St. Augustin on n'avoit point crû la Predestination gratuite & la Grace efficace par elle-même, que ce Docteur s'est éloigné de la Tradition sur ces deux points, & que les Papes n'ont jamais approuvé la Doctrine Augustinienne. Il prétend que les Semipelagiens & les Prêtres de Marseille soutenoient la veritable Doctrine de l'Eglise. Il met au rang des Sectateurs de St. Augustin le Moine Gotteschalque, Luther, Zuingle, Calvin, Leonard Jacobin, Michel de Louvain, & Jansenius. Mais cette Dissertation est remplie de tant de bevuës Historiques & de Paralogismes que bien que Mr. de Launoi pensât de la même maniere sur le fond de la dispute, il n'y a pas lieu de la lui attribuer. L'Editeur a inseré quelques notes tirées de la Refutation qu'a faite de cet Ecrit le savant Pere Serry Dominicain; il paroît avoir mepriſé celle du P. Daniel Jesuite.

Dès que cet ouvrage parut il fut censuré en France par quelques Evêques; l'Editeur a inseré la Traduction Latine que l'illustre P. Serry avoit faite de l'Ordonnance de Mr. le Tellier Archevêque de Reims, & il l'a faite preceder du Decret que Clement XI. donna contre cet ouvrage le 28. de Janvier 1704. Enfin il a inseré une Lettre que le P. Serry a feint avoir été écrite des Champs Elysées par Mr. de Launoi au General des Jesuites. La fiction en est très-ingenieuse;

ſe. Mr. de Launoi y fait l'Apologie de ſa fauſſe Tradition, en rapportant divers paſſages de quelques Theologiens Jeſuites, qui, pour me ſervir des termes des Auteurs de l'Hiſtoire Romaine, *ont mis au rabais* la Doctrine & le merite de St. Auguſtin. Le Fantome de Mr. de Launoi exhorte le General de la Societé à defendre ſa Tradition ſur la Predeſtination & la Grace, comme étant la Cauſe Jeſuitique, & ſur tout du grand Molina. Il excuſe le P. Daniel ſur la Defenſe de St. Auguſtin, parcequ'il ne defend ce Pere de l'Egliſe que pour en faire un bon Moliniſte. Enfin le Fantome ajoûte qu'il avoit deſſein d'appeller à l'Empereur de la Chine, du Decret rendu par Clement XI. contre ſa veritable Tradition. Puiſque, dit-il, cet Empereur s'eſt chargé à votre ſollicitation de juger en dernier reſſort du different ſur les ceremonies Chinoiſes; pourquoi ne pourroit-il pas en vertu du même pouvoir, caſſer & reformer le Decret Papal? Mais je ne veux rien entreprendre ſans votre agrément. Si vous approuvez ce projet, je vous enverrai mon Acte d'Appel, & j'écrirai au P. Grimaldi Mandarin d'être mon Solliciteur. Ce trait, comme on voit, eſt un peu malin. Le P. Serri declare dans un Avis qu'en rendant la cauſe du Docteur de Launoi commune aux Jeſuites, il ne prétend point diminuer la faute de celui-ci; mais que ſon deſſein eſt de montrer que ces R. P. ſont frapés du même Anathome par Clement XI. Au reſte il dit qu'il ne ſeroit pas embarraſſé de prouver que Mr. de Launoi n'eſt point Auteur de cette Tradition. Premierement on y cite ſous

le

le nom des Peres de l'Egliſe des ouvrages dont Mr. de Launoi a montré la ſuppoſition. 2. Il y a des bevuës ſi groſſieres qu'on ne croira jamais qu'un homme auſſi verſé que lui dans l'antiquité, ait pû les faire. 3. La methode de l'Auteur & ſon ſtile ſont entierement éloignez du genie de Mr. de Launoi. Ces diverſes pieces qui étoient devenuës fort rares, ne peuvent pas manquer de plaire aux Lecteurs curieux.

Au reſte quoique l'Editeur faſſe mention tant dans la Preface que dans les Notes, de quelques Critiques des ouvrages de Mr. de Launoi dont nous venons de parler, nous avons crû, pour éviter les repetitions, ne devoir entrer dans ces détails, que lorſque nous parlerons de l'Hiſtoire des Diſputes inſerée dans le Traité intitulé *Launoiana*. Nous nous ſommes permis une courte analyſe des Ecrits de ce célébre Docteur, parcequ'on a negligé de les faire connoître. Nous ajouterons en finiſſant cet extrait que les Imprimeurs n'ont rien negligé pour rendre precieuſe, cette ſavante Collection; & l'on peut aſſurer qu'il ne nous eſt venu de Geneve aucun ouvrage mieux executé.

ARTICLE VII.

JOANNIS HARDUINI è Societate Jeſu Opera varia: Cum Indicibus & Tabulis æneis. C'eſt-à-dire:

Diverſes Oeuvres de JEAN HARDOUIN, de la Societé de *Jeſus*. A Amſterdam chez Henri du Sauzet & à la Haye chez Pierre de Hondt, 1733. fol. Pagg. 693.

TOutes ces *diverſes Oeuvres* du P. *Hardouin*, n'ont qu'un but commun qui les lie. Ce but eſt énoncé à la tête de la premiere Piece qui a pour Titre, *Athei detecti*, ou *les Athées découverts*. On ſait de quelle viſion cet Auteur s'étoit entêté depuis bien des années. Il croyoit avoir découvert dans le 13. Siecle, une Societé d'impies qui ſe donnerent le mot pour ſuppoſer preſque tous les Ouvrages tant profanes qu'Eccleſiaſtiques, qui paſſent aujourd'hui ſous le nom des Anciens. Quelque perſuadé qu'il fût de la verité de ſa découverte, il n'en produiſit point les preuves pendant qu'il vécut, ou plutôt il ſe vit dans la fâcheuſe contrainte de déſavouer publiquement ſon Syſtême. Mais il a laiſſé ces preuves parmi ſes papiers & c'eſt là ce que contient ce Volume, en differens morceaux dont nous parlerons bientôt en détail.

Le Syſtême, en lui même, eſt un des phénomenes les plus rares & les plus divertiſſans qui ayent paru, depuis long-temps, dans la Republique des Lettres. Dès que le Jeſuite eût oſé le montrer au grand jour, il ſouleva généralement tout le monde; les Savans Catholiques Romains n'en étant pas moins choquez que ceux des Communions Proteſtantes. Je ne rapporterai point les divers jugemens qu'en portent les uns & les autres. Je ferai quelque choſe de plus utile ſi je puis devoiler aux yeux du public, le vrai principe, & les vûës réelles du P. *Hardouin*. Or il me ſemble que je ne ſaurois mieux le faire qu'en tranſcrivant ce qu'un intime Ami, & Diſciple de ce Jeſuite écrivit en 1717, touchant

chant le Syſtême favori de ce Pere.

L'Ami, & Disciple du P. *Hardouin*, dont je veux parler, eſt Mr. de *la Pillonniere*. Celui-ci, obligé, en *Angleterre*, où il s'étoit retiré, de ſe défendre contre divers Ennemis qui l'accuſerent de n'être encore qu'un Jeſuite déguiſé, parce qu'il l'avoit été autrefois, rendit compte au public de la maniere dont il avoit vêcu dans la Societé, & des raiſons qui l'en avoient fait ſortir. Dans cette Défenſe qui parut en *Anglois*, ſous le Titre de *Reponſe à Mr. Snape*, la premiere Section eſt employée à nous apprendre ce qu'il fit pendant qu'il fut Jeſuite, & c'eſt là qu'il nous développe ce qu'une liaiſon intime avec le P. *Hardouin* l'avoit mis en état de ſavoir du Syſtême & des ſentimens de ce Pere. Après avoir donc expoſé le peu de ſatisfaction que lui avoient donné ſes Etudes Philoſophiques, voici ce qu'il ajoûte.

„ Enfin, *dit-il*, mécontent & deſeſperé, j'eus „ la curioſité de m'adreſſer au P. *Hardouin*, que „ je crus en poſſeſſion de la Clé des vrayes con„ noiſſances. Il me l'inſinuoit de temps en temps, „ lui-même, & tout m'engageoit à le croire; „ ſur tout, l'attachement de pluſieurs Jeſuites, „ & de quelques-uns des plus conſiderables d'en„ tre eux, à ſes ſentimens; ſa grande Pieté; ſon „ application incroyable au travail; ſon immen„ ſe lecture; la penſion qu'il recevoit du Clergé „ de *France*, pour écrire ſa malheureuſe Hiſtoi„ re, ou plutôt comme il l'appelloit lui-même, „ ſon *Roman des Conciles*, & plus que tout cela „ enfin les charmes enchanteurs de l'amitié. Ce

„ que certaines gens me disoient de la témérité
„ de ses opinions, passa dans mon esprit pour un
„ effet de l'envie qu'on lui portoit, ou du peu
„ soin que l'on avoit pris d'approfondir son
„ Systême. Mais soit que ce Pere se défiât de
„ ma pénétration, ou qu'il craignît de nouvel-
„ les tempêtes, il se passa bien du temps avant
„ qu'il voulût me faire entrer dans ses secrets. Il
„ me conseilla seulement de me perfectionner
„ dans le Grec, & d'apprendre l'*Hebreu*, ne fai-
„ sant ainsi qu'allumer davantage mes desirs,
„ d'un côté par ces airs mysterieux, & de l'au-
„ tre par ses grandes promesses. En attendant
„ je me jettai dans les Livres... des Mystiques...
„ & dans la Theologie Scholastique..... Le P.
„ *Hardouin* ne m'en roula que plus fortement
„ dans la tête, & j'étois dans l'impatience de
„ voir de près ses découvertes si vantées. Enfin
„ il accorda quelque chose à mes importunités,
„ au sujet de la fameuse question sur les 70. Se-
„ maines de *Daniel*, & j'obtins de lui sa *Chrono-*
„ *logie du Vieux Testament retablie par les Medail-*
„ *les*.

„ Son Opinion me plut en général; mais rien
„ ne m'en frappa davantage que l'insinuation
„ qu'il y faisoit d'une *Societé d'Athées* qui s'est
„ unie pour détruire la vraye Religion dans le
„ monde. Mon zèle allumé ne fit que rendre
„ ma curiosité plus vive, & comme le P. *Har-*
„ *douin*, étoit toûjours très-reservé avec moi,
„ j'imaginai un autre moyen pour parvenir à la
„ connoissance de ses sentimens; qui étoit de le
„ savoir de l'un de ses plus grands Antagonistes.

„ Celui-

„ Celui-ci étoit le P. *Tournemine*, un des ſavans
„ Auteurs du Journal de *Trevoux*, Homme de
„ très-grande memoire, & fort vif, qui profeſ-
„ ſoit la Theologie à *Rouen*, où j'étois. La cha-
„ leur & la facilité, avec leſquelles, il m'entre-
„ tint contre le Syſtême du P. Hardouin, re-
„ pondirent à mon attente, & m'apprirent ce
„ qu'étoit ce Syſtême. Il me dit que le P. *Har-*
„ *douin* s'étoit imaginé une Faction d'Anciens
„ & de Modernes qui écrivoient de concert
„ pour l'impieté & pour l'Atheïsme; que cette
„ Faction n'avoit jamais eu d'exiſtence que dans
„ le cervelle du P. *Hardouin*, & que cependant
„ c'étoit ſur cette viſion qu'il avoit fondé ſa
„ penſée que les Ouvrages des Peres, & de
„ preſque tous les Auteurs profanes étoient ſup-
„ poſez. Je priai le P. *Tournemine* de me dire
„ quel étoit le Syſtême de cette Troupe d'A-
„ thées, ſelon le P. *Hardouin*, & il me répon-
„ dit que ſelon ce dernier les Auteurs de ces Ou-
„ vrages ne reconnoiſſoient d'autre *Dieu*, que la
„ Verité, qui n'étoit pas une *ſubſtance*, & ne ſe
„ propoſoient que d'entraîner tout le monde
„ dans leur Athéïsme, par leur deteſtable ma-
„ niere de raiſonner ſur ce ſujet.

„ Dans le cours de notre converſation, le
„ P. *Tournemine* ayant gliſſé en paſſant, que les
„ deux anciens Livres, qui déplaiſoient le plus
„ au P. *Hardouin*, étoient ceux de St. *Jean Da-*
„ *mascene*, & le 2. Livre de St. *Auguſtin* tou-
„ chant le *Libre Arbitre*, dès que j'en eus le
„ loiſir, j'allai lire ce dernier, qui étoit dans la
„ Bibliotheque. Là je trouvai en effet fort au-

» long le raiſonnement athée & creux ſur la *ve-*
» *rité*, à laquelle il me parut que St. *Auguſtin*
» approprie la *Divinité*. Tout plein des idées
» ſcholaſtiques, que l'éducation me faiſoit en-
» viſager comme ſacrées, je ne pus juger favo-
» rablement de ce Livre, qui qu'en pût être
» l'Auteur. Je me dis à moi même que ſi le
» *Principe* n'étoit pas *Orthodoxe*, ainſi que le
» P. *Tournemine* m'en avoit aſſuré, & que mes
» Precepteurs m'avoient engagé à le croire, il
» ne le devenoit pas davantage pour être dans
» un Ouvrage attribué à un Saint. Je commen-
» çai à ſoupçonner que le P. *Hardouin* n'étoit
» pas auſſi viſionnaire qu'on le croyoit gene-
» ralement..... Dans le moment où j'étois oc-
» cupé de ces réflexions, & que je tenois à la
» main le Livre de St. *Auguſtin*, ſurvint le P.
» *Hardouin*, qui étoit Bibliothequaire. Me trou-
» vant en bonne diſpoſition, il m'admet, pour
» la premiere fois, à la confidence de ſa décou-
» verte. Il m'entretint, pendant pluſieurs heu-
» res, tant du Principe Athée, que des conſe-
» quences hérétiques du Syſtême des FRIPONS;
» car c'étoit le nom qu'il donnoit conſtamment
» aux Ecrivains que ſes Adverſaires appelloient
» les *Peres de l'Egliſe*, c'eſt-à-dire aux Ecrivains
» qui ont pris leurs noms, de même qu'à une
» grande quantité d'Ecrivains modernes. Il me
» dit là-deſſus mille choſes très-intereſſantes,
» & très dignes de la curioſité du Public. Mais
» je ne m'y étendrai pas ici, tant pour ne me
» pas engager dans une trop longue digreſſion,
» qu'à cauſe qu'un de mes Amis en a fait impri-
» mer,

» mer, dans les *Memoires de Literature*, plu-
» sieurs particularités, qu'il tira, quoiqu'à mon
» insu, de mon Manuscrit. Je dirai seulement
» que le Pere s'attacha, de la maniere la plus
» forte, & la plus touchante, à me prevenir con-
» tre la Raison, me priant de la fuir toûjours
» comme la Peste, & ne me parlant qu'avec
» transport du prix inestimable de l'*Orthodoxie*,
» & de la *Foi aveugle*.

» Quelques Savans, de l'une & de l'autre
» Communion, se sont faussement imaginés que
» le P. *Hardouin* n'étoit tombé dans cette bizar-
» rerie que par un effet de son entêtement pour
» les Medailles, ou de son zèle pour les interêts
» particuliers de la Societé. Ce n'étoit point ce-
» la. La premiere chose qui l'entraina dans ses
» reveries, fut la soumission aveugle qu'il avoit
» pour l'*Eglise* de Rome, & ce qui l'y confirma
» fut une espece d'*infatuation religieuse* pour les
» Scholastiques, dont il croyoit, de même que
» toute la Societé, que les Decisions sont la re-
» gle unique de l'Orthodoxie. N'ayant trouvé
» dans les Ouvrages des Anciens que très-peu de
» choses qui soient les mêmes que ce que l'on
» croit à present dans l'*Eglise*, ou dans les Ecô-
» les; ou plûtôt y ayant trouvé le contraire, il
» en conclut, d'une façon très-liée, que ces
» Ouvrages ne purent jamais avoir été écrits par
» des hommes que l'Eglise a mis au nombre des
» Saints, & qui doivent, certainement, avoir
» été orthodoxes".

Mr. de la *Pillonniere* ajoûte que son zèle pour l'Orthodoxie, & pour le P. Hardouin lui sug-

gera

gera un ſtratagême pour embaraſſer les Contrediſans de ce Pere; que plus de 20. Jeſuites, jeunes & vieux, furent pris au piege qu'il leur tendit, ou ne s'en tirerent pas fort heureuſement; qu'entre ceux-là furent les PP. *Tournemine*, *Amis*, *Dalençon*, *Maumouſteau*, & *Germond*, que ces Meſſieurs, fort mécontens du P. Hardouin qui les appelloit communément les *Anes aux courtes Oreilles*, ſongérent à ſe vanger de lui ſur un de ſes Diſciples; que le P. Le *Tellier*, Superieur du College, & Confeſſeur du feu Roi, prit à tâche de le mortifier, lui Sieur de la *Pilloniere*, pour le punir du parti qu'il avoit pris; qu'il fut donc relegué à la *Flêche*, ce qui eſt, dans l'opinion de la Societé, une très-grande infamie; que dans cet exil, toûjours occupé de ſon *Hardouinisme*, il entreprit de chercher des preuves du ſentiment de ſon Maître dans l'examen des Philoſophes modernes; que ſon coup d'eſſai tomba ſur le P. *Malebranche*; mais qu'ayant rencontré, dans la *Recherche de la Verité*, quantité de choſes qui ne lui paroiſſoient pas pouvoir venir d'un Athée, il conſulta là-deſſus ſon Oracle, & que le P. *Hardouin* lui repondit de la maniere ſuivante.

„ *Les* FRIPONS *veulent ſeulement dire que*
„ *les Sens ne jugent pas avec certitude de l'exiſten-*
„ *ce de la matiere, parce qu'autrement ils pour-*
„ *roient être juges de la* VERITE', *qui eſt au*
„ *deſſus de leur portée, puis que c'eſt une* VERI-
„ TE' *que la matiere exiſte. Or ſelon les* FRI-
„ PONS, *la* VERITE' *étant* DIEU, *& les*
„ *Sens ne pouvant connoître* DIEU, *il s'enſuit*
„ *que*

„ *que les Sens ne peuvent connoître la* VERITE'.
„ *En opposition à cela les bons* PERIPATETI-
„ CIENS, [c'est-à-dire selon le P. Hardouin,
„ les ORTHODOXES] *disent que les cinq Sens*
„ *jugent de la* VERITE' *par le* SENSORIUM
„ COMMUNE. Il comparoit ensuite les *Philo-*
„ *sophes modernes aux Quouacres qui mettent tout*
„ *en doute, & même l'existence de leur Corps.* Il
„ ajoûtoit que les *Fripons*, qui ne reconnoissant
„ point de vrai *Dieu*, ne pouvoient absolument
„ *admettre une Création proprement* dite, & que
„ par conséquent ils croyoient que *la Matiere est*
„ *Eternelle. Lisez, sur ce sujet*, me disoit-il,
„ *le* 12. *&* 13. *Livre des Confessions de St. Au-*
„ *gustin, & mordez y si vous pouvez* ".

Il resulte de tout ceci que le Systême du P. *Hardouin* n'avoit réellement d'autre but que l'honneur de l'Eglise *Romaine*. Ou cette Eglise croyoit autrefois ce qu'elle ne croit point à present, & par conséquent elle n'est rien moins qu'infaillible, ou bien les Ecrits Ecclesiastiques qui contiennent la croyance de l'Antiquité, sont & doivent être supposés, puis que bien loin d'y trouver ce que l'on croit aujourd'hui dans l'Eglise *Romaine*, on y trouve en bien des choses précisément le contraire. C'est là le raisonnement que faisoit ce fameux Jesuite, & cela suffit pour expliquer ce que son Systême avoit de mystérieux, & même d'incomprehensible. Plus on en suppose l'Auteur tout à la fois honnête homme & savant, & mieux on conçoit qu'il ne pût concilier la Religion regnante à *Rome* avec celle qui y regnoit autrefois, qu'en rejettant tous

les

les Peres, tous les Historiens de l'Eglise, & tous les Conciles. De l'Antiquité sacrée il lui fallut necessairement passer à la profane, & la liaison du Roman lui fit chercher l'origine de tant d'Ecrits supposez, dans le siecle d'un Prince qui donne mille chagrins aux pretendus Successeurs de St. *Pierre*. Il est clair, à mon avis, que si ce Roman pouvoit être soutenu, les Controverses seroient extrêmement abregées, & que les Papes y trouveroient aisément gain de cause. On doit donc être moins surpris de ce qu'il a été produit dans le sein de l'Eglise Romaine, que de ce qu'il y a été combatu. Peut-être le temps viendra-t-il où ces oppositions cesseront, & dans lequel tous les bons Catholiques reviendront au sentiment du P. *Hardouin*. En attendant, les passions de quelques-uns de ses Confreres, & peut-être aussi la peine qu'ils se sont faite de lâcher ainsi le pied devant les Ecrivains Reformés, les ont engagés à combattre ce nouveau Système, & à le desavouer publiquement, (*a*) comme ils le firent à l'occasion des *Oeuvres choisies* de ce Pere qui s'imprimerent, chez de *Lorme*, à *Amsterdam*, en 1709. Les mêmes raisons les porterent, en même-temps, à contraindre l'Auteur à publier aussi une espece de retractation de ce qu'il avoit avancé, d'*une faction impie, laquelle avoit fabriqué, depuis quelques siecles, la plûpart des Ouvrages Ecclesiastiques ou profanes, qui ont passé jusqu'ici pour anciens*. Peu contens de

(*a*) Vo. Bibl. Choisi, de Mr. le Clerc. Tom. 18. Art. 7. Pag. 250.

de cette retractation qu'ils lui avoient arrachée, ils le forcerent encore à proteſter ſolemnellement contre cette Edition de ſes *Oeuvres Choiſits*. Il diſoit dans cette *Proteſtation* (*a*) qu'*il n'a point d'autre penſée ſur les Peres Grecs, ni ſur les Peres Latins, que celle de l'Egliſe Romaine, des plus ſavans Critiques, & des plus habiles Théologiens Catholiques. Quant aux Auteurs profanes*, y ajoûtoit-il, *je crois avec les meilleurs Critiques, que parmi des Auteurs qui ſont veritablement auſſi anciens qu'on le croit, il s'en eſt mêlé d'autres ſur leſquels on peut raiſonnablement former des doutes.*

Lors que cette *Retractation* & cette *Proteſtation* parurent, on jugea bien que l'Auteur avoit cédé au temps & à l'autorité; Mais peu de gens ſe perſuaderent qu'il eût veritablement abandonné ſon Syſtême. Ces gens-là devinerent fort juſte, & le volume, dont il s'agit dans cet Article, le prouve bien clairement. On y voit les Recueils, auxquels le P. *Hardouin* travailloit (*b*) depuis ce temps-là pour démontrer ſon Syſtême, & c'eſt à cela ſeul, comme je l'ai déjà dit, que toutes les Pieces, qui ſe trouvent ici, ſont uniquement deſtinées. Ces Pieces ſont au nombre

(*a*) Proteſtat. du P. Hardouin, à la fin de ſes *Opera ſelecta*.

(*b*) Bien entendu qu'il les avoit commencés auparavant. Car en parlant du P. *Malebranche*, il dit qu'il y avoit alors 30. ans que ce Pere s'étoit fait connoître par ſes Ecrits. Or ſelon les *Mem. pour ſervir à l'Hiſt. des Hom. Ill.* la 1. Edition de la *Recherche de la Verité*, qui fut le 1. Ouvrage de *Malebranche*, fut faite à Paris en 1674. D'où il reſulte, que le P. Hardouin travailloit en 1704, aux Recueils de ce Volume.

bre de 8. ſous les Titres ſuivans. 1. *Athei detecti.* 2. *Reflexions importantes qui doivent ſe mettre à la fin du Traité intitulé*, Athei detecti. 3. *Platon expliqué*, ou *Cenſure d'un Ecrit de Mr. l'Abbé Fraguier.* 4. *Pſeudo-Virgilius. Obſervationes in Eneidem.* 5. *Pſeudo-Horatius, ſive Animadverſiones Criticæ, quibus oſtenditur Horatii Poetæ nihil ſupereſſe genuinum præter Epiſtolas & Sermones.* 6. *Numiſmata Sæculi Theodoſiani.* 7. *Numiſmata ſæculi Juſtinianæi.* 8. *Antiqua numiſmata Regum Francorum.* Dans tous ces Morceaux differens, & ſur quelque endroit qu'on y jette les yeux, on découvre un Auteur uniquement occupé de la premiere Theſe, & qui met à la renverſe tous les anciens Monumens ſacrez & profanes pour apprendre au Public qu'il ne s'étoit pas retracté volontairement & eſt honnête homme.

Mais on y trouve auſſi par tout de quoi le confirmer pleinement dans l'idée que Mr. de la *Pillonniere* nous a donné ci-deſſus du P. *Hardouin.* Ce Jeſuite étoit de cœur & d'affection très-bon Catholique Romain, très-devoué aux Papes, très-attaché à leurs interêts & à leur Egliſe, & perſuadé par conſequent que l'ancienne Religion des Chrétiens Orthodoxes étoit la même que celle qu'on profeſſe de nos jours à *Rome*; il a cru de bonne foi, que cette Religion n'étant point dans les Peres, il falloit, néceſſairement, que les Livres, attribués à ces Peres, euſſent été ſuppoſés; ce qui l'a conduit à faire auſſi main baſſe ſur presque tous les Poëtes, les Hiſtoriens, les Orateurs, &c. de l'Antiquité Payenne & Chrétienne.

tienne. C'eſt donc l'amour de l'Orthodoxie, bien plus que celui du Paradoxe qui l'a fait tomber dans cette viſion, à tous égards, ſi burleſque & ſi peu ſoûtenable. Le faux zèle commença l'Ouvrage, & la marotte l'acheva. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à raſſembler les diverſes parties de ce fameux Syſtême, ſur ce que l'Auteur a daigné nous en apprendre en pluſieurs endroits, aſſez éloignés les uns des autres, dans ce volume de ſes *Oeuvres diverſes*.

D'abord il faut obſerver que, ſelon lui, l'*Athée* n'eſt proprement que le *Deiſte*. C'eſt un avis qu'il donne à la page 43. *Neque hic*, dit-il, *Atheum appellamus, ut Vulgus imperitum ſolet, qui quoniam verum Deum negat ullum eſſe, omni ſe flagitiorum genere propterea commaculat: ſed eos hoc nomine tantum comprehendimus, qui verum Numen nullum agnoscunt, & iidem nihilominus componere ſe vitam moresque profitentur ad normam virtutis legisque naturalis, quam pro Deo habent.* C'eſt-à-dire: „ Nous n'appellons point Athée, „ comme le fait le vulgaire ignorant, celui qui „ parce qu'il nie qu'il y ait aucun vrai Dieu, „ s'abandonne à toutes ſortes de vices. Mais „ nous comprenons ſeulement ſous ce nom, „ ceux qui ne reconnoiſſent aucune vraye Divi„ nité & qui neanmoins font profeſſion de re„ gler leur vie & leurs mœurs ſur la regle de la „ vertu, & de la Loi naturelle, qu'ils prennent „ pour Dieu (*a*) ". Ces Athées parlent bien quelquefois comme les Catholiques, & ſur tout lors-

(*a*) Ath. Det. Præfat.

lorsque la crainte du Feu ou de la Priſon les retient. Cependant ils nient l'exiſtence du vrai Dieu que les Chrétiens adorent, dans le temps même qu'ils prétendent la démontrer. (a) Car dans leurs idées, & dans leur langage, „ Dieu „ n'eſt que l'ETRE, το ὄν; l'Etre de tout ce „ qui a l'Etre, l'Etre de tout ce dont on peut dire, cela eſt, cela eſt réel, cela eſt vrai. En „ Phyſique, en Morale, en Mathematique, en „ toute matiere, en tout ſentiment interieur de „ joie, de plaiſir, de triſteſſe, ou de quelque „ autre paſſion, même en tout regard, & en „ tout autre mouvement du Corps.... On ne „ peut pas dire que cela n'eſt pas; cela eſt, & „ neceſſairement cela eſt, & cela eſt infini. Voilà donc l'Etre & l'Etre infini, & l'Etre dont „ l'exiſtence n'eſt pas diſtinguée de ſon Eſſence, même par la penſée, car l'exiſtence fait „ toute ſon eſſence ". En ſuivant ces Principes, les verités de foi s'en vont en fumée, à ce que dit le P. *Hardouin*. Car (b) „ poſé que l'Etre & le Vrai, c'eſt-à-dire ce qu'on affirme, „ quand on dit, cela eſt, ou cela eſt vrai, eſt „ Dieu, la premiere Regle de juger ſans crainte „ d'errer ſur rien, c'eſt de ne rien croire, que „ l'on ne voye qu'il eſt, ou qu'il eſt vrai: c'eſt „ tout un.... A quoi mene, ajoûte-t-il, cette „ Methode & ce Raiſonnement?.... A ne rien „ croire tant en Philoſophie, qu'en matiere de „ Religion, que ce que la lumiere naturelle, „ peut faire voir par des idées diſtinctes & clai-

„ res ".

(a) Pag. 259. (b) Pag. 273.

» res ». De là s'enſuit la rejection totale, non ſeulement des Categories d'*Ariſtote*, & de l'ancienne Philoſophie, mais encore de la Tranſubſtantiation, du Culte des Saints, de l'autorité temporelle & ſpirituelle des Papes, & pour tout dire en un mot, de toute la Foi Catholique.

L'Atheïsme étant ainſi defini, le P. *Hardouin* ſuppoſe qu'il s'eſt formé, depuis long-temps, une Societé de cette eſpece de gens, qui ont travaillé de concert pour détruire la vraie Religion, & pour établir l'impieté dans le monde. Ces Fripons, (*a*) *Nebulones*, commencerent l'execution de leur deſſein, (*b*) avant le milieu du XIII. Siecle, & ſe multipliant (*c*) dans le XIV. ont continué juſqu'à nos jours leur faction impie. Ce furent originairement (*d*) des Moines, qui entendoient aſſez mal la Langue *Latine*, mais qui (*e*) aimerent beaucoup à mettre des mots Hebreux dans leurs Ecrits. Entierement (*f*) poſſedés de l'eſprit de menſonge, & n'ayant d'autre but que de renverſer notre Sainte Religion, il fut neceſſaire que comme ils n'avoient eux-mêmes d'autre Dieu que la Nature, & que la lumiere naturelle de la Verité ou de la Raiſon, ils perſuadaſſent à ceux qui liroient leurs Ecrits, que telle avoit été la foi de tous les lieux, & de tous les temps, & ſur tout celle du Monde Latin, dans lequel ils vécurent. Pour cet effet ils forgerent un nombre infini d'Ouvrages, dans leſquels ils répandirent avec adreſſe, leur ſentiment impie, & ſuppoſerent

(*a*) Pag. 348. (*b*) Pag. 282. 334 &c. (*c*) Pag. 360.
(*d*) Pag. 348. (*e*) Pag. 336. (*f*) Pag. 545.

poſerent ces Ouvrages à diverſes perſonnes illuſtres des temps qui les avoient précedés. Ils auroient pû borner leur ſuppoſition à des Ecrivains Eccleſiaſtiques, & c'étoit effectivement tout ce qu'il falloit pour réuſſir dans leur entrepriſe. Mais ils ſentirent que cela ſeroit ſuſpect, deſorte que pour cacher mieux leur jeu, ils firent, à l'égard de l'Antiquité profane, ce qu'ils avoient fait pour la ſacrée. L'endroit où le P. *Hardouin* dit cela en *Latin* eſt ſi long que je me contenterai de le donner en *François*. Après avoir produit quelques preuves de la prétenduë ſuppoſition de l'*Eneide*, qu'il dit avoir été faite vers l'an 1232 (*a*); voici ce qu'il ajoûte. „ O de combien d'appuis n'a-t-on pas ſoutenu l'Eneide, afin de la „ faire accroire legitimement de Virgile? 1. On „ y a employé des témoignages ſans nombre, „ d'Ovide, de Juvenal, de Stace, de Silius Italicus, de Martial, de Properce, de Quintilien, d'Asconius Pedianus, de Tacite dans le „ Dialogue ſur les Orateurs, & d'autres, ſans „ parler des Ecrivains que l'on appelle Eccleſiaſtiques, qui ſont certainement en grande quantité, mais non moins ſuppoſés, & de l'invention du ſiecle ſuivant. 2. On a fait auſſi valoir la comparaiſon que Macrobe a faite entre „ Virgile & Homere. 3. On a auſſi ſuppoſé „ des Critiques de l'Eneide, dont les uns l'ont „ blâmée, & dont les autres l'ont défenduë, ainſi „ qu'en parle le faux Donat dans la Vie de ce „ Poëte. 4. On a enfin ſuppoſé un Scholiaſte,

(*a*) Voyez le Jugement, ou [illegible] ſous „ vers 229. & du X, vers 166. "

» ſous le nom de Servius, qui pour faire croire
» que l'Eneïde eſt un Ouvrage auſſi ancien, que
» les autres productions de Virgile, a écrit des
» Scholies ſur les Bucoliques, & ſur les Géor-
» giques, de même que ſur cette Eneïde. Il
» falloit bien qu'il parût ſous le grand nom de
» Virgile, un Poëme qui paſſe pour être en
» ſon genre, le plus excellent de tous ceux que
» pluſieurs Poëtes, qui ne ſont pas tout à fait à
» mepriſer, ont produit. Car ſi ces Pieces a-
» voient paru ſous le vrai nom des Auteurs, on
» ne les eſtimeroit pas tant, & elles ne ſervi-
» roient pas même aux deſſeins de toute la Trou-
» pe d'impies. Ajoutez à cela que ſi les impies
» n'euſſent tiré des Bibliotheques que des Livres
» Eccleſiaſtiques, on auroit d'abord ſoupçonné,
» que ces Livres étoient peut-être ſuppoſés. Il
» leur a donc fallu ſuppoſer de même des Livres
» profanes, parce que l'on ne ſoupçonneroit pas
» qu'ils euſſent été faits à mauvais deſſein, &
» que par conſéquent on ne révoqueroit point
» en doute leur antiquité. De plus, ces Poë-
» mes, & ces Ecrits Hiſtoriques, debitez com-
» me anciens, ſe vendoient beaucoup plus che-
» rement, parce que perſonne n'auroit crû que
» ce que l'on y dit des affaires Grecques & Lati-
» nes fût vrai, ſi l'on eût ſu que ces Hiſtoires
» n'avoient été compoſées que dans le treizieme
» Siecle de l'Ere Chrétienne. Or l'Eneïde pa-
» roit avoir été écrite après l'année 1230, com-
» me on le conclut du I. Livre, vers 296. du
» IV, vers 229. & du X, vers 166 ".

A diſcuter ce raiſonnement, on ne fait que

penſer du jugement de celui qui le fait. Jamais Don *Quichotte* ne rêva d'une autre maniere. Cet illuſtre Chevalier de la triſte figure ne voyoit par tout que des Géans félons, & que des Infantes enlevées. Le P. *Hardouin* de même ne voyoit preſque par tout que d'infames Athées, & que la Societé de Freſnes. Il n'ignoroit pas que bien des gens s'en mocquoient, mais à couvert de ſon zèle il mépriſoit les railleurs, & ſuivoit ſon train ans ſe mettre en peine de leurs railleries. C'eſt lui-même qui nous l'apprend vers la fin de ſes *Reflexions importantes* (*a*). „ Je laiſſe dire, *dit-*„ *il*, ceux qui raillent de ce que je vois, diſent-„ ils, l'Atheïsme par tour. Si cela eſt, du moins „ c'eſt pour le combattre, avec l'aide du Sei-„ gneur Dieu. Et cela ne vaut-il pas mieux que „ de ne pas voir l'Atheïsme où il eſt, & de l'en-„ ſeigner ſans le connoître "? Auſſi me paroit-il qu'on ne peut plus, ſans quelque injuſtice, attribuer ſon Syſtême qu'à ce zèle exceſſif qui avoit pris trop d'empire ſur ſon imagination. Ce qu'il en dit en mille endroits de ce volume, en fournit une conviction ſi entiere qu'il eſt comme impoſſible d'y reſiſter. Je n'en produirai que deux paſſages, & je n'en donnerai même que la traduction, pour éviter la longueur. Voici de quelle maniere il s'exprime au commencement de la Preface qu'il a miſe à la tête de ſa I. Piece, intitulée, *Arbor deserta*, ou, *les Arbres découverts*: „ Nous produiſons au grand jour, dans „ ces Recueils, non ſans l'aſſiſtance divine, l'im-„ piété qui bannit Dieu du monde, telle qu'on „ la

(*a*) Pag. 273.

» la trouve dans un grand nombre des Ecrivains
» de ce temps, qui, en France, ont traité des
» choſes qui concernent la Religion. Car y a-
» t-il quelque ſujet qui ſoit plus digne d'exercer
» un homme Chrétien, & un Théologien Ca-
» tholique? Ou y a-t-il quelque erreur que les
» perſonnes qui liſent, ſi elles ſont veritablement
» Chrétiennes, deteſtent davantage, & ſouhai-
» tent plus qu'on la refute? Cependant il y a
» tant d'Auteurs non moins illuſtres par leur eſ-
» prit, & par leur reputation, que par leur quan-
» tité, qui depuis cent ans, avancent très-ou-
» vertement cette impiété dans leurs Ecrits,
» qu'il y a de quoi s'étonner de ce que per-
» ſonne ne les a encore déferés au Public,
» & qu'il n'y a même que trop d'occaſion
» d'appréhender, que comme nous voyons
» le mal ſe répandre de jour en jour, & aller de
» plus en plus en croiſſant, enfin il ne renverſe
» ſes ne detruiſe toute la Religion, à moins que
» Dieu n'y mette la main". Le trait ſuivant eſt
de la même force. Je le tire de l'Introduction au
dernier Morceau de ce volume, qui eſt intitu-
lé, *Antiqua Numismata Regum Francorum*, ou,
Anciennes Medailles des Rois de France (a). » A-
» près avoir expliqué toutes les Medailles des
» ſiecles précedens, *dit le P. Hardouin*, il reſte,
» dans ce genre d'érudition, la partie qui eſt la
» plus utile pour defendre notre Ste. Religion, &
» qui renferme les Medailles anciennes des Rois
» François. Ce n'eſt pas ſans raiſon que nous
» diſons que cette partie de l'Erudition eſt vé-
» ritable.

(a) Pag. 549.

» veritablement, faite à la defense de la Foi Ca-
» tholique. Car de ces Eclaircissemens, se tire
» ce fruit, qui n'est pas petit, qu'il paroît que
» les premiers, & les anciens Historiens de France
» ont été des Ecrivains, qui en fabriquant cette
» Histoire, n'ont eu vûë, de s'en servir, pour
» defendre, s'il se pouvoit, par un moyen
» si exact & si sûr, la Religion. Car plusieurs
» ayant ce dessein, il n'est pas croyable que tous
» n'eussent pas connu, & reconnu dans l'Histoire
» que la Nature, & que la mere nourrice de la Verité,
» & de la Raison, a perpetuellement, & avec soin
» procuré, & procure, que cette sainte Foi
» de nos Peres, & de tous les temps, & dans
» celui de tout le Monde habité, dans lequel ils ve-
» noient de naître. Dans cette pensée, ils s'aviserent de
» faire une Histoire generale des Rois
» de France, sur les Medailles, qui pour lors
» leur tomberent entre les mains, d'où ils vinrent
» bien-tôt à bout, parce qu'ils ne les trouverent pas seules.
» Mais comme ces Monumens ne pouvoient être
» explitués sans quelque travail, & sans une
» grande attention, & que des gens là se ha-
» stoient d'executer la principale partie de leur
» dessein, qui regardoit la Religion, ils firent
» de ces Medailles ce qu'il leur plut, & en ti-
» rerent cette Histoire la plus fabuleuse du monde,
» & la moins croyable pour les noms des Rois. » Il est
» donc de l'interêt de notre très-sainte Reli-
» gion, non seulement de démontrer, que quant
» à la Doctrine, les Ecrivains furent Athées,
» mais encore que quant à l'Histoire, qu'ils for-
» gerent pour établir leur impieté, ils furent de

» très-

» très grands Mensonges, & c'est, avec l'aide de
» Dieu, ce que nous prouverons plus bas
» en cette Remarque, qui n'est pas peu
» de chose.

Ces Messieurs se servent du Pseudo-Isidore, se fondent dans tout ce volume, & font voir que, bien loin que c'est la véritable Collection du Système dans lequel quelques Papes ont voulu établir les plus profondes soumissions, c'est celui qui a été condamné par sa soumission aveugle à la Doctrine présente des Evêques de *Rome*. Il y a pourtant cecy de fort singulier, que cet Auteur ne laisse pas quelquefois de donner atteinte à l'infaillibilité des Papes, lorsque leurs décisions dérangent un peu les idées, les préjugés, dirai-je, du Monde le moins Saint, qui bien que vous en ayez dans son Eglise, lui font voir dans cette infaillibilité ce qu'il n'y a point, que je lui ai moi-même fait sentir de bonne foi, & que je lui ferai voir encore plus clairement par la suite. Voyons donc ce qu'entendent les Auteurs de cette Remarque, lorsqu'ils parlent de l'Ordre des Cîteaux, dont ils prétendent que la Maison de Clairvaux est le point de départ. Ils disent que [illegible] par Ecrit qu'ils ont vu, que l'Origine de cet Ordre [illegible] Garnier, Evêque de Langres, [illegible] de ce qu'il dit [illegible]

(a) Que [illegible] Cîteaux, [illegible] l'an 1254. [illegible] que [illegible] Simon [illegible] Conclusion pour [illegible] l'Histoire, qu'ils [illegible]

(a) [illegible]

» gregation des Rites qui a approuvé leurs Offices qui y sont propres. Il n'y a point de doute que la Ste. Congregation a été trompée par les Carmes qui l'ont assurée que depuis quelques siecles ils veneroient, par tradition, ce Saint-là. Car qui est le Pontife qui l'ait mis au nombre des Bienheureux? D'ailleurs, si on leur a permis de lire l'Office commun, on leur a ordonné avec grand soin, & bien expressément, de ne rien reciter qui leur fût propre.

» Que les personnes, entre les mains desquelles cet Ecrit pourra tomber, après ma mort, prennent pourtant garde de le rendre public. Pour moi, j'ai pris une bonne & ferme resolution, de le garder pour moi seul, pendant ma vie, ou de ne le communiquer qu'à un très-petit nombre de bons Amis. Je sai, graces à Dieu, & c'est aussi ce que j'enseigne aux autres, qu'il faut obéir très-exactement au St. Siege Apostolique, & au Vicaire de Jesus-Christ, Innocent XII. qui le 20. Novembre 1698. a donné l'ordre suivant. *Sur la question susdite de l'institution primitive & de la succession de l'Ordre susdit, dérivé des Prophetes Elie & Elisée, nous imposons, par la vertu des presentes, un silence éternel, & qui doit être observé par les defenseurs des deux sentimens, de même que par tous autres quels qu'ils soient, tant en Ecrits, Dissertations, & Livres à publier dans la suite, qu'en Disputes publiques & Theses, sous peine d'excommunication ipso facto encourue.*

» Mais peut-être que mon Ecrit, quand bien même il viendroit à être imprimé, ne paroîtra

» pas

„ pas contrevenir à cette Ordonnance du Pon-
„ tife. Des gens qui n'ont été connus dans l'Oc-
„ cident sous le nom de Carmes qu'à l'occasion
„ de la Chapelle de Notre Dame du Charme,
„ peuvent semblier tirer leur Origine d'Elie &
„ d'Elisée. Que les Savans qui craignent Dieu
„ en jugent."

Si je me sentois d'humeur à faire des Réflexions, l'occasion seroit belle, & j'y trouverois de quoi divertir mes Lecteurs. Mais ceux d'entre eux qui savent faire le fin de ce qu'ils lisent, s'en divertiront sans doute assez sans mon assistance. Je ne ferai donc qu'une seule Remarque sur le long passage que je viens de traduire. J'y observe que le P. *Hardouin* a composé ce volume, ou du moins la plûpart des Pièces qu'il contient, dans un temps de combattre & par conséquent depuis sa Rétractation publiée en 1709. Cela paroit clairement à l'avis qu'il donne aux gens entre les mains desquels son Ecrit pourroit tomber, & à l'espece de précaution, qu'il leur insinue d'observer dans la manière de communiquer cet Ecrit au Public. Il n'avoit pas eu la même prudence lors qu'il publia ses *Annales des Heraults*, & sa *Chronologie du Vieux Testament*. Il faut bien que les persécutions qu'on lui fit, dans le sein de la Société, au sujet de ses *Oeuvres Choisies*, lui eussent donné plus de crainte & de circonspection lors qu'il travailloit à ses *Oeuvres diverses*. D'ailleurs on découvre aisément, à certains indices, que la composition de quelques-unes de ces dernieres est posterieure à l'Edition des autres. Dans un endroit (*a*) il place *Louis XI*.

(*a*) Pag. 616.

au

au rang des Rois de Bretagne, & dans un autre, dont il a publié le Plan, il descend à l'an 1718.

Les Editeurs de ce volume auroient bien pu nous en apprendre quelques particularitez, s'ils avoient ou voulu, ou osé. Mais ils ont sagement profité de l'avis que l'Auteur leur donnoit, & rien n'est ni plus singulier ni plus remarquable que leur silence. Ce silence ne fera, peut-être, que rendre plus vive la curiosité des gens qui courent après les Anecdotes de l'Histoire Litteraire, tant par rapport aux Auteurs, que par rapport aux Ouvrages.

Tout ce que j'en ai ouï dire est que le Manuscrit du P. *Hardouin* a été offert, dans ces Provinces, à quelques Libraires, qui n'ont pas eû le courage de s'en charger, pour des raisons qui me sont peu connuës. Ceux qui en ont entrepris l'impression ont eu aussi les leurs pour le faire, & ce seroit veritablement dommage que ces Pieces n'eussent pas été publiées. C'est une grande satisfaction pour les Gens de Lettres, qui s'interessent à l'honneur de l'Antiquité, tant profane que sacrée, de voir sur quels fondemens un Savant du premier Ordre avoit tâché de la rendre suspecte. On est à cette heure tout à fait à portée d'approfondir cette matiere, en examinant le fort & le foible des raisons pour & contre. Si le P. *Hardouin* n'avoit pas développé les preuves de son Système, le préjugé de son grand savoir, & de ses immenses Lectures, auroit pû faire croire que ces preuves étoient des démonstrations dans les formes, & l'impression que cela pouvoit faire sur des Esprits foibles, ou sur

des

des cœurs gâtez, ne pouvoit auſſi qu'être à craindre. Il étoit donc néceſſaire pour l'utilité publique, & des Lettres, & de la Religion, que tout cela parût au grand jour.

Ajoûtez à ceci que l'examen des Monumens de l'Antiquité ne peut jamais être ni trop discuté, ni trop attentif. Tout le monde convient que ſur un grand nombre de ces Monumens il faut aller bride en main. Il y a certainement quantité de Livres, de Titres, de Chartes, de Canons, &c. qui ont été ſuppoſés, & le P. *Hardouin* n'a pas toûjours tort. Tant s'en faut, que ſouvent il a très-grande raiſon. Je veux qu'il outre les choſes, qu'il porte trop loin ſes doutes ou ſes conjectures, qu'enfin il y ait dans ſon fait, de la Marote & de la viſion, ainſi que je l'ai déjà dit. Cependant ce qu'il avance d'outré ne doit point préjudicier à ce qu'il dit de raiſonnable, & comme il avoit beaucoup d'eſprit & d'érudition, ſes Paradoxes mêmes ont, à les lire, ou leur agrément ou leur utilité. On y trouve tantôt des Ouvertures qui menent au vrai; tantôt des découvertes qui ſont nouvelles; & toûjours quelque choſe qui inſtruit ou qui amuſe. Quand il n'y auroit que le plaiſir de voir un Monde nouveau, tant en Hiſtoire qu'en Chronologie, c'en eſt aſſez, ſi je ne me trompe, pour piquer la curioſité des gens qui s'appliquent à ce genre d'Etude. Ils doivent être charmés d'un Auteur qui les tire de la route ordinaire, & qui leur fournit le moyen de s'exercer ſur des ſujets que l'on n'avoit point traités avant eux.

Enfin il y a, du moins, dans ce volume une choſe

chose qui ne peut que lui donner un grand prix au jugement des Connoisseurs. C'est une quantité prodigieuse de Medailles, dont les Legendes ont toutes été gravées avec toute l'exactitude possible. Ces Medailles contiennent la suite des Empereurs depuis *Julien* jusqu'à l'an 716. de l'Ere Chrétienne ; & celle des Rois de *France* jusqu'à *Philippe de Valois* inclusivement. Sur le tout les Libraires ont fait ce qui dépend de leur Art pour contenter les Lecteurs.

La I. Piece de ce volume a pour titre *Athei detecti*, ou *les Athées découverts*. L'Auteur y prétend démontrer qu'actuellement, il y a, parmi les Chrétiens, une Societé d'impies, qui y subsiste depuis long-temps, & qui travaille de toutes ses forces à renverser l'Eglise Orthodoxe & la vraye Religion. Il ne veut pas parler des *Lutheriens* ni des *Calvinistes* ; car qui peut douter que les Ennemis des Papes ne soient dans le parti de l'Atheïsme ? Ce seroit leur faire trop d'honneur, que de former ce doute, & d'ailleurs des impies si découverts ne sont pas fort à craindre. Le grand danger vient de ceux qui sont extérieurement Catholiques, ou dont la Doctrine ne semble pas directement opposée à la Catholicité. Ce sont donc les *Jansenistes*, & les Philosophes modernes. Comme ils sont en grand nombre le P. *Hardouin* a fait choix des plus considerables qui sont *Corneille Jansenius*, *Ambroise Victor*, ou plûtôt, *André Martin*, *Louis Thomassin*, *François Malebranche*, *Paschase Quesnel*, *Antoine Arnauld*, *Pierre Nicole*, *Blaise Pascal*, *René Descartes*, *Antoine le Grand*, & *Silvain*

vain Regis. La demonſtration de leur Atheiſme ſe tire de leurs Ecrits, dont l'Auteur a fait des Extraits qui contiennent, ſelon lui, des Propoſitions toutes plus impies les unes que les autres. Quelquefois ces Extraits ſont très-ſecs & très-ſimples, dans la ſuppoſition qu'il faudroit être aveugle pour ne pas voir l'impieté des paroles transcrites ; mais le plus ſouvent il raiſonne ces Extraits, pour découvrir le venin plus caché. Dans le premier cas il ſe contente de coudre quelques mots à la tête ou à la queuë de l'Article pour donner une idée generale de l'Auteur, ou pour exprimer celle qu'il ſe fait de l'Ouvrage. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il en agit à l'égard du célébre Evêque d'*Ypres*. Après avoir rapporté diverſes Propoſitions qui ſont dans les Ecrits de ce Prélat, voici de quelle maniere il conclut ſon Extrait (*a*). „ Qu'il ſuffiſe de ce que nous „ venons de tirer des Ecrits de Janſenius, & „ nous oſons dire que quiconque n'y voit pas „ l'Atheiſme eſt un aveugle ou un ſtupide. Mais „ celui qui l'y voit, doit comprendre par cela „ même avec quelle retenuë, & quelle prudence Innocent X. a dit, dans ſa Conſtitution „ contre les cinq Propoſitions de Janſenius, que „ *par cette ſienne declaration & définition prononcée ſur les cinq Propoſitions ſusdites, il n'entendoit pas en nulle maniere approuver les autres Opinions qui ſont contenuës dans le ſusdit Livre de Corneille Janſenius*. On reconnoîtra de „ même qu'un Janſeniſte n'eſt pas ſeulement „ comme

(*a*) Pag. 6.

„ comme quelqu'un l'a dit fort agréablement, „ un Calviniſte qui va à la Meſſe, ou qui la dit, „ mais encore un vrai Athée. Car il ne s'entend „ pas ſeulement avec Calvin au ſujet de la Gra- „ ce irreſiſtible; mais leur accord eſt parfait dans „ preſque toutes les autres erreurs, n'y ayant „ entr'eux de difference que pour les mots. Ce „ qu'il y a de certain, c'eſt que le Janſeniſte eſt „ le plus hardi des deux à prêcher l'Atheiſme".

Dans pluſieurs autres Extraits, le P. *Hardouin* ſe défie un peu davantage de la pénétration du Lecteur, & lui developpe le mauvais ſens des Propoſitions qu'il a recueillies. Mais alors il tire, de ſon Syſtême favori, un avantage que les autres Controverſiſtes n'ont point, lors qu'il s'agit d'une Propoſition produite au nom & ſous l'autorité de quelqu'un des Peres. Il ne s'amuſe point à chicaner le terrain, ſur la citation, pour ſavoir ſi elle eſt fidele, ou bien appliquée. Tous ces pretendus Peres, n'étant, ſelon lui, que des Fripons qui ont abuſé des noms les plus venerables pour ſapper la Religion par les fondemens, il lui ſuffit de faire voir en peu de mots, que les paroles qu'on allegue ſont ſuſceptibles d'impieté, à les entendre comme il fait, pour mettre au même rang & le Pere cité, & le Théologien qui le cite. Comme St. *Auguſtin* eſt celui des anciens Docteurs, dont les Diſciples de *Janſenius* font le plus de parade, il eſt auſſi celui de tous les Peres auquel le P. *Hardouin* a le plus ſouvent occaſion de montrer ſon mepris, & même ſa colere. Il fait ainſi d'une Pierre deux coups, dont l'un porte contre le *Janſeniſte*, & l'autre

l'autre contre l'Evêque d'Hippone. Un Exemple exprès de ce Pélagianisme, dont [illegible] pour le prendre [illegible] je le ferai dans l'article, [illegible]. Ce fut sous ce nom [illegible] publia [illegible] volume de cette [illegible] *Sententiæ* &c. C'est-à-dire, *Sentences du Disciple de la vérité de Dieu.* Chaque Chapitre de ce Volume contient une Proposition [illegible] tirée [illegible] exprimée [illegible]. Tout l'Ouvrage du P. [illegible] contient dans l'Argument ou le Sommaire ou l'Argument des Chapitres, en y ajoûtant ses Reflexions, & voici le premier.

„ (a) Chap. I. *Que notre Jesus-Christ nous a exhortés, non seulement à croire, mais encore à entendre ce que nous croyons.* Par là ces Predicateurs de la Philosophie Chrétienne se proposent de persuader que nous ne sommes point obligez de croire d'autres choses que celles que l'Esprit, & la Raison des hommes peuvent entendre; comme il le faut bien certainement de toute necessité, s'il est vrai, comme ils le disent, que le Dieu, qui enseigne aux hommes les choses qu'il veut que ces hommes croyent, n'est lui-même que la seule lumiere de la verité innée dans les Esprits doués de raison. Cette Proposition du Philosophe est prouvée par St. Augustin, Liv. 2. du *Libre Arbitre*, Chap. 2 ".

Telle

(a) Pag. 8.

Telle eſt la méthode, & tel eſt auſſi le goût de tous ces Extraits. On me diſpenſera d'en ſuivre le détail, car il ſeroit trop long, & même trop ennuyeux. On juge, pourtant bien, ſur le peu que je viens d'en rapporter, que le Cenſeur releve, avec de grands cris, la moindre expreſſion *Janſeniſte*, qui lui paroît ſusceptible de la plus petite équivoque. Mais à moins de le voir, on ne croiroit pas qu'il ſe fût aviſé de chercher l'Athéïsme, juſque dans les Expreſſions *Janſeniſtes*, qui, dans la bouche des vrais Catholiques, lui paroiſſent très-Chrétiennes & très-innocentes. C'eſt pourtant ce qu'il a fait en mille & mille rencontres. Qu'on en juge par ce ſeul trait qui ſe trouve dans l'Article du P. *Quesnel*, parmi quantité d'autres ſemblables. Dans ſes *Reflexions ſur le N. Teſtament* ce Pere a eu ſoin de faire obſerver aux Lecteurs les preuves que l'Ecriture nous donne de la Divinité de Jeſus-Chriſt. Une de ces preuves eſt tirée du titre de *Seigneur* qui lui eſt donné dans les Ecrits ſacrés. Le Docteur *Janſeniſte* la fait valoir, de la même maniere que tous les Theologiens les plus Orthodoxes; mais il eſt malheureuſement *Janſeniſte*, & c'eſt tout ce qu'il faut au P. *Hardouin* pour trouver dans ſa *Reflexion* le plus odieux Athéïsme. Ecoutons ce qu'il dit, mais faiſons-le parler en *François*.

La 6. Preuve que le P. Quesnel donne de la Divinité de Jeſus-Chriſt c'eſt que (*a*) „ dans les „ Stes. Lettres du N. Teſtament il eſt appellé „ Sei-

(*a*) Pag. 131.

„ Seigneur, nom qui eſt donné à Dieu dans le
„ vieux. Sur la I. aux Corint. I. 3. pag. 461. *Jeſus-*
„ *Chriſt étant appellé* Seigneur, *comme Dieu l'eſt*
„ *dans tout l'ancien Teſtament, c'eſt* une marque de
„ ſa Divinité, *& de l'adoration que nous lui devons.*
„ Cet Argument ſeroit fort ſans doute, s'il re-
„ connoiſſoit la Divinité que les Catholiques re-
„ connoiſſent. Il en eſt autrement s'il ne prend
„ pour Divinité, que la ſeule Verité intelligible,
„ tant en Phyſique qu'en Morale, que l'on ap-
„ pelle Raiſon univerſelle, & la Sageſſe, & la
„ Juſtice intelligible. Sa preuve peche encore par
„ un autre endroit, c'eſt en ce qu'il n'attribuë à
„ Jeſus-Chriſt qu'une ſeule Seigneurie, ce que
„ doivent faire néceſſairement ceux qui n'ont
„ point d'autre Divinité que la Verité intelligible,
„ qui domine ſur les Eſprits. Au lieu que les Ca-
„ tholiques attribuent à Jeſus-Chriſt une Seigneu-
„ rie, entant qu'il eſt le Verbe de Dieu, & une
„ autre Seigneurie qui a été de plus accordée à
„ l'Humanité même, tant ſur toutes les choſes
„ créées, que ſur les eſprits des hommes; afin
„ qu'en vertu de ſon droit à cauſe de l'union hy-
„ poſtatique, il pût obtenir de Dieu, ou les Mi-
„ racles, ou les Mouvemens qui ſont convena-
„ bles pour faire paſſer les Eſprits des mœurs
„ corrompuës à l'amendement de la vie. La Fac-
„ tion impie n'accorde à Jeſus-Chriſt aucune de
„ ces deux Seigneuries, ni celle qui a été donnée
„ à ſon Humanité, ni celle qui eſt veritable-
„ ment divine ".

Je ne ſai ſi le P. *Hardouin* s'entendoit bien lui-même, & ſi la plûpart des Lecteurs ne prendront point ceci pour le Galimathias le plus parfait qui ſe ſoit jamais écrit. Mais je ſai bien qu'à ſuivre ſa

methode, il n'y a pas, dans tout le monde, un ſeul Ouvrage, ſans en excepter le ſien, qui ne puiſſe être rendu ſuſpect d'impieté. Ceci me rappelle l'indigne jeu du P. *Theophile Raynaud*, qui pour montrer l'abus que l'on peut faire de l'Ecriture, convertit le Symbole des Apôtres en une Confeſſion Athée par les ſens criminels dans leſquels il ſuppoſa qu'on pouvoit en entendre tous les Articles. On diroit que l'Auteur des *Athées découverts* a travaillé ſur ce modele. A ſes yeux il n'y a point de penſée ſi ſolide, ni de reflexions ſi judicieuſes, & ſi belles, qui ne change de nature dans les Ecrits *Janſeniſtes*, & qui n'y prenne une forme hideuſe. Il n'y a pas juſqu'à l'attention que ces Meſſieurs ont eue de prêcher aux hommes l'amour du devoir, & la neceſſité de bien vivre, qui ne prouve, à l'avis du Cenſeur, l'infame deſſein qu'ils ont eu de détruire la Religion par elle-même. Dans l'Article 3. qui eſt celui du P. *Thomaſſin*, de l'Oratoire, (*a*) on lit les paſſages ſuivans que le P. *Hardouin* a tirés de ſon Livre intitulé : la *Methode d'étudier & d'enſeigner Chrétiennement les Poëtes*. „ *C'eſt ce qui nous fait juſtement* „ *eſperer que tout le monde ſera un jour Chrétien, &* „ *que cela ſera, quand les Chrétiens, avec le ſecours* „ *du Ciel, auront fait que les* HOMMES SOIENT „ VERITABLEMENT HOMMES, *c'eſt-à-dire,* „ *qu'ils leur auront fait voir ce qu'ils portent tous* „ *dans le fond de leur ame.* Et Chap. 34. Pag. 790. „ *Il eſt ſans doute que* LA PLUS PURE MORA- „ LE, *ſoit des Philoſophes, ſoit des Poëtes payens,* „ *ne peut être à l'épreuve de la cenſure des Peres de* „ *l'Egliſe, ou des Théologiens Chrétiens. Jeſus-Chriſt*

„ *eſt*

(*a*) Pag. 42.

„ *eſt le ſeul qui ait apporté ſur la terre* LA VERI-
„ TE' ENTIERE, *& la Doctrine parfaite des bon-*
„ *nes mœurs, auſſi bien que la grace néceſſaire pour*
„ *l'accomplir. Mais les Peres de l'Egliſe n'ont pas*
„ *laiſſé d'admirer quelquefois les ébauches que les Pa-*
„ *yens avoient faites de la bonne Morale, n'étant*
„ *encore éclairez que de cette* LUMIERE UNI-
„ VERSELLE *qui éclaire tous les hommes qui vien-*
„ *nent au monde.* Qu'y a-t-il en tout cela qui paroiſſe tendre à l'iniquité, ou plûtôt qu'y a-t-il là qui ne ſoit très-édifiant & très évangelique ? Cependant le P. *Hardouin* n'y a vû que des horreurs monſtrueuſes. J'ai marqué en Caracteres Italiques les mots qui l'ont revolté ; Mais comme tous mes Lecteurs ne ſeroient point au fait ſans le ſecours de ſon Commentaire, il faut le leur traduire. „ C'eſt, *dit-il*, une Maxime Socinienne, „ que l'on ne doit pas ſe mettre en peine de ſa-„ voir quelle eſt la Nature de Dieu, mais qu'il „ faut principalement s'attacher à bien regler ſes „ mœurs. Les Janſeniſtes ne parlent auſſi d'autre „ choſe dans leurs Converſations, dans leurs Ser-„ mons, & dans leurs Ecrits, que de retablir la „ Diſcipline negligée, & c'eſt par là qu'ils ſe „ font valoir auprés du vulgaire ignorant. Il y a „ même, parmi les Catholiques, des Predicateurs „ de la Parole Divine, qui entraînez par la mo-„ de, ou voulant plaire à la multitude, aban-„ donnent l'explication des Myſteres de Chriſt „ & des Sacremens, pour faire rouler toutes „ leurs predications ſur les mœurs. Il eſt vrai „ que la Religion Chrétienne nous ordonne de „ veiller ſur notre conduite. Qui le nie, ou qui „ l'ignore ? Mais il faut joindre à ces choſes la „ connoiſſance de Dieu, telle qu'il lui a plû de

„ nous la donner lui-même &c.... Sans cela, „ les mœurs les plus reglées, ne font que le „ Philosophe, & non le Chrétien ".

On voit bien qu'un Raisonneur de cette force ne doit jamais manquer de matiere, car si la seule intention, qu'il attribuë aux Auteurs, lui paroît suffisante pour envenimer les Propositions, qui, en elles-mêmes, sont les moins reprehensibles; que ne sera-ce point dans les endroits, où des termes peu mesurés semblent donner quelque prise, & sur tout dans ceux où les Ecrivains se sont éloignés d'*Aristote*, & des Scholastiques, & paroissent affoiblir, à quelques égards, la créance ou l'autorité des Papes? Il est facile de deviner là-dessus qui sont les modernes, parmi les Jansenistes, & parmi les Philosophes, qui ont le plus fourni aux Recueils du P. *Hardouin*. Il donne au P. *Malebranche*, 60. Pages, au P. *Quesnel* 56. à Mr. *Nicole*, 38. & à Mr. *Des Cartes* 43. bien entendu que dans ces Articles il fait entrer, en passant, diverses personnes, qui ne s'y seroient peut-être point attendues, comme qui dirbit, par exemple, le Chartreux Dom *Bonaventure d'Argonne*, plus connu sous le nom de *Vigneul Marville*. A l'occasion de quelques reflexions sur l'Oraison & sur la contemplation interieure, qui se trouvent, à ce que dit le Censeur, à la Page 391. sans indiquer le volume, mais que je n'ai pû trouver dans aucun des trois de mon Edition qui est de *Rotterdam* 1700, à l'occasion, dis-je, de ces reflexions très-courtes, & très-devotes, (a) ce pauvre Chartreux a été mis au nombre des Athées, & c'est à quoi, sans doute il

(a) Pag. 94. [illegible]

ſi n'auroit pas crû ſe devoir préparer.

Quant aux autres, que je viens de nommer, il y a beaucoup d'apparence, qu'ils ſe ſont peu flattés que des *Jeſuites*, ou que de bons *Ariſtoteliciens* leur fuſſent favorables, & s'il ſuffit de penſer ou de parler, autrement que ces derniers, ſur quantité de points de Théologie & de Philoſophie, ſi cela, dis-je, ſuffit pour être ſerieuſement accuſé d'Atheïsme, *Malebranche*, *Queſnel*, *Nicole*, & *Des Cartes* ont dû penſer que cette accuſation leur ſeroit intentée, de même qu'a *Janſenius*, *Martin*, *Arnauld*, *Le Grand*, *Regis*, & tant d'autres, qui ont écrit dans leurs Idées, ou qui les ont défendues. Il n'y a pourtant eû perſonne qui ait encore porté les choſes ſi loin, que le P. *Hardouin* le fait à preſent, ſi ce n'eſt à l'égard de *Des Cartes*, qui pendant ſa vie a été taxé de Deïsme, & même d'Atheïsme, ainſi que notre Auteur ne manque pas (*a*) de le faire obſerver, en ſpecifiant les raiſons qu'il a d'imputer un crime ſi odieux à cet illuſtre Philoſophe moderne. Parmi ces raiſons, il n'en a pas oublié deux, auxquelles ſon zéle & ſes préjugez paroiſſent avoir donné un grand poids.

La premiere eſt le Principe Carteſien qui fait tourner la Terre, & qui ſuppoſe le Soleil immobile. (*b*) „ Ces deux choſes, *dit-il*, ſont contraires aux Stes. Lettres, & aux ſentimens de tous „ les anciens Philoſophes, dont les noms n'ont „ pas été controuvés. Cette Philoſophie, *ajoûte-t-il*, fut donnée de Dieu par infuſion à Adam, qui la transmit à ſes Descendans ". Ainſi, ſelon le P. *Hardouin*, le Carteſianiſme peche en

(*a*) Pag. 207. (*b*) Pag. 224.

en ceci contre les idées innées, & comme cette opinion eſt étroitement liée avec tout le Syſtême de *Des Cartes*, que peut être autre choſe, tout ce Syſtême, qu'un renverſement entier de la Religion naturelle? Le Cenſeur tâche de prouver que ce Philoſophe ſentit lui-même la conſéquence que l'on pouvoit juſtement en tirer. Mais je ne ſai ſi des Juges plus équitables n'en concluroient point le contraire. Les Lecteurs prononceront, à leur gré, ſur les paroles mêmes de *Des Cartes* que le P. *Hardouin* rapporte en preuve de ſon accuſation. Ces paroles ſont tirées de ſa Lettre 15. au P. Merſenne, To. II (a). „ M'étant fait enquerir ces „ jours à Leyde & à Amſterdam, ſi le Syſtême du „ Monde de Galilée n'y étoit point, à cauſe qu'il „ me ſembloit avoir appris qu'il avoit été imprimé en Italie l'année paſſée, on m'a mandé „ qu'il étoit vrai qu'il avoit été imprimé, mais „ que tous les Exemplaires en *avoient été brulés à Rome en même temps*, & lui condamné à quelque amende. Ce qui m'a ſi fort étonné que je me ſuis quaſi reſolu de *brûler tous mes Papiers*, „ ou du moins de ne les laiſſer voir à perſonne. „ Car je ne me ſuis pû imaginer, que lui qui étoit Italien, & même bien voulu du Pape, ainſi que j'entens, ait pû être criminaliſé pour autre choſe, ſinon qu'il aura, ſans doute, *voulu établir le mouvement de la Terre*, lequel je ſai bien avoir été autrefois *cenſuré* par quelques „ Cardinaux. Mais je penſois avoir ouï dire, que „ depuis on ne laiſſoit pas de l'enſeigner publiquement même dans Rome. Et *je confeſſe que „ s'il eſt faux, tous les fondemens de ma Philoſophie „ la*

(a) Athe. Det. pag. 224.

„ *le font auſſi : car il ſe demontre par eux évidem-*
„ *ment*, & *il eſt tellement lié* avec toutes *les par-*
„ *ties de mon Traité*, que je ne l'en ſçaurois dé-
„ tacher, ſans rendre le reſte tout defectueux.
„ Mais comme je ne voudrois pour rien du
„ monde, qu'il ſortît de moi un Diſcours, où
„ il ſe trouvât le moindre mot *qui fût deſapprou-*
„ *vé de l'Egliſe*, auſſi aimé-je mieux le ſuppri-
„ mer, que de le faire paroître eſtropié. Voi-
là ce que *Des Cartes* écrivoit au P. *Merſenne*, &
comme on y voit, en caractere Italique, les pa-
roles ſur leſquelles la concluſion du Cenſeur eſt
fondée, on y voit auſſi d'un coup d'œil, ſi cet-
te Concluſion n'eſt point outrée.

Une autre choſe qui paroît avoir terriblement
irrité le P. *Hardouin* contre le *Carteſianiſme*, eſt
la définition que cette Philoſophie donne de la
Matiere, dans laquelle l'étenduë eſt non ſeule-
ment eſſentielle, mais l'eſſence même. A quoi
cela tend-il, qu'à nier la Tranſubſtantiation, ou
comment concilier ce Principe Philoſophique avec
ce Dogme de l'Egliſe Romaine ? Les queſtions
ſont, à la verité, preſſantes, & ſi j'étois en mê-
me temps *Carteſien* & *Catholique Romain*, je ne
comprends pas ce que j'y pourrois répondre. Car
s'il eſt vrai, comme *Des Cartes* le dit, Princ.
Part. 2. Nu. 8. que *l'on ne peut ſi peu ôter de la*
quantité ou de l'étenduë, que l'on n'en ôte tout au-
tant de la Subſtance, & qu'auſſi, la moindre cho-
ſe que l'on ôte de la ſubſtance, c'eſt tout autant d'ô-
té de la quantité ou de l'étenduë, ſi cela, dis-je,
eſt vrai, ſera-t-il deſormais poſſible que le Corps
de Jeſus Chriſt, ſur l'Autel, ne perde rien de ſa
ſubſtance, en y perdant ſi conſiderablement de
ſon étenduë ? La difficulté eſt inſurmontable, &

les *Carteſiens*, pouſſez ſur cet Article, ſe ſont toûjours tirés très-mal d'affaire. Tantôt le P. *Malebranche* dit qu'il *ſuffit de croire le Dogme de la Tranſubſtantiation, ſans en vouloir expliquer la maniere*. Tantôt le Defenſeur de ce Pere avance que le *Pain n'eſt pas aneanti, mais qu'il eſt changé au Corps de Jeſus-Chriſt, & que converſion ou changement n'emporte pas deſtruction*, de ſorte qu'*on ne nie pas qu'il n'y ait une veritable étenduë après la conſecration, mais que cette étenduë eſt celle du Corps de Jeſus-Chriſt & non pas du pain qui n'y eſt plus*. Tout cela n'eſt que pure défaite, puis que l'Objection réelle n'eſt point du tout levée, & l'on ne ſauroit exprimer l'embarras où ſe trouva Mr. *Nicole* quand il ſe vit dans ce defilé, au Tome II. de ſes *Inſtructions Theologiques & Morales ſur les Sacremens*, Pag. 6. où l'on voit les Demandes & les Reponſes ſuivantes, „ D. Les Accidens reſtent-ils après la „ Conſecration ? R. Il eſt viſible qu'ils reſtent, „ puiſque nous voyons toûjours l'apparence du „ Pain, que nous en goutons la ſaveur, & que „ nous en ſentons les effets. D. Qu'eſt-ce que „ ces Accidens ou ces Apparences ? R. Il eſt de „ foi qu'il n'y a plus de Pain ni de Vin. Il eſt „ viſible que nous continuons d'appercevoir les „ apparences du Pain, & du Vin. La foi ne va „ pas plus avant, & laiſſe la diſcuſſion du reſte „ aux Philoſophes ; & la Pieté ſouhaite même „ qu'on s'arrête là, & qu'on ne s'embarraſſe pas „ dans des queſtions obſcures, où nous n'aurions „ pour guide qu'une Raiſon foible & tenebreuſe. Ne vaudroit-il pas mieux avouer, ingenument, que l'on croit, de foi, des choſes que l'on ſait très-certainement être contraires à la Nature ; & qu'eſt-ce en effet que Mr. *Nicole* a voulu dire, s'il

a voulu

a voulu dire autre chose? Les Reflexions que (*a*) le P. *Hardouin* fait, là-dessus contre lui, sont terrassantes, & prouvent invinciblement qu'un bon *Cartesien* ne sauroit être un bon Transubstantiateur, à moins que sur cet Article il n'abjure sa Philosophie. Cependant si les *Jansenistes* ont fait en ceci quelque faute qui ait rendu leur Orthodoxie *Romaine* à bon droit suspecte, c'est d'avoir voulu trop expliquer leur pensée. Le plus court, & le meilleur pour eux, auroit été de dire, qu'ils savoient bien le moyen de concilier le Dogme de leur Eglise, avec les Principes de leur Philosophie, mais qu'ils ne se croyoient pas obligez de reveler à tout le monde cet incomprehensible secret. Aussi ces Mrs. ont-ils quelquefois donné ce tour à la chose, & c'est ce que fit en particulier le P. *Malebranche*, lorsqu'il se sentit trop serré par le Jesuite *Louis le Valois*, qui sous le faux nom de *Louis de la Ville*, l'accusa d'heresie (*b*). „ Dans cette „ defense, *dit à cette occasion le P. Hardouin*, Ma„ lebranche ne se lave point d'une accusation si „ grave, & ne dit rien, non plus, touchant l'Eu„ charistie, qui soit Catholique. Seulement pour „ se disculper d'Heresie.... il se prévaut de l'au„ torité de St. Augustin, qui pose *comme incontes„ table.. que l'essence de la Matiere consiste dans l'é„ tendue*, Ep. 3. Chap. 2. Ep. 28. Chap. 2. Ep. 57. Chap. 6. Contre l'Ep. de Manich. Chap. 16. Liv. X. de la Trin. Et cet homme-là croit „ la Transubstantiation! ou quiconque soutient „ opiniâtrément comme lui que la Puissance mê„ me de Dieu ne sauroit faire qu'il y ait matiere „ sans étendue; ou étendue sans matiere?.... „ Ecou-

(*a*) Pag. 195. (*b*) Pag. 225.

„ Ecoutons ce qu'il dit à la Pag. 42. *Je crois de-*
„ *voir aſſurer avec toute la confiance que donne la*
„ *vûë de la Verité, que j'ai demontré que l'étenduë*
„ *n'eſt point une maniere d'être, mais un Etre, une*
„ *choſe, une Subſtance, en un mot, Matiere ou Corps.*
„ *Je ſoutiens de plus que Mr. de la Ville n'a point*
„ *fait voir que ce ſentiment de Reflexion ſur la matiere*
„ *fut contraire à la Tranſubſtantiation; qu'il n'eſt*
„ *objecté que des raiſons ſpecieuſes à refoudre, ſans de*
„ *triompher plus facilement de ſes Adverſaires; qu'il*
„ *n'a point combattu les miennes, qu'apparemment il*
„ *ne les a pas lûës, & que de l'humeur dont je le vois,*
„ *eſt, je ne me croi nullement obligé de les lire.* „

Fort bien! Il n'eſt aſſurément obligé de le dire? c'eſt le moyen unique, ſur un ſujet ſi delicat, de ne ſe pas enlaçer dans ſes propres pieges. Une fierté myſterieuſe ne ſied pas mal en pareille rencontre. Reſte à ſavoir ſi l'on ſe retranchera toûjours dans ces airs de myſtere, en cas que l'on veüille entrer en raiſe campagne, & que l'on ne ſe défiât pas un peu de ſa cauſe. Il eſt ſûr au moins que ces airs-là n'en impoſent jamais aux gens éclairez. En impoſeront-ils à des Adverſaires? Le P. *Hardouin* auroit certainement été un des derniers hommes du monde à en être la duppe, en faveur du *Janſeniſme* & des *Janſeniſtes*; il n'auroit fallu que le tendre attachement de ſon cœur à la Societé pour le prémunir contre tous les artifices. Par principe & par Syſtême (*a*), cette Societé eſt oppoſée à la nouvelle Philoſophie. Ce n'eſt pas que *Des Cartes* ne lui fît d'abord la Cour dans l'eſperance d'en gagner la faveur. Voici ce qu'il en écrivoit à un Jeſuite, au Tome III. Lettre 22. „ M'é-

tant

(*a*) Pag. 216.

„ tant mêlé d'écrire une Philoſophie je ſai que „ votre Compagnie ſeule peut plus que tout le „ reſte du monde pour la faire valoir ou mepri„ ſer. C'eſt pourquoi je ne crains pas que des „ perſonnes de jugement, & qui ne m'en croyent „ pas entierement depourvu, doutent que je ne „ faſſe toûjours mon poſſible pour la meriter ". Sentant enſuite apperçû que ſon *poſſible* ne lui réuſſiſſoit pas, il en mit en colere, & en vint aux menaces, dans le dernier Tome même Tome, adreſſant ſon *Monſenius* Pour les Jeſuites, *dit-il*, „ je ne vois point bien ce qu'il en leur faut. Mais „ je vous prie de me leur point donner parole que „ je ne prendrai point de leurs Cours de Philoſo„ phie pour en faire mes lecteurs. Car au contraire „ je veux bien qu'ils ſachent que je le ferai, ſi je le ju„ ge utile à faire connoître la Verité, & ils ne le doi„ vent aucunement trouver mauvais, s'ils preferent „ à la Verité la vanité de vouloir être eſtimés plus ſavans qu'ils ne ſont ". Dès la naiſſance du *Janſeniſme*, les Jeſuites ſe declarerent ainſi contre les nouveautés en fait de Philoſophie, & la guerre s'échauffant à cauſe du *Janſeniſme*, qui embraſſa la nouveauté, le feu a été toûjours en croiſſant ; juſqu'à ce qu'enfin le P. *Tamburin*, Général de l'Ordre, a fait défenſes expreſſes à tous les Membres de la Compagnie, d'enſeigner, ou de ſoutenir, de vive voix, ou par écrit, trente Propoſitions qui ſont preſque toutes tirées de *Des Cartes*, de *Malebranche*, ou de leurs ſemblables. Le P. *Hardouin* inépuiſable en redites, quand il s'agit, à ſon avis, de la gloire de Dieu, rapporte ici de nouveau ces Propoſitions *Carteſiennes* ou *Janſeniſtes*, avec un Commentaire de ſa façon pour en développer l'Atheiſme.

Les

Les *Réflexions importantes*, qu'il a donné ordre que l'on plaçât à la ſuite de ſon Traité des *Athées découverts*, ne renferment en petit, mais en François, que ce qu'il avoit dit dans l'autre en *Latin*, avec beaucoup plus d'étenduë. Il ſeroit donc inutile d'entrer dans aucun détail là-deſſus, non plus qu'au ſujet de la Piece ſuivante, qui eſt fort courte, & qui a pour Titre, *Platon expliqué, ou Cenſure d'un Ecrit de Mr. l'Abbé Fraguier, inſeré par Mr. l'Abbé d'Olivet dans ſa Traduction des Entretiens de Ciceron ſur la Nature des Dieux.* On voit aiſement à ce Titre, qu'il s'agit uniquement ici de ſavoir, ſi Mr. l'Abbé *Fraguier* a bien pris le ſens de *Platon*, en ce que ce Philoſophe *Grec* a dit en parlant de Dieu dans ſon *Timée*, & ſi Platon lui-même a parlé comme il faut ſur cet Article. Le P. *Hardouin* auroit-il voulu marquer indirectement que ces deux illuſtres Abbés doivent être mis au rang des Athées? Je n'en ſai rien. Je vois ſeulement qu'il fait des complimens à l'un & à l'autre à la fin de la Piece. Mais ceci ne merite point de nous arrêter, & nous paſſerions aux Morceaux qui reſtent dans ce volume, ſi notre Article n'étoit déjà que trop long.

ARTICLE VIII.

STEPHANI DE BRAIS Epiſtolæ S. PAULI Apoſtoli *ad* ROMANOS Analyſis Paraphraſtica notis eruditiſſimis illuſtrata &c.

C'eſt-à-dire:

Paraphraſe de l'Epitre de S. PAUL *aux* ROMAINS, *avec*

avec des notes très-savantes, par ETIENNE DE BRAIS. A Leyde chez Haſebroek 1734. in 4. pag. 562.

CE n'eſt pas ſans raiſon, que l'on a dit, que l'Epître aux Romains étoit la Clef pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte & de la Religion Chrétienne; mais il faut auſſi avouer, que cette Clef a été ſi mal adroitement maniée & même forcée par les differens Interprêtes, qu'au lieu de donner entrée dans la maiſon en ouvrant la porte, elle a plûtôt ſervi à la fermer & à boucher le chemin. Ce ſeroit donc un grand bonheur pour nous, ſi quelque habile homme venoit nous aprendre le vrai ſens & le vrai uſage de cette Epître. Mr. *van den Honert* très-célèbre Profeſſeur en Theologie à Leyde nous recommande pour cet effet les Paraphraſes d'*Etienne de Brais* autrefois Profeſſeur en Theologie à Saumur; il rend temoignage à cet Auteur, qu'il eſt *très-orthodoxe*, & il l'admire en ce qu'il a adheré au ſentiment de la *grace particuliere & efficace* declaré au fameux Synode de Dordrecht, nonobſtant que la plûpart des Théologiens Reformés en France penchoient vers le Pelagianiſme, c'eſt-à-dire vers l'*Univerſalisme*.

Nôtre Auteur avoit d'abord entrepris cet ouvrage pour donner des leçons à ſon Frere, qui commencoit à etudier en Théologie, il le communiqua enſuite à ſes Amis, enfin il le publia dans l'état où il paroit. Il ſeroit fort inutile de repreſenter en detail l'explication ordinaire de l'Epître aux Romains, qu'on peut lire presque dans tous les Syſtêmes de Theologie: mais il ne faut pas s'imaginer, qu'on ne trouvera rien ici, qui n'ait du rapport aux controverſes Theologiques. Quand on

on écrit des Paraphrases, on est engagé à expliquer tout, & à suivre le fil du discours; ce qui donne souvent occasion de faire des Remarques Critiques, qui avoient echapé aux autres.

C'est ainsi, que nôtre Auteur rend le sens du ℣. 2. Chap. IV. fort nettement en y supposeint quelques mots: *Si Abraham a été justifié par les œuvres, il a dequoi se glorifier* devant Dieu: *mais il n'a pas* dequoi se glorifier *devant Dieu.* La connexion du ℣. 11. Ch. XII. n'est pas moins juste: „ il „ faut faire son devoir avec *zèle* & avec ardeur, se „ souvenant qu'on ne *sert* pas les hommes mais *le* „ *Seigneur lui-même.* C'est aussi avec raison, qu'il croit, que ce n'est pas un Hebraïsme, quand les termes de *tribulation & d'angoisse* se trouvent joints Ch. II. ℣. 9. (puisque la même maniere de parler se trouve dans *Lucien* & *Artemidore.*)

On y trouvera pourtant des pensées, qui paroîtront plus ingenieuses que solides; par exemple sur le ℣. 20. Ch. XII. „ Comme les assiegés „ vainquent & repoussent les ennemis en jettant „ du feu sur eux: de même vous vaincrez vos „ ennemis en les gagnant par les bienfaits. Et sur le premier verset du même Chapitre, ou il explique τὴν λογικὴν λατρείαν, „ le culte que nous ren- „ dons à Dieu par les actions de graces, & qui est „ commandé dans l'Evangile; parceque λόγος signifie & les paroles des hommes & la parole de Dieu. Peut-être seroit-il plus simple d'entendre par λογικὸς la même chose que πνευματικὸς, ou νοητὸς, & de traduire *mystique*, au lieu de *raisonnable.* Voiez I. St. Pierre II. 2.

Quoique nôtre Auteur ne voie pas de difference entre πονηρὸν & κακὸν vſ. 29. Ch. I. néanmoins il n'est pas de l'avis de ceux qui vouloient retrancher

cher le premier de ces deux mots. En quoi il a grande raison: outre que *Ciceron* nous apprend la difference de ces deux mots en disant que le premier signifie *malice* & le second *vice*, *Tusc. Disp.* 4. 15.

Il est fâcheux à souhaitter, que nôtre Auteur n'eût pas précipité son jugement sur le Ch. VII. vſ. 8. quand il dit: *ceux qui ont lû ces Epîtres ont corrigé le Texte sans neceſſité.* Car la Leçon, qu'il rejette, est surement la veritable, puisqu'elle se trouve dans tous les MSS, & dans toutes les Editions, excepté celles de *Th. de Beze*, qui a changé le Texte *sans aucune neceſſité*, & qui pour cette raiſon a été abandonné ici même par la verſion Flamande, quoiqu'elle le suive par tout ailleurs scrupuleuſement.

Il y a à la fin quelques Diſſertations ſur *le Sabbat ſeptiéme-premier*, ſur *le Baptême pour les morts*, ſur *la neceſſité du Baptême* & de *la Grace*, & ſur *la paſſion du poids*.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PARIS.

L'Inaction qui ſe trouve dans la Litterature empêche, & les Savans & les Libraires de rien donner d'utile & d'eſſentiel. Cependant Mr. *Gayot de Pitaval* n'a pas laiſſé de publier deux volumes aſſez curieux ſur les matieres de Droit; c'eſt un Recueil des *Cauſes célébres & intereſſantes jugées dans les differens Tribunaux du Royaume* in 12. 2. volumes 1733. Le choix que l'Auteur apporte,

dans ces causes est assez bon & assez varié par la singularité des sujets. C'est un abregé de la Procedure & même des Factums quand on en a publié. Il prend des Causes de tous les Tribunaux du Royaume; on sait que les Provinces n'en fournissent pas moins que la Capitale. L'affaire de la Dame de Brinvilliers célèbre empoisonneuse y est très-bien detaillée. Mais je ne sai si l'Auteur n'auroit pas mieux fait d'omettre la Cause d'Urbain Grandier Curé de Loudun que l'on fit impitoyablement brûler vif pour raison de sortileges, crime dont les gens éclairez ne l'ont jamais crû coupable. On n'ignore pas que ce fut une intrigue du célèbre Cardinal de Richelieu qui vouloit, dit-on, se vanger de ce Curé qui étoit soupçonné d'avoir fait un Libelle contre ce redouté Cardinal. On sait d'ailleurs que les affaires qui se jugent par des Commissaires du Conseil, telle que fut celle de l'infortuné Grandier, ne sont pas ordinairement examinées avec toute la rigueur de la Justice. Souvent les Commissaires entrent dans les passions des Ministres beaucoup plus que les Ministres ne voudroient eux-mêmes.

Je suis bien aise d'ailleurs de rendre à Mr. *Gayot de Pitaval* une partie de la justice qui lui est duë. Il est homme d'esprit & de merite, qui écrit assez bien. C'est l'Avocat de Paris qui sait le plus de bons mots. Il l'a bien montré par la *Bibliotheque des gens de Cour*, les *Saillies d'Esprit* & *l'Art d'orner l'esprit en l'amusant*. Ce sont trois Recueils de reparties singulieres & spirituelles, de bons mots, d'épigrammes & de traits Satyriques. S'il savoit aussi bien le Code, le Digeste & les Loix du Royaume, ce seroit le plus grand homme de Palais que l'on auroit connu.

Je

Je suis bien aise de vous avertir qu'enfin l'on réimprime la Collection des Historiens originaux de l'Histoire de France donnée d'abord par *Freher*, *Pithou*, & *Duchesne*. Mais cette Edition sera incomparablement plus ample que toutes celles qui ont paru ci-devant. C'est le Pere *Dom Martin Bouquet* savant Religieux Benedictin de l'Abbaye de St. Germain des Prez, dont il est Bibliothequaire, qui est chargé de cette entreprise : on compte en donner deux volumes chaque année. Il est à souhaiter que Dieu le conserve assez longtemps pour publier tout son ouvrage qui est très-avancé.

L'*Histoire de l'Empire des Cherifs d'Afrique* que Mr. *l'Abbé Boulet* vient de publier en 3. petits volumes in 12. chez Pierre Prault est un morceau d'Histoire assez curieux. Il commence à l'an 1516. & vient jusqu'en 1733. Comme il y a mis l'Histoire de l'entreprise d'Oran de 1732. on y trouve des traits singuliers tirez de bons memoires. On y voit sur tout le caractere du Marquis de Santa Cruz également homme de guerre & homme de Lettres : il a été dans cette entreprise la victime de sa bravoure & de son merite, c'est ce qui lui a fait tort. L'Auteur avoit été prevenu dans cet ouvrage par Don *Diego de Torres* célèbre Espagnol qui publia en 1586. in folio à Seville sa *Relacion del origen y Succesſos de los Xarifas*. Elle a été traduite en François, par Mr. Charles de Valois Duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. Roi de France. Cette Traduction fut d'abord imprimée in 4. à Paris en 1636. & depuis rimprimée en 1667. à la fin du 3. Volume de l'Afrique de Marmol de la version de Mr. Perrot d'Ablancourt. Mais dirai-je mon sentiment sur la conduite de cet ou-

vrage? Je penſe que l'Auteur auroit pû faire quelque choſe de plus. 1. De donner un Etat Politique des Royaumes dont il fait l'Hiſtoire. On ne veut pas ſeulement ſavoir des faits, des ſieges, des meurtres, des batailles; on eſt encore bien aiſe de connoître la conduite des conquerans ſoit dans la vie civile, ſoit dans le gouvernement des peuples. 2. Il falloit rejoindre à la fin tout ce qui s'eſt publié depuis un an ſur la Ville d'Oran: ce ſont des morceaux curieux & inſtructifs. 3. Il falloit marquer les ſources d'où on a puiſé tant de faits anciens & modernes. Un Auteur ne doit pas s'imaginer qu'en matiére d'Hiſtoire on ſoit obligé de l'en croire ſur ſa parole. C'eſt à quoi l'on remediera ſans doute dans l'Edition d'Hollande.

M. *Mongin de Richebourg* nous donnera une Traduction de l'Hiſtoire d'Eſpagne de Mariana qui ſera accompagnée des Remarques du célèbre Abbé *de Longuerue* l'un des plus ſavans hommes de l'Europe, que la mort vient d'enlever à la Republique Litteraire. L'Hiſtoire de Mariana ne ſera pas moins de ſix volumes in 4. & Mr. de Richebourg a raiſon de preferer le Mariana Eſpagnol au Latin. Ce célèbre Jeſuite, qui avoit lui-même traduit ſon Hiſtoire de Latin en Eſpagnol, a mis dans la Traduction des traits hardis & ſinguliers qu'on ne trouve point dans ſon original.

On vient de donner à Chartres en huit petits volumes les *Contes de Bocace*, ceux de la *Reine Marguerite*, *les cent nouvelles nouvelles* de Louïs XI. & du Duc de Bourgogne avec les *Contes de la Fontaine*: mais cela eſt imprimé en caracteres trop menus pour être facilement lu par les Dames, qui ſont très avides de ces ſortes de Lectures.

D'A. M.

D'AMSTERDAM.

J. Wetſtein & G. Smith les Imprimeurs de ce Journal donneront au public dans très-peu de tems les Livres ſuivans.

Theſaurus Morellianus, ſive Familiarum Romanarum Numismata omnia, diligentiſſime undique conquiſita, ad ipſorum nummorum fidem accuratiſſime delineata & juxta ordinem F. Urſini & C. Patini diſpoſita a Celeb. Antiquario And. Morellio: accedunt Nummi Miſcellanei, Urbis Romæ, Hiſpanici & Goltziani dubia fidei omnes, nunc primum edidit & Commentario perpetuo illuſtravit Sigeb. Havercampus, fol. 2 tom. On trouve dans le premier Tome outre la Dedicace à ſa Majeſté le Roi de Dannemarc, & une longue Preface de la façon de Monſieur le Profeſſeur Havercamp, 3539 Medailles avec leurs revers, qui occupent 92 feuilles entieres d'impreſſion. Elles ſont toutes deſſinées de la propre main du fameux Morell d'après les Originaux & d'une reſſemblance & d'une delicateſſe infinie. Les gravures qui ſont du burin de J. G. Mentzel ne font pas moins d'honneur à la magnificence & à la juſteſſe de l'Ouvrage. Le ſecond Tome renferme le Commentaire ou les Explications de Mr. le Profeſſeur Havercamp, avec les Tables des Matieres. On crut d'abord que les Medailles & le Commentaire pourroient entrer dans le même Tome, c'eſt pourquoi on trouve au bas du Commentaire, Tome I. quoique ſuivant l'arrangement qu'on s'eſt trouvé obligé de prendre depuis, il ſoit veritablement le Tome II. Ces deux doivent être ſuivis par deux autres qui contiendront les Medailles des XII. premiers Empereurs Romains, les depouilles du Temple de Jeruſalem enlevées par Tite Veſpaſien, & les Colomnes de Trajan & d'Antonin, le tout deſſiné & gravé des mêmes mains, & auſſi expliqué

par Mr. le Profeſſeur Havercamp. Dans la partie ſuivante de cette Bibliotheque on rendra compte des deux premiers Tomes de cet important Ouvrage.

Locupletiſſimi Rerum Naturalium Theſauri accurata deſcriptio, & Iconibus artificioſiſſimis expreſſio, per Univerſam Phyſices Hiſtoriam, Opus, cui in hoc rerum genere nullum par exſtitit. Ex toto Terrarum orbe collegit, digeſſit, deſcripſit & depingendum curavit Alb. Seba, *Tom. V. Fol. Majori*, en Latin & François, il y en a auſſi un très petit nombre imprimé en Latin & Hollandois. L'Ouvrage entier doit faire 4 volumes. A la tête de ce premier volume on voit une Preface du célèbre Profeſſeur Boerhaave, bien inſtruit de ce que renferme le Cabinet de Monſr. Seba, & très-capable d'en juger ſainement. Il le prefere à tout ce qu'on a publié juſqu'à preſent ſur l'Hiſtoire Naturelle. Dans ce volume on trouve, outre les Deſcriptions, 111 Tailles douces dont 59 ſont *in plano* ou ſur des feuilles entieres & 52 *in folio* ſur des Planches de la largeur d'une demi feuille. Les Planches ſont deſſinées & gravées d'après nature, & avec un ſoin infini. Toute l'Edition eſt ſur du Papier Imperial, & merite d'avoir place dans les Cabinets des Princes, des Riches & des Curieux. L'Extrait de ce premier volume ſe trouvera auſſi dans la partie ſuivante de cette Bibliotheque.

Les mêmes Libraires debitent actuellement la Nouvelle & magnifique Edition des *Aventures de Telemaque*, in folio & in quarto, à laquelle on avoit travaillé depuis pluſieurs années. *Monſieur le Marquis de Fenelon*, Ambaſſadeur de ſa Majeſté très Chrétienne a la Haye, Petit-Neveu de l'Auteur, & le depoſitaire du Manuſcrit Original a eu la bonté d'en revoir toutes les feuilles & d'y faire

les

ſes corrections avant qu'elles fuſſent tirées au net; deſorte qu'on peut compter que c'eſt l'Edition la plus exacte de ce bel Ouvrage qui ait paru juſqu'à preſent. Il eſt embelli de 24 grandes tailles douces deſſinées & gravées par de très habiles maitres d'Hollande & de Paris, outre un Portrait de l'Auteur de la derniére beauté, & un Frontiſpice du deſſein du feu *B. Picart le Romain*, c'eſt une des dernieres pieces & peut-être des plus achevées de ſa compoſition. On trouve auſſi des Vignettes & des Culs de Lampe à la tête & à la fin de chaque Livre.

L'*Uſage & les fins de la Prophetie dans les divers âge du monde, en ſix Diſcours*, auxquels on a joint *trois Diſſertations* &c. par THOMAS SHERLOCK, Evêque de BANGOR. Traduit de l'Anglois, par ABRAHAM LE MOINE, Miniſtre de l'Egliſe Anglicane. Seconde Edition augmentée d'une *IV. Diſſertation* de l'Auteur, ſur *l'Entrée Triomphante de Jeſus-Chriſt* dans *Jeruſalem*, volume in 8. Ceux qui ont achetté la precedente Edition de ce Livre, peuvent avoir cette IV. Diſſertation à part.

TABLE DES ARTICLES.

I. Z. PEARCE, *Nouvelle Edition de* LONGIN. 243
II. JO. MARIANA Hiſtoria Hiſpaniæ, cum Continuatione EM. MINIANÆ. 289
III. J. ROUSSET, *Les Interêts préſens des Puiſſances de l'Europe.* 312
IV. JO. FRID. CHRISTII DE NIC. MACHIAVEL LO-Lib. III. 329
V. HEQUET, *La Medecine Théologique.* 375
VI. JO. LAUNOII Opera omnia. 395
VII. JO. HARDUINI Opera varia. 437
VIII. Paraphraſe de l'Epître aux Romains par ETIENNE DE BRAIS. 478
IX. *Nouvelles Litteraires.* 481

CATALOGUE *des Livres Nouveaux.*

Libri Latini.

Joan. Launoii Opera omnia, ad ſelectum ordinem revocata, ineditis Opusculis aliquot, notis nonnullis auctoris vita, præfationibus &c. aucta & illuſtrata. Fol.

Jac. Auguſti Thuani Hiſtoriarum ſui Temporis Volumina Septem, ex editione Sam. Buckley. Fol. Londini.

Janua Hebraæ Linguæ Veteris Teſtamenti, acceſſit una cum Grammatica Lexicon Hebræo Chaldaicum accurante M. Chriſt. Reinecceo. Editio tertia 8.

Acta Phyſico-Medica Academiæ Cæſareæ-Leopold.-Carolinæ naturæ curioſorum, exhibentia ephemerides ſive Obſervationes, Hiſtorias; & experimenta a Celeb. Germaniæ Viris habita & communicata Vol. tertium 4.

C. Corn. Taciti Opera quæ extant Omnia ad fidem optimorum Codd. MSS accuratiſſime caſtigata. 24.

Jo. Gottl. Heineccii Hiſtoria Juris Civilis Romani ac Germanici, qua utriusque origo & uſus in Germania ex ipſis fontibus oſtenditur &c. 8.

Theſaurus Morellianus, ſive Familiarum Romanarum Numismata omnia, diligentiſſime undique conquiſita, ad ipſorum nummorum fidem accuratiſſime delineata & juxta ordinem F. Urſini & C. Patini diſpoſita a Celeb. Antiquario And. Morellio: accedunt Nummi Miscellanei, Urbis Romæ, Hiſpanici & Goltziani dubiæ fidei omnes, nunc primum edidit & Commentario perpetuo illuſtravit Sigeb. Havercampus. Fol. 2 tom.

Livres François.

Les Avantures de Telemaque Fils d'Ulyſſe par feu Meſſire François de Salignac, de la Motthe-Fenelon, Précepteur de Meſſeigneurs les Enfans de France, & depuis Archevêque Duc de Cambrai, Prince du S. Empire. Nouv. Edition conforme au Manuſcrit Original, & enrichie de figures en taille douce. in folio.

Le même Livre. in 4.

Les Mille & une heures; Contes Peruviens. 12. 2 Tom.

Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Medes & des Perſes, des Macedoniens, des Grecs. Par Mr. Rollin. Tom. 6. 12.

L'Alcoran des Cordeliers. tant en Latin qu'en François, Nouv. Edition ornée de Figures deſſinées par B. Picart. 12. 2 Tom.

Le Bombardier François, ou Nouvelle methode de jetter les Bombes avec preciſion par M. Belidor. 4. fig.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A.

ACADEMICIENS. Sentimens de ces Philoſophes. 37

Ameriquains. Voyez *Domingue.*

Apocalypſe. Tems auquel elle a été écrite. 200 *& ſuiv.*

Arnauld (Mr.) Quel a été ſon but en écrivant ſon Livre *de la Frequente Communion.* 414

Aſyles. Pourquoi on a établi des *Aſyles* ou lieux de refuge pour certains Criminels. 27. Les Eccleſiaſtiques abuſent de cette pratique. 28. Les Conciles ont ouvert l'*Aſyle* à toutes ſortes de Criminels. *ibid.* Les Papes ont auſſi pouſſé cette immunité des lieux fort loin. *ibid.*

Athées. Bayle fait leur apologie. 57. Voyez *Bayle.* Ce que l'on doit entendre par un *Athée.* 449.

Auguſte (*Frederic*) Meſures qu'il prend pour obtenir la Couronne de *Pologne.* 209. Son élection. 210. Son Couronnement. *ibid.* Il fait une irruption dans la Livonie. 212. Quelles en furent les ſuites. 213 *& ſuiv.* Il eſt vaincu par tout & abandonné de la plus grande partie des Polonois. 214. On le declare déchu de toutes ſes pretenſions ſur la Couronne. *ibid.* Bataille qu'il gagne. 217. Il ſigne un Traité de Paix par lequel il renonce à la Couronne de Pologne. *ibid* Il veut remonter ſur le Trône. 22

B.

Baranowski. (*Boguslas*) Son caractère. 206, 2

Barbeyrac (*Jean*) Sa Traduction *du Droit de la*

ture & des Gens. 5. Idée de cette nouvelle Edition. 6 *& ſuiv.* Additions & retranchemens qu'on y a fait. 9, 10, 11

Boileau. Sa Verſion de *Longin* n'eſt point conforme à l'Original. 256. Critique de quelques Vers de cet Auteur. 261. Ce Poëte n'étoit pas verſé dans la Critique. 286

Bovadilla. (*François de*) Il eſt fait Gouverneur Général des Indes. 116. Ce qu'il y fit à ſon arrivée. 116, 117. Il eſt depoſé. *ibid.*

Breitinger. (Jean Jaques) Sa nouvelle Edition de la Bible des *Septante.* 223 *& ſuiv.*

Bayle (Mr.) L'eſprit de Pyrrhonisme eſt ſon caractere. 56. Ses Auteurs favoris. *ibid.* Il avoit negligé l'étude des Mathematiques. 57. & s'étoit jetté dans les abſtractions de la Métaphyſique. *ibid.* Il inſinue l'incertitude de l'exiſtence d'un Dieu. *ibid.* Il fait l'apologie des Athées. *ibid.* Sophiſme de ce Philoſophe. 62. Objection qu'il fait contre la Providence. 63. Ses efforts pour détruire la certitude des Regles de la Morale. 68. Il combat d'une maniere badine, burleſque & deshonnête les Loix de la Pudeur & du Mariage. *ibid.* Il met en oppoſition avec la Raiſon, la Morale de l'Evangile. 69 *& ſuiv.* Ses Objections contre la liberté de l'Homme. 75 *& ſuiv.* Argumens dont il ſe ſert pour détruire la Juſtice & la Bonté de Dieu. 84 *& ſuiv.* Ses idées ſur la Prédeſtination. 86. Il ſe contredit groſſierement ſur le Dogme de la *Tolérance.* 89.

C.

Cadière. Voyez *Girard.*

Campbell (*John*) Son *Hiſtoire de la Sainte Bible.* 236.

Caonabo. Roi de *Maguana.* 112. Il préfére le Cuivre à l'Or. 112. Envie qu'il a d'avoir une Cloche, parce qu'il s'imagine qu'elle parle. *ibid.* Il eſt

est garotté par les Espagnols. 113. On l'envoye en Espagne, mais il perit avec tout l'équipage. *ibid.*

Charles XII. (*Roi de Suede*) Victoire qu'il remporte sur le Czar de Moscovie. 213. Il ne veut pas donner la Paix au Roi Auguste. *ibid.* Autre Victoire qu'il remporte sur les Saxons. 214. Il se détermine à entrer en Saxe. 216. Il entre dans les Etats du Czar. 219. Son Armée est mise dans une entiere déroute. *ibid.*

Charles Quint. Portrait de ce Prince. 301, 302

Charlevoix. (*Le P. Pierre François Xavier de*) Son *Histoire de l'Isle Espagnole, ou de Saint Domingue.* 91. Ce qui l'a porté à travailler à cet ouvrage. 92. Idée que l'on donne de son style. 94

Christius. (Jean Frederic) Ses *trois Livres au sujet de Machiavel.* 329 *& suiv.* Liste de divers Ouvrages de cet Auteur. 330 *& suiv.* Ses réflexions contre ceux qui préférent, ou égalent les Modernes aux Anciens. 333 *& suiv.*

Colomb. (Christophle) Auteur de la découverte du nouveau Monde. 103. Son origine est encore incertaine. *ibid.* Son arrivée en Amerique. 104. Presens que lui firent quelques Caciques. 105. Son retour en Europe. *ibid.* Honneurs qu'on lui rendit. 106. Il est renvoyé au nouveau Monde. 110. Découvertes qu'il y fait. *ibid.* Il y bâtit une Ville. 111. & le *Fort de St. Thomas. ibid. Caciques* qui se liguent contre lui. 112. Il marche contre une nombreuse Armée d'Indiens. 113. Il les défait. *ibid.* Tribut qu'il leur impose. 114. Plaintes portées en Espagne contre lui. *ibid.* Quelques Espagnols se revoltent contre lui. 115. Il accorde une Amnistie generale aux Rebelles. 116. Il est disgracié par la Reine d'Espagne, & déposé. *ibid.* On lui met les fers aux piez, & il est

eſt envoyé en Eſpagne. 116, 117. On le met en liberté. *ibid.* Sa mort. 120

Colomb. (*Dom Barthelemi*) Son frere *Chriſtophle* le fait *Adelantado.* 111. Ville qu'il bâtit ſur la Côte du *Sud.* 115. On lui met les fers aux piez. 116. Il eſt envoyé en Eſpagne. 117. Il eſt mis en liberté. *ibid.*

Colomb. (*Dom Diégue*) Fils de Chriſtophle Colomb, épouſe la Niece du Duc d'Albe. 121. Il eſt fait Gouverneur Général des Indes. *ibid.* Il y arrive. *ibid.* Il s'y fait des ennemis. 122. Son retour en Eſpagne. 124

Colomb. (*Don Fernand*) Auteur de la Vie de *Chriſtophle* ſon Pere. 99

Contrition. Sentiment de pluſieurs Theologiens ſur la *Contrition* & l'*Attrition.* 410 *& ſuiv.*

Creſſaz. (*Mr. de*) Son *Examen du Pyrrhonisme Ancien & Moderne.* 36. Jugement ſur cet Ouvrage. 90

Curés. Qui leur a donné le droit de confeſſer & de communier. 417

D.

Déluge. L'uſage des viandes a-t-il pû attirer le deluge? 391

Descartes. Son Syſtême de la création du Monde eſt appuyé ſur une vaine imagination. 162

Denſingius. (Herman) Hiſtoire de ſa Vie. 154, 155

Domingue. (*Ile de St.*) Nom qu'elle portoit lorsqu'elle fut decouverte. 95. Figure de ſes anciens Habitans. *ibid.* Caractere de leur eſprit. 95, 96. Leur indolence. *ibid.* Vices qu'on leur reproche. 97, 98. Diverſes fonctions que rempliſſoient leurs Prêtres. 100. Idée qu'ils avoient de l'Immortalité de l'Ame, & de l'autre vie. *ibid.* Leur Gouvernement. 101. Le nombre de leurs Femmes n'étoit pas reglé. *ibid.* Leurs armes. 102, 103.

Dommage. Reflexions sur l'obligation où l'on est de le reparer. 17, 18, 19
Drake (*François*) Il pille & ruine la Capitale de l'Isle Espagnole. 128
Ducasse. (Le Sieur) Il est fait Gouverneur de *Saint Domingue.* 135. Il trouve la Colonie en fort mauvais état. *ibid.* Mesures qu'il prend pour s'opposer aux Espagnols. 135. Convention qu'il fait avec le Gouverneur de la Jamaïque. 135. Expedition qu'il entreprend. 136. Il est declaré Chef d'Escadre. 137.
Duringer. (Melchior) Histoire abregée de sa Vie. 155

E.

Extreme-Onction. Diverses questions & particularitez sur ce Sacrement. 415

F.

Libustiers. Leur maniere de vivre. 130, 131. Ils en veulent aux *Espagnols. ibid.* Les François sont obligez de les menager. 133. Leurs courses & leurs exploits dans la Mer du *Sud* & dans celle du *Nord.* 134. Ils brûlent la Ville de *Sant-Jago*, & defont les *Espagnols.* 134

G.

Alesio. (Dominique) Il prétend que le Pape est le maître des Empires, & qu'il peut en priver les Rois. 422, 423
Girard. (Jean B.) Confesseur & restaurateur de l'Ordre des *Jesuitesses* en Provence. 187, 188
Goanaric. Roi de *Marien.* 110

H.

Haïti. (*Ile de*) On y trouve beaucoup d'Or. 104.
Hardouin, (Jean) Les *diverses Oeuvres* de ce Jesuite. 437 *& suiv.* Son opinion sur une Societé d'Impies qu'il croyoit avoir decouvert dans le 13. siecle. 438. En quoi consiste ce nouveau Sys-

Syſtême. 439 *& ſuiv.* On le contraint à ſe retracter. 446, 447. Auteurs fameux qu'il traite d'Athées. 462 *& ſuiv.*

Maadt. (Herman von der) On le condamne à une Amande, & pourquoi. 156. Il brûle ſes Recueils. *ibid.*

Manri. Cacique Chrétien. 124. Il ſe revolte & leve des Troupes. 125. Il fait la paix. 127

Maques. Sa *Medecine Theologique*, ou *Medecine erigée.* 375. Idée de cet Ouvrage. 370

Memme. Devoirs qu'il eſt obligé de remplir. 14, 15. Diverſes Relations ſous leſquelles on peut le conſiderer. *ibid.*

I.

Jéſuites. Leur Eloge. 183. Leurs Privileges. 184. Leur Calendrier. 185 *& ſuiv.*

Indiens. Départemens qu'on fait les Eſpagnols. 118

Jahnſton. (George) Un de ſes Sermons. 235

Jelin. (Jaques Chriſtophle) Revue qu'il fait. 225, 226

L.

Labeon. Son ſentiment ſur le Larcin. 31

Launoi. (Mr. de) Recueil de ſes Ouvrages. 396. Eloge de cet Auteur. 398, 399. Son ſentiment touchant le concours de Dieu. 400

Legs. Si on peut leguer par Teſtament une choſe qui appartient à autrui. 32, 33

Leullier. (Jaques) Son Acte des *Veſperies.* 423

Longin. (Denys) Son *Traité du Sublime.* 243 *& ſuiv.*

M.

Machiaval. (Nicolas) Hiſtoire abregée de ſa Vie. 338 *& ſuiv.* Liſte de ſes Ouvrages. 342 *& ſuiv.* Auteurs qui ont écrit contre lui. 351. Auteurs qui l'ont defendu. 354. Chefs d'accuſation intentez contre lui. 355. Raiſons par leſquelles on tâche de le juſtifier. 357 *& ſuiv.*

ſuiv. Ces raiſons ne ſuffiſent pas pour ſauver ſon honneur. 362 *& ſuiv.*
Mariana. (Jean) Son *Hiſtoire d'Eſpagne.* 289 *& ſuiv.*
Medecine. Si elle conduit par elle-même à l'incredulité. 145, 146. Son objet. 370
Mendians. (Les Moines) Ils excitent des troubles en France, 417. L'Univerſité de Paris les chaſſe de ſon corps. *ibid.*
Miniana. (Joſeph Emmanuel) Abregé de ſa Vie. 297. Il peint les Hérétiques des plus noires couleurs. 307. Exemples qu'on en donne. *ibid & ſuiv.*
Monde. (le) De qui on peut apprendre quel a été ſon commencement. 158. Dans quelle Saiſon il a été créé. 163

N.

Newton. (*Le Chevalier*) Ses *Obſervations ſur les Prophetias de Daniel & ſur l'Apocalypſe de St. Jean.* 193

O.

Odescalchi. (*Don Livio*) Ses grandes Richeſſes. 208. Offres qu'il fait à la République de Pologne pour être élu Roi. *ibid.*
Ogeron. (*Bertrand d'*) Il eſt fait Gouverneur de la *Tortuë* & de la *Côte de Saint Domingue.* 129. Ses ſoins pour peupler ſa Colonie. 131. Il paſſe en France. 133. Sa mort. *ibid.*
Ovando. (Dom Nicolas) Il eſt fait Gouverneur des Indes. 117. Sa Politique imprudente & barbare. 119. Marque de ſa cruauté. 120

P.

Parca. (Zacharie) Son Edition de *Longin.* 243 *& ſuiv.* Son bon gout dans le choix de ſes Remarques. 249
Philippe II. Portrait qu'on en donne. 303 *& ſuiv.*
Pologne. Hiſtoire des Rois & du Gouvernement de ce Royaume. 204. Jugement ſur cet Ouvrage. 220 *& Puiſ-*

Pufendorf (*le Baron de*). Son Ouvrage du *Droit de la Nature & des Gens*, 5 *& ſuiv.*

Pyrrhoniens. Ils ſont oppoſez aux *Dogmatiques*. 36. Leurs ſentimens. 37. Principe fondamental de leur Philoſophie. 38. On leur fait voir qu'ils doivent reconnoître quelque évidence. 39. Ils ſe ſont armez d'équivoques groſſieres. 54

R.

Rouſſet. (Monſieur) Ouvrage de cet Auteur. 312 *& ſuiv.*

S.

Agona. (Madame) Grand courage de cette Femme. 138, 139

Scheuchzer. (Jean Jaques) Son *Hiſtoire Naturelle de la Bible*. 141 *& ſuiv.* Excellence de cet Ouvrage. 142, 144, 145

Sextus Empiricus. Ce Philoſophe n'a point de honte d'uſer de Sophismes. 38

St. Chriſtophle. (*Ile de*) Elle eſt occupée en même tems par les François & les Anglois qui la partagent entr'eux. 129

Stoch. (Simon) C'eſt un Saint ſuppoſé par les Carmes. 457 *& ſuiv.*

Sublime. Defauts oppoſez au *Sublime*. 255 *& ſuiv.*

V.

Usure. Reponſe à certaines Objections que l'on forme contre le *Prêt à uſure*. 70 *& ſuiv.*

Vegetaux. La nourriture de l'homme ne doit-elle ſe tirer que des Vegetaux ? 377 *& ſuiv.* Leur uſage a-t-il été cauſe de la longue vie des hommes ? 382, 383. Preference de la nourriture que l'on en tire ſur celle qui vient des Animaux. 384 *& ſuiv.* Etoient-ils avant le déluge la ſeule nourriture des Animaux carnaſſiers ? 388 *& ſuiv.* Ils n'ont point été alterez par les eaux du deluge. 392 *& ſuiv.*

FIN DE LA TABLE.